HAL
open science

Spoilers ou intermédiaires de la paix ? Les ex-combattants de l'UÇK au cœur de l'action internationale post-conflit et de la formation du nouvel Etat du Kosovo

Nathalie Duclos

To cite this version:

Nathalie Duclos. Spoilers ou intermédiaires de la paix ? Les ex-combattants de l'UÇK au cœur de l'action internationale post-conflit et de la formation du nouvel Etat du Kosovo. Science politique. Institut d'études politiques de Paris, 2015. tel-01548226

HAL Id: tel-01548226

https://shs.hal.science/tel-01548226v1

Submitted on 27 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris

Discipline : Science politique

Nathalie Duclos

Spoilers ou intermédiaires de la paix ? Les ex-combattants de l'UÇK au cœur de l'action internationale post-conflit et de la formation du nouvel Etat du Kosovo

Dossier pour l'habilitation à diriger des recherches préparé
sous la direction de M. le Professeur Guillaume Devin

6 novembre 2015

Volume N° 2

Jury :

M. Richard BANEGAS, Professeur de science politique, IEP Paris,

Mme Nathalie CLAYER, Directrice de recherche, CNRS/EHESS,

M. Guillaume DEVIN (directeur et rapporteur), Professeur des universités, IEP Paris,

M. Stathis KALYVAS, (rapporteur), Professor of International and Area Studies, MacMillan Center for International and Area Studies, Yale University New Haven (CT),

Mme Marie-Claire LAVABRE, Directrice de recherche à Sciences Po, CNRS/CEE,

M. Thomas LINDEMANN (rapporteur), Professeur des universités en science politique, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Remerciements

Ce manuscrit est le produit de longues années de recherche et les dettes contractées pendant tout ce temps sont nombreuses.

Je voudrais tout d'abord remercier Guillaume Devin qui, avec beaucoup de générosité, a supervisé cette habilitation à diriger des recherches et en a organisé la soutenance, en dépit d'un agenda déjà bien chargé. Un grand merci également aux membres du jury qui ont accepté de lire ce travail et de siéger à l'occasion de la soutenance : Richard Banégas, Nathalie Clayer, Guillaume Devin, Stathis Kalyvas, Marie-Claire Lavabre, Thomas Lindemann, avec une mention particulière pour Stathis Kalyvas qui traverse l'Atlantique pour l'occasion.

Cette recherche doit beaucoup à mon intégration à l'ISP, laboratoire au sein duquel j'ai effectué une délégation CNRS, de 2008-2010, que je n'aurais pu obtenir sans le soutien fidèle de Jean-Charles Szurek, alors directeur. J'ai conçu ce projet de délégation et son insertion à l'ISP en grande partie grâce à l'amicale incitation de Sandrine Lefranc, dont les conseils se sont toujours révélés judicieux et bénéfiques. Les moyens qui m'ont été accordés ensuite par l'ISP pour la réalisation de mes terrains ont bien sûr été déterminants dans la poursuite de cette recherche et je sais gré à l'équipe de direction du site Nanterre, Marie-Claire Lavabre, Sandrine Lefranc puis Jérôme Tournadre de m'avoir fait confiance. Lors d'une présentation d'un papier dans le cadre de l'atelier recherche de mon laboratoire, j'ai bénéficié des commentaires, questions et suggestions des participants, en particulier Marielle Debos, Cécile Jouhanneau, Sandrine Lefranc, Carole Sigman, grâce auxquels j'ai pu approfondir ma réflexion sur les missions de paix.

Au Kosovo, je n'aurais pu être introduite auprès des combattants de la Drenica sans Genc, fidèle ami revenu au Kosovo après-guerre, après plusieurs années passées en France, et mes séjours auraient été beaucoup plus austères sans l'accueil généreux de toute sa famille. Pour avoir exercé un mandat de député, il connaissait parfaitement les arcanes du pouvoir politique auxquelles il m'a initiée et de par son immersion dans la société, il a pu me présenter des personnes clés grâce auxquelles j'ai réalisé des entretiens avec des combattants. Un grand merci à Bujar, Bahri et Ruzhdi qui m'ont fait confiance en m'introduisant auprès de leurs « frères d'armes », en dépit des inquiétudes que mon enquête avait pu parfois susciter. Toute ma gratitude également à Valbona, Shqipe et Lekë qui ont traduit ces entretiens mais qui ont été bien plus que des traducteurs au cours de ces journées intenses. Je dois aussi beaucoup à

Vjollca, toujours disposée à faire tout son possible pour me fournir un renseignement, une information, une adresse ou un contact. Ce sont ces petites attentions qui aident à poursuivre un projet en dépit des moments de découragement.

Cette recherche repose sur des documents inédits, internes à des organisations, qui m'ont été particulièrement précieux et je sais gré à Séverine Autesserre, Steve Bennett, Michael Clements, Christophe Franzettti, Pauline Menthonnex, Jose Sulemane de m'avoir fait confiance en me les communiquant.

Elle a également bénéficié d'une relecture attentive et de commentaires précieux venant de Richard Banégas, Guillaume Devin, Laurent Gayer, Cécile Jouhanneau, Sandrine Lefranc, Thomas Lindemann. Ces retours m'ont indéniablement permis d'améliorer le manuscrit.

Par ailleurs, toutes ces années de conception de l'habilitation à diriger des recherches ont été marquées par des tâtonnements et hésitations et je sais gré à Fabien Jobard, Olivier Nay et Nadège Ragaru de m'avoir prêté une oreille attentive et prodigué des conseils judicieux.

Il me faut enfin exprimer à mes proches ma gratitude pour leur patience et leur compréhension, surtout dans les derniers moments où j'ai été si peu disponible.

Acronymes

AAK : *Aleanca për Ardhmërinë e Kosovës* /Alliance pour l'Avenir du Kosovo
ALK/KLA/ UÇK : Armée de Libération du Kosovo/ Ushtria Çlirimtare e Kosovës
ANA/ AKSh : Armée Nationale Albanaisee /Armata Kombëtare Shqiptare

CIVPOL : Civilian Policeman
CPK/KPC/TMK : Corps de Protection du Kosovo / Trupat Mbrojtëse të Kosovës
CSNU : Conseil de Sécurité des Nations-Unies

DDR : Désarmement, Démobilisation, Réintégration

FARK : Forcat e Armatosura të Republikës së Kosovës / Forces Armées de la République du Kosovo
FMI : Fond Monétaire International
FSK/KSF : Force de Sécurité du Kosovo

ICRS : Information Counseling and Referral Service
JIAS : Joint Interim Administrative Structure

KFOR : Kosovo Force
KPCT : Kosovo Protection Corp Training
KPS : Kosovo Police Service
KPSS : Kosovo Police Service School

LBD : Lëvizja e Bashkuar Demokratike/ Mouvement Démocratique Unifié
LDK : Lidhja Demokratike e Kosovës /Ligue Démocratique du Kosovo
LKCK : *Lëvizja Kombëtare për Çlirimin e Kosovës /* mouvement national de libération du Kosovo
LPK : Levizja Popullore e Kosovës / Mouvement Populaire du Kosovo

MAN : Mouvement pour une Alternative Non violente
MINUK / UNMIK : Mission Intérimaire des Nations-Unies au Kosovo

OMI/IOM : Office des Migrations Internationales
ONU : Organisation des Nations-Unies
OSCE :
OTAN/NATO : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OVL UÇK : Organizatës së Veteranëve të Luftës së UÇK/ Association des vétérans de l'UÇK
PDK : *Partia Demokratike e Kosovës* / Parti Démocratique du Kosovo
PNUD / UNPD : Programme des Nations-Unies pour le Développement

RASKPC : Reintegration Assistance for Separated KPC members
RFSY : République Fédérative Socialiste Yougoslave
RFY : République Fédérale de Yougoslavie
RSSG/SRSG : Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies
RF : Reintegration Fund

SR : Service Referral
TPIY : Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie

UÇK-M : Armée de Libération de la Macédoine
UÇPMB : Armée de Libération de Presevo, Medvedja, Bujanovac
UNPOL : UN Policeman

SOMMAIRE

Introduction générale

Section 1. ***Pour une sociologie politique de l'action internationale post-conflit*** p. 3
Etat de l'art sur le DDR p. 3
Critique des approches *problem solving* pour leur orientation évaluative et leur normativité p. 7
Pour une approche transactionnelle de l'action internationale en matière de DDR p. 11
Hybridation/co-production des politiques de paix p. 16
Les ex-combattants agents intermédiaires de la paix p. 20
Les recompositions socio-politiques induites par les politiques de DDR p. 26
Pourquoi cette ignorance des acteurs locaux et de leur rôle dans les processus de sortie de conflit ? p. 29
Nouvelles pistes de réflexion p. 31
Section 2. ***Méthodologie*** p. 42
Les archives et rapports d'organisation p. 42
Les entretiens p. 46

Chapitre liminaire. Aux origines de la lutte armée p. 59

Section 1. Bref rappel de l'histoire du mouvement nationaliste au Kosovo p. 60
§ 1. De "l'éveil national" à la création d'un Etat albanais p. 60
§ 2. Le Kosovo sous souveraineté yougoslave p. 63
§ 3. Le Kosovo du temps de Tito p. 65
§ 4. Le tournant de 1981 et la remise en cause de l'autonomie du Kosovo p. 67
Section 2. Du pacifisme à la lutte armée p.73
§ 1. Dayton ou l'échec de la stratégie pacifiste d'internationalisation de la question du Kosovo p. 74
§ 2. La mise en cause du pacifisme de Rugova p. 78
§ 3. La contestation étudiante, prélude à la mobilisation de guerre p. 83
§ 4. L'éclatement de la LDK et l'organisation d'un arc politique soutenant la lutte armée p. 89
Section 3. Les dynamiques de l'engagement dans la lutte armée au « ras du sol » p. 95
§ 1. De la résistance à la lutte armée : l'hypothèse de l'incrémentalisme p. 96
§ 2. Le *continuum* de la violence p. 110
§ 3. L'immersion sociale des combattants p. 116

1ère PARTIE. La co-production d'une politique de démobilisation et de réintégration hybride p. 127

Section 1. L'accord de démilitarisation - transformation de l'ALK et la création du Corps de protection du Kosovo. p. 134
§ 1. La co-production d'un hybride : le KPC p. 134
§ 2. Le CPK, instrument paradoxal (?) de stabilisation. p. 145
Section 2. L'intégration d'anciens combattants dans le KPS : une politique officieuse d'absorption de potentiels spoilers. p. 159

§ 1. Les conditions de l'accord sur l'intégration d'ex-combattants dans le Service de police du Kosovo p. 160
§ 2. Quand objectifs de réintégration et de réconciliation s'entrechoquent p. 167
Section 3. La démobilisation et réintégration des ex-combattants de l'ALK p. 173
§ 1. Le CPK facteur de démobilisation. p. 174
§ 2. Le programme de réintégration d'IOM surdéterminé par les enjeux sécuritaires p. 181

2e PARTIE. Le contrôle au long cours de la *« future armée du Kosovo »*. Politique disciplinaire et enjeux de gouvernementalité p. 197

Section 1. Administrateurs internationaux et CPK en collision. p. 200
§ 1. Le CPK force déstabilisatrice ? p. 200
§ 2. Légitimité nouvelle du CPK et « qualification » comme armée p. 206
Section 2. Institutionnalisation et « civilisation » du CPK p. 214
§ 1. Discipliner le CPK p. 214
§ 2. « Humanitariser » le KPC et en faire un instrument de réconciliation p. 226
Section 3. La Force de Sécurité du Kosovo : une armée sans ex-combattants ? p. 231
§ 1. L'appropriation de la FSK en tant qu'élément de souveraineté p. 232
§ 2. L'acceptabilité controversée de la réforme p. 238
§ 3. Jeux d'influence sur la constitution de la FSK p. 242

3e PARTIE. Enjeu vétéran, construction d'un récit national et formation de l'Etat p. 255

Section 1. La construction d'un récit indigène de la lutte armée p. 259
§ 1. L'association d'ex-combattants, un entrepreneur de mémoire saturant l'espace public d'après-guerre. p. 261
§ 2. L'inscription sur l'agenda parlementaire de l'enjeu mémoriel : la loi de 2006 sur le statut et les droits des catégories émergées de la guerre p. 272
Section 2. La cooptation de la question vétérane par le pouvoir PDK p. 283
§ 1. La mise en place d'une dynamique néo-corporatiste p. 284
§ 2. La loi de 2011 sur le statut : une politique sociale « responsable » pour un nouvel Etat sous contrôle du FMI ? p. 296
Section 3. Prise en charge des vétérans et formation de l'Etat p. 310
§ 1. Une politique symbolique et de welfare inscrivant la lutte armée au fondement de la nation p. 311
§ 2. La bureaucratisation en cours p. 325

Conclusion p. 339

Bibliographie p. 351

Introduction générale[1]

****

Section 1. Pour une sociologie politique de l'action internationale post-conflit

Etat de l'art sur le DDR

Depuis quelques années, aux yeux de la plupart des *peacekeepers* mais aussi de nombreux analystes, la démobilisation et le désarmement des combattants représentent un des principaux enjeux des sorties de conflits armés[2]. Le problème de la dissémination de la violence - consécutive à l'engagement de nombreux civils dans la lutte armée- est considéré comme un défi majeur pour les processus de reconstruction étatique post-conflictuelle dans lesquels s'engagent de plus en plus souvent les Nations-Unies. Au cœur d'un grand nombre de missions de paix, et ce depuis la première intervention des Nations-Unies en 1989-1990 en Namibie, figure d'ailleurs presque systématiquement un programme de DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion ou réintégration[3]) qui, le plus souvent consiste, de façon séquentielle, à collecter les armes des combattants, puis à cantonner ces derniers dans des baraquements jusqu'à ce qu'un programme de retour à l'emploi leur soit proposé. Ces programmes ont connu une nette croissance pendant les années 1990 : 60 ont été mis en place depuis les années 1980, dont 18 pour la seule année 2007. Les deux tiers de ces opérations ont pris place en Afrique sub-saharienne. Sur la période 2000-2005, plus d'un million d'anciens

[1] Un grand merci à Richard Banégas, Guillaume Devin et Thomas Lindemann pour leur lecture et commentaires d'une version antérieure de cette introduction.

[2] Mats R. Berdal, *Disarmament and Demobilization after Civil Wars. Arms, Soldiers and the Termination of armed Conflicts*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

[3] Assorti parfois d'un nouveau R désignant l'objectif de rapatriement de combattants venus de pays étrangers, comme ce fut le cas pour la mission Onusienne en RDC, la MONUC, qui s'est déployée en 1999 et s'est efforcée de rapatrier notamment au Rwanda les militaires venus de ce pays combattre aux côtés de Kabila.

combattants étaient concernés par ces programmes[4]. En 2006, sur 22 programmes de DDR en cours, seuls 7 étaient menés exclusivement par un Etat[5]. Des agences internationales -PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement), OIM (Office International des Migrations), Banque mondiale- ou nationale (par exemple GTZ - Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit-, une agence allemande de coopération technique) se sont ainsi fait une spécialité de ce type d'intervention. A la fin des années 2000, il y avait pas moins de 20 agences onusiennes à pied d'œuvre pour la réalisation de douze opérations de DDR, ainsi qu'une douzaine d'ONG[6]. Autre évolution importante : on est passé d'une conception étroitement sécuritaire, avant les années 1980, lorsque seuls les militaires intervenaient dans le cadre d'actions de *decommissioning* – c'est-à-dire de démantèlement et mise hors d'usage des armes- et de réforme des structures militaires, à une approche plus « compréhensive », pour reprendre une notion en vogue dans les instances internationales, s'assimilant à une action de développement, et qui est pensée concomitamment à d'autres réformes « libérales », en particulier la mise en place d'institutions démocratiques.

Sur ces questions, on trouve une abondante littérature, grise ou académique. Certains auteurs s'efforcent d'apprécier l'adéquation des politiques internationales et de leur mise en œuvre à l'environnement économique des pays : s'agissant de l'Afrique, Kingma souligne que la situation économique est un facteur clé de la réintégration[7] et qu'il convient de penser conjointement la démobilisation des combattants et le développement économique[8] et ce alors que les deux entreprises sont généralement conçues séparément. C'est, selon lui, la condition d'une démobilisation durable[9], *i. e* non mise à mal par une reprise du conflit armé peu de temps après. L'intégration des politiques de DDR dans un programme d'action plus vaste (réforme du secteur de la sécurité, des institutions politiques et de la justice, politiques de réconciliation) est souvent préconisée, dans la perspective de mise en œuvre d'une stratégie cohérente d'un modèle de paix libérale[10] : il s'agit en effet de créer les conditions d'une démobilisation et d'une paix durables. Beaucoup de travaux préconisant une réforme

---

[4] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. Dealing with fighters in the aftermath of war*, London, New-York, Routledge, 2009, p. 6-7.

[5] Alpaslan Özerdem, *Post-war Recovery : Disarmament, Demobilization and Reintegration*, London, New-York, I. B Tauris, 2009, p. 14.

[6] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 8.

[7] Kees Kingma (Dir.), *Demobilisation in sub-Saharan Africa. The development and security impacts*, BICC, Bonn, 2000, p. 222.

[8] *Ibid*, p. 4

[9] Kees Kingma, "Demobilization, Reintegration and Peacebuilding in Africa", *International Peacekeeping*, 9(2), summer 2002, p. 182.

[10] International Peace Academy, *A Framework for Lasting Disarmament, Demobilization and Reintegration of Former Combatants in Crisis Situations*, 2002, p. 1.

concomitante des institutions reposent sur le postulat de la paix démocratique : tarir les sources du conflit passerait par conséquent par la mise en place d'institutions démocratiques, supposées régler les différends de façon pacifique[11]. L'habitude prise historiquement de concentrer les efforts sur la démobilisation et le désarmement, qui tient au fait que seuls les militaires étaient partie prenante des premières actions internationales de ce type, a conduit à négliger les actions de réintégration, c'est-à-dire de retour à la vie civile des ex-combattants. Il est vrai par ailleurs que cette dernière dimension se heurte à une difficulté particulière, qui est celle de sa mesure, à la différence de la démobilisation et du désarment, plus aisément réductibles à des aspects comptables[12]. Le retour à la vie civile renvoie quant à lui à des aspects sociaux[13], économiques et politiques complexes. Selon certains auteurs, parmi les différents aspects de la réintégration, c'est notamment la reconversion politique qui mériterait une attention particulière[14], leurs travaux soulignant par là-même la portée politique du processus de sortie de conflit par-delà sa nature technique[15]. Cette faiblesse de l'action en matière de réintégration tient pour beaucoup à des obstacles organisationnels : les budgets de réintégration relèvent de contributions volontaires et nationales, à la différence du budget désarmement et démobilisation, inscrit au compte de l'ONU ; à cela s'ajoutent les difficultés de la coopération entre organisations et entre acteurs sur le terrain, qui résultent notamment de l'existence d'une compétition entre donateurs, négociateurs, gouvernements concernés, agences internationales et anciens combattants, sur le plan de la doctrine tout autant que des définitions[16]. Selon certains auteurs, les nombreux échecs de réintégration des ex-combattants tiennent notamment à la « sous-conceptualisation » de ce volet et il conviendrait « *(d')établir*

---

[11] En théorie des relations internationales, la thèse de la paix démocratique, s'inspire de la réflexion pionnière d'E. Kant, *Vers la paix perpétuelle*, paru en 1795. Elle est notamment défendue par Michael Doyle, ex-conseiller de Koffi Annan, secrétaire général de l'ONU de 1997 à 2006, et inspire largement l'action onusienne après-guerre, notamment sa politique de *Peacebuilding* définie en 1992 par Boutros Boutros Ghali dans *L'agenda pour la paix*.

[12] International Peace Academy, *A Framework for Lasting Disarmament, op. cit*, p. 2 et suiv. Les indicateurs de désarmement et de démobilisation sont en effet assez faciles à établir (nombre d'armes collectées, nombre de combattants démobilisés). Relevant ce défi, Richard Bowd et Alpaslan Özerdem se sont efforcés d'établir des indicateurs de réintégration in « How to Assess Social Reintegration of ex-combatants ? », in *Journal of Intervention and Statebuilding*, 7(4), 2013, p. 453 et suiv.

[13] Voir Alpaslan Özerdem, « A re-conceptualisation of ex-combatant reintegration: 'social reintegration' approach », *Conflict, Security and Development*, 12 (1), 2012, p. 51 et suiv.

[14] João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens : demilitarization of conflict and society*, Ashgate, 2007; J. de Zeeuw (Dir.), *From soldiers to politicians. Transforming rebel movements after civil war*, Lynne Rienner, Boulder, London, 2008; M. Berdal, D. H. UÇKo, (Dir), *Reintegrating armed groups after conflict : politics, violence and transition*, London, New-York, Routledge, 2009.

[15] R. Marchal et C. Messiant, *Les chemins de la guerre et de la paix : fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 1997, pp. 7 et suiv.

[16] R. Muggah, M. Berdal, S. Torjesen, "Conclusion", in Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 270.

des indicateurs appropriés de succès, d'impacts et de résultats des programmes de DDR[17] », ou encore de re-conceptualiser la réintégration à partir de 4 aspects : en mettant l'accent sur le long terme de la réintégration (réintégration plutôt que réinsertion) (1), sur la dimension vulnérabilité des anciens combattants, en les « assimilant » à d'autres populations également vulnérables (populations déplacées, etc.) (2), en centrant le DDR sur la communauté dans son ensemble, car les chances de réintégration des anciens combattants reposent principalement sur leur réseau social (3) ; enfin, en tenant compte du fait qu'une réintégration durable ne serait concevable sans une participation politique, les conflits trouvant souvent leur source dans l'incapacité de l'Etat à répondre aux besoins de certaines populations (4)[18]. On le voit à travers cette approche, la question de savoir qui va bénéficier des programmes se pose dans des termes nouveaux : on assiste depuis peu à un élargissement des programmes de DDR vers les « populations vulnérables » et les communautés d'origine des ex-combattants : pour soutenir une argumentation en faveur d'un dé-ciblage des anciens combattants, c'est-à-dire le fait de ne pas destiner les programmes aux seuls vétérans, Porto et *alii* insistent sur les similitudes d'expériences de ces derniers après-guerre avec les autres groupes vulnérables[19]. Ce faisant, on est passé d'une approche individuelle des besoins à une conception plus communautaire[20]. Les termes du débat ont été bien posés par Kingma qui, dès 1999, a recensé les arguments favorables et défavorables à une aide spécifique en faveur des anciens combattants. Contre le ciblage : le fait que les ex-combattants ne devaient pas être récompensés, la difficulté à définir qui est ex-combattant et qui ne l'est pas. Pour le ciblage : la nécessité de compenser leurs sacrifices et leur perte d'opportunité scolaire, leur potentiel pour le développement général du pays, le risque de remise en cause du processus de peacebuilding s'ils sont mal réintégrés[21]. De même, la vision séquentielle (D puis D puis R) est-elle désormais considérée par l'ONU comme datée, même si elle reste appliquée dans la plupart des missions de terrain[22] ; une dé-liaison des trois aspects est de plus en plus souvent préconisée, dans le cadre d'interventions simultanées (R en même temps que D et D) ou

---

[17] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 4.
[18] João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens. op. cit.*, p. 137 et suiv.
[19] *Ibid*, pp. 145-146.
[20] Colin Gleichmann, Michael Odenwald, Kees Steenken, Adrian Wilkinson, *Disarmament, Demobilisation and Reintegration, A Practical Field and Classroom Guide*, Frankfurt, DrUÇKerei Hassmüller Graphische Betriebe GmbH & Co. KG, 2004, p. 41.
[21] "Post-War Demobilisation, Reintegration and Peace-building," Paper presented at the International Conference and Expert-Group Meeting on "The contribution of disarmament and conversion to conflict prevention and its relevance for development cooperation" (Bonn 1999), cité par Porto et *alii*, *op. cit*., p. 143.
[22] IDDRS, 2006. Kathleen M. Jennings, *Seeing DDR from below. Challenges and dilemmas raised by the experiences of ex-combatants in Liberia*, Fafo-report, 2008:03, p. 11.

renversées (R avant même D et D)[23]. Parfois, c'est la nécessité d'en passer par le désarmement qui est contestée[24]. Robert Muggah croit même pouvoir repérer une ultime évolution : on passerait de programmes de DDR conventionnels, de 1ère génération, centrés sur la stabilité structurelle et les objectifs militaires, à une 2e génération d'interventions, mettant surtout l'action sur la prévention et la réduction de la violence armée et relevant d'une approche *bottom up*[25].

Critique des approches *problem solving* pour leur orientation évaluative et leur normativité.

Un grand nombre de travaux sur le DDR pâtissent de leur caractère normatif. Ils reposent sur le postulat que la démobilisation, le désarmement et la réintégration des ex-combattants sont éminemment souhaitables, témoignant souvent d'une vision en creux selon laquelle l'ex-combattant est un déviant. En témoignent les qualificatifs exclusivement négatifs retenus par Stephen J. Stedman pour désigner les ex-combattants possibles futurs spoilers, dans un article particulièrement influent sur les acteurs des politiques de DDR : « *In war, there are combatants, who can be identified in myriad ways –for exemple, rebels, bandits, pariahs, rogues, or terrorists* (…)[26]». A aucun moment, l'auteur ne considère les combattants sous un jour favorable, par exemple comme héros, patriotes, résistants, libérateurs, etc. L'approche traditionnelle des spoilers n'envisage que la possibilité d'une contradiction fondamentale entre promoteurs de paix et combattants et elle relève d'une perspective clairement dénonciatrice du rôle des combattants qui ne seraient que des fauteurs de troubles. Il faut se garder des apories de ces analyses fonctionnalistes en termes de déviation (négative) vis-à-vis des objectifs onusiens, entendue comme une forme de perversion des « bonnes » intentions de la « communauté internationale ». Cette approche est biaisée par le fait que la mobilisation des combattants n'est pas considérée pour elle-même, leurs calculs, projets et représentations n'étant pas saisis dans toute leur complexité. Ces derniers sont perçus comme opposés aux objectifs de la « communauté internationale », dans une perspective binaire du bien promu par

[23] Voir notamment Stina Torjesen, S. Neil Mac Farlane, "Reintegration before Disarmament. The Case of Post-conflict Reintegration in Tajikistan", in M. Berdal, D. H. UÇKo, (Dir), *Reintegrating armed groups... op. cit,* p. 47 et suiv. ; Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction... op.cit.*, p. 70 et suiv.

[24] Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament, Demobilization and Reintegration. Bringing State-building Back In*, Ashgate, 2012, p. 7 et suiv.

[25] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 275 et suiv.

[26] in « Spoilers Problems in Peace Processes », *International Security*, Fall 1997, 22(2), p. 7. Pour une synthèse théorique du débat sur les spoilers, voir Desirée Nilsson, Mimmi Söderberg Kovacs, "Revisiting an Elusive Concept: A Review of the Debate on Spoilers in Peace Processes", in *International Studies Review*, 13, 2011, p. 606 et suiv.

cette dernière et du mal provenant des acteurs combattants. Largement influencés par les analyses économiques de la guerre développées par un Collier[27] mais aussi par les réflexions d'auteurs comme Kaldor croyant pouvoir déceler une nouveauté radicale dans les guerres post guerre froide[28], ces travaux prônent en conséquence une normalisation de la situation, mais un retour à la normale ne remettant pas en cause l'ordre politique et social antérieur au conflit armé. La notion de réintégration, vis-à-vis de laquelle nous entendons prendre des distances, prend tout son sens : le combattant est perçu comme n'étant plus partie de la vie « normale[29] » - ce que nombre de recherches de terrain démentent[30]-, il lui faudrait quitter l'état d'anomie et de désocialisation que serait la guerre. Selon cette approche, la fin de la guerre doit tout simplement être l'occasion d'un retour à la vie antérieure (la *ré*-intégration, c'est le retour à l'état antérieur d'intégration-socialisation). On ne trouve presque aucune interrogation sur l'ordre politique à l'origine de la rébellion et du conflit armé, sur son éventuel caractère inégalitaire ou discriminatoire[31]. En définitive, ces approches constituent un soutien du processus de paix, *i. e* la paix libérale des Nations-Unies exportée dans le cadre de ses opérations de Peacebuilding.

---

[27] Selon cet auteur, l'avidité explique l'enclenchement d'une guerre bien plus que les griefs : à partir d'une méthodologie économétrique, il assoit sa thèse sur le constat que le degré de fractionnement religieux et ethnique des sociétés n'est pas corrélé à la guerre tandis que cette dernière l'est à la forte présence de ressources naturelles et de jeunes hommes sans emploi dans un pays. Ainsi aveuglé par une vision utilitariste du conflit armé, Collier fait totalement l'impasse sur sa dimension politique. Paul Collier, « Doing well out of war: an economic perspective », in Mats Berdal, David Malone (Ed), *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*, IPA, 2000, p. 91 et suiv. La prédation à l'œuvre dans les guerres civiles expliquerait que les combattants trouvent plus d'intérêts à poursuivre la guerre qu'à y mettre un terme. Dans cette veine, Paul Collier, Anke Hoeffler, Söderbom Mans, "On the Duration of Civil War », in *Journal of Peace Research*, 41(3), 2004, p. 253 et suiv. Pour une critique savoureuse, voir Roland Marchal et Christine Messiant, « De l'avidité des rebelles…, *op. cit*., p. 58 et suiv.

[28] Mary Kaldor, *New and old Wars : organized Violence in a global era*, Stanford university Press, California, 1999 ; Herfried Münkler, *Les guerres nouvelles*, (Trad) Paris, Alvik Editions, 2003. Pour une mise en écho de la théorie des guerres nouvelles avec la conceptualisation du spoiling, voir Edward Newman, « 'New wars' and spoilers », Edward Newman, Oliver Richmond (Eds), *Challenges to peacebuilding. Managing spoilers during conflict resolution*, Tokyo ; New-York ; Paris, United Nations University Press, 2006, p. 134 et suiv. Stathis Kalyvas a proposé une salutaire critique de la théorie des nouvelles guerres, in « New and old civil wars : a valid distinction ? », in *World Politics*, 54(1), octobre 2001, p. 99-118, ainsi que Roland Marchal et Christine Messiant, « Les guerres civiles à l'heure de la globalisation : nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique internationale,* n° 18, janvier 2003, p. 91-112.

[29] L'état de violence est en effet perçu comme anomique, irrationnel, ce qui a été critiqué avec justesse par Stathis Kalyvas, *The logic of violence in civil war*, Cambridge New-York, Cambridge University Press, 2006, en particulier p. 52 et suiv.

[30] Voir, en particulier les travaux de Jessica Schafer, "Guerillas and Violence in the war in Mozambique. Desocialization or resocialization ?", *African Affairs*, 100(399), avril 2001, pp. 215-237 et *Soldiers at Peace. Veterans and Society After the Civil War in Mozambique*, Palgrave MacMillan, 2007. Voir aussi les travaux de Paul Richards qui reconsidère cette coupure guerre/paix et propose d'envisager la guerre comme un continuum par rapport à la période non militaire, in (Eds), *No Peace, No War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Ohio University Press, 2005.

[31] Ainsi que Roland Marchal et Christine Messiant l'ont fortement souligné dans leur critique de la thèse économique de la guerre proposée par Collier, « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, n° 16, juillet 2002, pp. 58-69.

Les travaux portant sur les politiques de Peacebuilding et de DDR souffrent par ailleurs de leur forte *orientation évaluative*[32]. Ils sont en effet sous-tendus par deux principales questions : « Est-ce que la paix règne désormais ? », « Est-ce que les ex-combattants sont désarmés, démobilisés, réintégrés dans la vie civile ? ». Souvent financés par des organismes mettant en œuvre des programmes de DDR, lesquels se montrent soucieux d'améliorer leur intervention *via* l'accumulation de *lessons learnt*, ces travaux sont guidés par le souci de dresser un bilan, à un temps T, de l'action internationale. Leur démarche intellectuelle consiste à s'en tenir aux résultats factuels et à les comparer aux objectifs, c'est une approche statique qui s'avère incapable de saisir les dynamiques ayant abouti à cette situation[33]. Ce faisant, comme le souligne avec justesse Norma J. Kriger, elle fait aussi l'impasse sur les « agendas cachés[34] », ou encore les « deals secrets[35] », souvent indispensables à la réalisation d'un compromis. Cette approche est en réalité indissociable de la perspective prescriptive adoptée par la plupart de ces travaux : afin d'établir un certain nombre de préconisations sur les voies à emprunter pour améliorer l'intervention extérieure, il faut préalablement faire le bilan de « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas »[36].

Norma Kriger nous livre un sévère réquisitoire contre les *critères* adoptés dans ces travaux dans la perspective de mesurer la fin des conflits ou le succès d'un programme de DDR soulignant leur biais ethnocentrique : « *Les mesures de réintégration (...) sont clairement subjectives, arbitraires et imposent les préférences des analystes sur les acteurs domestiques*[37]. » Au-delà de ce biais ethnocentrique, conséquence du financement des travaux par les organismes mettant en œuvre des programmes de DDR, le problème de ces indicateurs, s'agissant en particulier de l'aspect réintégration, est leur extrême diversité, ce qui rend problématique toute entreprise de comparaison et de systématisation des observations aux fins de généralisation. Pour Zartman, l'intégration politique des ex-combattants est synonyme d'inclusion dans un système politique qui, auparavant, les excluait, le résultat

---

[32] Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans in Post-War Zimbabwe : Symbolic and Violents Politics 1980-1987*, New-York, Cambridge University Press, 2003, p. 3.

[33] Ce biais est également souligné par Kathleen M. Jennings, in *Seeing DDR from below. Challenges and dilemmas raised by the experiences of ex-combatants in Liberia*, Fafo-report, 2008:03, p. 5 qui préconise d'analyser "how DDR plays out on-the-ground (...)" plutôt que d'adopter "the evaluative focus (…) on the achievement (or not) of programmatic targets".

[34] "Measuring success in terms of the attainment of realizable goals of DRPs runs into the problem of distinguishing between publicly expressed of formal program goals and hidden agendas", Norma J. KRIGER, *Guerilla Veterans in Post-War Zimbabwe..., op. cit.*, p.21.

[35] Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament, Demobilization and Reintegration… op. cit.*

[36] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction..., op.cit.*, souligne dès son entrée en matière combien il existe peu de savoirs sur quel type d'intervention « marche ou non » et ambitionne d'y répondre, pp. 2- 3

[37] Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans…, op. cit.* p. 15.

attendu en étant une politique non violente et la stabilité. Pour la Banque Mondiale, qui s'intéresse plutôt au volet économique de la réintégration, il faut une indépendance financière des ménages d'ex-combattants à partir d'un emploi productif et rémunérateur[38]. Une mesure classique du succès de la réintégration consiste par ailleurs en l'appréciation de l'élimination des différences entre ex-combattants et non combattants. C'est un critère auquel souscrivent le plus souvent les agences internationales. Il ne s'agit pas seulement d'aspects matériels mais aussi d'aspects immatériels (différences ethniques, de genre, politiques). Certaines études mettent quant à elles plutôt l'accent sur la satisfaction des attentes des ex-combattants[39]. Constatant le grand désordre qui règne dans l'appréciation des politiques internationales, Robert Muggah a récemment souligné la nécessité d'établir des indicateurs appropriés de succès, d'impacts et de résultats des politiques de DDR. Ainsi propose-t-il d'apprécier leurs résultats à partir de 4 indices, objectifs et subjectifs : 1. L'accès à l'emploi ; 2. Le maintien de liens avec les factions d'autrefois[40] ; 3. La croyance dans le processus démocratique ; 4. La conviction des ex-combattants d'être acceptés par leurs familles et leurs communautés[41].

En raison de ses biais et de ses nombreuses apories, cette préoccupation évaluative, quand bien même elle prendrait appui sur de nouveaux critères plus pertinents, ne nous semble pas mériter d'être relayée. Elle témoigne en effet d'un souci d'opérationnalisation des missions et relaye des préoccupations managériales qui ne sont pas les notres. Nous préférons adopter une approche sociologique[42], analysant l'action internationale en se centrant sur les interactions entre acteurs combattants et acteurs internationaux afin de saisir les processus de co-production et d'hybridation des politiques de DDR.

---

[38] Cette proposition a été amendée à partir de considérations sur le niveau de vie et le déficit d'emploi dans les sociétés où des conflits ont pris place. D'où l'accent mis ensuite sur la stabilité, l'absence de violence, le consentement et l'évitement des conflits.

[39] Liste de critères présentée par Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans…, op. cit*., p. 17.

[40] Cet aspect avait déjà été souligné par Joanna SPEAR, selon qui "*la paix suppose que les structures de commandement et de contrôle opérant sur les combattants rebelles soient brisées* (...)", *in* "Disarmament and Demobilization", in Stephen John Stedman, Donald Rothchild, Elizabeth M. Cousens (Eds), *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, USA, GB, Lynne Rienner Publishers, IPA, 2002, p. 141 ; dans leur article, "The politics of demobilization in Afghanistan", M. V. Bhatia et R. Muggah posent également la question de savoir si la démobilisation a été efficace pour briser « *le commandement et le contrôle* » des leaders combattants et pour accroître la légitimité de l'Etat, in Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 126 et suiv.

[41] Macartan Humphreys, Jeremy Weinstein, "Demobilization and reintegration in Sierra Leone. Assessing Progress", in Robert Muggah (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. op.cit.*, p. 54 et suiv.

[42] Epousant par la même le tournant sociologique en cours dans les recherches sur le statebuilding, cf Benjamin Brast, « A Sociological Turn in Statebuilding Research ? », in *Journal of Intervention and Statebuilding*, 7(4), 2013, p. 530 et suiv.

Pour une approche transactionnelle de l'action internationale en matière de DDR

Norma Kriger, déjà, avait proposé une voie alternative très intéressante, à savoir « *analyser dans quelle mesure les agendas des acteurs se sont déplacés du faire la guerre à faire la paix* », ce qui signifie examiner ce que les acteurs disent et font plutôt que d'imposer –d'en haut- des critères de *peacebuilding*[43]. Il faut en effet procéder à un renversement de perspective[44] et, plutôt que d'aborder le DDR par le haut, à l'aune de ses objectifs officiels et de ses résultats apparents, envisager les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre dans la mise en place de ces politiques et consécutives à la rencontre entre acteurs internationaux et locaux, en somme délaisser une approche managériale pour lui préférer un regard sociologique voire anthropologique. Ce changement de focale se traduit, chez Kriger, par un « *intérêt principal pour les acteurs locaux, à la différence des travaux de peacebuilding centrés sur les acteurs extérieurs*[45].» Mais le risque existe, en adoptant cette démarche, de substituer une analyse unilatérale à une autre, *i.e* après n'avoir envisagé que les intentions, actions et représentations des acteurs internationaux, de ne plus considérer que celles des acteurs locaux. Il nous semble préférable d'opter pour une approche transactionnelle qui s'efforce de rendre compte de la façon dont les acteurs internationaux en charge des politiques de DDR interagissent avec les acteurs combattants et ce notamment en fonction de l'agenda propre de ces derniers, lequel se trouve toutefois reconfiguré du fait de la présence internationale[46]. Pour saisir la dynamique de déploiement des politiques de DDR, il faut situer l'analyse à l'interface des acteurs internationaux et locaux partie prenante du processus, s'efforcer de penser « l'encastrement de la situation » en « *mett(ant) l'accent sur un processus d'échange implicite, diffus et continu, qui englobe des moments de négociation, entre une pluralité d'acteurs (individuels ou collectifs), en situation d'interdépendance et d'interaction, amenés à produire ou reproduire des « compromis de coexistence »* [47]». De la sorte, on

[43] Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans…, op. cit*. pp. 14-15.

[44] Démarche également préconisée par des sociologues s'agissant de la Bosnie, notamment X. Bougarel, E. Helms et G. Duijzings, *The New Bosnian Mosaïc. Identities, Memories and Moral Claims in a Post War Society*, Ashgate, 2007, p. 19 et suiv. qui proposent de renoncer au cadre daytonien pour l'analyse de la Bosnie d'après-guerre.

[45] Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans, op. cit*. p. 3.

[46] Les acteurs locaux peuvent en effet tenter d'utiliser un accord de paix « *comme instrument d'avancement de leur agenda* », Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans, op. cit*., p. 11.

[47] Bernard Fusulier, Nicolas Marquis, « la notion de transaction sociale à l'épreuve du temps », in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 39-2, 2008, p. 5. Les auteurs soulignent qu'on « *qualifierait aujourd'hui cette (approche), en référence à Anthony Giddens, de structurationniste dans la mesure où, d'une part, elle reconnaît à la fois la fonction productrice du jeu des acteurs et la dualité du structurel (un structurel simultanément « contraignant et habilitant »), et où d'autre part, elle prend en compte à la fois le changement et l'homologie*

parvient à dépasser la dichotomie international/local trop souvent présente dans les analyses de *peacebuilding*.

Il s'agit en somme d'opérer le même déplacement analytique que celui réalisé en théorie des politiques publiques et ayant conduit au développement d'une sociologie politique de l'action publique sur la base de trois ruptures : avec le volontarisme politique, avec le postulat d'unicité de l'Etat et avec celui de la rationalité des décisions[48]. De la sorte, ce champ d'analyse est passé du « *diagnostic de l'échec des politiques publiques* » -jugées tout à la fois ineffectives, inefficaces et inefficientes- « *à la compréhension de leur mise en œuvre* » et centre dorénavant sa réflexion sur « *l'articulation régulation sociale/régulation politique* »[49]. S'agissant des missions de paix, ce changement de cadre analytique suppose aussi, sur un plan également empirique, d'opérer un déplacement du regard de l'arène décisionnelle du centre, *i.e* l'épicentre des grandes organisations internationales, vers l'arène de terrain que constitue le « *bush office (...) interface entre la logique bureaucratique d'intervention et la vie sociale locale*[50] ».

Ce faisant, nous rejoignons pour partie un courant critique de certaines analyses déterministes du phénomène de développement, qu'il soit économique et social ou politique, qui souligne qu'on ne peut faire l'impasse sur l'*agency* des acteurs locaux. C'est vrai d'un anthropologue comme Norma Long pour qui « *the different patterns of social organisations that emerge result from the interactions, negotiations and social struggles that take place between several kinds of actors* (…)[51]". Chez cet auteur, le choix d'accorder dans l'analyse une place essentielle aux acteurs repose sur le constat que les approches structurelles ne permettent pas de rendre compte des variantes de modèles de « développement », quand bien même les conditions structurelles sont similaires : « *although it may be true that important structural changes result from the impact of outside forces (due to encroachment by the market, states or international bodies), it is theoretically unsatisfactory to base one's analysis on the concept of external determination. All form of external intervention necessarily enter the existing lifeworlds of the individuals and social groups affected, and in this way they are*

---

structurale. » Voir aussi le débat « Regards croisés autour de la transaction sociale », in *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 40-2, 2009, pp. 121-150.

[48] A ce sujet, voir Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, A. Colin , 2012, p. 17 et suiv.

[49] *Ibid*, p. 19 et suiv. Les approches évaluatives des missions de paix, qui adoptent une démarche « problem solving » relèvent bien sûr de la tradition historique top down d'analyse des politiques publiques.

[50] Alex Veit, Klaus Schlichte, "Three arenas : the conflictive logic of external statebuilding", in Berit Bliesemann de Guevara (Ed), *Statebuilding and stateformation : the political sociology of intervention*, Routledge, 2012, p. 168 et 175.

[51] Norman Long, *Development Sociology : actor perspectives*, Routledge, 2001, p. 13.

mediated and transformed by these same actors and structures[52]. » Enoncés pour rendre compte des processus de développement économique, ces postulats peuvent évidemment tout aussi bien s'appliquer au développement politique. De fait, on retrouve la même controverse en ce qui concerne la question de l'exportation/importation de l'Etat[53]. Ainsi que le souligne Jean-François Bayart pour le contester, les analyses développementalistes, tout autant que dépendantistes ou encore socio-historiques postulent la « *primauté des facteurs exogènes dans le changement politique qui affecte l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie depuis l'expansion mondiale de l'impérialisme occidental* », défendant ainsi la thèse de « *l'extranéité radicale de l'Etat contemporain de facture bureaucratique occidentale*[54]. » En Afrique et en Asie, l'Etat ne serait ainsi qu'un « *pur produit d'importation*[55]». Dès lors, non seulement tout développement d'un Etat « non conforme » au modèle wébérien est perçu comme un échec de la « *diffusion* » et de la « *greffe de l'Etat* [56]» mais, de plus, l'action internationale est envisagée comme opérant sur une page blanche de l'histoire, déniant le fait que « *maintes formations politiques (...) préexistaient à (la) mise en dépendance par l'Occident (et que) le colonisateur (qui) a effectivement fait œuvre de démiurge (...) n'a point agi ex nihilo*[57]. » Dans la plupart des analyses des politiques de *state-building* post-conflit, le rôle des sociétés faisant l'objet d'une intervention internationale se trouve également trop souvent occulté. Lorsque la littérature *mainstream* relative aux missions de paix fait mention des acteurs « locaux », c'est le plus souvent pour rappeler sur un mode incantatoire la nécessité de l'*ownership*, mais cette appropriation n'est jamais envisagée que comme la pleine acceptation de la paix libérale et du modèle étatique occidental. En conséquence de quoi les acteurs « locaux » ne se conformant pas pleinement aux attentes de la « communauté internationale » et faisant usage de la violence sont considérés comme « spoilers ».

---

[52] *Ibid*

[53] Pour envisager d'une façon renouvelée les politiques de DDR, il nous semble particulièrement intéressant de puiser auprès de traditions d'analyse relatives à l'essor de l'Etat hors Occident mais aussi auprès de travaux qui se sont efforcés de rendre compte du phénomène de la colonisation. Ce décentrage trouve une première justification à travers le fait que les missions onusiennes contemporaines ont de plus en plus souvent l'ambition de reconstruire un Etat afin d'éviter la reprise du conflit (State-building). Les programmes de DDR s'efforcent de mettre un terme au phénomène de diffusion de la violence, s'insèrent pleinement dans cette logique de « state building ». Par ailleurs, dans les cas où les prérogatives de l'administration onusienne sont extrêmement larges (Bosnie, Timor, Kosovo) et où ces missions sont classiquement envisagées comme des quasi-protectorats, il peut paraître légitime de les rapprocher du phénomène colonial.

[54] Jean-François Bayart, « L'historicité de l'Etat importé », *Cahiers du CERI*, n° 15, 1996, p. 9.

[55] Selon la thèse de Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Grasset, 1991, p. 154 et suiv.

[56] *Ibid*, p. 155.

[57] Jean-François Bayart, « L'historicité… », *op. cit*, p. 11 et 12. S'agissant des politiques de développement, Magali Chelpi-den Hamer souligne le même biais, les acteurs du développement se montrant généralement réticents lorsque les « *bénéficiaires n'opèrent pas comme ils le devraient et dévient des objectifs du projet* », in « Le mythe du jeune désœuvré**.** Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 2009/4 (n° 232), p. 40.

Plutôt que d'aborder l'interventionnisme occidental par le haut, et avec un point de vue déterministe, nous préférons considérer comment il s'inscrit dans le cours de l'histoire propre aux sociétés récipiendaires. L'analyse de la présence onusienne gagnerait en effet, tout comme celle du moment colonial, à intégrer les « *historicités indigènes (en tant que) domaine mouvant de rapports vernaculaires au politique qui jouxte, et ce faisant enserre et délimite, celui des scènes et des activités coloniales proprement dites*[58]. » On ne peut en effet, s'agissant du moment du déploiement de l'administration onusienne, tout comme en ce qui concerne les opérations de colonisation, postuler une « *sidération inaugurale des sociétés indigènes*[59] », et ce d'autant plus lorsque le déploiement international onusien ne se réalise pas à la faveur d'une conquête militaire[60]. Ainsi que le souligne Romain Bertrand, c'est « *un mouvement de co-production du monde social (qui s'opère) et non une soumission à l'ordre des choses des dominants*[61]. » Il faut en conséquence s'efforcer de « *penser la dépendance sans être dépendantiste* » comme y invitait Jean-François Bayart à propos de l'Afrique sub-saharienne, c'est-à-dire analyser comment « *les acteurs dominants des sociétés subsahariennes ont incliné à compenser leurs difficultés à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants par le recours délibéré à des stratégies d'extraversion, mobilisant les ressources que procurait leur rapport– éventuellement inégal – à l'environnement extérieur*[62] », ce qui signifie que les « *Africains ont été les sujets agissants de la mise en dépendance de leurs sociétés, tantôt pour s'y opposer, tantôt pour s'y associer*[63] ». Le « *paradigme de la stratégie de l'extraversion qui insiste sur la fabrication et sur la captation d'une véritable rente de la dépendance comme matrice historique de l'inégalité, de la centralisation et des luttes sociales* (…)[64]» nous semble constituer une grille de lecture féconde pour analyser la « *collaboration conflictuelle*[65] » qui se met en place entre acteurs expatriés et combattants dans les contextes post-conflit. En ce sens, nous nous demanderons notamment dans quelle mesure les populations visées ou concernées plus ou

---

[58] Romain Bertrand, « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en « situations coloniales » », *Questions de recherche*, n° 26, Octobre 2008, p. 9-10.
[59] *Ibid*, p. 14.
[60] Il peut même parfois être sollicité par les sociétés récipiendaires, comme ce fut le cas au Kosovo dans les années 1990. Il reste que l'intervention libérale peut fort bien prendre appui sur un arsenal très coercitif, ainsi que le rappelle Roger Mc Ginty, *International Peace Building and Local Resistance : Hybrid Forms of Peace*, New-York, Palgrave, 2011, p. 78 et suiv.
[61] Romain Bertrand, « Politiques du moment colonial..., *op cit*, p. 12.
[62] Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 5, automne 1999, p. 98.
[63] Jean-François Bayart, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, p. 46.
[64] Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *op. cit.*, p. 99.
[65] *Ibid*, p. 110.

moins directement par les politiques de DDR, principalement -mais pas exclusivement[66]- les ex-combattants, déploient alors leur propre agenda et s'efforcent de poursuivre, *via* ces politiques, des objectifs, stratégies et projets politiques déjà engagés au cours du conflit armé et qui ont nourri la dynamique de ce conflit. Plutôt que de s'attacher à établir un bilan des politiques de DDR, il faut en restituer la dynamique sociale et politique, en insistant sur les transactions qui se nouent entre « promoteurs de politiques de paix » et récipiendaires de ces politiques, afin de montrer combien les offres de politiques publiques venant de la « communauté internationale » font l'objet d'interprétations et d'appropriation de la part des récipiendaires, combien elles peuvent être perçues par ces derniers comme des opportunités de promouvoir leur propre agenda, ou plus généralement comme un coup à jouer, ce qui conduit au déploiement de stratégies d'influence et d'inflexion dont résultent des adaptations des politiques. Il faut donc analyser par le menu l'enchevêtrement des interactions constitutives de l'échange de coups, de la transaction entre acteurs internationaux et acteurs combattants, rendre compte en somme de tout ce qui se joue à l'interface de l'action internationale et de la société récipiendaire. Les ex-combattants nous apparaissent être des acteurs résistant à l'action internationale telle qu'elle a été conçue dans les sphères de la diplomatie, mais ne rejetant pas nécessairement toute l'offre de politique publique qui leur est faite, pour peu qu'elle fasse écho à leurs propres « *intérêts, identités, projets*[67] », et qui s'en approprient donc une partie et en font évoluer certains aspects, finissant par produire une « *déviation créative*[68] », un hybride dont le sens puise largement dans l'historicité « locale » et dans l'imaginaire de ses acteurs[69]. Car il convient de savoir prendre acte de ces « interférences » des acteurs locaux et de les analyser en leur point de rencontre de l'action internationale, afin de saisir dans quelle mesure elles vont conduire à des inflexions/adaptations de cette dernière. Ce qui nous intéresse, en effet, c'est le produit hybride de ces interactions, c'est le processus de « *créolisation*[70] » ou d'« *indigénisation*[71] »

---

[66] Nous verrons plus loin que si les politiques de DDR visent généralement en priorité les ex-combattants, elles ne sont pas sans effets sur d'autres segments de la société qui peuvent également s'efforcer d'interférer sur ces politiques afin d'éviter qu'elles ne nuisent à leurs intérêts.

[67] Ole J. Sending, « The effects of Peacebuilding :Sovereignty, Patronage and Power", in Campbell, David Chandler, Sabaratnam (Ed), *A Liberal Peace ? The Problems and Practices of Peacebuilding*, Zed Books, 2011, p. 64.

[68] Pour une présentation des apports de Bhabha à propos de cette notion, s'agissant des contextes post-conflit, voir Meike J. de Goede, « Post-colonial Critique and the Production of Local Modernity : Bringing in Agency and Subjectivity in the Study of Post-war State-Building", *Spirit Working Paper*, avril 2010, p. 17 et suiv.

[69] Il nous semble en ce sens nécessaire de s'intéresser au processus de « *subjectivation* » des entreprises de state-building, ainsi que nous y invite J-F Bayart, *op. cit.*, p. 31 et suiv., subjectivation entendue comme « *la production de modes d'existence ou styles de vie (qui) relèvent de l'imaginaire* » (p. 35).

[70] Akhil Gupta a créé cette notion pour souligner combien les acteurs internationaux se trouvaient influencés dans des contextes d'expatriation et adoptaient de nouveaux comportements se rapprochant des normes

de l'action internationale et la « *« dérivation créative » par laquelle »* les sociétés récipiendaires gèrent leur *« extraversion dépendante*[72]. ».

Hybridation/co-production des politiques de paix

Depuis quelques années, certains travaux de relations internationales s'efforcent de rendre compte de l'hybridation à laquelle donne lieu la paix libérale. C'est le cas de l'approche critique proposée par une équipe d'auteurs anglais qui comptent Oliver Richmond et Roger Mc Ginty parmi leurs chefs de file[73]. Réfutant la perspective habituelle d'une toute puissance de l'interventionnisme libéral, ces auteurs proposent d'analyser les résistances opposées par les acteurs locaux et le produit de ces résistances, à savoir des formes hybrides de paix : « *the will of external intervening powers (is) subject to severe distortion as a result of the power of local actors to subvert, resist, and renegociate peace interventions (...)*[74]. ». En plaçant au cœur de leurs interrogations le processus d'hybridation, ils s'efforcent de rendre pleinement compte du rôle des acteurs visés par ces politiques, à la différence d'un grand nombre de travaux sur la construction de la paix : « *We need to reappraise notions of actors in war-torn regions as powerless, passive beneficiaries who must await western assistance in order to be enpowered*[75] ». En conséquence de quoi chaque processus d'hybridation est unique : « *Peace is not a universal concept that can be transposed identically between different contexts of conflict. (...) the manner in which a particular peace intervention is realized on the ground depends to a great extent on the dynamics of hybridization, which takes place along the shared interface between the local and the international*[76]. » Sous la plume d'Oliver Richmond et Audra Mitchell, les acteurs indigènes se voient reconnaître une véritable capacité d'*agency* : « (L'ouvrage) Hybrid Forms of Peace *employs a theoretical framework based on studies of the 'everyday' and local forms of resistance. (...) This approach focuses on how the forms of agency (...) are activated in a range of everyday tasks to*

« locales » in "Blurred Boundaries : the Discourse of Corruption, the Culture of Politics and the Imagined State", *American Ethnologist*, Vol. 22, No. 2. (1995), pp. 375-402. Ici, nous l'utilisons non pas pour caractériser le comportement des expatriés mais l'action internationale.

[71] Etienne Le Roy, « Formation de l'Etat en Afrique, entre indigénisation et inculturation », in GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique,* Karthala, 1997, p. 12.

[72] Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde…, *op. cit*, p. 120.

[73] Cf en particulier Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit*., Oliver Richmond et Audra Mitchell (Ed), *Hybrid Forms of Peace. From Everyday Agency to Post-Liberalism*, Palgrave Mc Millan, 2012.

[74] Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit*., pp. 69-70.

[75] Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit*., p. 84.

[76] Oliver Richmond et Audra Mitchell (Ed), *Hybrid Forms of Peace. op cit*, p. 1.

peacebuilding[77]. » Selon Mc Ginty, les acteurs internationaux sont rarement en mesure d'agir unilatéralement, parce que sujets de pressions de la part des récipiendaires, ce qui les contraint à prendre en compte les positions et actions de ces derniers et donc à changer la nature de la paix qu'ils mettent en œuvre.

Particulièrement novatrice, s'agissant de travaux internationalistes sur le *Peacebuilding*, est la tentative de ces auteurs d'établir une typologie des multiples positionnements possibles des récipiendaires vis-à-vis de la paix libérale, en ses nombreux domaines (sécurité, démocratie, *rule of law*, développement du marché et de la société civile, administration[78]) : de façon idéal-typique, Oliver Richmond et Audra Mitchell identifient trois ensembles de réponses possibles contribuant à hybrider ces éléments : « *acceptance, hybridization and the use of 'tactics' to shape policies ; co-optation and diversion ; and resistance or autonomous (counter-)organization*[79]. » Mc Ginty de son côté repère deux modalités de réponses : la réaction (positive ou négative) à la paix libérale et l'indifférence via le maintien de formes alternatives de paix dans les espaces marginaux non « occupés » par l'intervention libérale[80], étant entendu que ces positionnements ont trait à de multiples domaines (politique, économique, social et culturel), proviennent de tous les niveaux de la société récipiendaire (gouvernement national, municipalités, partis politiques, groupes militants, ONG et société civile, business, communautés et individus), et peuvent connaître des variations dans le temps et/ou selon les domaines : « *Actors can cooperate with some aspects of the liberal peace (perhaps participating in a DDR programme), remain agnostic on other parts (perhaps the holding of an election), and oppose other parts (perhaps the privatisation of a national utility*)[81]. » De même trouve-t-on, également sous la plume de Mc Ginty, une réflexion relativement novatrice sur les ressources des acteurs locaux qui leur confèrent une capacité à subvertir ou négocier la paix libérale, en particulier leur « *capital social, politique et économique*[82].» Toutefois, sa façon de concevoir le contenu de l'hybridité nous semble trop marquée par un biais culturaliste puisque, dans son modèle, l'hybridation s'opère principalement par l'intégration de « *moeurs et valeurs locales*[83] ». En envisageant

[77] *Ibid*, p. 3.
[78] *Ibid*, p. 8.
[79] *Ibid*, p. 9. Voir le tableau croisant les deux variables, pp. 9-10.
[80] Sur la non participation, voir un autre article du même auteur, "Between Resistance and Compliance: Non-Participation and the Liberal Peace", in *Journal of Intervention and State-Building*, 6(2), 2012, p. 167-187.
[81] Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit.*, p. 84.
[82] Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit.*, p. 85.
[83] Roger Mc Ginty, *International Peace Building…, op. cit.*, p. 75. Toutefois, dans ses analyses de cas, Mc Ginty envisage également l'hybridation en tant que co-optation d'acteurs non libéraux tels que les *warlords* en Afghanistan.

l'hybridation presque uniquement sous un aspect culturel, Mc Ginty ne va pas assez loin dans la reconsidération du rôle des acteurs récipiendaires dans l'inflexion donnée aux politiques de paix. Ceci tient notamment au fait qu'il centre ses analyses principalement sur le résultat de l'intervention libérale et tend à négliger son processus de mise en œuvre à la faveur des transactions entre acteurs internationaux et acteurs locaux. Aussi ne voit-on pas *comment* les acteurs résistent dans son modèle d'analyse, qui s'avère ainsi excessivement statique, parce que centré sur le résultat de l'action internationale et négligeant les dynamiques de résistance. Cette question de la « résistance » reste de fait encore sous-explorée dans la littérature sur le Statebuilding, ainsi que Chandler le constatait tout récemment[84], et elle pourrait gagner à emprunter aux théories sociologiques[85]. Nous proposons en particulier de puiser auprès d'une tradition d'analyse constituée au sein de la sociologie des mouvements sociaux, notamment le paradigme de continuité entre différents types d'interactions conflictuelles proposé par Tilly et Tarrow, de la pétition à la guerre[86]. Depuis quelques années, la sociologie de l'action collective s'est développée en croisant ses interrogations avec celles des spécialistes de politiques publiques, soulignant les inflexions données à l'action publique du fait des mobilisations d'acteurs (ce qui conduit à privilégier la notion d'action publique à celle de politique publique pour en souligner la dimension co-construite), toutes interrogations qui peuvent être appropriées pour l'analyse de la construction de la paix. Il est en effet heuristique d'analyser les « ajustements mutuels » qui s'opèrent à la faveur de l'enchevêtrement des actions du « haut » et du « bas », du « public » et du « privé » [87]. En particulier, le processus d'hybridation doit être envisagé d'une façon large, c'est-à-dire en concevant les récipiendaires comme des entrepreneurs politiques et pas seulement comme des spoilers[88], en intégrant

[84] David Chandler, « Peacebuilding and the politics of non-linearity: rethinking 'hidden' agency and 'resistance'", *Peacebuilding*, 1(1), 2013, p. 29.

[85] Cette remarque vaut aussi pour les relations internationales dans leur ensemble. Voir Guillaume Devin, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », in *RFSP*, 45(2), 1995, p. 305 et suiv. ;et du même auteur *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002 ; (Dir), *10 concepts sociologiques en relations internationales*, Paris, Presses du CNRS, 2015.

[86] Tous relèvent de l'action collective et mettent en jeu le rapport des acteurs au politique, Charles Tilly et Sidney Tarrow in *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, (Trad) Presses de Sciences Po, 2008. Pour une application de la sociologie de l'action collective dans l'analyse de la remobilisation armée des ex-combattants après-guerre, voir Anders Themnér, *Violence in Post-Conflict Societies. Remarginalization, Remobilizers and Relationships*, London New-York, Routledge, 2011.

[87] Sur la notion d'« ajustements mutuels », cf Gilles Massardier, *Politiques et actions publiques*, A. Colin, 2003, p. 67 et suiv.

[88] Nous nous rallions ici à la perspective esquissée par Marie-Joëlle Zahar lorsqu'elle proposa de reconsidérer la notion de spoilers telle qu'énoncée par Stedman pour envisager une plus grande pluralité de figures et notamment la dimension politique de la contestation d'un processus de paix et du recours à la violence. Marie-Joëlle Zahar, « Political Violence in Peace Processes. Voice, Exit and Loyalty in the Post-Accord Period", in John Darby (Ed), *Violence and Reconstruction*, 2006, p. 33 et suiv., "Reframing the Spoiler Debate in Peace Processes", in John Darby, Roger Mc Ginty (Eds), *Contemporary Peacemaking : Conflict, Peace Processes and*

également les effets des pressions, revendications proprement politiques des récipiendaires, lesquelles peuvent porter sur l'architecture institutionnelle proposée par les agents de la paix libérale, ainsi qu'en témoigne la mise en place du Corps de Protection du Kosovo en 1999, « organe de souveraineté » revendiqué par les ex-combattants et en aucune façon envisagée initialement par les acteurs internationaux, qui a constitué le point cardinal de l'accord de démilitarisation établi avec ces derniers. Les agents de la paix libérale peuvent ainsi être contraints à redéfinir leur action, voire à engager des négociations avec les récipiendaires, initiant par là même une dynamique de co-production du processus de paix, notion qui a notre préférence en ce qu'elle a le mérite de reconnaître également une dimension politique à l'hybridation[89]. Ainsi que le soulignaient Franck Petiteville et Andy Smith dans un article programmatique[90], le sous champ des relations internationales gagnerait aussi à se rapprocher des analyses de politique publique, elles-mêmes éclairées par la sociologie de l'action collective.

A l'opposé des théories économiques de la guerre, qui postulent la prééminence d'un agenda économique dans les conflits armés, nous proposons d'envisager que les conflits armés puissent trouver leur source dans l'éviction de certains acteurs de la scène politique - éviction généralement redoublée par une marginalisation économique et sociale - et que l'enclenchement d'une lutte armée ait pour objectif de permettre leur participation à la vie de la Cité[91] ; en conséquence de quoi, la sortie de conflit armé passe notamment par des voies politiques et les ex-combattants peuvent incliner à poursuivre la lutte militaire par des moyens politiques, ce qui apparaît en particulier lorsque les groupes armés se transforment en partis[92]. Or, l'architecture de l'accord de paix, au cœur duquel se trouvent les projets de réforme du

---

Post-War Reconstruction, Palgrave Mc Millan, 2008; "SRSG Mediation: Revisiting the Spoiler Debate", in *Global Governance*, 16(2), 2010.

[89] Nous nous reconnaissons ainsi pleinement dans l'approche adoptée, sur un tout autre sujet, par Marc Aymes, Benjamin Gourisse et Elise Massicard, à propos de l'action de l'Etat en Turquie, (Dir) *L'art de l'État en Turquie : arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, Paris, Karthala, 2014.

[90] « Analyser les politiques publiques internationales », RFSP, 56(3), 2006, p. 357 et suiv.

[91] Sur le facteur marginalisation d'un groupe social à l'origine d'une mobilisation armée, voir Themnér, *Violence in Post-Conflict Societies, op. cit*., p. 14 et suiv. Les recherches de Klaus Schlichte, qui montrent notamment la part des anciens leaders de l'opposition ou des personnes persécutées par le régime (prisonniers politiques) parmi les leaders combattants, tendent à conforter cette thèse et ont conduit l'auteur à proposer une « *théorie politique de l'insurrection* », *In the Shadow of Violence. The Politics of Armed Groups*, Frankfurt, New-York, 2009, p. 20 et p. 35 et suiv pour la présentation des données biographiques des ex-leaders combattants.

[92] Voir, à ce sujet, l'ouvrage dirigé par J. de Zeeuw, *From soldiers to politicians. Op cit*. On ne saurait ignorer que ce transfert n'est pas totalement évident, ce serait-ce que parce qu'il faut substituer des pratiques de délibérations et de construction d'un consensus à des traditions de commandement et de discipline, ainsi que le montre bien J. de Zeeuw. Toutefois, cet auteur a tendance à surestimer le caractère démocratique des partis politiques et à négliger la loi d'airain de l'oligarchie qui prévaut en leur sein et qui a été bien montrée par Roberto Michels, dans *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Trad. Paris, Flammarion, 1971. Il reste que ce qui importe, c'est bien le fait qu'il n'y a pas d'antinomie fondamentale entre lutte armée et lutte politique.

secteur de la sécurité et les programmes de DDR –contenant notamment des bénéfices pour les ex-combattants- est essentielle dans la distribution des chances de carrière politique après-guerre et les combattants ne sauraient s'en désintéresser. C'est pourquoi ils s'efforcent généralement de l'influencer en devenant parfois partie prenante du processus de négociation. Plutôt que spoilers, les ex-combattants peuvent devenir agents intermédiaires de la paix, c'est-à-dire des acteurs centraux du « *contrat de constructeur de la paix*[93] ».

Les ex-combattants, agents intermédiaires de la paix

Dans leurs travaux sur le pouvoir colonial au Kenya, Bruce Berman et John Lonsdale ont établi une distinction entre la construction de l'Etat, phénomène qui recouvre pour l'essentiel la conquête coloniale, et la formation de l'Etat (ou vulgarisation du pouvoir), processus de plus long terme qui suppose une certaine appropriation du pouvoir par les autochtones, étant donné que « *passée la période de « l'état de conquête », le pouvoir colonial ne pouvait gouverner les sociétés locales de manière effective que par l'entremise d'auxiliaires indigènes*[94]. » Dans cette même veine, Jean-François Bayart, analysant les dynamiques de l'extraversion, souligne que « *l'occupation coloniale a supposé l'intermédiation active de toute une série de catégories sociales* (…)[95]. » Pour bénéficier d'un minimum d'acceptabilité et assurer sa pérennité, l'Etat même colonial a trouvé des soutiens et des relais parmi les autochtones, ce qui a supposé qu'une partie d'entre eux tire avantage de la formation de l'Etat. Cette réflexion nous semble transposable aux opérations de *statebuilding* onusiennes.
Tout comme Alex Veit, qui étudie la réforme du secteur de la sécurité en Ituri, nous considérons en effet, à partir du cas du Kosovo, que les *statebuilders* internationaux n'ont pu agir sans le consentement et l'investissement de la politique publique par des « groupes

[93] Michael Barnett, Christoph Zürcher, « The Peacebuilder's contract. How external statebuilding reinforces weak statehood", in Roland Paris, Timothy D. Sisk, *The Dilemmas of StateBuilding: confronting the contradictions of postwar peace operations*, London and New-York, Routledge 2009, p. 23-52.
[94] Bruce Berman et John Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992, p.5, cité par Romain Bertrand, *op. cit*. p. 11. Le processus de construction de l'Etat colonial est l'« *effort conscient visant à la création d'un appareil de contrôle* », tandis que sa formation est entendue comme « *un processus intrinsèquement contradictoire et largement inconscient de conflits, de négociations et de compromis entre divers groupes dont les actions égoïstes assurent la vulgarisation du pouvoir* ». La vulgarisation du pouvoir renvoie à la « capacité d'une minorité croissante d'Africains à utiliser les institutions coloniales à leurs propres fins », Jean-François Bayart, « Hors de la 'vallée malheureuse' de l'africanisme », in *Revue Française de Science Politique*, 44(1), 1994, p. 137.
[95] Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *op. cit*, p. 118.

stratégiques » qui ont endossé un rôle « d'intermédiaires »[96]. Ces intermédiaires ont parfois été envisagés, dans d'autres circonstances telles que les politiques de développement, comme des « *courtiers* », c'est-à-dire des acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de l'aide au développement, qui assurent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement et sont censés représenter la population locale ou en exprimer les besoins vis-à-vis des structures d'appuis et de financements extérieurs[97]. Le courtier s'impose en l'absence de toute habilitation institutionnelle, son rôle de médiateur ne reposant pas nécessairement sur un statut. Le courtier renforce de la sorte ses positions locales à partir de la constitution de liens de clientèle, reposant justement sur la rente internationale mais par ailleurs, il assoit la présence internationale en la légitimant, si bien que les acteurs internationaux peuvent trouver avantage à la constitution de ces relations avec les courtiers. Leur collusion se réalise à la faveur d'une opération de co-optation qui est essentielle dans l'habilitation des courtiers.

Y compris dans un contexte de mission aux prérogatives très larges, allant jusqu'à comprendre une autorité exécutive, comme au Kosovo avec la MINUK, les administrateurs onusiens ont été conduits à prendre appui sur certains acteurs locaux, à co-opter certains d'entre eux qui, en retour, se sont fait les relais de la politique internationale. Notre approche de la co-optation doit être bien distinguée de la notion d'appropriation (*ownership*) développée en matière économique[98] et classiquement mobilisée dans le cadre des recherches sur le *Peacebuilding*[99] puisqu'il ne s'agit pas de s'interroger sur le processus de reprise à leur propre compte, par les autochtones, des objectifs libéraux de la mission onusienne mais plutôt de mettre l'accent sur les logiques de collusion entre acteurs internationaux et combattants,

---

[96] Alex Veit, « International Intervention and the Congolese Army. The Paradox of Intermediary Rule", in Berit Bliesemann de Guevara (Ed), *State building…*, *op. cit.*, p. 41. Voir également Susanna Campbell, "Routine learning ? How Peacebuilding Organizations prevent Liberal Peace", in Campbell et *alii* (Eds), *A Liberal Peace ? The Problems and Practices of Peacebuilding*, Zedbooks, 2011, p. 99 et suiv.

[97] Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau, Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala ; Mayence, APAD, 2000 ; « Local Development Brokers in Africa : The rise of a new social category », Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität, Working paper n° 13, 2002. Dans une acception utilitariste et en partie moralisatrice, le courtier a pu être défini comme « *manipulateur professionnel de personnes et d'informations qui crée de la communication en vue d'un profit* » (Jeremy Boissevain, *Friends of Friends. Networks, manipulators and coalition*, Oxford : Blackwell, 1974, p. 148). La notion de courtier a été sollicitée pour l'analyse de l'action publique, par Olivier Nay et Andy Smith (Dir), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002, p. 13 : "*L'activité du courtier (…) consiste à rechercher des solutions acceptables entre des groupes éloignés qui peuvent trouver un avantage à coopérer même s'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs et n'ont pas les mêmes intérêts* ».

[98] A ce sujet, s'agissant des politiques de développement au Mali, voir Isaline Bergamaschi, *Le consensus post-Washington au Mali : genèse, trajectoires et processus d'appropriation,* Thèse de doctorat en science politique, Sciences Po Paris, 2011.

[99] Pour une illustration, Cf Jens Narten, "Dilemmas of promoting "local ownership". The case of postwar Kosovo", in Roland Paris, Timothy D. Sisk (Ed), *The Dilemmas of Statebuilding, op. cit*, 2009, p. 252 et suiv.

dans l'intérêt bien compris de chaque partie. On verra que, de la sorte, les administrateurs internationaux se sont déchargés partiellement de leur entreprise de domination sur les acteurs locaux co-optés, puisque ces derniers sont devenus des agents de contrôle social à l'endroit de la frange de la population qui se situait dans un rapport clientéliste (et de dépendance !) vis-à-vis d'eux. Mais la cooptation leur a garanti un surcroît de pouvoir et de puissance, articulé à leurs relations externes et internes, ce qui dans le cadre des conflits internes leur a permis de renforcer leur position. L'implication dans un rôle d'intermédiaires peut ainsi se comprendre dans la terminologie de l'extraversion proposée par Jean-François Bayart, puisque les intermédiaires s'efforcent généralement de transformer « *leur dépendance aux forces extérieures en un avantage dans le conflit local*[100]».

La transaction avec les courtiers est loin d'être stable ; au contraire, les relations entre administrateurs internationaux et agents intermédiaires oscillent en permanence, selon les sujets et les moments, entre « *collusion et collision* [101]», les deux catégories d'acteurs coopérant parfois, s'affrontant à d'autres moments. Leurs relations se caractérisent par une certaine labilité qui passe par des mises en cause et confirmations incessantes, contribuant ainsi au caractère instable des arrangements qui ont été conclus. En effet, « *les intermédiaires (...) are in an oscillating position of constantly mediating forces from within and from the outside. Ils sont simultanément dependants et autonomes : dependent, because they receive and lend resources from and to both outsiders and local society; autonomous, because they can use those resources to strengthen their position and pursue a self-serving agenda*[102]." Il nous semble que ces transactions se mettent plus volontiers en place avec les principaux acteurs du conflit armé qui a précédé, à savoir les ex-combattants qui, de par leur possession d'armes, constituent des acteurs déterminants à intégrer par les acteurs internationaux afin d'obtenir une pacification à court terme, objectif s'avérant en définitive prioritaire[103].

Cette question de la cooptation a trop rarement été envisagée par les auteurs de travaux sur le *state-building* onusien, y compris lorsque, comme Mc Ginty, ils ambitionnent de se focaliser sur les interactions entre acteurs internationaux et acteurs locaux. Si cet aspect n'est pas

[100] Jean-François Bayart, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *op. cit*

[101] Xavier Bougarel, « Dayton dix ans après : le leurre des bilans ? », in *Critique internationale* 29, décembre 2005, p. 13.

[102] Alex Veit, « International Intervention and the Congolese Army…, *op.cit*, p. 41.

[103] Nous rejoignons ici pleinement Michael Barnett et Christoph Zürcher, lorsqu'ils soulignent que les « peacebuilders » donnent en réalité la priorité à la stabilité, *op. cit.*, p. 31.

occulté par Mc Ginty[104] (il est même au cœur de son chapitre sur l'Afghanistan), il ne fait pas l'objet de sa théorisation. Il nous semble que sa réflexion très intéressante sur les ressources des acteurs locaux susceptibles de dévier la paix libérale doit être approfondie et réorientée afin de cerner les dispositions des acteurs susceptibles d'être co-optés. C'est dans ce sens que se déploie la réflexion de Michael Barnett et Christoph Zürcher sur le « contrat de constructeurs de la paix », reliant acteurs internationaux et locaux : les deux auteurs s'efforcent en effet d'identifier les élites susceptibles de s'intégrer dans des relations stratégiques avec les acteurs internationaux. Ils repèrent ainsi deux catégories d'élites : les élites étatiques et les élites subnationales qui s'efforcent chacune de maintenir leur pouvoir à leur niveau (national et régional/local). Leur coopération est indispensable aux « peacebuilders » pour leur entreprise de stabilisation et de libéralisation mais dans le même temps, ces élites nécessitent les ressources extérieures procurées par les peacebuilders pour poursuivre leur objectif de pérennisation de leur pouvoir[105]. Cette analyse a le mérite de situer en haut de la hiérarchie sociale les acteurs susceptibles d'être des intermédiaires. Mais il nous semble toutefois, à la différence de ces auteurs, que la position d'élite n'est pas donnée, ni figée depuis l'avant conflit ; elle est mouvante et a généralement connu des transformations à la faveur du conflit armé, avec parfois l'émergence de challengers. Certes, il faut être en mesure de mobiliser de fortes ressources pour avoir accès à l'arène des acteurs internationaux. Mais cette position dominante est pour une très large part produite par la transaction qui se met en place avec les acteurs internationaux qui, en choisissant de coopter certains acteurs locaux aux dépens d'autres, contribuent à une hiérarchisation parmi les « candidats » au leadership. La position élitaire est pour une bonne part produite par l'intronisation, par les acteurs internationaux, de certains acteurs dans la sphère de la haute politique.

Il convient donc de s'interroger sur les ressources favorisant le jeu d'influence des acteurs locaux ainsi que leurs chances d'être co-optés par les acteurs internationaux et de s'imposer comme courtiers. De même faut-il s'engager dans une réflexion sur la sociologie des acteurs internationaux à l'origine de cette co-optation.

Selon nous, les ressources des acteurs locaux sont à la fois des ressources sociales favorisant une forme de collusion avec les acteurs internationaux et des ressources situationnelles qui confèrent à certains acteurs locaux une position stratégique depuis laquelle ils peuvent

[104] Mc Ginty mentionne en effet la présence de « *co-opted liberal peace agents in the target society*", *International Peace Building…, op. cit*., p. 75. Pour notre part, il nous semble que les acteurs co-optés ne sont pas nécessairement libéraux mais que l'essentiel réside dans leur capacité de contrôle de certaines franges de la société récipiendaire, contrôle social qui garantit un processus de pacification.

[105] Michael Barnett, Christoph Zürcher, « The Peacebuilder's contract. How external statebuilding reinforces weak statehood", in Roland Paris, Timothy D. Sisk, *The Dilemmas of StateBuilding…, op. cit.,* p. 24.

s'imposer comme interlocuteurs des acteurs internationaux. Les acteurs locaux les plus susceptibles d'être co-optés sont des acteurs sécants, entendu comme le fait de témoigner d'une certaine légitimité « locale », une certaine représentativité qui confère de la crédibilité aux options défendues parce qu'elle augure une capacité de contrôle social[106] ; sans doute leur faut-il aussi attester une occidentalisation suffisante pour être envisagés comme interlocuteurs par les acteurs extérieurs[107]. Selon Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan, les courtiers disposent de ressources spécifiques, comme des compétences linguistiques (connaissance de langue étrangères) et rhétoriques (capacité à assimiler le langage du développement et des bailleurs de fonds), ainsi que des capacités organisationnelles et relationnelles[108]. Dans le cadre des missions onusiennes, la capacité à parler le langage de la paix et de la réconciliation est un atout essentiel[109]. De même est-il nécessaire d'être crédités, par les administrateurs internationaux, d'un « sens des responsabilités », *i.e* une disposition à renoncer à certains objectifs, projets, idéologies, afin de concilier les ambitions de pouvoir avec les équilibres internationaux. Ce supposé « sens des responsabilités » est au principe de la consécration comme « alliés » puisqu'ils paraissent disposés à accepter des compromis[110]. Ainsi la co-optation repose-t-elle sur une dimension subjective puisque les représentations de l'interlocuteur vont nourrir ou non la confiance qui lui sera accordée.

Ceci nous amène à nous interroger sur les caractéristiques des acteurs internationaux susceptibles de collusion avec les acteurs locaux, notamment les combattants. Car « côté international », les acteurs doivent également être « pragmatiques », donc disposés à ne pas pleinement relayer la politique libérale pour laquelle ils ont été missionnés, étant donné que tout accord conclu avec des ex-combattants suppose généralement de repousser l'objectif

---

[106] Si, sous certains aspects, notre approche peut-être considérée comme « linéaire », au sens de Chandler, « Peacebuilding and the politics of non-linearity…, *op. cit*, en ce que nous mettons l'accent sur le rôle des leaders combattants dans les ajustements de la politique internationale, elle s'en distingue du fait que nous considérons que ces leaders ne sont pas nécessairement coupés du reste de la société (ils ne sont donc pas toujours des « élites non représentatives »), notamment parce qu'ils s'appuient sur des relations d'allégeance construites avec la grande masse des combattants, relations qu'ils s'efforcent de pérenniser en accédant à des ressources étatiques qui seront partiellement redistribuées afin d'établir des liens de clientèle prorogeant ces allégeances.

[107] Il n'a ainsi pas échappé à Mc Ginty que les warlords co-optés en Afghanistan témoignaient d'une certaine occidentalisation, nombre d'entre eux ayant notamment suivi une formation universitaire en Occident (p. 103). Ceci vaut plus particulièrement pour H. Karzaï, in *International Peace Building…, op. cit,* p. 103 et p. 100.

[108] « Local Development Brokers… », *op. cit,* p. 22 et suiv.

[109] Ce qui ne préjuge en rien des comportements réels mais ce qui importe, c'est de parvenir à construire dans les interactions une « façade », au sens de Goffman.

[110] Le fait de sembler disposé à faire des concessions à un moment T ne signifie pas pour autant que l'intermédiaire se montrera de tout temps et sur tous sujets docile, ainsi que le souligne Alex Veit, *op. cit,* lorsqu'il montre qu'en Ituri les intermédiaires ont largement échappé aux acteurs internationaux.

(libéral) de justice pour donner la priorité à l'enjeu (réaliste) de sécurité/stabilité[111]. Le processus d'alliance avec certains ex-combattants ne supporterait pas, en effet, que plane la perspective d'une inculpation des partenaires co-optés par les acteurs internationaux. Aussi les procédures judiciaires vont-elles être remises à plus tard par le jeu d'une interférence du politique sur le judiciaire[112]. Il nous semble important ici de déconstruire la notion de « mission libérale », notion par trop réifiante qui présuppose une univocité des actions des expatriés, pour souligner que parmi ces derniers se trouvent aussi bien de fervents défenseurs de la paix libérale, qui s'efforceront de se conformer systématiquement à cet idéal, que des acteurs plus politiques et/ou « réalistes », moins porteurs/vecteurs de la paix libérale, et plus disposés à faire quelques entorses à cet idéal[113]. Cette réflexion invite à envisager les disparités internes aux expatriés des missions de paix, lesquels ne se font pas les relais à l'identique des politiques de paix libérale, en somme à faire la sociologie de ces acteurs[114]. S'agissant de l'Etat colonial, cette hétérogénéité des agents a déjà été mise en évidence par les travaux d'Isabelle Merle et il nous semble intéressant de l'envisager à propos des missions de

---

[111] Sur la contradiction entre ces deux objectifs, voir Alpaslan Özerdem, *Post-war recovery : disarmament, Demobilization and Reintegration*, London, New-York, I. B Tauris, 2009, p. 201 et suiv. ; Pierre Hazan, *La paix contre la justice ?Comment reconstruire un Etat avec des criminels de guerre*, Bruxelles, GRIP, A. Versailles Ed, 2010.

[112] Même dans le cas où la justice est internationale, comme dans le cas du TPIY, l'action des juges n'est pas épargnée par les interférences des Etats.

[113] Au Kosovo, dans le cadre de la Minuk, cette opposition idéal-typique recoupe sans doute pour partie la pratique de deux organisations telles que l'OSCE et l'ONU, la première s'avérant idéaliste et la seconde pragmatique/réaliste. Un article comme celui de Jens Narten, analyste mais aussi ex-acteur missionné auprès de l'Omik, tend à le confirmer, via sa présentation critique postulant une dichotomie entre l'activité « idéaliste » de l'OSCE, visant l'appropriation des réformes par les acteurs locaux, et les actions réalistes de l'ONU, privilégiant le partenariat avec les ex-combattants aux dépens d'élites professionnelles pourtant mieux disposées vis-à-vis de la paix libérale, "Dilemmas of promoting "local ownership". The case of postwar Kosovo", in Roland Paris, Timothy D. Sisk (Ed), *The Dilemmas of Statebuilding, op. cit*, 2009, p. 269 et suiv.

[114] Cette perspective est très rarement présente dans les travaux sur l'action internationale, à l'exception notable de Catherine Goetze et Berit Bliesemann de Guevara, « The 'statebuilding habitus' : UN staff and the cultural dimension of liberal intervention in Kosovo », in Berit Bliesemann de Guevara (Ed), *State building…, op. cit*., p. 198 et suiv. Cette sociologie reste donc à faire, ainsi que s'y est engagée l'équipe de l'ANR Irène sur les professionnels de la paix (ISP/Université Paris Ouest Nanterre la Défense). Sur la base de nos observations, nous émettons l'hypothèse qu'il faut distinguer parmi les expatriés en fonction de leurs modalités de recrutement sur une mission donnée et, indissociablement, de leur formation et cursus antérieurs : il nous semble possible d'opposer de façon idéal-typique les « véritables » promoteurs de la paix libérale, dont le recrutement repose sur l'allégeance à ce dogme, attestée par la formation suivie par eux, des « politiques » co-optés plutôt que recrutés et qui ne sont pas envoyés en mission sur la base exclusive de leur allégeance à ce dogme. Dans le cadre d'une mission onusienne, s'opposent ainsi les fonctionnaires onusiens aux mandatés par leur Etat. Il faudrait aussi sans doute ajouter une 3e catégorie, celle des expatriés qui ne sont en rien porteurs du dogme libéral, comme ces fonctionnaires d'Etat autoritaires envoyés en grand nombre et affectés à des postes de terrain à faible responsabilité, en somme des postes d'éxécutants. Ils sont présents en grand nombre notamment parmi les CIVPOL (ou UNPOL), c'est-à-dire les policiers envoyés par l'ONU. A ce sujet, voir Benoît Dupont, Samuel Tanner (Dir), *Maintenir la paix en zones post-conflit. Les nouveaux visages de la police*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2012, en particulier l'article de Juan Carlos Ruiz Vasquez, « Les forces de police d'Amérique latine en mission de paix de l'ONU », p. 75 et suiv. qui souligne que ces polices n'ont pas été « épurées » depuis les périodes de dictature.

paix onusiennes afin de saisir dans quelle mesure les acteurs locaux peuvent se glisser à profit dans les interstices de leur « hétérogénéité conflictuelle »[115].

Les recompositions socio-politiques induites par les politiques de DDR

Si l'on envisage les politiques internationales en tant que co-production, un autre aspect souvent négligé semble devoir à son tour être pris en compte, à savoir les incidences de ces politiques de DDR en termes de recomposition sociale et/ou politique sur les sociétés d'après-guerre, puisque les tractations qui s'opèrent entre représentants onusiens et « agents intermédiaires » contribuent à un réagencement des positions des acteurs locaux et à une redistribution de leurs ressources. Il faut ainsi se poser la question de savoir *ce que font ces politiques aux sociétés*. De par les rapports de force qui ont présidé à leur adoption, les politiques de DDR influent tout d'abord sur les ressources de leadership d'après-guerre : elles participent de la légitimation de certains acteurs, voire de leur promotion dans les sociétés d'après-guerre (du fait d'une consécration comme interlocuteur ou parce qu'on a bénéficié de mesures aux dépens d'autres acteurs ou groupes co-producteurs) et de la fragilisation concomitante d'autres groupes sociaux ou politiques, qui ne saurait concerner seulement les acteurs combattants. Dans le cadre de leur entreprise de cooptation, les acteurs internationaux ne disposent que d'infimes éléments d'appréciation de la légitimité et de la représentativité des interlocuteurs et la tâche est compliquée par la labilité de cette légitimité dans le contexte mouvant de la guerre qui a eu cours et de l'après-guerre. Il n'est pas sûr en effet, que les résultats des élections organisées avant la guerre (lorsqu'il y en eut !) puissent toujours constituer une base d'appréciation de la légitimité des groupes et/ou organisations en compétition après-guerre. Entre-temps, le conflit armé a généralement profondément transformé les rapports de force, les allégeances, les enjeux, les clivages, si bien qu'il n'existe pas de base d'appréciation de la représentativité des différents prétendants au pouvoir. Ceci fut particulièrement vrai au Kosovo : on l'a vu, le « Président » Rugova pouvait certes pour partie se prévaloir de sa légitimité historique, attestée par son élection plébiscite en 1992 mais les conditions même de l'organisation de ce scrutin et son ancienneté en limitaient l'effet légitimant, cependant que la genèse de la lutte armée reposait sur le renoncement de nombreux ex-partisans de poids de Rugova à sa stratégie pacifiste et leur ralliement à des

[115] Isabelle Merle, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Paris, Belin, 2000 cité par Romain Bertrand, *op. cit.*, p. 10.

groupes auparavant minoritaires. Dans ces contextes de lutte entre divers prétendants au leadership et à la représentation, l'intercession des acteurs internationaux ne peut être neutre et le choix de leurs alliés constitue un élément décisif de l'autorité de groupes locaux dans le cadre de leurs luttes internes avec d'autres groupes et/ou organisations après-guerre : la co-optation confère en effet une légitimité à tout le moins symbolique, celle qui découle de l'intronisation dans la sphère décisionnelle de la haute politique, du moins lorsque la présence internationale est globalement appréhendée sous un jour favorable[116], mais elle procure également des ressources matérielles et d'informations, de pouvoir, de réseaux, etc, qui donnent un avantage indéniable aux co-optés vis-à-vis des autres prétendants. Les contextes d'après-guerre permettent souvent aux groupes armés de s'imposer aux dépens des autres groupes ou organisations dans la mesure où les acteurs internationaux sont prioritairement préoccupés par le retour au calme et qu'ils préfèrent en conséquence traiter avec les principaux acteurs locaux desquels dépend la réussite du procès de pacification, à savoir les groupes militarisés.

Loin d'être neutres, les politiques de DDR contribuent par ailleurs à la construction et/ou à l'évolution de certaines catégories au sein des sociétés récipiendaires : ex-combattants, bénéficiaires de programme de réinsertion, etc. De par leur mise en oeuvre, les programmes de DDR contribuent à sédimenter des catégories en cours de constitution qui parfois dans l'après-guerre auraient pu se diluer et/ou être rabattues sur une autre catégorie. Ainsi en va-t-il notamment de la catégorie « (ex-)combattant », objectivée par la distribution de carte de combattant par les organisations en charge du DDR, contribuant ainsi à la constitution d'une « identité de papier » qui subsume la diversité des trajectoires combattantes. Ainsi des personnes qui ont contribué très diversement à la lutte armée, qui ayant réellement combattu dès la première minute, qui s'étant rallié seulement dans les derniers moments au mouvement de lutte armée, qui ayant simplement soutenu par une aide matérielle (nourriture, logement, vêtements), qui ayant participé aux plus âpres combats, se voient-ils affublés du même « label » via une attestation unique de leurs états de service[117]. Sans compter que certains ex-combattants ne se verront pas attribuer de carte faute de revendiquer une reconnaissance de leur contribution, comme c'est souvent le cas des femmes ayant participé à la lutte armée[118], tandis que certains non combattants l'obtiendront. Il faut ici souligner un aspect essentiel des

[116] A l'inverse, lorsque la présence internationale est perçue comme une « occupation », coopérer avec les acteurs internationaux contribue plutôt à une délégitimation, les acteurs intermédiaires étant perçus comme des « traîtres » à la cause nationale.

[117] Et ce n'est pas le moindre des paradoxes, s'agissant de programmes qui visent à diluer l'identité de combattant !

[118] Kathleen M. Jennings, *Seeing DDR from below, op. cit.*, p. 21.

procédures d'identification des ex-combattants par les organismes en charge du DDR, à savoir leur dépendance vis-à-vis des ex-commandants qui, en l'absence de traces bureaucratiques de la mobilisation militaire puisqu'il ne s'agit pas d'un conflit armé engagé par un Etat, s'imposent comme les seuls acteurs en mesure de certifier la participation à la lutte armée, ce qui conduit les organismes en charge du DDR à les solliciter pour attester que tel ou tel qui se présente pour requérir le statut d'ex-combattant fut effectivement mobilisé. Ainsi l'opération de reconnaissance de la réalité de la participation à la lutte armée est-elle en grande partie concédée aux (ex-)commandants supposés authentifier leurs troupes. En définitive, compte tenu des conditions dans lesquelles les opérations d'identification des ex-combattants sont réalisées, la distribution d'une carte d'ex-combattant mesure plus l'intensité de l'intégration dans des réseaux que la réalité d'une expérience militaire. Et cette procédure d'identification favorise un renforcement des alliances et des allégeances (qu'elles soient ethniques, claniques, territoriale, politique ou autre). Pourtant, à la suite de ces distributions de carte, une ligne de démarcation étanche est établie entre non-combattants et ex-combattants, alors même que la différence entre certains d'entre eux pouvait être ténue. Qui plus est, cette différenciation va être accentuée par la reconnaissance symbolique et le statut qui découlent de l'identification comme ex-combattant mais aussi, au-delà des dispositifs de retour à l'emploi proposés par les organismes en charge du DDR, par l'octroi de bénéfices matériels, comme des pensions, des aides ou allocations diverses, des droits spécifiques comme celui de suivre des études supérieures, d'accéder gratuitement aux soins médicaux, etc. Aussi les politiques de DDR jouent-elles sur les stratifications de la société récipiendaire, elles-mêmes déjà bouleversées par l'expérience de la guerre[119], soit en accentuant les processus déjà à l'œuvre à la suite de la guerre, soit en les contrariant.

Pourquoi cette ignorance des acteurs locaux et de leur rôle dans les processus de sortie de conflit ?

Il convient de réfléchir à ce qui constitue une énigme, pour quiconque jouit d'une expérience, même courte, des missions de paix sur le terrain : l'oblitération des acteurs combattants

[119] A ce sujet, voir X. Bougarel, E. Helms et G. Duijzings, *The New Bosnian Mosaïc.op. cit.* qui, s'agissant de la Bosnie, soulignent que « *la guerre n'a pas seulement affecté les identifications ethno-nationales mais aussi d'autres catégories comme l'urbanité et la ruralité, le genre, les générations, les classes et l'occupation* » (p. 2). Ils poursuivent : « *Il existe une diversité de groupes sociaux et de conflits qui ont été transformés ou produits par la guerre* », p. 20 et suiv.

locaux dans un grand nombre d'analyses portant sur le DDR ou leur perception uniquement à l'aune de leur caractère perturbateur[120]. Il nous semble que ce biais est la conséquence d'une vision exclusivement négative de la guerre et des ex-combattants, produite en grande partie par les analyses économiques du conflit armé développées, pour l'essentiel, dans le sillage des travaux de Paul Collier, et par la théorie des guerres nouvelles initiée par Mary Kaldor, qui empêche de penser les dimensions politiques, inter-reliées, de la guerre, des opérations de DDR, et du retour à la vie civile. Les politiques de DDR ne sont en effet pas envisagées sous l'angle de leurs dynamiques de marchandages et de négociation puisque les ex-combattants, censés être mûs par l'avidité ou par les haines ancestrales et étrangers aux enjeux politiques, sont supposés justement ne pas être disposés au compromis[121], l'accord de paix étant considéré comme portant systématiquement atteinte à leurs intérêts matériels. En conséquence de quoi, on peut repérer, chez les concepteurs de politiques de DDR, mais aussi chez les observateurs et acteurs, une tentation de la page blanche : tout se passe comme si on écrivait une nouvelle histoire sur une page vierge[122], comme si l'accord de paix effaçait toute trace du conflit armé qui a précédé.

L'importance de ces *a priori* dépréciatifs apparaît pleinement à la lecture des travaux portant sur la sortie de conflits armés interétatiques, en particulier ceux provenant des historiens, qui, eux, ne contiennent pas ce jugement négatif sur les anciens combattants et tendraient peut-être, inversement, à les envisager avec empathie : ainsi trouve-t-on nombre de

[120] Depuis la fin des années 2000, toutefois, une série de publications en relations internationales s'efforcent de s'éloigner de cette approche « systemic-centric qui se focalisent sur les acteurs extérieurs » (Michael Barnett, Christoph Zürcher, « The Peacebuilder's contract… », *op . cit.* p. 25.) et tentent de penser ce qui se joue à l'interface des acteurs locaux et internationaux.

[121] Produisant un effet de *self-fulfilling prophecy*. Alexandra Guaqueta souligne en ce sens que la réintégration politique d'un groupe rebelle comme le M-19, dans les années 1970, en Colombie, s'est avérée plus aisée que celle des paramilitaires dans les années 2000, notamment parce qu'à la différence du conflit récent, les rebelles du M-19 étaient envisagés comme porteurs de revendications légitimes, « The way back in. Reintegrating illegal armed groups in Colombia then and now », in M. Berdal, D. UÇKo (Ed), *Reintegrating Armed Groups…*, *op. cit*, p. 11 et suiv. Lorsqu'il analyse les processus de remobilisation armée, Themnér montre lui aussi que l'approche négative des ex-combattants peut provoquer une renaissance du conflit, par effet de prophétie auto-réaliatrice, *Violence in Post-Conflict Societies, op. cit*, p. 166.

[122] Ce dont témoignent nombre de politiques de DDR, qui envisagent pour les combattants anciens agriculteurs un simple retour à la terre, faisant fi des compétences nouvellement acquises par les anciens combattants et de leur expérience de la guerre, qui les ont pourtant conduits à se différencier de ce groupe social et à ne plus s'identifier à lui. Voir C. Alden, « Making old soldiers fade away: lessons from the reintegration of demobilized soldiers in Mozambique », *Security Dialogue*, 33 (3), septembre 2002, p. 350. S'agissant des guerres totales du 20e siècle, Alec Campbell souligne également que bien qu'issus des classes laborieuses, les vétérans s'en sont dissociés, en raison notamment de leur expérience de la guerre, si bien qu'ils ont une « position de classe pas claire » au sortir de la guerre, rendant incertaine une alliance avec les ouvriers, « Where Do All the Soldiers Go ? Veterans and the Politics of Demobilization », in Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 104.

questionnements sur les trauma subis par les soldats[123], les historiens empruntant régulièrement les outils théoriques de la psychiatrie, sur les difficultés du « retour à l'intime » (comment renouer avec femme, enfants et parents après une si longue absence et une expérience sans pareille ?), sur les conséquences tragiques de l'expérience de la guerre (alcoolisme, désocialisation) et sur les enjeux professionnels et sociaux[124]. Sans doute est-ce en raison du fait que la plupart de ces travaux concernent les anciens combattants de leurs propres pays ou de pays alliés, donc de nations en guerre vis-à-vis desquelles existe un préjugé favorable[125]. Mais il n'est certainement pas anodin, non plus, que ces travaux portent sur des guerres interétatiques et que les ex-combattants soient des conscrits ou militaires de carrière, donc des « soldats » au service de leur Etat, et non des « rebelles » mettant au défi un Etat. L'ex-combattant dont on se méfie, c'est celui qui a été partie prenante d'une guerre civile et qui n'a pas combattu dans un cadre westphalien ordonné. C'est aussi celui qui est perçu comme risquant, justement, de remettre en cause ce cadre interétatique pilier des relations internationales.

Si, aujourd'hui, cette frontière entre soldats et rebelles semble tracée avec clarté, il n'en fut pas ainsi de tout temps. Le traité de Westphalie, en 1648, a apporté une contribution majeure à l'établissement de cette frontière, produisant cette dichotomie actuelle dans les représentations entre guerres interétatiques et guerres intra-étatiques. Cette opposition repose pour une bonne part sur l'antagonisme entre violence légale et légitime –celle de l'Etat- et violence illégale et illégitime –celle des groupes infraétatiques-. Sans doute faut-il déconstruire ces représentations. Un Charles Tilly nous rappelle que la guerre des Etats, au Moyen-âge, s'apparentait le plus souvent à de la prédation : il s'agissait, ni plus ni moins, selon lui, d'une action assimilable au crime organisé[126]. Ainsi l'opposition savamment entretenue par les

---

[123] Sur le PTSD (Post Traumatic Stress Disorder) concernant en particulier les vétérans du Vietnam veterans, voir G. Boulanger and C. Kadushin, *The Vietnam Veteran Redefined: Facts and Fiction*, Hillsdale, NJ, L. Erlbaum, 1986; Jonathan Shay, *Achilles in Vietnam. Combat Trauma and the Undoing of Character*, New-York, Atheneum, 1994.

[124] Peter Goldman, Tony Fuller, *Charlie Company. What Vietnam did to us*, New-York, Morrow, 1983. John Helmer, *Bringing the War Home. The American Soldier in Vietnam and After*, New-York, Free Press, 1974, p. 209 et suiv.

[125] A. Prost, *Les anciens combattants (1914-1939)*, Paris, Gallimard, 1977 ; B. Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Seuil, 2004 ; J. Horne, *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*, dossier 14-18 : « Aujourd'hui, Today, Heute », n° 5, Éditions Noésis, 2002 ; B. Cabanes et G. Piketty (dir.), *Retour à l'intime : au sortir de la guerre*, Paris, Tallandier, 2009. Inversement, lorsqu'il analyse le rôle des anciens combattants allemands dans l'après-guerre, l'historien américain Georges Mosse, les envisage comme brutalisés, *De la Grande Guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Hachette, 1999, trad. de *Fallen Soldiers. Reshaping the Memory of the World Wars*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

[126] Charles Tilly, "La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé", *Politix*, 13(49), 2000, pp. 97 à 122.

tenants de l'approche économique de la guerre, entre violence légitime de l'Etat et prédation des « rebelles », doit-elle être reconsidérée sur la base de ces apports historiques.

La conséquence de cette dichotomie entre guerres interétatiques et guerres intra-étatiques, c'est aussi l'établissement de deux traditions de recherche, ressortissant de champs disciplinaires différents : d'un côté, les historiens travaillant sur les sorties de guerres interétatiques, en particulier les deux conflits mondiaux, de l'autre les politistes travaillant sur les conflits armés les plus récents ayant pris place à l'intérieur d'un Etat. Il est vrai que cette dichotomie repose aussi sur une évolution de la conflictualité internationale : au milieu des années 2000, seuls 5% des guerres étaient interétatiques[127]. Forte de cette conscience du caractère historiquement situé de la frontière entre conflits intra-étatiques et conflits interétatiques, nous proposons de nous en affranchir afin de limiter les préjugés relatifs aux ex-combattants et à leur rôle dans ce processus de sortie de conflit. Il peut en effet s'avérer salutaire de visiter les travaux relatifs aux sorties de conflits interétatiques, pour repenser les sorties de conflits intra-étatiques.

Nouvelles pistes de réflexion

Sur la base de ce détour, on peut noter la récurrence de deux grandes thématiques[128] qui nous paraissent d'une importance particulière dans la perspective d'une relecture des sorties de conflits intra-étatiques et qui vont stimuler notre réflexion à propos du Kosovo et des ex-combattants de l'ALK : le rôle, après-guerre, des vétérans dans la reconfiguration de l'Etat ; l'incidence des vétérans sur le nouveau récit national post-conflit.

1. *Le rôle des vétérans après-guerre dans la formation de l'Etat*

S'agissant du premier thème, il nous faut revenir à Tilly et Elias, dont les réflexions socio-historiques ont magistralement établi que l'émergence de l'Etat est indissociable de la guerre. Tilly le démontre dans son analyse de l'histoire européenne sur la longue période (990-1990) « *la structure de l'Etat apparaît essentiellement comme un produit secondaire des efforts des gouvernants pour acquérir les moyens de la guerre*[129]*. » ; « (…) les processus de formation de l'Etat furent justement induits par l'expansion de la force militaire*[130]. » S'il en fut ainsi,

[127] Human security report 2005, *War and peace in the 21st century*, Oxford University Press, 2005.
[128] Distinguées ici analytiquement mais leurs différents aspects sont entremêlés dans la réalité.
[129] Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe. 990-1990*, trad. Paris, Aubier, 1992, p. 38.
[130] Charles Tilly, *Contrainte et capital …*, *op. cit.*, p. 206.

c'est notamment parce que pour mener à bien les opérations militaires, il fallut créer et améliorer la capacité de prélèvement fiscal en s'appuyant sur une bureaucratie étoffée justement dans cette perspective. Et après-guerre, la bureaucratie, loin de se résorber, reste en l'état et se donne une mission civile, elle se civilise, constituant l'architecture de l'Etat. Elias quant à lui identifie une loi du « double monopole », monopoles fiscal et militaire qui se renforcent mutuellement et sont constitutifs de la genèse de l'Etat[131].

Quelques travaux portant sur les conflits contemporains se sont posé la question du rôle de la guerre dans la construction de l'Etat. Ils concluent généralement qu'en raison du changement dans le *warfare* et du contexte de mondialisation, les guerres contemporaines ne sont pas autant ni toujours à l'origine d'un processus de centralisation et de monopolisation de la coercition.

Le livre dirigé par Diane E. Davis et Anthony W. Pereira et paru en 2003 s'inscrit explicitement dans le prolongement des analyses de Tilly et ambitionne de tester les hypothèses de ce dernier s'agissant notamment de conflits armés caractéristiques de la fin de la guerre froide, où sont présentes des forces armées « *who frequently act on behalf of subnational groups (...)*[132]. » Si dans certains cas contemporains, ils parviennent à établir que « *irregulars armed forces have been central protagonists in processes of state formation and political development in a wide variety of countries, modern or not, democratic or otherwise*[133] », il n'en reste pas moins que les conflits armés contemporains ne conduisent pas tous à la monopolisation de la violence physique légitime et que ce contrôle de la coercition reste instable et disputé, en raison notamment du contexte de globalisation économique qui facilite la diffusion des armes à des acteurs non étatiques. Cette moindre dynamique de concentration des moyens de la coercition s'explique par ailleurs par les différences dans la façon de rassembler les moyens de la guerre : « *Less-intense war-making resulted in much smaller levels of taxation and conscription, crating state that were weaker, less able to monopolize the means of coercion and reorganize society* (…)[134]. »

S'appuyant sur un grand nombre de cas de conflits armés survenus depuis 1945, Klaus Schlichte considère quant à lui que « *politics of armed groups can also be seen as part of a violent reconfiguration of political orders. The institution that occurs within armed groups*

---

[131] Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident,* trad. Paris, Calmann Lévy, 1990, p. 25 et suiv.

[132] Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 4.

[133] Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 18.

[134] Anthony W. Pereira, "Conclusion", in Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces…*, p. 389.

then becomes a contribution to state-building[135]» et il propose en conséquence d'envisager les groupes armés en tant que constructeurs d'Etat (*state-builders*[136]).

Ce questionnement est également au cœur de l'ouvrage dirigé par Dietrich Jung qui, sensibilisé par l'argument de Tilly sur le rôle du capital dans la formation des Etats européens, se montre attentif en particulier au facteur économique dans les conflits intraétatiques. Mais le rôle de l'économie est cette fois resitué dans le contexte contemporain de globalisation. Les conclusions du livre soulignent à la fois les similitudes et les différences avec les observations de Tilly. Similitudes, de par la présence d'un même procédé de « *rackets protection* », les mêmes « *méthodes de création de la menace et d'endossement de sa réduction*[137] », permettant à la force physique de devenir pouvoir économique, mais différence en ce qu'on n'observe pas pour autant « *d'établissement d'Etats intégrés territorialement* », mais plutôt un « *patchwork (…) d'autorités (…) qui ne peuvent être considérées comme des formes cohérentes d'autorité étatiques* [138]».

Dans une savante synthèse de la littérature sur le sujet, Amélie Blom relève ce même défi, s'agissant des pays non européens, non sans en avoir préalablement souligné les principaux obstacles, liés au fait qu'il s'agit d'Etats importés et non sédimentés, et dont le processus de concentration de la contrainte a obéi « *à une dynamique prioritairement extérieure*[139] ». Dans le prolongement de Tilly, et en prenant appui sur les travaux de M. Barnett, elle souligne en particulier les effets de la préparation à la guerre sur le pouvoir de l'Etat, à partir des cas d'Israël et de l'Egypte[140], en de nombreux points comparables à ce qui s'est passé en Europe dans la phase d'émergence des Etats.

Il est toutefois un autre aspect de la thèse de Tilly, généralement moins discuté, qui nous semble pourtant mériter d'être approprié dans la réflexion sur les conflits contemporains qui concerne non plus la structure venue en soutien à la guerre mais les hommes eux-mêmes : « *Les participants à l'effort de guerre – y compris les personnels militaires- acquirent des*

---

[135] Klaus Schlichte, *In the Shadow of Violence…, op. cit.*, p. 179.

[136] *Ibid*, p. 187.

[137] Dietrich Jung (Ed), *Shadow Globalization, Ethnic Conflicts and New Wars. A Political Economy of intrastate War*, Routledge, 2003, p. 186.

[138] *Ibid*. Sur ce point, voir en particulier la contribution de Klaus Schlichte, « *Formation de l'Etat et économie des guerres civiles* », pp. 27-46.

[139] Amélie Blom, « 'la guerre fait l'Etat' : trajectoires extra-occidentales et privatisation de la violence », Les thématiques du C2SD, Thématique n° 2, 2006, p. 23-24. http://www.**c2sd**.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/thematique2charte.pdf.

[140] A. Blom, *Ibid*, p. 38 et suiv. L'auteure ne s'interroge pas toutefois sur le rôle des ex-combattants dans la formation de l'Etat. Lorsqu'elle les évoque, à propos du Pakistan notamment, c'est pour souligner leur reconversion dans le « jihad » au Cachemire indien à partir de 1988 à la suite de la guerre en Afghanistan[140]. Ce constat contribue à rapprocher l'auteure des questionnements récurrents dans la littérature contemporaine sur le post-conflit sur le risque d'une remobilisation des acteurs armés.

droits sur l'Etat (...) qu'ils réactivèrent à la démobilisation[141]. » Il a ainsi bien perçu l'enjeu consistant à désarmer ceux qui avaient combattu et les difficultés alors rencontrées, conduisant le centre à proposer des incitations et à négocier ce processus. Parmi les principales revendications des combattants figure celle d'intégrer la bureaucratie d'Etat. Lorsqu'il leur fut ainsi donné satisfaction, il se produisit une consolidation de l'Etat, sous un double aspect : parce qu'elle renforça son architecture bureaucratique et parce que cette intégration alimenta leurs allégeances à l'Etat. Et Norbert Elias ne nous dit rien d'autre, lui qui souligne l'importance du phénomène de curialisation des guerriers dans la monopolisation de la violence légitime par l'Etat, curialisation par ailleurs à l'origine du processus de pacification et de civilisation des sociétés puisque les seigneurs développent à la Cour du Roi un code de civilités qui se diffuse ensuite dans toute la société[142].

Ces deux auteurs nous invitent ainsi à envisager les aspects par lesquels dans l'après-guerre et autour de l'enjeu vétéran se rejoue la dynamique de l'Etat. Ainsi l'intégration des combattants dans la bureaucratie d'Etat contribue-t-elle au refaçonnage de son architecture, à son développement infrastructurel, en somme à son étoffement bureaucratique. Cette pénétration de l'Etat par les vétérans contribue par ailleurs à la *formation* de l'Etat, ce qui nous renvoie cette fois à une dimension plus sociologique par laquelle se construisent des allégeances à l'Etat –favorisant ainsi l'exercice de la domination politique, au sens de Weber-, notamment par la mise en place d'une relation clientéliste entre les détenteurs du pouvoir et les strates combattantes. S'agissant du Kosovo, nous verrons dans quelle mesure la mise en place d'une nouvelle institution, le Corps de Protection du Kosovo, composé presque exclusivement d'ex-combattants de l'ALK, relève de cette dynamique de façonnage étatique. La constitution de cette institution a contribué à la légitimation de l'Etat du Kosovo, légitimation qui était loin d'être acquise compte tenu du projet pan-albanais d'un grand nombre de combattants.

Les travaux d'historiens ont par ailleurs montré, à partir de sorties de conflits interétatiques, que les vétérans contribuent à l'essor du rôle de l'Etat sous un autre aspect, plus indirect, de par leurs exigences de politiques publiques matérielles à leur endroit : souvent, en effet, l'adoption de mesures telles que les pensions ou les programmes de réinsertion, ont donné lieu à l'extension du rôle de l'Etat, du fait de l'adoption de ces mesures sociales, allant parfois jusqu'à la mise en place d'un Etat Providence. L'articulation entre le devenir au long cours des vétérans, leur investissement dans des associations, leurs mobilisations et revendications,

---

[141] Charles Tilly, *Contrainte et capital …, op. cit.,*, p. 339.

[142] Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, trad. Paris, Calmann Lévy, 1990 ; *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 239 et suiv.

la mise en place de politiques publiques à leur endroit et leur incidence sur l'Etat est ainsi au cœur de nombre de travaux d'historiens

Dans l'ouvrage collectif dirigé par Diane E. Davis et Anthony W. Pereira, l'analyse d'Alec Campbell le montre avec brio[143]. Que ce soit au XIXe ou au XXe siècle, explique-t-il, l'enjeu principal auquel furent confrontés les Etats en Europe fut de circonscrire les troubles que pouvait engendrer le mécontentement des vétérans fraichement démobilisés. D'où le développement d'un système de bénéfices et de privilèges sociaux à destination des vétérans, prémices, selon l'auteur, de la mise en place du *Welfare state*. Selon Theda Skocpol, dans un pays comme les Etats-Unis où le développement de l'Etat resta limité, par comparaison avec le vieux continent, les vétérans de la guerre civile furent toutefois à l'origine de la mise en place d'une politique sociale, suite au lobbying efficace de l'association *La Grande Armée de la République*, réclamant l'attribution de pensions : celles-ci ont constitué la « clé de voûte » des prestations sociales des Etats-Unis sur la période des années 1880 aux années 1910[144]. Et c'est un scénario assez proche qui se rejoue dans les années 1930, toujours aux Etats-Unis, avec la parade pour la prime (« bonus march »), organisée en mars 1932 et à laquelle ont participé 40000 ex-combattants de la première guerre mondiale, sans emploi et sans domicile, qui demandaient une compensation pour leurs services rendus à la nation[145]. Leur mobilisation fut certes réprimée par le pouvoir conservateur mais ces événements ont constitué un élément du succès électoral des démocrates en 1936 qui avaient su mettre en avant la promesse d'un *new deal* pour ces « hommes oubliés ». L'adoption, en 1944, du GI Bill, un système de bénéfices au profit des vétérans de la seconde guerre mondiale parmi les plus généreux jamais adoptés, doit être interprété au regard de ces événements et de la crainte qu'ils ont suscitée à la veille du retour de millions de combattants sur le sol américain.

S'agissant du Kosovo, nous verrons que les associations de vétérans ont elles aussi exigé des aides sociales et des pensions pour leurs adhérents et que ces mobilisations se sont cristallisées depuis le milieu des années 2000 sur la revendication d'une loi sur les « valeurs de la guerre », qui a amené l'Etat nouvellement indépendant à développer sa politique sociale, contribuant ainsi à la construction des allégeances des combattants à l'Etat. Ainsi les transactions entre acteurs étatiques et associations combattantes participent-elles du processus de légitimation du pouvoir étatique.

---

[143] Alec Campbell, « Where Do All the Soldiers Go ? Veterans and the Politics of Demobilization », in Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces…, op. cit.,* , 2003,

[144] Theda Skocpol, *Protecting Soldiers and Mothers. The Political Origins of Social Policy in the United States,* Cambridge, Belknap Press Harvard University Press, 1992, p. 7.

[145] Stephen R. Ortiz, *Beyond the Bonus March and GI Bill : how veteran politics shaped the New Deal era*, New York : London, New-York University Press, 2010, p. 1-3.

2. *Enjeu vétéran, nouveau contrat social et construction d'un récit national*

Les mobilisations de vétérans analysées dans les travaux d'historiens traduisent certes des exigences de politique matérielle mais dans le même temps, elles mettent en question le contrat social sur lequel reposait leur pays avant le conflit armé en inscrivant au cœur du débat public la question de leur contribution au conflit armé, posé comme acte (re)fondateur. A l'occasion de ces mobilisations collectives, des débats publics qu'elles suscitent, en particulier lorsque l'Etat consent à mettre en place de nouvelles politiques publiques à leur endroit, est posée la question de leur statut dans la nation. La guerre qui s'achève suscite une mise en sens à travers des politiques symboliques, qui d'ailleurs répondent souvent à des initiatives à la base venant des vétérans eux-mêmes.

Ce que nous montrent certains travaux d'historiens, c'est que les conflits armés ont parfois été l'occasion, pour des groupes minoritaires ou marginalisées qui y ont participé, de reposer la question de leur place dans la nation et de tenter de la renégocier de sorte qu'ils y jouissent d'un statut plus valorisé dans la société et qu'ils y bénéficient des mêmes droits. Ainsi des Amérindiens qui se sont portés volontaires à partir de 1914 et dont les mobilisations en temps de paix ont été analysées par Thomas Grillot : « *Après guerre, les Indiens ne cherchent pas seulement à obtenir des bénéfices symboliques et matériels de leur participation au conflit. Ils tentent aussi de redéfinir leur place dans la nation (ou plutôt de la négocier)*[146]. » Même constat s'agissant des Afro-Américains ayant participé à la seconde guerre mondiale et à la guerre de Corée, qui vont militer pour l'égalité politique et s'efforcer de rééquilibrer les rapports de pouvoir avec les blancs dans le sud des Etats-Unis, arguant notamment de leur engagement combattant en tant que sacrifice patriotique en défense de la démocratie[147].

De fait, ce qui se joue au sortir de la guerre, c'est le rôle politique des vétérans, qui manifestent souvent un nouveau rapport à la citoyenneté et s'engagent dans des partis ou associations, ainsi que cela a pu être montré s'agissant des organisations internationales de vétérans suite à la Grande guerre[148] ou au sein du mouvement pacifiste[149]. L'ouvrage de Suzann Mettler aborde cette question sous un angle complémentaire, celui des effets des

---

[146] Thomas Grillot, *Après la Grande Guerre : comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes*, 1917-1947, Paris, Ed. EHESS, 2014, p. 16.

[147] Christopher S. Parker, *Fighting for democracy: Black veterans and the struggle against white supremacy in the postwar South*, Princeton N.J ; Oxford, Princeton University Press, 2009.

[148] Julia Eichenberg, John Paul Newman (Eds), *The Great War and veterans' internationalism*, Basingstoke: New-York, Palgrave Mc Millan, 2013.

[149] A. Prost, *Les anciens combattants (1914-1939)*, Paris, Gallimard, 1977.

prestations sur les bénéficiaires : l'auteure montre les incidences positives sur les vétérans du GI Bill de 1944 en termes d'intégration politique, mesurée à partir de leur participation à la vie de la Cité, ces derniers étant devenus des citoyens plus actifs, s'investissant plus volontiers dans les organisations civiques que les vétérans n'ayant pas bénéficié du programme de retour à la vie civile[150].

Ces travaux montrent bien la transformation du rapport des vétérans à l'Etat et à la nation, transformation induite par la guerre et par l'expérience du retour dans une société en paix. Se pose aussi la question du statut des vétérans et, indissociablement, du conflit armé, dans le nouveau récit national qui se construit suite à la guerre. Les historiens ont su notamment se montrer sensibles aux commémorations officielles faisant suite au conflit et qui sont constitutives de l'écriture d'un récit national renouvelé empruntant à l'histoire et ouvrant vers l'avenir. S'agissant de la guerre menée par les Etats-Unis au Vietnam, à propos de laquelle l'absence d'organisation d'une cérémonie de « Welcome home » a été largement soulignée[151], la mise en place de commémorations officielles au tournant des années 1970 contribuant à une « reconnaissance nationale de leurs sacrifices », a pu apparaître comme une sorte de « rattrapage » répondant aux exigences d'une association de vétérans comme le VVMF (Vietnam Veterans Memorial Fund), qui envisageait la reconnaissance sociale des vétérans comme une forme de thérapie. Mais dans le même temps, ce que montre Patrick Hagopian avec finesse, c'est que ces mémoriaux avaient pour but d'unifier la nation divisée par cette guerre et ont servi l'entreprise reaganienne de revalorisation du pouvoir militaire des Etats-Unis sur la scène internationale en gommant les représentations honteuses de la guerre au Vietnam qui avaient prévalu jusqu'alors[152]. Ainsi des logiques d'instrumentalisation étaient-elles au cœur de cette entreprise commémorative.

Par contraste, la question des politiques publiques et de la construction du statut des vétérans dans les sociétés post-conflit est ignorée dans les travaux sur les sorties de conflits contemporains, en miroir des politiques internationales elles-mêmes. Ce décalage a bien été souligné par Jessica Schafer : « *While past Euro-American policies with regard to veterans often appealed to a language of rights and citizenship, nationalism, and patriotism, the word 'entitlement' is conspicuously absent from recent policy manuals originating from the*

---

[150] Suzanne Mettler, *Soldiers to citizens: the G.I. Bill and the making of the greatest generation*, New-York, Oxford, Oxford University Press, 2005.

[151] Peter Louis Goldman, Tony Fuller, *Charlie Company : what Vietnam did to us*, New-York, Morrow, 1983.

[152] Patrick Hagopian, *The Vietnam War in American Memory. Veterans, Memorials and the Politics of Healing*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2009. Voir aussi David Kieran, *Forever Vietnam: How a Divisive War Changed American Public Memory*. Amherst: Univ. of Massachusetts Press, 2014.

international institutions centrally involved in 'reintegration' programs for former combatants[153]. » Les politiques sociales sont en effet répudiées dans le cadre des interventions post-conflit d'inspiration libérale[154]. Le volet réintégration des programmes de DDR ne portant que sur le court terme et ne comportant généralement qu'une dimension économique étroite de retour à l'emploi, les travaux sous-tendus par l'objectif d'établir un bilan de ces programmes limitent leurs questionnements à sa séquence temporelle et sont en quelque sorte piégés par elle. De même ne prennent-ils pas en compte le rapport des vétérans à l'Etat ni les transactions qui se nouent après-guerre avec l'Etat dans le cadre de leurs mobilisations collectives.

De fait, ces manifestations ne sont pas considérées comme faisant partie de leur champ d'investigation et, tout au contraire, elles sont envisagées comme le signe de l'échec de la politique de DDR qui aurait dû contribuer à la dissolution d'une identité combattante justement au principe de ces mobilisations collectives, d'autant plus lorsqu'elles sont organisées par des associations de vétérans. Nous considérons à l'inverse que ce qui se joue dans ces actions collectives, c'est la construction du rapport des vétérans à l'Etat, de leurs allégeances –ou de leur défiance-, et il nous parait essentiel d'analyser dans quelle mesure elles sont à l'origine de transactions avec les acteurs étatiques qui permettent une négociation de leur place dans la Cité.

Seuls les travaux se libérant des approches évaluatives des programmes de DDR et sachant envisager les relations au long cours entre ex-combattants et pouvoir à la suite de conflits contemporains ont su percevoir ces enjeux. Ainsi de Jessica Schafer, qui montre que l'Etat Mozambicain a fait l'objet de demandes de soutiens institutionnel et matériel de la part des associations de vétérans, qui ont par là-même développé une demande de protection auprès d'un Etat envisagé comme une figure paternelle ayant des devoirs envers ses « enfants »[155] ou de Norma Kriger qui s'est intéressée à la façon dont la co-construction d'un récit héroïque de la guerre au Zimbabwe a renforcé le parti au pouvoir aussi bien que les associations de vétérans, de par le surcroit de prestige symbolique qui en a rejailli sur eux : « *Pour se légitimer en les légitimant, le parti au pouvoir mit en avant leur contribution à la guerre et glorifia cette dernière, ses combattants et ses morts*[156]."

---

[153] Jessica Schafer, *Soldiers…, op. cit*, p. 11.
[154] Fred Pompeo Cocozzelli, *War and Social Welfare. Reconstruction after Conflict*, Palgrave Mc Millan, 2010.
[155] Jessica Schafer, *Soldiers…, op. cit*, p. 7 et p. 123 et suiv.
[156] Norma J. Kriger, « Les vétérans et le parti au pouvoir, une coopération conflictuelle dans la longue durée », in *Politique africaine*, n° 81, mars 2001, p. 85.

S’agissant du Kosovo, nous verrons que ces enjeux de construction d’un nouveau récit national donnant sens au conflit armé et favorisant l’établissement de relations conflictuelles et/ou coopératives avec les acteurs étatiques sont au cœur de la formation du nouvel Etat. Tout comme au Zimbabwe, un processus de double légitimation -entre le parti au pouvoir et les vétérans- est à l’œuvre, autour des tractations relatives à la loi sur les « valeurs de la guerre », véritable serpent de mer qui ressurgit régulièrement depuis 2000 sans que son sort soit encore totalement réglé à l’heure où nous écrivons ces lignes en 2015.

Ces considérations liminaires orientent l'organisation de ce tapuscrit.

Un chapitre préliminaire sur la genèse de la lutte armée en établira la profondeur historique en revenant sur l'irrédentisme albanais mais montrera aussi les dimensions plus conjoncturelles et contingentes à l'origine de la mobilisation armée.

Dans la Ière partie, nous évoquerons la rencontre entre combattants et administrateurs internationaux lors du déploiement de la mission internationale en 1999 qui a débouché sur la cooptation d'une frange d'ex-combattants et a amené ces derniers à jouer un rôle d'intermédiaires oeuvrant en faveur de la paix, en favorisant notamment la démobilisation des combattants et leur renoncement à la lutte armée. Cette collusion fut au principe de la co-production de la politique de DDR, laquelle fut sérieusement amendée en regard des objectifs initiaux de démantèlement de l'Armée de Libération du Kosovo proclamés dans la résolution 1244 des Nations-Unies, avec la création d'un Corps de Protection du Kosovo s'inscrivant dans la continuité de l'ALK et de son projet de souveraineté. Cette nouvelle institution sera au cœur de l'entreprise de stabilisation du Kosovo au lendemain de la guerre.

Il reste, et ce sera l'objet de la IIe partie, que la relation de collusion entre certains administrateurs internationaux et certains ex-combattants fut indissociablement marquée par des confrontations, renégociations, réaménagements, soit que les intermédiaires ne se montrent pas systématiquement et sur tous sujets dociles, soit que le « contrat fondateur » subisse des remises en cause du fait notamment de la volatilité de la sphère internationale (rotations du personnel international, changements d'agenda ou de perception des principaux enjeux au Kosovo). C'est notamment autour de l'enjeu du devenir du Corps de Protection du Kosovo que ces coopérations/confrontations se sont manifestées. Au fil du temps, le défi de la gouvernementalité du CPK s'est posé avec acuité et les administrateurs internationaux ont conçu des dispositifs de contrôle sophistiqués reposant notamment sur l'intermédiation de la hiérarchie du Corps de Protection du Kosovo et sur l'éviction progressive des ex-combattants de cette institution dans le but de l'apurer de l'héritage du conflit armé.

Ce souci des administrateurs internationaux de dissoudre le fait combattant a conduit à un endiguement de toute entreprise d'établissement d'un récit national de la lutte armée, laquelle a pourtant été engagée par les associations d'ex-combattants aux lendemains de la guerre. Dans une IIIe partie, nous envisagerons les luttes mémorielles ayant émergé dès 2000, luttes

qui connaîtront un déplacement à la faveur de l'indépendance du Kosovo en 2008, puisqu'après s'être nouées entre administrateurs internationaux et associations de vétérans, elles se sont réagencées au sein de plusieurs sphères : gouvernementale, parlementaire et associative. La construction d'un récit national de la « libération du Kosovo », qui s'est opérée en particulier *via* la mise en œuvre d'une politique publique matérielle et symbolique à destination des vétérans, est indissociable de la formation du « nouvel » Etat indépendant, qui, tout en entérinant une nouvelle stratification sociale, demeure toutefois héritier pour partie des rapports Etat-société de l'ex-Yougoslavie.

Mais avant d'aborder ces développements, il faut préciser sur quelle méthodologie ils reposent.

Section 2. Méthodologie

Pour la réalisation de cette recherche, nonobstant le fait que l'investigation empirique de ces phénomènes constitue un « défi [157]», nous avons résolument opté pour une démarche empirique en prenant appui sur des sources diverses relevant toutes d'une méthodologie qualitative. Notre travail repose plus particulièrement sur des archives et rapports d'organisation et des entretiens.

1. Les archives et rapports d'organisation

Notre intérêt pour la politique de DDR au Kosovo nous a amenée à nous tourner vers les organisations en charge de la mettre en œuvre, en particulier l'Organisation Internationale pour les Migrations (IOM en acronyme anglais) qui s'est vue confier la mise en place d'un programme de réintégration à destination des ex-combattants à partir de l'été 1999. Dans un premier temps, IOM s'est donc engagée dans une activité bureaucratique d'enregistrement des combattants démobilisés[158] à partir de laquelle elle a établi leur « profil socio-démographique ». Par la suite, le programme de réintégration d'IOM a reposé principalement sur deux dispositifs, à savoir l'ICRS (*Information Counseling and Referral Service*), engagé en juillet 1999 et clôturé au printemps 2002, et le KPCT (*Kosovo Protection Corps Training Programme*), à destination seulement des membres du KPC et mis en œuvre entre février 2000 et novembre 2004. Dans le cadre du premier dispositif, IOM a mis en place une gamme classique de services destinés pour l'essentiel à favoriser l'employabilité et le placement des ex-combattants, ou encore le montage de projets économiques[159] : elle a en effet constitué une base de données une base de données sur les emplois à pourvoir (*service referral*) et favorisé la mise en relation des ex-combattants avec les employeurs ; elle a également proposé, pour ceux des ex-combattants qui n'étaient pas immédiatement employables, des formations professionnelles (en menuiserie, mécanique, électricité, informatique, plomberie, serrurerie, construction de bâtiments, coiffure, etc.) ou encore financé des projets professionnels

[157] Selon Guillaume Devin (Dir), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Paris, Presses de sciences po, 2009, p. 11.

[158] Nous reviendrons plus loin sur l'enjeu de la certification des ex-combattants par un organisme en charge du DDR. Mais il convient de rappeler dès à présent un phénomène bien connu et qui est que tou-te-s les intéressé-e-s ne s'orientent pas vers les dispositifs de réintégration, ce qui constitue un premier biais dans l'objectivation de la population combattante.

[159] Tout comme dans d'autres pays, le référentiel de la réintégration est économique et conforme à la conception des principaux bailleurs, comme la Banque Mondiale.

(ouverture d'un commerce, d'un atelier d'artisan, lancement d'une activité agricole, etc.). Avec le 2e dispositif qui, pour l'essentiel, consiste en une offre de formation, il s'est agi de favoriser la « civilisation » du KPC, de sorte que cette organisation issue de la lutte armée perde ses attributs militaires et acquière des compétences en tant qu'organisation de sécurité civile.

Concernant ces programmes, nous avons rassemblé tout d'abord des sources ouvertes se trouvant sur le site d'IOM et plusieurs brochures plus détaillées nous ont été remises lorsque nous nous sommes rendue au QG de Pristina[160]. Pour intéressantes qu'elles soient en ce qu'elles donnent un aperçu des objectifs et du contenu du programme, ces sources restent très insuffisantes car elles ne constituent jamais que des vitrines à destination des bailleurs et du public donnant un tour trop lisse à des dispositifs en réalité le plus souvent heurtés et conflictuels. Aussi, après de nombreuses démarches nous ayant notamment amenée à nous rendre à Genève, au siège d'IOM, nous avons obtenu l'accès aux rapports internes rédigés par le chef de mission d'IOM à Pristina[161]. Il s'agit de rapports trimestriels faisant état de la mise en œuvre du programme et qui permettent de prendre la mesure de sa portée (quels dispositifs sont les plus développés, combien d'ex-combattants sont concernés, etc.). Parce que rédigés à intervalles rapprochés, ces rapports livrent également des informations précieuses sur les éventuels décalages entre les objectifs que se fixent les peacekeepers et l'investissement des dispositifs par les intéressés, ainsi que les façons de pallier ces difficultés. Ils constituent donc une source particulièrement intéressante dévoilant à la fois la conception de la réintégration proposée par les puissances intervenantes et celle actée par les principaux intéressés en regard de l'offre qui leur est faire. Ainsi avons-nous pu saisir, contre toute attente, compte tenu du fait qu'IOM constituait un pourvoyeur de ressources, que son dispositif ICRS avait fait l'objet d'un quasi boycott à ses débuts, en particulier dans une région bastion historique de la lutte armée, la Drenica. Ce qui nous a permis de saisir le caractère décisif de l'accord sur le KPC dans la démobilisation et réintégration des ex-combattants car c'est seulement après cet accord que les ex-combattants ont véritablement investi le dispositif. Ces rapports laissent enfin transparaître les représentations des administrateurs internationaux concernant les ex-

[160] En particulier, un document synthétique sur le profil des ex-combattants : "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document, 32 p.

[161] Cf la liste des rapports à la fin de la bibliographie. Nous devons ces rapports à la confiance dont nous a témoigné Christophe Franzettti, Chargé d'évaluation, en poste à Genève, et tenons à l'en remercier vivement. A ces sources, nous avons adjoint un rapport non public réalisé par une équipe d'étudiants de l'Université de Columbia, rapport qui nous a été remis par l'une de ces étudiantes, Séverine Autesserre. Qu'elle en soit ici remerciée. Université de Columbia, *From warring to working. Reintegrating former combatants in Kosovo*, Décembre 2000, Unpublished Report for IOM.

combattants et, par là même, les enjeux sécuritaires sous-jacents aux programmes de réintégration. Ils nous ont en effet révélé que les ex-combattants étaient surtout envisagés en tant que *spoilers* et que les dispositifs de DDR avaient pour principal objectif –inavoué- une stabilisation post-conflit, tandis que la réintégration à long terme –objectif officiel- ne semblait finalement que secondaire.

Nos investigations n'auraient pas été tout à fait exhaustives si avions laissé de côté le deuxième volet de la réintégration des ex-combattants, à savoir le recrutement d'une partie d'entre eux au sein de la nouvelle police (KPS) constituée par l'UNMIK. Sur cette question, les sites officiels de l'UNMIK police et de l'OSCE, les deux organisations en charge de la constitution du KPS, se sont montrés particulièrement avares en informations. S'ils regorgeaient de détails sur les différentes phases de recrutement des policiers, leur appartenance ethnique et de genre, voire leur origine géographique, ils restaient muets sur le versement d'ex-combattants dans le KPS. C'est seulement une fois sur place, en particulier à Vucitrn/Vustri, à l'Académie de police, que des données internes sur cette question nous ont été communiquées, qui détaillaient le nombre d'ex-combattants intégrés dans le KPS dans chacune des vagues de recrutement entre 1999 et 2001[162], période d'application de l'accord conclu entre l'UÇK et les administrateurs internationaux.

Quelques années plus tard, IOM a eu également la charge d'un nouveau programme en lien avec la réforme du KPC prévoyant notamment le retour à la vie civile de 80 de ses membres. Le programme dénommé RASKPC (Reintegration Assistance for Separated Kosovo Protection Corps Members), engagé en janvier 2007, a visé principalement la réintégration économique de ces ex-KPC et a pris appui sur des dispositifs quasi identiques à l'ICRS (formation en vue d'un recrutement, placement, financement de projets de business). Sur ce dispositif, nous avons recueilli le rapport final rédigé par IOM en février 2008 et destiné au bailleur[163] ainsi qu'un rapport d'évaluation rédigé par MDA (Management & Development Associates), en date du 21 janvier 2008[164].

IOM n'est pas la seule organisation à avoir pris en charge le DDR au Kosovo. Dans un second temps, en effet, le PNUD s'est vu confier un programme de démobilisation de membres du

[162] Merci infiniment à Steve Bennett, Directeur de l'Académie de police, pour la confiance dont il nous a témoigné en nous communiquant ces données, alors jugées comme sensibles.

[163] Final Report to the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Reintegration Assistance for Separated Kosovo Protection Corps Members, 2007. Dans un document public faisant le bilan de l'action d'IOM au Kosovo depuis 30 ans, se trouve un développement substantiel sur ses programmes de réintégration : IOM, *Thirty months in Kosovo*, "Reintegration of former combatants", pp. 70-114.

[164] Report Evaluation of Reintegration Assistance for Separated Kosovo Protection Corps Members Project, MDA (Management and Development Associates), 21 janvier 2008, 14 p.

KPC, dans la perspective de transformation du KPC en Forces de Sécurité du Kosovo, en 2009, qui prévoyait le départ de 1500 membres du KPC. Il s'agit du KPC Resettlement Programme mis en œuvre entre 2008 et 2011, à propos duquel des documents de travail et rapports internes nous ont été communiqués[165].
A l'occasion de cette deuxième phase de démobilisation/réintégration, orientée exclusivement vers les membres du KPC, dans le cadre d'une réforme de l'organisation préconisée dans le plan Athisaari et entérinée par le gouvernement d'un Kosovo devenu indépendant, le programme mis en œuvre reste fortement sous-tendu par une vision économiciste du retour à la vie civile réduisant ce processus au fait d'être inséré sur le marché du travail.

Au titre des sources internes aux organisations, il faut aussi mentionner les rapports du SRSG (Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU) relatifs à la Minuk et adressés au conseil de sécurité des Nations-Unies. Il s'agit cette fois de rapports publics, portant sur l'ensemble des activités de la mission onusienne, mais comportant presque systématiquement une partie sur le KPC, signe de l'enjeu de sécurité entourant cette organisation, en particulier au cours des premières années de la mission. Nous avons consulté l'ensemble des rapports établis entre 1999 et 2011.

Nous avons également dépouillé les archives de la principale association de vétérans, l'OVL UÇK, qui se trouvent sur le site internet de l'association, pour la période 2005 à nos jours[166]. On y trouve les déclarations publiques, communiqués de presse, et « rapports » internes, c'est-à-dire de courtes présentations des activités de l'association, en particulier de ses dirigeants (déplacements, rencontres, organisation de manifestations, participation à des commémorations, etc.).

2. Les entretiens

[165] Kosovo Protection Corps Resettlement Programme (KPC RP), UNDP KOSOVO – 2009 ANNUAL REPORT, 15 March, 2010, 26 p. Nous remercions vivement Pauline Menthonnex, pilote de cette réforme, de nous avoir communiqué de nombreux documents internes.
[166] http://veterani.net/index6.html

La deuxième série de sources de 1ère main consiste en des entretiens qui sont de deux sortes : il s'agit d'entretiens informatifs et d'entretiens sociologiques. Au total, nous avons réalisé pour cette recherche près de cent entretiens et exploité à nouveaux frais une quinzaine d'entretiens réalisé dans le cadre de précédentes recherches.

2.1. *Les entretiens informatifs*

La collecte d'informations sur les politiques de DDR au Kosovo a beaucoup reposé, on l'a vu, sur les rapports internes des organisations internationales. Toutefois, la lecture de ces documents, quelque rédacteur que ce soit, quel qu'en soit l'organisme destinataire (IOM, UNDP, ONU), laissait dans l'ombre tout un pan de l'activité des acteurs partie prenante de ces politiques : les *peacekeepers*, bien sûr, mais aussi les récipiendaires. Pour les premiers, nous souhaitions cerner leurs représentations de leur mission, les arbitrages qu'ils ont été amenés à rendre, les calculs ayant sous-tendu leurs décisions, les modalités d'intégration de l'imprévu, leur rapport aux populations récipiendaires, etc. quant aux combattants, nous souhaitions connaître leurs représentations de leur rôle dans l'après-guerre, leur analyse de l'action internationale, leur agenda, etc. C'est pourquoi nous avons recoupé les informations contenues dans les rapports internes par des entretiens avec des personnes ressources, sollicitées en raison de leur rôle clé dans les dispositifs. Avec les *peacekeepers*, ces entretiens d'information ont pour partie été réalisés au Kosovo lorsque les intéressés étaient toujours en poste[167] mais pour d'autres, qui avaient quitté la mission au moment de nos terrains, il a fallu se déplacer sur le site de leur nouvel emploi lorsque leur témoignage paraissait particulièrement indispensable[168]. Une des difficultés majeures à réaliser une démarche empirique sur les missions de paix, surtout lorsqu'on ambitionne d'analyser un processus dans la durée, réside dans l'accès aux informateurs, le personnel affecté à ces missions ne restant généralement sur place que sur de courtes périodes (de quelques mois à 2-3 années) et sa circulation à l'international étant très forte[169]. Toutefois, cet éloignement géographique et temporel de leur mission présente en contrepartie un avantage indéniable, à savoir leur plus grande liberté de parole.

---

[167] Entretiens avec Pauline Menthonnex (PNUD) à Pristina, Steve Bennett (UNMIK Police) à Vustri, Frédéric Bayard (UNMIK Police) à Pristina.

[168] Entretiens avec Pasquale Lupoli (IOM) à Genève, avec Eric Chevallier (UNMIK) à Paris.

[169] Ainsi Pauline Menthonnex, après 3 années passées à Pristina, est-elle désormais en poste en Suisse ; Frédéric Bayard, après avoir été en poste à Lyon, travaille désormais en Roumanie, auprès de l'Ambassade de France ; après un passage à Genève, au siège d'IOM, Pasquale Lupoli a été missionné en Egypte ; Eric Chevallier, après avoir occupé un poste à la DGPN à Paris, est quant à lui devenu Ambassadeur de France en Syrie, en 2007.

Les entretiens informatifs sont au nombre de 51. Dans la première catégorie d'interlocuteurs, *i.e* le personnel en poste auprès d'organisations internationales, les peacekeepers, il faut distinguer entre administrateurs internationaux et personnel local employé par l'administration internationale. Ces personnes, au nombre de 18, ont été sélectionnées en raison de la position qu'elles occupaient et qui leur permettait de disposer d'une connaissance de l'intérieur de la mission, de ses enjeux, objectifs affichés et agendas cachés, des tractations qui y ont eu lieu, des difficultés et des conflits qui ont surgi, de la pratique de terrain et de l'effectivité de la mission, de ses interrelations avec les ex-combattants, etc. Les institutions dont elles relevaient sont les suivantes : UNMIK, EULEX, KFOR, FMI, IOM, UNDP. Avec le personnel de l'UNMIK, de la KFOR et d'EULEX, nous avons abordé les questions relatives à la démilitarisation de l'UÇK, à l'accord conclu avec l'UÇK sur la constitution du KPC, à la transformation du KPC en KSF, ou encore à l'intégration d'ex-combattants dans la police locale. Avec le personnel d'IOM et d'UNDP, ce sont les enjeux de la démobilisation des combattants en 1999 puis de la réintégration d'ex-KPC dans la vie civile à partir de 2007 qui ont fait l'objet de nos questionnements. Enfin l'entretien avec un membre du FMI devait permettre de cerner les contraintes que fait peser l'institution financière sur la politique engagée par le gouvernement du Kosovo à l'endroit des ex-combattants, même une fois le Kosovo devenu indépendant.

Pour le reste, 29 entretiens ont été réalisés avec d'anciens membres de l'UÇK. Certains ont occupé des fonctions telles au sein de la lutte armée qu'ils ont pu être aux premiers postes des tractations ayant eu cours avec les administrateurs de l'UNMIK et les militaires de la KFOR. D'autres ont été associés de près aux processus de transformation du KPC en KSF. D'autres enfin ont eu un rôle majeur dans l'indigénisation de la question vétérane et dans l'établissement d'un récit autochtone de la période de lutte armée. Ces ex-combattants ont épousé des trajectoires variées dans l'après-guerre : certains se sont reconvertis dans une carrière politique, qu'elle soit parlementaire (députés de la majorité intronisée à partir de 2008 ou de l'opposition) et/ou gouvernementale, ou encore partisane, d'autres ont plutôt investi les associations de vétérans, et certains ont été recrutés dans le KPC. Il faut noter toutefois la grande porosité dans le temps des catégories politiques entre elles, ce qui est classique dans certains cas (un député devenant ministre, un ancien ministre retrouvant son siège de député, un activiste devenant député) mais plus atypique dans d'autres cas : ainsi nombreux sont les ex-combattants membres d'associations qui ont été aspirés dans la sphère gouvernementale, ce qui est particulièrement révélateur de la relative indifférenciation de l'Etat vis-à-vis de la

société civile sur la question vétérane tout en témoignant du mode de gestion inclusif adopté depuis 2008 par le gouvernement dirigé par l'ex chef de l'UÇK.
Viennent enfin quatre entretiens avec des observateurs de la vie politique et sociale après-guerre au Kosovo : journalistes, sociologue, etc.

A cette série d'entretiens, destinée pour l'essentiel à cerner les contours de la « rencontre » entre administrateurs internationaux et combattants à l'occasion de la mise en oeuvre de la politique internationale de désarmement, démobilisation, réintégration, il faut ajouter des entretiens réalisés antérieurement dans le cadre d'un terrain qui s'était déroulé juste après-guerre et qui portaient sur le passage de la non violence à la lutte armée. A cette occasion, nous avions rencontré des acteurs clés de la LDK (parmi lesquels Ibrahim Rugova) et de l'UÇK (notamment son porte-parole, Jakup Krasniqi, et le représentant de l'UÇK à Londres, Pleurat Sejdiu, les principaux représentants du mouvement étudiant qui ont rallié le mouvement de lutte armée, les principaux transfuges de la LDK vers l'UÇK, notamment Hidayet Hyseni) ou des intellectuels observateurs avisés de ces événements, tels que Veton Surroï ou Skelzen Maliqi. Pour la mise en perspective de la période antérieure au conflit armé qui fait l'objet de notre chapitre introductif, nous avons puisé dans ce gisement précieux d'informations et de représentations. Par ailleurs, nous avons également utilisé à nouveaux frais des entretiens informatifs réalisés dans le cadre d'une recherche portant sur la mise en place de la nouvelle police locale par la mission onusienne. Ces entretiens s'étaient déroulés dans la première moitié des années 2000 auprès de policiers internationaux en poste à la Minuk ou à l'OSCE.

A ces entretiens informatifs s'ajoutent les entretiens sociologiques, conduits auprès d'ex-combattants du rang.

2. *Les entretiens sociologiques*

Aborder le post-conflit présuppose de cerner également le conflit armé qui a précédé lequel se transpose généralement en grande partie dans l'après-guerre. C'est pourquoi nous avons réalisé des entretiens avec les principaux acteurs du conflit armé, les combattants démobilisés. Les approcher s'est toutefois heurté à un certain nombre d'obstacles méthodologiques non négligeables. Le premier d'entre eux concerne l'identification de la population de référence : en dépit de l'existence d'une procédure d'enregistrement mise en place par IOM dès juillet

1999 et de l'attribution d'une carte d'ancien combattant à cette occasion, il n'existe pas de données totalement fiables sur les ex-combattants. Juste après la guerre, en juin 1999, différentes sources (services secrets occidentaux, Otan) estimaient le flux de combattants ayant rejoint les rangs de l'ALK dans une fourchette allant de 5000 à 8000. Or, au terme de sa procédure d'enregistrement, IOM a établi leur nombre à 25723, soit 3 à 5 fois plus que les estimations ! Ceci signifie qu'IOM a reconnu comme ex-combattants l'ensemble des candidats à la démobilisation, les autorisant de ce fait à se revendiquer comme tels, et leur a ouvert le droit à ses programmes de réintégration. Notre population de référence se chiffrait donc à plus de 25000 quand bien même aux yeux de la plupart des observateurs, en particulier militaires, ce chiffre pouvait apparaître comme fantaisiste. Plus généralement, cet écart pose la question de savoir ce qu'est un ancien combattant, dans un contexte comme celui du Kosovo, de guerre intraétatique de basse intensité, où l'engagement dans la lutte armée ne repose pas sur la conscription, comme dans la plupart des guerre interétatiques, et n'offre donc pas au chercheur des registres d'embrigadement établis par une bureaucratie d'Etat. Peut-on inclure sous la même dénomination le paysan qui a fait ponctuellement usage de l'arme familiale pour défendre sa maison et le combattant de la première heure qui a passé des années dans le maquis[170] ? Assurément, les directeurs de programme d'IOM ont choisi de ne pas trancher et n'ont donc pas dissocié les différentes catégories de combattants, assumant même, comme on le verra plus loin, d'enregistrer des candidats dont ils étaient à peu près certains qu'ils s'étaient globalement tenus à l'écart de la mobilisation militaire.

En l'absence d'une population de référence fiable, il apparaissait particulièrement ardu de déterminer des critères de sélection des ex-combattants à rencontrer. IOM a certes établi des données statistiques très détaillées sur la base de son « recensement » effectué en 1999. On y trouve des informations sur leur âge, leur sexe, leur niveau d'études, leur situation familiale, leur lieu de résidence, la profession antérieure à l'engagement dans l'ALK, la durée d'engagement dans l'ALK, le rang occupé, etc. Mais compte tenu de l'inflation indiscutable du nombre de combattants engendrée par la procédure d'IOM elle-même, ces données ne sont que d'une utilité très relative. Il reste que certaines informations nous ont paru pertinentes et ont pu constituer une base de référence pour la sélection de nos interviewés parce qu'elles définissaient clairement certains contours de notre population : il s'agit en particulier des informations relatives au sexe (96,7% d'hommes !), à l'âge (88 % avaient moins de 39 ans en

[170] On verra plus loin que ce problème se pose ardument aujourd'hui aux autorités du Kosovo elles-mêmes !

1999; 61% avaient entre 18 et 29 ans) et à la date d'entrée dans l'ALK (une écrasante majorité en 1998-1999 : 93,95%)[171].

Quelques éléments de portrait de la population combattante se dégageaient ainsi –masculinité, jeunesse, engagement de courte durée- mais il restait, sur cette base, à établir concrètement des contacts avec les ex-combattants, ce qui supposait des données nominatives. Or, si un accès aux données agrégées d'IOM nous a été accordé, les données individuelles sont demeurées conservées jalousement par l'Organisation. La base de recensement d'IOM ne pouvait donc pas constituer un point de départ de notre cheminement vers des anciens combattants. A notre connaissance, il n'existe aucune autre base de données recensant les anciens combattants dans leur ensemble juste après-guerre. La KFOR a certes réuni des données nominatives mais elles ne portent que sur les ex-combattants qui ont été recrutés dans le KPC.

Un autre obstacle devait s'ériger : la méfiance opposée par un grand nombre d'anciens combattants vis-à-vis de notre recherche et de nos sollicitations d'entretien. Sur ce point, le contraste entre la période d'immédiat après-guerre et celle à laquelle a débuté cette recherche (2009) est apparu particulièrement net. Immédiatement après l'intervention militaire de l'Otan et au tout début de l'installation du personnel international mandaté dans le cadre de la Minuk, alors que nous menions une recherche sur la genèse de l'UÇK, nous avions été frappée par l'immense confiance dont témoignaient nos interlocuteurs, qui se montraient pleinement disponibles pour répondre à des sollicitations d'entretien. Nos demandes rencontraient généralement un désir de s'ouvrir à un-e interlocuteur-trice occidental-e. Nous étions dans un contexte de retrait des forces serbes, qui donnait pleinement satisfaction à l'immense majorité des Albanais, mais aussi de mise en place du protectorat onusien, accueilli très favorablement, et de « promesse » de justice, via le TPIY, qui suscitait les plus vifs espoirs, certains des réfugiés albanais ayant conservé avec eux des documents ou tout autre élément susceptible de nourrir des procès contre les forces serbes. Dix années plus tard, les obstacles à l'obtention d'un accord pour un entretien sont beaucoup plus nombreux et difficilement réversibles. Nous n'étions pas sans savoir que les émeutes de mars 2004 avaient constitué un tournant dans l'histoire du protectorat international, en ce qu'elles avaient été l'expression d'une forte défiance à l'égard de la présence internationale, les bâtiments, véhicules et représentants de la Minuk ayant d'ailleurs constitué des cibles de choix pour les

[171] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.

émeutiers[172]. La perception de la présence internationale comme « néo-coloniale » s'était considérablement développée[173], la pérennité de la Minuk apparaissant comme plus profitable aux administrateurs internationaux, soupçonnés d'y poursuivre des intérêts personnels parfois gracieusement rémunérateurs, qu'à ses récipiendaires. Lorsqu'a débuté l'actuelle recherche, un épisode nous a permis de prendre la mesure des changements à l'œuvre dans le rapport de certains Kosovars aux Occidentaux. Lors de nos premières prises de contact en 2009, nous nous sommes trouvée en présence d'une jeune femme, étudiante, conviée là par une amie qui avait elle-même été contactée pour me rencontrer afin de m'épauler dans le cadre de mon enquête de terrain. Cette jeune étudiante, constatant au terme des échanges tenus en sa présence qu'elle ne pourrait m'assister dans mon travail, commença alors à faire état de sa participation à une autre recherche peu de temps auparavant, de nature plutôt psychiatrique, sur les traumatismes provoqués par la guerre auprès des anciens combattants. Et elle me fait savoir qu'elle est en possession de données sur cette question. Bien que ne travaillant pas directement sur le PTSD, je commence à manifester mon intérêt pour ces données. Mais au fil de la discussion, je finis par saisir que la jeune femme escompte tirer une rétribution de la communication de ses sources ! Ma surprise fut immense, pétrie que j'étais du souvenir d'interlocuteurs qui, en 1999, cherchaient à entrer en contact avec l'Occidentale que je suis, non pas pour tirer un bénéfice personnel de nature monétaire, mais dans le but de « faire connaître au monde », par mon intermédiaire, des faits dont ils avaient été les témoins ou les acteurs. Il y a certes une logique d'instrumentalisation dans les deux cas, mais dans l'exemple le plus récent, cette démarche témoigne d'une quête purement individuelle de profit, symptomatique de l'économie de la débrouille qui préside à la survie quotidienne de nombre de Kosovars et de leur tentative de captation de la rente procurée par l'administration internationale. En tant que chercheure venant de France, nous ne pouvions être distinguée, par cette jeune femme, de l'expatrié onusien et nous apparaissions tout autant que lui pourvoyeur de ressources, ce qui constitue indéniablement une difficulté pour qui s'efforce d'engager une activité de recherche en sciences sociales.

Ce contexte général de transformation du rapport entretenu avec les Occidentaux devait singulièrement compliquer notre démarche d'accès à des ex-combattants, difficulté redoublée dans leur cas par le fait qu'aux lendemains de la guerre, ils ont fait l'objet de fortes

[172] Selon HRW, une centaine de véhicules ont été brûlés, 65 policiers internationaux et 61 soldats de la KFOR ont été blessés, *The failure to protect*, 25 juillet 2004, p.19.

[173] Ainsi qu'en témoignait l'essor du mouvement Vetëvendosje qui organisait régulièrement des mobilisations contre la présence onusienne et témoignait de cette hostilité à travers des graffitis et dessins sur les murs de Pristina exprimant une assimilation de la présence de l'UNMIK à l'occupation serbe.

stigmatisations de la part des Occidentaux (personnel international, presse, etc.). Les épisodes sont assez nombreux où le rôle, jugé négatif, de certains anciens combattants a été souligné et, à l'occasion, dénoncé : assassinats ciblés dans l'immédiat après-guerre, occupation d'appartements laissés vacants par des Serbes ayant quitté le Kosovo, expression d'une tentation séparatiste au sud de la Serbie, sous la houlette de l'UÇPMB, entre 1999 et 2001[174] genèse d'un mouvement de lutte armée en Macédoine, en 2001[175]. On pouvait en induire une défiance particulièrement importante de la part des ex-combattants. De fait, lors de nos premiers contacts, des réticences se sont exprimées, accompagnées de questionnements sur ce que nous étions et ce que nous faisions. Cette méfiance à notre endroit était parfois redoublée par une forme de confusion entre notre travail et celui des journalistes. Depuis la période de la guerre, le Kosovo s'était retrouvé sous les feux des projecteurs et un certain nombre d'ex-combattants ont été mis en relation avec des journalistes dans le cadre de leurs reportages. Aussi nos sollicitations ont elles souvent été confondues avec celles des journalistes, seuls « intervieweurs » connus par eux, et se sont vus opposer un refus du fait de la publication d'article mettant en cause l'UÇK[176]. Notre démarche était en effet rendue difficilement lisible par le faible développement des sciences sociales au Kosovo et la moindre connaissance des pratiques d'anonymisation des entretiens et d'agrégation des données, ce à propos de quoi il nous fallut faire preuve de pédagogie.

Il est donc rapidement apparu qu'il fallait trouver une méthode d'approche insufflant de la confiance à nos interlocuteurs. L'explicitation de notre démarche de recherche, de façon à attester notre démarche « scientifique » et non centrée sur le scoop, ne suffisait pas. J'ai donc recouru à des intermédiaires kosovars comptant parmi mes amis (1er cercle), qui m'ont mise en relation avec d'autres intermédiaires ayant une proximité avec l'UÇK ou y ayant eux-mêmes appartenu (2e cercle). Ces derniers m'ont alors ouvert leur carnet d'adresse ou plutôt leur carnet de contacts téléphoniques ! Il faut souligner ici à quel point ces premiers intermédiaires ont eu un rôle clé en me recommandant -sans quoi sans doute je n'aurais pu réaliser ces entretiens- et préciser tous les ressorts de ce soutien : en effet, c'est notamment en raison de ma situation de vie commune avec un Kosovar lui-même lointainement originaire de la région berceau de la lutte armée -la Drenica- que mes sollicitations ont reçu un appui,

[174] L'Armée de Liberation de Preševo, Medveđa and Bujanovac (en albanais: *Ushtria Çlirimtare e Preshevës, Medvegjës dhe Bujanocit*, UÇPMB) s'est constituée dans trois municipalités à majorité albanaise du Sud de la Serbie: Preševo, Bujanovac et Medveđa.

[175] Dénommé UÇK-M par référence explicite au mouvement de lutte armée au Kosovo, le M désignant son terrain de développement, la Macédoine.

[176] A la fin de quelques entretiens, les enquêtés nous ont fait part du fait qu'ils n'avaient pas accordé d'entretiens depuis 2001 et que c'est seulement en raison de l'intermédiation d'une personne de confiance qu'ils nous ont répondu positivement.

notamment dans cette région. Ce lien personnel a constitué un facteur décisif de confiance au principe de leur réponse positive à mes demandes[177]. Le recours à des intermédiaires s'est donc imposé comme le seul moyen d'entrer en relation avec des anciens combattants mais n'est pas sans receler d'importants biais. Le premier d'entre eux est évident : il s'agit du manque de choix et de liberté dans la sélection des interviewés et du risque afférent de rencontrer des interlocuteurs « monocolores », *i.e* ayant des propriétés sociales et un imaginaire excessivement semblables. De fait, parmi nos interviewés, nombreux sont ceux qui appartiennent aux mêmes brigades (les 113 et 121 notamment), les intermédiaires ayant eu tendance bien sûr à solliciter des personnes qui avaient combattu à leurs côtés. Autre risque : que les intermédiaires sélectionnent des interviewés « présentables », *i.e* tenant un discours acceptable aux yeux d'une occidentale même si cette tentation pouvait être corrigée sur la base des éléments de connaissance qu'ils avaient sur moi. Nous n'avions également aucun contrôle sur d'éventuelles consignes qui pouvaient être données par nos intermédiaires lors de la sollicitation des ex-combattants.

Afin de pallier quelque peu ces biais, nous nous sommes efforcée de diversifier les entretiens en les réalisant dans trois régions différentes et en recourant à cette occasion à des intermédiaires différents : la région de la Drenica, lieu historique de genèse de la lutte armée et place forte des combats, grâce à un premier intermédiaire, lui-même combattant dans la brigade 113; la région de Llap, proche de Pristina, la capitale, grâce à un deuxième intermédiaire qui fut porte-parole de l'ALK pour cette zone ; et enfin celle de Prizren, grâce à un troisième intermédiaire qui ne fut pas lui-même combattant mais dont le frère a joué un très grand rôle de leadership de l'ALK dans la région de Prizren[178]. Les entretiens, réalisés avec 36 ex-combattants rencontrés pour certains plusieurs fois, ont pris place à l'occasion de trois séjours de terrain, en mars-avril 2009, juin-juillet 2009 et juin-juillet 2010.

Certains se sont tenus en français et/ou en anglais, mais la plupart se sont déroulés en albanais en présence d'un traducteur. Il s'est fréquemment trouvé que notre intermédiaire reste présent pendant une partie ou la totalité de l'entretien. Il m'est même arrivé de pratiquer un entretien « collectif », en présence de cinq personnes. Cette situation a découlé d'une mauvaise

[177] Je devais saisir plus finement cet aspect lorsque l'un des intermédiaires du premier cercle me raconta que certaines des questions posées en entretien avaient suscité des interrogations voire des doutes sur mes intentions et que l'intermédiaire du 2e cercle s'en était ému auprès de lui, ce à quoi il lui avait répondu "Tu as oublié avec qui elle vit ?". En somme, toute française et donc étrangère que j'étais, je pouvais sembler être "des leurs" et me trouvais disculpée de toute intention malveillante.

[178] Selon Perritt, il y aurait eu trois principales zones de combat : la Drenica, la zone de Llap et celle de Dukagjin, avec chacune des tactiques différentes, *Kosovo Liberation Army. The Inside Story of an Insurgency*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 2008, p. 71 et suiv. Nos entretiens se sont donc déroulés dans les places fortes de l'UÇK.

compréhension avec mon intermédiaire, sans doute fort peu au fait des pratiques d'entretien en sciences sociales, au terme de laquelle il a donné RV à toutes ces personnes sur le même lieu à la même heure ! Une fois rendue sur le lieu de rendez-vous, il ne m'a pas été possible d'échelonner les rencontres. Dans ces moments, il m'a fallu revisiter les préceptes de la méthodologie en sciences sociales, tels pourtant que je pouvais les enseigner aux étudiants ! Car non seulement il était le plus souvent impossible de disposer d'un cadre relativement « intime » supposé propice à l'expression de l'interviewé, mais de plus je n'avais guère la maîtrise du lieu. La validité de nos entretiens en est-elle obérée ? Il ne nous semble pas[179]. Car, à l'expérience, il nous est apparu que la situation « collective », loin d'entraver la parole de nos interlocuteurs, favorisait plutôt leur expression, en ce qu'elle contribuait à une mise en confiance désinhibante. L'enjeu principal était bien celui de la libération de leur parole, à l'endroit d'un interlocuteur qui avait pour « défaut » d'être étranger et… femme, donc, de leur point de vue, n'entendant sans doute pas grand-chose aux questions militaires. Or, les situations collectives ont finalement présenté l'avantage de permettre cette mise en confiance et les dialogues et débats qui, de temps à autre, se sont instaurés entre nos interlocuteurs à la suite d'une des réponses qui m'avaient été faites sont là pour en témoigner ; elles démontraient notamment que notre présence avait été temporairement « oubliée ». Inversement, il est vrai, ces situations pouvaient inciter à un positionnement sur le mode de la camaraderie virile qui les orientait leurs réponses vers des ressorts bravaches.

Pour gagner cette confiance dans le cours de l'entretien, j'avais pris le parti de ne poser aucune question sensible (sur les aspects militaires notamment). L'un des enquêtés nous a témoigné, à la fin de l'entretien, de son soulagement sur ce point, nous faisant part de sa « surprise » que je ne lui ai pas demandé s'il « avait tué des Serbes ». Plutôt que d'entrer dans des considérations militaires de ce type, j'avais centré l'entretien sur le parcours personnel de l'interviewé, sur son engagement dans la lutte armée et sa trajectoire après-guerre et ce jusqu'à notre rencontre puisque c'était l'épaisseur sociologique des trajectoires qui m'intéressait.

Il reste qu'un précepte des sciences sociales tel que la neutralité axiologique et une posture d'entretien comme l'empathie, classiquement préconisés dans les manuels de recherche, ont pu être particulièrement difficiles à mettre en application dans le cadre de certains entretiens, en raison de la nature des propos parfois tenus, de nature nationaliste extrême. Il ne fut pas

[179] Pour Gilles Dorronsoro, les entretiens collectifs constituent même une meilleure méthode de travail que les entretiens individuels. Propos tenus dans le cadre du séminaire « Guerres et conflits armés », Université Paris 1, 30 septembre 2014.

rare, en effet, que des propos nous heurtent ou suscitent une gêne en raison de leur antinomie profonde avec nos propres convictions et obèrent de ce fait notre capacité à l'empathie, ce qui nous contraignait au contrôle d'émotions gênantes dans l'interaction : hostilité, répulsion, situation d'autant plus troublante que dans la plupart des cas, on avait pu noter qu'un des ressorts de l'acceptation de l'entretien par les personnes sollicitées résidait dans une forme de malentendu, à savoir la conviction que s'intéresser à leur cause supposait embrasser leur cause, ce qui amenait l'interviewé à solliciter notre approbation ! Assurément, ces situations ont obéré notre capacité à relancer l'interlocuteur et nous ont amenée à le questionner sur un mode plus automatique prenant appui sur le guide d'entretien.

Les obstacles méthodologiques n'ont pas été les seuls et il faut désormais évoquer les écueils épistémologiques auxquels nous avons été confrontée. Pour qui envisage la question de la reconversion des anciens combattants dans le Kosovo de l'après 1999, plusieurs représentations viennent immédiatement à l'esprit : on pense généralement aux trafics en tous genres qui sont supposés avoir connu un développement florissant à la faveur de la guerre et du chaos qui a caractérisé l'après-guerre, et ce sous la houlette de certains anciens chefs de l'ALK qui auraient troqué leur leadership militaire contre un leadership mafieux et seraient devenus les grands ordonnateurs du crime organisé ; on pense aussi à la justice internationale, notamment celle rendue par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, et aux actes d'accusation qu'il a émis à l'endroit d'anciens membres de l'ALK, parmi lesquels certains sont éminemment connus, tel Ramush Haradinaj, ancien commandant de la zone opérationnelle de Dukagjin, contraint à la démission de son poste de Premier Ministre en 2005 pour se rendre à la Haye. Aux yeux de nombreux acteurs internationaux présents au Kosovo dans le cadre de la KFOR, de la MINUK ou encore d'EULEX, parmi lesquels certains de nos enquêtés, la question semblait même se résumer à ces deux dimensions, en sus, bien évidemment, de la reconversion politique très réussie des principaux leaders de l'ALK, qui tour à tour ont présidé aux destinées du Kosovo depuis 1999[180].

Ces représentations constituent un indéniable obstacle épistémologique à une appréhension alternative des anciens combattants. Envisager de réaliser une sociologie des ex-combattants, de penser le processus de retour à la vie civile du plus grand nombre, et pas seulement des principaux leaders de l'ALK, en s'interrogeant sur les incidences de ce processus sur la société dans son ensemble et sur le processus de pacification en particulier, peut apparaître

[180] Nombreux sont les ex-combattants devenus Premier Ministre : Bajram Rexhepi, de mars 2002 à décembre 2004, Ramush Haradinaj de décembre 2004 à mars 2005, Agim Çeku de mars 2006 à janvier 2008, Hashim Thaçi, de janvier 2008 à juin 2014.

d'une naïveté confondante tant, pour une sociologie profane, la question semble se résumer au fait que la société kosovare serait désormais gangrénée par l'action souterraine de puissants chefs de guerre avides, qui entraverait à la fois l'établissement d'une économie saine et d'un système réellement démocratique. L'intérêt d'une approche sociologique sur le retour à la vie civile des ex-combattants peut sembler moindre par comparaison avec l'enjeu que constituerait la tendance des Balkans sud à devenir une plaque tournante de trafics en tous genres. Et la dernière polémique en date sur le supposé trafic d'organes auquel se serait adonné l'UÇK pendant la guerre ne fait qu'abonder dans ce sens[181]. C'est donc un défi particulièrement ardu que d'adopter une approche sociologique qui ne prenne pas en compte de façon centrale ces dimensions, voire les laisse de côté, tant la perspective sécuritaire domine les représentations sur la région. Il ne s'agit pas de nier cela ni de tenter de minorer les accusations. Mais en cette matière, tant que les enquêtes internationales diligentées sur les accusations les plus graves et qu'une justice impartiale n'auront pas tranché, nous revendiquons un positionnement agnostique[182]. Nous considérons par ailleurs que pour peu que cet ordre de réalité existe –celui de la dérive mafieuse de l'UÇK-, il n'est pas le seul et ne saurait résumer les enjeux du post-conflit au Kosovo.

Au demeurant, il nous semble également que cette vision conspirationniste souffre d'un biais, classique dans le cadre des missions de paix, qui consiste à jauger l'état de développement politique (du Kosovo) à l'aune de sa propre expérience (d'Occidental vivant dans une démocratie consolidée). Cette démarche est problématique en premier lieu en ce qu'elle est sous-tendue par un fond ethnocentrique indéniable avec, qui plus est, une tendance très grande à surestimer le caractère vertueux du fonctionnement de son propre Etat, envisagé sous un prisme étroitement wébérien et négligeant les phénomènes de népotisme, de cooptation, de corruption, etc. qui le caractérisent pourtant parfois. Elle l'est aussi en ce qu'elle est ignorante des débuts de la construction étatique en Occident qui, pour prendre le cas de la France, sont en de nombreux points comparables au nouvel Etat du Kosovo : ainsi les premières décennies

[181] Alimentée par le sénateur suisse Dick Marty, membre du Conseil de l'Europe, qui a publié en décembre 2010 un rapport accusateur, mettant en cause en particulier l'actuel PM, Hashim Thaçi, elle fait l'objet d'une enquête internationale mise sur pied en septembre 2011 par l'UE et dirigée par Clint Williamson, qui a rendu ses conclusions en août 2014, accréditant les accusations sur un nombre limité de cas (inférieur à dix) mais soulignant la nécessité d'enquêtes complémentaires pour confirmation. Un tribunal international devrai juger ces crimes en 2015.

[182] La connaissance des conditions de formation de l'opinion en France concernant le mouvement de lutte armée au Kosovo nous incite à la plus grande prudence. Dans un article publié en 2001, nous avons mis en évidence l'importance des sources dans le cadrage négatif de l'insurrection armée de l'UÇK en 1998-1999, ce qui nous amène aujourd'hui à une plus grande vigilance sur les logiques de réseaux au principe de l'appréhension de l'UÇK et de son rôle au Kosovo depuis cette période, « L'UÇK au miroir de la presse française », en collaboration avec Marine de Lassalle, *in* Michel Mathien (Dir.), *L'information dans les conflits armés*. *Du Golfe au Kosovo*, Paris, l'Harmattan, 2001, pp. 377-404.

d'instauration du suffrage universel en France ont-elles été fortement marquées par les pratiques de fraude, de pressions, comme l'a bien montré Alain Garrigou[183] et ce n'est que progressivement que des procédures plus transparentes et garantissant la sincérité du suffrage ont été mises en place.

[183] *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de Sciences po, 1992.

Chapitre liminaire. Aux origines de la lutte armée[184]

****

La question des origines de la lutte armée qui prend place au Kosovo dans le courant des années 1990 apparait très vite, pour qui se penche sur l'histoire de la région[185], comme un puits sans fond tant les mémoires des acteurs d'une époque donnée sont enchâssées dans la période qui précède, les mythes d'hier contribuant à la réalité d'aujourd'hui[186]. Quiconque veut comprendre le Kosovo d'aujourd'hui se doit de connaître les controverses relatives aux flux migratoires dans la région depuis les premiers siècles après Jésus-Christ, afin de cerner la « *querelle du premier occupant*[187] » qui oppose Albanais et Serbes et légitime souvent leurs prétentions territoriales. Il apparait également indispensable de plonger dans la période du Moyen-Age marquée notamment par l'occupation ottomane, à compter de la fameuse bataille du champ des merles en 1389, pour saisir les germes de la polarisation entre Serbes et Albanais, laquelle commença alors de prendre un tour confessionnel, indissociable toutefois du statut social des deux entités construit par l'occupant[188]. La période de genèse des nationalismes est elle aussi décisive, en ce qu'elle a nourri les nouvelles édifications étatiques

[184] Ce chapitre a bénéficié de la lecture attentive et éclairée de Laurent Gayer. J'ai intégré ses judicieuses remarques dans la mesure du possible.

[185] Lorsque l'on aborde l'histoire de la région, la désignation de ce qui est devenu aujourd'hui le Kosovo requiert des précautions, auxquelles nous invite Nathalie Clayer avec raison, étant donné le caractère fluctuant des découpages territoriaux depuis l'Empire ottoman : voir son article "Kosova : The Building Process of a Territory from the Nineteenth to the Twenty-First Century", in Eyal Ginio and Karl Kaser (eds.), *Ottoman Legacies in the Contemporary Mediterranean. The Balkans and the Middle East Compared*, Jerusalem: European Forum at the Hebrew University, 2013, p. 79-92. C'est pourquoi, à la suite de Michel Roux, nous parlerons le plus souvent de zones de peuplement albanais. Il s'agit notamment de souligner la naissance en cours d'une conscience nationale auprès d'une population sans Etat même si les facteurs de division des Albanais restent importants et contribuent à leur relative faiblesse vis-à-vis des autres nations.

[186] Sur le rôle des mythes dans la polarisation des mémoires serbes et albanaises, voir Julie Mertus, *Kosovo, How Myths and truths started a war*, Berkeley, University of California Press, 1999.

[187] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie. Minorité nationale, territoire et développement*, Paris, Ed EHESS, 1992, p. 422. Issues des migrations slaves du Ve siècle, les populations serbes voient dans le Kosovo le berceau de leur nation, par référence à l'âge d'or de la dynastie des Némanides (1170-1371) au cours de laquelle furent érigés les monastères qui font aujourd'hui encore la fierté de cette nation majoritairement orthodoxe. Aux yeux des Serbes, les Albanais, majoritairement musulmans, sont arrivés tardivement, à compter seulement de l'occupation ottomane qui débute en 1389. De leur côté, les Albanais arguent être les descendants des Illyriens, population présente sur les rives de l'Adriatique dès le XXe siècle avant JC. Voir aussi Michel Roux, *Le Kosovo. Dix clés pour comprendre*, Paris, La Découverte, 1999, p. 17 et suiv.

[188] A la différence des Serbes, les Albanais se sont largement convertis à l'Islam, que ce soit par intérêt ou sous l'effet de la contrainte. Il en a découlé un statut social plus prestigieux pour les Albanais, dont beaucoup de membres appartenaient aux couches sociales dominantes, conformément au mode d'organisation de l'Empire ottoman, qui tolérait une pluralité de confessions mais établissait une hiérarchie entre elles, avec les musulmans à son sommet. De ce statut découlaient également des privilèges, comme le fait d'être moins taxé que les autres confessions. A ce sujet, voir Georges Castellan, *Histoire des Balkans. XIVe-XXe siècle*, Paris, Fayard, 1991 et Robert Mantran (Dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

du tournant du XXe siècle ou les revendications d'un Etat pour celles des nations qui n'en avaient pas obtenu, souvent faute d'avoir su contracter des alliances puissantes sur la scène internationale. Approcher ces phénomènes suppose donc de convoquer des savoirs ressortissant de nombreuses disciplines : archéologie, histoire, démographie, science politique, sociologie, relations internationales, etc.

Nous nous proposons ici de procéder à un rappel de l'histoire récente des mobilisations nationalistes des Albanais qui retrace leur projet de construction étatique depuis le XIXe siècle et souligne la récurrence de l'expression de leur aspiration à un Etat-nation. A l'évidence, ces mobilisations ne peuvent se comprendre que dans une perspective interactionniste[189] : il est en effet indispensable de les resituer dans le cadre de l'Empire ottoman et des rapports entretenus avec la Porte tout autant qu'avec les populations serbes, sans oublier de prendre en compte le contexte international mouvant des Balkans -avec la création, en particulier, de nouveaux Etats comme la Serbie- et le jeu d'influence des grandes puissances. Cette mobilisation se comprend également en regard de la situation géographique des territoires de peuplement albanais, en particulier l'espace qui est devenu le Kosovo : en tant que "*zone frontière*", il s'est retrouvé dans une position de périphérie vis-à-vis du centre politique ottoman, ce qui a permis une certaine autonomie vis-à-vis de la Porte et a sans doute contribué à faire obstacle à la pénétration de l'Etat[190].

Section 1. Bref rappel de l'histoire du mouvement nationaliste au Kosovo

§ 1. De "l'éveil national" à la création d'un Etat albanais

C'est un phénomène connu, les XVIIIe et XIXe siècles ont été marqués par une floraison de nationalismes en Europe[191] qui n'a pas épargné les Balkans. C'est dans la seconde moitié du XIXe siècle que débuta une période dite d'« éveil national » auprès des populations

[189] Dans le sillage de Fredrik Barth, « Les groupes ethniques et leurs frontières », in F. Barth (Ed.), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Cultural Differences*, Bergen, Oslo, Universitetsforlaget, 1969.

[190] Ainsi que le souligne Nathalie Clayer, en tant que zone frontière, un statut spécial lui avait été concédé à la fin de l'Empire ottoman - celui de *müstenas* - épargnant les populations de tout prélèvement fiscal et de la conscription et prévoyant que les Musulmans soient armés et organisés en Bayraks afin de défendre les frontières de l'Empire ottoman. Le pouvoir local était ainsi détenu par des chefs locaux capables de mobiliser des hommes en armes et la région était faiblement intégrée dans le système administratif et politique ottoman, in *Kosova...*, *op. cit.*, p. 83 et suiv.

[191] A ce sujet, voir Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales : Europe XVIII-XXe siècle*, Paris, Seuil, 2001.

albanaises. Elle est notamment caractérisée par une "*affirmation culturelle*" passant par l'entretien des coutumes et traditions et, surtout, de la langue, laquelle fera l'objet d'un travail d'homogénéisation et deviendra progressivement le principal item définissant l'identité albanaise[192] tandis que l'appartenance religieuse y contribuera très peu[193]. Mais le mouvement nationaliste prend également les contours de revendications plus politiques : en 1877, un mémorandum adopté à l'initiative d'un des principaux militants de la cause nationale albanaise, Abdyl Frashëri, mit notamment en avant les revendications suivantes : rassemblement de tous les Albanais dans un seul vilayet[194]–alors qu'ils étaient dispersés dans quatre de ces unités- et établissement d'une école en langue albanaise, affirmant par là même une demande de reconnaissance de l'identité albanaise au sein de l'Empire ottoman. Toutefois, le mouvement sera affaibli par les divisions entre leaders albanais liées notamment à leur plus ou moins grande proximité avec la Porte si bien que les revendications oscilleront entre des positions autonomistes plus ou moins radicales.

A l'occasion de la guerre russo-ottomane, qui débuta en 1877, Serbes et Monténégrins profitèrent de l'affaiblissement des Ottomans pour envahir ce qui est devenu le Kosovo. En mars 1878, le Traité de San Stefano entérine la défaite ottomane contre la Russie et reconnait une Serbie indépendante allant jusqu'à Pristina -l'actuelle capitale du Kosovo-[195]. Le 10 juin 1878 est généralement considéré comme l'acte de naissance du mouvement national albanais, avec la réunion à Prizren, une ville située au Sud de l'actuel Kosovo, de trois cents

---

[192] Cf Stavro Skendi, *The Albanian National Awakening, 1878-1912*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 111 et suiv. A noter, ces activités sont surtout le fait d'Albanais expatriés, en Italie -création d'une chaire de langue et littérature albanaise à Naples, en 1900- et à Istanbul -création d'une société pour l'impression des écrits albanais, en 1879. Le mouvement d'affirmation culturelle bute sur un obstacle qui est le caractère presque exclusivement oral de la langue albanaise, du fait de la quasi inexistence d'écoles en langue albanaise (alors qu'existent des écoles en langue bulgare, serbe et grecque). L'apprentissage scolaire de l'albanais constituait donc un enjeu saillant de la consolidation de l'identité albanaise mais le Sultan, résolument hostile aux revendications nationalistes venant d'Albanais majoritairement musulmans, imposa une éducation turque ou arabe "*en espérant qu'un esprit religieux uniforme et une langue d'Etat s'installent, constituant une barrière entre chrétiens et musulmans*" (p. 132). Lors du Congrès de Monastir, en 1908, les délégués albanais décidèrent d'unifier l'écriture albanaise à travers l'adoption de l'alphabet latin. Jusqu'alors, l'albanais pouvait être écrit tout aussi bien en arabe qu'en cyrillique. La question du rôle de la langue dans la création de l'identité nationale albanaise est toutefois discutée. Ainsi de Hobsbawn qui doute qu'elle ait été « un réel ciment protonational chez les Albanais », *Nation et nationalisme*, Trad 1992, p. 71 et suiv.

[193] Voir Stark Draper, « The conceptualization of an Albanian Nation", in *Ethnic and Racial Studies*, 20(1), février 1997, p. 123 et suiv. Nathalie Clayer remarque quant à elle que « l'appartenance religieuse, en fait multiple, ne pouvait constituer la base d'un protonationalisme », in *Aux origines du nationalisme albanais. La naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*, Paris, Karthala, 2007, p. 23 et elle évoque par ailleurs l'existence, après la seconde guerre mondiale, d'un « *nationalisme albanais athéisant au Kosovo* » prenant le régime albanais pour modèle, in Xavier Bougarel, Nathalie Clayer, *Le nouvel Islam balkanique. Les musulmans, acteur du post-communisme 1990-2000*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 215.

[194] *i. e* l'unité d'administration mise en place par l'Empire ottoman, vraisemblablement à compter de 1867.

[195] Le Nord de l'actuelle Albanie est quant à lui cédé au Monténégro. Serbie, Bulgarie et Monténégro sont très favorisés par cet accord, grâce au soutien de la Russie victorieuse.

représentants décidant de la création d'une organisation militaire défensive[196], la Ligue de Prizren, qui formait une frontière militaire entre la Porte et la Serbie. Toutefois, en raison notamment de la présence majoritaire de représentants musulmans liés aux Ottomans parmi ses membres, la Ligue ne reprendra pas les positions les plus autonomistes[197] et sera perçue sur la scène internationale comme ayant des intérêts peu différenciés de ceux de l'Empire ottoman. Aussi, lors du Congrès de Berlin en juin 1878, réuni pourtant pour revoir le traité de San Stefano dans un sens moins favorable aux intérêts russes et slaves[198], une partie du vilayet du Kosovo sera accordé au Monténégro. Cette décision déclenchera des émeutes au bilan très lourd[199] et sera suivie d'une tentative, par Frashëri, d'élaborer un programme politique d'autonomie rassemblant les sensibilités composites parmi les Albanais[200]. Dans le même temps, la Ligue, forte de 12000 hommes, tendit à devenir une véritable armée et alla jusqu'à se proclamer gouvernement provincial début 1881[201]. Mais le gouvernement ottoman s'employa alors à l'écraser au printemps 1881, arrêtant ses leaders, en particulier Frashëri qui sera emprisonné, et déportant 4000 de ses membres. Pendant les trois décennies qui vont suivre, de nombreuses révoltes vont prendre place mais elles seront localisées et de courte durée. Les Chetas, des bandes armées albanaises, y prendront toute leur part.

L'arrivée au pouvoir des Jeunes Turcs en 1908 sera facilitée par les Albanais, à qui il avait été promis une réduction des taxes, le maintien de leurs privilèges traditionnels, des écoles en langue albanaise, une autonomie et la possibilité de conserver leurs armes[202]. Toutefois, à

---

[196] Cette décision reflète l'inquiétude des Albanais suite au Traité de San Stefano. Des hommes seront enrôlés et des armes et munitions distribuées. Sköder rassemblera 30000 hommes, Tirana 30000 également. Un document de protestation sera également adopté afin d'être adressé aux membres du Congrès de Berlin. A ce sujet, voir Stavro Skendi, *The Albanian National Awakening*, *op. cit.*, p. 36 et suiv.

[197] La Ligue de Prizren ne dit rien en effet des revendications portées pourtant par certains représentants, sur l'unification des Albanais dans un seul vilayet, les écoles en langue albanaise et l'autonomie administrative. Sur les multiples positionnements des militants du mouvement de renaissance nationale et la Ligue de Prizren, voir Noël Malcolm, *Kosovo: A Short History*, London, Mc Millan, 1998, p. 217 et suiv. Selon Stavro Skendi, la Ligue privilégie en fait son maintien sous la souveraineté du Sultan, lequel, dans ce contexte troublé, lui apparait en définitive comme le meilleur garant contre la partition des territoires à peuplement albanais, *op. cit.*, p. 38.

[198] Ce Congrès fut organisé à l'initiative de la Grande-Bretagne, inquiète de l'influence russe croissante. Aussi, c'est à son chef de délégation, Lord Beaconsfield, que les Albanais de Sköder envoient un mémorandum contenant leurs revendications, dans l'espoir d'obtenir un soutien diplomatique clé. Stavro Skendi, *op. cit.*, p. 44 et suiv.

[199] Emeutes marquées par l'assassinat d'un représentant de la Porte et la mort de 200 personnes, Sur les multiples formes de résistances aux décisions prises lors du Congrès de Berlin, lorsqu'il s'est agi de céder des territoires de la Porte aux Etats slaves, voir Stavro Skendi, *op. cit.*, p. 54-88.

[200] Le programme adopté en 1879 témoigne de la volonté de certains Albanais d'obtenir une auto-administration dans l'Empire ottoman. Ils revendiquent notamment que la justice repose sur leur code de droit coutumier médiéval -le Kanun de Lekë Dukagjini- et de disposer d'une armée albanaise pour pouvoir se défendre mais qui serait au service du gouvernement ottoman. Cf Malcolm, *Kosovo…, op.cit.*, p. 223 et suiv.

[201] Malcolm, *Kosovo…, op.cit.*, p. 226 et Miranda Vickers, *Between Serbs and Albanians : a History of Kosovo*, London, Hurst, 1998, p.42 et suiv.

[202] Miranda Vickers, *Between Serbs…, op.cit.*, p. 62 et suiv.

l'encontre de ces promesses de décentralisation, la politique Jeunes Turcs de turkification est vite apparue comme une tentative de centralisation qui a nourri l'hostilité des nationalistes albanais, alimentant un renouveau de la rébellion à partir de 1909[203], avec une figure majeure de résistance en la personne de Boletini. Les révoltes successives seront réprimées sévèrement, en 1910 en particulier, mais les chetas, parfois aidés par les nations balkaniques intéressées par un affaiblissement des Ottomans, ne désarmeront pas face à la Porte, contribuant à son affaiblissement et rendant opportune l'entrée en guerre des Etats balkaniques contre les Ottomans. C'est dans ce contexte de première guerre balkanique que surviendra la déclaration d'indépendance de l'Albanie, le 28 novembre 1912. Toutefois, les frontières de ce nouvel Etat seront relativement circonscrites, l'Albanie ne représentant que « *50% de l'aire de peuplement albanais*[204] » et n'incluant pas en particulier ce qui deviendra le Kosovo. La déclaration d'indépendance de l'Albanie fut entérinée par la conférence de Londres, en 1913, avec en particulier le soutien des Austro-hongrois désireux d'empêcher la Serbie de disposer d'un accès à la mer[205]. A la suite de la guerre 1914-1918, les frontières de l'Albanie restent les mêmes. Le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes est proclamé, le 1er décembre 1918, incluant le Kosovo.

§ 2. Le Kosovo sous souveraineté yougoslave

Ainsi, lors des conférences internationales successives, les Albanais ont toujours manqué de soutiens internationaux suffisamment solides permettant que leurs revendications soient prises en compte. Prédomine l'idée, dans les chancelleries occidentales, que la conscience nationale albanaise était encore trop peu développée et que les Albanais résidant hors d'Albanie allaient s'assimiler. Les décennies qui vont suivre la création du Royaume se caractériseront par une tentative d'« *incorporation forcée*[206] » des Albanais sous l'autorité yougoslave. Entre 1913 et 1941, certaines de ses politiques ont pour objectif de « *désalbaniser les régions à majorité albanaise*[207] » : il en va ainsi des projets de colonisation contenus dans la réforme agraire et

[203] Dans la plupart des cas, il s'agit de révoltes contre les nouvelles taxes imposées par le pouvoir ottoman. Sur les mobilisations des années 1909 à 1912, voir Noël Malcolm, *Kosovo…, op.cit*., p. 239-256.
[204] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit.*, p. 174.
[205] Les Austro-hongrois étaient même favorables à la revendication avancée par les Albanais que toutes les zones de peuplement albanais soient intégrées dans le nouvel Etat d'Albanie mais la France et la Russie s'y sont opposé, poussant à l'extension du territoire serbe. Les frontières furent définies par une commission mandatée dans ce but. Selon Nathalie Clayer, l'administration austro-hongroise a eu plus généralement un rôle décisif dans la formation d'une identité nationale albanaise, *Aux origines du nationalisme albanais…, op. cit.*, p. 15.
[206] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 163 et suiv.
[207] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 187.

des obstacles opposés au développement culturel albanais. La réforme agraire mise en place dans les années 1930 a pour but de réorganiser les tchifliks, *i.e* les grandes propriétés agricoles héritées de la période ottomane ; elle porte sur 200000 hectares et est d'une importance cruciale dans une région où les paysans représentent 80% de la population. Dans la mesure où ces tchifliks étaient détenus pour la plupart par des Albanais, cette réforme, qui a consisté en une redistribution des terres, a de fait favorisé une colonisation par les Serbes, si bien que ces derniers, qui représentaient 24% de la population du Kosovo en 1919, atteignirent la proportion de 38% en 1928[208]. Toutefois, beaucoup de Serbes repartiront du Kosovo à partir des années 1930, déçus par les conditions de vie, et la problématique de la balance ethnique va prendre un nouveau tour, avec le projet de déportation de nombreux Albanais vers la Turquie[209]. Par ailleurs, le développement culturel des Albanais qui, compte tenu de la spécificité de l'identité albanaise, reposait principalement sur la langue albanaise, fut entravé par l'absence d'enseignement primaire et secondaire dans cette langue et l'organisation de la scolarité autour du serbo-croate, ce qui témoigna à nouveau de la volonté des autorités yougoslaves d'assimiler les Albanais[210]. En conséquence, les Albanais resteront largement sous-scolarisés à la différence des Serbes.

La résistance des Albanais à cette situation prendra une autre forme, à savoir le mouvement Kačak, mené notamment par Azem Galica et Shota sa femme dans la région de la Drenica dès 1919, en réaction notamment aux tentatives de désarmement des Albanais par le pouvoir yougoslave. Cette rébellion, qui sera réprimée sans discernement -bombardement de villages dans la région de Pec, destruction de 3800 maisons, mort de 6000 personnes[211]-, sera coordonné par le Comité Kosovo dirigé par Hasan Prishtina qui tentera notamment d'alerter les chancelleries lors de la conférence de la paix à Paris en 1919. A nouveau, des revendications d'auto-gouvernement et de droit à la scolarisation dans leur langue sont avancées, auxquelles s'ajoute un grief contre la colonisation. Afin de contrer les Kaçaks, les autorités yougoslaves forment des bandes armées avec les populations serbes dans l'objectif de mener des opérations anti-kaçaks[212]. Bien que les Kaçaks de la Drenica aient rassemblé jusqu'à 10000 hommes, une opération militaire et gendarmique menée en novembre 1920 en

[208] Noël Malcolm, *Kosovo…, op.cit*., p. 282.

[209] *Ibid*, p. 285 et suiv. Le gouvernement yougoslave a entamé des discussions avec la Turquie à ce sujet dès 1933. Cette déportation a été planifiée sur six ans et devait débuter en 1939 mais la seconde guerre mondiale a empêché sa réalisation. Selon les estimations, ce sont entre 90000 et 150000 Albanais qui devaient être déportés.

[210] Les albanais ayant, dans leur grande majorité, refusé cet enseignement en langue serbo-croate, le taux d'analphabétisme sera très élevé et les écoles coraniques deviendront les principaux lieux de diffusion de la culture albanaise.

[211] Noël Malcolm, *Kosovo…, op.cit*., p. 273.

[212] Noël Malcolm, *Kosovo…, op.cit*., p. 274.

viendra à bout. Une amnistie sera accordée par les autorités yougoslaves l'année suivante mais en avril 1921, à la faveur du retour des exilés Kaçaks, la rébellion reprendra jusqu'en 1924, date à partir de laquelle ne subsisteront plus que des accrochages sporadiques. C'est notamment la fin du soutien apporté aux rebelles par le pouvoir albanais qui contribuera à l'affaiblissement du mouvement Kaçak, mais aussi la mort de ses principaux leaders (A. Galica en 1924 suivi par le décès de sa femme en 1927).

§ 3. Le Kosovo du temps de Tito

A la suite de la 2e guerre mondiale, le nouveau pouvoir communiste procède à un redécoupage territorial établissant les bases d'un Etat fédéral (la République Fédérative Socialiste Yougoslave) calqué sur le modèle soviétique : la RFSY comporte huit entités -six Etats fédérés (Croatie, Bosnie, Slovénie, Macédoine, Monténégro, Serbie) et deux provinces (Voïvodine et Kosovo) parties intégrantes de la Serbie[213]- dont le statut est basé, tout comme en URSS, sur le caractère de nation ou de nationalité de sa population[214]. Ainsi que le souligne Michel Roux, c'est la première fois qu'un découpage territorial tient compte du fait national albanais, répondant à une revendication très ancienne du mouvement national albanais[215], d'autant que la constitution accorde aux minorités le droit à un enseignement dans leur langue[216], ce qui va permettre le développement du niveau d'instruction des Albanais. Cette nouvelle ère permettra aux Albanais de Yougoslavie *"d'acquérir un sens de l'Etat*[217] », en raison de la capacité d'intégration et d'encadrement de la RFSY (recrutement dans la ligue des communistes et dans les syndicats, instruction de masse et industrialisation). Toutefois, jusqu'en 1966, date à laquelle Ranković fut évincé de ses fonctions de ministre de l'intérieur,

---

[213] La mise en place de ces deux régions autonomes vise à limiter "l'hégémonisme grand serbe", selon Miranda Miranda Vickers, *The Status of Kosovo in Socialist Yugoslavia*, Bradford, University of Bradford, 1994, p. 11. D'autres projets avaient été conçus : il fut un temps question de mettre en place huit Etats fédérés ou même une confédération avec l'Albanie mais ce dernier projet fut abandonné après la rupture entre la Yougoslavie et l'URSS en 1948.

[214] Aux nations serbe, monténégrine, croate, slovène, macédonienne et bosniaque est accordé un Etat fédéré, aux nationalités, c'est-à-dire les nations disposant déjà d'un Etat de référence, une province. C'est le cas pour le Kosovo dont la majorité de la population est albanaise avec pour nation, à l'extérieur de la Yougoslavie, l'Albanie.

[215] *i. e* la réunion de tous les Albanais dans un seul vilayet. La création de l'entité « Kosovo » sous la RFSY va dans ce sens, bien que les Albanais de Macédoine n'aient pas été inclus en son sein.

[216] Si la langue de la nation, langue dominante, est d'usage officiel sur tout le territoire, la langue de la nationalité l'est également mais à l'échelle de la province seulement. La langue dominante est une matière obligatoire dans les écoles. Ainsi les Albanais du Kosovo sont-ils scolarisés dans leur langue mais il leur faut également apprendre le serbo-croate (la langue dominante). En 1969, une Université sera créée à Prishtina, établissant un cursus scolaire complet en langue albanaise.

[217] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 245.

les discriminations et abus policiers furent nombreux, au prétexte de confisquer les armes des Albanais, et les pressions de la police visaient à pousser les Albanais à émigrer[218].

L'autonomie provinciale est des plus réduites au lendemain de la seconde guerre mondiale mais au fil des années, avec la mise en place du modèle autogestionnaire et, surtout, à la faveur des révisions successives de la constitution, l'entité fédérale va se départir de nombre de ses prérogatives pour les céder aux entités fédérées. La situation juridique du Kosovo est des plus ambiguës, puisque le Kosovo est à la fois une province autonome au sein de la République de Serbie ET un « *sujet de rang fédéral au même titre que celle-ci*[219] ». En 1968, des manifestations mettront en avant des revendications d'une revalorisation du statut du Kosovo afin qu'il devienne une septième République. Si dans un premier temps, le pouvoir opposera une fin de non recevoir aux manifestants, réprimant leurs mobilisations, en 1974, une nouvelle constitution étendra l'autonomie de la province, la mettant presque sur un pied d'égalité avec les Etats fédérés, puisque le Kosovo est doté d'un Parlement, d'un gouvernement, d'une Cour constitutionnelle, d'une banque "nationale", d'une police propre et d'une représentation au niveau de la Présidence fédérale[220]. Le développement culturel désormais connu par les Albanais et l'effort de développement économique engagé par le pouvoir socialiste à destination d'une province reconnue comme sous-développée, vont permettre un « *accès massif (des Albanais) aux postes de responsabilité*[221] », mais leur « *décolonisation culturelle* » les conduira à adopter dans les années 1980 des « *comportements de majoritaires*[222]» sources de tensions avec les populations serbes[223]. De fait, cette période fut marquée par une explosion démographique chez les Albanais dont la population albanaise a doublé entre 1961 et 1981, tandis que les Serbes sont passés d'un quart de la population à un sixième sur la même période[224]. Sur cette même période, la crise économique fut à l'origine du délitement des allégeances au système politique mis en place

---

[218] Miranda Vickers, *The Status…, op. cit.*, p. 18 et suiv. Il y aurait eu ainsi 195000 départs d'Albanais pour la Turquie entre 1954 et 1957.

[219] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 271.

[220] Toutefois, à la différence des Etats fédérés, le Kosovo n'avait pas le droit de sécession.

[221] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 278.

[222] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 289-290.

[223] Ainsi, le Mémorandum de l'Académie des sciences de Serbie dénoncera-t-il, en 1986, le "nettoyage ethnique" dont les Serbes feraient l'objet au Kosovo. Sur ce mémorandum, voir Diane Masson, *Le mémorandum de l'académie serbe des sciences et des arts de 1986 : tentative de reconstitution d'un prodrome au conflit de l'Ex-Yougoslavie*, Budapest : Collegium Budapest, Institute for Advanced Study, 1998. Avant ce mémorandum, les Serbes du Kosovo avaient adressé à Belgrade une pétition dénonçant une "menace de génocide" à leur encontre. Ainsi que le souligne Michel Roux, les causes de l'émigration serbe sont multiples mais leur origine est principalement économique, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 79 et suiv.

[224] Miranda Vickers, *The Status…, op. cit.,* p. 27 et 28.

par Tito, dans toute la Yougoslavie, et ce surtout après le décès de ce dernier en mai 1980[225]. Au Kosovo, le taux de chômage passe de 18,6% en 1971 à 27,5% en 1981, touchant notamment les étudiants désormais formés en grand nombre à l'Université de Pristina[226].
C'est dans ce contexte que surviennent en 1981 des manifestations massives provoquées, selon Howard Clark, par la situation socio-économique mais qui ont pris un tour nationaliste[227], puisque la revendication d'un "Kosovo République" sera de nouveau mise en avant.

§ 4. Le tournant de 1981 et la remise en cause de l'autonomie du Kosovo

Les événements débutent le 11 mars à l'occasion d'un banal mécontentement d'étudiants de Pristina découvrant un cafard dans leur nourriture au restaurant universitaire, ce qui va générer une manifestation revendiquant de meilleures conditions de vie, manifestation dispersée par la police[228]. Le 16 mars, le patriarcat de Pec est partiellement détruit et des Albanais seront accusés, ce qui contribue à l'accroissement des tensions[229]. Le 25 mars, une seconde manifestation est organisée à Pristina, qui engendre une nouvelle intervention des unités anti-émeutes. Le même jour, des manifestations avaient eu lieu également à Prizren. Les 1er et 2 avril, les lycéens, ouvriers et paysans rejoignent les étudiants et la manifestation donne lieu cette fois à des affrontements particulièrement violents, au cours desquels il sera fait usage d'armes à feu : le bilan officiel fut de 11 morts –dont deux policiers- mais un rapport interne de la LCY cité par Amnesty international avance le chiffre de 300 Albanais tués[230]. Un couvre-feu fut décrété, les écoles et les universités furent fermées, et l'armée déployée. Débute alors la politique dite de « différenciation[231] » qui est en fait une épuration, menée principalement par la LCY dans ses rangs, mais qui prit aussi la forme de révocations professionnelles, auxquelles s'ajoutèrent des poursuites pénales en grand nombre. Entre mars et juin 1981, 1700 personnes ont été arrêtées et de juillet à début septembre, 226 personnes-

[225] Sur l'articulation de cette crise économique avec la montée des nationalismes en Yougoslavie, voir Olivier Ladislav Kubli, *Du nationalisme yougoslave aux nationalismes post-yougoslaves*, Paris, L'Harmattan, 1998.
[226] De quelques centaines dans les années 1960, les étudiants auraient été environ 30000 vingt ans plus tard, avec parmi eux un grand nombre ayant suivi un cursus de sciences humaines. Selon Nathalie Clayer, beaucoup de ces étudiants ont été influencé par le marxisme léninisme d'Enver Hoxha en Albanie, in Xavier Bougarel, Nathalie Clayer, *Le nouvel Islam balkanique…, op. cit.,* p. 215.
[227] Howard Clark, *Civil Resistance in Kosovo*, London, Pluto Press, 2000, p. 44.
[228] Ces manifestations ont été organisées notamment par des activistes se revendiquant du marxistes-léninisme et qui voyaient dans l'Albanie de Hoxha un modèle.
[229] Michel Roux, *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit*, p. 366 et suiv.
[230] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 42.
[231] Sur cette campagne, voir Antoine GARAPON, « Différenciés, les Albanais du Kosovo», *Le Monde diplomatique*, novembre 1989.

dont la plupart avaient moins de 25 ans- ont été condamnées à plus de quinze ans d'emprisonnement, pour avoir été reconnues coupables d'"outrages verbaux" ou de "propagande hostile"[232]. Au total, selon d'autres sources, 71 000 Albanais auraient fait l'objet de poursuites pénales[233], 22000 auraient été soumises à des internements administratifs de 30 à 60 jours de prison et 6000 auraient été condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison[234]. A la suite de ces événements, de nombreux activistes quittèrent le Kosovo, le plus souvent pour la Suisse, d'où ils furent particulièrement actifs[235]. L'Université, considérée comme nid du nationalisme, fut l'objet de réformes radicales, passant par une réduction de 25% des effectifs étudiants et une réorientation de ses filières vers les sciences dures, supposées moins nourrir la subversion[236]. Et cette politique de « différenciation » se poursuivit tout au long des années 1980.

Le Kosovo ne connut pas de nouvelles mobilisations d'Albanais avant 1988, dans un contexte transformé par l'accession de Milosevic au pouvoir dont le projet de grande Serbie passait en premier lieu par l'absorption des provinces de Voïvodine et du Kosovo[237]. Face à la menace de révocation de l'autonomie du Kosovo, 3000 mineurs de Trepça -une mine située au Nord du Kosovo- s'engagèrent en novembre de cette année dans une marche de 45 km vers Prishtina afin de défendre la Yougoslavie et la constitution de 1974, rejoints dans leur mouvement par 300000 personnes[238]. Le 20 février 1989, alors que l'Assemblée serbe était en passe de voter les amendements constitutionnels mettant fin à l'autonomie du Kosovo, 7000 mineurs de Trepça se mirent en grève en occupant leurs mines et en y réalisant une grève de la faim. Ils furent bientôt suivis par tous les autre secteurs, qui enclenchèrent une grève générale par solidarité avec eux. Le 22 février, une pétition d'intellectuels appelant l'Assemblée de Serbie à ne pas révoquer l'autonomie du Kosovo recueillit 215 signatures. Le 1er mars, l'état d'urgence est déclaré et des leaders politiques et mineurs sont arrêtés. Le parlement du Kosovo fut convoqué le 23 mars 1989 afin de ratifier les changements

---

[232] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 42.

[233] Antoine Garapon, *op. cit.*. Tous les Albanais, liés de près ou de loin aux manifestants, devaient condamner cette participation et faire allégeance au régime, sous peine d'être licenciés de leur travail ou poursuivis.

[234] *La question du Kosovo, op. cit.* Amnesty International rapporte qu'il y a eu plus de 500 procès par an pour des délits politiques, dans son rapport de janvier 1987.

[235] Ces militants ont constitué le noyau d'activistes qui se sont chargés d'organiser le mouvement de lutte armée depuis l'extérieur, constituant l'une des deux branches à l'origine de l'UÇK, les "*planificateurs en exil*", selon la typologie d'Henry H. Perritt, *Kosovo Liberation Army. The Inside Story of an Insurgency*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 2008, p. 14.

[236] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 43.

[237] Pour mémoire, rappelons que c'est en utilisant le Kosovo comme tremplin que Milosevic l'a emporté sur un challenger plus modéré, Stambolic, notamment en faisant campagne sur le thème des persécutions subies par les Serbes au Kosovo.

[238] Howard Clark, *Civil Resistance…, op. cit.*, p. 47-48.

constitutionnels, ce qui se produisit alors que l'Assemblée était entourée de tanks et de voitures blindées et survolées d'hélicoptères, d'où le surnom de "constitution des tanks" [239]! En dehors, les manifestants furent dispersés brutalement : officiellement, 24 personnes auraient été tuées -dont deux policiers- mais selon Amnesty International, il y en aurait eu 140, plusieurs centaines de personnes ayant été blessées[240]. De nombreuses poursuites pénales s'ensuivirent avec une pratique d'isolement -la détention arbitraire sans contact avec le monde extérieur, souvent associée à des tortures- pour 237 personnes (dont 65 des signataires de la pétition). En janvier et février 1990, à l'occasion de nouvelles manifestations, les violences débouchèrent sur la mort de 32 personnes[241]. Entre 1989 et 1992, on estime à 20000 le nombre d'Albanais du Kosovo qui ont purgé des peines de prison allant de 30 à 60 jours[242].

Le 2 juillet 1990, un référendum organisé en Serbie entérina la prise de contrôle du Kosovo par la Serbie et trois jours plus tard, le Parlement de Serbie vota la dissolution du Parlement du Kosovo. Par la suite, des lois furent adoptées par le Parlement serbe entre 1990 et 1992, notamment le Programme pour la paix, la liberté, l'égalité, la démocratie et la prospérité, en mars 1990, et le Programme de Développement pour stopper l'émigration et pour le retour des Serbes et des Monténégrins, en juillet 1992, qui démantelèrent les dispositions ayant donné au Kosovo une autonomie et aux Albanais un certain nombre de droits. Derrière ces mesures, l'objectif poursuivi par le pouvoir serbe était, *in fine*, de changer la structure ethnique au Kosovo et les Serbes furent largement encouragés à venir s'y installer. Les principales mesures sont les suivantes :

- Transfert des responsabilités de police au Ministre serbe de l'Intérieur et réactivation d'une milice qui avait été démantelée depuis la chute de Ranković.
- Dissolution du système judiciaire et constitutionnel du Kosovo et intégration dans la République de Serbie.
- Mise sous contrôle de Belgrade des médias d'information.
- Imposition d'un cursus scolaire unique.

Dans le même temps, un régime de discriminations généralisées sera imposé, basé sur « *deux principales formes de répression (…) : les licenciements massifs et les intimidations par la police et les paramilitaires*[243]. » Dès 1990, près de 90% des Albanais (146025 sur les 164210 à l'emploi) ont été révoqués de leurs fonctions. D'une importance particulière est la

[239] Pour une argumentation juridique concernant le caractère illégal de la suppression de l'autonomie du Kosovo, v. Victor-Yves Ghebali, « Le Kosovo entre la guerre et la paix », *Défense nationale*, n° 8-9, août-septembre 1999, p. 65.
[240] Howard Clark, *Civil Resistance…, op. cit.*, p. 52.
[241] *Ibid*, p. 56.
[242] *Ibid*, p. 79-80.
[243] *Ibid*, p. 71-72.

révocation des 3709 policiers qui vont être remplacés par des Serbes et des Monténégrins, souvent venus de l'extérieur du Kosovo. Dans les médias, les Albanais travaillant pour Radio Prishtina et TV Prishtina, de même que les journalistes du principal quotidien en langue albanaise -*Rilindja*- furent révoqués. Le personnel médical et les employés des municipalités ne furent pas épargnés. Les salariés d'industrie furent eux aussi visés (94% des mineurs, 90% des travailleurs dans le secteur de la chimie et 60 % dans le secteur des métaux)[244]. Les motifs avancés étaient des plus divers : la participation à une manifestation ou une grève, un retard, ou bien souvent le refus de signer un serment de loyauté à la Serbie[245]. Les forces de coercition, quant à elles, « *travaillaient dans l'esprit de Čubrilović afin de créer une psychose incitant au départ*[246]. » Outre le fait que des armes ont été distribuées aux Serbes et que des gardes villageoises ont été formées, rappelant la police spéciale de Ranković, les fameux groupes paramilitaires d'Arkan et de Šešelj y agissaient en toute liberté. Mais c'est surtout la police qui était redoutée par les Albanais, police dont les effectifs avaient été augmentés substantiellement – selon les estimations, ils auraient été multipliés par deux ou par dix- et qui, par son usage banalisé de la violence, faisait régner la terreur, en particulier lors de ses descentes pour rechercher des armes[247]. Selon Clark, les policiers avaient toute latitude pour vandaliser, terroriser, piller et faire subir des humiliations de toutes sortes aux Albanais.

S'ensuivit une organisation de l'opposition politique, avec la fondation le 23 décembre 1989 de la Ligue Démocratique du Kosovo (Lidhja Demokratike e Kosovës) qui accueillit un très grand nombre d'adhérents (700000 selon ses dirigeants sur une population de moins de 2 millions d'habitants[248]) dans le sillage de la constitution, le 17 décembre 1989, du Comité de défense des droits de l'homme et des libertés, qui jouera un rôle essentiel dans le

[244] Ce sont des chiffres moins élevés qui sont avancés par *Libération*, le 8 juin 1992, qui évoque le renvoi de 100 000 des 150 000 Albanais employés dans le secteur public, dès 1992. Les chiffres du quotidien semblent toutefois sous-évalués puisque lorsque Panic, Premier Ministre fédéral, rencontre Rugova, en octobre 1992, il promet la réintégration de 124 000 Albanais licenciés, selon *Le Monde*, 17 octobre 1992.

[245] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 74-76.

[246] *Ibid*, p. 77. Membre de l'académie serbe des sciences et des arts, Cubrilovic fut à l'origine du Mémorandum de 1937 sur « l'expulsion des Albanais ».

[247] Selon le Comité de défense des droits de l'homme et des libertés, le nombre de descentes de police de ce type aurait concerné vingt villages en 1992, et le nombre de maisons visitées aurait été de 1994 en 1993, 3553 en 1994, 2324 en 1995, 809 en 1996. Voir le détail du *modus operandi* des policiers à ces occasions in Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 78-79.

[248] Ainsi que le souligne malicieusement Maliqi, un intellectuel kosovar fondateur du parti social-démocrate, la totalité des adultes serait ainsi membre de la LDK, étant donné le très grand nombre de jeunes au Kosovo ! Le chiffre est certainement gonflé, mais il n'en demeure pas moins que la LDK est nettement hégémonique au Kosovo, au début des années 1990.

rassemblement de données sur les atteintes au droits de l'homme[249]. En juin 1990, juste avant sa dissolution, le Parlement du Kosovo proclame le Kosovo République et en septembre de la même année, la nouvelle constitution du Kosovo est adoptée à Kaçanik, une région située au sud du Kosovo. En septembre 1991, un référendum, évidemment non reconnu par Belgrade, est organisé au Kosovo à l'occasion duquel l'indépendance est plébiscitée à 99,87 %. En octobre, le secrétaire général de la LDK, Bujar Bukoshi, est désigné comme Premier Ministre avec pour tâche de former un gouvernement en exil. En mai 1992, ce sont des élections législatives qui prennent place, donnant une large victoire à la LDK, avec 76% des suffrages[250], lui conférant 96 sièges sur 125[251], de même qu'une élection présidentielle désignant Ibrahim Rugova, le président de la LDK, seul candidat, avec 99,5% des voix.

En réponse à la serbisation des institutions, s'agissant en particulier de l'école, les Albanais du Kosovo ont par ailleurs organisé leurs propres « structures parallèles » souvent considérées comme emblématiques de leur stratégie non violente[252]. La mobilisation a surtout porté sur le système scolaire[253] en écho aux mesures de ségrégation ethnique mises en place à partir de septembre 1989 dans les écoles -ségrégation physique par laquelle Albanais et Serbes disposent séparément des bâtiments scolaires- puis aux fermetures de classe réalisées à partir de la rentrée 1990. Les enseignants entendaient également manifester leur opposition au nouveau cursus mis en place, cursus commun avec la Serbie, et poursuivirent leur enseignement en albanais. Mais les autorités serbes ne tardèrent pas à les renvoyer - la totalité au début de l'année scolaire 1991-1992- et les enseignements prirent place dans des lieux privés : domiciles, entrepôts, mosquées, etc. et durent s'organiser en subissant de fréquentes

[249] Parmi les organisations d'opposition, il faut aussi mentionner l'Association pour une initiative yougoslave démocratique, l'Association des Ecrivains, dont est issu I. Rugova, le Parti Social Démocrate, le parti parlementaire, un parti écologiste et un groupe féministe.

[250] Selon Ben Lombardi, « Kosovo : Introduction to Yet Another Balkan Problem », *Europeen Security*, 5(2), été 1996, p. 263.

[251] La LDK obtint 96 des 100 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire, 2 étant gagnés par des indépendants, un par le Parti de l'action démocratique et le dernier par le Parti parlementaire du Kosovo. A la faveur d'une répartition proportionnelle des 42 sièges restants, la parti parlementaire obtient 12 autres sièges, le parti démocratique des Albanais chrétiens, 7, le parti social-démocrate, un et le parti de l'action démocratique, 7. 13 sièges réservés aux partis serbes et monténégrins, proportionnellement à leur poids dans la population, sont restés vacants. Chiffres cités par Shkëlzen Maliqi, *Kosova : Separate Worlds*, Pristina, Dukagjini PH, 1998, p. 39.

[252] Sur la « déconnection » des Albanais vis-à-vis des institutions officielles, voir Marie-Françoise Allain, Xavier Galmiche, « Guerre sans armes au Kosovo », *Le Monde diplomatique*, mai 1992; Fabian Schmidt, « Kosovo : the time Bomb that has not gone off », *Research Report*, 1993, p. 25 et suiv.; Michael Salla, «Kosovo Non Violence and the Break-up of Yugoslavia », *Security Dialogue*, 26(4), 1995, p. 428 et suiv.

[253] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 96 et suiv.

menaces par la police serbe[254]. A chaque rentrée toutefois, dans les premières années, parents et enfants se présentaient devant les écoles publiques mais trouvaient l'entrée bloquée par des forces de police. Jusqu'en 1992, des manifestations furent organisées pour demander leur réintégration. Le plus souvent, dans les premiers jours de rentrée scolaire, les policiers harcelaient les enfants pour trouver leurs lieux d'enseignement parallèle, ce qui obligeait à changer de lieu régulièrement, et lorsque la police les découvrait, elle confisquait le matériel scolaire et d'enseignement. A la fin de l'année, ce sont les diplômes, les registres scolaires et les tampons qui étaient confisqués. En 1997, le système des écoles parallèles encadrait de la sorte 18000 enseignants et 330000 élèves[255], lesquels enseignants avaient été rémunérés par la « République de Kosova » à compter de 1993, grâce notamment à la solidarité nationale et à la contribution de 3% exigée auprès des expatriés. Dans une moindre mesure, cette organisation parallèle prit place également dans les secteurs de la santé et du sport. Au cours de l'année 1990, plus de 50% du personnel médical du Kosovo avait été renvoyé; les cliniques ont été fermées. Certains médecins ont poursuivi leur pratique dans le privé mais la principale réponse collective s'organisa à partir de 1992 autour de l'association humanitaire Mère Theresa, qui créa 91 cliniques délivrant des soins gratuits avec l'aide de 7000 volontaires[256].

Cette riposte à la révocation de l'autonomie du Kosovo fut contestée à la marge seulement[257], à tel point qu'un leader historique appartenant à la mouvance radicale comme Adem Demaci se rallia au mouvement non violent. L'édification de la société parallèle a constitué une réponse pragmatique des Albanais du Kosovo à la disproportion des forces et au risque tangible de guerre à un moment où les déclarations d'indépendance de la Slovénie, de la Croatie et de la Bosnie avaient débouché sur un conflit armé. Qui plus est, la riposte non violente s'inscrivait dans une mobilisation plus large de la société, à savoir la campagne de réconciliation engagée de 1990 à 1992 à l'initiative de l'universitaire Anton Çetta afin de tenter de libérer 17000 hommes du lien de vendetta dans lequel ils se trouvaient pris[258]. Mobilisations politique et sociale convergeaient pour tenter de donner des Albanais du

[254] Les enseignants et élèves du système scolaire parallèle étaient les principales victimes des actions de répression serbes. Voir la publication du Mouvement pour une Alternative Non-violente, *Serbie, Kosovo. Forces démocratiques et résistances civiles*, MAN,1996, p. 53.
[255] *Le Monde diplomatique*, en mai 1992, et *Le Monde*, du 10 novembre 1993 citent quant à eux le chiffre de 20000 enseignants et 400 000 élèves et étudiants.
[256] Howard Clark, *Civil Resistance..., op. cit.*, p. 106-107.
[257] Ainsi, les manifestations de janvier 1990 avaient été organisées par des organisations marxistes-léninistes favorables à une insurrection armée, *Ibid*, p. 57.
[258] *Ibid*, p. 60 et suiv. Cette campagne de réconciliation, qui libéra la presque totalité des Albanais du Kosovo de leur devoir de vengeance, n'est sans doute pas sans rapport avec le mouvement pacifique organisé dans les mêmes années.

Kosovo une toute autre image que celle, très dépréciée, colportée notamment par les autorités serbes et qui leur nuisait considérablement dans leur quête de soutiens sur la scène internationale[259]. Il s'agissait ce faisant de parier sur l'exemplarité de leur action collective afin de susciter des soutiens. Les années 1992 à 1995 vont ainsi être marquées par une résorption de la violence au Kosovo tandis que se développait la guerre en Bosnie. Cette dernière prendra fin avec les accords de Dayton qui auront des répercussions inattendues au Kosovo.

Section 2. Du pacifisme à la lutte armée

En consacrant l'arrêt des hostilités en Bosnie, fin 1995, les accords de Dayton ont paradoxalement été à l'origine d'une lutte armée au Kosovo, en remodelant la structure d'opportunités s'offrant aux Kosovars, entendue comme « *un ensemble de contraintes et d'opportunités qui encouragent ou découragent (le mouvement social) et lui font prendre certaines formes plus que d'autres*[260].» Dayton a mis fin à la fenêtre d'opportunités qui donnait sens et crédit à la stratégie pacifiste au Kosovo à la fin des années 1980 -reposant pour une large part sur l'hypothèse d'un règlement conjoint des conflits en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo-, et un processus de délégitimation du leader albanais Ibrahim Rugova, de son parti, la LDK et de sa stratégie pacifiste s'en est ensuivi, ce qui a ouvert un espace de contestation pour les partisans d'une lutte armée. La nouvelle situation

[259] Michel Roux remarque que du temps du Royaume des Serbes, Croates et Solvènes, les Albanais ont déjà pâti d'une image "*d'attardés pratiquant la vendetta*", in *Les Albanais en Yougoslavie..., op. cit.*, p. 217. L'auteur souligne que par la suite, dans les années 1980, quatre stéréotypes négatifs sont particulièrement présents dans l'imaginaire serbe à propos des Albanais : étrangers, envahisseurs, sauvages, prolifiques. Ce cadrage aurait dominé la couverture journalistique des manifestations de 1981, y compris hors Yougoslavie, *Ibid*, p. 429. Hidayet Hyseni, militant marxiste-léniniste emprisonné après 1981, nous expliqua avoir soutenu la stratégie non violente de la fin des années 1980 en intégrant la LDK car, selon lui, elle devait constituer une « *chance historique (pour les Kosovars) d'appartenir au mouvement démocratique* », c'est-à-dire de manifester leur proximité avec le camp occidental et ses valeurs et gommer ainsi les stéréotypes dépréciatifs associés aux Albanais du Kosovo. Entretien à Pristina, le 9 août 1999.

[260] « *a set of constraints and opportunities that encourage or discourage (le mouvement social) and lead it toward certain forms rather than others* » Sidney Tarrow, « National Politics and Collective Action : Recent Theory and Research in Western Europe and the United States», *Annual Review of Sociology*, 14, 1988, p. 429. Pour une définition proche, voir Herbert Kitschelt, « Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democraties », *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 58. En général, les analyses en termes de structures d'opportunités politiques insistent sur les effets d'une reconfiguration politique et sociale interne. Il en va ainsi pour P. K. Eisinger, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67, 1973, pp. 11-28; S. Tarrow, *Democracy and Disorder*, Oxford and New-York, Oxford University Press, 1989; ou Olivier Fillieule, « L'analyse des mouvements sociaux : pour une problématique unifiée », Olivier Fillieule (Dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 48 et suiv. Nous montrerons ici que ces analyses peuvent s'appliquer à l'espace international.

internationale a fait l'objet en effet d'une redéfinition des cadres d'interprétation[261] qui a conduit à une valorisation de l'option violente, accréditée dorénavant comme seule efficace. On a vu en effet s'opérer un nouveau diagnostic de la situation (*diagnosis framing*), se renouveler les analyses sur les moyens (*prognostic framing*) et se confirmer la nécessité d'agir (*motivational framing*), mais cette fois sous une forme renouvelée[262].

§ 1. Dayton ou l'échec de la stratégie pacifiste d'internationalisation de la question du Kosovo

De par le monde, les mouvements non violents ayant marqué l'histoire se sont généralement efforcés de convertir leur adversaire, « *la figure morale du combattant non violent et son acceptation de la souffrance face à la répression (étant) de nature à susciter la compassion chez l'adversaire et donc à l'amener à changer son attitude*[263]». Mais les Albanais du Kosovo n'attendaient pas de changement en provenance du régime serbe et pariaient plutôt sur l'internationalisation de la question du Kosovo, considérant, en effet, que les puissances occidentales ne pourraient tolérer, en Europe, pareilles atteintes aux droits de l'homme et interviendraient en leur faveur, pour soutenir leur revendication d'indépendance[264]. La guerre en Bosnie ayant amené les grandes puissances à intercéder et rechercher un règlement politique[265], les Albanais du Kosovo se sont vus appeler à la patience, dans la perspective d'un traitement global de la crise de l'ex-Yougoslavie. Les accords de Dayton devaient en effet inclure le Kosovo[266] mais il n'en fut rien. Ce camouflet politique pour le principal

---

[261] Snow et *alii*, « Frame alignment processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 464-481.

[262] Il nous semble nécessaire de mettre en relation l'analyse des cadres avec la structure des opportunités politiques, la situation « objective » n'étant perçue comme une opportunité ou non qu'en fonction des cadrages des acteurs. En d'autres termes, une situation d'opportunités nouvelles ne saurait à elles déterminer une mobilisation, encore faut-il qu'elle soit perçue comme telle. Les éléments que nous allons mobiliser dans cette section pourront peut-être sembler ne pas échapper au « biais élitiste et monolitique » des approches théoriques en termes de cadrage. A ce sujet, voir Jean-Gabriel Contamin, « Analyse des cadres », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (Dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Science po, 2009, p. 44. C'est pourquoi nous complèterons notre analyse, dans la section suivante, par des entretiens réalisés auprès de combattants du rang, entretiens qui nous ont permis notamment de cerner la résonance du débat des leaders auprès d'eux.

[263] Jacques Sémelin, « De la force des faibles », *Revue Française de Science Politique*, 48(6), décembre 1998, p. 777.

[264] Ibrahim Rugova a exprimé le souhait que le Kosovo devienne, à titre temporaire, un protectorat des Nations Unies. Le plan en 10 points qu'il a présenté est reproduit dans le rapport du MAN, *La résistance civile au Kosovo*, Paris, MAN, 1994, p. 33.

[265] Dès 1992, Lord Carrington avait proposé, sans succès, l'ouverture d'une négociation internationale sur le Kosovo, dans le cadre d'une Conférence sur la Yougoslavie, selon *Le Monde*, 23 juillet 1992.

[266] Les journaux albanais s'étaient fait l'écho d'un « plan K. », supposé contenir un règlement de la question du Kosovo à l'occasion des accords de paix concernant la Bosnie. Voir Ben Lombardi, « Kosovo: Introduction to Yet Another Balkan Problem », *op.cit*, p. 267. Ibrahim Rugova nous a confirmé que des promesses en ce sens lui avaient été faites, lors de l'entretien qu'il nous a accordé, à Prishtina, le 12 août 1999. Lui-même avait proposé

représentant albanais, Ibrahim Rugova, contribua de façon décisive au discrédit de sa stratégie. Cet échec était significatif d'une contradiction inhérente à sa ligne pacifiste, à savoir être « *trop rigide sur les objectifs et trop prudente sur les moyens*[267]. » A terme, cette situation a conduit à une reconsidération des moyens violents, dont l'efficacité a fini par apparaître comme supérieure.

Après quatre années de guerre et de nombreux plans de paix jamais acceptés[268], les négociations de Dayton ont débouché sur un accord politique créant un nouveau statut pour la Bosnie-Herzégovine. Cet accord repose sur un montage constitutionnel complexe, qui fait de la Bosnie une fédération de deux entités étatiques : la Republica Srpska, unité serbe, et l'Herzeg-Bosna, fruit de l'alliance des Bosniaques et des Croates[269]. Les signataires acceptent par ailleurs le principe d'un protectorat international. Le découpage des différentes unités constitutives de la Bosnie-Herzégovine consacre l'état et l'esprit des combats entre communautés serbes, bosniaques et croates, puisqu'il entérine les conquêtes militaires de chaque partie et repose sur le principe du regroupement ethnique. Ainsi les Serbes se voient-ils accorder 49% du territoire de la Bosnie-Herzégovine, au sein de la Republica Srpska, tandis que les 51% restant sont concédés aux Bosniaques et aux Croates. Les Serbes devront certes rétrocéder une partie de leurs conquêtes, mais le territoire qui leur est accordé dépasse largement celui qu'ils peuplaient avant la guerre, alors qu'ils ne représentaient que 31,4% de la population, les Musulmans étant 43,7% et les Croates 17,3%[270]. En reconnaissant une zone exclusivement serbe, alors que les Serbes étaient auparavant étroitement mêlés aux autres populations, et en traçant de nouvelles frontières internes à la Bosnie-Herzégovine en fonction de critères ethniques, les puissances occidentales avalisaient le projet nationaliste serbe qui s'était concrétisé par une campagne d'«*épuration ethnique*[271] ».

Ce témoignage de *realpolitik* fut riche d'enseignements pour les Albanais du Kosovo, s'agissant de leur propre stratégie et l'accord de Dayton devint un facteur majeur de réajustement des interprétations de la situation. Le bilan des résultats obtenus par les

---

un règlement conjoint de la crise bosniaque et de celle du Kosovo, selon Fabian Schmidt, « Teaching the Wrong Lesson in Kosovo », *Transition*, 2(14), 12 juillet 1996, p. 37.

[267] « Changement de logique au Kosovo », entretiens avec Marie-Françoise Allain et Pierre Hassner, *Esprit*, n° 244, juillet 1998, p. 153.

[268] Voir Barbara Delcourt, Eric Remacle, « La PESC à l'épreuve du conflit yougoslave », in Álvaro de Vasconcelos (Dir.), *La PESC. Ouvrir l'Europe au monde*, Paris, Presses de sciences po, 1998, p. 227 et suiv

[269] Voir Xavier Bougarel, *Bosnie, anatomie d'un conflit*, Paris, La découverte, 1996, p. 78.

[270] Chiffres cités par Xavier Bougarel, « Bosnie-Herzégovine : disparition ou recomposition ? », in Jacques Rupnik (Dir.), *Les Balkans. Paysage après la bataille*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 42.

[271] Sur les fondements idéologiques de l'épuration ethnique, voir Mirko Grmek, Marc Gjidara, Neven Simac, *Le nettoyage ethnique*, Paris, Fayard, 1993.

Kosovars, au terme de six années[272] de lutte pacifique, rapproché de celui des Serbes de Bosnie, en guerre pendant trois ans, apparaissait à beaucoup comme particulièrement terne. Tandis que le Kosovo avait joui, entre 1974 et 1989, d'un statut d'élément constitutif de la fédération yougoslave (de même que les sept autres unités : Bosnie, Croatie, Macédoine, Monténégro, Serbie, Slovénie, Voïvodine) qui lui permettait de disposer de presque tous les attributs d'un Etat fédéré, son statut actuel n'était pas même celui d'une autonomie. Les Serbes de Bosnie, quant à eux, qui n'étaient pas constitués en entité étatique avant la guerre et n'avaient que le statut de minorité au sein de la Bosnie, se voyaient reconnaître un Etat fédéré au sein de la Bosnie. En somme, le Kosovo, qui était quasiment sur un pied d'égalité avec la Bosnie avant 1989, n'avait dorénavant pas même le niveau juridique de la nouvelle unité créée au sein de cette dernière.

Or, tout au long de leur mobilisation, les Kosovars n'avaient cessé d'anticiper un dénouement par analogie avec le règlement du conflit en Bosnie. Ainsi avaient-ils modulé leurs objectifs à partir de plusieurs hypothèses de sortie de conflit, ainsi que l'expose I. Rugova lui-même : « *Notre parti avait défini trois options (...). La première : un Kosovo neutre et indépendant. La deuxième : si les frontières intérieures de l'ex-Yougoslavie changent, une République albanaise sur des bases ethniques et incluant les Albanais de Macédoine. La troisième : si les frontières extérieures de l'ex-Yougoslavie sont modifiées, le rattachement à l'Albanie*[273].» Aussi le règlement du conflit en Bosnie ne pouvait-il que réactiver et intensifier leurs propres revendications : la création, à Dayton, d'entités nouvelles au sein de la Bosnie devait autoriser un certain nombre d'attentes et de leur point de vue l'union des Albanais de Macédoine avec le Kosovo constituait même le strict équivalent du résultat obtenu par les Serbes de Bosnie. Ainsi les interférences entre les deux conflits jouaient-elles pleinement : « *les solutions proposées dans un cas deviennent immédiatement des précédents dans l'autre (...) Dès lors que la communauté internationale accepte qu'au sein d'un Etat membre de l'ONU se constituent des entités autonomes ayant le droit d'établir des « relations spéciales » avec les Etats voisins, pareille innovation est immédiatement perçue dans le reste des Balkans comme*

[272] Il existe un débat concernant le moment à partir duquel débute la résistance pacifique des Albanais. Certains considèrent que c'est depuis 1981 que ce combat est engagé, puisque les manifestations de cette année ont été sévèrement réprimées et suivies d'une campagne de « différenciation », sans que les Albanais ne réagissent violemment. D'autres datent de la constitution d'un mouvement albanais, à travers la création de la LDK en 1989 et la mise en place d'une société parallèle, suite à la suppression du statut constitutionnel du Kosovo, l'essor de la résistance pacifique. Cette deuxième approche nous semble plus fondée, dans la mesure où l'on assiste seulement à partir de 1989 à l'organisation d'une mobilisation collective.

[273] Ibrahim Rugova, *Le Monde*, 5 novembre 1993, p. 5.

un précédent. Pourquoi ce qui serait accordé aux serbes de Bosnie serait-il refusé aux Albanais du Kosovo ou de Macédoine ?[274]»

Après Dayton, il fallait bien constater que l'objectif d'internationalisation de la question du Kosovo, pilier de leur stratégie, n'avait guère engrangé de succès[275]. Les soutiens dont les Albanais pouvaient se targuer s'avéraient extrêmement minces. Ainsi la proclamation d'indépendance de 1991 n'avait-elle été suivie d'aucune reconnaissance, excepté de la part de l'Albanie. Les Etats-Unis, tout d'abord enclins à reconnaître la République du Kosovo, se sont rétractés pour soutenir plutôt une solution d'autonomie, voire de recomposition de la fédération yougoslave érigeant le Kosovo en Etat fédéré, à l'égal du Monténégro et de la Serbie. La revendication d'indépendance se heurtait en effet à l'interprétation, défendue par la Serbie et relayée par le « grand frère russe », détenteur du droit de véto au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, selon laquelle la question du Kosovo était une affaire interne à un Etat souverain. Par ailleurs, les diplomates occidentaux redoutaient que l'indépendance du Kosovo n'ouvre la voie à une unification avec les voisins d'Albanie, ce qui aurait eu immanquablement pour effet, selon eux, de déstabiliser la Macédoine, peuplée à plus de 20% d'Albanais[276]. A terme, toute la région aurait pu entrer en conflit[277]. L'absence de conflit meurtrier alimentait donc un tropisme évident des Occidentaux à ne pas intervenir dans une région traditionnellement considérée comme « explosive ».

Pire, le pouvoir serbe sortait renforcé du conflit en Bosnie. En faisant représenter la partie serbe par Milosevic (et non par le dirigeant serbe de Bosnie, Radovan Karadzic), les

---

[274] Jacques Rupnik, « Nouvelle donne dans les Balkans », in J. Rupnik (Dir.), *Les Balkans. Paysage après la bataille*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 12 et 21.

[275] Voir Fabian Schmidt, « Has the Kosovo Crisis Been Internationalized ? », *RFE/RL Research Report*, 2(44), 5 novembre 1993, p. 35 et suiv. L'unique succès politique des kosovars a résidé dans le vote, le 11 juillet 1995, par la Chambre des Représentants des Etats-Unis, d'une loi conditionnant la levée des sanctions contre la Serbie à un changement de politique au Kosovo. Pour le reste, les principaux soutiens obtenus par les Albanais sont de nature humanitaire. En août 1993, la commission des Nations-Unies pour les droits des minorités adopte une résolution condamnant Belgrade pour les discriminations dont souffrent les Albanais et pour les violations des droits de l'homme commises par la Serbie. Ce pays est régulièrement dénoncé par les Organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme (notamment Amnesty International ou Human Rights Watch). Rugova s'est certes vu gratifier, en 1996, d'un *Doctor Honoris causa* par l'Université Paris 8 et d'un prix Sakharov, par le Parlement européen mais les tentatives pour lui faire attribuer le Nobel de la paix en 1998, d'une portée symbolique plus décisive, n'auront pas le succès espéré. L'oubli du Kosovo à Dayton pose plus généralement la question de l'efficacité de la non-violence dans les relations internationales, efficacité limitée en comparaison des cas où elle s'applique dans l'ordre interne d'un Etat, si l'on en croit Michaël Salla, « The Efficacy of Nonviolence in International Relations : A Critique », *Australian Journal of Political* Science, 28(3), novembre 1993, p. 458 et suiv.

[276] Pour une discussion sur l'hypothèse de la « grande Albanie », voir Michel Roux, *Le Kosovo. Dix clés pour comprendre*, Paris, La Découverte, 1999, p. 37 et suiv. Pour une défense et illustration par un leader albanais, voir Rexhep Qosja, *La question albanaise*, Paris, Fayard, 1995.

[277] La Bulgarie, qui a toujours considéré les Macédoniens comme des Bulgares pourrait être tentée d'étendre son emprise sur une Macédoine affaiblie, de même que la Grèce, qui conteste à la Macédoine ce nom, qu'elle estime appartenir à son patrimoine historique. C'est enfin la Turquie, ennemie historique de la Grèce, qui risquerait d'être entraînée dans ces tropismes hégémonistes.

Américains et les Européens avaient consacré le Président de la Serbie à la fois comme artisan de la paix, garant de sa pérennité et interlocuteur incontournable dans la région. Ceci avait contribué à brouiller l'image de dictateur qui avait été la sienne, ce qui n'a pas échappé à d'anciens soutiens de Rugova[278]. Toute attente d'une pression internationale contre la Serbie semblait plus vaine que jamais. La réhabilitation internationale de la Serbie se profilait en effet : début 1996, les Occidentaux avaient missionné à nouveau leurs diplomates à Belgrade, ce qui ne pouvait qu'apparaître comme le prélude à la reconnaissance de la Yougoslavie, jusqu'alors au banc des Nations-Unies. Ainsi, après Dayton, le cas des Albanais risquait d'être totalement sacrifié sur l'autel de la *realpolitik*, la « *« sagesse » (de Rugova), loin de faciliter l'internationalisation du cas kosovar, (ayant) provoqu(é) son effacement d'un agenda international déjà bien chargé* [279].» Il va bientôt sembler à des leaders politiques de plus en plus nombreux que cet accord de paix avait clos toute opportunité pour la stratégie pacifiste d'internationalisation de la question du Kosovo.

§ 2. La mise en cause du pacifisme de Rugova

Pendant plusieurs années, l'action de Rugova n'a fait l'objet que de très faibles critiques. Des voix discordantes s'étaient bien exprimées mais elles n'avaient alors reçu qu'un très faible écho. Pour certains Albanais, tels Qosja, la guerre en Bosnie rendait opportunes des actions de désobéissance civique, comme les grèves ou les manifestations, les conférences de presse de Rugova, unique élément de son répertoire d'action, apparaissant très insuffisantes[280]. D'autres estimaient même qu'ouvrir un deuxième front armé permettrait d'affaiblir si considérablement la Serbie que les Albanais pourraient atteindre leur objectif d'indépendance[281]. Ceux-là s'étaient montrés partisans, dès 1991, avec la guerre en Slovénie, de constituer une organisation d'auto-défense des Albanais, afin d'anticiper une guerre à venir au Kosovo[282]. Aussi reprochaient-ils à Rugova de ne pas prévoir, dans son gouvernement, de

---

[278] Ainsi Demaçi déplorait-il que « *la mollesse de l'organisation de notre résistance (a) créé la fausse impression (...) que Belgrade a allégé les mesures d'oppression contre le peuple albanais au Kosovo »,* rapport du MAN, 1996, *op. cit.*, p. 55. Dans le même sens, Jakup Krasniqi, vice-Président de la LDK jusqu'en 1998, nous a déclaré en entretien que l'action de Rugova « *donnait la possibilité au régime de Belgrade d'apparaître comme démocratique »,* Pristina, 10 août 1999.

[279] Xavier Bougarel, « Kosovo : une crise peut en cacher une autre », *Politique étrangère*, n° 3, automne 1998, p. 637.

[280] Voir *Le Monde*, 10 novembre 1993.

[281] Entretien avec le représentant de l'UÇK à Londres, 8 novembre 1998. Cette option est restée marginale et Rugova a repoussé la proposition d'alliance faite notamment par les Croates.

[282] Selon Skelzen Maliqi, les activistes des années 1990 étaient tous convaincus que le Kosovo ne serait pas épargné par la guerre. Entretien à Pristina, 2 août 1999.

ministère de la défense ou de l'intérieur. Ils tenteront alors, par eux-mêmes, de constituer cette organisation mais subiront une sévère répression qui réduira à néant leurs efforts[283]. Aussi ces opposants à Rugova vont-ils être marginaux jusqu'aux accords de Dayton mais après 1995, les apories du pacifisme apparurent pleinement.

1. La poursuite de la stratégie pacifiste et ses apories

En dépit du désaveu subi à l'occasion des accords de Dayton, la ligne stratégique reposant sur l'internationalisation de la question du Kosovo par des moyens pacifiques allait être reconduite à l'identique par Rugova. La nouvelle donne internationale issue de Dayton ne modifia en rien son analyse de la situation. Ainsi, chaque rencontre d'un dirigeant étranger et ses rituelles conférences de presse du vendredi étaient-elles immuablement suivies de propos confiants sur l'efficacité de sa stratégie dans la sensibilisation des opinions publiques internationales. Omettant de signaler qu'aucun Etat ne soutenait la revendication d'indépendance[284], Rugova se félicitait au contraire de la moindre manifestation de sympathie. La question du Kosovo avait été écartée des discussions de Dayton et les sanctions contre la Serbie allaient être levées ? Qu'importait puisque la Chambre des Représentants des Etats-Unis avait conditionné cette mesure à un changement de politique au Kosovo : « *Les Etats-Unis ont maintenu le « mur extérieur des sanctions », c'est une chance pour nous, cela rendra le pouvoir serbe plus coopératif. Les pays occidentaux connaissent la question du Kosovo, elle est entrée dans les cercles diplomatiques*[285].» Cette décision lui semblait constituer une « *petite fenêtre*[286] » qui permettait encore d'espérer de la « communauté internationale ». Toutefois, au regard de la nouvelle donne internationale, les affirmations de Rugova selon lesquelles la cause des Albanais du Kosovo progressait auprès des Occidentaux apparaissaient de moins en moins plausibles. Qui plus est, avec l'ouverture par les Etats-Unis, début 1996, d'un bureau à Pristina, Rugova a perdu le monopole de l'information de ses concitoyens sur les enjeux diplomatiques et ces derniers découvriront, par l'entremise des

[283] En 1992, des Albanais de la diaspora tentent de pénétrer au Kosovo pour ouvrir ce nouveau front contre la Serbie. Infiltrés par les services secrets serbes, ils seront empêchés d'agir. Entretien avec le représentant de l'UÇK à Londres, le 8 novembre 1998.
[284] Voir Fabian Schmidt, « Teaching the Wrong Lesson in Kosovo », *Transition*, 2(14), 12 juillet 1996, p. 38.
[285] Entretien avec Rugova, MAN, *Serbie, Kosovo..., op. cit.*, 1996, p. 91.
[286] Ibrahim Rugova, entretien du 12 août 1999, à Pristina.

représentants américains, que leur cause n'était pas soutenue, contrairement aux affirmations optimistes du Président de la LDK[287].

Rugova poursuivit ainsi une politique conciliante vis-à-vis de Belgrade qui s'incarna principalement dans l'accord sur l'éducation, signé fin 1996 avec Milosevic, qui prévoyait la réintégration des Albanais dans le système public à « mi-temps », c'est-à-dire que Serbes et Albanais se partageraient les locaux alternativement, les premiers suivant des enseignements le matin et les autres l'après-midi, ou inversement. Ce faisant, Rugova espérait que « *négocier problème par problème (permettrait) d'aller jusqu'au bout*[288].» Il s'agissait par ailleurs de démontrer que la bonne volonté se situait côté albanais et de discréditer les accusations d'intransigeance les concernant : « *Belgrade nous accusait : « Voilà, ils ne veulent rien, ils parlent seulement d'indépendance. Rugova ne connait que cela ! »* [289]» *In fine*, cette posture souple pourrait être mise au crédit des Albanais par les Occidentaux et amènerait peut-être ces derniers à les soutenir, dans l'hypothèse où ils prendraient en charge la question du Kosovo.

L'accord sur l'éducation constituera un premier sujet de controverses à partir duquel le leadership de Rugova connaîtra un début de remise en question. Il suscita en effet dès son annonce de vives critiques parmi les principaux leaders albanais, critiques qui ne cessèrent d'enfler en raison de l'absence d'application de l'accord, comme on le verra plus loin. D'emblée, le principe même de la signature avait été contesté, pendant les négociations, par des membres importants de la délégation albanaise, notamment le chef de cette délégation, Fehmi Agani, et le représentant étudiant, Bujar Dugolli[290] lequel avait démissionné pendant les négociations pour marquer son opposition. Puis ce fut Adem Demaçi[291], personnalité à forte aura en raison de son parcours de « résistant » (il est couramment qualifié de « *Nelson Mandela des Balkans* », pour avoir passé 28 ans en prison), pourtant favorable depuis sa sortie de prison en 1990 à la non-violence, qui s'est élevé avec véhémence contre l'accord : « *C'est un document politique par lequel Rugova, de la manière la plus misérable, a effectué son pas*

---

[287] Entretien avec Muhamedin Kullashi, Paris, 22 février 2000. Il est difficile de prendre la mesure de l'influence de ce facteur, les contacts entre représentants américains et albanais étant le plus souvent non officiels mais ils ont sans doute été décisifs dans la délégitimation de l'interprétation de la situation proposée par Rugova, alors que ce dernier était auparavant le seul émetteur d'informations sur ses rencontres diplomatiques.

[288] Ibrahim Rugova, entretien du 12 août 1999 à Pristina.

[289] Ibrahim Rugova, entretien du 12 août 1999 à Pristina.

[290] Vice-Président de la LDK, Fehmi Agani prendra ses distances avec Rugova et établira des contacts avec des représentants de l'UÇK, vis-à-vis de laquelle il constituera une passerelle avec la LDK. Dirigeant de l'Union des Etudiants Indépendants, le seul syndicat albanais d'étudiants, Bujar Dugolli sera l'un des principaux leaders des manifestations étudiantes de 1997. Après la guerre, en 1999, il sera nommé ministre de la jeunesse et des sports du gouvernement provisoire formé par H. Thaçi.

[291] Après sa libération en 1990, il présida le Comité des droits de l'homme, puis le Parti Parlementaire du Kosovo, de 1996 à 1998.

fatal de la capitulation devant le régime hégémonique et policier de Belgrade[292].» Dans le même sens, Rexhep Qosha, alors Président du Forum des intellectuels, déclarait : « *La LDK n'est pas un mouvement non violent, c'est un mouvement qui ne fait rien*[293]. »

2. La montée des oppositions internes au pacifisme

C'est dorénavant à l'intérieur de la LDK que des critiques vont s'élever. Dans un premier temps, ce fut contre le pouvoir personnel de son dirigeant et la gouvernance du parti. L'absence de fonctionnement des institutions parallèles, visible à travers le fait que le Parlement élu en 1992 n'avait jamais été réuni[294], va ainsi être déploré[295]. L'opposition rappellera également que les instances de la LDK elle-même ne fonctionnaient pas, le conseil central n'ayant pas été réuni pendant trois ans, la présidence étant bloquée, la coordination avec les autres partis n'étant pas assurée. *In fine*, c'est le caractère démocratique de la LDK qui était remis en question de plus en plus âprement, le parti apparaissant comme bureaucratisé, voire stalinien. La présidence de Rugova semblait tourner à l'autocratie, d'autant plus que les élections présidentielles, prévues en 1996, avaient été repoussées sous le prétexte, perçu comme fallacieux, que les conditions n'étaient pas propices[296].

Un débat sur les moyens d'action prit également forme suite à la signature de l'accord sur l'éducation. Une controverse sur le concept de résistance fut engagée, le répertoire d'action de Rugova étant désormais de plus en plus souvent envisagé en tant que « *résistance passive* » ne permettant pas d'engendrer une véritable dynamique de lutte contre « l'oppresseur ». Hidayet Hyseni, vice-Président de la LDK, nous expliqua que, selon lui, Rugova s'était enfermé dans un « *déclarativisme non violent* » qui ne pouvait déboucher sur rien, et qu'il semblait croire qu'il « *suffisait de déclarer ses revendications* » pour obtenir des résultats. En bloquant toute initiative relevant d'une logique de désobéissance civique, il avait transformé le mouvement

[292] Adem Demaci, cité dans le rapport du MAN, 1996, *Serbie, Kosovo..., op. cit.*, p. 55. A partir de juillet 1998, Demaci deviendra le représentant de l'UÇK. En février 1999, il démissionnera de cette fonction, pour marquer son refus de la signature des accords de Rambouillet.

[293] *Ibid*, p. 55

[294] La première réunion du Parlement avait été programmée le 23 juin 1992. Le bâtiment dans lequel cette réunion devait se tenir avait été encerclé par les forces de police, qui procèdèrent à de nombreux contrôles d'identité et arrêtèrent plusieurs responsables albanais. *Le Monde*, 25 juin 1992.

[295] Rugova rétorquera que convoquer une séance plénière aurait fait courir de trop grands risques aux élus albanais et que le Parlement fonctionnait à travers ses commissions.

[296] Jakup Krasniqi, entretien du 10 août 1999, Prishtina. L'organisation de l'élection présidentielle, en mars 1998, après l'offensive serbe dans la Drenica, apparaîtra d'autant plus scandaleuse. Vice-Président de la LDK, J. Krasniqi devait en démissionner à ce moment, pour « *ne plus être spectateur simple de ces massacres* ». Il deviendra alors porte-parole de l'UÇK.

supposé non violent en pacifisme -la non-violence présupposant quant à elle une désobéissance très forte qui n'était pas présente au Kosovo durant toutes ces années[297].

De fait, la notion de pacifisme[298] recouvre mieux les actions conduites par Ibrahim Rugova, dans la mesure où sa stratégie reposait fondamentalement sur le refus de recourir à la violence, afin d'éviter un engrenage « répression-violence-répression »[299]. La priorité de Rugova est bien de protéger la population albanaise, qui a subi déjà une répression d'ampleur, même si perdure la situation considérée comme un *apartheid* de fait : « *Le status quo est préférable à une guerre de purification ethnique* », déclarait-il encore fin 1997[300]. Aussi toute action collective a-t-elle été repoussée sous ce prétexte, de même que toute constitution d'une force de défense. C'est seulement après un an de conflit armé et la signature des accords de Rambouillet en mars 1999 que Rugova s'est décidé à soutenir une action militaire, celle des Occidentaux dans le cadre de l'opération « force alliée ». En avril, néanmoins, il devait appeler à l'arrêt des bombardements, puis revenir sur cette déclaration pour rappeler qu'il soutenait l'intervention occidentale. Ces hésitations semblent confirmer le caractère pacifiste de Rugova. Il y a ainsi dans son leadership une forte ambiguïté entre une non-violence proclamée et un pacifisme de fait.

L'enjeu de qualification du mouvement albanais est alors devenu décisif et la critique des moyens d'action pacifique va devenir un levier de délégitimation du leadership de Rugova, qui se verra reprocher d'être devenu un allié objectif de Milosevic. La LDK se réclame de la non-violence (notamment dans sa brochure de présentation)[301]. Parler de non-violence, c'est conférer une dimension positive au mouvement nationaliste albanais, dont le rapprochement s'impose alors avec le ghandisme (Ibrahim Rugova fut régulièrement qualifié de « *Ghandi des Balkans* ») ou avec l'action d'un Martin Luther King[302], ce qui l'inscrit dans une parenté historique flatteuse, contribuant à donner à Rugova des titres de noblesse[303]. La notion de

---

[297] Hidayet Hyseni, entretien du 9 août 1999, Prishtina. En 1998, Hyseni sera l'un des principaux dirigeants de la LDK à rejoindre les partisans de la lutte armée.

[298] Sur la distinction non-violence/pacifisme, v. Christian Mellon et Jacques Sémelin, *La non-violence*, Paris, PUF, 1994, p. 22 et suiv.

[299] Ibrahim Rugova, *La question du Kosovo*, entretiens réalisés par Marie-Françoise Allain, Xavier Galmiche, Paris, Fayard, 1994

[300] *La Croix*, 26 novembre 1997.

[301] C'est également le terme le plus couramment employé par les observateurs étrangers, ce qui a contribué à accréditer la posture affichée par la LDK.

[302] Michael Salla considère ainsi que le Kosovo a vu se mettre en place la campagne la plus large depuis Ghandi et Martin Luther King, «Kosovo Non Violence...", *op. cit*., p. 432.

[303] En témoignent les initiatives qui ont été prises pour lui faire attribuer le prix Sakharov, le Nobel de la paix, etc. Souvent, le terme recèle ainsi une dimension militante ainsi qu'en témoigne par exemple le fort soutien apporté par l'ONG MAN : Mouvement pour une Alternative Non violente

« résistance civile[304] », également employée pour rendre compte de la mobilisation des Albanais du Kosovo depuis la fin des années 1980, recèle elle aussi des connotations positives, en dépit de son affichage neutre. Définie comme une « *résistance d'acteurs sociaux ou politiques appartenant à la société civile et/ou à l'appareil de l'Etat, et ce, par des moyens politiques, juridiques, économiques ou culturels*[305]», elle vise surtout à souligner la dimension civique ou citoyenne d'un mouvement. Dès lors, le registre de la violence se trouve discrédité. Aussi, tant que l'activité de la LDK et de son leader se voyait qualifier sans réserve de non violente, sa légitimité apparaissait à l'évidence supérieure aux moyens armés préconisés par une frange marginale de militants nationalistes considérés souvent comme extrémistes. La controverse apparue après Dayton sur la qualification de la mobilisation engagée derrière la LDK et Rugova est donc essentielle en termes de définition des cadres.
Le changement de qualification de la ligne d'action de Rugova (non pas non violente mais pacifiste) ouvrait la voie à une reconsidération des moyens alternatifs (*prognostic framing*). C'est dans ce contexte que des actions revendiquées comme « véritablement » non violentes furent initiées par les organisations d'étudiants. L'enclenchement en 1997 de manifestations étudiantes témoignera du dépassement en cours du leadership de Rugova et produira un effet de cliquet du fait de la répression du mouvement étudiant par les forces serbes.

§ 3. La contestation étudiante, prélude à la mobilisation de guerre

1. Les facteurs d'enclenchement du mouvement étudiant

L'accord sur l'éducation signé fin 1996 ne déboucha jamais sur des mesures concrètes d'application. Bien qu'il ait été critiqué, la perspective d'une normalisation de la scolarisation des étudiants n'avait pas été sans susciter de fortes attentes auprès d'un public étudiant exclu des bâtiments de l'Université en 1991 et qui avait perçu comme un affront pour l'identité nationale albanaise que les programmes d'enseignement soient déterminés par des commissions serbes[306] et que des quotas d'inscription pour les études supérieures aient été fixés. Ces mesures sont en effet apparues comme un recul dans la reconnaissance des droits

[304] C'est la notion retenue également par Howard Clark dans son livre *Civil Resistance…*, *op. cit.*, qui témoigne d'une certaine bienveillance vis-à-vis des moyens d'action retenus par les Albanais du Kosovo à compter de 1989.
[305] Jacques Sémelin, « La notion de résistance civile », Jacques Sémelin (Dir.), *Quand les dictatures se fissurent. Résistances civiles à l'Est et au Sud*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995, p. 26.
[306] L'enjeu est d'autant plus conflictuel que l'histoire officielle serbe est profondément antinomique de celle des Albanais, nourrissant fortement leurs antagonismes nationalistes vis-à-vis du Kosovo.

des Albanais à être éduqués dans leur langue, acquis depuis la seconde guerre mondiale. Et l'on sait de quelle importance est l'enjeu linguistique et scolaire dans le mouvement d'affirmation nationale albanais. Lorsqu'ils s'étaient engagés dans la mise en place de la société parallèle, les étudiants -de même d'ailleurs que les autres secteurs y partie prenante- étaient loin d'imaginer que cette situation durerait autant d'années: Clark note en ce sens que la plupart des enseignants notamment ne s'attendaient pas à endurer ces conditions plus d'une ou deux années[307]. Cette dimension de la temporalité de la mobilisation apparait essentielle dans la compréhension du désengagement vis-à-vis de la ligne d'action pacifiste. Car si le pacifisme prenait tout son sens dans les années 1988-1990, dans une phase où l'enjeu était d'éviter la guerre, il n'en allait plus de même quelques années plus tard, lorsque la situation s'était routinisée, voire normalisée, et que les institutions parallèles semblaient se résumer à "acting as if" et ce sans perspective : " *la politique 'comme si' s'était réduite à un test d'endurance, préférable à la guerre, mais s'assimilant plutôt à une stratégie d'attente plutôt que d'émancipation*[308]".

L'année 1997 marque un seuil, dans la mesure où toute une « génération universitaire », au sens de Karl Mannheim, accédant à la vie active vient d'être éduquée exclusivement dans le système parallèle, génération qui, lorsqu'elle a débuté sa scolarisation universitaire dans ces conditions dégradées, avait espéré une normalisation de la situation du Kosovo lorsqu'elle serait amenée à envisager son insertion professionnelle. Mais ce n'était pas le cas : après quatre ou cinq années d'études supérieures, les étudiants étaient contraints, bien souvent, de trouver un emploi déclassé de serveurs ou de travailleurs manuels, le secteur public n'offrant aucune chance d'insertion professionnelle depuis que les Albanais en avaient été licenciés massivement. Ce *hiatus* est constitutif d'un effet « privation relative » dont Ted Gurr a montré qu'il pouvait être un facteur d'engagement dans la violence pour peu que des organisations s'engagent en sa faveur et développent des arguments en ce sens[309]. Toujours est-il que la situation a amené les leaders étudiants à dresser à leur tour le constat de l'échec du mouvement de résistance structuré autour de la société parallèle qui semblait ne leur laisser « *aucune perspective* [310]». Dans le contexte post Dayton, les responsables étudiants considéraient désormais que Rugova avait été à l'origine d'une « *utopie* » en répétant sans

[307] Howard Clark, *Civil Resistance…*, *op. cit.*, p. 99. Ce constat est dressé par un auteur qui témoigne pourtant de sympathies pour la "résistance civile" des Albanais du Kosovo.

[308] *Ibid*, p. 117. Le modèle de Gurr est trop souvent présenté de façon caricaturale selon un schéma frustration/violence alors que l'auteur accorde une très grande importance à ce qui n'était pas encore envisagé comme une activité de cadrage lors de la publication de son ouvrage, à savoir les justifications de la violence.

[309] Ted R. Gurr, *Why Men Rebel*, Princeton, Princeton University Press, 1970.

[310] Entretien avec Driton Lajçi, Président de l'Union Indépendante des Etudiants, Pristina, 3 août 1999.

cesse que la « *République de Kosovë* » jouissait d'institutions dignes de ce nom. L'accord sur l'éducation, seule perspective de normalisation de leur condition, a également suscité des attentes non suivies de réalisation. Pire, les étudiants découvriront, via leurs contacts avec des représentants américains, que l'accord ne concernait pas l'Université, mais seulement le primaire et le secondaire[311]. Cela motivera leur revendication du droit à étudier, revendication qui catalysera, en 1997, une mobilisation collective d'ampleur.

Le mouvement étudiant de 1997 a été initié notamment par des leaders étudiants comme Bujar Dugoli, Albin Kurti, Driton Lajçi et Muhamet Mavraj[312] qui, pour certains, occupaient des postes de direction dans des organisations étudiantes, comme l'Union Indépendante des Etudiants. Après cinq années d'organisation « parallèle » du système universitaire, ils s'accordaient sur le constat de l'absence de perspective professionnelle et personnelle au Kosovo. Faute de trouver un travail en correspondance avec leurs aspirations d'étudiants, les jeunes ne pouvaient obtenir l'autonomie souhaitée, qui leur aurait permis de ne plus constituer une charge pour leur famille et de fonder leur propre foyer. Pour beaucoup, la seule alternative avait été l'*exit* : partir à l'Ouest[313]. Ceux qui étaient restés au Kosovo et ont participé aux institutions parallèles, manifestant une forme de "loyauté" vis-à-vis du mouvement pacifique, décidèrent alors d'opter pour le troisième terme de l'alternative énoncé par Hirschman, non encore exploré, et de lancer une vaste mobilisation destinée à obtenir la « *libération des bâtiments universitaires* » (« voice »)[314].

Le cheminement de ces leaders étudiants doit probablement être rattaché à l'histoire des mouvements étudiants au Kosovo ainsi qu'à leur propre histoire familiale. Fer de lance de la contestation, les étudiants ont traditionnellement eu recours aux manifestations dans l'histoire récente du Kosovo, initiant souvent par là même une mobilisation de plus grande ampleur. Il y eut principalement celles de 1981, qui revendiquaient que le Kosovo devienne une République, puis celles de 1988-89, qui anticipaient la suppression de l'autonomie du Kosovo, et enfin celle de 1992, qui contestait l'éviction des étudiants et enseignants des

---

[311] Selon Bujar Dugoli, entretien du 4 août 1999, à Pristina.

[312] Cette présentation s'appuie sur les entretiens réalisés à Pristina, les 3 et 4 août 1999, avec Driton Lajçi et Bujar Dugoli.

[313] *Le Monde* des 14-15 février 1993 constate le surprenant développement des agences de voyages sises à Pristina, agences qui ont pour particularité de ne proposer que des allers simples pour Prague. De là, les dizaines d'Albanais qui quittent Pristina 2 à 3 fois par semaine se rendent généralement en Allemagne, où se trouve la plus forte concentration d'émigrés albanais du Kosovo. Le chiffre de 300 000 départs en 3 ans (sur une population totale d'environ 2 millions d'habitants) est avancé dans *Le Monde*, 10 novembre 1993. Fin 1998, il y avait entre 230000 et 350000 Albanais du Kosovo en Allemagne, 150000 en Suisse, 20000 en Autriche et 30000 en Suède, selon Tim Judah, *Kosovo. War…, op. cit.*, p. 69.

[314] Albert O. Hirschman, *Exit, voice and loyality. Responses to decline in firms, organizations and states*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

universités[315]. Par ailleurs, les principaux leaders de 1997 appartenaient à des familles à tradition militante, plusieurs de leurs proches ayant été prisonniers politiques pour leur activités nationalistes[316], ce qui contribuait à inscrire la logique du militantisme dans un modèle familial dont le poids est très prégnant au Kosovo. Ces modèles familiaux ont sans nul doute participé au refus du *statu quo*.

2. Mobilisation étudiante et effet de cliquet

La date d'une première manifestation fut fixée au 1er octobre 1997. Les étudiants adoptèrent alors le principe d'un renouvellement des actions jusqu'à l'obtention d'un résultat. Cette première manifestation a fait l'objet d'une longue préparation, destinée à la fois à mobiliser les étudiants, mais aussi à obtenir des soutiens, aussi bien de la part des forces politiques albanaises, notamment la LDK de Rugova, que des représentants de la communauté internationale qui ont joué un rôle décisif en apportant un soutien tacite aux étudiants: les rencontres avec le représentant américain à Pristina, les secrétaires d'ambassades de Grande-Bretagne et de France (en poste à Belgrade) ont été nombreuses, les étudiants s'efforçant en quelque sorte d'« immuniser » leur mouvement contre les risques de répression, grâce à ces appuis, tout en cherchant un relais de leurs revendications à l'international. L'organisation de la mobilisation elle-même s'inscrit à son tour dans cette quête de soutiens étrangers : en témoigne la présentation de soi promue par les étudiants, sur la base de valeurs partagées par toutes les démocraties pluralistes. Ainsi vont-ils s'accorder sur deux principes. Tout d'abord, revendiquer ce que les Occidentaux considèrent comme un droit fondamental, reconnu dans les conventions internationales, à savoir celui de recevoir une éducation. Ensuite, manifester de façon non violente, parce que ces modalités d'action seront perçues positivement à l'étranger. Elles devaient aussi permettre de dévoiler le caractère répressif du régime serbe. Signe de cette volonté d'internationaliser leurs revendications, les pancartes brandies dans le cortège seront nombreuses à être rédigées en anglais, ce qui permettait de s'adresser ainsi à la presse internationale.

Les étudiants ont également tenté d'obtenir le soutien de Rugova, qui jusqu'alors conservait à leurs yeux une certaine légitimité, en arguant du caractère totalement non violent et a-

[315] Voir *Le Monde* des 14 et 15 octobre 1992.

[316] Driton Lajçi, par exemple, est le cousin de Ali Lajçi, leader étudiant des manifestations de 1981, emprisonné pour avoir été un des principaux organisateurs de ce mouvement. Driton Lajçi nous a fait part de l'admiration que, tout jeune enfant, il a éprouvé pour son cousin. Entretien à Pristina, le 3 août 1999. On retrouvera plus loin ces enchâssements familiaux parmi les combattants.

politique des manifestations[317]. L'attitude de Rugova vis-à-vis de ces initiatives va provoquer une rupture décisive qui trouvera son prolongement, quelques mois plus tard, à travers leur ralliement à la lutte armée. Loin de soutenir les étudiants, Rugova fera même une déclaration officielle à la télévision, la veille de la manifestation, appelant à ne pas s'y rendre, en raison des risques de répression qu'elle recelait[318]. Cette prise de position provoquera auprès d'un large public une dissonance cognitive entre l'image donnée historiquement par Rugova, de leader d'une résistance non violente, et celle alors produite à travers son appel à ne pas participer à des actions clairement proclamées non violentes. Signe de la moindre emprise du chef de la LDK sur la contestation étudiante, leur slogan mit en avant un mot d'ordre en rupture avec les appels à la patience de Rugova : « *Etudiants : demain, il sera trop tard. Agissons maintenant* ». On peut considérer que cette manifestation fut un succès, aussi bien par le nombre des participants[319] que par celui de l'intérêt suscité, les habitants de Pristina étant descendus dans la rue pour assister, voire soutenir les manifestants[320].

Le 1er octobre 1997, premier jour de mobilisation, voulant peut-être éviter un mouvement de solidarisation de la population avec les étudiants, les forces de police serbes arrêtèrent le cortège des manifestants avant qu'il ne pénètre dans le centre-ville. Après un long face à face au cours duquel l'ordre fut donné aux étudiants de procéder à un *sit-in* en cas d'intervention des forces de police, disposition classique du répertoire d'action non violent, le cortège fut dispersé violemment et les principaux responsables arrêtés[321]. Les étudiants renonceront alors à organiser des manifestations quotidiennes mais appelleront à nouveau à descendre dans la rue à plusieurs reprises (les 29 octobre, 25 et 30 décembre 1997, 2 mars, 12 mars et 22 mars 1998), enclenchant ainsi une dynamique qui allait finir par s'enchâsser avec celle de la lutte armée et favoriser l'essor de l'UÇK. La première manifestation avait permis de franchir un seuil psychologique, de passer outre la peur de la répression. Cette nécessité de remporter une

[317] Ainsi les affiches appelant à se rendre à la manifestation stipulaient-elles que les actions se voulaient pacifiques. Par ailleurs, une déclaration en onze points contenant les principes et règles propres à leur manifestation et sa démarche pacifique a été réalisée par le comité d'organisation et rendue publique le 27 octobre 1997. Elle est reproduite dans Howard Clark, *Civil Resistance*…, *op. cit.*, p. 247-248, note 70.

[318] Rugova nous expliqua qu'un soutien public de sa part à cette manifestation aurait été à l'origine d'une répression accrue. Entretien à Pristina, le 12 août 1999.

[319] Afin d'empêcher les infiltrations extérieures, les étudiants se voyaient attribuer des badges de leur Université. Selon les organisateurs, 23 000 badges auraient été distribués. La presse française ne fait pas état d'un si grand nombre de participants. *Le Monde* du 3 octobre 1997 avance le chiffre de 3000 seulement. Howard Clark considère quant à lui que les étudiants étaient environ 15000, in *Civil Resistance*…, *op. cit.*, p. 154. Une éventuelle querelle de chiffres masquerait cependant l'élément essentiel, à savoir l'organisation de manifestations, pour la première fois depuis 1992.

[320] Les boutiques tenues par des Albanais dans la zone des universités avaient été fermées pour l'occasion et 30000 personnes seraient venues en soutien en tant que spectateurs, selon Howard Clark, *Civil Resistance*…, *op. cit.*,p. 154.

[321] Dugoli, Kurti, Lajçi, ainsi que le recteur de l'Université. Dugoli fut relâché après interventions diplomatiques, notamment américaines, à la condition de ne plus organiser de manifestations. Il dut être hospitalisé quinze jours.

victoire sur soi-même, dont nous fera part le principal leader étudiant, constituait indubitablement un obstacle majeur à la mobilisation. L'enjeu n'était pas, en effet, de convaincre du bien-fondé des revendications, tous les étudiants s'accordant sur elles sans réserve, mais de faire franchir l'obstacle de la peur, alors que les risques étaient très élevés. En d'autres termes, si la « *mobilisation du consensus* » n'était guère problématique, la « *mobilisation de l'action* » était moins évidente, non pas en raison des difficultés à convaincre de son efficacité, mais en raison des difficultés à surmonter les craintes de répression[322].

Ces manifestations interviennent alors dans un contexte qui évolue très vite, marqué par la militarisation des événements. Le 28 novembre 1997, date anniversaire de la proclamation de l'Etat albanais, plusieurs hommes cagoulés se revendiquant de l'UÇK assistent à un enterrement au cours duquel ils appellent à libérer le Kosovo. Le choix de cette date au référentiel clairement nationaliste/indépendantiste était destiné à affirmer la volonté d'une résistance réelle contre la domination serbe[323]. Si, jusqu'alors, beaucoup doutaient de l'existence de cette Armée de Libération ou pensaient qu'elle ne pouvait être le fait d'Albanais, dorénavant le doute n'était plus permis. Les manifestations de mars 1998, quant à elles, interviennent après des offensives serbes dans la Drenica dont le bilan sera particulièrement lourd et qui, par leur outrance, ont provoqué un très grand émoi. C'était la première fois qu'une telle violence de masse se produisait depuis le début des années 1990[324]. Aussi y a-t-il eu alors un effet de saillance, à l'origine de l'édification du patriarche Adem Jashari, mort les armes à la main lors de l'assaut des forces serbes, en héros de la cause[325]. Aux slogans universitaires s'ajouteront alors des appels à « *stop(per) la violence et la terreur au Kosovo* ». Les organisateurs des manifestations pourront alors modifier les cadres d'interprétation de la situation, en liant la question universitaire à celle des massacres commis

---

[322] Bert Klandermans, «Mobilization and Participation : Social Psychological Expansions of Resource Mobilization Theory», *American Sociological Review*, 49, 1984. La plupart des théories de l'action collective ont été pensées dans le cadre de pays démocratiques et mériteraient d'être largement revisitées à l'aune des Etats autoritaires, ainsi que nous y invitent Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de science po, 2003, p. 17 et suiv.

[323] Ainsi que devait nous l'expliquer celui qui est devenu porte-parole de l'UÇK en 1998, Jakup Krasniqi. Entretien à Pristina, le 10 août 1999.

[324] Certes, entre 1981 et 1992, 120 Albanais ont été tués, selon Marie-Françoise Allain et Xavier Galmiche, « Guerre ou terreur au Kosovo ? Deux façons de mourir », *Esprit*, mars-avril 1993, p. 79, et depuis l'année 1996, le nombre de morts Albanais s'est sensiblement accru, 25 ayant été comptabilisés pour le seul premier semestre 1997 (*Le Monde*, 5 août 1997). Mais ces meurtres ne s'étaient jamais produits de façon aussi massive et publique, comme en février et mars 1998 dans la Drenica.

[325] Il suffit d'observer les affiches de l'UÇK pour en être convaincu : elles exhibent le personnage d'Adem Jashari, en treillis et fusil à la main, mettant ainsi en scène une posture de résistant héroïque. Lors de l'imposante manifestation d'Albanais à Rambouillet, le 6 février 1999, ce même portrait était brandi par les participants. Depuis la fin de la guerre, une cérémonie commémorative se tient le 5 mars, à Prekaz, où vivait Jashari, à l'initiative des associations d'ex-combattants.

dans la Drenica (« *frame extension*[326]»), ce qui aura des incidences décisives sur la dynamique de contestation. Les étudiants et les ruraux étant présentés comme tous également victimes de la répression serbe, ce ne sont plus seulement les universitaires qui vont être appelés à se mobiliser, mais aussi la population rurale et, enfin, la population citadine, en solidarité avec les « campagnes martyrs ». Les manifestations en ville ayant à leur tour été réprimées[327], la dynamique de mobilisation sera d'autant renforcée.

C'est à partir de ce moment-là que s'opérera le ralliement de certains étudiants à la lutte armée. Il sera facilité par les contacts noués par leurs principaux dirigeants avec les militants de l'UÇK au Kosovo et dans la diaspora, notamment ceux du Mouvement Populaire en Suisse. Ainsi s'établirent des passerelles entre le mouvement étudiant et la lutte armée, qui facilitèrent l'engagement au sein de l'UÇK[328]. Autre élément précipitant favorisant l'essor de la lutte armée, la reconfiguration sur la scène politique qui a vu prendre fin l'hégémonie de la LDK, notamment après le départ d'une de ses branches et son ralliement aux partisans historiques de la lutte armée.

§ 4. L'éclatement de la LDK et l'organisation d'un arc politique soutenant la lutte armée

Comme dans toute l'ex-Yougoslavie, à la fin des années 1980, le Kosovo est passé du système de parti unique au pluripartisme. Lorsque prédominait la Ligue communiste, les intellectuels avaient créé des embryons de groupes d'opposition, actifs notamment au sein de l'Association des écrivains du Kosovo et de l'Association des philosophes et sociologues[329]. C'est dans leur prolongement qu'a été fondée la LDK, en 1989, sous la houlette d'Ibrahim Rugova qui, après avoir été président de l'Association des écrivains, devient celui du mouvement nouvellement créé, lequel prit alors une allure de « front de libération nationale ».

---

[326] Snow et *alii*, « Frame alignment processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 464-481.

[327] Au terme de la manifestation de Pristina, le 2 mars 1998, on dénombrait 253 blessés, selon Bénédicte Chesnelong, « Le Kosovo sous la terreur de Milosevic », *La lettre hebdomadaire de la FIDH*, hors série n° 257, mars 1998, p. 15-21.

[328] Selon les représentants étudiants, la part des étudiants combattants s'élevait à 50%. L'estimation est certainement gonflée, mais il est vraisemblable que la part prise par les étudiants dans la lutte armée a été substantielle. Les journaux occidentaux se sont largement fait l'écho de la présence d'étudiants dans les rangs de l'UÇK, notamment au cours de la période mars-octobre 1998. Il n'est pas exclu, cependant, que les nombreux reportages de journalistes sur les étudiants soient le produit d'un biais, lié à la maîtrise, par ces derniers, de langues étrangères. Cependant, certains universitaires kosovars ont fait état du départ dans les maquis de leurs étudiants, après les examens, *Témoignage chrétien*, 30 juillet 1998. L'observation de l'inauguration, le 2 août 1999, de l'Université de Pristina m'a permis de prendre la mesure de l'aura d'un Hashim Thaçi ou d'un Driton Lajçi, largement applaudis par la foule étudiante. Leurs discours étaient scandés par des « *UÇK, UÇK* » qui ne laissaient aucun doute sur le passé combattant du public, d'autant plus que ces cris venaient en réponse aux propos saluant le rôle des étudiants dans la « *libération* » du Kosovo.

[329] Sur le mouvement albanais, voir Shkëlzen Maliqi, *Kosova : Separate Worlds*, *op. cit*, p. 16 et suiv.

Dès lors, la LDK a fédéré plusieurs tendances, dont deux principales. La « clandestine », tout d'abord, à savoir les groupes, d'inspiration marxiste-léniniste, largement désorganisés par la répression qui a suivi les manifestations de 1981. La « semi-légale » ensuite, titiste, qui réunit des organisations et institutions intellectuelles et culturelles, les dirigeants d'industrie et des membres de l'Administration, du Parlement et de la Ligue des communistes qui ont été mis sur la touche après la suppression de l'autonomie du Kosovo[330].

Les élections présidentielles et législatives en 1992, on l'a vu, ont donné une première mesure de l'hégémonie de la LDK. Mais le débat sur les moyens d'action qui s'est engagé en 1996 a progressivement mis à mal cette hégémonie. Il a non seulement affaibli la LDK de l'intérieur, mais a aussi renforcé l'opposition à Rugova. L'accord Milosevic-Rugova puis l'hostilité de ce dernier aux manifestations étudiantes ont tout d'abord suscité une « fronde » interne à la LDK, conduite par de très hauts membres de ce parti, ainsi que des dissensions au sein du gouvernement nommé par Rugova. Ainsi le Premier Ministre lui-même, Bujar Bukoshi, faisait-il connaître sa préférence pour une autre forme de résistance que celle défendue par Rugova, dans un entretien accordé en 1997 : « *Le ghandisme n'est pas ma philosophie (...) Je suis pour une politique plus active* [331].» C'est également un membre éminent de la vice-présidence de la LDK, tel Rexhep Ismajli, souvent perçu comme un sage, qui a démissionné en déplorant l'« *inactivisme* » de la LDK[332]. Mais de façon plus décisive, c'est toute la fraction « *rouge*[333] » de la LDK, c'est-à-dire les anciens membres d'organisations marxistes-léninistes longtemps convaincus, après la suppression de l'autonomie du Kosovo, de la nécessité d'une stratégie non violente, qui ont contesté la ligne politique de Rugova, avec encore plus de force après que les premiers affrontements armés eurent pris place, c'est-à-dire fin 1997-début 1998. Vice-présidents de la LDK, Hidayet Hyseni, Jakup Krasniqi, Rame Buja, Mehmet Hajrizi, ont tenté de susciter, depuis la LDK, de nouvelles initiatives. Ainsi ont-ils approuvé le mouvement étudiant, tandis que Rugova le réprouvait, bloquant ainsi, selon eux, toute « *alternative non violente*[334] ». Ils seront ensuite amenés à dresser le constat de l'impossibilité de réorienter de l'intérieur l'action de la LDK. Le congrès de mars 1998 a

[330] Selon Shkëlzen Maliqi, *op. cit*, p. 21.
[331] Robert Elsie, *Kosovo in the Heart of the Powder Keg*, N-Y Boulder, Columbia University Press, 1997, p. 473.
[332] Voir sa critique de l'absence de fonctionnement du Parlement et d'organisation de la résistance dans l'entretien qu'il a accordé au MAN, *op. cit.*, 1996, p. 90. Rexhep Ismajli a été vice-président de la LDK de 1990 à 1995.
[333] Entretien avec Shkëlzen Maliqi, à Pristina, le 2 août 1999.
[334] Entretien avec Hidayet Hyseni, à Pristina, le 9 août 1999. Selon Hyseni, il existait une alternative entre le pacifisme de Rugova et la lutte armée, qui consistait en une véritable stratégie non violente.

ainsi consacré une rupture définitive. Selon plusieurs observateurs[335], ce congrès fut marqué par la tentative de Rugova de garder le contrôle de l'appareil, à travers des manoeuvres écartant tous ceux qui avaient exprimé des critiques le mettant en cause[336]. Ainsi le Congrès s'est-il soldé par l'éviction ou la démission de ceux qui voulaient en finir avec la « *résistance passive* ».

Au delà d'une fracture politique, c'est une coupure sociologique qui s'actualise alors. La plupart de ceux qui quittent la LDK ont en commun d'avoir vécu l'expérience décisive d'une condamnation pour « *activités contre-révolutionnaires* » : ce sont en effet les ex-prisonniers politiques de 1981 qui se sont retrouvés dans l'opposition à Rugova en 1998. Les principaux dirigeants de la LDK cités ont vécu chacun une dizaine d'années en prison[337]. Cette expérience de la prison est loin d'avoir engendré de la soumission ou de l'assujettissement et a plutôt nourri des "carrières de radicalité"[338]. Pour les ex-prisonniers politiques, la routinisation du mouvement conduit par Rugova était le signe que ce dernier ne s'inscrivait plus dans une logique de résistance mais s'accommodait de la situation politique, devenant de la sorte l'allié objectif de Milosevic. Son objectif prioritaire ne leur semblait plus être d'atteindre l'indépendance, donc de libérer les Albanais de la domination serbe. Or, cette posture heurtait leur habitus construit à l'occasion de leur expérience de résistance à l'épreuve de l'emprisonnement et aux sévices alors subis[339]. Aussi l'amorce d'une répression majeure, après le meurtre de dizaines d'Albanais dans la Drenica en février et mars 1998, justifiait-elle, à leurs yeux, de soutenir la résistance armée, d'autant plus que cette répression leur apparaissait comme le prélude à une opération de nettoyage ethnique qu'ils anticipaient comme devant être d'une ampleur plus vaste encore que contre les Bosniaques[340].

---

[335] Voir Jean-Arnault Derens, Sébastien Nouvel, « Le Kosovo entre massacres et marchandages », *Le Monde diplomatique*, avril 1998. Ce fut également l'analyse développée par Anna Husarska, analyste auprès d'ICG, dans le cadre d'une conférence au CERI, le 29 octobre 1999.

[336] Même des très proches de Rugova, comme F. Agani, présenté parfois comme l'éminence grise de Rugova, furent alors mis sur la touche.

[337] Hidayet Hyseni fut emprisonné de 1983 à 1993, Jakup Krasniqi, de 1981 à 1991, Rame Buja, de 1984 à 1992, mais il avait déjà été arrêté en 1979 et le sera à nouveau en 1994, Mehmet Hajrizi, de 1981 à 1990. Données recueillies lors d'entretiens réalisés à Pristina en août 1999.

[338] Il faudrait pouvoir systématiser les observations sur les "prisonniers politiques de 1981" et analyser leurs trajectoires militantes afin de cerner plus finement leur contribution au mouvement de lutte armée, que ce soit en investissant les rangs de ses partisans de la première heure ou en le rejoignant après avoir participé au mouvement pacifique.

[339] Quand ils n'étaient pas torturés, les prisonniers politiques subissaient une pression psychologique, tel le fait de devoir partager leur cellule avec des criminels de droit commun ou avec des malades mentaux. A ces intellectuels, on interdisait d'écrire et les lectures s'offrant à eux étaient rares. Bajram Kosumi, en prison de 1981 à 1990, nous expliqua avoir lu *L'odyssée* d'Homère plus de dix fois, faute de disposer d'autre ouvrage, afin de « *renforcer sa capacité de jugement* ». Entretien à Pristina, le 10 août 1999.

[340] Beaucoup de leaders albanais considéraient en effet que « *les Serbes ont bien plus de préjugés à l'encontre (des Albanais) qu'envers les Bosniaques musulmans et les Croates* », ce qui allait selon eux favoriser un usage

La démission des prisonniers politiques enclencha alors un processus de recomposition politique, ouvrant une alternative à la LDK. Sous la houlette de Hidayet Hyseni, un rapprochement s'opéra avec l'opposant de toujours, Rexhep Qosja, et d'autres partis hostiles à Rugova, pour fonder le Mouvement Démocratique Unifié (LBD : Lëvizja e Bashkuar Demokratike). Ce sont donc le Parti parlementaire du Kosovo, dirigé par Adem Demaçi depuis 1997, l'Unikombi (Parti de l'unité nationale), dirigé par Ukshin Hoti, le Parti social-démocrate de Luljeta Pula et la Ligue démocratique unifiée (qui a succédé au Forum des intellectuels albanais) qui s'allient au sein d'un LBD dirigé par Rexhep Qosha[341]. La lutte armée, qui connaît un essor notable après mars 1998, reçoit alors le soutien politique du LBD, dont beaucoup de militants appartiennent à l'UÇK, y compris à un très haut niveau[342].

Cette reconfiguration partisane va conférer à un parti jusqu'alors minoritaire une centralité nouvelle qui lui permettra de s'imposer comme le pivot politique de l'UÇK : le Mouvement Populaire du Kosovo (LPK : Levizja Popullore e Kosovës), opposant historique à la stratégie non violente mais qui jusqu'alors n'avait guère pu influencer le mouvement nationaliste albanais au Kosovo. Cette organisation clandestine trouve ses origines en 1982[343], auprès de membres de la diaspora présents surtout en Suisse, réfugiés politiques ayant fui, comme on l'a vu, la répression qui s'abattit sur les participants aux manifestations de 1981 – les « planificateurs en exil », selon l'expression de Perritt-. Un grand nombre des militants du LPK avaient fait l'expérience des geôles serbes, à l'instar de Bardhyl Mahmuti, l'un des principaux dirigeants du Mouvement populaire en Suisse[344]. C'est le LPK, en relation avec

---

encore plus débridé de la violence, ainsi que l'explique Shkëlzen Maliqi, « 1981-1990 : la séparation entre deux mondes », in Antoine Garapon, Olivier Mongin (Dir.), *Kosovo, un drame annoncé*, Paris, Michalon, p. 30.

[341] Hidayet Hyseni et Mehmet Hajrizi, anciens de la LDK, en deviennent respectivement vice-président et secrétaire général.

[342] Rame Buja, démissionnaire de la LDK après en avoir été Vice-président de 1994 à fin 1997, intègrera les rangs de l'UÇK jusqu'en juin 1999, où il sera membre de l'état-major, à la tête d'une de ses cinq directions. Membre de la délégation albanaise à Rambouillet, il sera nommé ministre du pouvoir local par H. Thaçi, en avril 1999. Jakup Krasniqi, démissionnaire de la vice-présidence de la LDK en mars 1998, devient le porte parole officiel de l'UÇK en août 1998.

[343] Le LPK est une émanation du LPRK (Mouvement populaire pour une République du Kosovo), qui avait rassemblé trois organisations : le Mouvement national pour l'unification des Albanais dans la Yougoslavie, l'Organisation marxiste-léniniste et enfin le Parti marxiste-léniniste, après l'assassinat en Allemagne en 1982 de Youssouf Gervalla et de Kadri Zeka, les dirigeants des deux premières organisations. Voir James Pettifer, *The Kosova Liberation Army. Underground war to Balkan insurgency. 1848-2001*, London, Hurst & Company, 2012, p. 49 et suiv. En 1993, le LPRK se scinde en deux groupes, le LPK et le LKCK (*Lëvizja Kombëtare për Çlirimin e Kosovës*-mouvement national de libération du Kosovo), sur la base d'un différend tactique. Voir aussi Tim Judah, *Kosovo. War and Revenge*, New Haven, London, Yale University Press, 2000, p. 115 et suiv.

[344] Voir les entretiens qu'il a accordés à Patrick Denaud et Valérie Pras, *Kosovo, naissance d'une lutte armée UÇK. Entretiens avec Bardhyl Mahmuti, représentant politique de l'Armée de Libération du Kosovo, Paris, l'Harmattan*, 1999. Membre du comité politique de l'UÇK depuis août 1998, Mahmuti sera alors désigné comme représentant politique de l'UÇK en Suisse et en France.

des Kosovars de l'intérieur, qui contribuera à la fondation "officielle" de l'UÇK, en 1993[345], dans la Drenica, autour du clan Jashari[346]. Ses membres se lancent alors dans un travail clandestin de recrutement et de financement d'un armement[347]. Après l'échec de la tentative d'incursion de militants armés pour ouvrir un deuxième front contre la Serbie, en 1992, les dirigeants de l'UÇK décident de constituer une organisation clandestine, afin d'éviter les infiltrations qui leur avaient alors été si préjudiciables en prenant appui sur les préceptes léninistes d'organisation, seuls, selon Mahmuti, à « *enseigne(r) comment s'organiser là où il existe un système totalitaire* [348].» Jusqu'en 1998, l'UÇK ne compte qu'un nombre très limité de membres, 200 selon des sources sérieuses[349]. Mais les nouvelles conditions politiques, associées aux massacres de la Drenica en 1998 vont ensuite amener un très grand nombre d'Albanais à prendre plus massivement les armes.

En plus de ces conditions politiques et émotionnelles, il est aussi un facteur instrumental conjoncturel qui facilitera l'émergence de la lutte armée, à savoir la disponibilité d'armes à partir de 1997, en raison des émeutes qui ont pris place en Albanie cette année-là dans le cadre de la « crise des pyramides ». A cette occasion, plusieurs centaines de milliers d'armes ont été pillées par la population dans les casernes[350], ce qui favorisa la propagation des armes dans le Kosovo voisin. Ceci facilitera une relative militarisation de la province, en dépit de l'embargo sur les armes, même si les Kosovars souffriront tout au long du conflit armé d'un déficit d'armement moderne et lourd, l'essentiel de leur artillerie consistant en des AK47.

---

[345] Cette date est citée dans les principaux ouvrages retraçant l'histoire de l'UÇK (parmi lesquels Perritt, Judah). Il est intéressant de remarquer que s'esquisse un nouveau récit national qui tend à prendre pour référence fondatrice la date du 30 décembre 1991, correspondant aux premiers faits d'armes de Jashari en Drenica, ainsi que nous le verrons plus loin, et non plus cette réunion secrète organisée entre exilés et « défenseurs de l'intérieur ».

[346] Les "défenseurs de l'intérieur" (*defenders at home*) constituent la deuxième branche de l'UÇK, qui dépendait des exilés en Suisse pour la fourniture d'armes et la planification de la lutte armée, notamment la mise en relation de ses différentes cellules. Dans ces conditions, le rôle des intermédiaires faisant le pont entre les combattants armés et les expatriés, à l'instar d'un H. Thaçi, fut essentiel, ainsi que le montre Henry H. Perritt, *The Kosovo...*, *op. cit.*, p. 81 et suiv.

[347] Entretien avec le représentant politique de l'UÇK à Londres, 8 novembre 1998. Les dirigeants de l'UÇK vont notamment ouvrir le compte bancaire *La patrie appelle* et faire appel à la générosité de la diaspora. Leur objectif était alors de substituer ce financement à celui de l'organisation de la société parallèle, à laquelle les émigrés devaient verser jusqu'alors 3% de leur salaire. Sur le financement de l'UÇK, voir Henry H. Perritt, *The Kosovo...*, *op. cit.*, p. 88 et suiv

[348] Entretien avec Bardhyl Mahmuti, *Confluences*, n° 30, été 1999, p. 135. L'organisation clandestine de l'UÇK et son ascension rapide expliquent la multiplication des articles de journalistes insistant sur son caractère mystérieux voire trouble. Voir notre article avec Marine de Lassalle, "L'UÇK au miroir de la presse française", in Michel Mathien (Dir.), *L'information dans les conflits armés. Du Golfe au Kosovo*, Paris, l'Harmattan, 2001, p. 377-404.

[349] *The Guardian Weekend*, 29 août 1998, p. 12.

[350] Voir Pierre et Bruno Cabanes, *Passions albanaises*, Paris, Odile Jacob, 1999.

Dans le même temps, la déliquescence de l'Etat albanais rendra impossible le contrôle du Nord du pays, zone qui deviendra dès 1998 la base arrière de l'UÇK[351].

Il reste que l'inégalité de puissance entre forces armées serbes et guérilla albanaise augurait mal des chances de succès de l'UÇK. De fait, les dirigeants de l'UÇK avaient fait eux aussi le pari de l'internationalisation de la question du Kosovo. Or, les « chances », au sens de Mac Adam[352], de provoquer une intervention militaire occidentale en appui de la guérilla n'avaient jamais été si grandes, avec le départ de représentants internationaux particulièrement attachés à l'alliance historique avec la Serbie, tels John Major en Grande-Bretagne et, surtout, François Mitterrand en France[353], et résolument hostiles à toute action internationale contre les intérêts serbes. Avec l'accession de Jacques Chirac à la Présidence de la République en 1995, la France s'était associée aux frappes de l'OTAN contre les Serbes de Bosnie cette même année, alors que Mitterrand avait jusqu'alors écarté tout option armée pendant le conflit bosniaque. S'agissant de l'Angleterre, le changement de majorité en 1997 avait été suivi d'un intérêt plus marqué pour la question du Kosovo[354]. Les Américains, qui avaient pour secrétaire d'Etat depuis 1997 Madeleine Albright, pouvaient également sembler enclins à intervenir au Kosovo, eux qui avaient déjà été moteurs des frappes de l'OTAN en 1995. Une intervention militaire des Occidentaux n'apparaissait plus comme totalement irréaliste.

Cette intercession occidentale s'est produite, on le sait, du 23 mars 1999 au 10 juin 1999, faisant de l'UÇK la guérilla « *la plus successful de l'histoire moderne*[355] » ! Mais si intervention il y eut, c'est notamment parce que l'UÇK avait atteint une taille critique[356], provoquant une riposte de plus en plus militarisée de la Serbie, et que le conflit avait de la sorte fini par apparaître comme une source de déstabilisation de la région.

Si nous avons vu ainsi les dimensions stratégico-politiques ayant favorisé l'essor des partisans de la lutte armée et leur structuration politique, permettant ainsi la mobilisation des ressources nécessaires à l'organisation d'une lutte armée, il reste à envisager les dynamiques de l'engagement "au ras du sol" dans le mouvement de lutte armée qui recoupent pour partie

---

[351] Le Nord de l'Albanie sera un lieu d'entraînement mais aussi de repli lors des offensives serbes ou encore une porte d'entrée pour les combattants venus de l'étranger.

[352] Doug Mac Adam, *Political Process and the Development of Black Insurgency*, The University of Chicago Press, 1982.

[353] Sur le tropisme pro-serbe du Président français, voir Patrice Canivez, « François Mitterrand et la guerre en ex-Yougoslavie », Samy Cohen (Dir), *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*, Paris, PUF, 1998, p. 61 et suiv.

[354] Selon un représentant de la communauté albanaise, responsable d'une association de sensibilisation auprès des hommes politiques anglais, entretien à Londres, le 9 novembre 1998.

[355] Tim Judah, *Kosovo. War..., op. cit.*, p. XIX.

[356] Il est particulièrement délicat d'estimer le nombre de combattants de l'UÇK, comme on le verra plus loin. Mais ce qui est notable, c'est la croissance rapide de l'UÇK au cours de l'année 1998, la faisant passer de quelques centaines à quelques milliers de membres et lui permettant de mener à bien des actions de plus grande ampleur.

celles des leaders mais s'en différencient sous d'autres aspects. Nous verrons ainsi que dynamique de terrain et dynamique politique ont convergé, se renforçant mutuellement, et donnant à la mobilisation armée sa configuration particulière.

Section 3. Les dynamiques de l'engagement dans la lutte armée "au ras du sol"

On peut donc repérer analytiquement deux courants ayant contribué au mouvement de lutte armée : d'un côté ceux qui n'ont globalement jamais souscrit à la stratégie pacifiste de Rugova et se sont efforcés, pour certains dès le début des années 1990, de s'organiser alternativement, de l'autre les « ralliés », dont la mobilisation armée fait fond sur la dé-légitimation du leadership de Rugova suite aux accords de Dayton. Nous avons pu identifier une bascule en 1998, sur le plan partisan tout d'abord, avec la scission au sein de la LDK, ainsi que sur le plan du mouvement social, avec les manifestations étudiantes, et sur le plan militaire avec la répression à Prékaz.

Selon les données rassemblées par IOM dans le cadre de son programme de DDR, seuls 2% des combattants enregistrés se seraient mobilisés avant 1998[357]. Parmi nos interviewés, figurent des combattants de ces deux « catégories », avec une présence très significative de la première puisque les « engagés avant 1998[358] » représentent près de la moitié de notre corpus. Il est vraisemblable que cette « surreprésentation » tienne au lieu où se sont déroulés un grand nombre de nos entretiens, à savoir la Drenica, le bastion historique de la lutte armée où s'est constitué son noyau d'activistes, ainsi qu'aux modalités de « recrutement » des interviewés, nos intermédiaires ayant vraisemblablement privilégié ces combattants-là qui passent pour incarner véritablement l'UÇK. Assurément, cette sélection opérée par nos intermédiaires nous donne des indications sur le processus en cours de construction d'une mémoire de la lutte armée, en ce qui concerne notamment les représentations et interactions sociales qui en sont au principe. S'agissant de ceux qui se sont déclarés « combattants de la 1ère heure », deux réserves doivent être faites qui obligent à des précautions dans l'exploitation des entretiens, à savoir d'une part la tentation de reconstruction ex-post d'une épopée héroïsante et

[357] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.

[358] Nous avons un temps envisagé de qualifier ce groupe de « partisans historiques de la lutte armée » mais avons renoncé à cette dénomination pour deux raisons : d'abord, parce que cette dénomination fait la part trop belle à une vision stratégico-politique de l'engagement dans la lutte armée alors que sur le terrain, la mobilisation armée nous semble plutôt être le produit des interactions violentes avec la police ; ensuite parce que ce serait surestimer l'ancienneté de l'engagement dans la lutte armée de la plupart d'entre eux alors qu'une grande partie de ces « combattants de la 1ère heure » ne sont devenus combattants que peu de temps avant 1998.

téléologique sur la carrière de la lutte armée et, d'autre part, la tendance, vraisemblablement, à étoffer sa propre contribution à ce processus collectif. Cette tentation de se présenter comme « combattants de la 1ère heure » et d'accréditer la thèse d'un objectif clair et consensuel d'organisation de la lutte armée nous parait avoir été d'autant plus forte que dans le Kosovo d'aujourd'hui, l'UÇK passe souvent pour avoir eu un rôle de libérateur.

Les entretiens que nous avons réalisés permettent de saisir si, localement et au concret, les débats des dirigeants politiques des principaux partis sont connus et font sens, si les affiliations partisanes structurent ou non les clivages locaux, et dans quelle mesure la controverse ouverte surtout après Dayton a pesé sur les dynamiques d'investissement de la lutte armée. On verra que si des éléments de structuration partisane se retrouvent, les dimensions locales et les événements contingents ont souvent beaucoup pesé sur le processus d'engagement dans la lutte armée, confirmant en cela des travaux récents de Chelpi den Hamer, Arjona et Kalyvas, Gayer, portant respectivement sur les ex-combattants de Côte d'Ivoire, de Colombie et les sikhs du Pendjab. Nos données permettent par ailleurs de nourrir le débat sur la question de l'émergence des conflits armés et de revisiter la controverse "greed vs grievances"[359]. Nous nous interrogerons également sur les trajectoires de l'engagement dans la lutte armée en recourant aux outils de la sociologie politique généraliste sur le militantisme, pour souligner notamment le rôle de la socialisation et des identités, des réseaux sociaux et de la mémoire familiale. Ces entretiens permettent enfin d'alimenter la réflexion sur la « nature » des combattants, envisagés par les tenants de la thèse des guerres nouvelles comme des machines à tuer et/ou comme désocialisés/brutalisés. Tout comme Jessica Schafer et Norma Kriger ont pu le montrer, respectivement à propos du Mozambique et du Zimbabwe, les combattants ne sauraient être réduits à ces portraits dépréciatifs.

§ 1. De la résistance à la lutte armée : l'hypothèse de l'incrémentalisme.

Les témoignages des « engagés avant 1998 » contribuent à alimenter l'hypothèse d'un processus incrémental[360] ayant débouché sur le mouvement de lutte armée. On ne saurait en effet envisager la genèse de la lutte armée comme la chronique d'une radicalisation annoncée : elle est plutôt « *la conséquence imprévue d'une série de transformations*

[359] Voir en particulier Mats Berdal et David Malone (Ed), *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*, London, Lynne Rienner, 2000.
[360] Annie Collovald, Brigitte Gaïti (Dir.), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, La Dispute, 2006, p. 32 et suiv.

objectives et subjectives progressant par étapes successives, dont la dernière n'était pas forcément contenue et annoncée par la première[361] ». Il nous semble en effet qu'il faut se garder de toute tentation téléologique, quand bien même certains ex-combattants nous font part de leur visée armée dès la première heure, et rester attentif aux différents glissements objectifs qui ont amené les intéressés à reconsidérer la situation et à l'envisager de façon renouvelée. Ainsi que le souligne Laurent Gayer à propos des combattantes sikh du Pendjab, « *prendre les armes est rarement le résultat d'une décision consciente et soudaine*[362] ».

S'agissant du Kosovo, le processus nous semble trouver sa source non pas en 1991, date désormais retenue par les associations d'ex-combattants soucieuses d'encadrer la mémoire de la lutte armée et de construire l'historiographie d'une épopée[363] (comme on le verra plus loin), mais plutôt en 1981 : depuis les manifestations de cette année-là, en effet, toute organisation qui ne relevait pas de la politique officielle de la Ligue des communistes était perçue comme sécessionniste et, à ce titre, activement combattue et réprimée. Ce contexte a jeté les bases d'un activisme clandestin[364] dont témoignent nos enquêtés « engagés avant 1998 » qui, dans certains cas, sont ceux-là mêmes qui avaient participé aux manifestations de 1981 : leurs premières activités ont donc consisté surtout à tenter de constituer, puis de structurer des réseaux d'opposants au régime afin de mener une activité de propagande. Pour certains, la préoccupation d'acheminer des armes au sein de leurs groupes est certes très présente, mais on verra que la détention d'une arme ne saurait être réductible à l'engagement dans la lutte armée. Ces témoignages mettent en relief non seulement la dimension clandestine de ces activités mais aussi le caractère très groupusculaire des réseaux : en raison notamment des risques d'être identifié par la police et afin d'éviter tout entrisme, l'entrée dans ces réseaux a été limitée aux seules personnes « de confiance », ainsi qu'en témoigne Adnan, intronisé alors que lycéen par son oncle qui faisait l'objet d'une surveillance rapprochée de la police depuis son emprisonnement en 1981 :

---

[361] *Ibid*, p. 22.

[362] Laurent Gayer in Yvan Guichaoua (Ed), *Understanding Collective Political Violence*, New-York, Palgrave Mc Millan, 2012, p. 120.

[363] Il est intéressant de noter que le processus de construction de la lutte armée fait aujourd'hui l'objet d'une relecture puisque ce n'est plus tant la date de 1993 qui est évoquée comme point de départ de l'UÇK mais plutôt les supposés premiers faits d'arme de Jashari dans la Drenica, en 1991.

[364] Selon Perritt, cette organisation clandestine, qui vise à se protéger de la stratégie de « décapitation » engagée par Milosevic, et repose en conséquence sur l'anonymat, s'inspire du modèle d'insurrection conçu par Mao et relèverait de la Phase I de ce modèle. *The Kosovo Liberation Army, op. cit.*, p. 49. Il nous semble toutefois qu'en accordant crédit à cette référence maoïste, Perritt donne trop d'importance à une approche stratégico-politique de l'UÇK, alors que les premières actions relevaient surtout de logiques locales autonomes.

« *Pour rentrer à l'intérieur de ce réseau, il n'y a pas de formulaire à remplir ni de candidature à poser. Entraient ceux qui étaient prêts à la suite d'une invitation venant de l'intérieur. En 1981, mon oncle est allé en prison. Quand il est sorti de prison, il est parti en Europe, puis il est revenu au Kosovo. Il m'a demandé une faveur : si je pouvais faire quelque chose pour ma nation. Il m'a donné des flyers pour que je les distribue dans les maisons. Ces flyers contenaient une analyse de ce qui se passe, de notre situation dans le mouvement politique. C'était en 1989, j'étais jeune, j'étais encore au gymnasium. Mon oncle m'a également demandé d'aller soutenir les mineurs (de Trepça) en grève*[365]. [366]»

Dans le cas d'Ismet, c'est la force des liens familiaux qui garantit la sécurité, d'autant que les femmes sont parfois utilisées pour couvrir les activités clandestines :

« *Je suis le fils d'une personne qui a établi l'UÇK dans la région, le commandant Plako (« le vieux »). Toute la famille était engagée (y compris ma mère, mes sœurs, mes frères). Il fallait se cacher parce que le régime était dur. On était engagés avec toute la famille pour organiser l'illégalité. Le 2 février 1997, la police serbe m'a arrêté. Ils sont venus avec des militaires, ils ont cerné le quartier, pour arrêter mon père. Mon père était absent, ils m'ont arrêté. Ils sont entrés dans la maison, ils ont cassé les portes, les fenêtres, ils ont tout contrôlé pour trouver des armes mais il n'y en avait pas*[367]. *Je suis resté en prison à Pristina pendant un an. Pendant les investigations, j'ai été maltraité sous toutes les formes qui existent. Ils ont même utilisé des électrochocs. En décembre 1997, j'ai été libéré. Avec toute la famille, on est allés dans les montagnes.*
Q : En quoi consistaient vos activités avant 1997 ?
J'étais engagé avec des copains de mon père. Nous sommes allés un peu partout. On a porté des armes. Parfois, quand les voitures étaient pleines d'armes, on prenait des femmes avec nous pour passer pour une famille. Mes sœurs ont porté des bombes[368] *en bus jusqu'à Pristina*.[369] »

La constitution de ces réseaux, de même que tout militantisme « nationaliste » depuis 1981 surtout, a fait l'objet on le sait d'une activité policière répressive particulièrement intense et généralisée, au point qu'entre mars 1981 et novembre 1988, « *584373 Kosovars, soit la moitié de la population adulte, ont été arrêtés, interrogés, détenus ou réprimandés*[370]». Participer à ces réseaux se révèle avoir été très risqué et plusieurs de nos interlocuteurs ont été un temps emprisonnés ou amenés à quitter le Kosovo compte tenu de l'imminence probable de leur arrestation. Cette situation a amené nos enquêtés à s'organiser de façon clandestine. C'est sans doute ce qui explique pour une bonne part le fait que la dimension locale et de proximité

[365] Il s'agit de la mobilisation des mineurs de Trepça contre la suppression de l'autonomie du Kosovo (v. *supra*).
[366] Entretien avec Adnan, né en 1974, originaire de Pristina, combattant dans la région de Llap. Pristina, 1er avril 2009.
[367] Ces déclarations sont conformes avec le *modus operandi* habituel de la police du Kosovo lorsqu'elle recherchait des armes et semblent donc pleinement crédibles.
[368] Il n'est pas exclu que le propos soit un peu fanfaron étant donné que l'activité de l'UÇK n'a que très exceptionnellement reposé sur sur l'utilisation de bombes.
[369] Entretien du 27 juin 2009, Drenica.
[370] Howard Clark, *Civil Resistance in Kosovo*, London, Pluto Press, 2000, p. 43.

sociale, souvent familiale, ait été prééminente dans le processus d'engagement dans ces réseaux clandestins. Leur constitution a en effet reposé principalement sur la cooptation de personnes de confiance. Et cette dimension de confiance découlait souvent des liens familiaux ou de l'interconnaissance à laquelle s'ajoutait, dans certains cas, d'une logique d'honneur propre au serment réalisé devant le drapeau « national », engageant de la sorte une allégeance patriotique. Ainsi, Fehmi qui, depuis les manifestations de 1981 n'a cessé d'être engagé dans les activités illégales, au point d'avoir dû quitter la Drenica pour s'exiler en Allemagne de 1992 à 1997, va même jusqu'à considérer le serment comme un lien plus fiable que les liens familiaux :

« J'étais professeur d'histoire mais j'ai été licencié. On était quatre copains à se réunir une fois par semaine pour réfléchir à ce qu'il fallait faire. On attendait la venue des armes. La mienne est venue d'Albanie. A cette époque, on faisait des groupes, on leur expliquait comment faire la guerre. On ne savait pas qui était notre chef. Je n'osais pas parler même avec ma femme de ce que je faisais. J'hésitais à parler même avec mon frère[371] *tandis qu'avec les personnes qui travaillaient avec moi, j'avais confiance parce qu'ils avaient prêté serment devant le drapeau national. On avait vraiment confiance avec ceux qui avaient prêté serment. Le serment d'éloigner les Serbes, de ne pas quitter les armes avant la réunion avec l'Albanie. Main droite levée, poing fermé : jusqu'au dernier moment, on supportera et on ne dira rien sur nos activités ; à genoux devant le drapeau et à la fin, on signait le texte lu sur le moment. C'était une organisation militaire dès 1992. Je ne sais pas qui était notre chef mais chaque jeudi, on se réunissait, on rendait compte du travail de la semaine et on planifiait la semaine à venir. On était quatre personnes, on allait recevoir les informations mais on ne savait pas d'où cela venait. On faisait de la propagande.* [372]*»*

Une autre dimension de cette structuration, moins informelle cette fois, réside dans l'appartenance à une organisation politique ou étudiante, contribuant de ce fait à lier logiques locales et nationales. Plusieurs de nos enquêtés se revendiquent du LKCK (*Lëvizja Kombëtare për Çlirimin e Kosovës* - mouvement national de libération du Kosovo) et parfois du LPK (notamment pour ceux partis un temps à l'étranger comme dans le cas de Fehmi) et développent généralement une argumentation critique vis-à-vis de la stratégie pacifiste de Rugova, en de nombreux points analogue au débat « national », invoquant notamment son discrédit après Dayton et déplorant sa passivité. Ainsi de cet ancien étudiant, Valdet, engagé dans le LKCK après une rencontre décisive avec un professeur de son université, et devenu ensuite un cadre de ce parti :

[371] Lequel frère est pourtant lui-même militant et a été emprisonné pendant 12 ans après les manifestations de 1981.

[372] Né en 1953, Fehmi était membre du LPK. Il est devenu commandant au sein de la brigade 121 Kumanova, dans la Drenica et a intégré le CPK en 1999. Entretien du 29 juin 2009, à Arllat.

« Je n'ai jamais cru en Rugova. J'ai peut-être cru un peu en Rugova mais pas en la LDK, qui nous amenait à une subordination au régime serbe. Ses manifestations étaient plutôt passives, il n'y avait rien de fait pour mettre en cause le régime. La police contrôlait tout, pouvait aller dans les maisons et personne ne réagissait. C'était la conséquence de la politique de la LDK. On était conscient que rien ne se passait à Dayton. Jusqu'à Dayton, il était difficile de mobiliser les gens qui espéraient en ces négociations. Il y a eu des désillusions. Après Dayton, les gens ont rejoint des mouvements plus actifs. [373]»

Pour d'autres enquêtés, étudiants en 1997 mais pas nécessairement engagés politiquement, l'absence de soutien de Rugova aux manifestations étudiantes a constitué un moment de bascule. L'évolution du diagnostic sur la situation a conduit à une évolution du diagnostic sur les moyens, conduisant à une revalorisation de l'option armée qui renvoie sans doute aussi à la place des armes dans l'histoire du Kosovo et dans l'imaginaire de nos enquêtés[374] :

« *On était persécutés, on n'avait rien du tout, on était obligés (d'en venir à des moyens violents) mais on est entrés volontairement dans l'UÇK, parce qu'il n'y avait pas d'autre solution. J'étais étudiant en 1997 et j'ai participé aux manifestations. Au début des années 1990, les institutions ont été fermées. On était obligés de sortir dans les rues pour protester. Beaucoup de ces manifestants sont ensuite entrés dans l'UÇK. Les manifestations étaient pacifiques, on a cherché le soutien de Rugova. On a essayé d'attirer l'attention du monde avec ces manifestations, on croyait que cela allait donner quelque chose. Mais cette politique s'est consommée et on n'y a plus cru.* [375]»

Il n'en demeure pas moins que certains ont concilié quelques temps une appartenance à la LDK et un appui à l'organisation de la résistance armée, ce qui témoigne du fait que le processus de « résistance civile » n'était pas totalement antagonique à celui de constitution d'un mouvement qui, à terme, a débouché sur la lutte armée[376]. La césure apparue au plan national avec la scission d'une partie de la LDK n'apparait pas de façon aussi tranchée au plan local, ainsi qu'en témoigne Mitat, qui a été, avec un ami enseignant, l'un des fondateurs de l'ALK dans la région de Prizren, tout en demeurant actif au sein de la LDK :

« Lors des premières initiatives, l'idée était de se débarrasser de l'occupant serbe qui avait fermé les écoles, les universités, mis nos gens en prison. C'est la seule raison : on a été privés de nos droits fondamentaux. On savait que la Serbie était puissante mais on voulait faire bouger les choses. Rugova faisait appel à la patience, encore et encore. Il y avait à l'époque

[373] Entretien du 2 avril 2009, à Pristina.

[374] A ce sujet, voir *La culture des armes au Kosovo : questions sur l'origine d'un conflit*, Small Arms Survey, 2005. http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2005/fr/Small-Arms-Survey-2005-Chapter-08-FR.pdf.

[375] Entretien avec Arton, né en 1974, devenu policier en 1999. Fushe Kosovo, 28 juin 2009.

[376] Tim Judah note en ce sens qu'y compris dans la période où la guerre a été la plus intense, à partir de 1998, « *la grande majorité (des combattants) ne voyait toujours pas de contradiction à soutenir à la fois Rugova et l'UÇK* », expliquant « *nous sommes tous UÇK maintenant, l'UÇK est notre armée… mais Rugova est notre Président* » *op. cit.*, p. 146.

un seul parti, la LDK, dont on faisait partie. Entre 1992 et 1997, on faisait les deux (militer à la LDK et préparer la lutte armée) mais les deux activités étaient séparées, les autres n'étaient pas au courant. [377]*»*

Il faut sans doute se garder de la tentation de considérer que l'engagement dans la lutte armée serait principalement le fruit d'une conviction stratégico-politique. Nombre de travaux ont montré que la conversion idéologique survient seulement après l'engagement lui-même dans un mouvement armé (Kalyvas[378], Schafer[379]) ou une organisation partisane (Johsua[380]) et qu'elle ne saurait donc en être le moteur. Compte tenu de la date à laquelle nos entretiens ont été réalisés (dix ans après la fin du conflit armé), il est vraisemblable que ces justifications de nature stratégique relèvent largement d'une reconstruction *ex-post*, la structuration politique de l'après-guerre ayant justement été marquée par ce clivage entre partisans de Rugova et partisans de la lutte armée. Il n'en reste pas moins que l'appartenance au LKCK est souvent mentionnée et doit donc être considérée comme faisant sens, mais sans doute plus au titre de réseau social que de réseau idéologique. Des discours véritablement très structurés se retrouvent presque uniquement auprès de ceux qui occupent des positions de pouvoir dans les mouvements politiques, comme on a pu le constater avec Valdet.

Il est à noter également qu'au-delà de la revendication d'indépendance du Kosovo, beaucoup de ces partisans historiques de la lutte armée sont favorables à une redéfinition des frontières afin d'englober l'ensemble des Albanais (ceux de Macédoine, de Serbie et d'Albanie) sous une même entité étatique (cf l'engagement pris dans le cadre du serment mentionné par Fehmi). On trouve donc ici, parmi les éléments à l'origine de l'engagement dans l'UÇK, une dimension assez structurante relevant de la catégorie des "grievances", qui se trouve systématiquement associée à une perception de la "domination serbe" comme "oppressive" et justifie l'objectif de s'en "libérer". La mention faite assez systématiquement aux brimades policières[381] relève également de cette trame d'argumentation –de griefs- même si sous une forme analytiquement moins élaborée que celle du pan-albanisme.

---

[377] Entretien réalisé à Prizren, le 3 juillet 2010.

[378] Stathis Kalyvas, ""New" and "old" civil wars : a valid distinction ?", *World Politics*, vol.54: n°1, Octobre 2001, p. 99-118.

[379] Jessica Schafer, « Guerrillas and Violence in the war in Mozambique : de-socialization or re-socialization ?", *African Affairs*, 100, 2001, p. 226.

[380] « 'Nous vengerons nos pères'. De l'usage politique des organisations politiques d'extrême gauche dans les années 1968 », in *Politix*, 4(104), 2013.

[381] Rappelons qu'à partir des années 1990, la police est exclusivement serbe, ce qui contribue à la perception d'une « oppression serbe ».

L'engagement dans ces réseaux est fortement sous-tendu par un rejet du régime serbe, accentué depuis la suppression de l'autonomie du Kosovo, qui se comprend surtout en regard des configurations locales et du quotidien, principalement celles des régions rurales dont la Drenica est emblématique, où la présence policière subsumait souvent la présence de l'Etat dès lors qu'a été mis en place le système scolaire parallèle à la fin des années 1980 et compte tenu aussi de la situation d'éloignement des centres urbains et de la manne redistributrice de l'Etat. Il n'est ainsi pas anodin que certains témoignages évoquent une concomitance entre l'éviction des enseignants de leurs fonctions et le début de la structuration de certains réseaux clandestins, souvent par ceux-là même qui ont été révoqués. Ceci suggère à nouveau une relative indifférenciation, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, entre la mise en place des institutions parallèles, notamment scolaires, et la constitution des réseaux clandestins et non une alternative, comme cela est postulé dans la plupart des travaux sur le Kosovo des années 1990[382].

Par la suite, l'activité policière intrusive fut pour beaucoup dans le développement progressif d'une logique nouvelle de défense de son territoire, envisagé à la fois comme espace à protéger et comme communauté imaginaire à préserver. On retrouve donc la même logique de *self-defense* que dans le cas de la Côte d'Ivoire analysé par Magali Chelpi Den Hamer, pour qui l'engagement dans les groupes combattants « *a répondu à une menace potentielle* », perçue comme de plus en plus tangible, et s'est dès lors imposé comme un « *moyen de protection*[383] ». Cette dimension défensive a été mise en avant assez systématiquement par nos enquêtés qui ont souligné à l'unisson que leur engagement n'était jamais que la conséquence de l'agression subie.

Ainsi de Luan, originaire de Drenas, à deux pas de Prékaz , engagé à 25 ans en juin 1998, dans une phase d'intensification des combats faisant justement suite à l'assaut de la famille Jashari :

« L'UÇK n'était pas une armée pour faire la guerre mais formée pour se défendre. L'UÇK n'était pas formée pour faire des crimes, elle a fait une guerre propre, elle n'a pas tué de

[382] Ainsi de l'ouvrage de H. Clark et des publications de M. Salla ou encore du MAN, qui présentent la structuration de la société parallèle réalisée par la LDK et Rugova comme emblématique d'une mobilisation de type « résistance civile ». On saisit là le processus de construction sociale qui a présidé à l'élaboration d'un label « résistance civile ».

[383] « Militarized Youth in Western Côte d'Ivoire : who are they ? Why Did They Fight ?", in Yvan Guichaoua, *Understanding…, op. cit*. voir aussi, du même auteur, *What the fighters say: study of ex-combatants in Sierra Leone*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2010.

femmes et d'enfants, de civils, mais elle a défendu le peuple, les familles contre l'agression militaire serbe. [384]»

Ou encore d'Arton, qui a rejoint la lutte armée avant 1997 sans vouloir nous en préciser les circonstances mais a insisté sur la menace pesant sur les Albanais dans leur espace privé familial :

« *Il fallait se défendre, ce n'est pas un crime. Est-ce que quelqu'un a accusé les Français de génocide contre les Allemands ? Les Français étaient dans leur maison. Nous non plus, on n'est pas allés faire un génocide. On était dans notre maison…* [385]»

Blerim, seul de la famille à être resté au cœur de la Drenica –ses parents, sa sœur et ses trois frères étant à l'étranger-, se considérant en danger en raison de l'activisme d'un de ses frères en 1989, a fini par se procurer une arme après avoir été inquiété par la police sans toutefois avoir été identifié, ce qui lui a valu de garder sa liberté :

« Je me suis caché chez des voisins, chez des oncles qui habitaient dans mon village. Je n'osais pas rester chez moi. J'ai été arrêté par la police mais je n'ai pas donné mon identité. J'ai été battu mais on m'a laissé repartir. J'ai acheté une arme pour me protéger avec l'argent que m'a envoyé mon père (depuis l'étranger). Je l'ai acheté pour me protéger mais j'avais aussi entendu parler d'une organisation armée. La première fois que j'ai entendu parler de l'UÇK, c'était en 1997. [386]»

L'argument selon lequel l'ALK n'aurait jamais fait que riposter à une agression relève bien sûr aussi de la légitimation *ex-post* d'une organisation régulièrement accusée d'avoir été le maître d'œuvre après-guerre d'un « nettoyage ethnique inversé », ainsi qu'en témoigne notamment la référence à la seconde guerre mondiale et à la résistance en France. Toutefois, comme on le verra plus loin, ceux qui ont pris les armes apparaissent bien comme ayant fait plus particulièrement l'objet des violences policières.

Mais dans certaines « poches de résistance armée », composées seulement de deux ou trois hommes, l'activité n'était pas seulement défensive mais relevait de la tactique de guérilla reposant sur des attaques éclair, orientées principalement contre les commissariats de police et les patrouilles de policiers, en jouant de l'effet de surprise, de la rapidité de l'arrivée et du retrait, et en s'appuyant sur une excellente connaissance de l'environnement ainsi que sur des

[384] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[385] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[386] Entretien du 3 avril 2009, Pristina.

complicités locales[387]. L'objectif est bien sûr d'éviter autant que possible un « véritable » affrontement armé qui tournerait rapidement à l'avantage des forces serbes en raison de leur supériorité numérique en hommes, en armes et organisationnelle.

Toutefois, compte tenu de la faiblesse des moyens armés jusqu'en 1997 et du caractère encore très groupusculaire de l'organisation, la dynamique de défense a prédominé et a principalement pris la forme de tours de garde organisés dans les villages. D'après le témoignage que nous livre Baton, résidant dans les environs de Malishevo, à une trentaine de kilomètres seulement de Prékaz, les gardes de village ont été organisées sans coordination avec un centre de résistance comme celui de la famille Jashari, sur la base d'une dynamique très localisée :

« *J'ai été l'un des premiers organisateurs de cette zone. Nous avons commencé en 1997, illégalement, cette maison a été un lieu de rencontre. Avant 1997, nous étions également organisés mais nous étions seulement trois personnes. Les activités ont été organisées surtout à partir de 1997. On recevait des soldats, des commandants de toutes les zones. L'objectif de ces réunions, c'était de former une armée, et surtout d'éloigner les Serbes qui attaquaient le peuple. C'était pour défendre notre peuple qu'on voulait s'organiser et faire des groupes dans chaque zone. Nous étions 13, nous possédions des armes venues d'Albanie surtout. On a fait un groupe de 13 soldats et jusqu'en mai 1998, on faisait des gardes dans le village (près de Malishevo). Notre village est séparé en cinq parties et dans chacune il y avait une personne ; la plupart de ceux qui venaient dans notre mouvement faisaient partie avant de la LDK. La plupart étaient des pères de famille et des enseignants. On s'est organisés de manière spontanée. Avant la guerre, je n'avais pas entendu parler de la famille Jashari, jusqu'en mars 1998.* [388]»

Et cette limitation de l'activité « défensive » à des tours de garde a parfois perduré jusqu'au milieu de l'année 1998, après pourtant l'offensive de Prékaz et la militarisation du conflit, si l'on en croit Dardan, engagé pourtant dans cette région de la Drenica :

« *En mai 1998, quand j'ai rejoint l'UÇK, il n'y avait pas encore de brigades. On a juste fait des gardes et des check points*. [389]»

Il est vraisemblable qu'on puisse identifier à travers ces « tours de garde » un premier glissement, une nouvelle phase, caractérisée notamment par le fait que les activités ne sont plus seulement clandestines mais se déploient désormais au grand jour, puisque les « militants

[387] Perritt, p. 69 et 82-83. A partir de 1996, ces attaques de guérilla auraient sensiblement augmenté au point de survenir chaque semaine. Ce mode opératoire souligne bien le caractère très localisé et composite de ce qui va par la suite être labellisé « Armée de Libération du Kosovo ».
[388] Entretien du 29 juin 2009, environs de Malishevo.
[389] Entretien du 27 juin 2009, environs de Drenas.

armés[390] » procèdent désormais à un quadrillage du territoire, à partir duquel ils établissent des gardes au sein de leur village et mettent en place des check points, tous aspects permettant de manifester leur contrôle du territoire mais aussi d'entraver toute incursion policière. Des échanges de tirs auront lieu entre militants armés et policiers, en particulier à l'occasion des offensives de guérilla et c'est d'ailleurs à la suite du décès d'un de ces militants armés que cette logique d'affichage public prit une importance particulière puisque le 28 novembre 1997, à l'occasion de son enterrement dans le village de Llausha, quelques hommes armés et en treillis militaire firent une déclaration publique proclamant l'existence de l'UÇK qui contribua à contrer les déclarations de Rugova selon lesquelles il n'existait pas d'autre organisation que la sienne et à faire connaître leur existence au-delà de cette zone, ainsi que plusieurs de nos interviewés en ont témoigné.

Ces gardes et check points constitueront d'ailleurs le principal répertoire d'action de l'UÇK jusqu'au mois de juin 1998, période à laquelle elle prétendra avoir « libéré » 40% du Kosovo[391] : en réalité, les militants armés n'avaient guère eu à combattre puisque leur activité avait consisté pour l'essentiel à afficher leur présence[392].

On voit bien ici en quoi le processus de montée en puissance de l'organisation de la lutte armée semble avoir relevé d'une logique incrémentale, passant presque insensiblement, principalement en fonction de la nature de la présence policière, d'une phase caractérisée par la constitution de réseaux en vue de « mobiliser les convictions » à une phase de défense territoriale, favorisée par la détention de quelques armes. Le caractère très localisé et décentralisé de ces mobilisations transparait clairement de cette dynamique de défense territoriale, articulée au village, à tel point que Jashari, le combattant désormais promu comme l'initiateur héroïque de la lutte armée, ne sera connu de Baton que plus d'un an après que lui-même se soit engagé dans la structuration de son propre réseau. Ces constats

[390] Compte tenu des caractéristiques de leurs activités à cette date, il nous semble préférable de ne pas qualifier ces activistes de combattants car ce serait encore une fois précipiter l'avènement de la lutte armée et verser dans l'illusion étiologique, vis-à-vis de laquelle Dobry nous a mis en garde à juste titre. A ce stade, l'évolution de la situation vers la lutte armée n'était pas irréversible.

[391] Henry H. Perritt souligne que ce faisant, les combattants de l'UÇK étaient parvenus à contrôler quelques routes faisant la liaison entre des villes importantes, comme Peja-Gjakova, Prishtina-Peja et Mitrovicë-Peja (principalement dans le sud ouest du Kosovo). Au cours de l'été, ils subiront toutefois une offensive majeure qui sera pour eux un « désastre militaire » tant la supériorité militaire de l'armée serbe était évidente. Cf *The Kosovo Liberation Army, op.cit*, 2008, p 70.

[392] La facilité avec laquelle l'UÇK a ainsi pu s'afficher aura contribué à lui donner excessivement confiance, ce qui était sans doute recherché par l'armée serbe, selon Henry H. Perritt, *ibid*, p. 70.

corroborent certains travaux sur l'UÇK insistant sur son caractère très hétérogène et sur la faiblesse de la coordination entre les différentes entités qui s'en revendiquaient[393].

Le déploiement accru des forces serbes et la militarisation croissante de la coercition[394], surtout à partir de 1998 et en particulier en certains lieux considérés comme noyau de la résistance armée, va dans bien des cas rendre impossible cette activité de garde territoriale au sein des villages. Compte tenu de la disproportion des forces, les militants armés seront en effet chassés de leurs localités et se verront contraints de refluer vers les montagnes alentours où ils s'établiront durablement. Cet avantage « militaire » des forces serbes va donc contribuer au glissement vers une autre phase toutefois encore assez peu marquée par les combats puisque les forces de coercition serbes ne se risquaient pas dans les montagnes. L'activité des groupes armés se situait cependant à la frontière du civil et du militaire, puisque le repli et le rassemblement de militants armés dans les montagnes a pu favoriser un entraînement militaire et la constitution progressive d'une identité militaire[395] mais que perdurait dans le même temps la logique de défense des civils et des familles. Dans certains cas, les civils ont même été invités à rejoindre les militants armés sur les montagnes, là où l'UÇK avait installé ses camps dès lors qu'elle ne pouvait plus se maintenir dans les villages, ainsi que l'explique Faton, combattant dans la Drenica « depuis le 1er jour » selon ses dires :

« *Pendant une période, on n'était pas très loin (de nos familles), on savait qu'elles allaient bien mais pendant une autre période, on en était éloignés. Notre but était de défendre les civils, c'est pour cela qu'on avait des nouvelles. Au début, on a pris les familles avec nous, on a installé des tentes et on leur rendait visite. Dans la Drenica, en septembre 1998, toutes les maisons ont été brûlées. On ne pouvait pas laisser les familles dans les maisons parce qu'ils massacraient, violaient. Quand les forces serbes arrivaient, on y allait pour défendre les familles. Il fallait deux à trois heures pour emmener les familles dans une autre zone et chaque fois qu'on a changé de zones, plusieurs combattants ont été tués. Là où on est allés*

[393] A la suite de l'offensive de l'été 1998, à l'initiative du noyau d'expatriés partisans de la lutte armée (*Planners in Exile*) soucieux de donner de la crédibilité à ce qui ne saurait encore être qualifié d'armée, une tentative de structuration en brigades, bataillons, compagnies, pelotons, se fera jour. Par ailleurs, l'UÇK sera organisée en sept zones opérationnelles, avec chacune à leur tête un commandant, et en février 1999, un « général en chef » sera désigné, en la personne de Sylejman Selimi (« Sultan »), remplacé peu de temps après par Agim Çeku à la suite de la conférence de Rambouillet. Hashim Thaçi jouera un rôle de premier plan dans la liaison entre les expatriés et les « *defenders at home* ». En dépit de ces efforts, l'UÇK serait demeurée, selon certains témoignages d'observateurs, désorganisée et minée par les conflits de personnes. Cf Henry H. Perritt, *The Kosovo Liberation Army, op.cit*, p. 71, 81-85.

[394] C'est seulement à partir du printemps 1998 que des troupes armées régulières ont été mobilisées au Kosovo pour épauler la police. A la fin de l'été 1998, plus de 11000 policiers et 12000 militaires sont à pied d'œuvre. Au début de l'année 1999, on est passé à 16000 policiers et 20000 militaires, ainsi que 5000 paramilitaires, appuyés par 350 tanks, 450 véhicules armés de combat et 750 armes d'artillerie, selon Perritt, *The Kosovo Liberation Army, op. cit.*, p. 48-49.

[395] dont on verra plus loin l'importance dans la phase de désarmement et de démobilisation

avec les familles, des villageois ont fait du pain, nous ont donné tout ce qu'ils avaient à manger. [396]»

Si ces allers/retours vers les civils sont parfois l'occasion d'échanges de tirs avec les forces serbes, elles n'en demeurent pas moins avant tout une activité de protection des familles, les militants armés se chargeant d'assurer leur sécurité lors de leurs déplacements vers un lieu moins insécure.

Ces liens pérennisés avec les civils sont parfois collectifs, au sens où un groupe de militants armés accomplit une mission vis-à-vis d'un village, ou relèvent d'initiatives individuelles et visent la pérennisation des liens affectifs familiaux ou amoureux. Ainsi de Luan et d'Arton, dont les échappées individuelles témoignent aussi du manque de discipline dans les rangs de l'ALK ou de la faiblesse de la structuration pyramidale :

« *Toutes les semaines, je risquais ma vie pour aller voir ma famille. Puis, j'ai pris ma famille pour l'emmener dans les montagnes.* [397]»

« *Q : Vous aviez des contacts avec votre famille pendant la guerre ?*
Oui, toute ma famille était dans la montagne et j'ai pu leur rendre visite. Je n'étais pas encore marié mais j'étais lié déjà avec celle qui est devenue ma femme. [398]»

Certains événements liés à la stratégie répressive des forces serbes, en particulier le massacre de Likoshane et Qirez[399] fin février 1998, suivi par l'assaut du clan Jashari à Prékaz[400], en

[396] Entretien du 28 juin 2009, environs de Skenderaj.
[397] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[398] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[399] Selon Howard Clark, les événements se déroulèrent comme suit : "*Les véhicules de police ont entouré (les villages) et un hélicoptère les survolait en faisant des cercles. Au lieu de fuir, les hommes de la famille Ahmeti restèrent dans leur maison, n'ayant rien à cacher. Après quatre heures, un véhicule blindé a percuté les portes (...), des hommes en uniforme sont entrés et ont ordonné à tous ceux qui étaient dehors de s'allonger sur le sol, les frappant avec les crosses de fusil et leur donnant des coups de pied. Dix hommes et un invité venant d'un autre village ont été exécutés. Leurs voisins - un vieil homme récemment renvoyé d'Allemagne et son fils - ont également été tués. Les seules "armes" en leur possession étaient un fusil de chasse et une hache. A Qirez, deux véhicules blindés ont défoncé sur leur chemin la cour de la famille Nebiu. Ils ont tiré dans la jambe du père et tué sa belle fille enceinte et l'un de ses fils. Ils ont emmené un autre fils au commissariat de police pour l'interroger et ont rendu le corps le lendemain. Dans une autre maison, quatre fils ont été exécutés. Cinq autres ont été tués à Qirez ce jour là, dont deux qui avaient été vus pour la dernière fois détenus par la police. (...) La vague de choc a été d'autant plus forte que la famille Ahmeti avait suivi les conseils donnés par le CDHRF de ne rien tenter en self-defense.*", *Civil Resistance..., op. cit.,* p. 173-174. Le récit prend appui sur les rapports de HRW, Amnesty International et le Humanitarian Law Center.
[400] "*Adem Jashari -l'un des frères recherché par la police dès décembre 1991-, était un militant connu de l'UÇK. En juillet 1997, il avait été condamné par contumace à 20 ans d'emprisonnement et en janvier 1998, avec l'aide de ses "frères de la forêt" (UÇK), la maisonnée Jashari avait repoussé un assaut de la police. L'assaut de mars était différent. Equipée d'un armement lourd et opérant en formation militaire, la police a encerclé le village et concentré ses tirs sur le quartier Jashari. Les femmes, les enfants et les hommes non armés se sont repliés sur la pièce la plus sûre pendant que les hommes armés ont résisté à l'attaque. De toute la famille Jashari, la seule survivante fut sa nièce de 11 ans. Après ces événements, 56 corps ont été enterrés, y compris certains non identifiés et deux venant d'un incident à Llausha. Sur les 41 membres de la famille Jashari identifiés, douze étaient des femmes et onze des enfants de moins de 16 ans.*", *Ibid,* p. 174. Voir aussi le rapport de Bénédicte

mars 1998, vont constituer des facteurs précipitant de l'engagement des « ralliés » dans l'UÇK. Par leur grand nombre, ils vont contribuer à un effet de seuil à partir duquel la perspective d'un mouvement de lutte armée commencera de faire sens. Selon les données d'IOM, 57% des ex-combattants démobilisés auraient rejoint l'UÇK en 1998 (36% dans la première moitié de 1998, 21% dans la deuxième moitié). L'engagement des « ralliés » témoigne également d'un glissement à travers le fait que le recrutement ne se fait plus seulement localement puisque ce sont aussi des citadins, voire des expatriés[401] qui viennent rejoindre l'UÇK. Et la perspective qui s'impose désormais n'est plus seulement celle de défendre son territoire mais aussi de combattre, tous éléments qui tendent dorénavant à accréditer la représentation d'une organisation de lutte armée, à lui donner corps et à créer un effet de seuil. La médiatisation internationale des événements de Prékaz, les protestations officielles qui ont suivi, et les conditions dans lesquelles s'est déroulé cet assaut ont produit des effets de saillance qui ont « sorti » l'enjeu de la résistance armée des poches localisées et rurales où il était resté jusqu'alors relativement cantonné. Les combats armés du clan Jashari menés pendant plusieurs jours ont créé des effets de réalité, accréditant la lutte armée auprès de ceux qui jusqu'alors ne l'avaient ni côtoyée, ni considérée comme tangible, en raison notamment des dénégations opposées sur ce point par Rugova. Bekim, qui n'a cessé d'admirer le Président du Kosovo au point d'adhérer à la LDK jusqu'à la mort de Rugova en 2006, relie son engagement dans l'ALK aux effets de crédit de la lutte armée suite à ces massacres :

« J'ai cru en Rugova jusqu'à la fin, jusqu'à mon engagement dans l'UÇK, jusqu'au 28 février 1998. Mais ce jour-là, les policiers ont tué 28 personnes de mon village[402], pas des gens de ma famille mais je les connaissais bien, et là je n'ai plus espéré. A cette époque, je ne savais pas que l'UÇK existait. Prekaz est arrivé une semaine après ces événements dans mon village. Après ces deux événements, il n'y avait plus de jour calme. J'ai commencé à réfléchir à comment rejoindre (la lutte armée) après avoir compris que l'UÇK existait. A ce moment-là, tout le monde avait laissé le village et était parti en montagne pour rejoindre l'UÇK. Quand on a entendu parler de ce qui s'est passé à Prekaz, on voulait tous rejoindre les cellules de l'UÇK. [403]*»*

Chesnelong, « Le Kosovo sous la terreur de Milosevic », *La lettre hebdomadaire de la FIDH*, hors série n° 257, mars 1998, et le rapport annuel 1999 d'Amnesty international.

[401] Ils ont été estimés à un millier par IOM mais on peut faire l'hypothèse que leur participation a été nettement sous-estimée étant donné qu'après guerre, ils pouvaient retourner sur leur lieu de vie antérieur et avaient rarement besoin de faire appel aux services de réintégration d'IOM.

[402] Allusion aux massacres de Likoshane et Qirez.

[403] Entretien du 27 juin 2009, Drenica.

Même perception d'une nouvelle réalité mise à jour par ces événements violents pour Pleurat, qui travaillait alors dans l'agriculture faute d'avoir pu poursuivre des études supérieures du fait du système parallèle, pour Flamour, saisi par les événements depuis son exil en Europe et qui fera bénéficier les plus jeunes combattants de son expérience d'aîné ayant effectué ses obligations militaires, ou encore pour Bekim, tenancier d'un café à Pristina et sorti brutalement de son insouciance de jeune citadin :

Après le 5 mars 1998, après Prékaz. Officiellement, on a su alors que l'UÇK existait. Là je me suis engagé. Il y avait des amis, et mon frère dans l'UÇK. Je suis allé en Albanie me procurer une arme. C'était le moment le plus dur, d'aller à pied et de rentrer, durant six jours. [404]»

« *Je vivais en Hollande. Après le premier massacre à Prékaz, je suis revenu au Kosovo pour protéger mon territoire, ma famille. Ce n'était pas facile dans ces circonstances de prendre soin des civils, de les protéger. J'avais entendu parler de l'UÇK avant 1997, c'était en 1991. Après Prékaz, je me suis dit que je devais faire plus*[405]*. C'est le devoir de tout homme au monde que de protéger son pays.* [406]»

« *Quand on a tué Jashari, j'étais en discothèque (à Pristina) et je n'avais aucune idée de ce qui se passait. En juin 1998, je suis allé dans la Drenica voir la situation, j'ai décidé d'entrer dans l'UÇK.* [407]»

Ces témoignages soulignent combien ces événements ont été vécus comme une rupture dans leur trajectoire personnelle, provoquant une bascule : une fois parvenus à la connaissance de nos interlocuteurs, ces derniers ont rapidement mis un terme à tout ce qui constituait leur univers et leur quotidien auparavant (travail, études, vie à l'étranger, divertissement, allégeances au mouvement non violent) et ce quel qu'en ait été le coût. Ce sur quoi ils insistent est en effet le caractère immédiat de leur décision de rallier les rangs de l'UÇK, qui semble s'être imposé comme une exigence morale, ce qui tend à accréditer la dimension de "choc moral", au sens de Jasper, de ces événements : on se trouve bien en effet dans une situation où l'événement "choc" provoque un tel ébranlement que toutes les rationalités et projections ayant prévalu auparavant se trouvent interrompues au profit de leur engagement dans l'action armée : "*Le choc moral (...) survient quand un événement inattendu ou un élément d'information provoque une telle indignation chez une personne qu'elle incline alors*

[404] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[405] Allusion au fait que jusqu'alors l'expatrié apportait une simple aide humanitaire à ses compatriotes au Kosovo.
[406] Entretien du 3 avril 2009, Pristina.
[407] Entretien du 29 mars 2009, à Fushe Kosovo. On notera toutefois qu'il s'était écoulé trois mois entre les événements de Prékaz et son voyage en Drenica.

à l'action politique, qu'elle ait ou non des connaissances dans le mouvement[408]." Sans doute cette perception d'un outrage et d'une obligation morale fait-elle fond à la fois sur une identité nationale fortement ancrée chez nos interlocuteurs, qui conduit à percevoir l'offense faite aux autres comme une atteinte d'une partie de soi-même, de même que sur une conception genrée de son rôle (protéger son territoire, son peuple). Toujours est-il que ce choc moral fut le ressort de l'engagement d'une grande partie des combattants, prenant d'ailleurs de court les leaders de l'UÇK, qui avaient planifié des actions militaires significatives (comme le bombardement de dépôts) en 1999 seulement [409]!

§ 2. Le continuum de la violence.

On l'a vu, les persécutions alléguées de la police serbe contre soi même et/ou contre sa famille sont régulièrement invoquées pour justifier un investissement de l'UÇK. Elles ont à notre sens été largement à l'origine de la montée en puissance d'une logique de défense territoriale armée dans des zones rurales où le seul visage de l'Etat était celui de la coercition brutale. Ceci se vérifie aussi bien pour les engagés avant 1998 que pour les « ralliés ». On retrouve ici des éléments de similitude avec les logiques d'engagement dans les guérillas en Colombie analysées par Arjona et Kalyvas, lesquels soulignent que les ex-combattants de leur population d'enquête « *proviennent de familles et de réseaux fortement victimisés (et) des zones les plus violentes*[410] ».

Sur la base des témoignages que nous avons recueillis, on peut identifier deux catégories de persécutions alléguées, celles qui apparaissent ciblées et visent généralement des familles identifiées comme « nationalistes », et celles, plus aléatoires, qui relèvent de la banalité du quotidien et témoignent d'un arbitraire policier accoutumé à des pratiques de coercition discriminantes vis-à-vis des Albanais. Dans le premier cas, cette répression s'inscrit dans une continuité historique remontant pour l'essentiel à deux mobilisations antérieures, celles de 1981 et de 1989 à partir desquelles les Albanais du Kosovo ont été considérés comme sécessionnistes. Est évoquée plus exceptionnellement une période antérieure encore, celle qui a prévalu jusqu'aux années 1960 lorsque Ranković, en tant que ministre de l'intérieur de la RFSY, menait une politique de contrôle étroit des Albanais dénoncés comme nationalistes,

---

[408] Jeff Goodwin, James M. Jasper, Francesca Polletta (Ed), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago and London, University of Chicago Press, 2001, p. 16.

[409] Selon le témoignage de Pleurat Sejdiu, représentant de l'UÇK à Londres, l'afflux de « volontaires » au printemps 1998 fut alors impossible à stopper et obligea les leaders à revoir leur plan d'une guerre débutant en 1999, in Tim Judah, *op. cit*., p. 141.

[410] Ana M. Arjona, Stathis Kalyvas, "Recruitment into Armed Groups in Columbia : A Survey of Demobilized Fighters", in Yvan Guichaoua, *Understanding…, op. cit.,* p. 164.

comme dans le cas de Hashim qui fait remonter à trois générations avant lui les persécutions contre sa famille :

« *Ma famille a été oppressée comme la plupart des familles, sans droit au travail et à l'éducation. Entre 1957 et 1960, le frère de mon grand-père et son père ont été tués et à partir de ce moment-là, ma famille a été écartée. C'était le système Ranković, qui éliminait les personnes qui représentaient une menace.*
Q : vous appartenez à une famille militante ?
Le père de mon grand-père était chef de village et avait fait des discours contre le système yougoslave. Mon père a été emprisonné pendant 10 ans au prétexte qu'il représenterait une menace et serait en mesure d'organiser quelque chose contre l'Etat. C'était parce qu'il était le fils de mon grand-père. Lors de sa sortie, il n'a pas pu trouver de travail. Mon père m'a raconté cette histoire dès l'âge de 14-15 ans, il m'a expliqué qu'il y avait une menace de l'Etat serbe, les écoles fermées. Mon père savait qu'il y aurait des difficultés, peut-être même une guerre. C'est pour cela qu'il a fait six enfants ! Je suis le dernier des six. Mon frère ainé avait commencé à participer au mouvement, dès 1981, les manifestations d'étudiants. Après cela, on lui a interdit de continuer ses études et il a été obligé de partir à l'étranger. [411]»

Selon le témoignage de Blerim, qui a pris les armes de même que son frère aîné qu'il admirait, c'est toute la famille qui était activement recherchée du fait de la participation de ce frère aux manifestations de 1989 :

« *Mon père et ma mère sont partis à l'étranger, ainsi que toute ma famille, trois frères et une sœur. Moi, je suis resté dans le village. Un de mes frères est d'abord resté puis il a été obligé de partir. J'étais recherché à cause de mon frère. Mon frère a étudié à Mitrovicë. Il a été actif dans les années 1990, il a participé aux manifestations de 1989. Deux à trois semaines après, il a été emprisonné pendant un mois. A sa libération, il est resté deux mois au Kosovo puis il est parti en Suisse.* [412]»

Dans le cas où l'activité policière apparait ciblée, on perçoit nettement l'importance de la transmission, à l'intérieur des familles, d'une mémoire de la « répression » qui, comme dans le cas Hashim, semble aller jusqu'à déterminer la destinée des fils[413]. Plusieurs enquêtés témoignent de l'enchâssement des engagements familiaux, de père en fils mais aussi de fils aîné à benjamin, comme si les persécutions antérieures suscitaient chez les plus jeunes une dynamique d'honneur obligeant à une solidarité familiale se manifestant par une forme de résistance. Si ces engagements relèvent pour une part de la socialisation propre à leur famille, il apparait également que les pratiques policières répressives référées non pas seulement à tel ou tel individu pour des actions circonscrites et identifiées mais plus généralement à la famille dans son ensemble sont pour beaucoup dans leur engagement et ultimement dans leur

[411] Entretien du 4 juillet 2010, à Prizren.
[412] Entretien du 3 avril 2009, Pristina.
[413] Nos observations rejoignent pleinement les analyses de Stephanie Schwandner-Sievers selon lesquelles l'UÇK est née « *dans les villages mêmes dans lesquels l'oppression violente des Kaçaks et les atrocités commises contre les civils représentent une partie fondamentale de l'histoire des familles* », soulignant que de nombreux combattants de l'UÇK se sont identifiés à la tradition insurrectionnelle des Kaçaks au cours des années 1990, in *La culture des armes au Kosovo : questions sur l'origine d'un conflit*, Small Arms Survey, 2005, p. 210. http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2005/fr/Small-Arms-Survey-2005-Chapter-08-FR.pdf

investissement de la lutte armée. Ce qui est perçu par les intéressés comme une stigmatisation familiale crée des effets de détermination et d'assignation en tant que « rebelle » et conduit pour soi-même au choix des armes afin de laver l'affront subi par la famille. La répression policière élargie à la famille, au prétexte d'une supposée solidarité clanique des Albanais, a ainsi créé des effets de prophétie auto-réalisatrice.

Ce que nous indiquent également ces propos sur la répression en provenance de la police serbe, qu'elle soit ciblée ou non, c'est le caractère largement erroné d'une conception en termes de basculement de la paix vers la guerre, de « changement de logique[414] », conception qui relève d'un point de vue largement extérieur à celui des intéressés. Aux yeux de ces derniers, la période ouverte après 1981 ne se différencie pas fondamentalement de celle de 1998-1999. Il s'agit plutôt d'une période grise où, pour un grand nombre d'Albanais, le quotidien est marqué par un ensemble de faits de violence diffuse en raison de la répression à leur encontre : arrestations, emprisonnement, révocations de fonctionnaires, brimades, convocations par les autorités, assauts des forces de police, etc. Ainsi que nous y invite Paul Richards, il faut plutôt envisager la phase de conflit armé comme un *continuum* avec cette situation antérieure de ni paix ni guerre[415], en particulier pour les « combattants de la 1ère heure » dont les interactions violentes avec la police n'étaient pas que fortuites. En ce sens, plusieurs combattants nous ont présenté la phase où ils s'étaient dotés d'une arme et/ou engagés dans la lutte armée comme plus sûre, plus « rassurante » que la précédente, témoignant ainsi d'une appréhension inversée, par rapport au sens commun, des situations d'avant-guerre et de guerre. Ainsi de Dardan qui, après une expérience de tabassage lui rappelant sa vulnérabilité et celle de ses concitoyens, a rejoint l'UÇK :

« *J'étais à Pristina, j'attendais à un arrêt de bus. J'ai entendu quelqu'un siffler, je m'attendais à être battu. Il y avait deux policiers serbes qui m'ont demandé ma carte d'identité. J'avais un journal de l'Union des étudiants*[416] *dans les mains avec une carte du Kosovo. Les serbes m'ont demandé ce que c'était et j'ai répondu : une carte du Kosovo. Ils ont parlé entre eux et m'ont emmené dans une cave, m'ont battu puis laissé là (inanimé). Une femme m'a jeté de l'eau et m'a aidé à aller dans un bus. Lorsque j'ai vu à un point de contrôle qu'on battait des Albanais pour la seule raison qu'ils étaient Albanais, j'ai décidé de retourner chez moi par la montagne. C'était un peu après les événements de Prekaz. Certaines personnes rejoignaient l'UÇK. C'était mieux d'avoir une arme, c'était plus sûr. J'avais trois cousins. Pendant la nuit, on a décidé d'aller ensemble rejoindre l'UÇK* [417]».

---

[414] Allain, Marie-Françoise, et Pierre Hassner, « Changement de logique au Kosovo », in *Esprit* (244), 1998.

[415] Paul Richards, *No peace no war : an anthropology of contemporary armed conflicts*, Ohio, Ohio University Press, 2005.

[416] Il s'agit du syndicat étudiant qui a organisé les manifestations de 1997-1998.

[417] Entretien du 27 juin 2009, environs de Drenas.

Né en 1959, Emrush Xhemajli, fut l'un des membres fondateurs du LPK en Suisse où il s'est exilé après les émeutes de 1981. Alors qu'il a pris le commandement de la 3e zone de l'ALK durant la guerre, il considère avoir été plus exposé par la menée de ses activités politiques depuis son exil que par la guerre elle-même :

« La confrontation réelle entre Kosova et la Serbie a commencé en 1981. A partir de 1981, pour nous, comme activistes, cette époque-là, c'était très difficile. Quand on a commencé la guerre[418], pour moi comme militant, c'était comme un cocktail, comme une manifestation heureuse. Mais avant la guerre, c'était l'époque dure, parce que par exemple, tu es ici[419], tu es encerclé, la police commence à tirer. C'était possible d'être tué et c'était plus risqué[420]. »

Sans doute cette perception de la phase proprement militaire comme paradoxalement moins dangereuse renvoie-t-elle aussi à une conception genrée de leur rôle social, notamment vis-à-vis de leurs familles et plus particulièrement des femmes. Conformément au modèle patriarchal qui confère à l'homme un rôle protecteur, nos enquêtés mettent en avant un certain sens de l'honneur et valorisent plutôt une participation virile, donc active, et la bravoure. Inversement, la période antérieure et plus généralement la posture non violente encouragée par Rugova est envisagée négativement en tant que vécu d'une passivité humiliante.
Depuis la fenêtre de son logement qui donne sur un commissariat de police, près de Fusche Kosovo, Ferit me dit avoir vu en permanence des Albanais se faire arrêter et battre, d'où cette conclusion sans appel :

« C'est mieux de mourir à la guerre que de mourir en prison ou à la suite de mauvais traitements [421]» ;

Constat similaire de Faton qui lui vit en région rurale, dans un bastion de l'ALK :

« C'était mieux que de rester comme cela à attendre à la maison qu'on vienne nous massacrer, violer les femmes. On était dans notre maison, on n'est pas allés agresser quelqu'un mais on s'est juste défendus. Notre but était de défendre les civils. [422]»

Arber, habitant de la capitale qui se présente comme ayant été un artiste aux cheveux longs, peu politisé mais résolu à ne pas quitter son pays, percevait lui aussi la situation après 1989 comme dégradante :

---

[418] *i. e* en 1998-1999
[419] Il me montre alors une place en bas de l'immeuble où se déroule l'entretien.
[420] Après la guerre, Emrush Xhemajli est devenu commandant du CPK, puis député PDK de 2007 à 2010. Entretien du 27 juin 2009, Parlement de Pristina. L'entretien s'est déroulé en français.
[421] Entretien du 31 mars 2009, Fushe Kosovo.
[422] Entretien du 28 juin 2009, environs de Skenderaj.

« Mes deux parents étaient enseignants. De nombreux amis étaient partis (en Allemagne, en Suisse, en France), parfois pour étudier, parfois pour travailler. J'étais déterminé à rester. Mon père est devenu chauffeur après avoir été renvoyé dans les années 1990. Le soutien à Rugova a souvent été trop inconditionnel. Les gens ont perdu leur dignité. Cela aurait été une meilleure idée de débuter la guerre en même temps que la Bosnie. [423]»

Si la phase militaire s'inscrit largement dans un *continuum* avec la situation antérieure de ni paix ni guerre, elle a toutefois supposé pour tous ceux résolus à entrer dans l'UÇK de disposer d'une arme. Loin d'être une préoccupation uniquement matérielle ou pratique, la quête d'une arme apparait avoir joué un rôle décisif de rite de passage prenant deux principales formes : soit la recherche d'une arme familiale -ou, très exceptionnellement, l'utilisation d'une arme provenant de l'armée yougoslave-, soit le déplacement à pied jusqu'en Albanie où nos enquêtés savaient pouvoir en trouver depuis la "crise des pyramides" à l'occasion de laquelle les émeutiers avaient pillé les casernes[424]. En de rares occasions, les armes auraient été achetées à des civils Serbes.

Un enquêté comme Enver, qui a participé à la guerre en Yougoslavie dans les rangs croates, était préalablement armé pour la guerre : « *J'avais déjà une arme, une Kalachnikov de l'armée yougoslave.* [425]»

Mais comme l'explique Stephanie Schwandner-Sievers, la présence d'une arme dans les familles n'est pas rare, dans cette région tampon de l'ex-Empire ottoman qui a historiquement rempli une fonction défensive (voir *supra*). Dans les zones rurales, elle a fait l'objet d'investissements genrés, visibles notamment à travers des rites de passage tel celui de la transmission de l'arme du père ou du chef de la famille étendue à l'enfant ainsi transformé « *en une « personne », un homme « honorable » qui avait des droits fonciers et qui pouvait être impliqué dans des vendettas sanglantes*[426]. » Si ce rite initiatique a perdu de sa force, en particulier dans les villes, il n'en reste pas moins que les familles détiennent généralement des armes, qui ont pu facilement être collectées avant de partir rejoindre l'ALK, ainsi qu'en témoigne Bekim qui, vivant dans la Drenica, n'a pas rencontré beaucoup de difficultés pour s'en procurer :

---

[423] Entretien du 30 juin 2009, Pristina.

[424] Il y a plusieurs flux d'armement des combattants de l'UÇK et ce sont surtout des Kalachnikovs (AK-47s) et des grenades que les Kosovars se sont procurés de façon informelle en Albanie. Les fusils sniper provenaient quant à eux des Etats-Unis et de Suisse, l'armement lourd provenait surtout d'Allemagne grâce aux circuits approvisionnement en armes organisés par les militants du LPK via leur fonds "La patrie t'appelle". Henry H. Perritt, *The Kosovo Liberation Army, op.cit.*, p. 118.

[425] Entretien du 29 mars 2009, région de Drenica.

[426] *La culture des armes au Kosovo…, op. cit.,* p. 211.

« *Avec mes trois cousins, pendant la nuit, on a décidé d'aller ensemble (rejoindre l'UÇK). Mais on n'avait pas d'armes. Un oncle de 63 ans en avait une vieille et un voisin avait une arme de chasse. Mon père avait un pistolet enterré ; on a décidé de faire une garde et on a déterré le pistolet. Mon père ne savait pas. On est aussi allé dans un village en cachette prendre une arme dans une grange. Ensuite, on est allés dans la montagne. C'était un moment d'émotion, on s'est dit : « On va gagner ».* [427]»

Souvent, c'est à la suite d'un très long déplacement à pied vers l'Albanie, ayant duré de cinq à six jours selon les témoignages recueillis, que les armes ont été acquises, notamment pour nos enquêtés habitant dans la région de Prizren. Si l'on en croit le témoignage de Pleurat, les combattants en Drenica, région pourtant éloignée de l'Albanie, se sont parfois eux aussi procuré des armes en Albanie :

« *Je me suis engagé dans l'UÇK après Prékaz. Officiellement, on a su que l'UÇK existait. Là, je me suis engagé. Il y avait des amis, mon frère dans l'UÇK. Je suis allé en Albanie me procurer une arme. C'était le moment le plus dur, d'aller à pied et rentrer, durant six jours.* [428]»

Ce rite de passage, qui peut être rapproché des rites d'institution en ce qu'il institue le civil en combattant, contribue assurément à définir l'entrée dans une nouvelle séquence de la trajectoire personnelle. La signification historique de l'arme dans le cours de la vie d'un jeune Albanais, dont la possession marquait le passage à l'âge adulte, y a sans doute contribué. Cette tradition historique a vraisemblablement contribué aux significations associées au fait de se procurer une arme dans les années 1990[429].

Est-ce que pour autant les combattants se trouvent transfigurés une fois devenus combattants ? Il convient ici de discuter un aspect de la théorie des guerres nouvelles qui postule un effet de brutalisation des combattants de par l'expérience des combats et de la violence de guerre. Nos entretiens tendent à invalider cette approche postulant une rupture du fait des combats, un basculement vers un état d'anomie et de désocialisation où toute socialisation antérieure se trouverait effacée.

[427] Entretien du 27 juin 2009, Drenica.
[428] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[429] Ainsi Stephanie Schwandner-Sievers note-t-elle, à partir d'observations et d'entretiens avec des combattants que celui qui a « la volonté » d'utiliser une arme passe pour un « homme » (burr), in *La culture des armes au Kosovo…, op. cit.*, p. 219.

§ 3. L'immersion sociale des combattants

Les théoriciens des guerres nouvelles voient généralement dans les combattants des individus désocialisés. Selon nous, l'effet de césure provoqué par l'entrée dans l'UÇK n'est pas pour autant synonyme de rupture et il apparait qu'une fois dans la montagne, les liens familiaux et de voisinage antérieurs ont été maintenus grâce à des retours parfois réguliers chez soi (le plus souvent la nuit) mais aussi en raison du fait que les civils ont eux aussi rejoint les montagnes, comme on l'a vu précédemment, ce qui a amené civils et combattants à partager une même expérience de déplacement et à proroger leurs relations de solidarité. Par ailleurs, ce rite de passage a concerné presque systématiquement, s'agissant de nos enquêtés, non pas une personne seule mais un groupe entier. L'engagement dans l'UÇK s'avère en effet avoir été une expérience souvent collective et/ou familiale engageant fréquemment des fratries[430] :
Ainsi de Hashim, qui nous avait fait part de sa perception d'une sorte de pré-destination familiale, depuis Ranković, à s'opposer au communisme puis au nationalisme, reflétée par le parcours des six frères :

« *On était trois frères à faire la guerre dans la région (de Prizren). Les trois autres étaient à l'étranger.* [431] »

De même le déplacement vers l'Albanie s'est-il souvent réalisé, d'après nos témoignages, en groupes, et de façon organisée, ce qu'explique Bekim, venu lui aussi depuis la Drenica :

« J'ai commencé à réfléchir à comment rejoindre l'UÇK. Je n'étais pas seul. Avec soixante amis, on a trouvé un corridor pour aller en Albanie, et là on s'est armés. Cela nous a pris cinq jours de faire l'aller et retour. On avait des leaders qui savaient où contacter des gens là-bas, où trouver des armes. [432]»

---

[430] Parmi nos 36 enquêtés, nombreux sont ceux qui ont un ou plusieurs frères membres de l'UÇK. Nous avons ainsi réalisé deux entretiens avec des fratries d'ex-combattants, le premier avec trois frères de 49 ans, 30 ans et 19 ans au moment de leur engagement, le second avec deux frères ayant 37 ans et 24 ans lors de leur entrée dans l'UÇK et qui avaient perdu un frère de 30 ans engagé avec eux. Pour les 31 entretiens restant, 6 enquêtés ont mentionné avoir des frères (et des sœurs dans un cas) également membres de l'UÇK. Il est à noter que cette information a été spontanément mobilisée par nos enquêtés car lors de la réalisation du guide d'entretien, nous n'avions pas envisagé cette question et c'est seulement lors de l'exploitation des entretiens que son importance nous est apparue. Aussi peut-on faire l'hypothèse que le nombre de nos enquêtés ayant au moins un frère (ou une sœur) également engagé dans l'UÇK est supérieur aux 11 identifiés. A noter également que les engagements dans l'UÇK se réalisent souvent avec des cousins.
[431] Entretien du 4 juillet 2010, à Prizren.
[432] Entretien du 27 juin 2009, Drenica.

Et cette logique d'engagement collectif ne vaut pas que pour les « résistants de l'intérieur » mais aussi pour ceux qui, comme Ilir, depuis sa destination d'exil, s'est décidé à revenir au Kosovo pour combattre, mettant à profit ses réseaux sur place :

« *J'étais membre du LPK depuis 1992, en tant qu'étudiant. Après la répression et les violences des Serbes, quand j'ai eu mon diplôme, je suis parti en Italie, en 1996, où je suis devenu cuisinier. Avec un groupe d'amis, on a décidé de rejoindre l'UÇK pour défendre notre peuple, les 27-28 février 1998. Il y a les villages de Likoshane et Qirez où il y avait eu des massacres. C'était une émotion spéciale d'être membre de l'UÇK. J'avais 24 ans. Mon seul souhait était de voir mon peuple libre.* [433]»

Dès lors, des liens sociaux essentiels antérieurs à l'engagement sont pérennisés lorsque l'on est combattant. L'inscription sociale de l'implication dans l'UÇK apparait avec force, les combattants ayant peu de choses à voir avec les comportements « désocialisés » et/ou atomisés dépeints dans certains travaux : de ce point de vue, nos données confirment les analyses de Jessica Schafer qui a montré, s'agissant des combattants au Mozambique, que l'expérience militaire était plutôt une expérience de re-socialisation à part entière, se « superposant » à la socialisation antérieure et contribuant à la faire évoluer, et non de désocialisation[434]. Dans le même temps, l'UÇK ne saurait être envisagée comme extérieure aux populations civiles, voire agissant contre elles, comme le postule notamment Mary Kaldor dans sa théorie des guerres nouvelles. Tout au contraire, l'engagement apparait avoir été favorisé par la proximité sociale et géographique du mouvement de lutte armée et par la densité des réseaux sociaux sur les lieux de son développement, ce qui converge avec les analyses d'Arjona et Kalyvas à propos de la Colombie selon lesquelles la connaissance de membres de la rébellion ou la proximité géographique des combattants favorisent l'engagement dans cette rébellion[435]. Ce constat les amène à déplorer que « *les dynamiques de réseaux (aient) été négligées*[436]». Tout comme dans leurs travaux, nos constats vont dans le sens d'une réévaluation du *rôle du contexte local* qui nous semble essentiel dans la mise en place d'une norme relative à l'engagement ou non dans l'UÇK et dans la facilitation de cet

[433] Entretien du 27 juin 2009, Drenica.
[434] Jessica Schafer, « Guerrillas and Violence in the war in Mozambique : de-socialization or re-socialization ?", *African Affairs*, 100, 2001, p. 223 et suiv. Voir aussi, de cette auteure, *Soldiers at Peace. Veterans and Society after the Civil War in Mozambique*, London, New-York, Palgrave McMillan, 2007, p. 5 et suiv.
[435] Ana M. Arjona, Stathis Kalyvas, "Recruitment into Armed Groups in Columbia Fighters…", in Yvan Guichaoua, *Understanding…, op. cit.*, p. 160 et suiv. Ils notent que seuls 14% d'ex-combattants proviennent de régions où il n'y a aucune présence de leur groupe armé.
[436] *Idem.*

engagement, du fait notamment de la forte interconnaissance entre combattants et non combattants.

Ainsi que le témoignage de trois frères engagés dans la Drenica le montre, rejoindre le mouvement de lutte armée ne présentait aucune difficulté, en raison de l'immersion sociale des combattants :

« *Tous les gens se connaissent entre Arllat*[437] *et ici. Ce n'était pas difficile de contacter l'UÇK.* [438]»

Bien évidemment, cette question des connexions via lesquelles pouvait s'opérer le ralliement physique ne se pose que si l'engagement ne se réalise pas sous la contrainte, comme c'est souvent le cas dans des guérillas contemporaines. Tous nos enquêtés ont évoqué un engagement volontaire, facilité on l'a vu par la connaissance de jeunes hommes déjà dans les rangs de la guérilla, et favorisé par des « campagnes de recrutement » organisée par l'ALK :

« Je connaissais des gens qui étaient dans l'UÇK. [439]»

« *Après Prékaz, l'armée de l'UÇK est venue ici et a recruté des combattants. Personne ne nous a obligés, nous sommes partis comme volontaires.* [440]»

D'autres indicateurs témoignent du fait que les combattants ne constituent pas une population désocialisée, parmi lesquels : le niveau d'études[441]. Selon les données d'IOM, le niveau de scolarisation est assez élevé, seuls 26% des combattants enregistrés ayant un niveau scolaire inférieur au lycée[442]. Le statut matrimonial en témoigne également, puisque près de la moitié des combattants (47%) étaient mariés[443] -et que passés 30 ans ce sont plus de 82% d'entre eux qui avaient contracté ces liens[444]-, ainsi que les responsabilités familiales, puisque l'ensemble

[437] Arllat désigne le site de mobilisation des trois frères mobilisés dans l'UÇK et qui nous ont accordé un entretien.
[438] Entretien avec les frères Gashi, en Drenica, 28 mars 2009.
[439] Entretien avec Arton. 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[440] Entretien avec les frères Thaçi, 28 mars 2009. Drenica.
[441] Rappelons que selon Collier, les mobilisations violentes sont le fait de jeunes hommes désoeuvrés, sans emploi parce que sous-scolarisés, in « Doing well out of war : an economic perspective », in Berdal, Malone (ed), *Greed and grievance…, op. cit*, 2000, p. 91 et suiv.
[442] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document, p. 19. La situation au Kosovo diffère fortement de celle de la Sierra Leone, où les combats ont été le fait de jeunes jamais scolarisés, à hauteur de 30%, si l'on en croit Humphreys Macartan et Jeremy Weinstein, *What the Fighters Say: A Survey of Ex-Combatants in Sierra Leone*, CGSD Working paper n° 20, 2004, p. 18.
[443] *Ibid*, p. 12
[444] *Ibid*, p. 13. 89,9% pour les 40-49 ans, 91,1% pour les 50-59 ans, 90% pour les 60-64 ans. Sur les vingt enquêtés avec qui cette question a pu être abordée, seul un ex-combattant n'était pas marié. Sur les dix neuf qui

des 25723 ex-combattants inscrits auprès d'IOM ont déclaré avoir la responsabilité de plus de 200000 dépendants[445], soit près de huit personnes « à charge » par combattant, ou encore la connaissance de langes étrangères[446] : près d'un tiers d'entre eux ont déclaré connaître une langue étrangère (14% l'allemand, 12,8% l'anglais, 3% le français et 2,5 % l'italien). Cette compétence est liée notamment aux trajectoires d'expatriation d'un grand nombre de combattants, parmi lesquels certains hauts dirigeants de l'UÇK, tels que H. Thaçi (germanophone depuis son expatriation en Suisse), R. Haradinaj et E. Xhemajli (francophones), etc. On remarquera également que le prototype du combattant au Kosovo est aux antipodes du jeune urbain déraciné, puisque tout au contraire, les combattants de l'UÇK sont une écrasante majorité à n'avoir connu aucune mobilité géographique dans leur existence : près de 85% vivent en effet dans la même municipalité que celle de naissance[447] et la plupart vivent dans des régions rurales[448].

Autre élément témoignant du fait que les combattants de l'UÇK ne peuvent être considérés comme des êtres déshumanisés transformés en machines à tuer, ainsi que les théoriciens des guerres nouvelles le donnent à croire : les conditions de formation proprement militaire, qui amènent à distinguer deux catégories de combattants, avec d'un côté ceux qui avaient réalisé leur service militaire en ex-Yougoslavie, de l'autre, ceux qui n'ont pas effectué ce service militaire et qui sont les plus jeunes, c'est-à-dire la génération de ceux nés à partir des années 1970[449]. Au sein de l'UÇK dans son ensemble, ce deuxième groupe est le plus important numériquement si l'on en croit les données d'IOM, puisque 61% des combattants enregistrés

---

sont ou ont été mariés, dix sept ont entre un et quatre enfants – et nous n'avons pas l'information pour les deux restants-.

[445] *Ibid*, p. 14

[446] A l'exclusion des langues de la région, comme le serbo-croate ou encore le turc, fréquemment connus au Kosovo.

[447] "Socio-economic…", *op. cit*, p. 16.

[448] Ainsi, seuls 5,2% des ex-combattants enregistrés par IOM sont originaires de Pristina, la capitale. Appendix I, "Socio-economic…", *op. cit*.

[449] Une défiance pour l'institution militaire s'est solidement installée auprès des Albanais du Kosovo, à la suite du décès de jeunes conscrits albanais présenté selon la version officielle comme le résultat de suicides. Mais beaucoup d'Albanais accréditent plutôt une thèse officieuse selon laquelle les conscrits seraient décédés suite à des mauvais traitements subis pendant leur service, et ce en raison de leur identité albanaise. Lorsque les premiers conflits armés de l'ex-Yougoslavie ont été engagés, en 1991-1992, beaucoup de jeunes Albanais ayant atteint l'âge de la conscription, c'est-à-dire ceux nés à compter de 1973, se sont refusés à servir une armée yougoslave perçue comme au service des intérêts de la Serbie nationaliste. Certains ont préféré s'engager auprès des armées des Etats sécessionnistes, comme celle de Croatie auprès de laquelle a combattu celui qui deviendra chef militaire de l'UÇK, Agim Çeku. Entre le 20 mai 1992 et le 30 mars 1993, 30000 jeunes albanais et musulmans n'auraient pas répondu à l'appel sous les drapeaux, selon le rapport de l'International Helsinki Federation for Human Rights, *From Autonomy to Human Rights : Human Rights in Kosovo 1989-1993*, Vienne, 1993, cité par H. Clark, *Civil Resistance*…, *op. cit.*, p. 237, note 27, et un nombre inestimable de jeunes ont quant à eux quitté le Kosovo pour échapper à la conscription.

par cette organisation avaient entre 18 et 29 ans en 1999[450]. Les premiers disposent d'un savoir-faire proprement militaire reposant sur ce service effectué au sein d'une armée souvent considérée comme très professionnelle ; mais généralement il ne s'agit jamais que d'une formation de base, celle proposée aux conscrits, et rares sont ceux qui ont épousé la carrière des armes[451]. Les autres, sans expérience militaire avant leur engagement dans l'UÇK, ont été formés « sur le tas », une fois entrés dans l'UÇK, le plus souvent sur une période très courte d'une à deux semaines ; cette formation a généralement été assurée sur le lieu même de leur enrôlement par les plus anciens ayant auparavant effectué leur service militaire et qui, pour cette raison, se retrouvaient dans des fonctions de commandants au sein de l'UÇK[452]. Certains ont bénéficié d'une formation militaire plus tangible au sein de camps d'entraînement localisés dans le Nord de l'Albanie, à Kukës. En définitive, quand bien même certains combattants ont été entraînés à Kukës ou ont participé à d'autres guerres de l'ex-Yougoslavie, l'UÇK n'est assurément pas une véritable armée et cette labellisation témoigne du coup de force symbolique opéré par des leaders qui voulaient donner corps à un projet de souveraineté.

Certains de nos enquêtés ont témoigné de leur état d'impréparation, notamment lorsqu'ils n'avaient pas effectué leur service militaire et qu'ils se sont engagés dans l'ALK alors que les combats s'étaient intensifiés. Ainsi de Luan et de Avni, l'un né en 1973, l'autre en 1981, qui appartiennent à cette génération de jeunes hommes qui ne sont pas passés sous les drapeaux et qui ont bénéficié des conseils de leurs frères d'armes ou … de leur propre frère !:

« *Je n'avais pas fait mon service militaire. Je me suis entraîné dans une école pendant deux semaines, pour devenir commandant. C'était court parce que la guerre avait commencé. Même avant cet entraînement, j'ai connu des offensives et cela oblige à apprendre (à combattre) ! J'ai commandé 7-8 personnes ; deux de mes combattants ont été tués…* [453]»,

« *J'ai été entraîné par mes frères pendant trois semaines. On n'avait pas beaucoup de temps pour apprendre à utiliser les armes. Un de mes frères (membre de l'UÇK) avait fait son service militaire en ex-Yougoslavie. Ceux qui avaient fait leur service militaire avaient des fonctions d'encadrement, des responsabilités.* [454]»

---

[450] "Socio-economic…", *op. cit*, p. 8

[451] Seuls 3,6% des combattants enregistrés par IOM ont déclaré avoir occupé un emploi dans le secteur militaire avant la guerre, "Socio-economic…", *op. cit*, p. 23.

[452] Selon H. Perritt, certains commandants éminents comme Haradinaj auraient même considéré que « *le meilleur moyen d'apprendre à combattre était de combattre aussi vite que possible* ». Une grande majorité n'auraient ainsi reçu aucune formation dans les débuts et ce n'est qu'à partir du milieu de l'année 1998 que les engagés dans l'UÇK ont été plus systématiquement entraînés, *The KLA…, op. cit.,* p. 100-101. Sur le contenu et les modalités de l'entraînement militaire, voir p. 101-109.

[453] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo. Luan s'est engagé dans l'UÇK à 25 ans.

[454] Entretien du 28 juin 2009, Pristina. Avni s'est engagé dans l'UÇK à l'âge de 17 ans.

Mais même pour ceux qui s'étaient rendus en Albanie et pour qui la formation militaire avait été moins rudimentaire, la maîtrise des armes et des moyens de la violence restait approximative, comme on le voit avec l'exemple d'Hashim :

« *C'était le début de l'offensive des forces serbes (début 1998). On s'est retrouvés devant cette attaque avec très peu de moyens et de formation, on savait à peine utiliser les armes. Il y avait une organisation de la formation, à Kukës, avec des formateurs kosovars, anciens officiers de l'armée yougoslave, tous formés par l'armée yougoslave, notamment à Zagreb. On était 100 environ à être partis. Il y avait des épreuves, des étapes de formation souvent difficiles. Je n'avais pas fait mon service militaire ; beaucoup de jeunes ne rentraient pas vivants du service en Yougoslavie. Personnellement, j'ai suivi un mois de formation antitank.* [455]»

Enfin, dernier argument plaidant contre la thèse de combattants désocialisés et brutalisés par la violence de guerre : l'expérience de l'engagement dans l'UÇK ne saurait se limiter à une expérience de violence mais relève également d'épreuves de nature psychique et émotionnelle qui témoignent à nouveau de l'encastrement social des combattants. Dans le cadre de nos entretiens, ils ont été plus largement évoqués que les épreuves du combat armé[456]. Ainsi, les situations de manque et de privation matérielle et psychique, dues notamment aux périodes d'éloignement vis-à-vis des familles et à la difficulté de se nourrir à sa faim, ainsi que l'inquiétude pour des proches dont on est sans nouvelles, semblent avoir largement marqué l'expérience de combattant, tout comme J. Schafer le note également à propos du Mozambique.

Pour Ismet, qui pourtant a connu l'emprisonnement pendant près d'un an et les activités clandestines périlleuses, la guerre a représenté une épreuve supplémentaire :

« *Dans l'état de guerre, tout est différent, ce n'est pas ce qu'on apprend. La vie était difficile, il n'y avait pas de médicaments, pas d'armes, la nourriture manquait. Le peuple souffrait, les gens étaient dans la montagne. Il n'y avait pas assez à manger.* »

Mais ce qui semble avoir le plus affecté nos enquêtés, ce sont surtout les situations de déliaison avec les personnes aimées, survenues principalement au printemps 1999 après l'entrée en action de l'Otan, suite à quoi les violences se sont intensifiées et généralisées, ce

[455] Entretien du 4 juillet 2010, à Prizren. Hashim s'est engagé dans l'UÇK à l'âge de 19 ans.

[456] Il est vrai que compte tenu de la relative difficulté à obtenir des entretiens auprès d'ex-combattants, nous avions délibérément évité toute question ou relance concernant les combats armés. Nous n'avions toutefois pas prévu non plus de questions sur les "difficultés" pendant la phase "militaire" mais seulement sur la permanence ou non des relations avec la famille.

qui a conduit un nombre considérables de civils à se réfugier à l'intérieur du Kosovo ou de l'autre côté des frontières, en Macédoine et en Albanie. Auparavant, les nouvelles de la famille ou des proches étaient rares, mais elles se sont alors complètement taries, ainsi que l'évoque Bekim, âgé alors de 33 ans, à propos de sa femme et de ses 3 enfants :

« *Pendant trois mois je suis resté sans nouvelle de ma famille, c'était au milieu du conflit. Ma famille n'avait pas non plus de nouvelles de moi. Quand j'ai revu mes enfants, en mai 1999, je les ai pris pour les mettre dans un endroit plus sûr. On est allés dans une maison, dans un village près de Malishevo où des familles avaient été expulsées. Dans cette maison, il y avait deux vaches et on a trouvé de la farine. Après avoir mangé, mon fils aîné m'a dit que c'était le premier jour qu'ils n'avaient pas faim. Le plus dur, c'était la séparation d'avec la famille. On entendait dire que des familles avaient été massacrées, des femmes violées. C'était une torture physique et psychique.* »

Arber, qui était parti combattre sans rien annoncer à ses parents et à sa fiancée, doit à un « heureux » concours de circonstances d'avoir pu être rassuré quant au fait que sa promise était encore en vie :

« *Q : Vous aviez des nouvelles de votre famille ?*
Non, pas vraiment. On m'avait dit que ma fiancée avait été tuée alors qu'elle avait été expulsée en Macédoine. J'avais un téléphone satellite et depuis l'Allemagne, un ami m'a appelé pour m'informer que ma fiancée me cherchait ; il l'avait appris par la télévision d'Albanie (qui avait consacré un reportage aux réfugiés dans les camps de Macédoine) ! [457]»

Les photographies de combattants au sortir de la guerre qu'il nous a été donné de voir lors des entretiens accréditent ces dires sur le manque de nourriture pendant le conflit armé : par comparaison avec les personnes rencontrées, dix ans après la fin du conflit armé, on perçoit avec évidence, ne serait-ce qu'à partir du visage, à quel point les combattants étaient marqués physiquement. Cette expérience de la faim s'explique par la localisation des combattants dans les montagnes au cours des périodes d'intensification du conflit armé, là donc où la production issue des cultures est rare, et par le caractère faiblement organisé de l'UÇK, qui ne disposait pas d'une intendance procurant des vivres et des biens aux combattants. Cette situation a conduit à une solidarité entre civils et combattants, ces derniers s'étant efforcés, selon les témoignages recueillis, de fournir vêtements et nourriture aux combattants, du moins lorsque les civils n'étaient pas eux-mêmes déplacés. Dans cette deuxième phase où les civils ont été nombreux à se réfugier dans les montagnes, la solidarité civils-combattants a pu être nourrie par la communauté d'expérience : désormais, les civils n'étaient plus en mesure de venir en aide aux combattants et tous souffraient du manque de nourriture et de biens

[457] Entretien du 30 juin 2009, Pristina. Marié six mois après la fin de la guerre, il est père de trois enfants.

matériels. Aussi, lorsque l'aide humanitaire internationale a été acheminée, une division du travail entre civils et combattants s'est instaurée en certains lieux, comme près de Malishevo où Baton avait structuré le mouvement dès 1997 :

« *A côté d'ici dans les montagnes, les Américains apportaient de l'aide, de septembre 1998 à décembre 1998. Ensuite, des équipes du village distribuaient en fonction des besoins. En tant que militaires, on ne pouvait pas s'occuper de cela, c'étaient des gens qui faisaient partie du service civil et qui connaissaient bien le village qui s'en occupaient, des villageois qui collaboraient. C'était des aides alimentaires et vestimentaires*. [458]»

Cet enquêté est le seul à avoir évoqué l'existence d'un « service civil » établi parmi les non combattants mais cette structure tend à accréditer l'idée qu'en certains lieux, une forme de coordination des actions entre militaires et civils a été établie, dans un même souci de répondre aux besoins primaires non satisfaits auxquels tous se trouvaient confrontés.
Lorsqu'une troisième séquence a été ouverte par l'intensification des combats, lors de l'intervention de l'OTAN, et par la situation de déplacement généralisé des civils, non plus seulement à l'intérieur du Kosovo mais pour une large part dans les pays avoisinants, Albanie et Macédoine au premier chef, les contacts entre civils et combattants ont, le plus souvent, été rompus ce qui a nourri la crainte du décès de proches, mentionnée dans certains entretiens.

Les conditions dans lesquelles se sont agencés les rapports entre civils et combattants pendant le conflit armé, les similitudes d'expérience de déplacement ou de dénuement matériel et psychique[459], la perception partagée d'une répression policière puis militaire, expliquent pour une bonne part leurs relations après-guerre, en particulier le statut des combattants dans la société post-conflit, ou du moins la perception, par les combattants, de leur statut auprès des non combattants. Pour l'ensemble des combattants rencontrés, l'appréhension par les civils en juin 1999 mais aussi dans les années qui ont suivi, est largement positive, beaucoup de combattants se percevant comme des « libérateurs », des bienfaiteurs ayant apporté une contribution essentielle et historique à leur pays.
Aucun de nos enquêtés n'a mentionné avoir été mal accueilli par les civils et tout au contraire, Arton, Dardan, Faton et Baton, combattants dans la Drenica et près de Malishevo, ont témoigné des gratifications apportées par l'accueil qui leur a été réservé après-guerre et par les interactions quotidiennes depuis :

[458] Entretien du 29 juin 2009, environs de Malishevo.
[459] Phénomène fréquent qui justifierait de mettre en place des programmes post-conflit auprès des communautés et non seulement des combattants, selon João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens : demilitarization of conflict and society*, Ashgate, 2007, pp. 145-146.

« *C'est incroyable comment nous sommes revenus comme libérateurs, comment tout le monde était reconnaissant de ce qu'on avait fait.* [460]»

On était fiers de nous même si on était moins forts que les Serbes, on est rentrés plein de gloire. On est rentrés en même temps que les civils, c'était un sentiment partagé. [461]»

« On a été soutenus par le peuple, avant, pendant et après. On a une autorité. Quand on dit quelque chose, on est écoutés. On jouit de beaucoup de considération. [462]»

« *Le peuple a vraiment confiance en nous, déjà pendant la guerre et maintenant. On a le respect partout et nous sommes invités dans des fêtes de village, de famille, partout*. [463]»

Et dix ans après la fin de la guerre, aux yeux d'Avni, cet aura n'a pas faibli, ce qui dans son cas compense le fait d'avoir été écarté du CPK :

« *Je n'ai pas perdu ma fierté (allusion au fait qu'il n'a pas été recruté dans la FSK en 2009) parce que partout dans le Kosovo des gens me respectent, me connaissent. Je suis très déçu et mon seul espoir, ma seule satisfaction tient au grand respect de la société pour moi. Même si j'ai des amis ex-combattants qui sont au gouvernement, ils ne prennent pas le temps de me répondre au téléphone…* [464]»

D'après ces témoignages, la considération dont jouissent les ex-combattants n'a pas faibli avec le temps. Loin d'être rejetés comme cela a pu être le cas à la suite de certains conflits armés en Afrique notamment, ce qui a parfois conduit à la mise en place de rites de purification destinés à les rendre "acceptables" auprès de leur communauté[465], ils sont plutôt institutionnalisés comme des personnalités respectables, des autorités, ce qui bien évidemment a contribué à faciliter leur retour à la vie civile[466].

Ceci contraste nettement avec le statut de l'UÇK auprès d'un grand nombre d'administrateurs internationaux, qui ont plutôt envisagé les ex-combattants comme des spoilers en puissance. Ceci n'a pas échappé à Kastriot ni à Muhamedin, l'un des fondateurs de l'ALK dans la région de Prizren, qui ont en conséquence préféré se tenir à distance du personnel international :

---

[460] Entretien du 28 juin 2009, Fushe Kosovo.
[461] Entretien du 27 juin 2009, environs de Drenas.
[462] Entretien du 28 juin 2009, environs de Skenderaj.
[463] Entretien du 29 juin 2009, environs de Malishevo.
[464] Entretien du 28 juin 2009, Pristina.
[465] P. Granjo, « The homecomer. Postwar cleansing rituals in Mozambique », *Armed Forces and Society*, 33 (3), avril 2007, pp. 382 et suiv.
[466] Sur le rôle des interactions avec les non combattants dans les processus de retour à la vie civile, voir notre conclusion, in N. Duclos (Dir.), *War Veterans in Post-war Situations*, New-York, London, Palgrave Mc Millan, 2012, p. 267 et suiv.

« *Je n'ai pas tenté d'intégrer le TMK parce que j'ai trouvé que les membres du TMK n'étaient pas suffisamment appréciés par la communauté internationale, notamment les ex-combattants de l'UÇK. J'ai trouvé que la transformation de l'UÇK en TMK prenait place très tôt. Au début, on nous a assurés que c'était pour le bien de tout le monde mais j'ai trouvé que cela se faisait trop vite. Il y avait une peur des représentants de l'UÇK, de son armée, et une volonté de créer une structure complètement nouvelle où on nous mettait avec des Roms, des Serbes. Je pense qu'il s'agissait d'une politique des internationaux pour écarter les représentants de l'ancienne armée parce qu'ils pensaient que notre présence représente une menace. C'est vrai que souvent on n'était pas d'accord avec eux. L'arrivée de la mission de l'ONU ne nous a pas donné de soutien. Pour les internationaux, l'UÇK représentait une occupation plutôt qu'un élément de libération. On nous a vus comme des coupables. Les arrestations d'ex-combattants ont été perçues (par les Albanais) comme venant d'occupants mais civilisés. C'était à peu près ce que l'Etat serbe avait fait mais en plus civilisé.* [467]»

« *Le fait d'avoir transformé deux fois une armée, c'est une façon de filtrer encore une fois, de nettoyer encore plus de l'élément UÇK.* [468]»

A partir d'une enquête menée auprès de membres du CPK, Özerdem a souligné le hiatus apparu après-guerre pour ces ex-combattants qui, d'alliés de l'OTAN sur le terrain entre mars et juin 1999, semblaient désormais perçus comme des menaces pour la paix, et ce alors qu'intégrer le CPK était pour eux une source de fierté[469].

De fait, la politique de désarmement, démobilisation et réintégration qui va être mise en place à compter de 1999 sera guidée principalement par le souci de mettre sous contrôle les ex-combattants, considérés avant tout comme des *spoilers* potentiels qu'il convient d'empêcher de nuire, quitte à acheter la paix sociale.

[467] Entretien du 4 juillet 2010, Prizren.

[468] Entretien du 4 juillet 2010, Prizren.

[469] Alpaslan Özerdem, "From a "terrorist" group to a "civil" defence Corps. The transformation of the Kosovo Liberation Army", *International Peacekeeping*, 10(3), automne 2003, pp. 79 et suiv. Jessica Schafer note qu'au Mozambique, le même *hiatus* était présent, entre les agents en charge du DDR, qui culpabilisaient les combattants pour la guerre qu'ils avaient menée, et les ex-combattants eux-mêmes, qui témoignaient d'une toute autre conception du rôle de leur guerre, in *Soldiers at peace : veterans and society after the civil war in Mozambique*, New-York, Palgrave Mc Millan, 2007, p. 6.

PARTIE I. La coproduction d'une politique de démobilisation et de réintégration hybride

****

On l'a vu dans le chapitre précédent, la mobilisation armée de l'ALK s'est nettement intensifiée au cours de l'année 1998, de même que la répression serbe s'est fortement militarisée. Comme dans la plupart des conflits internes contemporains, cette situation a été à l'origine d'un déplacement massif des civils dont beaucoup ont trouvé refuge hors du Kosovo, principalement dans les pays limitrophes (en Albanie surtout mais aussi en Macédoine et au Monténégro) et dans une moindre mesure dans les pays européens (Suisse et Allemagne au premier chef). Selon Jean-Yves Potel, le nombre de déplacés au cours de ce conflit se serait élevé à 1 450 000[470] sur une population totale d'à peine deux millions.

Face à cette situation, le Conseil de sécurité des Nations-Unies adopta deux résolutions relevant du Chapitre VII de la Charte de l'ONU enjoignant la Serbie à plus de retenue dans ce conflit[471]. Malgré le déploiement d'une mission de vérification de l'OSCE fin octobre 1998 (résolution 1203 du 24 octobre 1998), chargée de s'assurer du respect de l'accord de cessez-le-feu signé en octobre entre Richard Holbrooke, le secrétaire d'Etat américain, et Milosevic, le Président de la Serbie, et l'organisation en mars 1999 de pourparlers de paix à Rambouillet entre représentants kosovars et serbes, l'Otan fut amenée à intervenir militairement[472].

A la suite de la campagne de bombardements de l'Otan, qui prit place du 24 mars 1999 au 10 juin 1999, Slobodan Milosevic accepta un plan de paix qui permit la conclusion des accords militaires techniques de Kumanovo, signés le 9 juin 1999, prévoyant notamment le retrait de toute présence militaire et policière serbe. Cet accord fut suivi du vote de la résolution 1244 par le conseil de sécurité de l'ONU, le 10 juin, qui posa les bases d'une mission internationale, la Minuk (Mission des Nations-Unies au Kosovo) dont l'objectif était de promouvoir une « autonomie substantielle » pour le Kosovo, à l'intérieur de la République

[470] « La guerre au Kosovo : coût économique et humain. 1998-2000 », in *Courrier des pays de l'Est*, n° 1004, 2000, p. 84-95.

[471] La résolution 1160, le 31 mars 1998, appuyant l'octroi d'une " véritable autonomie administrative " au Kosovo, tout en affirmant son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie, et la résolution 1199, le 23 septembre 1998, affirmant que la détérioration de la situation au Kosovo constituait une « menace pour la paix et la sécurité de la région » et exigeant la reprise des négociations et le retour sans entrave des réfugiés, ainsi que le retrait des forces de sécurité de la République Fédérale de Yougoslavie basées au Kosovo.

[472] La question de la légitimité de cette intervention, qui contournait le CSNU paralysé par le veto de la Russie, fut âprement discuté et à l'origine d'une littérature abondante mais nous ne reviendrons pas ici sur ce débat.

Fédérale de Yougoslavie (associant alors la Serbie au Monténégro)[473]. Cette résolution prévoyait par ailleurs le déploiement d'une force militaire de l'Otan, la KFOR (Kosovo Force), qui devait assurer la sécurité du territoire et travailler de concert avec la mission civile[474]. La Minuk repose sur une architecture complexe puisqu'elle intègre plusieurs organisations ayant des prérogatives distinctes. Les Nations-Unies sont en charge de l'administration civile de la province, l'UE de la reconstruction économique, le HCR, des affaires humanitaires et l'OSCE de la (re)construction des institutions. Les quatre institutions sont chapeautées par la Minuk, dirigée par un Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies, désigné par le Secrétaire Général de l'ONU[475]. Il s'agit donc d'une structure internationale intégrée qui tire les leçons des échecs de l'architecture institutionnelle mise en place en Bosnie suite aux accords de Dayton[476].

Sous bien des aspects, la Minuk relève d'un répertoire d'action assez routinisé de l'ONU et des principales institutions internationales depuis le début des années 1990 et l'Agenda pour la paix de Boutros Boutros Ghali. La Minuk est en effet sous-tendue par des objectifs typiques du paradigme de la paix libérale[477], *i.e* entreprendre une libéralisation politique et économique. En témoignent notamment la feuille de route établie dans le rapport du secrétaire général des Nations-Unies sur la Mission d'administration intérimaire des Nations-Unies au Kosovo qui indique que « *la MINUK devra notamment (…) encourager la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme*[478] » ou encore les principales missions de l'OSCE (mise en place d'élections locales et nationales, constitution d'un Parlement,

[473] Article 10 de la résolution 1244. Pour une présentation/analyse de cette résolution, voir Mélanie Albaret et *alii*, Les *grandes résolutions du conseil de sécurité des Nations-Unies*, Dalloz, 2012, pp. 234-245, et David Malone, *The UN Security Council : from the Cold War to the 21st Century*, Boulder Co : London, Lynne Rienner, 2004, p. 537 et suiv.

[474] Forte de 50000 hommes à ses débuts et qualifiée « *d'alliance militaire la plus puissante au monde* » par William O'Neill, in *Kosovo : an Unfinished Peace*, London, Rienner, 2002, la KFOR disposait d'une direction intégrée supervisée depuis le siège de l'Otan à Bruxelles et manifestée par la désignation d'un commandant en chef. Mais elle fut également divisée en cinq forces opérationnelles se déployant sur autant de régions et dont la responsabilité fut dévolue à cinq nations : Américains (Gnjilane), Anglais (Pristina), Français (Mitrovica), Allemands (Prizren) et Italiens (Peje/Pec). Le premier commandant de la KFOR fut un Anglais, Mike Jackson (12 juin 1999-8 octobre 1999). Sur l'organisation de la KFOR et ses liens avec la Minuk, voir Marc Guillaume, Gilles Marhic, Guillaume Etienne, « Le cadre juridique de l'action de la KFOR au Kosovo », *Annuaire Français de Droit International*, vol. 45, 1999, p. 308-334. Selon O'Neill, le lien direct des armées nationales membres de la KFOR avec leur capitale a sérieusement nui à l'unité de la force internationale, *op. cit*., p. 43.

[475] Bernard Kouchner sera le premier représentant spécial (SRSG en acronyme anglais) désigné par Koffi Annan, alors Secrétaire Général.

[476] Ainsi que le souligne Dan Everts, le premier chef de l'OSCE au Kosovo, in « Kosovo : Status Report », in Victor-Yves Ghebali, Daniel Warner (Ed), *The Operational Role of the OSCE in South-Eastern Europe. Contributing to Regional Stability in the Balkans*, Ashgate, 2001, p. 37 et suiv.

[477] Ainsi que le souligne Roland Paris dans l'introduction de son livre *At War's End. Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, en sus de l'ONU, l'OSCE, UNDP, les institutions de Bretton Wood et même l'OTAN partagent le même référentiel de la paix libérale.

[478] Rapport du 12 juillet 1999, p. 17.

promotion des droits de l'homme, organisation de la presse et de la société civile, établissement du *rule of law*, mise en place d'une police démocratique et d'une justice indépendante).

La mission au Kosovo a unanimement été considérée comme l'une des plus ambitieuses des missions de paix engagées par l'ONU. Votée sous couvert du chapitre VII de la Charte des Nations-Unies, elle instaura un quasi protectorat qui conférait aux acteurs internationaux une autorité exécutive[479], c'est-à-dire des prérogatives très larges puisque ces derniers assuraient eux-mêmes l'administration du Kosovo, les acteurs kosovars n'ayant au début qu'un pouvoir consultatif[480]. Bernard Kouchner établit en ce sens une structure de consultation, la « *Joint Interim Administrative Structure* », où siégeaient des représentants kosovars[481].

L'attribution de ces pouvoirs d'administration directe de la « province » du Kosovo s'explique pour une part par sa situation spécifique, à savoir le vide de pouvoir découlant du départ des forces de sécurité serbes et de tous ceux qui, sous autorité de la Serbie, administraient le Kosovo depuis la suppression de son autonomie à la fin des années 1980. Mais si l'on en croit Roland Paris, la Minuk constitue également l'une des premières tentatives sérieuses d'institutionnalisation du pouvoir d'Etat, prenant acte des déséquilibres et dysfonctionnements engendrés par des programmes de libéralisation économique et politique trop rapidement engagés après guerre[482]. Avec le Timor, la mission du Kosovo a ainsi été considérée comme une « *expérience sans précédent de statebuilding*[483] ». Elle devait ainsi inaugurer une nouvelle vague d'interventions multinationales venant en réponse à ce qui était

---

[479] Les juristes ont bien souligné l'ampleur des pouvoirs accordés aux administrateurs internationaux. Voir notamment Thierry Garcia, « La Mission Intérimaire des Nations-Unies au Kosovo », *Revue générale de droit international public*, n° 1, 2000, pp. 61-71 ; Evelyne Lagrange, « La MINUK. Nouvel essai d'administration directe d'un territoire », *Annuaire Français de Droit International*, 1999, pp. 335-370. C'était inédit en matière de police, ainsi que le soulignent Espen Barth Eide et Tor Tanke Holm, in « Toward Executive Authority Policing ? The Lessons of Kosovo », in *International Peacekeeping*, 6(4), 1999, p. 21à et suiv. Voir aussi, pour une comparaison du Kosovo avec le Timor, Richard Caplan, *International Governance of War-Torn Territories*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 46 et suiv.

[480] Sur l'action de la Minuk et la question de la place des acteurs locaux, voir Nicolas Lemay-Hébert, *State-Building from the Outside. International Administration and the Perils of Direct Governance*, thèse de science politique, Sciences Po, 2009.

[481] Ce n'est que progressivement que certains pouvoirs devaient été dévolus aux acteurs locaux, notamment à la suite de l'instauration d'un nouveau Parlement et de l'élection de ses membres à l'automne 2001.

[482] En sus des missions au Timor et en Sierra Leone. Roland Paris, "Critiques of liberal peace", in Susanna Campbell, David Chandler et Meera Sabaratnam (Ed), *A Liberal Peace ? The Problems and Practices of Peacebuilding*, London, New-York, Zed Books, 2011, p. 31 et suiv. Pour une présentation de la stratégie d'institutionnalisation avant la liberalization (IBL) préconisée par cet auteur, voir *At War's End. Building Peace after Civil Conflict*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

[483] Nicolas Lemay-Hébert, *State-Building from the Outside. Op. cit.*, p. 212. Ignatieff considère la mission comme « *le projet le plus ambitieux jamais mis en place par l'ONU* », in *Empire Lite: Nation-Building in Bosnia, Kosovo and Afghanistan*, London: Vintage, 2003, p. 51.

de plus en plus considéré comme la principale menace pour la sécurité internationale : la faillite des Etats[484].

L'ampleur des prérogatives de la Minuk et les résultats de l'administration internationale ont fait l'objet de nombreuses analyses, oscillant entre critiques du caractère exorbitant de ses pouvoirs et dépit quant à sa faillite à atteindre ses objectifs. La situation d'administration directe a ainsi été envisagée comme l'expression d'une forme de néo-colonialisme ou d'impérialisme à peine déguisé[485] d'aucuns soulignant le paradoxe d'un projet de démocratisation venant d'une administration qui concentre tous les pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) et ne répond aucunement de ses actes vis-à-vis des populations récipiendaires[486]. Inversement, certains auteurs ont considéré que la Minuk ne se donnait pas pleinement les moyens de réussir, notamment en ne cherchant pas à transformer la culture politique locale[487]. Souvent, le décalage entre les ambitions prométhéennes de la mission et ses résultats sur le terrain est amplement souligné, au point parfois de remettre en question le principe même d'une intervention internationale[488].

Comme prémice à l'objectif de *statebuilding* de la Minuk, l'accent est mis, dans le cadre de la résolution 1244, sur l'impérieuse nécessité de démanteler les groupes armés. L'Article 9, alinéa b, en appelle en effet à « *démilitariser l'Armée de Libération du Kosovo (ALK) et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo* ». L'objectif est bien sûr de stopper le processus de « démonopolisation » de la coercition supposé être à l'œuvre avec l'avènement de l'UÇK.

Nous allons nous pencher sur ce volet de l'action internationale mais en déplaçant le regard par rapport à la grande majorité des travaux sur les missions de paix : en effet, plutôt que de nous concentrer sur les *outputs*, *i.e* le « résultat » de la politique de désarmement démobilisation réintégration, nous préférons analyser le comment, c'est-à-dire la politique « en train de se faire », dans une approche de sociologie de l'action publique ne considérant

---

[484] Gerald B. Helman, Steven R. Ratner "Saving Failed States" *Foreign Policy*, 89, 1992-1993, p. 3-20; William Zartman, *Collapsed States, The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder Co and London, Lynne Rienner, 1995; Roland Paris et Timothy D. Sisk (Ed), *The dilemmas of state-building*, London, Routledge, 2009. Pour une critique, voir Olivier Nay, "Fragile and failed States: Critical Perspective on conceptual hybrids", *International Political Science Review*, 34(3), 2013, p. 326-341.

[485] Voir notamment David Chandler, *Empire in Denial : The Politics of State-Building*, London, Pluto Press, 2006 ; Simon Chesterman, *Kosovo in Limbo : State-Building and « Substantial Autonomy »*, International Peace Academy Report, New-York : IPA, 2001, et *You, the People. The United Nations, Transitional Administration and State Building*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ou encore Michael Ignatieff, *Empire Lite…, op. cit*.

[486] Richard Caplan, *International Governance…, op. cit*, p. 195 et suiv.

[487] Iain King, Whit Mason, *Peace at Any Price: How the World Failed Kosovo*, Ithaca : Cornell University Press.

[488] Dans son article, « Give war a chance », in *Foreign Affairs*, 78 (4), July-August 1999, p. 36 et suiv., Luttwak développe l'idée qu'il est finalement préférable de laisser les guerres se prolonger jusqu'à la victoire d'un camp sur l'autre, cette situation facilitant la réalisation de la paix.

pas seulement les institutions qui la revendiquent et soucieuse de cerner l'enchevêtrement des intérêts, acteurs, projets, représentations au principe d'une politique quelle qu'elle soit.

Dans le cas d'une politique internationale, une des difficultés est de tenir ensemble les différentes échelles d'analyse pertinentes : le « niveau décisionnel central » avec le CSNU et les Etats membres de l'ONU soucieux d'exercer une influence[489], le niveau « local » de la mise en œuvre et des populations récipiendaires, et le niveau intermédiaire qu'est la Minuk et les organisations partie prenantes (par exemple IOM pour la réintégration des ex-combattants). La nécessité de tenir les deux bouts de la chaîne, entre le siège et le terrain, a déjà été soulignée en ce qui concerne les interventions humanitaires[490]. S'agissant des politiques de paix, les résolutions du CSNU constituent certes un cadre en grande partie contraignant mais elles sont généralement énoncées en des termes assez généraux et lâches, susceptibles de multiples interprétations et qui laissent aux acteurs chargés de leur mise en œuvre une marge de manoeuvre. Ainsi William O'Neill, ancien employé de la Minuk et analyste de son action, a-t-il souligné, s'agissant de la direction de la Minuk pendant la période Kouchner (juillet 1999-janvier 2001) que le « *SRSG et son équipe à Pristina (la capitale du Kosovo) ont forgé leur propre politique sans consulter New-York, réduit à passer en revue et commenter des positions déjà décidées et rendues publiques au Kosovo*[491]. » La constitution d'une équipe renforcée de conseillers politiques auprès de Kouchner fut un facteur important dans la construction de cette autonomie vis-à-vis du CSNU. Il reste qu'au-delà de ce premier changement d'échelle, où s'esquisse la possibilité d'un ajustement des principes énoncés par le CSNU dans sa résolution, il faut aussi questionner le niveau de la déclinaison ultime de la politique internationale qui se situe dans l'interface avec les récipiendaires dans le cadre des interactions entre administrateurs internationaux et récipiendaires.

En ce qui concerne la politique engagée vis-à-vis des combattants de l'UÇK, sur la base de cet objectif très lâche qu'était la « démilitarisation », il nous est apparu, à partir des entretiens réalisés et des archives consultées, que, faisant face à de multiples injonctions de l'ONU, parfois contradictoires, les administrateurs internationaux ont *bricolé*, triant parmi les demandes et les hiérarchisant, en composant notamment avec les principaux intéressés, les futurs ex-combattants dont il s'est rapidement avéré qu'aucune solution ne pourrait se faire

[489] A ce sujet, voir David Ambrosetti, *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU. Le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, Peter Lang, 2009.

[490] Pascal Dauvin, Johanna Siméant, *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences po, 2002.

[491] William O'Neill, *op. cit*, 2002, p. 41.

contre eux et sans leur consentement. Or les administrateurs internationaux, missionnés pour démilitariser l'ALK, ont dû faire face à une demande pressante d'une pérennisation de l'organisation. D'où une *invention* répondant à l'exigence de pérennité de l'ALK et apportant une solution à la question du devenir des combattants une fois désarmés, à savoir la création d'une nouvelle institution dont la 1244 ne dit mot, le Corps de Protection du Kosovo.

Beaucoup de travaux soulignent que les politiques internationales de paix ne parviennent généralement pas à atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés[492] et s'écartent de celles envisagées au « siège », que ce soit pour souligner le caractère illibéral de l'économie[493] ou des institutions politiques, simples « *façades bureaucratiques* [494]», ou encore pour en constater la dimension hybride[495]. Ces auteurs soulignent le caractère factice de l'adoption d'institutions formellement démocratiques, ces dernières connaissant une distorsion, souvent imputée à la culture politique traditionnelle des populations récipiendaires. En somme, il s'agirait d'une forme de manifestation de la « *path dependency* » valable cette fois pour les « transitions » de la guerre à la paix. Cette thèse suppose que la politique internationale a consisté en une mise en œuvre d'institutions démocratiques conformes au modèle libéral occidental mais que l'appropriation par les acteurs locaux a conduit à des déformations de ces institutions[496]. Pour rendre compte du processus de démilitarisation et démobilisation au Kosovo et de la distorsion entre « objectif(s) de départ »[497] et politique réellement mise en oeuvre, il nous semble préférable de mettre plutôt l'accent sur le fait que l'action internationale a été co-construite, qu'elle a fait l'objet d'une élaboration conjointe des administrateurs internationaux et des leaders combattants au terme de tractations, pressions, compromis de toutes parts. Loin d'être l'expression de la mise en œuvre d'un « *package*

---

[492] Sur la tentative de mise en place d'une paix positive, voir par exemple : Elisabeth Schleicher, *Positive peace in Kosovo : a dream unfulfilled*, Peter Lang, 2014.

[493] Michael Pugh, « Protectorates and spoils of peace. Political Economy in Soutj-East Europe », in Dietrich Jung (Ed), *Shadow Globalization, Ethnic Conflicts and New Wars. A Political Economy of intrastate War*, Routledge, 2003 ; Jens Stilhoff Sörenson (2006), « The Shadow Economy, War and State-Building : Social Transformation and Re-stratification in an Illiberal Economy (Serbia and Kosovo) », in *The Journal of Contemporary European Studies*, 14(3), december 2006, 317-351 ; Luca J. Uberti, Nicolas Lemay-Hébert, Venera Demukaj, « The political economy of regulation in post-war Kosovo :intended and unintended consequences of external actors' involvment », in *East European Politics*, 30(4), 2014, p. 429 et suiv.

[494] Antonio Giustozzi, « Bureaucratic façade and political realities of disarmament and demobilization in Afghanistan », in *Conflict, Security and Development*, 8(2), p. 169-192.

[495] Roger Mc Ginty, *International Peace Building and Local Resistance : Hybrid Forms of Peace*, New-York, Palgrave, 2011 ; Oliver Richmond et Audra Mitchell (Ed), *Hybrid Forms of Peace. From Everyday Agency to Post-Liberalism*, Palgrave Mc Millan, 2012.

[496] D'où des invitations à mieux penser la résistance des acteurs locaux, comme par exemple David Chandler, 'Peacebuilding and the Politics of Non-Linearity: Rethinking "Hidden" Agency and "Resistance"', *Peacebuilding* 1, n°1, (2013): 29.

[497] Il est en réalité difficile d'identifier clairement les objectifs poursuivis compte tenu des divisions existant entre pays membres des Nations-Unies.

standard[498] », la politique internationale de DDR au Kosovo constitue plutôt une solution *ad hoc* qui a été inventée, dans le cadre de la rencontre entre administrateurs internationaux et acteurs locaux. La relation qui s'instaure peut alors être envisagée comme une forme de coopération[499], mais elle relève aussi de la confrontation permanente, chaque micro enjeu faisant l'objet de tractations/conflits renouvelés, instaurant ainsi une dynamique de collusion/collision[500] et contribuant à la mise en place d'arrangements instables remis en cause au gré des reconfigurations d'acteurs. Si ces confrontations ont débouché sur des accords, c'est notamment parce que les représentants de l'ALK ont su s'adapter à leurs interlocuteurs internationaux et leur donner des gages sur la question de la pacification, devenue d'emblée la priorité des administrateurs internationaux[501]. On verra ainsi que l'objectif libéral a largement cédé la place à l'impératif de la sécurisation du côté des administrateurs internationaux[502]. Nous montrerons ainsi que l'enjeu de la stabilisation de la situation a conduit non seulement à la création du CPK, mais qu'elle a présidé de plus aux modalités de constitution de la police locale et de mise en œuvre du programme de réintégration des ex-combattants par l'office des migrations internationales.

Section 1. L'accord de démilitarisation - transformation de l'ALK et la création du Corps de protection du Kosovo.

[498] Béatrice Pouligny, *Les anciens combattants d'aujourd'hui. Désarmement, démobilisation, réintégration*, Ceri, SGDN, PESI, 2004, p. 43 et suiv. Le caractère standardisé des politiques de DDR est souvent dénoncé au prétexte que ces politiques ne tiendraient aucunement compte des spécificités locales, historiques, sociologiques et contextuelles. S'il est vrai que les politiques de DDR reposent assez systématiquement sur une vision économique de la réintégration, il nous semble, dans le cas du Kosovo, qu'on ne peut considérer que les administrateurs internationaux ne se soient adaptés aux circonstances.

[499] Proche de l'hypothèse du « *compromis de construction de la paix* » envisagée par Michael Barnett et Christoph Zürcher, caractérisé par le fait que les élites locales et les "peacebuilders" négocient un programme de construction de la paix qui reflète les objectifs de stabilisation des peacebuilders et la volonté des élites locales que le programme ne menace pas leur pouvoir, in « The Peacebuilder's contract. How external statebuilding reinforces weak statehood", in Roland Paris, Timothy D. Sisk, *The Dilemmas of StateBuilding : confronting the contradictions of postwar peace operations*, London and New-York, Routledge 2009, p. 24 et suiv. Le modèle de ces auteurs nous semble toutefois trop statique en ce qu'il semble considérer comme acquis le contrat initial.

[500] Xavier Bougarel, « Dayton dix ans après : le leurre des bilans ? », in *Critique internationale*, n° 29, octobre-décembre 2005, p. 13.

[501] Selon Ulrich Schneckener, les organisations internationales mettraient simultanément en place quatre stratégies de Statebuilding : « Liberalization first », « Security first », « Institutionnalization first », « Civil society first », qu'il considère comme complémentaires et non exclusives, in « Addressing fragile statehood: dilemmas and strategies of international statebuilding », in Volker Rittberger, Martina Fischer (Eds), *Strategies for Peace. Contribution of international Organisations, States and Non States Actors*, Barbara Budrich, Opladen, 2008, p. 203, cité in Schleicher, *Positive Peace, op. cit*, 2012, p. 20. Il nous semble plutôt que tous ces objectifs ne peuvent être tenus ensemble dans la même temporalité ainsi que nous le montrerons plus loin.

[502] Nous rejoignons ici le constat de Stephanie Schwandner-Sievers, pour qui, aux yeux des administrateurs internationaux, le Kosovo est un enjeu de "stabilité/sécurité" plutôt que de "développement", in "Democratisation through Defiance ? The Albanian Civil Organization 'Self-Determination' and International Supervision in Kosovo », in J. Ker-Lindsay, D. Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic (Eds), *For Better or Worse ? Civil society and transition in the Western Balkans*, London, Palgrave Mc Millan, 2013, p. 95 et suiv

On l'a dit, la seule indication concernant l'ALK dans la 1244 résidait dans l'impératif de démilitarisation. Mais cet objectif, qui reflète surtout les préoccupations et enjeux des Etats influents au sein du CSNU, tout en ayant été une des conditions d'adoption de cette résolution, faisait de l'ALK et des combattants un point aveugle. L'accord militaire technique de Kumanovo, conclu par les représentants militaires de l'OTAN et ceux de la Serbie, faisait également peu de cas des acteurs locaux du Kosovo qui n'ont en aucune façon été associés à ces négociations. Lorsque les militaires missionnés au sein de la KFOR se déploient sur le terrain après le départ des forces serbes, ils vont constater à quel point le scénario à partir duquel ils ont conçu leur dispositif de prise de contrôle du territoire est inadapté à la réalité du terrain : alors qu'une résistance militaire serbe avait été anticipée, c'est de la part des combattants de l'ALK, alliés pendant l'intervention de l'Otan, que se manifestera cette résistance. L'enjeu va donc être de soumettre l'ALK, sans que cela puisse se réaliser par la force. Plutôt que d'entrer en confrontation avec l'ALK, militaires de la KFOR et administrateurs de la Minuk vont engager des tractations afin de trouver un compromis avec l'organisation de lutte armée. C'est dans ces conditions que le Corps de Protection du Kosovo sera inventé. S'il peut être envisagé comme le produit des pressions de l'organisation de lutte armée, il faut aussi y voir un moyen, pour les administrateurs internationaux, de mettre sous contrôle des combattants perçus comme possible fauteurs de troubles.

§ 1. La co-production d'un hybride : le Corps de Protection du Kosovo

A/ Comment l'objectif de démilitarisation totale de l'ALK a buté sur la résistance de la guérilla.

Jusqu'en 1998, on l'a vu, l'ALK n'était qu'une organisation de guérilla ne comptant dans ses rangs qu'un faible nombre de combattants armés. Mais dans la phase la plus intense de conflit armé, un fait nouveau avait quelque peu modifié la donne sur le terrain : il s'agit de l'afflux de recrues et de sa position d'alliée de fait de l'Otan dans le cadre de la campagne de bombardements de cette dernière. Pour mémoire, rappelons que l'intervention de l'Otan fut presque exclusivement aérienne, n'était la présence sur le terrain de quelques militaires appartenant aux forces spéciales, et que les membres de l'ALK constituèrent non seulement les seules troupes combattant directement les forces serbes mais jouèrent qui plus est un très

utile rôle d'appoint de l'appareil aérien de l'Otan, puisqu'ils ont contribué à la désignation de cibles de bombardement pour ses avions[503].

Cette situation d'alliance de fait, qui dura près de trois mois, associée aux flux de nouveaux arrivants dans les rangs de la guérilla, contribua à faire de l'ALK une force plus puissante à la sortie de la guerre qu'auparavant et à façonner les représentations de son rôle dans la « libération du territoire ». Forts de ce nouveau poids et de l'aura de l'ALK dans la population, ses principaux chefs vont entreprendre d'inscrire sur l'agenda des administrateurs internationaux leur projet de souveraineté en témoignant ostensiblement de leur capacité de contrôle du territoire. Ceci ne fut pas sans prendre de court la majeure partie des observateurs du Kosovo après-guerre. Lors du déploiement international, en effet, la surprise est presque totale côté occidental à la vue de ces combattants de l'ALK toujours armés disséminés sur une bonne partie du territoire et occupant de façon ostentatoire, en ornant de leur drapeau rouge avec l'aigle à deux têtes, certains bâtiments stratégiques, tels les commissariats[504].

Sans doute le rôle de nuisance que pouvait endosser l'ALK n'avait-il pas été totalement ignoré et cette force n'était pas toujours envisagée comme complètement contrôlable mais ce risque était loin de figurer au premier rang des préoccupations, les principaux enjeux semblant être la pleine acceptation de l'accord par la Russie[505] (qui, faut-il le rappeler, avait envoyé au Kosovo une division armée avant tout déploiement de la KFOR et sans aucune concertation avec l'Otan), les modalités de retrait des Serbes[506] et… le déminage[507] ! Si l'on redoutait une action des combattants de l'ALK, c'était principalement à l'encontre des civils serbes[508], voire des troupes serbes « fragilisées » dans le cadre de leur retrait qui pourraient faire l'objet

[503] Plusieurs fois mentionnée dans la presse, cette coopération nous a été confirmée lors des entretiens menés en 2009-2010 avec d'ex-combattants de l'ALK.

[504] Voir l'interview de Kofi Annan, *Le monde*, 19 juin 1999, et les articles de ce journal les deux jours précédents qui témoignaient de l'effet de surprise produit par le déploiement des combattants.

[505] Soutien traditionnel de la Serbie et hostile à l'intervention de l'Otan, la Russie a largement pesé dans les négociations pour que le déploiement international se réalise dans le cadre onusien et c'est seulement à la suite de l'accord trouvé à l'occasion d'une réunion du G8 sur un texte devant être présenté au CSNU pour constituer la trame d'une résolution de l'ONU que la Russie donna son feu vert au déploiement occidental.

[506] Les négociations entamées le 5 juin 1999 concernant le départ des troupes serbes avaient connu une interruption dès le 6 juin, faisant craindre un échec des discussions. C'est seulement le 9 juin que l'accord fut conclu. Un des points d'achoppement résidait dans l'enjeu d'un retrait total des forces serbes (voulu par les Occidentaux) alors que la Serbie souhaitait pouvoir conserver une présence, même minime. C'est seulement une fois l'accord politique trouvé au G8 que les négociations techniques ont repris.

[507] Enjeu largement souligné dans les premiers moments du déploiement des forces de l'OTAN.

[508] Quelques jours auparavant, alors que les négociations entre responsables de l'OTAN et chefs militaires serbes étaient en cours, J. Shea, porte-parole civil de l'OTAN, avait expliqué « *Nous voulons que l'UÇK fasse preuve de retenue* », étant entendu que « *la mission de la KFOR serait aussi de protéger les populations civiles serbes du Kosovo* », *Le Monde*, 6-7 juin 1999, p. 2. Ce point a été fortement rappelé à H Thaçi, reçu au siège de l'OTAN à Bruxelles au cours de cette période.

d'ultimes assauts de la guérilla[509]. Ainsi, lorsqu'il salue l'accord technique militaire de Kumanovo, Bill Clinton précise-t-il : «*Nous avons aussi clairement indiqué aux dirigeants de l'ALK que nous attendions d'eux qu'ils n'entravent pas le retrait serbe*[510]. » Rien n'est exprimé alors à propos d'une éventuelle insoumission de l'ALK au déploiement de l'Otan.

A travers cette « démonstration de force », ou du moins cette stratégie de visibilisation, à laquelle s'ajoute la mise en place d'un gouvernement provisoire dirigé par l'ancien chef politique de l'ALK, Hashim Thaçi, les combattants entendent bien montrer qu'il faudra compter avec eux[511]. L'objectif est d'être à nouveau inscrit sur l'agenda international, alors que le cours des événements tend à les en exclure. L'opinion qui domine dans la plupart des chancelleries occidentales est que la création de l'ALK avait pu peut-être se justifier lorsque le Kosovo se trouvait sous le joug serbe et qu'ensuite, au cours des bombardements, la guérilla avait eu un rôle utile d'appoint. Mais avec la présence internationale, elle semblait perdre tout son sens et n'avait plus aucune justification. C'est donc surtout une approche « de rupture » qui prévaut[512], ainsi qu'en témoigne la résolution 1244 qui prévoit une pure et simple démilitarisation de l'ALK, reflétant cette perception d'une ère nouvelle qui s'ouvre et qui renvoie dans le passé le mouvement de lutte armée.

C'est en regard de cette approche de rupture qu'il faut comprendre la stratégie déployée par les combattants de l'ALK, qui vont s'efforcer de faire prévaloir une « approche de continuité [513]» ; l'enjeu sera dès lors de rendre crédible auprès des interlocuteurs occidentaux (principalement de l'Otan) que l'ALK ne constitue pas une menace pour le processus de

---

[509] *Le Monde*, 8 juin 1999, p. 2, souligne que « *l'ALK pourrait être tentée de faire quelques « cartons » sur une armée yougoslave en retraite… C'est en tout cas ce que les soldats de Belgrade -et l'OTAN- peuvent redouter* ».

[510] *Le Monde*, 11 juin 1999, p. 2.

[511] Il est impossible de dire si cette présence, suffisamment importante pour qu'elle fasse l'objet de nombreuses réactions et soit largement mentionnée dans la presse, est le fruit d'un mouvement spontané de combattants enthousiastes à l'idée de la « libération » du Kosovo et qui n'étaient plus relégués sur les montagnes alentour du fait du retrait des forces serbes ou d'un mot d'ordre des leaders de l'ALK dans l'objectif de peser sur les évènements futurs. Toujours est-il qu'elle constituera un argument important dans les négociations qui s'engageront avec la KFOR.

[512] Il existe toutefois des divergences de vue parmi les membres de la « communauté internationale », entre ceux qui souhaitent la disparition complète de l'ALK et ceux, moins nombreux, parmi lesquels on compte les Américains, les Anglais et les Allemands, qui, tout en souhaitant l'intégration de la majeure partie des combattants dans la vie civile, ne sont pas hostiles à la constitution d'une sorte de garde nationale, dans le prolongement de l'ALK. Selon James Pettifer, *The Kosovo Protection Corps In Transition*, G122, Conflict Studies Research Center, juillet 2003, p. 2.

[513] Il va de soi, mais il vaut toujours mieux le repréciser, que nous ne saurions considérer que cette position fait l'unanimité. Nous le montrerons plus loin, au lendemain de la guerre, certains projets politiques de combattants sont sensiblement plus « radicaux » et peu enclins au compromis avec les administrateurs internationaux et leurs tentatives de promouvoir de nouveaux équilibres dans la région, notamment en gelant la situation du Kosovo. La stratégie que nous présentons, qui a conduit à la mise en place du Corps de Protection du Kosovo, est celle qui l'a emporté, au terme des négociations qui se sont engagées avec les administrateurs internationaux, c'est-à-dire celle qui a fini par rallier le plus grand nombre d'ex-combattants et a permis de faire accepter le processus de désarmement et de démobilisation.

pacification, enjeu d'autant plus délicat en raison de l'acception classique des ex-combattants en tant que *spoilers* et de la difficulté concomitante à les envisager comme partenaires de la paix. Dans ce contexte, le chef d'état-major de l'ALK, Agim Çeku, sera approché informellement par les représentants de la KFOR et deviendra par la suite leur principal interlocuteur. Il s'agissait à l'origine, pour les militaires de la KFOR, de faire connaître leur « feuille de route » mais ce premier contact va bientôt devenir le point de départ de négociations et transactions conduisant à l'invention d'une solution en réponse au problème de dualité militaire sur le terrain :

« *Après la signature de l'accord technique militaire de Kumanovo, dans la nuit, des officiers de l'Otan sont venus à mon QG et m'ont proposé de m'emmener en hélicoptère au QG de l'Otan. Quand je suis arrivé, ils m'ont donné un bout de papier d'une page et ils m'ont demandé d'informer les groupes armés d'Albanais du Kosovo de l'entrée de l'Otan et de la nécessité que tous les hommes en armes renoncent au combat et remettent leurs armes. (…) J'étais très déçu de cette approche. C'était un moment critique. Je leur ai dit : « je n'accepte pas cela. Je comprends de quoi vous parlez, je comprends la résolution 1244 et que vous réclamez une démilitarisation de l'ALK (…). Nous devons négocier (…) » Et nous avons ensuite entamé de dures négociations (en posant le fait que) nous voulons bien une démilitarisation mais aussi une transformation (de l'ALK). (…) « Nous avons besoin d'une force pour gagner la paix (…) les anciens combattants ne peuvent pas juste disparaître et retourner chez eux ». (…) Et nous en sommes arrivés à l'engagement de démilitarisation et de transformation de l'ALK*[514]*, après une semaine de négociation*[515]*.* »

Si les administrateurs internationaux se sont engagés dans des tractations avec les leaders combattants à l'occasion desquelles ils ont amendé leur approche de rupture, c'est parce qu'ils ont pris conscience qu'elle pouvait mener à une impasse et, paradoxalement, perturber le processus de pacification. Dans un contexte où les administrateurs internationaux étaient confrontés à une situation de désordres et de violences diffuses, avec des règlements de compte et des violences contre les minorités qualifiées de « nettoyage ethnique inversé » suscitant de virulentes critiques contre la Minuk, et qui témoignaient de la difficulté de stabiliser la situation, le projet de simple démilitarisation de l'ALK est vite apparu comme trop éloigné de la réalité sur le terrain et de plus comme potentiellement porteur de troubles nouveaux, en raison du contrôle exercé par les combattants de l'ALK sur le territoire :

> « *Pour être honnête, quand on est arrivés, je ne suis pas certain qu'on avait conscience à quel point la question de la sécurité était absolument centrale dans la dynamique de ce conflit. (…)*

[514] Undertaking of demilitarization and transformation by UÇK, signé le 20 juin 1999. *www.nato.int/kosovo/docu/a990620a.htm*

[515] Entretien avec Agim Çeku, 5 juillet 2010, en anglais, traduit par nos soins.

On s'est rendu compte qu'il y avait une difficulté qui était celle de la transformation des anciens combattants (…)Les gens qui ont combattu, surtout quand ils pensent avoir gagné, avoir libéré leur pays, en veulent la rétribution politique (…) Donc, assez naturellement, ils avaient constitué un gouvernement (…) avec à l'époque 80% de la population derrière eux (…) Nous, on arrivait avec un bout de papier onusien en disant 1244 (…) même si la légalité internationale était de (notre) côté, la réalité était qu'il y avait des gens avec leur gouvernement (…) (et) des gens en armes dans les rues. Là, y'avait deux options. Soit on dit : « Nous avons la légalité internationale, la présence de l'UÇK en armes dans les rues c'est inacceptable » et on entre en confrontation directe avec eux. 2e option : on va composer et on va faire de la politique. La 1ère option, c'était sans doute le droit, mais c'était totalement irréalisable. (…) Aucun pays n'était prêt à aller se battre contre l'UÇK, après avoir pris les armes contre les Serbes. Personne. Du point de vue réaliste et politique, y'avait aucune chance[516].»

Au-delà d'être politique, l'impuissance des administrateurs internationaux est aussi militaire, et ce n'est pas le moindre des paradoxes pour une force composée de près de 50000 hommes ! Mais cette force ayant été conçue sur la base d'un schéma d'intervention classique, à savoir celui d'une confrontation entre deux armées régulières, puisque, faut-il le rappeler, on redoutait surtout une résistance provenant de l'armée yougoslave, les contingents et armements de la KFOR n'étaient aucunement adaptés à une confrontation avec un mouvement de guérilla bénéficiant d'une forte immersion dans la population. Ainsi l'ALK apparaissait-elle en mesure de rendre impossible la prise de contrôle du territoire par la KFOR ainsi que des conflits asymétriques antérieurs l'avaient déjà démontré ! Et dans ces conditions, l'emploi par la KFOR de toute sa force de coercition aurait été vain et insensé. Or, dans le cadre de ces premiers échanges avec les leaders combattants, ils découvrent des interlocuteurs locaux capables de leur tenir un discours convergent avec l'enjeu de stabilité qui constitue leur priorité ainsi qu'en témoigne la notion de « *force pour gagner la paix* » employée par Çeku *supra*[517]. Ces derniers sont de plus parvenus à s'imposer en tant qu' « interlocuteurs crédibles »[518]. Dans la mise en place de ces interactions, les dynamiques de confiance et de crédibilité vont jouer un rôle essentiel conduisant à la cooptation de ces leaders combattants par les administrateurs internationaux[519], comme on le verra plus loin.

[516] Eric Chevallier, principal conseiller politique de Bernard Kouchner, alors représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Kosovo, entretien du 3 septembre 2004.

[517] Les propos qu'il nous a tenu en entretien témoignent en effet de sa capacité d'adaptation aux interlocuteurs occidentaux, capacité dont il a sans aucun doute fait montre en juin 1999 vis-à-vis des militaires de la KFOR.

[518] C'est en particulier Çeku qui inspire cette confiance à ses interlocuteurs, notamment militaires, ainsi que nous avons pu le constater dans le cadre de nos entretiens.

[519] Dynamiques de mise en confiance qui valent d'ailleurs dans les deux sens, puisqu'il était également nécessaire que les leaders combattants accordent du crédit aux militaires internationaux avec lesquels ils ont négocié l'accord de démilitarisation. Si l'on en croit Stephanie Schwandners-Sievers, les principaux chefs de la KFOR d'alors, Jackson puis Reinhardt, ont témoigné d'une forme d' « *engagement personnel sur le terrain et de qualités de communication* » qui ont été pour beaucoup dans l'accord qui s'est conclu, in « Bridging gaps

Forts de la présence sur le terrain de combattants armés et du soutien manifesté par la population albanaise, les leaders de l'ALK sont parvenus, en défendant l'option négociation, à réinscrire leur organisation sur l'agenda des Occidentaux qui l'en avaient complètement écartée. A la faveur de ces tractations, non seulement ils se sont posés comme acteurs avec lesquels il fallait compter et partenaires de négociation des administrateurs internationaux mais, de plus, ils ont obtenu une reconnaissance explicite dans un texte paraphé par les principaux acteurs missionnés au Kosovo : Jackson pour la partie militaire et Kouchner pour la partie civile[520]. Alors que l'ALK n'avait pas été invitée à parapher l'accord technique militaire de Kumanovo le 9 juin, une nouvelle négociation de même nature se met en effet bientôt en place en sa présence, qui débouche sur « l'engagement de démilitarisation et de transformation de l'ALK », en date du 20 juin, qui peut être considéré comme le point de départ de la dynamique de co-production du désarmement et de la démobilisation au Kosovo. Il s'agit d'un engagement réciproque, que l'on pourrait résumer ainsi : démilitarisation contre reconnaissance de l'ALK et qui va permettre *in fine* une forme d'institutionnalisation de cette organisation, à rebours de l'objectif initial de démantèlement du mouvement de lutte armée.

B/ *Le compromis trouvé*

Cet *undertaking* consiste tout d'abord en un cessez-le-feu et engagement à se retirer des zones de conflit (art. 1). L'ALK s'engage par ailleurs à se conformer à la résolution 1244 (art. 1) et y accepte le déploiement de la KFOR, reconnue comme seule habilitée à intervenir en matière de sécurité, ainsi que de la mission civile des Nations-Unies (art.3). L'ALK accepte par ailleurs de s'impliquer publiquement dans une démilitarisation (art. 4). Ces premiers articles soulignent la nécessité, pour les administrateurs internationaux, d'obtenir le consentement de l'ALK au déploiement international et confirment à quel point la présence armée des combattants de l'ALK a constitué un défi majeur à leur arrivée. Parce qu'ils manifestent une reconnaissance, par la guérilla, de la légitimité de la mission internationale, ils constituent un succès des administrateurs internationaux qui, trouvant là une garantie de l'effectivité de leur déploiement, sauvent la face vis-à-vis de leurs « autorités de tutelle ». Mais en contrepartie, et la concession internationale est de taille, l'article 25 de l'accord prévoit que la « *communauté internationale devrait tenir pleinement et justement compte de la contribution de l'ALK*

between local and foreign concerns ? Communication across symbolic divides in the transformation of the security forces in Kosovo », in: Laura Montanari, R. Toniatti and J. Woelk (eds), Il Pluralismo nella Transizione Costituzionale dei Balcani: Diritti e Garanzie, Trento: Università degli Studie di Trento, 2010, p. 146.

[520] La scène a d'ailleurs été immortalisée par un tableau peint à partir d'une photo où l'on peut voir attablés les principaux protagonistes de l'accord.

pendant la crise du Kosovo » ; en conséquence de quoi, il est prévu 1. que l'ALK puisse proposer le recrutement de certains de ses membres dans l'administration et la police 2. Que se forme une armée sur le modèle de la garde nationale US[521]. On peut dire de ce 2e point qu'il constitue véritablement le socle de l'accord, en ce qu'il fut la condition *sine qua non* pour que la partie kosovare appose sa signature. La concession terminologique des Occidentaux est tout à fait fondamentale aux yeux des leaders de l'ALK pour lesquels, avec le mouvement de lutte armée, les Albanais du Kosovo disposaient pour la première fois de leur histoire[522] d'un élément de souveraineté auquel ils ne sauraient renoncer.

Aux termes de l'accord, l'ALK apparait un peu comme le sphinx qui renait de ses cendres, puisque cet *undertaking* entérine à la fois le dépouillement de l'ALK de son principal attribut militaire, via sa « démilitarisation », mais l'engage à se reconstituer *en armée* (!), sur la base d'un modèle étranger. Il y a là une concession majeure des occidentaux, en regard de leur approche de rupture initiale. Par l'établissement d'un rapport de force mais aussi d'une relation de confiance, les leaders de l'ALK ont obtenu que soit créée une nouvelle organisation (il s'agira du Corps de Protection du Kosovo -KPC en acronyme anglais- dont les contours seront définis lors d'un 2e accord, conclu trois mois plus tard, et sur lequel nous reviendrons plus loin), en aucune façon prévue initialement ni par la résolution 1244, ni par les administrateurs internationaux, contribuant par-là même à la co-production et à une forme d'hybridation de la politique internationale de pacification. Il y a dans cet accord une contradiction (et ambiguïté) inhérente d'une grande importance puisqu'elle permet de sceller un compromis (au sein duquel chaque partie considère avoir obtenu gain de cause) acceptable et justifiable des deux côtés : vis-à-vis de l'ONU, s'agissant des administrateurs internationaux, qui peuvent arguer qu'ils ont atteint l'objectif de démilitarisation de l'ALK énoncé dans l'article 9 de la résolution 1244 ; et vis-à-vis des combattants du rang pour les leaders de l'ALK, qui peuvent mettre en avant la relative pérennité organisationnelle et la

---

[521] The UÇK intends to comply with the terms of the United Nations Security Council Resolution 1244, and in this context that the international community should take due and full account of the contribution of the UÇK during the Kosovo crisis and accordingly give due consideration to :

a. Recognition that, while the UÇK and its structures are in the process of transformation, it is committed to propose individual current members to participate in the administration and police forces of Kosovo, enjoying special consideration in view of the expertise they have developped.
b. The formation of an Army in Kosovo on the lines of the US National Guard in due course as part of a political process designed to determine Kosovo's future status, taking into account the Rambouillet Accord.

[522] Ainsi que nous l'avons rappelé dans le chapitre préliminaire, la revendication de souveraineté, de la part des Albanais du Kosovo, s'inscrit dans l'histoire longue du nationalisme albanais.

poursuite des objectifs d'indépendance. Car pour ces derniers, l'enjeu de l'acceptabilité du compromis est particulièrement délicat, la démilitarisation de l'ALK allant en effet à rebours des attentes d'une grande majorité de combattants. D'autant que la référence initiale à la garde nationale US en tant que modèle de transformation pour l'ALK va être progressivement délaissée au profit d'un nouveau modèle, celui de la sécurité civile française, promue par l'adjoint du commandant de la KFOR, un Français, le Général Jean-Claude Thomann[523], qui évacue cette fois toute dimension militaire pour le Corps de protection du Kosovo.

C/ *L'undertaking, une voie moyenne parmi les combattants de l'ALK*

Côté kosovar un nouveau rapport de force doit s'engager, entre les leaders de l'ALK consacrés par cet accord et la grande masse des combattants, pour faire accepter la démilitarisation de l'ALK. Car si les principaux chefs de l'ALK consentent à la démilitarisation, en contrepartie d'une nouvelle organisation s'inscrivant dans la continuité de leur mouvement de lutte armée, cette concession n'apparaît pas acceptable par l'ensemble des combattants de l'ALK. Des visions alternatives traversent en effet l'organisation de lutte armée, qui contestent à la fois le gel du statut du Kosovo et le déploiement international.
Pour nombre de combattants du rang, l'arrivée de la KFOR et le déploiement d'une mission civile onusienne n'étaient en effet pas nécessairement synonymes de démilitarisation de l'ALK ainsi que nous avons pu le constater dans le cadre des entretiens que nous avons conduits. Sans doute la plupart n'avaient pas anticipé cet enjeu mais lorsqu'il s'est posé, ils étaient une grande majorité pour ne pas y être favorables. La presque totalité de nos enquêtés ont exprimé leur dépit vis-à-vis de cette démilitarisation qui leur semblait injustifiée :

« *Personnellement, je n'ai pas pris (la démilitarisation de l'ALK) comme une bonne chose. J'aurais voulu avoir une armée comme il faut et, en collaboration avec l'Otan, surveiller le Kosovo. On a versé beaucoup de sang pour l'UÇK et il aurait fallu continuer et former une armée.* [524]»
« *Je ne le sens pas bien. On a changé notre identité. Il y a eu la volonté de changer l'identité de l'UÇK, je ne sais pas pourquoi. Nous étions tous volontaires, nous avons fait la guerre proprement. J'étais fier en tant que combattant, je n'ai rien à me reprocher. Je n'ai pas une bonne impression (sur cette démilitarisation*)[525]. »

[523] En mission de juin 1999 à janvier 2000 au Kosovo. Voir son témoignage dans Sébastien Gricourt, Gilles Pernet (Dir), *Kosovo : récit sur la construction d'un Etat*, Paris, Non lieu, 2014. Cet épisode témoigne bien des rivalités existant entre nations présentes au sein de la KFOR et de la Minuk et de la tentation de leurs représentants d'exporter au Kosovo un modèle national propre *via* l'administration internationale.
[524] Entretien avec un ex-combattant originaire de la Drenica, membre du CPK de 1999 à 2009. 29 juin 2009.
[525] Entretien avec un ex-combattant, ancien étudiant à l'Académie des arts. Pristina, 30 juin 2009.

Quoi que cette démilitarisation leur semble avoir constitué un déni de reconnaissance de leur contribution à la « libération » du Kosovo, la plupart ont fini par y consentir, compte tenu du contexte de retrait serbe, perçu unanimement comme une « victoire », mais aussi par loyauté vis-à-vis des chefs de leur organisation et par esprit de discipline :

« *Je n'étais pas d'accord mais les commandants nous ont dit de remettre les armes et je l'ai fait*[526]. »
« *On a suivi les conseils du gouvernement, de Thaçi et de Çeku. Bien sûr, j'avais confiance en eux. C'est eux qui ont fait la guerre, on les suivait*[527]. »
« *En tant que soldat, quand on nous dit quoi faire, on le fait.*[528] »
« *Un ordre est un ordre.*[529]»

Mais des positions plus intransigeantes et moins loyalistes se sont également exprimées. Pour certaines composantes de l'ALK, notamment les combattants issus du LKCK dont la contribution au mouvement de lutte armée avait été significative et décisive, la « victoire » contre les troupes serbes et leur retrait concomitant du Kosovo ne constituaient pas le point d'achèvement de leur lutte. L'un d'eux, acteur de premier plan du LKCK et dirigeant après la guerre le Mouvement pour l'unification[530], nous a exposé son opposition de longue date à la ligne officielle de l'ALK jugée trop modérée : en acceptant un compromis dans le cadre des accords de Rambouillet au printemps 1999, lesquels réaffirmaient la souveraineté yougoslave, les dirigeants de l'ALK auraient sabordé le projet d'homogénéité territoriale, principal objectif de son mouvement. De ce compromis de Rambouillet découlait selon lui le déploiement international après-guerre, la remise des armes et le renoncement à la poursuite des combats, prévus initialement, selon ses vœux, pour durer jusqu'à l'unification des territoires à peuplement albanais[531]. Dans le cadre de nos entretiens, certains ont en ce sens évoqué l'existence d'un serment prononcé lors de l'entrée dans l'ALK : main droite levée et poing fermé, à genou devant le drapeau, le combattant s'engage à poursuivre l'objectif

[526] Entretien avec un ex-combattant originaire de la Drenica, devenu membre du CPK après-guerre. Pristina, 3 avril 2009.
[527] Entretien avec un ex-combattant originaire de la Drenica, membre du CPK de 1999 à 2009. 29 juin 2009.
[528] Entretien avec un ex-combattant, ancien étudiant à l'Académie des arts. Pristina, 30 juin 2009
[529] Entretien avec un ex-combattant, membre du CPK jusqu'en 2008, désormais retraité. Arllat (Drenica), 29 juin 2009. Ce dernier témoignage est particulièrement intéressant car il provient d'un des combattants de la première heure, engagé clandestinement dans la « résistance » dès les années 1990 et contraint de s'exiler en Allemagne de 1992 à 1997 car il était recherché par la police.
[530] Cette organisation vise l'unification de tous les territoires à peuplement albanais.
[531] Entretien avec Valon Murati, 2 avril 2009, Université de Pristina.

d'« *éloigner les Serbes*[532] » et de garder le secret le plus complet sur ses activités. Au terme de ce serment oral, il entérine son engagement par une signature apposée sur le texte lu précédemment. Le drapeau objet de ce serment étant celui de l'aigle noir à deux têtes sur fond rouge, emblème national de l'Albanie, le serment peut concerner la présence serbe aussi bien au Kosovo que dans le sud de la Serbie voire au nord de la Macédoine.

Il est certes quasi-impossible de mesurer précisément l'importance et l'intensité de cette position en faveur de ce qui est communément appelé le projet de « Grande Albanie », faute de données statistiques sur les anciens combattants. Mais au vu de la récurrence des opinions négatives sur la démilitarisation dans le cadre de nos entretiens, qui à tout le moins témoignent du désir d'une indépendance *immédiate*, nous pouvons considérer que les leaders de l'ALK qui, dans le cadre de l'engagement de démilitarisation, ont défendu cette décision devant leurs troupes, ont joué une partie difficile. D'ailleurs, l'opposition à cette démilitarisation fut suffisamment manifeste pour que, parmi les membres de la KFOR, on s'inquiète d'un risque de scission interne à l'ALK, les plus extrémistes apparaissant comme tentés de poursuivre leur action parallèlement et secrètement[533].

Dans ces conditions, les leaders consacrés de l'ALK ont pu habilement faire valoir l'existence de ce danger de déstabilisation pour obtenir gain de cause sur leurs positions : ainsi que le soulignait Lewis Coser dans un ouvrage déjà ancien sur le conflit, les extrémistes peuvent remplir une fonction utile vis-à-vis des leaders modérés, ces derniers faisant valoir la menace qu'ils représentent pour faire accepter leurs propres revendications[534]. De fait, c'est dans ce contexte que les leaders de l'ALK reconnus par les administrateurs internationaux ont avancé des propositions d'aménagement de la démilitarisation, contribuant à une (relative) innovation dans la politique de DDR. Dans beaucoup de contextes d'après-guerre, en effet, une partie des anciens combattants (« rebelles ») sont intégrés dans l'armée nationale, légale[535]. Dans le cas du Kosovo, cette solution n'était pas envisageable, puisque d'une part, il était exclu, aux termes de la résolution 1244, que soit créée une armée dans une simple « province » de la RFY et que d'autre part, une intégration dans l'armée yougoslave était bien évidemment impensable. D'où la solution hybride du CPK, qui ne saurait être considérée comme une armée mais constitue toutefois une solution de continuité avec l'ALK.

---

[532] Entretien avec un commandant de bataillon appartenant à la brigade 121 Kumanova, 29 juin 2009, ancien CPK à la retraite.

[533] Crainte rapportée par Laura Rozen, pour l'Institute of War and Peace Reporting, dans un article intitulé « KLA Demilitarisation Deal Despite Last Minute Wrangles », 21 septembre 1999, **www.transnational.org**

[534] Lewis Coser, *Les fonctions du conflit social*, (Trad) PUF, 1982

[535] A ce sujet, voir Florence Gaub, *Military integration after civil wars. Multiethnic armies, identity and post-conflit recontruction*, London and New-York, Routledge, 2011.

Loin de nous la tentation de considérer que les combattants qui ont déployé cette stratégie s'appuyaient sur un plan concocté en détails dont on pourrait trouver aujourd'hui les déclinaisons dans les décisions qui ont été actées par les administrateurs internationaux. Nous soutenons plutôt que ces décisions se sont configurées et reconfigurées au fil des interactions et négociations qui se sont engagées avec les leaders reconnus de l'ALK, à la faveur d'une multitude de compromis de toutes parts, mais aussi d'emprunts à des modèles d'organisation déjà existants (ainsi qu'en témoignent les références alternatives à la Garde nationale US et à la sécurité civile française) emprunts qui, souvent, permettent de sortir de l'impasse dans la recherche du compromis. Plutôt qu'un projet déjà précisément ficelé, les leaders de l'ALK ont occupé une « ligne de défense », qui consistait à faire prévaloir une approche de continuité contre l'approche de rupture, qui a fini par se condenser sur l'innovation que constitue le CPK. Ce faisant les leaders de l'ALK ont défendu une position qui est apparue comme relativement modérée, par comparaison avec celle de l'indépendance immédiate, voire de l'unification des territoires à peuplement albanais. Les administrateurs internationaux ont pu en prendre conscience une fois immergés sur le terrain et ont vu dans cet *undertaking* un moyen de marginaliser les plus « extrémistes[536] ».

Il s'agissait aussi de légitimer ceux qui leur semblaient finalement être les plus susceptibles de compromis avec eux afin de leur procurer des ressources dans leurs luttes d'influence internes. Les accepter comme interlocuteurs contribua en effet à leur conférer un surcroît de légitimité vis-à-vis d'un grand nombre de combattants, légitimité qui devait ensuite pouvoir trouver un prolongement politique lorsque les leaders reconnus de l'ALK allaient s'investir dans la structuration du champ politique après-guerre. De fait l'accord de démilitarisation contenait également un « volet politique », ainsi que l'expliquera plus tard Bernard Kouchner dans un ouvrage faisant état de son expérience en tant que SRSG au Kosovo. Selon lui, l'accord repose sur quatre principes interreliés, à savoir « *encourager les combattants, (…) à former des mouvements politiques acceptant les règles du jeu démocratiques (…) offrir à certains d'entre eux d'intégrer une structure « sous uniforme », tout en respectant la résolution 1244[537] (…) aider les autres à retourner à la vie civile, par un accompagnement personnel (…) leur assurer une forme de reconnaissance institutionnelle, pour les sacrifices*

[536] Par cette étiquette, nous ne renvoyons pas bien sûr à une quelconque « essence » radicale les partisans de la « grande Albanie » mais faisons simplement référence à une position située à un moment donné, parmi l'ensemble des positions envisageables, à l'extrême d'un échiquier amplement configuré par les rapports de force sur la scène internationale laquelle, en 1999, contient de puissants soutiens aux prétentions territoriales de la Serbie.

[537] Qui interdit la constitution d'une armée pour un Kosovo qui ne saurait être souverain et dont le statut est provisoirement gelé.

qu'ils estimaient avoir faits, parfois au péril de leur vie[538]. » Les leaders de l'ALK ayant scellé l'accord de démilitarisation ont en effet constitué un parti politique devenu l'une des principales forces politiques d'après-guerre, le PDK (Parti Démocratique du Kosovo), dont l'ancrage électoral se situe précisément dans les bastions de l'ALK (on y reviendra).
En scellant cet accord de principe avec les administrateurs internationaux, les responsables de l'ALK se sont trouvés consacrés comme interlocuteurs privilégiés d'une assez longue négociation (3 mois) sur les contours de la nouvelle organisation issue de l'ALK, le CPK.

Nous allons désormais voir à quel point les compromis dégagés autour du CPK visaient avant toute chose, côté occidental, la sécurisation du Kosovo, le CPK s'imposant comme un outil de stabilisation de l'après-guerre.

§ 2. Le CPK, instrument paradoxal de stabilisation.

Les négociations qui ont pris place à la suite de l'engagement de démilitarisation, en présence de Jackson et Kouchner, du côté des administrateurs internationaux, et de Çeku et Thaçi, du côté ALK, ont été entérinées par un règlement du Représentant Spécial du Secrétaire Général en date du 20 septembre 1999[539]. La difficulté à dégager un compromis fut telle que la date initiale, retenue pour la cérémonie de signature de l'accord, a dû être repoussée[540], et ce n'est qu'avec la venue de Wesley Clark, commandant suprême de l'Otan en charge de la campagne de cette organisation au printemps, qu'un accord fut trouvé[541], qui consista à créer une force civile, avec de nombreux attributs militaires hérités de l'ALK.
Ces atours militaires, qui accréditaient l'idée que le projet d'indépendance restait pleinement d'actualité, étaient la condition de l'acceptabilité du CPK. Aussi les principaux négociateurs internationaux vont-ils concéder une démilitarisation en trompe l'œil[542], pour peu que dans son affichage officiel, le CPK soit présenté comme une force civile. Il s'agit de nouveau pour

[538] Bernard Kouchner, *Les guerriers de la paix*, Paris, Grasset, 2004, p. 160-161.
[539] Regulation n° 1999/8, 20 septembre 1999.*www.unmikonline.org/**regulations**/1999/re99_08.pdf*
[540] Laura Rozen, *op.cit.*
[541] Rien n'a filtré sur les garanties apportées alors par Wesley Clark mais on peut faire l'hypothèse qu'il a assuré les dirigeants de l'ALK du soutien pérenne de l'indépendance du Kosovo par les Etats-Unis et de la transformation future du CPK en armée.
[542] En Afghanistan, Antonio Giustozzi a observé le même phénomène de démilitarisation de façade, « Bureaucratic façade and political realities of disarmament and demobilization in Afghanistan », in *Conflict, Security and Development*, 8(2), p. 169 et suiv.

eux de pouvoir justifier, vis-à-vis de la tutelle onusienne, de l'accord engagé en tant que représentants de l'ONU.

A/ Une démilitarisation en trompe l'œil

1. *L'architecture du CPK*

Initialement basée sur le modèle de la garde nationale US, c'est progressivement sur le modèle de la sécurité civile française que la nouvelle organisation fut finalement conçue, puisqu'elle est définie comme une organisation de protection civile d'urgence (*civilian emergency service agency*) dont les tâches sont les suivantes : réponse à des désastres, recherche et secours, assistance humanitaire, déminage, reconstruction d'infrastructures et de communautés[543]. Il est dans le même temps exclu que le CPK occupe un quelconque rôle en matière de renforcement de la loi ou de maintien de l'ordre (*law enforcement, maintenance of law and order*). Tout en étant posée avec force comme une organisation civile, opérant sous l'autorité du Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, le CPK sera encadré au quotidien par la KFOR (section 3). On trouve ici une première ambiguïté qui s'explique par l'insistance de la partie kosovare qui tenait à un encadrement militaire du CPK. Et les ambiguïtés de cette sorte sont nombreuses, puisqu'à part ses missions, tous les attributs du CPK le font pencher du côté militaire[544]. Sur ce point, les leaders reconnus de l'ALK ont défendu pied à pied une multitude d'aspects devant permettre que le CPK se rapproche le plus possible d'une armée et ce n'est donc jamais qu'une « *démilitarisation en surface*[545] » qui a été réalisée.

Ceci concerne tout d'abord le futur du CPK. Ainsi que le souligne un bon connaisseur de cette organisation, il n'est pas précisé explicitement que le CPK n'évoluera pas vers une armée[546]. Mais cela concerne également un ensemble d'aspects importants aussi bien sur le plan symbolique que matériel auxquels les combattants ont accordé la plus grande importance. Il s'agit tout d'abord de l'allure du CPK, demeuré largement martial et très similaire à l'ALK puisque les membres du CPK ont obtenu de porter l'uniforme. Beaucoup espéraient garder sur cet uniforme le médaillon de l'ALK, avec l'aigle à 2 têtes, mais ce projet s'est heurté à un

[543] Regulation n° 1999/8, 20 septembre 1999, section 1. En sus, le KPC pourra également prendre part à des cérémonies officielles.

[544] Pour une intéressante discussion des contradictions inhérentes à la mise en place du KPC, et de son caractère possiblement contraire à la résolution 1244, voir Erik Peterson, *The KPC. In Search for a Future*, Field notes, Center for European Security Studies, 2005, p. 6-9. www.cess.org

[545] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration and War Commemoration. The Case of the Kosovo Liberation Army », in *Südosteuropa*, 58, 2010, p. 500.

[546] Erik Peterson, *The KPC…, op. cit.*, p. 3.

veto occidental et c'est finalement un médaillon avec la carte du Kosovo qui a été retenu mais très similaire à celui de l'ALK. Sur le plan organisationnel, la structuration du CPK est une réplique de l'ALK, le CPK étant divisé en 6 zones, à l'instar de l'ALK, lesquelles sont commandées (à quelques rares exceptions[547]) par les commandants de zones de l'ALK[548]. De même, le commandement général en a été confié à Agim Çeku, ancien chef d'Etat-major de l'ALK.

Le nom de l'organisation a également constitué un enjeu saillant, les négociateurs kosovars se montrant là aussi attachés à un « affichage militaire », du moins vis-à-vis des Albanais, si bien que les négociations ont connu des difficultés, provoquant le report de la signature de l'accord. Il était proposé par les administrateurs internationaux de nommer la nouvelle organisation : Corps du Kosovo (Kosovo Corps) et c'est finalement le nom de Corps de Protection du Kosovo (Kosovo Protection Corps) qui fut retenu, sous l'intense pression de la partie albanaise. Ceci avait valeur de symbole pour cette dernière. En albanais, le nom de l'organisation est Trupat Mbrojtëse të Kosovës (TMK) ; les Albanais ont particulièrement défendu le M de TMK, car mbrojtje peut signifier aussi bien « protection » que « défense », si bien que l'organisation se trouvait ainsi, grâce à ce M, en quelque sorte consacrée comme un élément de souveraineté[549]. Du moins ce M la rapprochait-il considérablement, sur un plan symbolique, d'une armée.

Si l'on sait par ailleurs que les leaders de l'ALK ont obtenu de conserver quelques armes, quoi qu'en nombre beaucoup moins important que ce qu'espéré (200 au lieu de 2000[550]), on saisit à quel point ils se sont efforcés, via le CPK, de maintenir intact leur mouvement de lutte armée, poursuivant par là leur projet d'indépendance du Kosovo. A cet égard, il faut souligner la relative indulgence dont ont fait preuve les administrateurs internationaux vis-à-vis du processus de remise des armes de l'ALK. Contrairement aux usages, selon lesquels le désarmement se réalise sous supervision d'une force militaire « neutre » et extérieure aux combats qui viennent de s'achever, le désarmement a ainsi été laissé aux commandants de l'ALK et n'a pas été conduit par la KFOR, donnant ainsi la possibilité aux ex-combattants de ne conduire qu'un désarmement partiel. Et la procédure n'a pas donné lieu à une restitution

[547] Il s'agit notamment de la zone 3 de Dukagjin (Pec) dont Ramush Haradinaj n'a pas souhaité devenir le chef alors qu'il en était le commandant. Ramush Haradinaj a en fait été nommé n° 2 du KPC, auprès de Çeku. Sans doute faut-il voir là aussi une mesure de mise sous contrôle des plus rebelles, Ramush Haradinaj s'étant montré le plus réticent à accepter la démilitarisation de l'ALK. Jackson avait dû se rendre personnellement dans son fief, accompagné d'Agim Çeku, pour l'en convaincre, selon Laura Rozen, *op cit*.

[548] ICG, *What happened to the KLA ?*, ICG Balkans Report N° 88, 3 mars 2000, p. 6 et suiv.

[549] Dans les interactions avec les administrateurs internationaux, le « jeu sur les langues » a constitué une ressource pour les Kosovars dans l'appropriation/influence des dispositifs internationaux.

[550] Laura Rozen, *op. cit.*

d'armes aussi importante qu'attendue : « *Les 10000 armes rendues par l'ALK*[551] *au cours de l'été 1999 ont permis tout autant aux leaders de la KFOR qu'à ceux de l'ALK de sauver la face, mais il s'agissait probablement plus d'un geste de bonne volonté que d'un désarmement effectif de l'ALK. Des officiers de la KFOR ont reconnu, dans un entretien (...) que le désarmement complet des combattants de l'ALK n'était pas considéré comme une priorité pendant la première année de protectorat*[552]. » Beaucoup d'observateurs en sont par conséquent venus à considérer qu'il subsistait un nombre important de caches d'armes, situées principalement au Nord de l'Albanie, contenant un arsenal substantiel, ainsi que l'attestèrent plusieurs découvertes de caches au cours de l'année 2000[553]. Au-delà du fait qu'un nombre réduit d'armes a été rendu, il faut aussi souligner que les commandants de l'ALK ont pu profiter des imprécisions de l'accord de désarmement pour ne pas se démunir en qualité d'armements, dans l'hypothèse sans doute de garder un moyen de pression vis-à-vis de leurs interlocuteurs internationaux : « *La catégorie d'armes n'était pas marquée (dans l'accord de restitution des armes) mais juste le nombre et on a rendu ce qu'on a voulu rendre !* [554]» Et quand on sait que les combattants de l'ALK se sont souvent engagés avec des armes familiales parfois anciennes, on saisit à nouveau les limites de la démilitarisation entreprise par l'ALK. Bien évidemment, les militaires de la KFOR ne pouvaient être dupes mais le désarmement, tout comme la constitution du CPK, se réalisant sur la base de faux semblants, rien ne fut fait pour entreprendre un désarmement plus substantiel. C'était là aussi un moyen de surpasser la difficulté généralement observée, pour les combattants, de se défaire de leurs armes, pour des raisons de sécurité[555] mais aussi en tant que « *symbole de supériorité, de prestige, de masculinité*[556] ».

Il reste à envisager la question du recrutement des membres du CPK sur laquelle les administrateurs internationaux jettent un voile pudique. Une grande partie du dispositif a été

---

[551] On le verra plus loin, le nombre de combattants fut officiellement estimé à 25 723 ; ainsi, le nombre d'armes remises n'atteint même pas le ratio de une pour deux combattants !

[552] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog. The Mobilization and Demobilization of the Kosovo Liberation Army*, BICC, Bonn, 2001, p. 19.

[553] *Ibid*, pp. 19-20. Selon l'auteur, le contenu d'une de ces caches aurait permis d'équiper deux compagnies d'infanterie, d'éliminer toute la population de la capitale, Prishtina, et de détruire 900 à 1000 tanks !

[554] Arif Muçolli, ancien Colonel de l'ALK, devenu conseiller de Agim Çeku, lorsqu'il fut Premier Ministre de 2006 à 2008, Pristina, 30 juin 2009.

[555] Dilemme de sécurité sur lequel insiste l'approche réaliste.

[556] Joanna Spear, "Disarmament and Demobilization", in Stedman S. J., Rothchild D., Cousens E. M. (Eds), *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, USA, GB, Lynne Rienner Publishers, IPA, 2002, p. 143. Voir aussi Béatrice Pouligny, *Les anciens combattants d'aujourd'hui : désarmement, démobilisation et réintégration*, CERI, SGDN, PESI, 2004, p. 34. Pour une analyse des enjeux de masculinité dans le processus de DDR en Colombie, voir Kimberley Theidon, « Reconstructing Masculinities: the Disarmament, Demobilization, Reintegration of Former Combatants in Colombia », in *Human Rights Quarterly*, 31(1), 2009, p. 1 et suiv.

conçu, de leur part, de façon à « sauver les apparences » : il s'est en effet agi de donner à croire en une sélection opérée sous le contrôle étroit des administrateurs internationaux[557]. Mais la plongée dans les archives d'IOM et les entretiens nous ont permis de cerner, à l'inverse, leur situation de relative dépossession vis-à-vis de cette procédure.

2. *Le CPK, une organisation « civile » composée… de combattants*

Le recrutement a été officiellement confié à la fois à IOM, dans une première phase, et à la KFOR, dans un second temps. IOM a ouvert une procédure de candidature du 25 septembre au 30 novembre 1999, qui a été suivie de 2 procédures de tests, du 22 novembre au 14 décembre 1999 et du 6 au 18 décembre 1999[558]. Ces tests ont été conçus et analysés par IOM, qui a ensuite transmis les résultats à la KFOR le 2 janvier 2000, laquelle a opéré la sélection finale des 5052 membres du CPK. L'organisation a été inaugurée en grande pompe le 21 janvier 2000. Quoique officiellement pris en main par les administrateurs internationaux, le recrutement est en fait plutôt resté sous le contrôle des principaux leaders de l'ALK, si l'on en juge par la composition du commandement, directement hérité de l'ALK et si l'on en croit les déclarations d'Agim Çeku, pour qui le rôle de la KFOR dans la sélection ne fut que secondaire par rapport aux principaux commandants de l'ALK :

« *J'ai sélectionné la structure de commandement avec la KFOR et ensuite les commandants, avec les brigades locales de la KFOR ont sélectionné ensemble*.
Question : *Qui a eu le plus d'influence ?*
AC : *Nous, nous. Moi et ma structure de commandement*[559]. »

Non seulement les principaux leaders du CPK, au nombre de 56, n'ont pas eu besoin de candidater [560] mais, de plus, le tri final de l'ensemble des autres membres, confié à la KFOR, a été effectué en étroite concertation avec les commandants de l'ALK qui, parmi les pré-

[557] Cf le soin pris par les rédacteurs des rapports d'IOM pour montrer le sérieux de la sélection et le contrôle opéré par les organisations internationales sur cette procédure. Dans le 2e rapport d'IOM, un schéma rend compte de la part des candidatures retenues par rapport à celles qui ont été rejetées, schéma qui souligne le caractère très sélectif de la procédure, puisque 84% des candidatures ont été rejetées (le chiffre additionne (étrangement !) les rejets complets aux réservistes), ICRS. 2000. ICRS Second Quarter Report for November 1999- January 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 14.

[558] Pour les minorités, des procédures de candidature séparées ont été organisées, du 1er au 13 novembre, *Ibid*, p. 12.

[559] Entretien avec Agim Çeku, général de l'ALK et 1er Commandant en chef du KPC, 5 juillet 2010, en anglais, traduit par nos soins.

[560] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit,*p. 22. De plus, les rangs n'ont pas été attribués sur la base de la compétence professionnelle, ainsi que l'a reconnu Thaçi lors d'un entretien accordé à ICG, *An Army for Kosovo ?*, Crisis Group Europe Report n° 174, 28 juillet 2006, p. 15 ; il y a tout lieu de penser qu'ils le furent en fonction des allégeances et de l'ancienneté dans l'organisation.

sélectionnés d'IOM, ont désigné ceux qui seraient recrutés. Confirmée dans le cadre d'un autre entretien[561] et par des observateurs, l'affirmation de Çeku nous semble parfaitement vraisemblable. Il y a bien sûr un bénéfice politique évident à énoncer pareille affirmation, bénéfice qu'il convient d'autant plus de souligner qu'Agim Çeku a occupé les fonctions de 1er ministre de 2006 à 2008, et qu'il a fondé un parti politique en 2009. Mais l'analyse de la composition du CPK permet de confirmer cette assertion.

Dans le cadre de l'accord trouvé entre leaders de l'ALK et administrateurs internationaux, il fut décidé d'offrir 5052 postes à des personnes âgées de 18 à 55 ans, parmi lesquels 3052 en position d'actif à temps plein et 2000 en réserve. 500 de ces postes (298 à plein temps et 202 en réserve) devaient être attribués à des minorités[562]. Formellement, l'accès du CPK est ouvert à tous les citoyens du Kosovo. Mais dans les faits, le recrutement s'est opéré presque exclusivement auprès des ex-combattants. Tout d'abord, rares sont les Serbes qui se sont montrés désireux d'intégrer ce qu'ils considéraient comme une organisation issue de l'ALK, laquelle était dénoncée par eux comme « terroriste », et ceux qui s'en sont rapproché ont généralement été poussés à la démission suite à des pressions de leurs pairs ou en provenance de Belgrade[563]. A la suite de la série de tests organisés par IOM, il n'y avait ainsi plus aucun candidat serbe, et seulement 96 minorités, principalement des Bosniaques[564] (loin des 500 prévus). Inversement, le CPK s'est avéré extrêmement attractif pour les anciens combattants puisque, selon un rapport d'IOM, on a pu dénombrer 15269 candidats ex-combattants lors de la 1ère série de tests[565] pour 4552 postes (soient 3,3 candidats pour un poste). Ce qui signifie que 60 % des ex-combattants enregistrés par IOM ont postulé pour devenir membres du CPK. Et si l'on sait que seuls 2923 civils ont déposé leur candidature[566], on saisit mieux combien le

---

[561] « *La KFOR n'est pas intervenue (dans la sélection). Elle a juste surveillé le processus*. », Arif Muçolli, ancien Colonel de l'ALK, devenu conseiller de Agim Çeku, lorsqu'il fut Premier Ministre de 2006 à 2008, Pristina, 30 juin 2009.

[562] L'article 2, section 2, Regulation n° 1999/8, 20 septembre 1999 précise : « *In keeping with the multi-ethnic character of the KPC, at least ten percent of both active and reserve members shall comprise individuals from minority groups*."

[563] ICG, *An Army for Kosovo ?*, Crisis Group Europe Report n° 174, 28 juillet 2006, p. 14.

[564] IOM, *Thirty months in Kosovo*, "Reintegration of former combatants", p. 95. En juillet 2004, la part des minorités avait un peu progressé, atteignant 4,9%, soit à peine la moitié des 10% prévus, selon ICG, *An Army…, op. cit*, p. 14.

[565] La question de savoir dans quelle mesure des combattants des FARK (Forcat e Armatosura të Republikës së Kosovës / Forces Armées de la République du Kosovo organisées par le Premier Ministre de Rugova) ont été intégrés dans le TMK reste extrêmement mystérieuse. Aucun des rapports d'IOM en notre possession n'évoque cet aspect. Selon l'un de nos interlocuteurs, bras droit de Çeku, les FARK et l'ALK auraient préalablement trouvé un accord aboutissant à la dissolution des FARK dans l'ALK. Dans leur rapport pour le compte du BICC, Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit.*, évoquent p. 23 le chiffre de 200 ex-FARK qui auraient intégré le CPK. Ceci ne se serait pas realisé sans tension et les officiers FARK auraient été tenus à distance par les leaders du CPK.

[566] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit.*, p. 23.

CPK a pu être considéré comme une sorte de « chasse gardée » des ex-combattants. Mais les résultats définitifs, après la 2e phase de test et la « sélection » de la KFOR sont encore plus éloquents, puisqu'il apparait que le CPK est constitué d'une écrasante majorité d'anciens de l'ALK : 4446 d'entre eux ont en effet été recrutés[567] sur les 4552 positions qui étaient ouvertes (*i. e* non réservées aux minorités), soient 97,67% ! Ces chiffres témoignent du fait qu'une fois les tests administrés par IOM, la sélection finale, par la KFOR, a fait l'objet de négociations avec les leaders du CPK[568], lesquels sont très largement parvenus à faire prévaloir leurs choix. La part des ex-combattants dans le CPK finit d'attester que le CPK s'inscrit dans une continuité institutionnelle avec l'ALK. La nouvelle organisation n'est donc jamais qu'une « réplique miniature » de l'ALK.

L'analyse plus fine de la composition du CPK montre à quel point sa structuration contribue par ailleurs à la pérennisation des chaines de commandements et à la consolidation des allégeances. Si l'on s'intéresse à la ventilation des membres du CPK en fonction des grades de l'organisation, on constate en effet que les chances d'appartenir aux grades les plus élevés sont d'autant plus fortes que l'engagement dans l'ALK est ancien, si bien que le recrutement et la promotion interne au CPK apparaissent être une forme de rétribution de l'engagement militant/militaire. Ceci apparait au regard de l'ancienneté moyenne dans l'ALK des membres des différentes strates du CPK (hommes du rang, commandement intermédiaire, commandement suprême). Au sein du commandement suprême, un fort pourcentage (33%) a rejoint l'ALK avant 1998[569], tandis qu'à peine 2% de l'ensemble des ex-combattants enregistrés par IOM sont dans ce cas[570]. Au sein du commandement intermédiaire, seuls 9,3 % ont rejoint l'ALK en 1999[571], contre 38,68% de l'ensemble des ex-combattants[572]. Une proportion légèrement supérieure à la moyenne (6, 3%) y a rejoint l'ALK avant 1998[573]. Les membres dirigeants du TMK sont ainsi les combattants de la première heure !

Les militaires de la KFOR ont donc eu peu d'emprise sur la procédure de sélection. Dans les situations d'expatriation au sein de missions de paix, lorsqu'ils font face à la nécessité de recruter du personnel local, les administrateurs internationaux sont singulièrement démunis

[567] IOM, *Thirty months…, op. cit,* p. 88.
[568] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit.*, p. 23.
[569] IOM, *Thirty months…, op. cit,*, p. 99.
[570] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document, Table 04, appendix.
[571] IOM, *Thirty…, op. cit,* p. 98.
[572] "Socio-economic and demographic profiles…, *op. cit*., Table 04, appendix.
[573] IOM, *Thirty…, op. cit,* p. 98.

pour opérer une sélection, tant il leur est difficile de vérifier le *background* des candidats[574]. Et ce problème s'est posé avec d'autant plus d'intensité au Kosovo en raison du contexte d'effondrement de l'administration et de destruction d'une grande partie des documents d'état-civil pendant la guerre. Si les officiers de la KFOR avaient voulu faire obstacle à l'entrée de personnes susceptibles d'être auteurs de crimes de guerre, ils ne disposaient que de peu de renseignements et ce sur un nombre très ciblé de personnes. Quand ils en disposaient ! Car ces informations étaient réunies par les services de sécurité des différents pays présents au Kosovo et ne circulaient pas toujours d'un pays à l'autre. Mais là n'est pas l'essentiel. Car en définitive, si les militaires de la KFOR n'ont pas filtré les combattants intégrés dans le CPK, ce n'est pas tant en raison de leur faible capacité à le faire que d'un choix délibéré. Car une intervention trop visible de leur part aurait vraisemblablement contrarié l'implication des leaders cooptés de l'ALK dans le processus de pacification et aurait été contraire à l'objectif désormais assigné au CPK : *devenir un instrument de contrôle social*.

B/ Le CPK espace de contrôles multiples

Ayant pris la mesure du risque de perturbation que les plus extrémistes de l'ALK faisaient courir au processus de pacification, les administrateurs internationaux en sont venus à envisager comme préférable 1. De maintenir entière la possibilité d'observation de ceux considérés comme les plus radicaux grâce à leur présence, sous supervision internationale, au sein du CPK ; 2. D'éviter de donner des arguments de mobilisation à ces derniers en les écartant du CPK et en exerçant un contrôle trop étroit sur le CPK. A de nombreuses reprises, des témoins de cette période ont déclaré à des chercheurs du BICC du fait que « *la KFOR souhaitait garder un certain degré de contrôle sur les provocateurs les plus radicaux de l'ALK - « mieux vaut être dans le CPK et sous contrôle que dans les montagnes et en liberté*»[575].» L'intégration dans le CPK des combattants considérés comme *hard-liners* s'est imposée en définitive comme un moyen de « management préventif des spoilers », définis par Stedman comme « *les leaders et les parties qui considèrent que la paix émergeant des négociations menace leur pouvoir, leur vision du monde et leurs intérêts, et qui utilisent la*

[574] Nous l'avons montré à propos du recrutement des policiers locaux dans le KPS, in « L'exportation d'une police autochtone au Kosovo », in Gilles Favarel (Dir), *Criminalité, police et gouvernement : trajectoires post-communistes*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, 2003, pp. 273-293.

[575] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog. The Mobilization and Demobilization of the Kosovo Liberation Army*, BICC, Bonn, 2001, p. 22. Voir aussi Andreas Heinemann-Grüder, Igor Grebenschikov, "Security Governance by Internationals: the Case of Kosovo", in *International Peacekeeping*, 13(1), 2006, p. 46 et suiv.

violence pour saper les tentatives de déboucher sur un accord de paix[576]», constituant de ce fait, selon l'auteur, « *la principale source de risque* » après-guerre. Assurément, les ex-combattants qui considéraient que l'arrivée d'une force civile et militaire internationale et la mise en place du protectorat contrariaient leurs objectifs d'indépendance, voire de « grande Albanie », pouvaient être tentés de mener des actions de *spoiling*, entendue par Edward Newman et Oliver Richmond comme « *les activités d'acteurs qui sont opposés à un arrangement de paix pour une quelconque raison, de l'intérieur ou (plutôt) de l'extérieur, et qui utilisent la violence ou d'autres moyens pour dérouter le processus afin de poursuivre leurs objectifs*[577]. » Aussi les administrateurs internationaux devaient-ils trouver des appuis parmi les principaux acteurs visés par l'objectif de démilitarisation, les futurs ex-combattants.
Si initialement, on ne trouvait presque aucun groupe puissant après-guerre disposé à soutenir la paix telle que proposée par les dirigeants de la KFOR à leur arrivée, le soutien du processus amendé (contenant la création du CPK) par les leaders reconnus de l'ALK a constitué un facteur fondamental d'acceptabilité du processus de paix, ce qui a assuré à court terme la sécurisation du Kosovo[578]. Plus encore, à travers la cooptation de certains leaders de l'ALK, la création du CPK s'est aussi imposée comme un moyen, pour les administrateurs internationaux, de faire partiellement porter sur eux la responsabilité du processus de paix, en les amenant à jouer un rôle de contrôle social vis-à-vis des anciens combattants[579] : c'est le sens de la désignation d'Agim Çeku, par les administrateurs internationaux, comme chef du CPK, lors de l'accord sur le CPK signé en septembre 1999, mais aussi de la nomination des officiers du CPK, sans procédure de candidature ou de sélection[580]. Ceci va en partie dans le sens des préconisations d'ICG en faveur d'une « *tough-minded co-optation* », même si le processus de cooptation est beaucoup plus indiscriminé que ne le préconise ICG, qui redoutait en conséquence que la Minuk et la KFOR ne donnent une respectabilité à des « *éléments*

---

[576] Stephen John Stedman, "Spoilers problems in Peace Processes", *International Security*, (1997, Fall) vol.22: n°2, p.5 et suiv.
[577] Edward Newman, Oliver Richmond (Eds), *Challenges to peacebuilding. Managing spoilers during conflict resolution*, United Nations University Press, Tokyo, N-Y, Paris, 2006, p. 4.
[578] Les administrateurs d'IOM devaient ainsi se féliciter de la faible implication, selon leurs estimations, d'anciens combattants dans les guérillas qui ont pris place dans le Sud de la Serbie et en Macédoine au début des années 2000. Ils faisaient l'hypothèse que leurs offres de réintégration avaient détourné une majorité d'anciens combattants de la « *tentation de réentrer dans le conflit* » et inscrivaient ce résultat à l'actif de leurs principales réussites, IOM, *Thirty…, op. cit,*p. 89.
[579] Cette logique ne se conçoit bien sûr que concomitamment à l'investissement de la sphère politique par les leaders reconnus de l'ALK, via la constitution de partis politiques issus de la lutte armée, puisque la construction d'allégeances à l'œuvre avec le CPK devait se pérenniser en un soutien électoral.
[580] Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit,*p. 22. + art in International Peacekeeping

inacceptables[581]». Par ailleurs, cette tactique nécessitait, pour réussir, que les commandants du CPK jouissent d'une forte autorité sur leurs troupes. Pour partie, cette condition était présente, si l'on en juge par les déclarations d'allégeance de certains membres du CPK, reconnaissant être employés par le commandant général de la KFOR mais avoir pour chef Agim Çeku[582], signifiant ainsi la dualité des modes de domination et des ressorts de leur obéissance : rationnelle-légale vis-à-vis de la direction de la KFOR et affective et émotionnelle, voire charismatique, vis-à-vis de l'ancien chef d'état-major de l'ALK. Ce dernier jouissait d'un prestige indéniable auprès des ex-combattants. Toutefois, le CPK a aussi hérité d'une faiblesse de leadership propre à l'ALK, à savoir le caractère assez hétéroclite du mouvement de lutte armé, souligné dans un rapport rédigé par un bon connaisseur « *(L'ALK) n'a pas eu de structure de commandement unifiée jusqu'à très tard (…), après septembre 1999, et rassemble des éléments des forces de défense rurale avec des éléments de multiples groupes politiques, ainsi que des soldats qui ne font allégeance qu'à un commandant en particulier. (…) Les demandes adressées par la communauté internationale aux commandants les plus élevés d'exercer leur autorité sur leurs rangs ont buté sur cette contradiction, renforcée d'ailleurs par la communauté internationale elle-même dans son souhait de prévenir le CPK de devenir une armée normale. (…) Le CPK n'a pas été autorisé à développer complètement (sa) capacité (de commandement*)[583]. » Mais le fait que les commandants du CPK puissent accorder à des combattants du rang des positions au sein de cette organisation fut indéniablement un moyen de les ériger en patrons et de renforcer leur autorité sur leurs troupes.

Reste une question pendante : faire du CPK un espace de contrôle social suppose-t-il de renoncer à toute procédure judiciaire ? C'est l'avis d'Andreas Heinemann-Grüder et Wolf-Christian Paes, pour qui « *la KFOR et l'UNMIK ont troqué une amnistie de l'ALK contre la réintégration après-guerre. (…) Après la guerre, (leur) seule préoccupation était le contrôle et la transformation de l'ALK et ils n'ont pas abordé sa responsabilité légale pour des actes de violence*[584]. » Il semble bien que dans les toutes premières années de l'administration internationale, les risques afférents à une intervention ont été jugés supérieurs aux bénéfices attendus, au point de préférer une politique de « *confrontation tolérante* », ainsi que

[581] ICG, *What happened to the KLA ?, op. cit.*, p. 21.
[582] *Ibid*, p. 7.
[583] James Pettifer, *op. cit*., p. 2.
[584] *Wag the Dog…, op. cit,*p. 24.

l'explique ICG : « *une confrontation ouverte aurait engendré un haut risque de dégénération en une guerre opposant une guérilla à une force d'occupation*[585]. »
Pourtant, il faut noter que dans l'esprit de ses partisans, la stratégie de cooptation semblait ne pas nécessairement obérer à moyen-long terme la possibilité que justice soit faite, étant donné le fait qu'un certain nombre d'enquêtes avaient été ouvertes au sein de la MINUK. A terme, la possibilité d'un défèrement devant le TPIY apparaissait plausible, le tribunal international s'étant déclaré compétent pour le Kosovo. De fait, au cours des années 2000, le TPIY a mené des enquêtes et mis en accusation des dirigeants de haut niveau, comme ce fut le cas par exemple de Ramush Haradinaj, contraint de démissionner de son poste de Premier Ministre en 2004 pour se rendre à La Haye.

Plutôt qu'une évacuation de l'enjeu justice, il nous semble plutôt que c'est à une dissociation dans le temps des enjeux de sécurité et de justice qu'on a assisté[586]. L'arrestation rapide de membres importants de l'ALK intégrés dans le CPK aurait indéniablement perturbé le processus de constitution du CPK et obéré la capacité de ses commandants à jouer un rôle de contrôle social. De même, sans doute, les leaders reconnus de l'ALK auraient-ils perdu de leur crédit auprès de nombreux ex-combattants pour qui le mouvement de lutte armée était avant tout un combat légitime destiné à « libérer » le Kosovo d'une « occupation ».

C/ le CPK en tant que bien entendu opératoire

La continuité entre l'ALK et le CPK a été largement soulignée par les observateurs sur le moment : « *Officiellement, le CPK était une organisation totalement nouvelle et le recrutement était ouvert à toute la population du Kosovo, y compris les Serbes. Mais personne ne croit sérieusement que le CPK est autre chose que la continuation de l'ALK, l'organisation ayant hérité de ses leaders et de ses loyautés*[587]. » Les faux-semblants de la

[585] ICG,*op. cit.*, p. 20. On pense, bien sûr, à l'Irak, contre-exemple parfait. Le risque de talibanisation est souvent souligné, notamment par Anna Di Lellio, IOM, *Kosovo Protection Corps Training Program. A Multi-ethnic Emergency Service Organization*, Prishtina, 2004, p. 30-32.
[586] Selon Alpaslan Özerdem, ce décalage de l'action de la justice vis-à-vis des politiques de DDR est tout à fait souhaitable, afin que l'action judiciaire ne contrarie pas le processus de DDR, in *Post-war recovery : disarmament, Demobilization and Reintegration,* London, New-York, I. B Tauris, 2009, p. 203. A l'inverse, Katy A. Crossley-Frolick et Oya Dursun-Ozkanca considèrent que « la connexion de la justice transitionnelle et de la réforme du secteur de la sécurité sont des prérequis pour gagner la paix », in « Security Sector Reform and Transitional Justice in Kosovo: Comparing the Kosovo Security Force and Police Reform Processes », in *Journal of Intervention and Statebulding*, 6(2), june 2012, p. 122. Voir aussi Pierre Hazan *La paix contre la justice ? : comment reconstruire un État avec des criminels de guerre,* A. Versailles, 2010.
[587] ICG, *What happened…, op.cit*, p. 6.

démilitarisation étaient bien connus dès l'origine et ce n'est donc pas pour des raisons de cécité que les administrateurs internationaux ont accompagné la mise en place du CPK sous cette forme.

La création du CPK a été amplement commentée par des observateurs ou analystes de la mission de paix au Kosovo et le plus souvent dénoncée, au prétexte qu'elle aurait intronisé des éléments radicaux dangereux pour le processus de paix[588], dangerosité dont les administrateurs internationaux signataires de l'*undertaking* n'auraient pas pris la mesure. A rebours de cette thèse, nous considérons que le CPK fut plutôt un instrument -certes paradoxal- de stabilisation qui repose sur un « bien entendu opératoire [589]» : le CPK a favorisé en effet des appropriations diverses relevant de logiques multiples d'instrumentalisation (de la part des administrateurs internationaux tout comme des combattants) sans que personne ne soit dupe sur les intentions des autres et permettant à chacun de poursuivre ses principaux objectifs. Ainsi les administrateurs internationaux acceptent-ils des concessions majeures lors de la mise en place du CPK et feignent de croire en sa vocation civile, tout en ayant parfaitement saisi que le CPK serait approprié en tant que « future armée du Kosovo », en contrepartie de quoi, les chefs de l'ALK devaient garantir une stabilité immédiate et remettre à plus tard leur projet d'indépendance. De la sorte, les leaders de l'ALK, cooptés par les administrateurs internationaux dans le cadre de ce pacte, auraient pour tâche d'exercer une forme de contrôle sur les combattants, ce que les militaires de la KFOR étaient impuissants à réaliser.

Si l'on en croit l'ex bras droit de Bernard Kouchner, les principaux négociateurs n'étaient pas dupes des intentions des leaders combattants de l'après-guerre s'agissant du CPK :

« *Les gens nous ont dit : « Vous êtes complètement naïfs ! ». On n'était pas complètement abrutis, on avait compris qu'évidemment, pour eux c'était une façon de vivre l'UÇK sous une autre forme (...) que la vocation de sécurité civile, elle était pour faire plaisir à tout le monde, qu'ils avaient toujours l'aspiration de l'indépendance et que le CPK pour eux était la future armée du Kosovo. Mais ça nous paraissait plus important à ce stade. La réalité, c'était des*

[588] Selon W. O'Neill, le CPK a consacré les plus extrémistes aux dépens des modérés, pourtant seuls à même, selon l'auteur, d'être vecteurs de démocratisation, *Kosovo : an Unfinished Peace, op. cit*, p. 47 et suiv. Voir aussi Giovanna Bono, « Explaining the International Administration's Failures in the Security and Justice areas », in Aidan Hehir (Ed), *Kosovo, intervention and statebuilding : the international community and the transition to independence*, London, New-York, Routledge, 2010, p. 142.

[589] Nous empruntons cette notion à Jean-Gabriel Contamin qui y recourut dans le cadre de sa thèse de doctorat en science politique, afin d'analyser l'acte de pétitionner : *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : l'exemple de la pétition en France*, soutenue à l'université Paris 1 en 2001. La notion fait référence au concept de malentendu opératoire introduit par Jean-François Bayart, dans *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, 1989, à la suite de Dorward, « Ethnography and administration », in Journal of African History, 15(3), 74, p. 457-477, pour caractériser des situations où les acteurs sont dupes des intentions des autres.

mecs dans les rues partout, ils étaient en armes, en uniforme, c'était « UÇK, UÇK », c'étaient eux les patrons de l'endroit ! Et si on voulait rétablir une forme de stabilisation, de retour à la vie civile et politique à peu près normale, démilitarisée, il fallait bien les mettre quelque part. C'est ce qu'on a fait, sans aucune naïveté, en sachant que ça aurait des implications sur le moyen-long terme. On savait très bien que cet objectif qui nous paraissait impératif de court terme allait rentrer à un moment donné en conflit avec des objectifs de moyen-long terme. On était lucides[590]. »

De même le chef d'état-major de l'ALK nous a-t-il expliqué son acception duale du CPK, compromis permettant de tenir ensemble la mise en place d'une institution civile et la poursuite du projet de constituer une armée :

« (…) *nous voulions bien nous conformer à la résolution 1244 mais aussi survivre comme organisation parce que l'ALK était source de fierté pour la population du Kosovo et nous en sommes arrivés à l'idée d'une organisation avec des missions civiles, des missions de protection civile, mais qui a un grand nombre d'éléments militaires : allure/aspect militaire, uniforme militaire, rangs militaires, quelques armes, vivant conformément aux rôles militaires. Ainsi, on ressemblait à une armée, nous agissions comme une armée, nous nous vivions comme une armée mais nous accomplissions des tâches de protection civile. C'était un compromis.* (…) *La communauté internationale voulait utiliser le CPK comme un outil d'intégration pleine de la vie civile par un glissement progressif de l'esprit militaire, de l'identité militaire vers une organisation de protection civile exclusivement. (...) (Et notre objectif était) d'utiliser le CPK pour maintenir intact l'esprit d'une armée, l'idée d'une armée, la vision d'une armée dans un Kosovo indépendant et d'évoluer vers une armée (véritable). (...) Nous avions deux approches totalement différentes*[591]. »

La « grande parade », organisée la veille de la disparition officielle de l'ALK, au cours de laquelle les combattants défilèrent dans Pristina en uniforme, devant une foule estimée à 100000 personnes, constitua une expression publique et volontairement publicisée de ce bien entendu opératoire. Organisée par les anciens leaders de l'ALK en septembre 1999, elle apparait ainsi comme un important rituel d'adieu aux armes mettant en scène la démilitarisation de l'organisation de lutte armée et symbolisant la poursuite, par d'autres moyens, des objectifs d'indépendance. Cette grande parade, point d'orgue de la dynamique de co-production de la politique de paix, revêtit une très grande importance symbolique, en tant que rituel d'entrée dans une phase politique du projet d'indépendance. Lors de cette parade, les discours tenus à la foule rassemblée dans le stade de Pristina par les deux acteurs clés du

[590] Eric Chevallier, entretien du 3 septembre 2004.
[591] Entretien avec Agim Çeku, chef d'état-major de l'ALK et 1er Commandant en chef du KPC, 5 juillet 2010, en anglais, traduit par nos soins.

moment, Agim Çeku et Hashim Thaçi, laissent clairement transparaître cette double nature de l'événement, de rupture et de continuité :

Çeku « *Aujourd'hui s'achève la marche vers la liberté mais débute la marche vers le futur d'un Kosovo indépendant et de son armée* »
Thaçi : « *L'ALK se transforme, elle ne sera plus appelée armée de libération du Kosovo mais elle sera une force de défense des citoyens et du territoire du Kosovo*[592].»

L'équilibre fragile permis par le CPK réside dans la perspective, pour les ex-combattants, de le voir se transformer dans le futur en armée et de maintenir intact leur projet d'indépendance. La création de ce qui est envisagé par la plupart des ex-combattants comme un élément de souveraineté a rendu acceptable le renoncement au mouvement de lutte armée. Pour les administrateurs internationaux signataires de l'accord de démilitarisation, la création du CPK va favoriser, au-delà de la transformation de l'ALK, la démobilisation de ses combattants et l'appropriation du programme de réintégration.

Côté occidental, rares sont toutefois les pays qui étaient disposés à accepter l'indépendance du Kosovo : aussi, la question du statut de la province va rester irrésolue pendant de longues années, laissant dans le même temps dans l'incertitude celle du futur du CPK, lequel sera maintenu dans cette ambiguïté congénitale afin de ne pas attiser les tensions entre les nations présentes au Kosovo. Mais cette situation sera source parfois de difficultés à contrôler le CPK, d'autant que certaines nations hostiles à l'indépendance du Kosovo tenteront de remettre en cause cette institution comme on le verra plus loin.

En sus de la création du CPK, l'intégration d'ex-combattants dans l'administration constitue le second pan de l'accord de démilitarisation. La mise en place d'une nouvelle police locale au Kosovo, qui offrira ainsi une seconde opportunité de reconversion des combattants et sera à nouveau l'expression de la co-production de la politique internationale de DDR au Kosovo, répond également surtout à l'enjeu de la stabilisation de la situation après-guerre. On est bien ici dans le cas de figure où les combattants font l'objet de programmes spécifiques de réintégration plutôt que la communauté d'origine des combattants, deux options bien identifiées dans la littérature sur le DDR qui souligne que le choix du ciblage des combattants répond généralement à des considérations sécuritaires[593].

---

[592] Laura Rozen, *op. cit.*

[593] Voir en particulier David Last, « The Human Security Problem –Disarmament, Demobilization and Reintegration », in *A Source Book on the State of the Art in Post-Conflict Rehabilitation*, Unpublished Report, York : PRDU, University of York, cité par Sultan Barakat, Alpaslan Özerdem, « Reintegration of former combatants : with specific reference to Kosovo », in Sultan Barakat (Ed), *After the Conflict*, New-York, Palgrave

Section 2. L'intégration d'anciens combattants dans le KPS : une politique officieuse d'absorption de potentiels spoilers.

La mise en place du CPK ne fut pas la seule concession obtenue par l'ALK en échange de son renoncement aux armes. L'article 25 de l'accord signé en juin 1999 stipule par ailleurs qu'en signe de reconnaissance, par la « *communauté internationale* », de « *la contribution de l'ALK pendant la crise du Kosovo (...) l'ALK (pourra) proposer le recrutement de certains de ses membres dans l'administration et la police* ». A notre connaissance, il n'y a pas eu véritablement d'application de cet accord en ce qui concerne l'administration, ne serait-ce qu'en raison de la situation de protectorat : la presque totalité des positions administratives étaient occupées par le personnel international. En revanche, la MINUK a mis sur pied, dès 1999, une nouvelle police locale, qui devait être composée de 4000 membres[594]. C'est donc essentiellement dans cette institution que les ex-combattants ont été intégrés.

§ 1. Les conditions de l'accord sur l'intégration d'ex-combattants dans le Service de Police du Kosovo

A/ La dynamique renouvelée de conflit/coopération autour de la police locale

A nouveau, tout comme à propos du CPK, les conditions de versement des ex-combattants ont fait l'objet d'intenses tractations entre leaders reconnus de l'ALK et administrateurs internationaux. Ces négociations se sont tenues à la suite de l'accord trouvé sur la constitution du CPK, dont on a vu qu'il avait laissé une large place à l'influence des commandants de l'ALK. Aussi, pour les administrateurs internationaux, il s'agissait cette fois, dans le cadre de la construction du rapport de force avec leurs partenaires locaux, de rester plus ferme dans ce nouvel échange de coups. De nouveau à propos de cet enjeu policier, la cooptation de leaders combattants, à la base de la co-production de la politique internationale de pacification, est indissociablement productrice de coopérations-collusions et de conflits à l'occasion desquels chacun des partenaires, profitant de la moindre marge d'incertitudes, s'efforce de consolider

Mc Millan, 2005, p. 231 et João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens : demilitarization of conflict and society*, Ashgate, 2007, p. 142 et suiv.

[594] Le chiffre de 4000, fixé initialement, a par la suite été revu à la hausse et la police locale est aujourd'hui constituée d'environ 7000 membres. Nous évoquerons ici seulement la 1ère séquence de constitution de la police du Kosovo.

sa position. Eric Chevallier, chargé des négociations qui ont présidé à la constitution de la police, en témoigne :

« *On pouvait pas être crédible en prévoyant plus de 3000 (membres dans le CPK). Mais ils nous avaient dit qu'ils étaient 20000, on pouvait pas tous les mettre dans le CPK et c'est là qu'on a eu la discussion : qu'est qu'on fait des autres ? Thaçi a fait d'énormes pressions pour intégrer d'anciens UÇK dans le KPS. C'était un point qu'on pouvait pas accepter parce que Rugova s'y opposait (il n'avait pas pu le faire pour le CPK car l'UÇK avait une forte popularité) mais si la police, en plus, était aux mains de l'UÇK, ça voulait dire que les violences intra-communautaires allaient prendre des proportions… Si les flics étaient du côté d'un des protagonistes les plus violents (…), c'était plus possible. Et pour les Serbes, pour le coup, c'était vraiment impossible. Là, on a dit : « non ! ».*
Question : *(Thaçi) avait fixé un pourcentage* ?
EC : *Si mes souvenirs sont bons, il avait demandé d'en faire rentrer 2000, d'abord, puis 1000 ensuite, voyant que 2000, ça marchait pas. (…) Le KPS était prévu à hauteur de 4000-5000. (…) Il voulait 50% pour avoir la majorité numérique. (…) Le leader est à la fois le leader et celui qui suit ses troupes (…). Il fallait qu'il retourne les voir, qu'il leur dise : « je m'occupe de vous, je vous réinsère. » (…) On a imposé un processus d'entrée individuelle (à la différence du CPK). Ça ne peut être que des procédures de candidatures individuelles. (…) On a évité de les faire entrer collectivement. (…) Le plus important, c'était d'éviter que Thaçi nous donne une liste de gens, c'est ça qu'on voulait pas. (…) c'était ça le point d'achoppement dur (des négociations). (…) C'a été extrêmement dur à faire accepter*[595]. »

Finalement, un accord fut trouvé sur une proportion de 40%, témoignant d'une concession de l'ALK par rapport à ses ambitions initiales. Toutefois, le compromis permet à l'ALK d'imposer une présence très significative dans la police. Ce résultat assez avantageux pour le mouvement de lutte armée doit à nouveau être rapporté à la prédominance après-guerre de la problématique sécuritaire : les leaders de l'ALK ont pu faire valoir le risque de mécontentement et, par conséquent, de déstabilisation que pouvaient faire courir les ex-combattants en cas d'insuffisantes opportunités de réintégration : le CPK avait certes absorbé près de 5000 ex-combattants, mais comparé au nombre total de membres de l'ALK, officiellement reconnu par IOM (plus de 25000 !), ce recrutement dans le CPK laissait irrésolu l'avenir des 4/5e des ex-combattants. Il y a là bien sûr un jeu subtil de la part des leaders de la lutte armée, qui se situe à la lisière de la crainte réelle d'être débordés et du coup à jouer afin de consolider ses positions après-guerre : s'il ne fait aucun doute qu'ils sont en bonne partie tenus par la nécessité de « récompenser » les fidèles, ne serait-ce que dans une perspective clientéliste de pérennisation de leur leadership, grossir la menace de mécontentement et de débordement permet aussi de peser dans le rapport de force et d'obtenir plus de concessions, d'autant que l'accord sur le versement d'ex-combattants dans la police

[595] Eric Chevallier, principal conseiller politique de Bernard Kouchner, alors SRSG au Kosovo de 1999 à 2001, entretien du 3 septembre 2004.

constituait un point important de l'accord de démilitarisation, démilitarisation (faut-il le rappeler ?), dont une bonne partie des ex-combattants ne voulaient pas. Et face à des interlocuteurs étrangers faiblement immergés sur le terrain, le jeu est d'autant plus facile à mener, car la mesure réelle de la menace est particulièrement difficile dans les situations d'expatriation[596]. Toujours est-il que l'argument mettant l'accent sur les risques de déstabilisation du processus de pacification a porté, si bien que les administrateurs internationaux en sont venus à concevoir le versement d'ex-combattants dans le KPS comme un moyen de contrôle social, à l'instar du CPK :

« *Ces 40 %, (...) si ce sont des anciens mercenaires ou sanguinaires (...) s'ils sont à l'intérieur et bien ils sont sous contrôle. Et les autres sont au KPC. Donc ce sont des gens qui sont pas dehors en train de travailler pour le personnel du crime organisé. (...) C'était une formule d'apaisement et c'était l'une des façons de sortir du conflit qui, à l'époque, était... On savait pas comment sortir du conflit, l'UÇK voulait pas désarmer, Thaçi en tête*[597]. » ; « *40 % d'UÇK correspond au maximum toléré. Sinon, c'était pas la peine d'appeler le KPS : KPS. On appelle ça UÇK version police et on n'en parle plus. L'objectif non avoué est d'avoir au sein du KPS les moins mauvais, les moins criminels. (...) On a acheté la paix sociale (...) Mieux vaut les avoir à l'intérieur qu'à l'extérieur. (...) Ça fait partie du risque acceptable et accepté*[598]. »

De fait, sachant que les enquêtes *background* menées à leur arrivée étaient peu fiables, les policiers internationaux ont par la suite relancé des investigations sur certains policiers locaux dont la probité avait été mise en doute. Les administrateurs internationaux considéraient que ces enquêtes, menées conjointement par des policiers de l'ONU et des policiers locaux jugés fiables, conduiraient à plus de résultats si les ex-combattants étaient intégrés dans le KPS, position depuis laquelle leurs agissements pouvaient être observés, plutôt que si on les laissait se réimmerger dans leurs réseaux parallèles[599].

Les administrateurs internationaux n'étaient cette fois pas totalement dépourvus de ressources dans la construction de leur rapport de force avec les leaders du mouvement de lutte armée : ils ont ainsi tenté d'éviter une trop forte emprise de leur part sur le recrutement, en s'opposant au principe de la pré-sélection défendue par Thaçi, sorte de certification des états de service des candidats par les leaders de l'ALK, qui aurait permis à ces derniers de contrôler largement le processus de versement des ex-combattants dans la police, en

[596] Et ce d'autant qu'ils connaissent rarement les langues locales et l'histoire du conflit.
[597] Entretien avec un policier CIVPOL, chef de service à l'UNMIK Police, 16 juillet 2002.
[598] Entretien avec un policier CIVPOL chef de service à l'UNMIK Police, 1er octobre 2001.
[599] Avec le risque de renforcer la tendance déjà existante à l'organisation souterraine. Cf Raphaël Pouyé, « 'Shadow States' ? State building and national invention under external constraint in Kosovo and East Timor (1974-2002) », Questions de recherche, n° 13, février 2005.

choisissant ceux des ex-combattants qui seraient recrutés ; à l'encontre de cette proposition, ils ont imposé une procédure de sélection « indifférenciée », qui supposait que les ex-combattants posent leur candidature au même titre que tout autre candidat. De cette façon, c'étaient les administrateurs internationaux qui pouvaient choisir, parmi les ex-combattants, ceux qui deviendraient policiers. Ainsi, ils se sont efforcés de reprendre la main s'agissant du processus de constitution de cette nouvelle institution, après avoir quasiment renoncé à toute emprise sur le recrutement dans le CPK. On a vu, en effet, que la sélection des membres du CPK avait été largement réalisée par les ex-commandants de l'ALK et que le contrôle exercé par les administrateurs internationaux avait eu surtout pour objectif de sauver la face plutôt que de réellement filtrer les recrues. Aussi, s'agissant du recrutement d'ex-combattants dans le KPS, les administrateurs internationaux ont mis un point d'honneur à s'opposer à la revendication émanant du chef de l'ALK, de proposer une liste de noms, pour préférer le principe de candidatures individuelles. S'agissant d'une police, *i.e* une institution véritablement civile, à la différence du CPK que tout le monde s'accordait à reconnaître comme une armée en devenir, et dans la mesure où il s'agissait de la deuxième concession faite aux leaders de l'ALK, il était possible de mieux résister aux pressions des chefs du mouvement de lutte armée, notamment en arguant du caractère non militaire de la nouvelle institution. De cette façon, les administrateurs internationaux ont également évité que les relations d'allégeance perpétuées au sein du CPK se reconstituent au sein du KPS.

D'autant que les administrateurs internationaux ont pu tirer profit des divisions internes au champ politique kosovar pour ne pas céder aux demandes de leurs interlocuteurs locaux issus de la lutte armée.

B/ Une régulation internationale prenant appui sur les divisions locales (et les reconstruisant)

En faisant droit à certaines revendications et en en repoussant d'autres, les administrateurs internationaux ont contribué à modeler le paysage social et politique d'après-guerre, permettant à certains de se consolider, à d'autres de résister au déclin. On a vu, s'agissant de la mise en place du CPK, et de l'adoubement concomitant de certains leaders de l'ALK, que les administrateurs internationaux avaient consacré le leadership d'un Thaçi ou d'un Çeku. Mais dans le cadre des marchandages relatifs à la constitution du KPS, ils vont par ailleurs remettre en selle un Ibrahim Rugova largement affaibli par la montée en puissance du

mouvement de lutte armée, et par son expatriation[600] lors de la conclusion de l'accord de paix et de l'entrée de la force internationale. Bref, leur action n'a pas été neutre et ils ont concouru au redéploiement des ressources de leadership d'après-guerre, notamment sur le plan politique, mais ce dans une proportion limitée compte tenu du rapport de force favorable construit par les groupes armés du fait de leur pouvoir de coercition.

C'est en ce sens qu'il faut interpréter la mention faite *supra* à l'hostilité d'Ibrahim Rugova, le leader historique de la résistance pacifique au Kosovo, au versement d'une trop grande proportion d'ex-combattants. Juste après-guerre, le champ politique kosovar est traversé par deux principaux courants qui se livrent une concurrence de légitimité. D'un côté, Rugova, qui a conduit la résistance pacifique à la fin des années 1980 et a été élu clandestinement comme Président du Kosovo, de l'autre, les leaders de l'ALK, en particulier Hashim Thaçi, qui est à la tête d'un gouvernement issu de la lutte armée. A la faveur du retrait serbe, en juin 1999, ce gouvernement s'était établi dans des locaux de la capitale, Prishtina, concurrençant ainsi ouvertement le gouvernement clandestin et en exil constitué par le Premier Ministre désigné par Ibrahim Rugova. L'objectif des leaders politiques de l'ALK était bien sûr de se substituer au leadership historique de Rugova après avoir tenté de discréditer sa stratégie de résistance passive. A partir de l'été 1999, les représentants du mouvement de lutte armée jouissent d'un avantage indéniable dans ce rapport de force, parce que les principaux leaders de la résistance pacifique sont à l'étranger, et en raison de la présence de combattants établis dans des lieux stratégiques avant même l'arrivée de la force armée internationale et des administrateurs internationaux civils. Selon de nombreux témoignages, on l'a vu, le mouvement de lutte armée bénéficie également d'une très grande aura dans une bonne partie de la population, qui défile dans les rues en scandant le nom de la guérilla.

L'enjeu du reversement des ex-combattants dans le KPS et de leur poids dans cette police se comprend donc aussi en regard de cette lutte d'influence entre les deux principales composantes politiques du Kosovo. Obtenir une large présence de ses partisans dans le KPS constituait à l'évidence un coup dans le cadre de cette concurrence politique. Aussi Rugova a-t-il fait valoir la nécessité que les ex-combattants de l'ALK n'atteignent pas le seuil symbolique de la moitié dans la nouvelle police. Pour contrebalancer cette influence, il a par ailleurs milité en faveur d'une représentation de ses partisans dans le KPS, à savoir les

[600] Il se trouve alors en Italie et c'est Bernard Kouchner qui le fera revenir au Kosovo.

« anciens policiers[601]», *i.e* les Albanais du Kosovo qui ont exercé ces fonctions avant le tournant nationaliste de la fin des années 1980 :

Question : « *La constitution du KPS sur la base de quotas, d'où vient l'idée ? Les quotas d'anciens policiers…*
E. Chevallier : « *C'était une demande de Rugova. Y'avait un phénomène générationnel, les anciens flics étaient plus proches de la LDK (le parti dirigé par Rugova) et ils avaient une expérience. C'était absurde de s'en priver. C'étaient des raisons politiques et opérationnelles. (…) Y'a eu du débat sur les anciens policiers parce que Thaçi voyait bien que Rugova essayait de reprendre une influence là-dessus (…) (un des) deux vrais débats lourds, c'était autour de anciens combattants/anciens policiers parce que c'était un débat Thaçi/Rugova (…)* [602]»

Il fut décidé, en définitive, de recruter environ un quart d'anciens policiers dans la nouvelle police, qui devaient pour partie contrebalancer les 40% d'ex-combattants.

Toutefois, cet accord conclu par la direction de la Minuk fut mis en œuvre en catimini, étant donné notamment que la constitution de la police relevait de la responsabilité d'une deuxième institution, l'OSCE, dont les membres témoignaient d'autres priorités dans leur action au Kosovo.

C/ Une mise en œuvre officieuse de l'accord

Deux institutions ont été chargées de la mise en place du KPS, l'OSCE et la Minuk Police, ainsi que le schéma suivant le donne à voir[603].

[601] Pour mémoire, rappelons que le processus de serbisation introduit par le nouveau pouvoir a conduit à ce que la plupart des policiers albanais soient mis sur la touche : 90 % d'entre eux auraient ainsi été licenciés entre 1990 et 1992. Ils ont alors dû trouver des moyens de survie matérielle quand ils n'ont pas été la cible privilégiée des mesures répressives du pouvoir nationaliste. Nombreux sont ceux qui, surtout au début des années 1990, ont soutenu le mouvement de résistance pacifique conduit par Ibrahim Rugova et la LDK.
[602] Eric Chevallier, principal conseiller politique de Bernard Kouchner, alors SRSG au Kosovo de 1999 à 2001, entretien du 3 septembre 2004.
[603] www.civpol.org/unmik/KPS.htm.

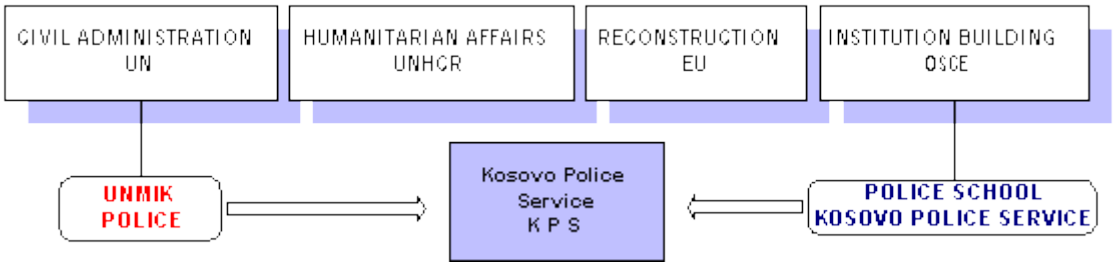

L'UNMIK Police a pris en charge le recrutement des policiers, puis leur déploiement sur le terrain une fois formés. La formation de base des recrues a été confiée à l'OSCE et s'est déroulée sur huit semaines, à l'Académie de police (KPSS : Kosovo Police Service School) de Vushtrri/Vucitrn. Deux conditions principales ont été fixées par l'UNMIK Police pour pouvoir postuler aux fonctions de policier du Kosovo Police Service : avoir suivi avec succès des études secondaires et être âgé de 21 ans au moins. Les personnes dont la candidature a été jugée recevable ont dû alors se plier à une série d'examens et tests. Tout d'abord, un test écrit, très éliminatoire, puis un entretien, suivi de tests physiques. Les candidats ont alors fait l'objet d'une enquête « *background* », c'est-à-dire que des informations relatives à leur trajectoire personnelle ont été réunies, l'objectif principal étant d'éviter de recruter d'anciens criminels de guerre ou de droit commun : c'était là un moyen (tout relatif) de contrôler le passé des ex-combattants en particulier. Enfin, les candidats ont été soumis à un examen médical et à un examen psychologique.

La question de la présence des anciens combattants dans la nouvelle police est largement taboue au sein du personnel international au début des années 2000. Il est intéressant d'analyser la façon dont les organisations internationales présentent (et construisent) leurs réalisations sur le terrain. On constate ainsi que les deux institutions en charge du KPS, l'UNMIK Police et l'OSCE, ne développent aucune analyse de la place des ex-combattants dans les rangs du KPS, ne théorisant en aucune façon le processus de « recyclage » de ceux qui ont pris les armes. C'est particulièrement vrai pour l'OSCE. Alors que dans ses documents publics de présentation du KPS, l'OSCE souligne à l'envi la composition ethnique et par genre de la police kosovare, rien ne filtre de la présence des membres de l'ex-UÇK : l'OSCE met ainsi en avant un modèle d'*institution building* politiquement correct promouvant les minorités, dont l'ambition principale est la réconciliation des communautés albanaises et serbe[604]. Mais elle fait l'impasse sur le rôle de reconversion des ex-combattants par le KPS. Sans doute faut-il voir là aussi l'effet des rivalités entre institutions internationales, puisque

[604] La promotion des femmes dans la police est un autre aspect largement mis en avant par l'OSCE dans sa communication publique.

c'est au niveau de l'UNMIK que la décision d'intégrer des ex-combattants dans le KPS a été prise, l'UNMIK ayant en charge le recrutement. L'OSCE, qui n'a qu'un rôle de formation des policiers, a été mise devant le fait accompli[605].

C'est seulement sur la base des données internes à l'OSCE, obtenues discrétionnairement auprès du Directeur du Kosovo Police Service School, que l'on a pu apprécier les modalités d'application de l'accord. Au sein des 16 premières classes, recrutées entre septembre 1999 et juillet 2001, les anciens combattants représentaient bien 40 % du KPS[606].

Classe	Nb de policiers	Nb d'anciens combattants	%
1	176	81	46
2	173	46	26,6
3	230	91	39,6
4	215	105	48,8
5	276	131	47,5
6	314	150	47,8
7	312	140	44,9
8	281	154	54,8
9	269	136	50,6
10	292	108	37
11	310	117	37,7
12	287	84	29,3
13	260	84	33,6
14	250	84	31,3
15	201	63	31,3
16	260	78	30,1
Total	4110	1652	40,2

C'est donc avec une grande régularité, classe après classe, que les anciens combattants ont été versés dans le KPS, témoignant du caractère tangible de l'accord conclu avec les leaders de l'ALK. Sur la même période, d'après les statistiques internes à l'OSCE, les anciens policiers représentaient 26 % des KPS recrutés[607]. La réalité de ce transfert des anciens combattants et des anciens policiers dans le KPS fut assurée dans le cadre du « *Joint Interim Administrative*

[605] A ce sujet, voir notre article « L'OSCE au Kosovo, une identité faible et une action entravée. Le cas du Service de Police du Kosovo », *Revue d'Etudes Comparatives Est-Ouest*, 45(3-4), Septembre-décembre 2014, pp. 49-74.
[606] Source : document interne au Kosovo Police Service School, en date du 30 juillet 2001.
[607] Source : document interne au Kosovo Police Service School, en date du 30 juillet 2001.

Structure », instance de consultation des leaders locaux, incluant notamment les deux principaux rivaux à propos de la constitution de la police locale, Hashim Thaçi et Ibrahim Rugova. Cette instance se prêtait à la concertation avec les administrateurs internationaux de l'UNMIK et a permis d'assurer un suivi du processus d'intégration et de constitution du KPS, au moins jusqu'en juillet 2001, date à laquelle le seuil des 4000 agents a été atteint.

L'objectif de stabilisation du Kosovo, poursuivi *via* le versement d'ex-combattants dans le KPS, va toutefois contrarier d'autres objectifs assignés à cette nouvelle institution locale qui, pour la plupart des administrateurs internationaux en poste au Kosovo, était emblématique de l'enjeu de réconciliation après-guerre.

§ 2. Quand objectifs de réintégration et de réconciliation s'entrechoquent

Le KPS sera la première réalisation tangible des administrateurs internationaux au Kosovo, puisqu'en à peine 2 ans, 4000 policiers ont été formés et déployés sur le terrain, ce qui a donné à l'action internationale une certaine crédibilité. Les minorités y ont été assez fortement représentées, afin que le KPS devienne le lieu d'une cohabitation des différentes communautés présentes et soit une police démocratique conforme au modèle de la paix libérale. On verra toutefois que le KPS a fait l'objet d'investissements contradictoires.

A/ Le KPS envisagé comme police démocratique

La politique d'*institution building* de l'OSCE doit être rapportée au modèle de paix libérale promu par de nombreuses organisations internationales depuis les années 1990. Postulant que la guerre prend place là où les Etats sont défaillants, la doctrine libérale préconise de (re)construire des Etats, à même de concentrer (à nouveau ?) le monopole de la violence physique légitime (pacification en interne). Mais au-delà de la construction de capacités étatiques, l'objectif est de mettre en place un Etat démocratique, lequel Etat, conformément à la thèse de la paix démocratique, sera moins enclin à s'engager dans un conflit armé (pacification en externe). S'agissant de la police, il convient donc de mettre sur pied une

institution démocratique, la « *police démocratique (étant) partie d'une tranformation de l'Etat* [608]».

On espère en effet agir sur les sources du conflit à partir, d'une part, d'une réforme radicale des institutions policières elles-mêmes et, d'autre part, de l'introduction d'un nouveau *policing*[609], c'est-à-dire la manière d'exercer ses fonctions de policier. Il s'agit en somme de mettre sur pied une « *police démocratique* » qui s'oppose en tous points aux polices des régimes précédents[610].

Selon les concepteurs occidentaux des réformes policières, la police des régimes précédents était dévoyée, en ce qu'elle témoignait d'une loyauté excessive à l'égard de l'Etat, c'est-à-dire au parti au pouvoir, et/ou à une communauté ; c'était une police politisée, centralisée, au service d'un groupe politique ou ethnique particulier plutôt qu'à celui de la population dans son ensemble. Dans un pays comme la Yougoslavie, la police est considérée comme ayant été non seulement la cause mais aussi, le plus souvent, le maître d'œuvre des violences politiques. Elle constituait une des sources du conflit de par les pratiques policières discriminatoires qui ont été les siennes. C'est pourquoi la nouvelle force démocratique doit désormais, selon les réformateurs occidentaux, donner la « *priorité aux besoins de tous les individus, de tous les citoyens ainsi qu'à ceux des groupes privés*[611]». C'est une institution « *service oriented* [612]» qui doit être mise en place, c'est-à-dire une institution qui réponde aux besoins du public dans son ensemble et plus aux seuls intérêts d'un groupe politique ou ethnique ; qui serve l'intérêt général plutôt que l'intérêt particulier. De façon significative, les administrateurs internationaux ont baptisé la nouvelle force : Kosovo Police Service[613].

L'ancienne police est par ailleurs critiquée, par les concepteurs des réformes policières, pour ne pas s'être soumise à l'autorité de la loi, sa loyauté au pouvoir ayant primé sur son

---

[608] Annika S. Hansen, *From Congo to Kosovo : Civilian Police in Peace Operations*, Adelphi Paper 343, IISS, Oxford University Press, 2002.

[609] Gordon Peake, *Policing the Peace. Police Reform Experiences in Kosovo, South Serbia and Macedonia*, London, Safer World, 2004, p. 9.

[610] Pour présenter le modèle de la police démocratique, on prendra appui sur des rapports qui ambitionnent de jeter les bases d'une doctrine d'intervention internationale en matière de réforme de la police : David H. Bayley, *Democratizing the Police Abroad : What to Do and How to Do It*, Office of Justice Programs, National Institute of Justice, Washington, 2001 ; Frank Harris, *The Role of Capacity-building in Police Reform*, OSCE Mission in Kosovo, Department of Police Education and Development, 2005. Pour une illustration, s'agissant de la Bosnie-Herzégovine, voir Gemma Collantes Celador, "Police reform: Peacebuilding through 'Democratic Policing' ?, in *International Peacekeeping*, 12(3), 2005, p. 364 et suiv. Derrière cette doctrine d'intervention, c'est une approche libérale des relations internationales qui triomphe, approche qui postule que la promotion de la démocratie est un moyen d'éviter les conflits interétatiques.

[611] David H. Bayley, *op. cit*, p. 13.

[612] Frank Harris, *op. cit*, p. 14.

[613] Souligné par nous. On notera qu'en ce qui concerne la police, à la difference du CPK, le nom de l'institution n'a pas fait l'objet de tractations. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il ait fait sens pour les récipiendaires. De fait, quand l'indépendance a été déclarée en 2008, le KPS a été débaptisé pour devenir Kosovo Police…

professionnalisme, *i.e* son objectif de faire respecter la règle de droit. Par conséquent, cette police est devenue un instrument d'oppression, faisant un usage excessif de la force, pratiquant les discriminations, les mauvais traitements, les violations des droits de l'homme[614]. La police démocratique doit donc répondre à l'exigence d'*accountability*[615] c'est à dire qu'elle doit se subordonner à l'autorité de la loi et œuvrer en faveur du bien général, censé être promu par la loi.

Pour finir, c'est un objectif de *congruence*[616] qui est poursuivi dans le cadre d'une police démocratique : c'est-à-dire qu'il doit y avoir correspondance entre les valeurs de l'organisation et celles de la société. Cette congruence est considérée comme étant à la base de la confiance, du crédit de la police dans la population. Or, ce sentiment dépend notamment du caractère représentatif de la police. Selon Harris, cette dernière doit par conséquent refléter la population qu'elle sert.

La constitution de forces de police multiethniques apparaît donc comme une pièce maîtresse des politiques faisant suite aux conflits contemporains, en particulier lorsque le conflit a pris place dans des sociétés multiethniques. Il s'agit ainsi de donner une légitimité nouvelle à la police, et, derrière elle, au nouvel Etat en gestation.

Au Kosovo, l'OSCE s'inscrit pleinement dans cette ligne, s'agissant de la mise en place de la police, ainsi qu'en témoignent son site et les documents qu'elle a réalisés. « *Le mandat de l'OSCE est de proposer une formation de police affirmant les principes démocratiques* (…)[617]" Parmi les qualifications minimales requises pour être retenu comme policier, figure en bonne place le fait de « *témoigner d'une volonté de travailler avec tous les groupes ethniques* » ou encore « *d'appliquer la loi et de protéger les droits de l'homme de toutes les personnes* [618]». Bien que moins fortement affirmée, la nécessité de mettre en place une force crédible, professionnellement irréprochable, est souvent rappelée. « (…) *La formation de terrain est essentielle pour poursuivre l'objectif de constituer un KPS viable, professionnel et politiquement indépendant* [619]».

---

[614] Thorsten Stodiek, *The OSCE and the Creation of Multi-Ethnic Police Forces in the Balkans*, Working Paper n° 14, CORE, Institute for Peace Research and Security Policy, Hambourg, 2006, p. 14 et suiv.
[615] Bayley, *op. cit*, p. 14 ; Harris, *op. cit*, p. 17
[616] Harris, *op. cit*, p. 19.
[617] OSCE Mission in Kosovo, « Kosovo Police Service School », document de présentation réalisé par le service de presse et d'information du public de l'OSCE, Pristina, 13 septembre 2001, p. 1.
[618] www.civpol.org/unmik/KPS.htm.
[619] *Ibid*.

Or, ces objectifs de constitution d'une police démocratique et multiethnique vont entrer en contradiction avec les décisions prises s'agissant de son recrutement afin d'assurer la pacification et la stabilisation du Kosovo.

B/ Les difficultés de conciliation des politiques de reconversion et de démocratisation

C'est tout d'abord l'objectif de *professionnalisme* qui est contrarié par le principe d'un recrutement privilégié parmi les anciens combattants de l'ALK. S'il n'existe évidemment en soi aucune incompatibilité entre l'ancien exercice du combat militaire et le professionnalisme policier, le fait de retenir ce critère de choix pour sélectionner parmi un grand nombre de candidats peut amener à privilégier parfois les candidatures répondant à ces critères aux dépens de candidats faisant preuve de plus de « dispositions » à la profession de policier[620]. Cela ne préjuge pas de ce qu'il adviendra des compétences du policier en situation mais, au stade du recrutement, les deux principes méritocratique et de pacification entrent en contradiction[621].

De même la *neutralité* souhaitée[622] de la police kosovare risque-t-elle de subir des entorses, du fait de l'appartenance passée des combattants à l'UÇK : il n'est pas sûr que les allégeances d'hier se transforment en neutralité, alors que l'ancienne organisation de lutte armée est devenue, immédiatement après la guerre, un parti politique : le PDK (Parti Démocratique du Kosovo), et qu'un des principaux commandants de l'UÇK fondait à son tour un autre parti, l'AAK (Alliance pour l'Avenir du Kosovo). Ces deux partis sont les principales composantes du paysage politique kosovar, après la LDK (Ligue Démocratique du Kosovo) dirigée par Ibrahim Rugova. Le strict suivi de l'objectif de neutralité, indépendance et impartialité du KPS aurait sans doute conduit à recruter de préférence des personnes n'ayant pas témoigné d'allégeances fortes auparavant.

Par ailleurs, la présence d'ex-combattants tend à jouer contre l'objectif à plus long terme de réconciliation, entre Albanais et Serbes en particulier. Du fait de sa composition, le KPS est passé, auprès de la population serbe, pour une émanation de la lutte armée, ce qui a scellé son rejet par

[620] Nous n'ignorons pas, en écrivant cela, que la question des « dispositions » à être policier est problématique et fait l'objet de visions concurrentes, de la part des policiers eux-mêmes, certains considérant que le métier de policier repose surtout sur des qualités personnelles, attestées en situation, d'autres estimant qu'il faut surtout maîtriser des connaissances formelles. Sur ce point, s'agissant de la France, voir Dominique Monjardet, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La découverte, 1996, p. 116 et suiv. Il ne s'agit pas de réifier le métier de policier et les procédures de sélection mais de souligner que lors du recrutement, le principe des quotas risque de primer sur celui de la qualification du candidat surtout si l'espace des choix est restreint.

[621] S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, Gemma Collantes Celador considère que le recrutement sur la base de quotas ethniques va à l'encontre du professionnalisme des policiers, in "Police reform…", *op. cit.*, p. 368 et suiv.

[622] Cette obligation de neutralité est fortement affirmée aux policiers kosovars. Tout lien avec l'ex-UÇK ou un quelconque parti politique leur est en effet strictement interdit. La non observation de cette consigne peut entrainer la révocation du policier. Les audits s'efforcent de prendre la mesure du strict respect de ce principe.

cette communauté. Le KPS a en effet été l'objet d'une extrême défiance des Serbes, que ce soit sur le plan du recrutement ou sur celui de son acceptation quand il a été déployé sur le terrain. Ainsi, les chiffres mis en avant par l'OSCE pour témoigner du caractère multiethnique du KPS, composé en 2002 de 15-16% de minorités, avec, parmi elles, plus de la moitié de Serbes, ne laissent pas entrevoir tout d'abord que ce sont surtout les autres minorités qui sont sur-représentées, ni les efforts déployés pour parvenir à ce chiffre s'agissant des Serbes. Car en juillet 2000, ces derniers ne représentaient que 6,2% du KPS, les Albanais atteignant la proportion de 88,3%[623]. Les administrateurs internationaux chargés du recrutement nous ont fait part de la difficulté d'accueillir des candidatures serbes[624]. Et ils ont dû mener des campagnes de recrutement surtout à l'endroit de cette communauté. Quand recrutement il y eut, les policiers serbes ont, plus que les autres, été amenés à démissionner de leurs fonctions[625]. Le plus souvent, c'est en raison des manifestations de rejet de leur propre communauté qu'ils ont pris cette décision. Les policiers serbes ont en effet fait l'objet d'un intense opprobre de la part de leur communauté. Celui-ci a parfois consisté en attitudes vexatoires de mise au banc de la communauté, ce qui, dans une société où la dimension communautaire des relations sociales est prééminente, constitue une expression de rejet particulièrement blessante :

> « *C'était très difficile pour les agents KPS serbes (…) parce que nous n'étions pas acceptés par les citoyens serbes (…) nous faisions toujours l'objet de provocations (de leur part) (…) Je veux vous donner un exemple pour vous montrer comment cela a été très très difficile pour moi. (Une fois) après le déjeuner, nous sommes allés au bar le plus proche pour prendre un café. Quand nous sommes entrés, toutes les personnes présentes ont quitté le pub de façon ostentatoire(…) La première et principale raison pour laquelle ils ne nous acceptaient pas tenait aux rumeurs selon lesquelles le KPS était composé d'extrêmistes de l'ALK. C'est une des principales raisons. C'est pour cela que le KPS n'est pas accepté par la communauté serbe (…) Il n'y a personne parmi la population serbe qui accepte l'ALK parce que tout le monde sait que l'ALK est une organisation terroriste extrêmiste*[626]. »

[623] Site de la MINUK Police : www.civpol.org/unmik/kps.htm
[624] Propos informels recueillis au cours d'un séjour au Kosovo en juillet 2002.
[625] Constat basé sur le dépouillement des audits réalisés auprès des commissariats de police.
[626] Entretien avec un KPS serbe, né en 1974, classe 2, affecté à la station de Graçaniça, Pristina, octobre 2001.

Parfois, le rejet des KPS serbes a pris la forme de violences physiques, ainsi que ce policier serbe en témoigne :

> « *Le 3 décembre, je me suis fait attaquer au nord (de Mitrovice). J'étais en service avec des internationaux américain et français. Il y avait un problème, il y avait du monde. Ils ont demandé de l'aide à la patrouille. (...) Je savais qu'il y aurait des problèmes parce que j'étais en uniforme KPS, je l'ai dit aux internationaux qui m'ont répondu : « Non, il faut que tu contrôles les situations difficiles, que tu essaies de régler la situation ». Avec eux, je suis allé vers la foule. J'ai vu qu'il y avait 100 à 200 Serbes (...) Après une minute ou deux, j'ai vu (...) un gardien du pont*[627] *que je connais très bien. (...) Il est venu vers moi et m'a provoqué : « Qu'est-ce que tu fais là avec cet uniforme ? ». Je n'ai rien dit (...) la foule est venue dans ma direction, ils ont commencé à me provoquer. Quelqu'un m'a appelé par mon nom; là, j'ai vu un ancien collègue, un serbe, qui était policier. Quand je me suis tourné, il y a quelqu'un qui m'a frappé. J'ai vu qui c'était : je le connais très bien, c'est un habitant de Mitrovice. J'ai essayé d'esquiver mais l'autre m'a pris par le bras. À ce moment, la masse est arrivée; j'ai mis mes mains sur la tête (...)*[628]. »

Il serait erroné de soutenir que la présence d'anciens combattants est le seul motif de refus. En réalité, c'est plus généralement le déploiement international qui faisait l'objet d'une résistance, ainsi qu'en a témoigné la mise en place d'institutions propres par les Serbes situés au Nord du Kosovo[629].

Toutefois, la forte présence d'anciens combattants a miné l'acceptabilité du KPS auprès de la plupart des Serbes et a donné du poids aux argumentations des leaders les plus extrémistes qui ont eu beau jeu, dans ces conditions, de dénoncer une supposée collusion entre les administrateurs internationaux et l'ALK, ainsi que cela avait déjà été reproché à l'intervention de l'OTAN. Ainsi les leaders serbes les plus extrémistes ont-ils opéré un amalgame entre l'action internationale, y compris après la guerre, et l'ALK, en recourant au même qualificatif de « terroriste », ce qui leur a procuré une ressource de mobilisation particulièrement efficace.

---

[627] Les « gardiens du pont » sont les Serbes hostiles à la présence internationale et postés sur le pont de Mitrovica qui divise la ville entre le Nord serbe et le sud albanais. L'occupation de cette position est stratégique : elle permet à la fois d'observer les mouvements de population et d'en dissuader certains, ainsi que d'exprimer symboliquement leur contrôle du territoire une fois passée cette position.

[628] Entretien avec un KPS monténégrin, ancien policier, né en 1963, classe 1, affecté à la station de Mitrovice, Mitrovice, octobre 2001.

[629] A ce sujet, voir le rapport d'ICG, *UNMIK's Kosovo Albatross : Tackling Division in Mitrovica*, n° 131, 3 juin 2002. Soutenus par le pouvoir serbe, les Serbes du nord du Kosovo ont empêché l'administration civile internationale de s'installer (hôpital, justice, écoles) pendant de longues années à tel point que les négociations engagées entre la Serbie et le Kosovo, conclues en 2013, ont largement porté sur cette situation d'exception.

Cette composition du KPS ne pouvait qu'obérer ses chances d'atteindre son objectif de réconciliation.

La mise en place du CPK et du KPS a témoigné de l'impératif de stabilisation auquel ont été confrontés les administrateurs internationaux dans l'immédiat après-guerre. Elle recèle également un caractère politique, l'accord de démilitarisation et reconversion dans des institutions de sécurité ayant été sous-tendu par le projet d'indépendance des futurs ex-combattants. Une fois ce préalable posé, *i.e* la possibilité d'une poursuite du projet politique, les phases de démobilisation et réintégration dans la vie civile se sont réalisées sans plus vraiment faire l'objet de résistances.

Section 3. La démobilisation et réintégration des ex-combattants de l'ALK

L'accord conclu à propos du CPK a non seulement permis une démilitarisation sans heurt de l'ALK, en dépit du caractère initialement improbable de ce projet, mais il a aussi constitué un puissant facteur de démobilisation[630], témoignant du fait que la démilitarisation et le désarmement, tout comme la démobilisation, sont bien des processus politiques et non seulement des procédures techniques[631]. Notre analyse contredit les approches économiques de la guerre qui postulent que par la mise en place d'incitations matérielles à la réintégration, on peut susciter auprès des combattants un calcul coûts/avantages les amenant à renoncer aux bénéfices que leur procure le conflit armé[632]. Selon nous, c'est plutôt l'acceptabilité politique de la démilitarisation qui a favorisé le processus de démobilisation et de retour à la vie civile. C'est d'autant plus vraisemblable que les dispositifs de réintégration des combattants de l'ALK ont été finalement assez peu attractifs : du fait de l'investissement international sur le

[630] Nous sommes en désaccord complet avec Giovanna Bono, « Explaining… », *op. cit*, p. 135 et suiv. pour qui la démobilisation est un échec notamment parce que l'ALK est devenue l'élément central du CPK. Nous allons montrer à l'inverse que la mise en place de cette organisation a constitué un levier essentiel de la démobilisation en 1999 et de la stabilisation qui s'est ensuivi.

[631] Cette dimension politique du processus tend à être rehabilitée dans la littérature académique sur le DDR depuis la fin des années 2000. Voir João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens…, op. cit.*; J. de Zeeuw (Dir.), *From soldiers to politicians. Transforming rebel movements after civil war*, Lynne Rienner, Boulder, London, 2008; M. Berdal, D. H. UÇKo, (Dir), *Reintegrating armed groups after conflict : politics, violence and transition*, London, New-York, Routledge, 2009 ; Robert Muggah (Ed), *Security and post-conflict reconstruction : dealing with fighters in the aftermath of war*, London, New York: Routledge, 2009, p. 269 et suiv. Sur ce point, Roland Marchal et Christine Messiant avaient fait figure de précurseur, in *Les chemins de la guerre et de la paix : fins de conflit en Afrique orientale et australe*, Paris, Karthala, 1997.

[632] Mats R. Berdal, *Disarmament and Demobilization after Civil Wars. Arms, Soldiers and the Termination of armed Conflicts*, Oxford, Oxford University Press, 1996.

CPK, il n'y a qu'un nombre limité de projets qui ont été mis en place à destination des ex-combattants.

Nous allons envisager ici le processus de démobilisation, dont on verra qu'il a été surdéterminé par le compromis autour du CPK, puis les dispositifs de réintégration dans la vie économique mis en œuvre par IOM, qui ont eux aussi été sous-tendus par une préoccupation surtout sécuritaire.

§ 1. Le CPK facteur de démobilisation.

C'est seulement après que l'accord sur le CPK a été conclu que les combattants se sont démobilisés massivement et se sont tournés vers IOM, chargé par la Minuk de mettre en place un programme de réintégration. Dans un premier temps, IOM a procédé à l'enregistrement des combattants de juillet à fin novembre 1999. Cette démarche était un préalable pour pouvoir bénéficier de ses dispositifs de réintégration tout autant que pour demander à intégrer le CPK, la procédure de candidature s'étant déroulée parallèlement du 25 septembre au 30 novembre. On va voir que l'investissement de la procédure d'enregistrement par les combattants témoigne surtout de l'attractivité du KPC.

A/ L'attractivité du CPK pour les ex-combattants.

Il est un phénomène bien connu s'agissant des programmes de DDR : celui de l'inflation des requérants de bénéfices de ces programmes, en regard du nombre estimé de combattants[633]. Connaissant cela, on pouvait s'attendre à un afflux massif et rapide des anciens combattants vers IOM, dès l'ouverture de ses locaux et de la procédure d'enregistrement, en juillet 1999. Il en est allé relativement différemment. Car si au Kosovo, comme dans la plupart des pays après-guerre, le nombre de combattants finalement enregistrés fut sensiblement supérieur à celui estimé (deux à trois fois plus, selon les estimations !), ce phénomène d'inflation ne fut absolument pas associé à un afflux rapide des anciens combattants. Dans un premier temps, à l'inverse, les salariés d'IOM ont été confrontés à la réticence des membres de l'ALK, quand ce n'était pas de la défiance. A tel point que l'organisation internationale, qui s'est efforcée de décentraliser ses locaux en ouvrant des antennes dans les principales régions du Kosovo, n'a

[633] A propos du Libéria, cf Kathleen M. Jennings, *Seeing DDR From Below : Challenges and Dilemmas Raised by the Experiences of Ex-Combatants in Liberia*, FAFO Report, 3, Oslo: FAFO, 2008, p. 20 et suiv. Même observation pour les cas étudiés par Alpaslan Özerdem (Afghanistan, Sierra leone), in *Post-war recovery…, op. cit.*, p. 177.

pas été en mesure, dans un premier temps, d'ouvrir de bureau à Skenderaj, lieu bastion du mouvement de lutte armée[634]. Aussi l'enjeu qui a prévalu lors de l'installation d'IOM relevait-il surtout de la mise en confiance des membres du mouvement de lutte armée, présentée dans les termes suivants par l'ancien chef de mission d'IOM :

« *Our task is first to engage the former combatants, to establish a relationship (...) a one-to-one relationship (...) a trustfull relationship. Entre les deux, il faut une crédibilité suffisante (...) An important part of the process (is) to win the confidence of this people. (...) The beginning is a very delicat moment because you may lose them, you may lose them for months. (...) In order, you have to recreate the trust (...). Skenderaj était un petit peu résistante. C'est ce que j'ai dit : tout le monde n'est pas venu chez nous au départ, cela a pris un petit peu de temps*[635].»

Cet état des relations est révélateur du fait que la présence internationale n'était initialement pas véritablement acceptée par les ex-combattants, en particulier le noyau historique du mouvement de lutte armée, ainsi qu'en témoigne l'impossibilité dans laquelle IOM s'est trouvé d'ouvrir un bureau à Skenderaj, entre juillet et novembre 1999.

Autre élément soulignant la relative réticence des ex-combattants à se faire enregistrer dans les premiers mois : IOM avait initialement envisagé une autre date de clôture que le 30 novembre, plus précoce, et face à l'hésitation de certains anciens combattants à rendre leurs armes et à démobiliser, l'organisation a étendu la période d'enregistrement[636].

La procédure d'enregistrement des ex-combattants s'est ainsi déroulée à un rythme relativement peu soutenu jusqu'en septembre, pour connaître ensuite une sensible accélération, puisque, selon les rapports internes d'IOM, l'on est passé d'une moyenne de 178 enregistrements par jour, entre le 23 juillet et le 20 octobre, à une moyenne de 236,5 par jour entre le 20 octobre et le 30 novembre 1999, soit une augmentation de 30%[637].

---

[634] Entretien avec Pasquale Lupoli, ancien chef de mission d'IOM au Kosovo, de 1999 à 2003, Genève, 1er juin 2010. La procédure d'enregistrement d'IOM, organisée dès juillet 1999, s'est déroulée au début dans 49 zones puis seulement dans 7 bureaux (Prishtine, Gjilane, Ferizaj, Prizren, Gjakove, Peje, Mitrovice). ICRS. 2000. ICRS First Quarter Report for July-October 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 1. Un 8e bureau sera ouvert à Skenderaj entre novembre 1999 et janvier 2000. ICRS. 2000. ICRS Second Quarter Report for November 1999- January 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 18.

[635] Entretien avec Pasquale Lupoli, ancien chef de mission d'IOM au Kosovo, de 1999 à 2003, Genève, 1er juin 2010. L'entretien s'est déroulé principalement en anglais mais notre interlocuteur insérait par intermittence des propos en français. Nous avons restitué tel quel l'entretien avec ses passages d'une langue à l'autre.

[636] *From warring to working*, Columbia University, Unpublished Report for International Organisation for Migration, 2000, p. 6. Merci infiniment à Christophe Franzetti, responsable des études à IOM, pour la confiance dont il a témoigné à notre égard en nous fournissant ce rapport.

[637] 25723 ex-combattants enregistrés à la date de clôture (30 nov. 1999), contre « seulement » 16024 le 20 octobre 1999. Soient 62,3% en un peu plus de 3 mois et 37,7% en un mois et dix jours. Sur l'ensemble de la période, la moyenne des inscriptions est de 196,36 ex-combattants/jour.

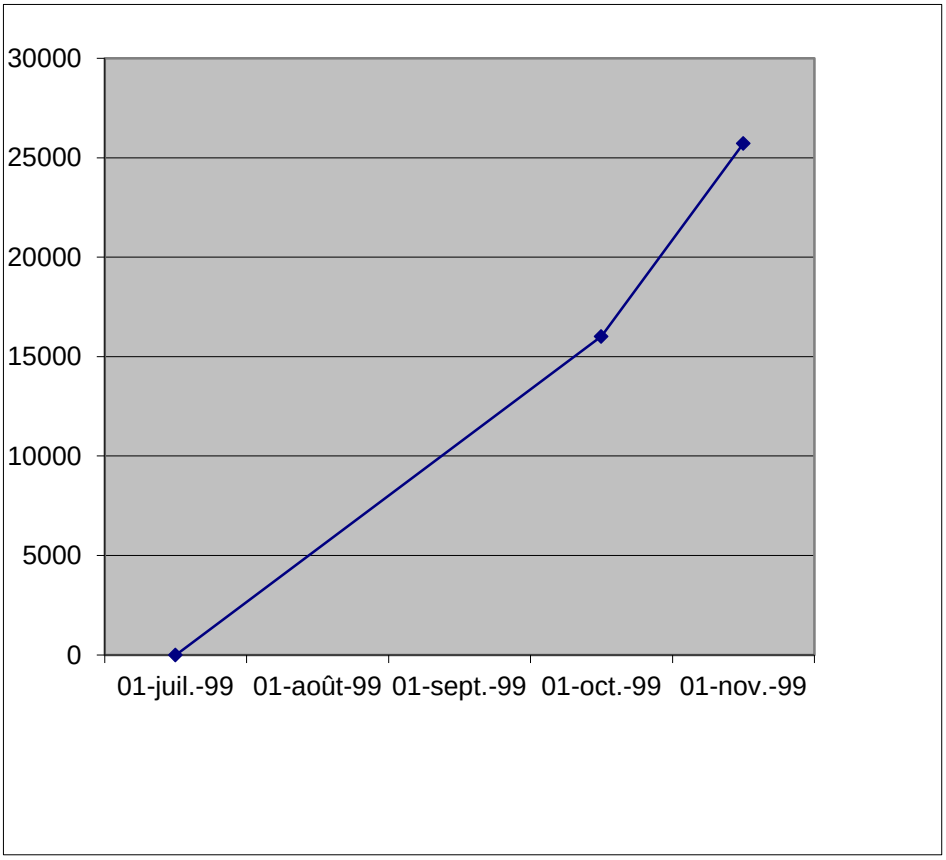

Les chiffres fournis dans un rapport externe réalisé à la demande d'IOM par des étudiants de l'Université de Columbia mettent en évidence de façon encore plus éclatante le phénomène initial de réticence puis de basculement après quelques mois. Dans ce document, les données relatives aux enregistrements d'ex-combattants diffèrent quelque peu, notamment en ce qu'elles distinguent 4 phases d'enregistrement, contre deux citées précédemment, mais témoignent d'un engouement de dernière minute encore plus significatif, puisque plus de la moitié des ex-combattants se seraient faits enregistrer entre le 25 septembre et le 30 novembre[638]. Leurs données sont les suivantes : 9-23 juillet 1999 (1ère période d'enregistrements) : 3700 inscriptions ; 1er-7 août 1999 (2e période d'enregistrements) : 5239 inscriptions ; 20 août-20 septembre (3e période d'enregistrements) : 1723 inscriptions ; 25 septembre-30 novembre (4e période d'enregistrements) : 12860 inscriptions. Soit un total de 23522 anciens combattants déclarés, dont près de 55% sur la toute dernière période, qui débute tout juste cinq jours après la conclusion de l'accord sur le CPK et correspond très exactement à la phase de candidature au KPC.

[638] *From warring to working*, *op. cit.*, p. 4.

Le phénomène d'accélération des enregistrements s'explique surtout par le fait d'une part qu'un accord ait été trouvé sur la mise en place du CPK et, d'autre part, que candidater au CPK présupposait de réaliser cette démarche. Que l'on se réfère aux données internes d'IOM ou à celles fournies dans le rapport de l'Université de Columbia, c'est à chaque fois en octobre et novembre que s'esquisse une intensification de la démobilisation, soit après la conclusion de l'accord sur le CPK.

L'intérêt des anciens combattants pour le CPK apparait avec un éclat particulier si l'on s'intéresse dorénavant au nombre de candidats issus de l'ALK ayant manifesté leur souhait d'intégrer la nouvelle institution. Selon les données internes d'IOM, sur 25723 ex-combattants enregistrés, 17348 se sont portés candidats pour intégrer le CPK, soient plus des deux tiers[639]. Ce chiffre dépasse toutes les prévisions du personnel international, qui avait certes anticipé un fort intérêt pour les institutions de sécurité mais pas dans de telles proportions : ainsi, lors de l'établissement du profil des ex-combattants de l'ALK, IOM estimait, sur la base d'un questionnaire qui leur avait été administré, que 30% d'entre eux seraient vraisemblablement désireux de travailler pour les forces de sécurité[640]. Si l'on sait qu'en plus du CPK, de nombreux ex-combattants (1668[641]) ont intégré les forces de police, on mesure à quel point les prévisions étaient en deça de la réalité. L'attractivité du CPK a été largement sous-estimée, signe du malentendu entre ex-combattants et intervenants extérieurs, pour qui la réintégration se conçoit sous un angle étroitement économique et dans le cadre d'un emploi civil.

Les consignes d'enregistrement données par les commandants de l'ALK ont été un facteur important dans l'investissement de la procédure par le plus grand nombre des combattants. Il faut aussi souligner les vertus de l'exemple puisqu'après l'accord sur le CPK, les principaux chefs de l'ALK se sont présentés auprès d'IOM pour être enregistrés, ce qui a encouragé les hommes du rang à faire de même, la démarche des premiers signifiant implicitement leur acceptation du processus de démobilisation. Ces préalables n'ont pas échappé au chef de la mission d'IOM :

« *At the very beginning, the leadership is not coming to register. So what you have is the most external (of the KLA).*

[639] 67,44% pour être tout à fait exacte. ICRS. 2000. ICRS Second Quarter Report for November 1999- January 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 11-14. Finalement, ils seront un peu moins nombreux à passer la première série de tests, puisque IOM l'a administré à 15269 candidats ex-combattants.

[640] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registred by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.

[641] ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo: International Organisation for Migration, p. 2.

Question: *Au début, les principaux membres de l'UÇK ne s'étaient pas enregistrés ?*
PL : *Non, non, non. Ça a pris du temps, ça a pris un petit peu de temps. (…) Et après, c'est très important qu'il y ait des commandants qui disent : « OK les enfants, allez-y »* [642]»

Les logiques d'allégeance prévalant entre commandants de l'ALK et combattants du rang furent au principe de l'investissement du dispositif de démobilisation. Parfois d'ailleurs, c'était même le commandant qui procédait à l'enregistrement de « ses » hommes[643], ce qui témoigne du fait que quoique la procédure soit individuelle, le processus lui est bien collectif.

La création du CPK a donc constitué le principal levier de la démobilisation. Et on peut trouver une confirmation en creux de ce rôle si l'on s'attarde sur l'enjeu de la création d'une réserve parmi les membres du CPK, qui est apparue comme un événement susceptible de provoquer une remobilisation des combattants.

B/ Les risques de remobilisation engendrés par la création d'une réserve

L'adhésion des ex-combattants au CPK fut si forte que les administrateurs internationaux ont sans cesse été amenés à re-dimensionner cette force et à la refaçonner, de façon à ne pas susciter de mécontentements trop puissants et à lui conserver son rôle de pacification. Ainsi, il avait été prévu initialement de recruter seulement 3000 CPK puis le chiffre de ses membres fut arrêté à 5000[644], avec le projet de verser 2000 d'entre eux dans une réserve. Le règlement 8 de 1999 prévoit en effet le recrutement de 5000 membres en tout, parmi lesquels 2000 devaient être affectés en réserve (article 2.1 du règlement[645]). Toutefois, juste après la sélection des membres du CPK et l'intronisation officielle de l'organisation en janvier 2000, la question de la réserve n'a pas été réinscrite à l'agenda des administrateurs internationaux, laissant les 5000 membres bénéficier des salaires et avantages afférent à leur fonction. La date de mise en place de cette réserve est ainsi devenue un enjeu délicat : passant pour possiblement constituer un sujet de troubles, elle fut repoussée à plusieurs reprises et il fut finalement décidé d'étaler dans le temps sa constitution. Et ce n'est finalement que trois ans après la date initialement prévue que la réserve a été constituée !

[642] Entretien avec Pasquale Lupoli, ancien chef de mission d'IOM au Kosovo, de 1999 à 2003, Genève, 1er juin 2010.
[643] Ce cas de figure nous a été rapporté dans le cadre d'un entretien réalisé à Prizren, région où nombre de combattants se sont battus sous l'autorité d'un commandant charismatique, le commandant Drini. Entretien du 3 juillet 2010.
[644] Entretien avec Pasquale Lupoli, ancien chef de mission d'IOM au Kosovo, de 1999 à 2003, Genève, 1er juin 2010.
[645] Regulation n° 1999/8, 20 septembre 1999.*www.unmikonline.org/**regulations**/1999/re99_08.pdf.*

Les membres d'IOM, à qui avait été donnée la mission de proposer des formations au CPK, étaient bien placés pour anticiper la réaction des ex-combattants et ils ont alerté leurs autorités de tutelle de leurs craintes d'assister à des troubles déstabilisant le processus de pacification-réintégration initié par leur organisation, ainsi qu'en témoigne ce rapport interne d'IOM datant du printemps de l'année 2000 :

" *The need for an effective media strategy covering both the ICRS and the KPCT programmes*[646] *has been particularly urgent during this quarter in light of the impeding announcement of a 40% reduction of the KPC as was planned from the outset. Approximately 1798 current KPC members are set to become reservists at a date yet to be established by the UNMIK/KFOR, following completion of their basic training, after which they will de-induct and return home without the benefit of a full-time salary. To this end, a strategy was required to keep this section of the caseload under the preferential sights of IOM/ICRS and IOM/KPC-T programmes, as most KPC members represent hardliners of the former KLA, and a high level of disgruntlement is therefore to be expected from the reservists. Therefore, not only has it been critical that the programme ensure immediate availability of alternative reintegration options for this group, but equally important, that these be thoroughly well publicized in advance of the expiry of their term as full-time KPC members*[647] ."

Il apparait vraisemblable, à travers cet extrait de rapport, que son rédacteur a connaissance de discussions, à la direction de la Minuk, sur la création de la réserve. Si le chef de la mission d'IOM se montre attentif à cet enjeu, c'est parce que son organisation devra alors prendre en charge ces « futurs ex CPK ». Comme on peut le constater, la préoccupation principale du chef de mission est d'ordre sécuritaire et l'on peut supposer qu'il n'a eu de cesse de mettre en garde la direction de la Minuk sur la remobilisation que pourrait engendrer la création de la réserve. Et c'est sans doute pour cette raison que la date de constitution de la réserve a sans cesse été repoussée. Ainsi, à la fin de l'année 2000, la réserve n'était toujours pas créée et semblait ne se profiler que pour 2001, à une date indéterminée, ainsi qu'en témoigne le rapport suivant qui couvre la période mai-décembre 2000 :

"*Throughout this reporting period, special focus has been maintained on the segment of FCs that are set to be activated from the KPC as Reservists some time during 2001. Given that the activation of this critical mass (into what remains, by and large, a depressed economy with limited employment prospects) represents a continuous challenge for all the stakeholders involved in the reintegration and pacification process, various strategies have been developed through the ICRS that will offer sustainable and rapid absorption possibilities through*

[646] Il s'agit des deux principaux programmes mis en place par IOM. L'ICRS (*Information Counselling and Referral Service*) vise l'information et le conseil des ex-combattants sur les opportunités d'emploi, le KPCT Programme n'est autre que le programme de formation destiné aux membres du CPK.

[647] ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 10.

capacity building and employment in the field of business micro-enterprise, including agriculture, as well as vocational and On-the-Job Training. These initiatives are set to cushion the impact of the Reservists activation from the KPC into alternative employment within their communities of resettlement[648] ."

On remarquera l'imprécision quant à la date de création de la réserve (*some time during 2001*) ! Cette incertitude est indéniablement significatif de la difficulté à démembrer le CPK, lequel apparait comme un outil efficace de contrôle et d'apaisement des principaux potentiels *spoilers*.

En définitive, plutôt que de retenir une date butoir à laquelle 2000 membres du CPK allaient être désactivés d'un coup et donc dissociés de ce qu'ils appréhendaient comme la future armée du Kosovo, c'est le principe d'une constitution graduelle de la réserve qui a été retenu. La mesure est évidemment destinée à amortir l'effet du renvoi du corps d'active et vise à éviter qu'une masse importante d'individus considérés comme « *hard-liners* » ne se retrouve disponible d'un coup pour protester ou pour mener toute autre activité subversive. De même un certain nombre de dispositifs ont-ils été retenus pour limiter l'effet de la séparation, comme le fait qu'ils restent considérés comme employés du CPK, bien qu'à temps partiel -ce qui sur un plan symbolique pouvait être gratifiant pour les ex-membres- et soient rémunérés lorsque, ponctuellement, il est fait appel à leurs services :

"*Perhaps most significant is the imminent start to the activation of the 1798 Reservists from the KPC (...). This will start with a pilote phase in april 2001 (200 reservists), with the remainder expected to activate on an incremental bi-monthly basis, thereafter, until may 2002. Despite the fact that Reservists will still be members of the KPC (and will be paid when ever they receive a call to duty to, either, undergo further training, or, to respond to emergencies), they will, in effect, function as part-time employees. Therefore (...), many (Reservists) will need further reintegration support from the ICRS and to this effect, IOM continues to make urgent appeals to Donors for much needed funding that will support the Reservists reintegration*[649] ."

Ce n'est en fin de compte qu'en 2003 que la réserve sera définitivement constituée…[650] La récurrence, dans les rapports d'IOM, de considérations inquiètes concernant la création de la réserve témoigne à quel point le CPK constitue un pilier central du processus de stabilisation, en ce qu'il permet aux ex-combattants de poursuivre leur but d'indépendance par d'autres moyens que la lutte armée. Le mécontentement attendu à l'occasion de la création de la réserve pouvait légitimement faire craindre une remobilisation des ex-combattants et une

[648] ICRS. 2000. ICRS Fourth to six Quarter Report for May-December 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 2-3.

[649] ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, Foreword.

[650] ICG, *An Army … , op. cit*, p. 15.

renaissance du conflit, prenant cette fois la forme d'un antagonisme entre populations locales et administrateurs internationaux[651].

Les préoccupations sécuritaires qui transparaissent des rapports d'IOM à propos de la création d'une réserve parmi les membres du CPK se comprennent en regard du fait que les ex-combattants intégrés dans cette organisation sont considérés par le personnel international comme les plus radicaux. Il apparait toutefois que cette préoccupation sécuritaire est présente bien au-delà du programme relatif au CPK et a en définitive surdéterminé également le cadre de mise en œuvre du programme de réintégration et les principaux choix qui ont été opérés par le personnel d'IOM.

§ 2. Le programme de réintégration d'IOM surdéterminé par les enjeux sécuritaires

La création du CPK constitue indéniablement la pièce maîtresse du « dispositif de DDR » au Kosovo, dispositif, on l'a vu, qui n'est pas tant le fait d'un programme clé en main délivré par les organisations internationales que le produit d'un certain pragmatisme des administrateurs internationaux et de leur adaptation aux circonstances. En permettant la démilitarisation (même en trompe l'œil !) de l'ALK, son désarmement et la démobilisation des combattants, la création du CPK a constitué une réponse aux enjeux de sécurité qui se posaient au Kosovo en 1999 dans l'immédiat après-guerre. Mais ceci a eu des incidences décisives sur la mission de réintégration d'IOM, obérant en partie sa capacité à mettre en œuvre un programme substantiel : une majeure partie de son activité a dû en effet s'orienter vers des tâches qui n'étaient pas prévues, à savoir la sélection et la formation des membres du CPK, limitant sa capacité d'engagement sur des activités destinées aux autres ex-combattants, ainsi que le souligne un rapport : « *While IOM was not originally tasked with the selection and training of the KPC, they have taken on an increasingly larger role in the project, which interfered with the staffs' ability to fulfill their ICRS duties. During the winter, IOM staff members concentrated on the KPC testing. (…) ICRS services suffered as a result*[652]. » Le constat a le mérite de la clarté et souligne le caractère en bonne partie improvisé de l'intervention multilatérale. A la suite de ces aménagements, une unité séparée et dédiée au CPK a été créée

[651] Hypothèse qui, à la lumière des émeutes de mars 2004, n'apparait pas totalement farfelue, comme on le verra plus loin.

[652] *From warring…, op.cit*, p. 18. Les limites d'IOM ne sont pas tant financières qu'organisationnelles et humaines : en effet, le CPK bénéficie d'un budget *ad hoc* et ne ponctionne donc pas celui d'IOM. Mais la mission elle-même n'a pas été redimensionnée et une partie du personnel prévu pour le programme ICRS a dû être prélevé pour prendre en charge le nouveau programme KPCT.

au sein d'IOM. Ces prémices ont posé les bases de son cadre d'intervention et ont profondément contraint l'organisation internationale pour le reste de ses missions.

En ce qui concerne le programme de réintégration à proprement parler, IOM s'est trouvé confronté à un défi initial qui a été considéré comme relevant d'une problématique sécuritaire et appelant une réponse de même nature, ce qui a limité sa capacité de mise en place de programmes économiques et de développement. Il faut sans doute voir là l'influence de la théorie économique de la guerre[653], incarnée notamment par Paul Collier, qui amène à envisager les ex-combattants sous une figure unique de la menace et de la déstabilisation[654] : selon cet auteur, qui a commis de nombreux rapports pour des organisations internationales, notamment la Banque Mondiale, grand financeur de programmes de DDR, si les combattants démobilisés ne sont pas embauchés ou ne se voient pas fournir des opportunités de formation professionnelle, l'absence de ressources économiques augmente leur propension à commettre des crimes[655]. L'action d'IOM au Kosovo semble découler assez précisément de ses recommandations.

A/ La poursuite d'un objectif de pacification aux dépens de la réintégration

La tâche officiellement assignée à IOM par la Minuk était de mettre en place un programme de réintégration des anciens combattants et d'accompagnement de leur retour à la vie civile[656], relevant d'un volet socio-économique, voire de développement. Mais ses responsables ont opéré des choix initiaux lors de la phase d'enregistrement des anciens combattants, qui ont limité sa capacité d'action en matière de réintégration. Et en définitive, IOM a joué surtout un

[653] Théorie vraisemblablement connue d'un chef de mission comme Pasquale Lupoli qui a présidé à la mise en œuvre du programme d'IOM au Kosovo. Il faudrait pouvoir mener des entretiens complémentaires pour cerner les effets de réalité de l'approche économique de la guerre.

[654] Cette représentation dominante des ex-combattants en tant que menace a été repérée également par Jaremay Mc Mullin qui déplore que leur « contribution » ne soit jamais envisagée dans les opérations de DDR, in *Ex-combatants and the post-conflict state : challenges of reintegration*, Basingstoke, Palgrave Mc millan, 2013, p. 6.

[655] Paul Collier, « Demobilization and Insecurity : A Study of the Economics of the Transition from War to Peace », in *Journal of International Development*, 6(3), 1994, p. 343 et suiv.

[656] « *L'objectif d'ICRS est de procurer une assistance aux anciens combattants dans le cadre de leur retour à la vie civile. Cela inclut de leur faciliter l'accès à des solutions face aux obstacles à la réintégration, à travers un accès amélioré à une information juste, pertinente et non biaisée, à une assistance technique, à des formations et des références d'emploi. Nous espérons que ces efforts vont mener à des opportunités durables (...)* » ICRS. 2000. ICRS First Quarter Report for July-October 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p.1.

rôle de pacification/stabilisation au Kosovo. En somme, l'organisation a mis en œuvre un programme de DDR minimaliste (axé sur la sécurité) plutôt que maximaliste (de développement), pour reprendre une distinction classique[657].

Cet enjeu relatif à la nature de la mission d'IOM s'est posé dès qu'il est apparu que les combattants qui se présentaient auprès de ses services pour se faire enregistrer étaient beaucoup plus nombreux que ce qui avait été anticipé. Tandis que le nombre de combattants avait été estimé à 8900 par l'Otan et revu à la hausse par IOM, qui s'attendait à devoir prendre en charge 10700 personnes, ce sont finalement 25 723 combattants qui se sont fait enregistrer auprès d'IOM[658]. Dans ces conditions, il était plus que vraisemblable qu'un grand nombre des individus se présentant à ses bureaux n'avaient pas participé au mouvement de lutte armée, ou seulement de façon « anecdotique ». La question se posait alors d'un éventuel tri parmi les candidats aux programmes de réintégration, de façon à ne retenir que de « véritables » anciens combattants. Toutefois, séparer le « bon grain » de l'« ivraie » n'est pas si simple : qu'est-ce qu'un ex-combattant en effet dans le cadre d'un conflit armé comme celui qui a pris place au Kosovo ? Entre le paysan qui a fait ponctuellement usage de l'arme familiale pour défendre sa maison et le combattant de la première heure qui a passé plusieurs années dans le maquis, faut-il ne retenir que le second ? Comment considérer le père de famille qui a « donné » un ou plusieurs de ses fils et qui a fourni nourriture et vêtements, si ce n'est quelques armes, à l'unité combattante de son village ? Et comment envisager celui qui a rejoint les rangs armés dans les tous derniers moments ? Les formes de « participation » à la lutte armée ont pu être très diverses et la sélection des « candidats » au programme de réintégration était particulièrement délicate.

La réalisation de ce tri était difficilement envisageable. Il n'est pas certain, en effet, que le personnel d'IOM, y compris le personnel local, avait les moyens de connaître la nature de la participation de chacun à la lutte armée. C'est pourquoi, d'ailleurs, il a été demandé à des commandants de « certifier » que les candidats étaient bien des ex-combattants[659]. Présenté comme une garantie de la crédibilité des enregistrements, la mesure vise surtout à ne pas perdre la face en donnant l'impression que la procédure est organisée sans aucun contrôle de la part de l'organisation internationale. Mais plutôt que de permettre la maîtrise des inscriptions d'anciens combattants par IOM, elle aura sans doute favorisé, paradoxalement, le

[657] Robert Muggah, (Dir), *Security and Post-Conflict Reconstruction. Dealing with fighters in the aftermath of war*, London, New-York, Routledge, 2009.

[658] ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 1.

[659] Entretien du 31 mars 2009, auprès d'employés locaux d'IOM, à Pristina.

contrôle de la procédure par les chefs de l'ALK, suscitant à l'évidence une inflation de candidatures.

Face à cette pléthore d'ex-combattants, ce n'est pas une réflexion de nature sociologique qui a prévalu sur les candidatures et l'option sélection n'a pas été retenue, loin s'en faut, puisque le chef de la mission a décidé, sur la base de considérations de nature sécuritaire, qu'il fallait au contraire se donner les moyens d'intégrer un maximum de combattants dans les dispositifs d'IOM :

Pasquale Lupoli : « *On ne peut pas dire que (les 25 723 inscrits) sont des combattants. La question, c'était d'attraper la plupart, pas seulement les vrais combattants mais même l'entourage (...)*
Question : *Pour vous, ce n'est pas un problème qu'il y ait de « faux » combattants ?*
PL : *Non, ce n'est pas une question qu'ils sont de faux combattants. Dans ce processus de stabilisation, c'est très important que même les individus touchés par la violence, il faut les prendre là-dedans. On a de vrais combattants (...) et des autres qui ont peut-être touché le pistolet seulement le dernier jour (...) La dernière semaine, beaucoup de monde a rejoint les combattants. A vous dire la vérité, je crois qu'il y avait un maximum de 3-4000 combattants (...) 3-4000 vrais combattants, et ensuite il y a ceux qui ont soutenu (les combattants). (...) The intention (was) to release danger (...) So the intention of the UN and of the countries that were supporting the process was to reach anyone who had been in touch (with KLA). (...) What we wanted is to initiate the peace process (...)"*

Un peu plus tard au cours de l'entretien, après m'avoir demandé d'interrompre l'enregistrement de nos échanges, il devait préciser sa pensée dans des termes ne souffrant aucune équivoque. L'objectif était en réalité de retenir dans le dispositif d'IOM « *as many (people) as we could* [660]» étant donné que le principal enjeu auquel la mission était confrontée était un « *enjeu de sécurité* », les membres de l'ALK étant selon lui « *des gens potentiellement dangereux* ». Par conséquent, « *loin de moi (l'idée) de faire une sélection, nous n'avons pas sélectionné* », l'objectif prioritaire étant « *de garder (auprès d'IOM) les gens les plus dangereux* », qui de cette façon auront été « identifiés ». La tactique, en définitive, est de « *maintenir les gens occupés* » (*to keep people busy*)[661].

On peut trouver une confirmation du paradigme sécuritaire qui a prévalu parmi le personnel d'IOM dans les rapports de cette organisation, notamment ceux qui ambitionnent de dresser un bilan de son action. Ainsi de celui réalisé au moment où s'achevait le programme de réintégration d'IOM, qui se félicite de son action dans les termes suivants : "*These*

[660] Les citations qui suivent sont basées sur les notes prises sur le moment et juste après l'entretien.
[661] Entretien avec Pasquale Lupoli, ancien chef de mission d'IOM au Kosovo, de 1999 à 2003, Genève, 1er juin 2010.

mechanisms, which have been developed to support the reinsertion of the former combatants into the mainstream of civilian life, are transforming them into useful members of the community, where in the past they might have been seen as the gender group responsible for the excess of the instability"[662] On notera l'opposition, pour le moins caricaturale, entre la qualification des combattants avant la réintegration – un groupe responsable de l'instabilité- et après qu'IOM soit intervenue –les ex-combattants seraient devenus des "membres utiles de leur communauté"- ! De même du rapport établissant le bilan de l'action d'IOM sur 30 ans. Les ex-combattants ayant appartenu à l'ALK sont clairement présentés comme potentiels fauteurs de troubles et le rédacteur du rapport de se féliciter qu'aient été inclus dans le programme de réintégration « *la majorité des individus qui ont été influencés par les structures de l'ALK et qui sont donc enclins à relancer le conflit*[663]. » L'affirmation est très discutable, en ce qu'elle avalise un glissement de « avoir fait usage des armes » vers « être en soi et irrémédiablement violent », comme si le changement structurel survenu avec la défaite et le départ de l'armée serbe, par rapport aux conditions dans lesquelles s'était mise en place la lutte armée, n'était pas à même de faire renoncer à l'emploi de la violence[664]. Les ex-combattants apparaissent donc ici comme des *violents, i.e* ontologiquement portés à la violence, quelles que soient les circonstances. Compte tenu des principes de sélection retenus – intégrer le plus grand nombre dans le dispositif quelle que soit la réalité de l'expérience combattante - cette acception du combattant peut avoir des effets délétères de « pathologisation » d'une grande partie de la société. Ceci témoigne d'une vision de la violence en tant que contamination : l'entrée en contact avec l'ALK serait source de contagion, nonobstant les multiples modalités par lesquelles il était possible de s'impliquer dans la lutte armée : combattre au moyen d'armes, certes, mais aussi soutenir moralement, soutenir matériellement (vêtements, nourriture, armes, cache, etc.), soutenir financièrement, toutes modalités d'implication qui ne passent pas nécessairement par l'emploi de la violence[665]. Et quand bien même la violence a été utilisée, est-ce pour autant qu'elle le sera à nouveau en toute autre circonstance ? Le recours à la violence peut relever d'une logique

[662] ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 4. Souligné par nous.
[663] IOM, *Thirty months in Kosovo*, "Reintegration of former combatants", p. 71. Souligné par nous.
[664] Voir en ce sens les arguments critiques de la notion de spoiler introduits par Marie-Joëlle Zahar, déjà cités supra.
[665] Et l'on peut légitimement faire l'hypothèse que les commandants de l'ALK qui ont certifié la qualité de combattants de ceux qui se présentaient à IOM ont tout autant confirmé ceux qui avaient soutenu « de loin » le mouvement de lutte armée que ceux qui avaient véritablement combattu. En témoigne d'ailleurs le débat qui a pris place ces dernières années, autour de la question de l'indemnisation des ex-combattants, qui a conduit à la mise en place d'une commission de vérification du statut, destinée à distinguer les multiples formes de soutien apportées à la lutte armée, ainsi que nous le montrerons dans la dernière partie.

instrumentale[666], *i.e* s'inscrire dans une démarche froide, raisonnée, calculée, qui est largement fonction des circonstances ; dans un autre contexte, le calcul coûts/avantages a toute chance de conduire à une autre décision que celle d'employer la force armée. En particulier face à des représentants de pays « alliés » qui passent pour avoir aidé l'ALK à « libérer » le Kosovo.

A partir du moment où le choix initial d'IOM a été de recevoir sans discernement toutes les personnes venues se faire enregistrer en tant qu'anciens combattants, c'est-à-dire de donner priorité à l'enjeu de sécurité, la mission de réintégration d'IOM s'en est trouvée affectée.

IOM n'aura en effet jamais les moyens financiers de prendre en charge la réintégration de tous les ex-combattants, puisqu'elle avait prévu un budget pour seulement 10700 personnes. L'organisation s'efforcera bien de recueillir de nouveaux financements, en organisant des campagnes auprès des donateurs[667]. Mais après deux ans de présence, IOM n'était toujours pas parvenue à augmenter son budget, celui-ci atteignant à peine le niveau des promesses formulées en 1999[668].

B/ Les apories du dispositif de réintégration d'IOM

1. *La réduction de l'assistance aux ex-combattants*

Face à ces difficultés budgétaires, deux décisions ont été prises, qui ont entaché l'action d'IOM en matière de réintégration. La première a consisté à distinguer, parmi les ex-combattants, ceux supposés nécessiter l'intervention d'IOM de ceux qui semblaient ne pas en avoir besoin. La seconde a consisté à revoir le plafond d'aide accordée « par tête ». Ces choix sont exposés dans les termes suivants :

« *L'ensemble des dossiers a été examiné dans la perspective de déterminer what a realistic active caseload figure is. Le résultat a été fixé à 16229 (soient 78,85% des cas enregistrés[669]), and represents those former KLA combatants that it is considered will need social and economic reintegration support through the Reintegration Fund of the ICRS, either in the form of self-employment grants, vocational training, educational support, relevant medical and psychosocial support, or through the Service Referral component of the programme. At*

[666] Sur la notion de violence instrumentale, voir Philippe Braud, *Le jardin des délices démocratiques*, Presses de science po, 1991, p. 148 et suiv.

[667] ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 2.

[668] Au tout début de sa mission, IOM a reçu des promesses de don s'élevant à 15 025 000 USD selon ICRS. 2000. ICRS First Quarter Report for July-October 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 9. A l'heure des bilans, le budget d'IOM s'établissait à 14 210 555 USD, selon ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 25.

[669] On notera que le calcul ne prend pas pour base les 25723 cas enregistrés, mais un chiffre inférieur d'environ 19500 cas qui tient compte du fait qu'environ 6000 ex-combattants ont intégré le KPC ou la nouvelle force de police, le KPS. Sur ces 19500 individus, plus de 3000 sont exclus d'emblée des offres de service d'IOM.

the same time, it has been critically vital to closely monitor the implementation process vis-à-vis the total registered caseload, and to subsequently re-align per capita ceilings to ensure that as many former KLA combatants as can be assisted (...) within the available funding, are assisted, while taking care that reduced assistance levels do not jeopardize the sustainability of reintegration solution reached[670]."

Ainsi, plus de 3000 combattants sont considérés comme n'ayant pas besoin des services d'IOM ! Dans les rapports, rien n'émerge quant aux critères retenus pour repérer quels anciens combattants vont avoir besoin de l'assistance d'IOM et lesquels peuvent s'en passer. Rentrent assurément dans cette dernière catégorie les 1002 combattants venus de l'étranger pour rejoindre l'ALK[671], issus le plus souvent de la diaspora kosovare, et qui sont supposés retourner dans leur pays d'émigration. Comme souvent dans les contextes post-guerre, les femmes seront sans doute considérées comme nécessitant moins l'assistance internationale, ne serait-ce que parce qu'elles s'adressent moins que les hommes aux organismes de réintégration[672]. On peut supposer que les personnes ayant déclaré avoir un emploi avant la guerre ont également été considérées comme relevant de ce cas. Selon une étude réalisée par IOM afin d'établir le profil des ex-combattants, 28,9 % des inscrits auprès d'IOM étaient *self employed* (business ou ferme) avant le conflit[673]. On trouve sans doute là une bonne part des personnes considérées comme ne nécessitant pas l'intervention d'IOM, même s'il n'est pas assuré que l'emploi d'avant la guerre pourra être retrouvé. Dans un contexte d'économie sinistrée par les années de « sous-développement » et de guerre, les positions de travail sont particulièrement fragiles : nombreuses sont les boutiques qui ont été détruites pendant la guerre, les animaux de ferme sont généralement décédés ; avant de relancer une micro-entreprise, il faut souvent préalablement reconstituer son fond de commerce, son cheptel ou ses moyens de production. Assurément, les considérations d'IOM sur les ex-combattants ne nécessitant pas d'assistance sont sujettes à discussion. Sachant les réticences initiales manifestées par les combattants vis-à-vis du dispositif mis en place par cette organisation, on peut supposer, à l'inverse des agents d'IOM, que ceux qui se sont en définitive orientés vers

---

[670] ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 1-2.

[671] Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.

[672] Kathleen M. Jennings, *Seeing DDR From Below : Challenges and Dilemmas Raised by the Experiences of Ex-Combatants in Liberia*, FAFO Report, 3, Oslo:FAFO. IOM prétend avoir aidé 214 des femmes enregistrées comme ex-combattantes, soit 25 %. Pour mémoire, sur l'ensemble des cas enregistrés, elles n'étaient que 3,3%. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p.15.

[673] Quoique 44,32 % seulement envisagent de retourner à cette occupation professionnelle ! "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.

elle en attendaient une assistance. Là résidait sans doute un risque de décevoir les attentes de beaucoup d'ex-combattants, ce que nos entretiens ont confirmé.

Dans ce cadre, limité et contraint, le personnel d'IOM a très classiquement mis en place des dispositifs de retour à la vie civile principalement destinés à favoriser l'employabilité des ex-combattants, reposant sur une équation réintégration = travail productif.

2. *Réintégration = employabilité*

La réintégration est entendue, de façon tout à fait classique puisque conforme aux canons du DPKO[674] et de la Banque mondiale, comme une « *adaptation économique et sociale des ex-combattants à la vie civile productive*[675]. » C'est donc la dimension économique du retour à la vie civile qui a été privilégiée[676], comme dans le cadre de la plupart des programmes de DDR dans le monde, signe de la prégnance d'une doxa parmi le personnel et les organisations internationales[677]. Le programme d'IOM ne diffère guère non plus des dispositifs de retour à la vie civile mis en place après la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis[678] ou au Canada[679], à ceci près, et la différence est de taille, que ces programmes s'inscrivaient dans un cadre plus large de mise en place de l'Etat providence et que les vétérans de 1945 rentraient dans des pays n'ayant pas vécu la guerre sur leur territoire, dont l'économie a ensuite connu un remarquable redémarrage. Ceci n'est évidemment pas le cas du Kosovo d'après-guerre, où les possibilités de retour à une activité professionnelle sont considérablement limitées en raison de l'état de délabrement de son économie. De plus, l'intervention d'IOM ne s'inscrit pas dans une dynamique de développement à long terme mais plutôt dans une perspective de secours et d'aide d'urgence, avec comme postulat que « *le programme procurera des opportunités d'impact rapide pour répondre aux besoins immédiats. Pareille intervention offre aux anciens combattants des alternatives aux conflits armés et donne des opportunités économiques aux*

---

[674] UN department of Peacekeeping Operations, *Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-Combatants in a Peacekeeping Environment: Principles and Guidelines*, United Nations, New-York, 2000, p. 2.

[675] Souligné par nous.

[676] Il existe aussi un dispositif de prise en charge psychologique, mais il ne concerne qu'une infime partie des ex-combattants intégrés dans les programmes d'IOM. 44 personnes ont été identifiées comme nécessitant une intervention de nature psycho-sociale, parmi lesquels 7 ont bénéficié d'une réhabilitation thérapeutique, 29 ont reçu une thérapie psycho-sociale, et 8 ont bénéficié d'ateliers éducatifs et de capacity building, ICRS. 2000. ICRS Fourth to six Quarter Report for May-December 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 6.

[677] Doxa dont il faudrait pouvoir cerner la genèse à la fois dans la formation et la sociologie du personnel international ainsi que dans les sources de financement des programmes internationaux.

[678] Prévoyant : formation professionnelle, droits à l'éducation, allocation d'emploi, prêt pour l'achat de fermes et de commerce, maison à bas taux d'intérêts, selon Stephen R. Ortiz, *Beyond the Bonus March and GI Bill : how veteran politics shaped the New Deal era*, New-York, New-York university Press, 2010, p. 187.

[679] A propos du Canada, voir Béatrice Richard, in Nathalie Duclos (Dir), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Karthala, 2010, p. 175 et suiv.

communautés dévastées par la guerre. L'arrivée rapide et soudaine d'une masse critique d'opportunités contribue de façon significative au développement de la stabilité[680]. » Il apparait à nouveau que la priorité est donnée aux incitations au renoncement à la lutte armée plutôt qu'au développement d'alternatives durables de développement économique.

L'action d'IOM entre 1999 et 2002, s'est essentiellement déployée *via* l'ICRS (Information Counseling and Referral Service), qui repose sur l'information, le conseil aux ex-combattants et l'assistance au retour à l'emploi. Lors de leur enregistrement, les ex-combattants se sont vus attribuer une carte d'ancien combattant qui constituait un moyen d'identification de leur éligibilité aux programmes d'IOM. Par ailleurs, il leur a été demandé de remplir un questionnaire destiné à établir des données socio-économiques et démographiques sur les participants au mouvement de lutte armée[681], dans le but notamment d'identifier leurs opportunités d'emploi. A l'occasion de leur enregistrement, les anciens combattants ont également été invités à remettre leur uniforme, en tant qu'expression consentante de dépouillement de leurs atours militaires, devant signifier symboliquement leur renoncement à la lutte armée et leur acceptation de la démobilisation. Afin que la portée symbolique de la démarche soit pleinement intériorisée, des vêtements civils leur sont alors remis. La mesure est explicitée dans les termes suivants dans un rapport d'IOM : « *Se vêtir en civil constitue une des dimensions de l'accord de démilitarisation mais cela apparait également crucial pour permettre aux individus de se distancer des structures militaires*[682]. » Au-delà de la transformation de l'organisation de lutte armée, entérinée dans l'accord de démilitarisation, c'est donc aussi la conversion *individuelle* qui est recherchée : il s'agit d'inscrire sur le corps le renoncement à la lutte armée, d'ôter le pouvoir d'incarnation d'une institution que recèle l'uniforme, lequel soustrait le combattant de l'espace civil. Le dépouillement de l'uniforme est supposé rabattre le combattant sur la société civile, le dédifférencier, en somme, le civilianiser.

Le programme ICRS prévoit ensuite un volet information, à destination des ex-combattants, s'agissant de la situation de l'emploi au Kosovo et des possibilités d'assistance d'IOM au retour à l'emploi. Un *service referral, i.e* un état des lieux des besoins en main-d'œuvre, sorte de plate-forme des annonces d'emploi à pourvoir, a été constitué, qui permet de mettre en relation les ex-combattants intéressés par ces emplois avec les organismes recherchant des employés. Il s'agit principalement d'emplois salariés, dans le privé comme dans le public.

[680] *From warring…, op.cit*, p. 6.
[681] "Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document.
[682] IOM, *Thirty…, op. cit,* p. 72.

Toutefois, compte tenu du contexte d'après-guerre et de la situation, antérieure au conflit, de faible dynamisme économique du Kosovo, les emplois disponibles recensés par IOM étaient peu nombreux. Les rapports d'IOM contiennent peu d'éléments concrets sur ce *service referral* (localisation des offres, secteurs, etc.) mais il apparait, dans l'un d'entre eux, que le nombre d'emplois recensés se situe à 5870, chiffre incluant les 4552 emplois ouverts au sein du CPK[683] ! Restent donc seulement 1318 possibilités de recrutement, à rapporter aux 16229 ex-combattants restant, considérés par IOM comme nécessitant une assistance (v.*supra*) ; à supposer que tous ces emplois recensés soient attribués à des ex-combattants, il reste toujours près de 15000 d'entre eux à assister. De plus, parmi les emplois offerts, beaucoup ne sont que temporaires.

Pour le reste, IOM dispose d'un outil d'action dénommé Fond de Réintégration (Reintegration Fund : RF), à partir duquel de nombreuses initiatives vont être financées, sur la base des projets personnels conçus par les ex-combattants : boutique, garage, entreprise agricole, etc, mais aussi formation initiale ou professionnelle, pour peu que les ex-combattants identifient des besoins de formation susceptibles de favoriser leur employabilité[684]. Selon un bilan intermédiaire établi par IOM début 2001, les projets agricoles représentaient 21,1% de l'ensemble des projets, les projets de micro-entreprises, 18,5%, tandis que les demandes de formation en captaient près de 58% (dont formation professionnelle 34,3%[685], *on the job training* 23,6%)[686] : le programme ICRS a ainsi clairement privilégié « le retour à l'emploi via

[683] ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo: International Organisation for Migration, p. 17. A la date de ce rapport, parmi les 5870 personnes ayant bénéficié du *service referral*, 89% étaient toujours employées, ce qui peut sembler beaucoup. Mais ce pourcentage incluant les 4552 membres du KPC, il ne restait donc que 674 ex-combattants toujours en activité, sur les 1318 ex-combattants non KPC ayant trouvé un emploi *via* le *service referral*, soient à peine plus de la moitié (51%). Les emplois proposés se sont donc avérés fragiles, puisqu'au terme d'un an à peine, près de la moitié des ex-combattants n'étaient plus salariés.

[684] D'après les rapports d'IOM, nombreux sont les ex-combattants qui identifient des lacunes personnelles de compétence et qui considèrent qu'une formation professionnelle est susceptible de les aider à trouver un emploi. Dans le cadre de nos entretiens, rares sont les ex-combattants qui nous ont mentionné avoir bénéficié des services d'IOM et quand ce fut le cas, l'enquêté s'est plaint de s'être vu proposer une formation ne correspondant pas à sa demande : management au lieu de électricien ! Entretien avec un ex-combattant engagé dans l'ALK dès 1997, Commandant d'une compagnie, Drenica, 29 mars 2009.

[685] Les contenus des ces formations sont les suivants : agriculture ; arc and gas welding ; auto-electrician (7%) ; auto-mechanic (11%) ; carpentry ; computers (16%) ; civil construction ; electrical installation (46%) ; hairdressing ; locksmith ; machinist ; plumbing (8%) ; post mounting and telephon ; connection ; rewinding ; servicing of home appliances ; sheet metal work and painting ; tailoring ; TV and video repair (7%); vulcanizing. Début 2001, 60% des ex-combattants ayant suivi une formation professionnelle en sont sortis diplômés, ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo: International Organisation for Migration, p. 5. A leur sujet, voir Alpaslan Özerdem, "The Vocational Training of ex-KLA Combatants", in *Conflict, Security and Development*, 3(3), 2003, p. 383-405.

[686] ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, pp. 16-17.A ces chiffres, il faudrait ajouter les aides à la reprise d'études. Selon les estimations d'IOM, 692 ex-combattants avaient interrompu leurs études universitaires pour rejoindre l'ALK, parmi lesquels 296 au cours de leur dernière année d'étude. Les cent considérés comme plus prometteurs se sont

la formation[687] ». A la fin de sa mission, en 2002, IOM avait ainsi financé 1300 projets, bénéficiant à 9200 ex-combattants[688].

3. *Une assistance de faible portée et aux effets rarement pérennes*[689]

Pour disposer d'une vue un peu générale sur le nombre d'ex-combattants *accompagnés* vers l'emploi, il faut ajouter à ce chiffre de 9200 bénéficiaires, les 4552 ex-combattants versés dans le CPK et les 1318 employés via le SR, soient 15070[690]. Si l'on ajoute les 1668 recrutés dans la police, mais à l'égard desquels IOM n'a pas eu besoin de développer de programmes, on arrive à un total de 16738 ex-combattants « rapprochés » du marché du travail (parmi lesquels, 7538 sont fermement recrutés, pour l'essentiel grâce aux nouvelles institutions publiques (CPK + police), ce qui n'est pas le moindre des paradoxes pour une intervention de nature libérale qui se défie du « big government » !). Cela signifie que 8985 personnes, parmi celles qui se sont fait enregistrer par IOM lors de la démobilisation, sont restées totalement extérieures aux dispositifs d'assistance à la réintégration. Si l'on admet que les 1002 personnes issues de la diaspora ont quitté le Kosovo, on arrive à 7983 ex-combattants passés entre les mailles du filet, soient 31% du total.

Toutefois, ce chiffre de 16738 ne saurait mesurer ni l'action de réintégration d'IOM à lui seul, ni la pérennité du retour à l'emploi. IOM n'a en effet en aucune façon pris en charge l'intégration d'ex-combattants dans la police, puisque c'est l'OSCE et l'UNMIK Police qui s'y sont employés. Par ailleurs, en ce qui concerne la durabilité des actions d'IOM, certaines

---

vus proposer un programme éducatif afin de terminer leur dernière année universitaire, IOM, *Thirty…, op. cit,*p. 92. Bien qu'une bourse ait été versée à ces étudiants pendant la durée de leurs études, destinée à couvrir les coûts de la vie pendant cette année, beaucoup ont renoncé à poursuivre leurs études, parfois au profit d'emplois leur assurant un niveau de vie plus élevé. Beaucoup ont été défaillants. Fin 2000, seuls 10 ex-combattants avaient obtenu un diplôme dans le cadre de ce programme, ICRS. 2000. ICRS Fourth to six Quarter Report for May-December 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 5-6. En mars 2001, ils étaient 22, ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 15.

[687] Sultan Barakat, Alpaslan Özerdem, « Reintegration of former combatants…, *op. cit.*, p. 237.

[688] IOM, *Thirty…, op. cit,*p. 83.

[689] A ce sujet, voir aussi Alpaslan Özerdem, *Post-war recovery…, op. cit.,* p. 100 et suiv.

[690] Il est en réalité relativement inapproprié d'additionner, comme nous le faisons, les bénéficiaires du RF avec les personnes recrutées car ces données ne sont pas de même nature mais les données d'IOM nous y contraignent. Dans le premier cas, il s'agit de personnes aidées à mettre en œuvre un projet économique ou de formation, dans le deuxième, de personnes en position d'emploi. Mais la logique argumentative déployée dans les rapports d'IOM nous y oblige, si l'on veut cerner le nombre total d'ex-combattants susceptibles de se trouver en position d'emploi à la suite de l'action d'IOM car, à aucun moment, dans les rapports d'IOM, le nombre d'entreprises effectivement lancées et viables n'est mentionné. Une hypothèse haute consiste à considérer que 15070 ex-combattants sont en position de travail au terme des 3 ans de présence d'IOM. C'est à cette version optimiste que les rapports invitent, en ne livrant que ces deux ordres de données. Dans la restitution de son action, sur le site web iomkosovo.org/completed_Projects, IOM présente ce chiffre comme correspondant au nombre d'ex-combattants réintégrés dans la vie civile. Pour notre part, il nous parait préférable de parler d'ex-combattants *accompagnés* vers l'emploi.

limites apparaissent clairement : on sait notamment que 40% des membres du CPK ont fini par être versés dans une réserve, ce qui allait avoir pour conséquence la perte de revenus réguliers. Parmi les 1318 autres que CPK relevant du SR, 49% avaient perdu leur emploi assez rapidement (v. note *supra*). Enfin, rien de permet de dire que les 9200 bénéficiaires du fond de réintégration vont trouver ou générer durablement un emploi à la suite de leurs projets. Parmi eux, les 58% qui bénéficient d'une formation semblent être dans une position assez fragile. On sait que seuls 60% de ceux qui ont bénéficié d'une formation professionnelle (34,3%) ont été diplômés. Quant à la formation *on the job training* (23,6%), elle est très légère, puisqu'il s'agit d'apprendre aux personnes à se présenter lors d'un entretien d'embauche, à se préparer à cet entretien, en plus de les aider à rédiger un CV[691] , toutes aptitudes assez peu pertinentes sans doute dans un pays où les relations d'emploi sont largement informelles, reposant principalement sur l'interconnaissance quand ce n'est pas l'origine géographique ou l'appartenance clanique ! On ne dispose d'aucune donnée sur le recrutement réel des ex-combattants à la suite de leur formation. En réalité, les bénéficiaires de ces sessions de formation ont assez peu d'opportunités d'emploi, dans un pays où le taux de chômage se situait aux alentours de 65 % fin 2000[692]. Au Kosovo comme dans beaucoup de pays ayant connu un conflit armé, ces dispositifs ne font jamais que « *former … au non emploi*[693] » ou réintégrer « *dans la pauvreté*[694] » ! Parmi les bénéficiaires du RF, il n'y a donc que les 40% ayant développé un projet de micro-entreprise ou d'exploitation agricole qui semblent avoir des possibilités sérieuses d'accéder à une autonomie économique. Mais rien ne permet de savoir si ces initiatives sont toujours viables quelques mois, et à fortiori, quelques années plus tard et si elles permettent la subsistance des bénéficiaires de fond car, là encore, on ne dispose d'aucune donnée sur la pérennité des micro-entreprises créées. On peut supposer que les maîtres d'œuvre de ces formations et de ces programmes ne sont pas dupes quant aux chances des bénéficiaires de trouver un emploi. Sans doute cet objectif n'est-il pas l'essentiel, puisqu'à tout le moins, ces formations remplissent une fonction utile dans un

[691] ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 11.

[692] Rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, recommandation 1510 (2001). http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/TA01/FREC1510.htm.

[693] Kathleen M. Jennings, *Seeing DDR From Below: Challenges and Dilemmas Raised by the Experiences of Ex-Combatants in Liberia*, FAFO Report, 3, Oslo:FAFO, p. 30.

[694] João Gomes Porto, Chris Alden, Imogen Parsons, *From soldiers to citizens…, op. cit,* p. 140. Pour une réflexion plus générale, voir l'introduction de Jaremey R. Mc Mullin, "Reintegration into what ?", *Ex-Combatants and the Post-Conflict State. Op. cit*, p. 1 et suiv.

contexte d'après-guerre insécure : maintenir occupés des anciens combattants identifiés comme des sources de déstabilisation[695].

La durabilité de tous ces programmes d'assistance n'a donc fait l'objet d'aucune évaluation. Cette absence de prise en compte sérieuse de la réalité de la réintégration économique des ex-combattants tient pour une bonne part aux contraintes de fonctionnement, *i.e*, pour l'essentiel, financières, auxquelles est confrontée une organisation comme IOM (mais ceci vaut pour toutes les autres organisations maîtres d'œuvre de ce type de programmes). Au Kosovo, IOM ne disposait pas de budget propre. Son action a reposé sur des dotations en provenance de plusieurs pays ou agences (USAID et Japon en tête, avec 28% chacun, Hollande ensuite, avec près de 25%, Angleterre, avec 14%, puis Allemagne et Canada[696]). Cette situation de fragilité financière transparait largement au travers de ses rapports, traversés systématiquement par le souci de justifier l'emploi des fonds et de témoigner d'une bonne allocation des ressources. Ainsi chaque rapport donne-t-il des indications précises concernant le budget employé en moyenne par projet et le budget attribué en moyenne à chaque bénéficiaire. Ces données s'adressent bien évidemment aux donateurs afin qu'ils apprécient le bien-fondé de leur dotation et poursuivent leur engagement financier. Car IOM ne bénéficie au début de son action que de promesses de dons qu'elle doit s'efforcer de voir confirmés tout au long de son programme. Aussi une fois ce dernier achevé lui est-il peu utile de disposer de données de moyen ou long terme sur les effets de son action au Kosovo. On perçoit ici clairement l'effet pervers de la nouvelle doxa en matière de management public, qui s'applique tout autant pour les programmes internationaux que s'agissant de l'action publique des Etats nationaux, dont un aspect essentiel réside dans l'évaluation des programmes et qui incite les porteurs de projets à répondre de leurs actes vis-à-vis des donateurs beaucoup plus que des récipiendaires. Dans le cas présent, il apparait bien que les responsables d'IOM se montrent surtout soucieux de pérenniser les flux financiers et ne peuvent guère se concentrer sur les effets à terme de leur intervention.

[695] Sultan Barakat et Alpaslan Özerdem en arrivent également à cette conclusion lorsqu'ils soulignent que « l'objectif de maintenir les combattants occupés était aussi important que les considérations économiques », in « Impact of the reintegration of former KLA combatants on the post-war recovey of Kosovo », *International Journal of Peace Studies*, 10(1), 2005, p. 36.

[696] ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo: International Organisation for Migration, p. 25.

Il existe toutefois un audit de l'activité d'IOM, qui concerne les programmes développés dans le cadre du RF : il s'agit d'une enquête de satisfaction menée auprès des bénéficiaires[697], laquelle enquête a été réalisée dans le cours même du programme, à chaud, sans recul sur son utilité ultime. Si cette enquête a pu permettre de réorienter l'action d'IOM de façon à donner plus satisfaction aux bénéficiaires, elle ne dit rien de la durabilité des projets. A cette évaluation s'ajoute celle réalisée par des étudiants de l'école d'affaires publiques et internationales de l'Université de Columbia, intervenue au printemps de l'année 2000, soit après 9 mois environ d'activité d'IOM, et qui porte cette fois sur son programme ICRS. Cette étude a été réalisée à la demande d'IOM et s'articule autour de recommandations destinées à mieux répondre aux besoins des ex-combattants[698]. Dans l'ensemble, elle considère que l'action d'IOM donne satisfaction mais elle assume pleinement le fait que les programmes d'IOM relèvent plus du secours et de l'aide d'urgence que de l'assistance à long terme[699]. Si ces audits peuvent indéniablement permettre de mieux cibler les besoins et les attentes, il reste qu'ils ne livrent aucune information concernant le moyen-long terme des programmes.
Le nombre de projets financés par IOM, ainsi mis systématiquement en avant dans ses rapports, constitue en définitive le principal indicateur de succès retenu. Compte tenu de son caractère très peu éclairant sur les effets à long terme, il y a là une autre bonne raison de considérer ce type d'indicateurs comme peu pertinent.

En définitive, la politique internationale de DDR a contribué à rendre possibles des trajectoires d'après-guerre très contrastées puisqu'on peut distinguer parmi les ex-combattants des « gagnants » et des « perdants », les premiers étant ceux qui ont été intégrés dans le CPK et ont bénéficié de conditions très avantageuses, les seconds ceux qui n'ont en rien été accompagnés dans l'après-guerre, ni dans le cadre du programme CPK ni dans celui de la réintégration (véritablement) civile.

[697] ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration, p. 20.Cet audit, mené à propos d'une large part des projets initiés dans le cadre du RF (65%), a enregistré un taux élevé de satisfaction parmi les ex-combattants qui en ont été bénéficiaires, puisque près de 69% d'entre eux se déclaraient satisfaits ou très satisfaits.
[698] *From warring…, op.cit*,
[699] *Ibid*, p. 6.

PARTIE II. Le contrôle au long cours de la « future armée du Kosovo ». Politique disciplinaire et enjeux de gouvernementalité

****

La décision de création du CPK, on l'a vu, a été largement imposée aux administrateurs internationaux par l'ALK en juin 1999 et elle est l'expression d'une politique post-conflit co-produite avec les acteurs combattants. Les administrateurs internationaux ont fini à terme par envisager cette institution comme un précieux outil de contrôle d'ex-combattants considérés comme susceptibles de saboter le processus de pacification : sous supervision internationale, ces *spoilers* potentiels devaient présenter un risque moindre que s'ils pouvaient librement et clandestinement se reconstituer en organisation armée. C'est du moins la conception qui a prévalu lors de la signature de l'accord militaire avec l'ALK, en juin 1999, puis de l'accord sur le CPK, en septembre de la même année.

Il est toutefois vite apparu que cette solution de court terme, visant la stabilisation dans l'immédiat après-guerre, n'était pas sans poser de difficultés à moyen et long terme : dès lors que le CPK avait rempli son rôle d'agent de démobilisation, la finalité de l'institution n'apparaissait plus avec autant d'évidence et le CPK pouvait même être considéré comme un élément perturbateur d'une normalisation des relations entre communautés albanaise et serbe. De plus, étant donnée sa composition et l'appropriation dont il avait fait l'objet par la plupart des ex-combattants, le CPK pesait fortement sur le règlement de la question du statut du Kosovo, en l'orientant vers l'indépendance, alors que nombre de pays restaient résolument hostiles à cette option. Aussi le CPK est-il devenu un enjeu central dans la perspective des négociations sur le statut qui devaient s'ouvrir à terme.

Progressivement, du fait de la forte rotation du personnel international présent au Kosovo et dans les postes clés d'institutions « partenaires » comme l'Otan, ainsi que des changements de gouvernements dans les principaux pays influents sur la question du Kosovo, la « solution » de sortie de conflit élaborée par les premiers administrateurs internationaux ne cessa d'être réévaluée, remise en cause, amendée ou entérinée, prolongeant ainsi la dynamique de coopération conflictuelle engagée dès les premiers instants avec les ex-combattants mais l'engageant cette fois plus nettement vers le pôle conflit. Avec le temps, les concessions

initiales quant au recrutement des membres du CPK, laissant entrevoir la possibilité d'une transformation aisée en armée nationale, sont apparues comme n'étant pas figées dans le marbre, d'autant que cette évolution vers une institution de souveraineté n'avait fait l'objet d'aucun texte officiel. Antonio Giustozzi a souligné le caractère assez fréquent de ces « deals clandestins » entre représentants de l'ONU et combattants et les problèmes posés par le caractère « secret » de ces accords, en termes notamment de légitimité des accords de paix[700]. S'appuyant souvent sur une interprétation littérale de l'accord prévoyant la mise en place d'une force de sécurité *civile*, les administrateurs internationaux arrivés après la période inaugurale de *deal* avec les leaders combattants ont entrepris de la « professionnaliser » et de la « civiliser ». De fait, des programmes de formation ont été financés, dans le but de construire ses compétences en matière d'intervention d'urgence et de secours, tous financements répondant aux missions officielles assignées au CPK et ne tenant pas compte de l'accord tacite sur la « nature réelle » de l'institution. Un phénomène bien analysé par Guillaume Devin à propos des institutions internationales s'est produit s'agissant du CPK : « *La tendance à l'instrumentalisation par chacun se heurte aux limites du cadre accepté par tous*[701] » lequel cadre finit ici par imposer des contraintes à chacun. En quelque sorte prises au piège de l'artifice construit à la faveur de l'accord de démilitarisation, les nations « marraines » du CPK ont été amenées à l'engager sur la voie d'une organisation civile à même de faire face à des catastrophes environnementales ou humanitaires car c'est sur cette base que le secrétaire général des Nations-Unies allait devoir rendre compte de son activité au conseil de sécurité et à cette aune que le CPK allait être évalué par ce dernier.

Au prétexte que le CPK était une institution civile, des réformes destinées à le « remodeler » à partir du recrutement d'une nouvelle génération, moins marquée par la lutte armée, vont par ailleurs être engagées tandis que les ex-combattants considérés comme les plus « extrémistes » seront progressivement mis sur la touche. Ce remodelage fut ainsi sous tendu par une approche des combattants en tant que *spoilers*, approche postulant qu'aucun compromis n'était possible avec ces derniers. Plusieurs étapes clé ont marqué l'existence du CPK sur le plan institutionnel : la mise en place d'un corps de réserve et l'adoption de « standards » professionnels, en 2003 ; la démobilisation/réintégration d'une partie de ses membres en 2007 ; et enfin la dissolution du CPK, en 2009, appelé à se transformer en FSK (Force de Sécurité du Kosovo). On verra notamment à quel point ces décisions ont été pour

[700] Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament, Demobilization and Reintegration. Bringing State-building Back In*, Ashgate, 2012, p. 9.

[701] Guillaume Devin (Dir), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Paris, Chaos international, 2012 (4e Ed), p. 16.

une large part guidées par le souci de limiter le poids et l'influence des ex-combattants sur une institution aussi essentielle que le CPK dans l'architecture post-conflit. Car si leur intégration massive fut pleinement acceptée à ses origines, par la suite, avec le temps et surtout avec la rotation du personnel international en charge du CPK, ce principe de départ connut de multiples remises en cause, contribuant à rendre instables les arrangements actés au tout début.

Nous montrerons également que ces réformes ont fait l'objet d'une complicité passive et active de certains ex-leaders combattants. On a vu précédemment que le projet des administrateurs internationaux d'utiliser le CPK comme espace de contrôle social avait largement présidé à ce qu'en contrepartie il revête une forme quasi-militaire conformément aux demandes des chefs de l'ALK. Mais il s'agissait aussi d'externaliser sur ces derniers une mission de contrôle social. De fait, le management au long cours du CPK a relevé d'une entreprise de disciplinarisation, c'est-à-dire de mise en place de « *ces méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité* [702]», venant aussi bien des ex-leaders de l'ALK, en particulier son ex chef d'état-major devenu commandant du CPK, que des administrateurs internationaux. Et l'avènement de cette discipline, qui a aussi été un facteur d'institutionnalisation du CPK, a en définitive permis la pérennisation de l'organisation puis son ultime transformation en Force de Sécurité du Kosovo, avec à la clé la possibilité d'une mutation en armée.

Nous verrons ainsi qu'après une période de remise en cause de l'existence du CPK, témoignant d'une dynamique de collision entre administrateurs internationaux et ex-combattants considérés comme spoilers (section 1), il fut plutôt décidé de conserver une force de sécurité mais sous une forme épurée de sa teneur combattants (section 3), suite au processus d'institutionnalisation et de civilisation engagé par le CPK (section 2).

Section 1. Administrateurs internationaux et CPK en collision.

[702] « *c'est cela qu'on peut appeler les « disciplines »* » poursuit Michel Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1985, p. 139.

Au cours des premières années de son existence, le CPK s'est illustré d'une façon contrevenant clairement à la mission de contrôle social qui lui avait été dévolue, à tel point qu'il a fini par apparaître comme une force de déstabilisation plutôt que de pacification. Ces manifestations donnaient des arguments aux administrateurs internationaux et aux Etats opposés à cette organisation et, indissociablement, à l'indépendance du Kosovo, qui ont pu en prendre prétexte pour œuvrer à sa dissolution. Au début des années 2000, la principale difficulté résidait dans la disciplinarisation des comportements des membres du CPK, pour lesquels un apprentissage de la double logique de l'organisation fut nécessaire, alors qu'eux l'investissaient uniquement en tant qu'armée.

De 2000 à 2003, tous les éléments se conjuguaient en faveur d'une dissolution du CPK mais il fut finalement décidé de le conserver lorsque les négociations sur le statut du Kosovo s'ouvrirent en 2005, en raison notamment de considérations renouvelées sur l'enjeu de la stabilité suite aux émeutes de 2004.

§ 1. Le CPK, force déstabilisatrice ?

L'accord relatif à la mise en place du CPK en 1999 recelait, à escient, certaines ambiguïtés quant au devenir de cette institution, notamment son éventuelle transformation en armée, afin que toutes les options restent ouvertes lors du règlement de la question du statut du Kosovo (enjeu provisoirement mis entre parenthèses dans le cadre de la résolution onusienne 1244). Ainsi que le souligne un bon connaisseur de l'organisation : « *KFOR and the UN did not explicitly state that the KPC would <u>not</u> evolve into a future army of Kosovo*[703]. » S'il était clairement précisé, dans l'accord, qu'aucune mission de sécurité n'était dévolue au CPK, il n'en restait pas moins qu'une évolution en ce sens était concevable, et c'était bien sûr le pari des ex-combattants signataires et de ceux qui l'avaient intégré. C'est pourquoi, « *as a result there remains confusion among members of the international presence in Pristina about what the KPC in essence is and what it should become*[704]." Cette configuration a ouvert le jeu pour le déploiement de stratégies de toutes parts, venant aussi bien des partisans d'une transformation du CPK en armée que des opposants à cette évolution. Dans les premières

[703] Erik Petersen, *The KPC. In Search of a Future*, Center for European Security Studies, septembre 2005, p. 3. www.cess.org.
[704] *Ibid*, p. 3.

années de l'administration internationale, ces derniers ont pris l'ascendant, en raison notamment du fait que le CPK semblait être surtout un facteur de troubles divers et récurrents.

A/ Le processus de discrédit du CPK

Au début des années 2000, à la faveur de la rotation du personnel international, les nouveaux venus ont envisagé le texte fondateur du CPK plus littéralement, ce qui les a amenés à mettre l'accent sur sa dimension *civile*. Cette évolution dans la position des administrateurs internationaux créa un important décalage avec les attentes des ex-combattants intégrés dans le CPK : « *(…) more literal interpretations (of the mandate) became prevalent. (…) A promise was made, and KPC aspirations were based on the 1999 agreements and an assumption that the international community would keep its word. However, a different view is now voiced at NATO Headquarters in Brussels*[705]. » Pour les responsables du CPK, ce qui avait scellé l'accord, en effet, c'était la promesse orale d'une évolution de l'institution vers une armée. Or, les militaires de la KFOR ayant succédé au chef de cette mission, M. Jackson[706], ne se sentaient pas liés par cette « promesse ». Dès 2000, les relations avec le CPK sont devenues mauvaises, en raison des soupçons de participation de certains de ses membres à des actions contrevenant au processus de paix, mais aussi dans le même temps de la réticence de l'organisation à se conformer à son mandat civil. En 2000, ce sont notamment les liens du CPK avec les mouvements de lutte armée UÇKPMB et UÇK-M[707] qui alimentent la suspicion, beaucoup de membres du CPK étant soupçonnés d'avoir participé à la guérilla du Sud de la Serbie en 2000 puis celle de Macédoine en 2001. Bien évidemment, ces événements sont à rapporter au projet de « grande Albanie » poursuivi, on l'a vu, par une bonne partie des combattants qui s'étaient engagés dans l'ALK. Le CPK qui avait notamment été créé pour éviter un embrasement de la région apparaissait au contraire avoir partie liée avec de nouvelles guérillas ! C'était le signe que l'organisation avait failli à sa mission de stabilisation et que les chefs cooptés de l'ALK n'étaient pas parvenus à mettre sous contrôle les plus radicaux du mouvement de lutte armée. Et au cours de l'année 2003, ce sont les liens avérés

[705] ICG, *An Army for Kosovo?, op. cit.*,2006, p. 13.
[706] Lequel quittera le commandement de la KFOR début octobre 1999.
[707] Deux guérillas qui font explicitement référence au mouvement de lutte armée du Kosovo de par leur nom, et se présentent ainsi comme sa continuation. Le premier prend place au Sud de la Serbie, dans une partie de territoire qui jouxte le Kosovo, principalement 3 villages Presevo, Medvedja et Bujanovac, où la population est majoritairement albanaise ; le second se déroule en Macédoine, sur une partie également contiguë au Kosovo et à dominante albanaise.

de certains membres du CPK avec une organisation apparue depuis peu, l'Armée Nationale Albanaise[708], qui finissent de discréditer l'organisation en tant qu'élément de stabilisation, à la faveur d'un événement qui conduira les administrateurs internationaux à dénoncer des menées « terroristes », et ce dans le sillage du 11 septembre 2001 où le qualificatif vaut disqualification et permet la mobilisation d'un véritable arsenal répressif :

« *Le 12 avril, le pont ferroviaire situé à Loziste (au nord-ouest de Mitrovica) a été gravement endommagé par une explosion, et on a retrouvé des corps humains déchiquetés et des pièces de mine antichar sur le lieu de l'explosion. Dans une déclaration affichée sur son site Web, l'Armée nationale albanaise a revendiqué la responsabilité de cet acte et fait savoir que deux de ses membres avaient été tués par l'explosion. (...) L'un des hommes qui, selon l'Armée nationale albanaise, avait trouvé la mort lors de l'explosion de Loziste était un membre du Corps de protection du Kosovo (CPK).*[709]»

Loin d'apparaître comme un facteur de pacification, le CPK semblait à l'inverse constituer une couverture pour la menée d'activités de lutte armée et le pacte de 1999 était ainsi en passe d'être rompu[710].

A cela s'ajoute le fait que d'importantes caches d'armes allaient être découvertes par la KFOR dès 2000[711]. Si pour une part bien sûr, la conservation de ces armes contrevenait à

---

[708] AKSh en acronyme albanais (Armata Kombëtare Shqiptare), organisation créée en 2001 qui proclamait vouloir oeuvrer par les armes à l'unification des territoires à peuplement albanais.

[709] Rapport du 5 juin 2003 (S/2003/616). L'ANA a été déclarée organisation terroriste par la Minuk cette même année 2003.

[710] « *Compte tenu des soupçons qui pèsent sur l'implication de membres du Corps de protection du Kosovo (CPK) dans le terrorisme et la criminalité organisée, en particulier depuis l'attentat à l'explosif contre le pont ferroviaire de Zvecan, le 12 avril, une interdiction de voyager a été imposée aux membres du CPK afin d'éviter que ceux, parmi eux, qui seraient associés à des organisations extrémistes, ne puissent se rendre à l'étranger pour s'y entraîner. (...) Un conseil spécial associant la MINUK et la KFOR a été institué pour coordonner la lutte contre l'infiltration du CPK par des extrémistes. Une enquête relative à l'attentat du 12 avril a permis de confirmer que l'un de ses auteurs, qui avait péri en déposant la bombe, était un membre du CPK lié à un groupe extrémiste albanais dont mon Représentant spécial a établi qu'il s'agit d'une organisation terroriste. Un autre membre du CPK a été arrêté comme suspect dans cette affaire. Cette association a porté un autre coup sévère à l'image de marque dont se réclame le CPK en tant que force d'urgence. (...) La MINUK et la KFOR procèdent actuellement à une enquête commune visant à identifier les membres du CPK qui entretiennent des liens avec des organisations terroristes ou sont associés à des activités illégales ou à la criminalité organisée*. » Rapport du 26 juin 2003 (S/2003/675)

[711] Rapport du 25 janvier 2000 (S/2000/50) « *La KFOR continue de découvrir des caches d'armes qui subsistent encore dans le théâtre d'opérations et d'en confisquer le contenu. Au début décembre, les soldats de la KFOR ont découvert des armes et des quantités importantes d'explosifs, de mines et de munitions en fouillant les anciennes zones de regroupement de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) qu'utilise le Corps provisoire de protection du Kosovo*. » Rapport du 18 août 2000 (S/2000/814) « *D'importants arsenaux (ont) été récemment découverts dans la vallée de la Drenica*. » Ce sont par la suite des cas de détention illégale d'arme qui sont signalés. Rapport du 6 avril 2001 (S/2001/333) « *Au cours de la période considérée, on a relevé quatre cas de non-respect des directives par des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK), concernant dans la plupart des cas la possession d'armes illégales*. » Rapport du 12 mars 2003 (S/2003/30) : « *Douze cas d'infraction ont été signalés au cours du mois. Ils concernaient des infractions au Code de discipline du CKP : absentéisme, insubordination, agression et détention illégale d'arme*. » Rapport du 5 juin 2003 (S/2003/616) : « *Au cours de la période considérée, la KFOR a confisqué 117 armes diverses, 121 grenades et mines et 16 446*

l'accord de désarmement, pour une autre, leur dévoilement témoignait aussi d'un changement de posture des militaires de la KFOR puisque, on l'a vu, en 1999, le désarmement avait été acté par des membres de la KFOR qui n'étaient pas sans savoir que tout un arsenal avait été conservé par les combattants de l'ALK[712]. Révéler ces caches, c'était faire évoluer les frontières du licite et de l'illicite, ainsi que l'a bien montré Howard Becker[713], et contribuer ainsi à présenter et construire l'ALK comme réfractaire à l'accord de désarmement. Ceci aurait tout aussi bien pu être réalisé lors de la phase de désarmement en 1999. Aussi, l'on ne peut écarter l'hypothèse que ce processus puisse avoir été le fait de militaires moins enclins au compromis avec l'ALK que ceux qui avaient occupé des positions clés en 1999 lors de l'accord sur le CPK. Ces événements allaient ainsi contribuer à émousser la confiance qui avait permis la conclusion de l'accord avec les ex-combattants.

De plus, certains membres du CPK n'ont pas tardé à être considérés comme des acteurs majeurs des violences politiques ayant cours au Kosovo, que ce soit à l'encontre des minorités ou des opposants politiques : « *As early as march 2000, (…) internal UN assessments had linked KPC members to "criminal activities – killings, ill-treatment/torture, illegal policing, abuse of authority, intimidation, breaches of political neutrality and hate-speech*[714]». Les soupçons de connexion de certains membres du CPK avec le « crime organisé », qui ont alimenté l'essentiel des rapports rédigés au cours de la première année du protectorat onusien[715], allaient quant à eux finir de jeter l'opprobre sur le CPK.

---

cartouches. Lors d'une seule opération menée à Obilic, le 10 avril, elle a confisqué 30 armes et un grand nombre de cartouches. » Rapport du 1er juillet 2003 (S/2003/682) : « *Vingt-sept cas de non-respect des règles ont été signalés en mai, dont 16 cas d'absentéisme, les autres cas étant des affaires de détention illégale d'armes, d'insubordination et d'abus de pouvoir ou de comportement répréhensible*. »

[712] En France, à la suite de la Seconde guerre mondiale, le PCF avait conservé un stock d'armes, de façon à disposer d'un pouvoir de marchandage, mais n'a pas fait pour autant l'objet d'une répression des autorités, ce qui a permis d'éviter une confrontation dure. A l'inverse, en Grèce, la répression contre le mouvement communiste, qui affichait les mêmes ambitions qu'en France, a conduit à la guerre civile. En somme, une certaine souplesse dans le désarmement peut être un élément facilitant le processus de paix, selon Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament…, op. cit.*, p. 3-6.

[713] « *Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personnes mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur »* », Howard Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, (Trad) Paris, Métailié, 1985, p. 32-33.

[714] ICG, *An Army…, op. cit.*, p. 21. L'explosion d'un bus rempli de Serbes se rendant à Graçanica, en février 2001, qui entraina la mort de 11 personnes, est le plus souvent présentée comme ayant été perpétrée par des membres du CPK. Plusieurs furent d'ailleurs arrêtés mais certains s'échappèrent rapidement de leur base (américaine) de détention. Les autres finirent par être relâchés. En mai 2001, trois hauts gradés du CPK ont été arrêtés par l'UNMIK pour le meurtre du commandant Drini, perçu comme trop indépendant du leadership de l'ALK. En juillet 2001, ce sont cinq nouveaux gradés du CPK qui sont arrêtés pour crimes de guerre, selon Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog…, op. cit,*p. 24.

[715] Rapport du 25 février 2000 (S/2000/152) : « *Il semblerait (…) que plusieurs anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo (UÇK) se livrent à des activités criminelles ou, pour le moins, aient des liens avec des*

Pendant plusieurs années, les rapports entre la KFOR et le CPK vont surtout être caractérisés par la défiance (à l'exception de la composante américaine de la KFOR) : ainsi entre septembre 2002 et septembre 2004, les commandants de la KFOR, le Général Mini et le Général Kammerhoff, entretiendront de très mauvaises relations avec cette institution dont ils ne faisaient pas mystère qu'ils l'appréciaient peu[716].

B/ Une hypothèse de plus en plus tangible : la dissolution du CPK

A la faveur de ces événements, la question du devenir du CPK allait être reposée par les administrateurs internationaux et les représentants des Etats hostiles à l'ALK et à l'accord conclu avec ses dirigeants en 1999 qui disposaient ainsi de nouveaux arguments, témoignant du caractère instable des arrangements conclus par les premiers administrateurs internationaux. Derrière l'enjeu du CPK, c'est aussi celui du statut futur du Kosovo qui est posé et l'argumentation en faveur d'une dissolution de l'organisation est portée par les opposants à l'indépendance de la province :

« *Almost as soon as it was set up, the KPC was blamed for many of the current ills of Kosovo, and there remains a constituency of opinion within the International Community that would still like to see abolished. This argument is ultimately based on the view that the KLA was essentially an import, from outside Kosovo, and that if it was removed from the scene, the "moderate majority" of Kosovar Albanians would return to following Ibrahim Rugova and his party and Kosovo could be made to stay within a new post-Yugoslav federation.*" ; "*At various times, some in the International Community have claimed that the KPC was part of the problem in Kosovo and that its abolition would ease progress towards future negotiations with the Serbs over the final status issue*[717]."

Le discrédit du CPK renforce pour une part les opposants à l'indépendance, pour une autre il contribue à faire basculer dans le même camp les plus indécis. Progressivement, le CPK a commencé en effet de paraître non plus comme la solution mais comme le problème. Et l'installation de ce « cadrage », au sens de Goffman, est à relier au fait que dans les années qui suivent la mise en place de la mission des Nations-Unies, les administrateurs internationaux sont sévèrement critiqués en raison des violences interethniques et intra-communautaires qui scandent le quotidien. Cette situation faisait bien sûr obstacle au règlement de la question du

---

organisations criminelles et il y a eu plusieurs cas de participation à des actes d'intimidation dirigés contre des minorités ethniques et des activités de contrebande et de criminalité organisée. » Le rapport du 21 mars 2000 (S/2000/235) signale « *quelques incidents isolés au cours desquels d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo ont participé à des activités répréhensibles ou illégales, notamment à des actes d'intimidation à motivation ethnique ou à l'extorsion de fonds sous couvert de protection*. »

[716] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 21.

[717] James Pettifer, *The Kosovo Protection Corps In Transition*, Conflict Studies Research Centre, G 122, july 2003, p. 3

statut du Kosovo tant le CPK semblait rendre impossible toute cohabitation entre Serbes et Albanais.

Pendant plusieurs années, une lourde incertitude a ainsi plané sur le CPK, en raison des divisions existant sur la scène internationale, entre ceux qui voyaient dans le CPK une menace et ceux qui le percevaient toujours comme un instrument de contrôle social, réel ou potentiel. Il est vrai que le CPK cristallise les antagonismes de la scène internationale dont les projets s'entrechoquent : ainsi, les dénonciations du CPK proviennent essentiellement du camp russe qui, en tant qu'allié de la Serbie, souhaite faire obstacle à l'indépendance du Kosovo, tandis que ses soutiens s'expriment dans le camp de ceux qui ne sont pas hostiles à la souveraineté du Kosovo –Etats-Unis au premier chef. De ce fait, les projets successifs relatifs au CPK ont oscillé entre deux perspectives parfaitement contraires : sa dissolution d'un côté, souvent remise au cœur des débats par certains Etats, et de l'autre son orientation croissante vers une armée, relayée en interne notamment par le chef de cette institution, Çeku qui, régulièrement, faisait part de ses ambitions de voir le CPK monter en puissance.

Mais l'incertitude a prévalu et aucune décision ne vint trancher ce débat pendant plusieurs années. Cette suspicion à l'endroit du CPK eut toutefois une répercussion évidente : le peu d'investissement international dans cette institution et son état de sous-emploi. Ainsi, alors que la police locale fit l'objet d'un développement régulier, atteignant le chiffre de sept mille membres au milieu des années 2000, le CPK n'a pas connu de croissance et la mise en place d'une réserve devint même effective en 2003, portant le nombre de ses membres à 3052 (contre un peu plus de 5000 auparavant). Cette évolution est certes conforme à ce qui avait été décidé à l'origine mais elle est à comparer avec les projections initiales pour la police selon lesquelles cette institution ne devait recruter que 4000 membres ; bénéficiant d'une meilleure image, le KPS a finalement fait l'objet d'un investissement international, dont a témoigné la décision de recruter trois mille policiers supplémentaires, ce qui n'a pas été le cas du CPK. Surtout, les missions convoitées par le CPK ont été en définitive confiées au KPS : protection rapprochée, anti-terrorisme, sécurité des bâtiments officiels et des sites religieux orthodoxes[718], et c'était bien là le signe du manque de confiance des acteurs internationaux dans le CPK et de leur volonté de le tenir à l'écart de missions considérées comme sensibles.

Le CPK a toutefois gardé la confiance d'un soutien de poids, puisqu'entre 2000 et 2004, il fut régulièrement financé par les Etats-Unis[719]. Mais à compter de 2004, la question de son

[718] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 2. Dans le même temps, le budget annuel du KPS a augmenté au point d'atteindre 60 millions, celui du CPK a stagné à environ 15 millions, toujours selon ICG.
[719] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 15.

financement fut pleinement posée, le gouvernement des Etats-Unis ayant annoncé qu'il ne reconduirait pas le budget une cinquième année. Dans ces conditions, et alors que la mise en place d'une réserve, longtemps repoussée, avait fini par être actée en 2003, tout portait à croire que l'hypothèse d'une suppression pure et simple du CPK était des plus vraisemblables.

Toutefois, contre toute attente, plusieurs facteurs ont finalement contribué à conférer un crédit nouveau au CPK à compter de 2003, certains structurels, d'autres parfaitement conjoncturels. Un changement de cadrage s'est opéré par la suite à propos de cette institution, qui est de nouveau apparue comme un facteur de stabilité.

§ 2. Légitimité nouvelle du CPK et « qualification » comme armée

Fin 2003, dans la perspective de règlement du statut du Kosovo, le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies énonça un certain nombre de standards auxquels les institutions du Kosovo étaient appelées à se conformer, inaugurant une politique de conditionnalité baptisée « *Les standards avant le statut* »[720]. Un certain nombre de dirigeants du CPK sauront saisir cette opportunité pour redonner du crédit à cette institution.

A/ Les standards pour le Kosovo comme opportunité d'une nouvelle légitimité ?

Dans ce document, en date du 10 décembre 2003, le chapitre VIII concerne le CPK. Il stipule :

The Kosovo Protection Corps (KPC) thoroughly complies with its mandate, as stated in the Constitutional Framework, as "a civilian emergency organization, which carries out in Kosovo rapid disaster response tasks for public safety in times of emergency and humanitarian assistance." The KPC operates in a transparent, accountable, disciplined, and professional manner and is representative of the entire population of Kosovo. The KPC is capable of enforcing discipline and is fully funded in a transparent way.

- *The KPC performs its mandated functions in full compliance with the rule of law.*

[720] L'exergue figurant sur le texte relatif à ces standards résume ainsi leur objectif : "A Kosovo where all – regardless of ethnic background, race or religion – are free to live, work and travel without fear, hostility or danger and where there is tolerance, justice and peace for everyone." Il est indiqué que des négociations sur le statut s'ouvriront en 2005 dès lors que les standards auront été adoptés. Sur ce point, voir James Ker-Lindsay *Kosovo : the path to contested statehood in the Balkans*, London : New york, I. B. Tauris, 2009.

- *All Kosovo communities are fully and fairly represented in the KPC without being subject to discrimination.*
- *Funding is transparent and independently audited.*
- *The number of KPC installations has been reduced by at least one-third; contingent size is reduced to 3,052 active members and 2,000 reserve members*
- *All misconduct is punished, under a rigorous Disciplinary Code and Performance Review System.*
- *The KPC has engaged in a comprehensive campaign to recruit in ethnic minority communities.*
- *The KPC has devoted a proportionate share of reconstruction activities to ethnic minority communities.*
- *A Terms of Service Law for active and reserve members has been adopted and implemented.*

Ce document, qui confirme les missions exclusivement civiles du CPK et en appelle notamment à la discipline, à la multiethnicité et au *rule of law*, peut être interprété à la fois comme un état des lieux de tout ce que le CPK devrait être depuis 1999 et qu'il n'est pas encore mais aussi comme une nouvelle chance qui lui est donnée de se conformer à ces objectifs.

Pour certains leaders du CPK, ce « standard n° 8 » est apparu à la fois comme « *un challenge et un outil*[721] » : pour que l'objectif de transformation du CPK en armée conserve quelques chances, ou du moins que l'organisation ne risque pas d'être dissoute dans la nouvelle architecture post-conflit qui allait se mettre en place dans le cadre de cette politique de conditionnalité, il fallait relever le défi de ces standards et s'efforcer de s'y conformer.

Les deux commandants en chef qu'a connu le CPK, Agim Çeku d'abord, puis Sylejman Selimi, vont ainsi manifester leur volonté de se conformer aux attentes des administrateurs internationaux sur la question sensible de la « cohabitation ethnique », pilier central des standards, et sur celle de la discipline du CPK, en adoptant des mesures qui se voulaient significatives d'une reprise en main. C'est en ce sens qu'il faut interpréter l'adoption d'un code disciplinaire interne au CPK en 2005[722], sous la houlette de Çeku, puis la mise en place d'une évaluation professionnelle à partir de 2006, ainsi que la décision prise, par Sylejman Selimi peu après sa propre nomination en 2006, de procéder à des désignations emblématiques d'une femme serbe comme major et d'un Serbe comme son adjoint. Si ces dernières mesures pouvaient à certains égards être considérées comme cosmétiques, compte

[721] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 13.

[722] Ce code, entré en vigueur en janvier 2006, avait fait l'objet de longues négociations de sorte qu'il soit notamment conforme aux normes européennes relatives aux droits de l'homme (cf rapport du 25 janvier 2006, S/2006/45). Un code de conduite avait précédemment été élaboré et appliqué à partir de mars 2000, sans grand succès ! Cf rapport UN du 21 mars 2000 S/2000/235.

tenu du fait que le CPK ne comptait dans ses rangs que très peu de Serbes, elles n'en constituaient pas moins un symbole qui ne pouvait qu'être favorablement perçu par les administrateurs internationaux. Après avoir su parler le langage de la paix, les ex-chefs de l'ALK montraient qu'ils connaissaient aussi le langage de la réconciliation si essentiel pour leur crédibilité auprès des administrateurs internationaux.

Au niveau des commandements de zones, les appropriations de ces standards sont apparues contrastées. Certains commandants, aidés en cela par de bonnes relations régionales avec la KFOR, se sont engagés activement dans une dynamique visant à rendre le CPK conforme aux standards : ainsi de la zone 6, dans la région de Gjilan, une des régions les moins marquées par les années de guerre, devenue « *la plus dynamique, « advanced command », et mieux équipée (…) pro-active dans la recherche de projets d'infrastructure municipaux* » et avec un taux des plus élevés de minorités, de 10,4%[723], et un fort investissement dans l'apprentissage de l'anglais. C'est poussé par la conviction que la capacité à répondre à ces standards serait au principe de la sélection des membres de la future armée du Kosovo que le commandant de la zone 6, le Général Imri Ilazi, a œuvré à ces changements; à l'inverse, le commandant de la zone 1 sise en Drenica, le bastion historique de la lutte armée, n'a aucunement entrepris de réformer sa zone, considérant au contraire que les hommes sous son commandement devraient être versés automatiquement dans la nouvelle force armée[724]. L'on voit bien, à travers ces deux exemples contrastés, l'effet de la conditionnalité pesant sur le CPK. Les membres dirigeants ont pour certains bien saisi que les chances de leur organisation de devenir une armée résidaient dans une entreprise de conformation aux critères internationaux. Ainsi la mise en place des standards a pesé indirectement, contribuant à la constitution de deux sub-cultures internes à l'organisation, si bien que deux légitimités en concurrence s'entrechoquaient désormais dans la prétention à constituer une armée souveraine : la légitimité locale, historique, issue de la lutte armée et hégémonique dans les années 1990 et celle, internationale, découlant de la conformité à des critères de présence des minorités dans les rangs du CPK et de « professionnalisme », en écho à la théorie de la paix libérale[725]. C'est aussi la perspective lointaine d'intégration dans l'OTAN qui se jouait à travers les incitations à la réforme du CPK, comme en témoigne l'accent mis dans les évaluations sur l'apprentissage de l'anglais. Si l'héritage ALK est toujours prépondérant, il n'en reste pas moins que l'adoption des standards a contribué à l'introduction de nouveaux principes de

[723]ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 16.
[724]ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 17.
[725] Professionnalisme également mis en exergue dans la théorie de la police démocratique, ainsi que nous l'avons vu.

légitimité parmi les membres du CPK ce qui témoigne de la capacité de l'action internationale à produire, au moins partiellement, de la conformité à ses dogmes libéraux.

Mais c'est surtout un événement extérieur à la problématique de transformation interne du CPK qui a redonné du crédit à ce dernier, à savoir les émeutes de mars 2004. Celles-ci ont débuté à la suite d'un dramatique accident survenu au Nord du Kosovo, à Mitrovice, ayant entraîné la mort de jeunes enfants albanais. Des rumeurs se propageront rapidement d'une implication de Serbes dans cet accident, à la suite desquelles des violences se sont déclenchées dans tout le Kosovo, visant notamment les populations serbes mais aussi les symboles de la présence internationale. Ces émeutes seront interprétées comme le signe de la faillite d'une Minuk qui n'a pas de stratégie d'exit[726] et vont enclencher un tournant, en ce que les orientations prises par la suite ouvriront la voie d'un règlement de la question du statut du Kosovo.

B/ Le surgissement de l'événement et ses effets de renouvellement du cadrage relatif au CPK

A cette occasion, compte tenu du manque de confiance du personnel international vis-à-vis du CPK, ce dernier fut souvent maintenu dans les casernes, à l'exception de la brigade relevant du commandement régional US de la KFOR, laquelle en appela à cette organisation pour calmer la situation[727], ce dont elle est réputée s'être fort bien acquitté. De temps à autre, le CPK fut une force d'appoint utile pour préserver les infrastructures minoritaires, comme les églises orthodoxes, et il a procuré une assistance médicale et porté secours aux victimes de violence[728]. Parfois les membres du CPK eurent un rôle modérateur, s'efforçant de raisonner les manifestants, voire les dissuadant de réaliser une marche en direction de villages serbes, comme ce fut le cas en Drenica à la faveur de l'intervention du commandant de la zone 1[729].
Ajoutés au processus d'appropriation des standards évoqué supra, ces événements ont conduit les administrateurs de la Minuk et de la KFOR à réviser leur jugement sur le CPK. Considérée

[726] Nommé juste après les émeutes de mars 2004 en tant qu'envoyé spécial du secrétaire général des Nations-Unies, Kai Aage Eide dressa un réquisitoire sévère des standards introduits en 2003, sans perspective claire sur le statut futur du Kosovo : "*La politique actuelle des « normes avant le statut » n'est pas crédible. Il apparaît impossible d'appliquer un ensemble très ambitieux de normes avant que les négociations sur le statut ne commencent*. » En conséquence, il en appellera à la mise en place de négociations sur le statut : « *(les) préparatifs des discussions concernant le futur statut (...) ne peuvent pas être retardés plus longtemps*. » *Rapport sur la situation au Kosovo*, S/2004/932, p. 4. Des négociations internationales portant sur le règlement du statut du Kosovo prendront place courant 2006
[727] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 21.
[728] Rapport du secrétaire général de l'ONU, S/2004/348, 30 avril 2004, p. 12
[729] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 19.

à l'occasion de ces émeutes comme « *la seule organisation qui n'a pas été défaillante*[730]», le CPK allait ainsi être ré-accrédité dans un rôle stabilisateur. Il est vrai que ces violences ont remis au centre des préoccupations des administrateurs internationaux l'enjeu de la sécurité. A cette occasion, en effet, ils ont considéré avoir « *(pris une) claque, parce qu'(ils) se sont aperçus qu'ils ne maîtrisaient pas grand-chose* [731]». Cette situation posa de nouveau la question des intermédiaires sur lesquels les administrateurs internationaux pouvaient prendre appui pour « gouverner ». Or, aux yeux des militaires de la KFOR, le CPK s'était révélé « *en tant qu'autorité* » : « *On s'est rendu compte qu'on avait un allié*[732]. » Et cet allié était précieux, lui qui bénéficiait d'un taux de popularité de 80-90%, ce qui faisait apparaître avec contraste le déficit de légitimité de la Minuk dont le taux de satisfaction était tombé à 20% en juillet 2004 (contre plus de 60% en novembre 2002)[733]. Ces émeutes avaient en effet largement témoigné de la lassitude de nombreux Kosovars vis-à-vis d'une administration provisoire qui avait fini par poursuivre sa mission sans perspective de départ. Cette popularité témoignait de la permanence d'un élément qui avait amené les administrateurs internationaux présents en 1999 à créer le CPK : sa capacité de stabilisation du Kosovo ou, à l'inverse, de déstabilisation en cas de mise en cause profonde.

Ces évènements contribuèrent donc à une requalification du CPK comme principale institution de sécurité et, dans l'hypothèse de l'indépendance, comme future armée. A la suite de ces émeutes, la Minuk et la KFOR consentirent en effet à donner une évolution militaire au CPK, ainsi qu'en témoigne l'amendement apporté en janvier 2006 au texte fondateur du CPK (le règlement 8) permettant au bataillon US de la KFOR d'organiser des formations d'officiers de carrière[734]. Le rapport du 5 juin 2006 le présente toutefois sous un jour euphémisé : « *Le Règlement 2006/3 portant modification du Règlement 1999/8 est entré en vigueur le 24 janvier et autorise le CPK à accomplir d'autres tâches humanitaires, à participer à des cérémonies publiques et à suivre des formations appropriées en matière de*

---

[730] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 21.

[731] Entretien avec un ex-conseiller politique de la KFOR, en poste de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Paris, 3 octobre 2012.

[732] Entretien avec un ex-conseiller politique de la KFOR, en poste de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Paris, 3 octobre 2012. Ce jugement se forgea en contrepoint de celui portant sur la police qui, à l'occasion de ces événements, s'était montrée le plus souvent défaillante en tant que force supposée assurer l'ordre, certains de ses membres allant jusqu'à participer aux actions de violence contre les Serbes !

[733] Dès 1999, Gallup international a réalisé des sondages d'opinion à intervalle régulier. http://www.indexkosova.com. Une enquête de 2007, publiée dans UNDP/USAID, Kosovo Early Warning Report 17, April-June 2007, montre que le CPK est l'institution la plus populaire entre 2002 et 2007, avoisinant les 90% de satisfaction auprès des Albanais du Kosovo. Inversement, le CPK reste l'institution la plus honnie des Serbes du Kosovo.

[734] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 21.

sécurité[735]. » Le diable se niche souvent dans le détail ! D'apparence anodine, ce règlement 2006/3 contribue à reconnaître au CPK une dimension sécuritaire alors qu'à son origine, il avait été explicitement posé qu'il n'aurait pas de missions de ce type et là résidait un enjeu essentiel.

Ces évolutions peuvent pour partie être interprétées comme l'expression de la prééminence de la vision américaine du devenir du CPK et de la volonté de ce pays de pousser plus avant son alliance de fait avec les ex-combattants de l'ALK porteurs du pacte de 1999, ainsi qu'en témoigne le fait que c'est le bataillon américain de la KFOR qui se chargera de proposer un encadrement de plus en plus militaire. On notera en effet que le bataillon US de la KFOR a de tout temps noué des relations harmonieuses avec le CPK : c'est la zone CPK sous son contrôle qui s'approprie le plus avant les standards à compter de fin 2003, c'est ce même bataillon qui sera appelé à intervenir pour réguler les émeutiers en mars 2006, et des éléments donnent à penser que les acteurs militaires américains ont de tout temps donné des gages de leur volonté de faire du CPK une armée, dans le cadre des interactions quotidiennes qui se nouaient entre eux et les membres de cette organisation. L'un des ex-combattants membre du CPK qui nous a accordé un entretien nous a indiqué, sur le mode de la confidence, qu'il avait bénéficié « secrètement » d'une formation militaire par les Américains de la KFOR[736], ce qui nous fut confirmé par un conseiller politique de la KFOR, selon lequel les membres du CPK ont été effectivement « entraînés aux tirs[737] » par les Américains. Ceci montre que le fait d'avoir proposé un horizon de souveraineté aux membres du CPK fut un facteur essentiel de leur endossement d'un rôle de contrôle social.

Ultimement, cette évolution dans le rôle dévolu au CPK et dans l'investissement réalisé par les administrateurs internationaux s'explique par l'évolution de la sociologie du CPK, dont la composante ALK était devenue moindre au fil de sa courte existence, l'action internationale ayant consisté à dissoudre progressivement le fait combattant pourtant au cœur du CPK. Dès lors, il était envisageable de maintenir l'institution et même de céder à la revendication centrale des leaders du CPK, à savoir de lui donner une vocation militaire (sans pour autant le reconnaître officiellement, on y reviendra !).

---

[735] (S/2006/361)

[736] Entretien du 29 mars 2009 avec un ancien membre des « tigres noirs », une unité d'élite de l'ALK, qui a intégré le CPK après-guerre, au sein de l'unité assurant la « sécurité des VIP ».

[737] Entretien avec un ex-conseiller politique de la KFOR, en poste de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Paris, 3 octobre 2012.

C/ L'acceptabilité du CPK au prix d'une « épuration » ?

On se souvient qu'à l'origine, le CPK a été constitué presque exclusivement de combattants. Mais par la suite, l'évolution de la sociologie du CPK semble avoir été un souci constant des administrateurs internationaux. On n'a toutefois pas vraiment assisté à la mise en place d'une politique d'épuration ou de lustration comme cela a pu être le cas dans certains contextes historiques de transition guerre-paix ou de démocratisation après la chute d'un régime communiste[738]. Mais au fil du temps, lorsqu'il y eut des remplacements de membres du CPK, les militaires de la KFOR ont témoigné d'une volonté d'y diluer le poids des ex-combattants et l'ensemble de leurs micro-décisions ont été sous-tendues par cet objectif (sans préjuger pour autant, bien sûr, que ce soit leur unique but).

La « dissolution du fait combattant » a pour une part été favorisée, indirectement, par la campagne active de recrutement mise en place dès 2004 à destination des minorités : celle-ci a rencontré un relatif succès puisque leur présence, établie à 4,9% en 2004[739], se situait à 7,1% en 2006[740]. On n'atteint certes pas encore le taux de 10% fixé dès la création du CPK en 1999 mais cette progression contribue à limiter, même si seulement dans des proportions minimes, le poids de l'héritage ALK.

Mais les principales évolutions de la sociologie du CPK sont le fruit de la lutte sourde que se sont livrés administrateurs internationaux, appartenant à la KFOR pour l'essentiel, et membres du CPK lorsque, à la marge, s'opérait une rotation au sein du CPK. Si, dans l'immédiat après-guerre, la légitimité issue de la lutte armée l'avait emporté dans le recrutement, plusieurs années après, les militaires de la KFOR étaient désormais en mesure de faire prévaloir d'autres critères de recrutement. Les occasions ne furent pas extrêmement

[738] Voir par exemple Ioulia Shukan, « Ukraine : retour sur les débats autour de la décommunisation », in Georges Mink, Pascal Bonnard (Dir), *Le passé au présent. Gisements mémoriels et actions historicisantes en Europe central et orientale*, Paris, Houdiard, 2010, p. 157 et suiv.

[739] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 14. Plus encore que pour le KPS, le recrutement de Serbes s'est avéré particulièrement délicat, le CPK ne suscitant presque aucune candidature étant donné qu'il passe toujours pour être la continuation de l'ALK. Lorsque des Serbes ont été recrutés, les pressions en provenance de leur propre communauté mais aussi de Belgrade les ont menés le plus souvent à démissionner ou à ne pas se rendre dans leur « caserne », si bien que les manquements disciplinaires, pour absence non autorisée, sont très fréquents, au point de donner lieu à des révocations. Cette difficulté est évoquée avec récurrence dans les rapports UN, surtout à partir de 2006. Le rapport du 20 novembre 2006 (S/2006/906) précise ainsi que « *Le 29 août, le Conseil de discipline du CPK s'est réuni pour la deuxième fois dans le cadre du nouveau code disciplinaire; il a examiné 21 affaires et a recommandé le renvoi de 12 membres du CPK, dont 10 pour absentéisme, y compris 8 Serbes du Kosovo.* »

[740] Le rapport du 2 septembre 2006(S/2006/707) indique que « *Le 1er août, 20 membres de communautés minoritaires ont rejoint le CPK (provenant des communautés serbe, bosniaque, croate, rom et égyptienne du Kosovo), dont 19 dans le contingent actif. La représentation des minorités ethniques a continué d'augmenter, passant de 6,8 % en avril à 7,1 %, ce qui porte le nombre total de membres minoritaires à 216 (52 Serbes du Kosovo) pour le contingent actif.* »

nombreuses, les effectifs du CPK étant restés constants, si ce n'est la mise en place du corps de réserve, mais certaines opportunités s'offrirent aux militaires de la KFOR, à l'occasion de départs volontaires ou d'évictions du CPK. Ainsi à la suite d'enquêtes mettant à jour l'implication de membres du CPK dans le crime organisé et les violences anti-serbes, entre 2001 et 2005, 262 officiers du CPK ont été renvoyés[741], ce qui représentait tout de même près de 9% du corps d'active ! Qui plus est, suite aux soupçons de participation aux activités « terroristes » de l'Armée Nationale Albanaise et au rappel à l'ordre qui s'en suivit de la part du chef du CPK, Agim Çeku, qui demanda « *à tous les membres du CPK de signer un serment par lequel ils s'engageaient à ne pas s'associer à des groupes terroristes*[742] », 70 officiers ont remis leur démission en 2003[743]. En conséquence de quoi, dans le corps d'actifs établi fin 2003, les ex-combattants ne représentaient plus « que » 70%[744], à comparer au chiffre de 1999 : près de 98%. Et en 2005, selon Erik Petersen, seuls 1/3 des membres du CPK étaient d'ex-combattants [745]!

Ces deux aspects, recrutement de minorités et intégration, dès que possible, de personnel non issu du mouvement de lutte armée, ont contribué à casser l'image d'institution héritée de l'ALK. Il s'agissait donc de vider le CPK de sa substance ex-combattants, toujours envisagée comme problématique. Mais les tentatives de re-façonnage du CPK ne se sont pas limitées à ce jeu d'exclusion de ses membres ex-combattants. Plus généralement, le CPK a fait l'objet d'une politique d'institutionnalisation, reposant principalement sur des mesures disciplinaires dont la portée a été d'autant plus forte qu'elles ont été relayées par les cadres du CPK. C'est aussi via les formations et programmes d'action proposés à ses membres que les administrateurs internationaux se sont efforcés de resocialiser les membres du CPK et de façonner une organisation « civilisée » creuset de la réconciliation.

Section 2. Institutionnalisation et « civilisation » du CPK

[741] Selon Artan Mustafa, Jeta Xharra, "Kosovo Officers under investigation", Institute for War and Peace Reporting, Balkan Crisis Report, BCR Issue 472, 6 septembre 2005. "*Senior officers feel that they have made a big effort to clean it up – of the 65 officers dismissed in 2003, 48 were removed at Çeku's recommendation and the rest by KFOR*"

[742] Rapport du 1er juillet 2003 (S/2003/682). Ce rapport ne fait état que de 51 refus de s'exécuter, à la différence du rapport d'ICG.

[743] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 21.

[744] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 3.

[745] Erik Petersen, *The KPC. In Search of a Future*, op. cit., p. 15. Aucune autre source n'évoque un chiffre si bas et il ne nous a pas été possible de le vérifier.

Durant les premières années d'existence du CPK, les militaires de la KFOR et les administrateurs de la Minuk ne cesseront d'adopter des dispositions destinées à domestiquer les réfractaires, prenant appui notamment sur les principaux leaders du CPK afin qu'ils se fassent les relais disciplinaires des acteurs internationaux. C'est donc un enjeu de gouvernementalité, au sens de Foucault, qui se pose ainsi au jour le jour au travers de l'encadrement du CPK.

§ 1. Discipliner le CPK.

A/ Les principales attentes de rôle

Dès 2000, les rapports du représentant spécial du secrétaire général des Nations-Unies soulignent sans cesse les problèmes d'indiscipline qui se posent au sein du CPK. On a vu *supra* les écarts des membres du CPK vis-à-vis de la légalité, à travers leur emploi régulier de la violence, qui ont généralement conduit à leur incrimination pénale, et on n'y reviendra pas ici. En sus de ces actions judiciaires, les militaires de la KFOR vont s'efforcer de *domestiquer* le CPK, de sorte que, par le comportement de ses membres, il se conforme mieux au rôle attendu de lui. Il s'agit de discipliner les conduites à la fois en regard du rôle civil du CPK mais aussi dans la perspective de la crédibilité du collectif afin que, par un comportement régulé, il fasse institution.

1. *La présentation de soi*

Plusieurs faits relatés dans les rapports officiels illustrent pleinement ces écarts de conduite dénoncés par les administrateurs internationaux en ce qu'ils portent atteinte à la vocation civile du CPK :

> « *(…) suite à une campagne d'affiches et de calendriers présentant le CPK comme un corps menant des activités militaires, la MINUK et la KFOR ont adressé un avertissement officiel au commandant du CPK, selon lequel toute activité publicitaire doit présenter le CPK comme une organisation civile*[746]. »
>
> « (Beaucoup de membres du CPK) *célèbrent les « valeurs de guerre de l'armée de libération du Kosovo », et (on déplore) des déclarations publiques de dirigeants albanais du Kosovo et de membres du Corps selon lesquels celui-ci est en train de devenir l'armée d'un « Kosovo indépendant »*[747]. »

[746] Rapport du 12 mars 2003 (S/2003/301)
[747] Rapport du 14 avril 2003 (S/2003/421)

> « *Des membres du CPK ont (...) participé à une marche commémorative de l'Armée de libération du Kosovo en adoptant un style militaire alors qu'ils étaient censés représenter une organisation civile*[748]. »

Que ce soit à travers les déclarations publiques, les symboles mobilisés, ou encore l'affichage collectif proposé par le groupe en représentation, à l'occasion de cérémonies publiques, tout exprime la tentation des membres du CPK de faire de cette institution une armée et témoigne de l'esprit militaire qui y domine. Si ces faits sont notifiés dans un rapport officiel, c'est qu'ils sont considérés par les administrateurs internationaux comme suffisamment graves ou problématiques : l'on connait en effet la tendance générale à l'euphémisation propre à l'activité de rédaction d'un rapport qui conduit plutôt à un filtrage des événements survenus sur la période couverte. Ceci confirme le fait que le CPK est l'objet d'une surveillance attentive des administrateurs internationaux. A chacun de ses « écarts », les acteurs internationaux opposent un rappel à l'ordre, en s'appuyant notamment sur le commandant du CPK (on y reviendra), afin qu'il se fasse le relais de ces injonctions à l'adoption d'une posture civile.

Au-delà de la nature du CPK, c'est aussi sa capacité à constituer un collectif discipliné qui va faire l'objet d'une surveillance attentive des administrateurs internationaux.

2. *Faire institution*

Un autre enjeu majeur s'est posé à propos du CPK : celui de la crédibilité de l'institution, ce qui renvoie à l'appropriation de normes collectives. Les acteurs internationaux ont poussé à l'endossement de rôles appropriés afin *que le CPK fasse institution*. Le fait est que durant quelques années, les membres du CPK ont dissocié leur investissement symbolique de l'organisation de l'investissement réel : s'ils accordaient de l'importance à l'organisation, en tant que symbole à leurs yeux d'ossature d'une future armée, ils ne se l'appropriaient pas véritablement au jour le jour par leur présence et leur participation à ses activités. Bien sûr, ceci renvoie au pacte fondateur du CPK, dans le cadre duquel les administrateurs internationaux ont « acheté la paix » en créant cette organisation, sorte de « faux nez » de l'après-guerre dont l'utilité organisationnelle n'était pas avérée (d'autant qu'elle ne pouvait pas remplir des missions de sécurité) ; en conséquence de quoi, tout se passait comme si les administrateurs internationaux, sachant avoir donné satisfaction aux ex-combattants, considéraient que l'existence en soi de l'organisation suffisait et attendaient en conséquence un comportement de présentisme de la part des membres du CPK, puisque la plupart du temps

[748] Rapport du 30 avril 2004 (S/2004/348)

les agents du CPK ne devaient jamais répondre qu'à une obligation de casernement. Or, nombre de membres du CPK, disposant qui d'une boutique requérant leur présence quotidienne, qui d'un lopin de terre nécessitant d'être cultivé, ou appelés à des solidarités familiales ou amicales, partageaient leur temps entre ces obligations sociales et leurs « obligations » institutionnelles, perçues justement sous un autre jour que celui d'une obligation. Et le caractère très relâché de la supervision exercée au jour le jour par les gradés du CPK a largement facilité cette dispersion. Aussi les militaires de la KFOR ont-ils procédé à des appels inopinés afin de mettre en lumière le problème posé à leurs yeux par l'absentéisme, ainsi qu'en témoignent ces extraits de rapports officiels :

> « *Le 31 janvier (2003), la KFOR a procédé simultanément et sans préavis à l'appel du Corps de protection du Kosovo (CPK). Sur un total de 3 048 membres d'active, 82 membres du CPK étaient absents sans justification. Les absences feront l'objet d'une enquête de la KFOR*[749]. »
> « *Deux appels inopinés portant sur plusieurs unités du Corps de protection du Kosovo (CPK) stationnées dans trois zones de protection ont eu lieu les 20 et 25 février (2003). Sur les 621 membres du CPK, 265 étaient absents et 25 d'entre eux l'étaient sans autorisation. Le fort taux d'absentéisme, à savoir 42 %, est jugé inacceptable. (...) Des propositions ont été faites pour le renvoi de 12 membres du CPK pour cause d'absence non autorisée. Seize cas de non-respect des règles ont été signalés en février (dont) 14 cas d'absentéisme*[750].»
> « *Au cours du mois de mars (2003), la KFOR a procédé à bref délai à 11 appels du Corps de protection du Kosovo (CPK) dans la province. Le taux d'absentéisme autorisé est encore élevé (...). Vingt cas d'infractions ont été signalés en mars, dont 13 cas d'absentéisme* (…)[751] »
> « *Au cours de la période considérée (printemps 2003), il a été procédé à trois appels sans préavis sur 17 sites différents. Il s'est avéré que le taux d'absentéisme avait continué de diminuer, quatre personnes seulement sur 536 au total ayant été portées absentes sans autorisation. (...) Ce chiffre inclut le service dans les casernes et ailleurs au Kosovo. (...) Vingt-sept cas de non-respect des règles ont été signalés en mai, dont 16 cas d'absentéisme* (…)[752]. »

On le voit, les militaires de la KFOR se sont efforcés de reprendre en main le CPK sur le plan de l'absentéisme au jour le jour en concentrant leurs contrôles au cours du premier semestre de l'année 2003. La multiplication des appels avait pour objectif de donner un signal clair aux membres du CPK sur le fait que la souplesse qui avait prévalu dans le contrôle du respect des obligations de présence ne devait plus être qu'un lointain souvenir. Il s'agissait aussi de signifier quelles étaient les attentes du personnel international d'encadrement en matière de comportement et de pousser ainsi à l'endossement de rôles indispensables pour qu'une institution se solidifie dans les représentations[753]. Tout comme à propos du désarmement, dont

---

[749] Rapport du 12 mars 2003 (S/2003/301), soulignant également que *« le CPK a entièrement coopéré au cours de cette opération. »*

[750] Rapport du 27 mars 2003 (S/2003/378)

[751] Rapport du 30 avril 2003 (S/2003/511)

[752] Rapport du 1er juillet 2003 (S/2003/682) qui précise par la suite que *« le taux de présence minimum exigé (fixé à 75 % en permanence) a donc été atteint et dépassé (78 %) (...) »*

[753] Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité,* (Trad.) Paris, A. Colin, 1996, p. 69 et suiv.

les militaires de la KFOR ont voulu dévoiler les lacunes à partir de 2000, en mettant à jour des caches à propos desquelles on avait jusqu'alors fait preuve de tolérance, il s'agit désormais de construire et d'inscrire à l'agenda de la présence internationale au Kosovo le problème des rôles non endossés par les membres du CPK qui contrevenait à son institutionnalisation.

Ces contrôles inopinés de présence ont constitué un levier à l'établissement de nouvelles règles relatives aux conditions de service au sein du CPK : définition de ce qu'est être en service, des horaires de service, des jours légaux d'absence, des conditions d'autorisation d'absence, des droits aux congés, etc. :

> « *Il a été convenu qu'un contrat sur les conditions de service devait être établi pour le personnel du CPK*[754]. »
> « *Les résultats confirment la nécessité d'un contrat fixant les conditions de service permettant de faciliter le contrôle des absences autorisées en cas de congé ou de maladie.*[755] »

C'est également à la faveur de ces contrôles inopinés de présence qu'une règle globale établissant le taux de présence requis pour les nécessités de service fut établie : « *le Bureau de la MINUK du coordonnateur du CPK auprès du commandant du CPK a publié une directive générale soulignant qu'au moins 75 % des effectifs du CPK devaient être disponibles*[756]. » Ainsi ces règles, en participant à la construction et l'encadrement des rôles d'agents ainsi qu'à la stratification de positions différenciées et hiérarchiques, devaient-elles jeter les bases d'une institutionnalisation du CPK[757].

L'application de cette directive qui, au premier chef, s'efforce d'établir un contrôle des agents de base, n'est pas sans exercer aussi une forme de contrôle sur le personnel encadrant du CPK, dont on attend qu'il contrôle la présence de chaque agent, tout en coordonnant la présence de l'ensemble du personnel. En somme, les commandants du CPK doivent donner la priorité à des considérations organisationnelles et fonctionnelles et se montrer moins soucieux des situations individuelles : ainsi, les égards pour les motifs personnels devaient-ils céder le pas à des motivations de décision répondant principalement à des nécessités de service, lesquelles devaient s'imposer progressivement comme supérieures aux aléas personnels. Et du côté des agents, il s'agissait de faire intérioriser le principe selon lequel la fonction dépasse l'individu, l'intérêt collectif supplante l'intérêt personnel. En somme, faire intérioriser la nécessité qu'existe un service pour que l'institution advienne.

---

[754] Rapport du 30 avril 2003 (S/2003/511)
[755] Rapport du 1er juillet 2003 (S/2003/682)
[756] Rapport du 27 mars 2003 (S/2003/378)
[757] Institutionnalisation qui, selon Jacques Chevallier, requiert également une définition des fonctions. Jacques Chevallier, *Institutions politiques*, Paris, LGDJ, 1996, p. 17 et suiv. et, du même auteur, « L'analyse institutionnelle », in CURAPP, *L'institution*, 1981, p. 3-61

En établissant les conditions de service du CPK, il s'agit de poser les linéaments du droit administratif propre à cette institution, de sorte que les questions de disponibilité ne ressortissent plus de considérants particuliers mais de règles clairement établies sur la base de considérations abstraites et impersonnelles rationnelles, visant le fonctionnement optimal de l'institution. L'enjeu ultime n'est rien moins que celui de la construction d'un Etat rationnel-légal reposant notamment sur l'impersonnalité des règles.

Ce processus a été initié par ailleurs par l'adoption en 2005 d'un nouveau code de discipline.

B/ Les nouvelles mesures disciplinaires

C'est bien en lien avec l'objectif de conformation aux attentes de rôle et d'adoption d'un comportement qui amène le CPK à faire institution qu'il faut comprendre l'adoption d'un code de discipline, qui devait exercer « *une coercition ininterrompue, constante, qui veille sur les processus de l'activité plutôt que sur son résultat et (qui) s'exerce selon une codification qui quadrille au plus près le temps, l'espace, les mouvements*[758]. »
Le code de discipline est une émanation du quartier général de la KFOR mais nous verrons que les chefs du CPK y ont été étroitement associés car de leur appropriation de ses règles dépendait le succès des mesures de discipline. Un précédent code avait été élaboré dès 2000 mais sa portée était restée limitée, sans doute parce qu'il n'avait pas été relayé par les commandants du CPK ; aussi le nouveau code, adopté en 2005, n'est-il que la révision du précédent, mais il est co-signé par le commandant en chef du CPK, Agim Çeku[759], ce qui vaut engagement de sa part à le faire respecter.
Le code énonce la nécessité de « *renforcer les standards disciplinaires du CPK* » et souligne que tous les membres du CPK doivent se conformer à « *ces standards disciplinaires et de conduite à tous moments, aussi bien lors du service que hors service* ». Les prescriptions concernent le fait de s'acquitter fidèlement de son service (1) et ce sans biais ethnique, religieux, etc. (3), d'obéir à la loi en vigueur (2) et de respecter les instructions des supérieurs hiérarchiques (4). Il est pour le reste interdit d'utiliser sa position ou son influence pour des gains matériels et des avantages personnels (1) ou encore de prendre part à des activités d'organisations politiques (2).

[758] Michel Foucault, *Surveiller et punir. Op. cit.*, p. 139.
[759] Le document de 14 pages, sans les annexes, est en effet proposé par le coordinateur du CPK, qui a un rôle d'intermédiaire entre la Minuk et la KFOR, et entériné par le chef du CPK.

Le document distingue deux catégories de manquements aux devoirs afférents au statut de membre du CPK : les actes mineurs et les actes majeurs de non-conformité. Les principaux manquements majeurs sont le mésusage de sa position d'autorité (1), les actes contraires à la déclaration de principe (relative au rôle et à la nature de l'institution) (2), la violation des règles d'usage des armes et munitions (3), le mésusage des installations et équipements (4), la violation du devoir d'impartialité (5), la participation non autorisée à des cérémonies publiques (6), le manque de coopération avec les autorités légales (7), les actes criminels ou délictueux (8) ou les absences non autorisées (9), le refus d'exécution des tâches liées à sa fonction (10) ou la négligence dans leur exécution (11), le non respect des procédures (12) ou des ordres reçus (13), ou encore les écarts de conduite (consommation d'alcool, de drogues, port non autorisé d'uniformes, de symboles et de titres, etc.) (14 à 17).

La liste des manquements majeurs est longue et particulièrement détaillée ! On peut assurément y trouver un ensemble de conduites observées jusqu'alors et vis-à-vis desquelles les militaires de la KFOR entendent créer un effet de discipline. Il s'agit ici encore de produire l'institution, en régulant le comportement jusqu'alors largement désordonné et erratique du personnel, comportement guidé par le hasard des aspirations individuelles. Ceci suppose que les membres du CPK endossent les rôles qui leur sont assignés et se plient à leurs fonctions, qu'ils se conforment aux dispositions et procédures propres à leur corps ainsi qu'au cadre juridique général : à cette fin, la nécessité de l'obéissance aux supérieurs hiérarchiques ou aux autorités légales est rappelée en de nombreux points : « *KPC members have a duty to cooperate with lawful authorities at all time* (…) » (4.1.7) ; « *Failure to carry out lawful duties includes refusing to comply with lawful orders or instructions given by KPC senior officers, or KFOR and UNMIK personnel in charge* (…) » (4. 1. 10), « *Disregarding orders and decisions from competent superior authorities* » (4. 1. 13), de même que la nécessité d'agir dans un cadre autorisé : sont ainsi épinglés les actes observés alors que non autorisés « *unauthorised occupation of facilities* » (4. 1. 4), « *participation in unauthorised marches* » (4. 1. 6), « *Continued unauthorised absence* » (4. 1. 9), « *use of unauthorised uniforms, titles and symbols* » (4. 1. 17). L'objectif est que le KPC devienne un espace régulé par la hiérarchie et où se manifeste systématiquement l'obéissance aux supérieurs et à leurs ordres. Il s'agit aussi que les individus disparaissent derrière leur rôle, qu'ils deviennent de simples agents du CPK, qu'ils ne soient plus que des fonctions. Ainsi le CPK pourra-t-il faire corps par l'expression d'un collectif unifié. A cette fin, l'inscription d'actes de manquements majeurs dans le code de discipline vise également à produire une forme de dépatrimonialisation, autre processus

indispensable à l'institutionnalisation[760]. C'est le cas lorsque sont désignés les «*unauthorised occupation of facilities, inappropriate restriction of access to facilities or equipment, inappropriate use of authorised facilities or equipment (...)* » (4. 1. 4), dont on peut supposer qu'ils renvoient à une utilisation personnelle et privative des ressources du CPK.

Si la hiérarchie a pu sembler défaillante dans la première moitié des années 2000, le code de discipline vise justement à la consolider dans ses positions d'autorité, à travers la mise en place des procédures de sanction des membres récalcitrants du CPK. La procédure disciplinaire, qui fait l'objet de l'annexe B du Code, comprend six phases : réception de la plainte, enquête, préparation d'un rapport, approbation, mise en œuvre, appel. En attribuant des pouvoirs d'enquêter, de rapporter et de sanctionner, le code renforce l'autorité des supérieurs hiérarchiques, en réaffirmant et consolidant par là-même la structure hiérarchique, avec à son sommet la KFOR (« *KFOR has primary responsability for the day-to-day supervision of the KPC* » (5.2.2.1.2)) et le coordinateur du KPC (« *KPCC shall coordinate with KFOR, KPC and other sections of UNMIK, as appropriate, in disciplinary matters* » (5.2.2.1.3)) et dans le rôle de la conduite de la procédure de sanction, les commandants du KPC (« *The competent officer for initiating a disciplinary report is the chief of staff for KPC members in HQ KPC Main, Protection Zone Commander for KPC members in PZs, or the Commander of Central Units* (…) » (Annexe B, article 1)). De la sorte, la responsabilité d'investiguer les faits allégués et de formuler les recommandations de sanction est externalisée par la KFOR sur l'encadrement (local) du KPC, afin de pousser à l'appropriation par les cadres du CPK des règles et principes de fonctionnement de l'institution énoncés par les administrateurs internationaux.

La suite de la procédure relève d'un répertoire d'action classique d'une administration bureaucratique, puisque le rapport une fois rédigé est délivré en respectant dans sa circulation la « chaine de commandement » (5. 2. 5), qu'une procédure d'appel est prévue dans les 21 jours suivant la notification de la sanction (5. 2. 6. 2), et que les différentes sanctions encourues sont précisées au paragraphe 5. 3, avec bien sûr une graduation qui est fonction de la gravité des faits reprochés, allant de l'avertissement oral ou écrit, au renvoi, en passant par la réaffectation, la sanction financière, la dégradation et la suspension. Tous ces éléments

[760] Ainsi que l'a montré Max Weber dans son analyse de l'Etat moderne. Les injonctions des administrateurs internationaux inscrites dans le cadre de ce code de discipline sont bien l'expression du caractère situé de l'approche de *statebuilding* qui prévaut au Kosovo, approche sous-tendue par la vision wébérienne de l'Etat. A ce sujet, voir Morten Boos and Kathleen Jennings, « Insecurity and Development : The Rhetoric of the 'Failed State' », *The European Journal of Development Research*, 17 (3), 2005, p. 388 ; Olivier Nay, « Fragile and failed states : Critical perspectives on conceptual hybrids », *International Political Science Review*, 34(3), 2013, p. 326 et suiv.

visent à mettre un terme à l'informel qui prévalait auparavant dans l'investissement des rôles et des relations aux supérieurs hiérarchiques, qui ne devraient être envisagés qu'en regard de leurs fonctions et non plus sur la base d'éventuels liens de famille, de clan, de parti ou d'origine géographique.

Il s'agit ce faisant d'édifier une bureaucratie, dont un des fondements réside dans la pyramide administrative, d'autant que dans le même temps, ce Code établit de nouvelles structures disciplinaires, comme le KPC Disciplinary Board (1.3, Annexe A), l'instance de décision disciplinaire, et établit une mémoire de l'institution, avec le registre disciplinaire où doivent être inscrites toutes les plaintes et les faits reprochés ainsi que les décisions disciplinaires qui auront été prises (6.2). A noter également que la procédure repose sur des actes écrits (« *A KPC member may submit an appeal through his/her commanding officer within 21 days from the date the member receives written notification of the determination* » (5.2.6.2). Tous ces éléments relèvent de l'idéal-type wébérien de l'Etat légal-rationnel qui repose sur une bureaucratie et un ordre légal dont les fondements sont impersonnels.

Mais tout comme l'organisation elle-même a été co-produite en 1999, ces règlements internes l'ont été à leur tour afin que les cadres du CPK deviennent des relais disciplinaires dont on attendait une plus grande efficacité.

C/ L'appui sur des « *auxiliaires indigènes* [761]»

La littérature sur les missions de *peacebuilding* pose le plus souvent la question de la légitimité de l'intervention, en particulier dans les cas d'administration directe du territoire par les Nations-Unies. Il est généralement répondu à cette question à partir d'une approche « par le haut », c'est-à-dire par le mandat accordé à la mission qui, jetant les bases légales de l'intervention, est supposé lui conférer par là-même de la légitimité. Certains auteurs ont souligné que ces conditions ne suffisaient pas à conférer de la légitimité locale aux interventions[762] et qu'en conséquence, les peacebuilders devaient s'efforcer de construire cette légitimité sur le terrain. Selon Jens Narten, trois stratégies ont été mises en œuvre au Kosovo : promettre une participation politique des populations locales ; mettre en place des institutions

[761] Bruce Berman et John Lonsdale, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992, p.5, cité par Romain Bertrand, *op. cit*. p. 11.

[762] Voir Denisa Kostovicova, « Legitimacy and international Administration: the Ahtisaari Settlment for kosovo from a Human Perspective », in *International Peacekeeping*, 15(5), 2008, p. 631 et suiv. ou les travaux de Nicolas Lemay-Hébert déjà cités.

locales ; transférer le pouvoir à terme[763]. Besnik Pula souligne dans le même sens que la Minuk a été déployée sans avoir fait l'objet d'un consentement formel par les représentants du Kosovo et qu'il lui a fallu en conséquence susciter son acceptation à partir de trois principaux moyens : la cooptation d'élites locales, la cooptation économique de la population, *i. e* la distribution de la rente internationale aux Kosovars, et un usage stratégiquement limité de la coercition[764]. La cooptation d'élites locales s'est opérée, selon l'auteur, à travers la mise en place du JIAC (Joint Interim Administration Council), une structure par laquelle les principaux leaders politiques du Kosovo ont été associés aux administrateurs internationaux dans le « gouvernement » de la province. Cette association des dirigeants kosovars a en effet revêtu une importance décisive en ce qu'elle a témoigné du consentement des principaux leaders politiques à la présence internationale[765].

Mais ceci ne pouvait suffire. La quête de légitimité a supposé par ailleurs le consentement d'élites intermédiaires, et pas seulement celles relevant du champ politique. C'est ce que nous avons observé avec les commandants du CPK dont le rôle dans la légitimation de l'action internationale a été décisif vis-à-vis des membres de cette organisation et plus généralement des ex-combattants. En somme, ils ont été les auxiliaires indigènes de l'administration internationale, pour reprendre une notion forgée à propos des situations coloniales.

Les rapports de l'ONU que nous avons dépouillés témoignent du souci d'associer des représentants du CPK à l'édiction des nouvelles normes de fonctionnement de l'organisation *:* « *La MINUK et la Commission mixte*[766] *d'application examinent à l'heure actuelle le deuxième projet (de contrat sur les conditions de service)*[767]. » Ce contrat fut donc produit par et pour les membres du CPK car l'enjeu était bien sûr d'associer les commandants du CPK à l'entreprise de contrôle sur l'institution engagé depuis quelques mois, lesquels responsables devaient en endosser la responsabilité tout en relayant et en faisant appliquer ces normes quoique provenant pour l'essentiel des administrateurs internationaux.

La mise en place du contrat sur les conditions de service, dont on a vu l'efficacité en termes de disciplinarisation du CPK et qui, pour une part non négligeable, a permis un changement de perception du CPK à compter de 2004 (voir *infra*), n'est pas la première, ni la seule

[763] Jens Narten, « Post-Conflict Peacebuilding and Local Ownership : Dynamics of External-Local Interactions in Kosovo une United-Nations Administration", in *Journal of Intervention and Statebuilding*, 2(3), 2008, p. 373.
[764] Besnik Pula, « The United Nations in Kosova : Administering Democratization ? », in Zidas Daskalovski, Florian Bieber (Eds), *Understanding the war in Kosovo*, 2003, p. 204 et suiv.
[765] Qui ont ainsi démantelé les structures gouvernementales concurrentes existant en 1999, lors du déploiement de la Minuk.
[766] Au sens où y sont représentés des gradés du CPK aux côtés du personnel international.
[767] Rapport du 30 avril 2003 (S/2003/511)

illustration de la logique d'action des administrateurs internationaux qui tentent de faire porter sur les leaders du CPK la responsabilité de règles qu'ils édictent, prenant ainsi appui sur eux pour relayer leur politique. Les militaires de la KFOR ont toujours recherché des relais auprès des commandants du CPK, afin qu'ils jouent un rôle de contrôle social vis-à-vis du personnel du CPK. Cette dynamique fut présente dès 2000, lorsqu'il s'est agi d'identifier au sein de l'organisation les éléments ayant partie liée avec, successivement, le crime organisé puis l'ANA :

> En réponse aux nombreuses violations des directives concernant les armes « *Le 7 juillet (2000), le commandant de la KFOR a donc organisé une réunion spéciale de la Commission mixte d'application avec les commandants de la KFOR et du CPK où il leur a clairement fait comprendre que le CPK devait coopérer davantage et que les groupes opérationnels régionaux feraient l'objet d'un contrôle plus strict*[768]. »
> « *En ce qui concerne les activités de l'Armée nationale albanaise (AKSh) au sein du CPK, le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la KFOR ont adressé au commandant du CPK, le 14 mai 2003, une lettre commune dans laquelle ils faisaient part de leur mécontentement quant à l'absence de progrès enregistrés dans son enquête*[769]. »

Demande d'informations internes, en particulier nominatives concernant ceux sur qui portent les soupçons, exigence de coopération en matière de discipline, toutes ces injonctions ont assurément été assorties de menaces quant à l'avenir du CPK lui-même, en ces temps troublés où nombre d'acteurs internationaux vouent l'institution aux gémonies et préconisent sa dissolution. Et ce à une période cruciale de l'existence du CPK où le financement en provenance des Etats-Unis se tarit ! Les moyens de pression des administrateurs internationaux sur les dirigeants du CPK étaient alors extrêmement puissants et on se trouve en cette année 2004 dans une situation un peu comparable à celle de 1999, puisque l'enjeu d'un nouveau « pacte fondateur » se pose, cinq ans après le *deal* de la démilitarisation. Entre temps, compte tenu des facteurs de discrédit du CPK, les tenants de l'organisation ont toutefois perdu des arguments. Mais les soutiens locaux du CPK conservent un précieux allié, les Etats-Unis, dont les diplomates s'activent toujours aux fins de favoriser sa pérennité. En définitive, les militaires de la KFOR ont proposé aux commandants du CPK, en particulier le principal d'entre eux, Agim Çeku, l'accord suivant : coopération dans l'éradication des principaux fauteurs de trouble contre soutien apporté au CPK assurant sa pérennité. Et c'est bien ce « contrat » là qui a permis le « redressement » du CPK souligné unanimement dans les rapports de la Minuk que dans ceux provenant d'organismes indépendants[770], contrat au

[768] Rapport du 18 août 2000 (S/2000/814)
[769] Rapport du 1er juillet 2003 (S/2003/682)
[770] Rapport d'ICG, *An Army for Kosovo?, op. cit.*, 2006, p. 17 et suiv. et d'Erik Peterson, *The KPC. In Search for a Future*, Field notes, Center for European Security Studies, 2005.

principe d'une avancée dans la construction des « capacités » du CPK et dans le transfert progressif de certaines prérogatives de la KFOR au commandement du CPK comme par exemple les questions de discipline.

> « *Le 26 juin (2006), le Conseil de discipline du CPK s'est réuni pour la première fois, dans le cadre du nouveau code disciplinaire, qui a transféré au CPK la responsabilité en matière d'effectifs et d'examen des affaires disciplinaires graves et mineures, précédemment assumée par la KFOR*[771]. »

Sans doute cette participation des chefs du CPK à la domestication de l'organisation a-t-elle été pour beaucoup dans les nouvelles appréciations portées sur elle. Assurément, le rôle de relais disciplinaires qu'ils ont endossé a fait d'eux des intermédiaires de la paix sans lesquels les administrateurs internationaux ne seraient pas parvenus à discipliner le CPK.

Il reste qu'il ne faut sans doute pas surestimer les changements à l'œuvre de ce collectif et que la disciplinarisation n'est pas le seul facteur expliquant le nouveau crédit du CPK. Celui-ci tient également à une évolution du cadrage retenu par les administrateurs internationaux, pour des raisons d'opportunité politique.

D/ Redressement du CPK ou changement de perception par les administrateurs internationaux ?

Est-ce le fait des standards ? Toujours est-il qu'au milieu des années 2000, les appréciations portées par les administrateurs internationaux sur le CPK ont évolué sensiblement au point que l'on puisse se demander si c'est bien de la même organisation qu'il est question ! Les rapports produits après 2004 témoignent semble-t-il des effets d'institution produits : ils soulignent l'amélioration du respect des obligations de présence et le suivi assez scrupuleux des règles de service :

> « *Les cellules du Service d'inspection du Corps de protection du Kosovo placées au sein des brigades multinationales de la KFOR ont procédé en août (2005) à 47 appels nominaux qui ont permis de constater que 1 054 des 1 722 membres du Corps visés par ces appels, soit 61,21 %, étaient de service dans leurs casernes; et que 168, soit 9,76 %, étaient de service ailleurs. Ces appels ont permis de constater que 70,96 % en moyenne des membres du Corps étaient de service dans leurs casernes ou ailleurs et donc présents au travail. Bien que ce chiffre soit inférieur au seuil minimum obligatoire de 75 %, cette situation s'explique par le fait qu'un nombre plus élevé que la moyenne était en congé annuel (24,16 %)*[772]. »

[771] Rapport du 2 septembre 2006 (S/2006/707).
[772] Rapport du 31 octobre 2005 (S/2005/689).

On le voit à travers ce dernier extrait de rapport, les rôles sont précisément définis (casernement, service extérieur), les situations de chacun sont désormais transparentes (congé, jour ouvré) et tout cela s'insère dans le cadre de la règle générale prévoyant la nécessité de présence de 75% du personnel.

L'appréciation positive s'installe dans les rapports officiels relatifs à la mission à partir de 2005. Dans le rapport du 14 février 2005, il est indiqué que « *Le Corps de protection du Kosovo (CPK) a continué de fonctionner en tant qu'organisation civile d'urgence et de s'acquitter de façon satisfaisante des tâches qui lui avaient été confiées (et il) continue de respecter l'état de droit et de renforcer ses capacités et d'exercer ses fonctions* <u>*conformément à son mandat*</u>. [773]» Le rapport du représentant spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies, en date du 5 juin 2006, se félicite des déclarations du nouveau commandant du CPK, qui « *a annoncé que ses priorités étaient l'application de la norme 8 (et) la poursuite de la professionnalisation* » avant d'ajouter que « *le CPK s'est acquitté de ses fonctions* <u>*dans le respect de la loi*</u> *et de son code de discipline. (...) la discipline continue de s'améliorer* (.. .) [774]», Ces évolutions sont confirmées dans le rapport du 2 septembre 2006 qui souligne qu' « *au cours de la période à l'examen, le Corps de protection du Kosovo (CPK) a continué d'exercer ses fonctions* <u>*dans le respect de la loi*</u> *et de son code de discipline* » (à tel point qu') « *on estime que le nombre des affaires disciplinaires a diminué d'environ 60 % depuis 2002* [775]»

La perception d'une conformité au rôle assigné par l'administration internationale domine désormais dans les rapports sur le CPK qui mettent notamment l'accent sur les effets des nouveaux standards sur les comportements des membres du corps, désormais « rentrés dans le rang ».

Il n'est pas exclu toutefois que ces rapports soient plutôt –ou par ailleurs- l'expression d'une réorientation politique. On l'a vu, la dénonciation du comportement des membres du CPK allait de pair avec le projet de dissolution de cette institution. Mais à la date où ces derniers rapports sont rédigés, le rôle du CPK a été reconsidéré suite aux émeutes de 2004 et l'orientation politique est toute autre puisque la voie de l'indépendance est désormais tracée, avec le CPK comme base des nouvelles institutions en devenir. Et ce contexte général influe sur les tactiques des administrateurs internationaux qui vont en revenir à la forme de bienveillance qui a prévalu dans les tous premiers moments du deal sur le CPK.

---

[773] Rapport du 14 février 2005 (S/2005/88). Souligné par nous.

[774] « Report of the Secretary General on the United Nations Interim Administration Mission In Kosovo", S/2006/361, p. 25-26. Souligné par nous.

[775] Rapport S/2006/707. Souligné par nous.

Il reste que l'action engagée sur le CPK n'a pas visé seulement sa domestication et que, par les tâches qui lui ont été confiées au jour le jour, il s'est agi aussi de l'humanitariser et de gommer la perception d'une institution héritée de la lutte armée en lui donnant, paradoxalement, une vocation de réconciliation.

§ 2. « Humanitariser » le CPK et en faire un instrument de réconciliation

Si les principaux négociateurs de l'accord sur le CPK étaient lucides quant aux faux-semblants sur lesquels reposait cet accord, il n'est pas sûr que les administrateurs internationaux qui leur ont succédé aient tous et toujours témoigné de la même clairvoyance. Certains ont pris au pied de la lettre la vocation civile de l'organisation ou bien ont escompté d'une présence prolongée dans un CPK orienté vers des tâches civiles une *civilianisation* progressive de ses membres. C'est en ce sens qu'il faut comprendre qu'aient été mis en place des programmes de formation par IOM, à partir du 21 février 2000, un mois tout juste après l'inauguration officielle de l'organisation, lesquels programmes recèlent un objectif de civilianisation des ex-combattants. Les modules initiaux de formation portaient sur les droits de l'homme, l'organisation des opérations d'urgence, le management des ressources, le leadership d'équipes, le combat du feu, et, à destination des plus hauts gradés, la planification stratégique[776]. Certains membres du CPK reçurent une formation complémentaire à l'étranger (Etats-Unis, Allemagne, France), portant en partie sur la maîtrise de l'anglais : Il ne s'agissait pas seulement de civiliser les ex-combattants mais aussi de les occidentaliser ! Initialement, cette formation fut programmée sur 8 mois, en raison des conditions un peu précipitées de son lancement, puis elle fut relayée par d'autres formations, insistant notamment sur la structuration des relations du CPK avec les administrations civiles (notamment les municipalités) et sur le management de ses missions humanitaires[777], qui furent dispensées jusqu'en avril 2004.

Il est clair que la mise en place de ces formations théoriques témoigne du souci d'occuper des ex-combattants perçus comme possibles menaces[778], à l'instar des formations professionnelles

[776] IOM, *Kosovo Protection Corps Training Program., op. cit*, pp. 45-58.
[777] *Ibid*, pp. 59-156.
[778] Comme c'est le cas de beaucoup de programmes à destination des ex-combattants, ainsi que le souligne Jaremay Mc Mullin pour ses cas d'études, Namibie, Sierra Leone, Libéria et Mozambique , in *Ex-combatants and the post-conflict state : challenges of reintegration*, Basingstoke, Palgrave Mc millan, 2013.

qui avaient été proposées aux ex-combattants n'ayant pas intégré le CPK. Ainsi ont-elles été engagées extrêmement rapidement, dans des conditions précipitées qui ne permirent pas de prendre préalablement la mesure des compétences des membres du CPK[779].

On peut établir le même constat à propos des tâches confiées au CPK. Sa mobilisation par les administrateurs internationaux relève de logiques situées au carrefour de la gestion dans l'urgence de la situation de désordre post-conflictuelle, de l'administration du Kosovo avec des moyens insuffisants et du cadre civil officiellement reconnu au CPK. Puisqu'ils étaient confrontés à des défis vis-à-vis desquels les moyens alloués par l'ONU étaient insuffisants, les administrateurs internationaux ont employé le CPK au cas par cas, dans le cadre d'activités diverses se justifiant surtout par les nécessités du moment, offrant ainsi une opportunité heureuse d'occuper les membres du CPK et de conférer une utilité à l'organisation.

Dans l'immédiat après-guerre et dans un Kosovo dont les infrastructures avaient été en grande partie détruites, vocation fut donnée au CPK de contribuer à leur reconstruction. Il s'agissait ainsi de conférer une évidente utilité sociale à cette institution non consensuelle auprès des administrateurs internationaux et de l'ancrer résolument dans sa vocation civile. L'investissement dans ces tâches pouvait être un facteur de légitimation. Qui plus est, en lui proposant de « réparer » les dégâts causés par la guerre, à laquelle la presque totalité de ses membres avait participé, une opportunité lui était donnée de modifier son image d'institution héritée de la lutte armée et d'épouser une vocation humanitaires dans la période post-conflit qui s'ouvrait. Dès l'année 2000, le CPK est mobilisé pour ces travaux d'utilité collective en phase avec son mandat de *civilian emergency service agency*[780] :

> « *Plus de 1 000 membres ont participé à des projets concernant des travaux divers : enlèvement d'ordures, réparation de routes, reconstruction d'écoles et construction d'installations ou de commerces locaux (boulangeries ou serres, par exemple), etc*[781]. »
>
> « *La participation du CPK aux projets à caractère humanitaire s'est poursuivie. Il a consacré jusqu'à présent 39 761 journées de travail à des activités telles que la réparation de maisons, la construction de routes, la remise en état et l'entretien des écoles et l'aménagement, la réparation et le nettoyage des zones publiques. En outre, le CPK a entrepris à la fin janvier (2001) d'exécuter un projet environnemental visant à enlever les véhicules abandonnés des rues et des terrains publics, et il a procédé à l'enlèvement de 1 932 véhicules en l'espace d'un mois*[782]. »

[779] Ce que reconnaît, pour le regretter, le maître d'oeuvre de ces formations, IOM, *Thirty…, op. cit,* p. 106.
[780] Pour rappel, les tâches qui lui avaient été confiées étaient les suivantes : réponse à des désastres, recherche et secours, assistance humanitaire, déminage, reconstruction d'infrastructures et de communautés.
[781] Rapport du 6 juin 2000 (S/2000/538).
[782] Rapport du 6 avril 2001 (S/2001/333).

Ce dernier exemple -l'enlèvement des véhicules hors d'usage- est particulièrement illustratif de la logique d'emploi du CPK, à savoir une mobilisation *ad hoc*, en fonction des besoins, répondant aux limites des capacités internationales et au cadre civil posé pour le CPK.

Une fois l'essentiel des tâches de reconstruction achevées, ce qui avait permis de jeter les bases d'une vie relativement normalisée à travers la réhabilitation des lieux d'habitation et des voies de circulation notamment, on a assisté à un engagement progressif du CPK d'une part dans des activités au long cours ne ressortissant plus de la situation d'urgence de l'après-guerre, comme le déminage de zones peu fréquentées, et d'autre part dans des activités plus ponctuelles en réponse à des catastrophes environnementales ou des accidents de personnes :

> « *Le Corps de protection du Kosovo (CPK) a continué de fonctionner en tant qu'organisation civile d'urgence et de s'acquitter de façon satisfaisante des tâches qui lui avaient été confiées, en particulier dans les domaines de la lutte antimines, des opérations de recherche et de sauvetage, de la lutte contre les incendies, des activités humanitaires et des interventions d'urgence*[783]. »
> « *Les équipes du CPK ont déminé plus de 1,7 million de mètres carrés de terrains*(…)[784]. »
> « *Au cours de la période considérée, (le CPK) a participé à des interventions très remarquées suite à des catastrophes naturelles, comme lors des inondations autour de la centrale électrique d'Obilic et du glissement de terrain à Kaçanik/Kačanik, qui a bloqué la route principale Pristina-Skopje de janvier à mars (2006)*[785]. »

La plupart de ces tâches ressortissent pleinement de la vocation de force de sécurité civile telle qu'énoncée dans l'*undertaking* de 1999.

Mais à la suite de l'adoption des standards en 2003, et surtout dans le prolongement des émeutes de 2004, l'entreprise de relégitimation du CPK a pris un tour inattendu puisqu'un certain nombre de missions qui lui ont été confiées ont témoigné d'une volonté de l'ériger en fer de lance d'un Kosovo multiethnique, véritable gageure si l'on se remémore à quel point le CPK fait l'objet d'un rejet profond par la communauté serbe. On l'a vu, à compter de 2004, une action volontariste a été menée pour que la proportion des minorités augmente dans les rangs du CPK ; en complément, le personnel CPK a été mobilisé sur des programmes à destination des minorités. Il s'agissait notamment de programmes destinés à favoriser le retour des réfugiés, notamment les Serbes, dont les rangs ont grossi à la faveur de deux grandes vagues de départ, l'immédiat après-guerre et les émeutes de mars 2004, lesquelles

[783] Rapport du 14 février 2005 (S/2005/88).
[784] Rapport du 25 janvier 2006 (S/2006/45).
[785] Rapport du 5 juin 2006 (S/2006/361).

avaient provoqué de nouvelles destructions. Ces programmes consistaient donc en une réhabilitation des lieux et infrastructures où vivaient certaines communautés afin d'inciter à leur retour. Le groupe de contact, qui assurait un suivi pérenne de la situation du Kosovo, avait donné priorité à ces programmes au lendemain des émeutes de 2004 :

> « *Le CPK a participé à divers projets, y compris la construction de casernes de pompiers, la rénovation des canalisations d'eau et la réparation des ponts dans les zones peuplées par des minorités*[786]. »
> « *Le CPK a participé aux activités de retour et à d'autres projets humanitaires, comme le déblayage des décombres, la construction de routes, la construction de casernes de pompiers, la fourniture d'assistance médicale, la sensibilisation aux dangers des mines, le déblayage de la neige et la surveillance des propriétés reconstruites jusqu'au retour des réfugiés*[787]. »
> « *Le CPK demeure également associé à la mise en oeuvre de nombreux autres projets civils, humanitaires et liés aux retours*[788]. »
> « *Le CPK demeure également associé à d'autres projets humanitaires et de reconstruction, en particulier pour les communautés non albanaises et les communautés mixtes*[789]. »

Il est pour le moins paradoxal que le CPK soit envisagé comme un outil de réconciliation, en regard de son histoire d'organisation héritée de l'ALK puis frayant avec l'ANA, laquelle défendait un projet monoethnique de fédération des territoires à peuplement albanais, et aussi de sa difficulté à attirer dans ses rangs des minorités, dont le nombre n'excédera jamais vraiment les 200 alors que 500 postes leur avaient été réservés dès 1999 et que des campagnes actives de recrutement à leur endroit ont été régulièrement menées ! Pourtant, cet engagement du CPK dans des programmes à destination des minorités fut généralement considéré comme un succès et il contribua pour une bonne part à la construction d'une image plus positive de l'institution auprès du personnel international en poste au Kosovo. Cet exemple d'utilisation du CPK nous fut souvent cité par des administrateurs internationaux lors d'échanges informels à la fin des années 2000, témoignant par là d'un cadrage renouvelé du CPK.

Toutefois, il y a loin de la coupe aux lèvres avant de pouvoir considérer le CPK comme un acteur de la réconciliation. Ces programmes ont en effet rarement amené les membres du CPK à côtoyer les groupes minoritaires dans la mesure où nombre d'entre eux consistaient en des réhabilitations et reconstructions de certaines zones « désertées » et s'inscrivaient dans des projets d'incitation au retour des réfugiés ; ils se réalisaient donc en l'absence de ces groupes minoritaires ! Aussi peut-on dire que si le symbole de l'engagement du CPK dans ces projets contribua à estomper l'image d'une organisation monoethnique, il ne parvint pas pour autant à

[786] Rapport du 30 avril 2004 (S/2004/348).
[787] Rapport du 5 juin 2006 (S/2006/361).
[788] Rapport du 2 septembre 2006 (S/2006/707).
[789] Rapport du 20 novembre 2006 (S/2006/906).

ériger le CPK en institution de réconciliation qui aurait permis la constitution de nouveaux liens entre groupes antagonistes. Et il faut souligner deux autres aspects majeurs relatifs aux conditions de possibilité de ces programmes : c'est un CPK déjà fortement domestiqué qui est sollicité pour la réalisation de ces programmes, engagés pour l'essentiel en 2006 seulement, et surtout ce sont seulement des membres triés sur le volet, au nombre de 500, qui ont été mobilisés, vraisemblablement en regard de la confiance que leur accordaient les administrateurs internationaux vis-à-vis de cette mission.

Il reste que, loin d'être imposées au CPK, ces tâches ont parfois été sollicitées par son ex-commandant en chef, Agim Çeku, devenu depuis peu Premier Ministre, comme dans le cas du village de *Svinjarë/Svinjare,* fortement endommagé à l'occasion de ces émeutes, dont le rapport officiel nous apprend que « *le 16 juin (2006), le Représentant spécial du Secrétaire général, à la demande du Premier Ministre Agim Çeku, a confié au Corps de protection du Kosovo (CPK) un rôle majeur dans l'achèvement des travaux de reconstruction à Svinjarë/Svinjare. (...) Le CPK a joué un rôle de chef de file dans l'achèvement de (ces) travaux de reconstruction (...).*[790]» Il semble bien que Çeku ait vu là une occasion de témoigner du fait que le CPK était totalement sous contrôle et un moyen de réhabiliter le CPK dont on attendait encore, aux lendemains de ces émeutes dont il était il est vrai sorti relativement crédité, des garanties au long cours. L'enjeu ultime étant bien sûr le sort qui allait lui être réservé à l'occasion des négociations sur le statut du Kosovo.

Lorsque la proposition fut faite, par Ahtisaari, qui avait été officiellement chargé en 2007 par le secrétaire général de l'Onu de formuler des propositions sur le statut futur du Kosovo[791], de créer une force légèrement armée, la FSK (Force de Sécurité du Kosovo), dans le cadre de la perspective d'indépendance du Kosovo sous supervision internationale, la question de savoir s'il s'agissait de simplement transformer le CPK ou de mettre en place une institution entièrement nouvelle restait pendante. En conséquence de quoi elle fut au cœur des sujets de confrontation entre acteurs locaux et internationaux au Kosovo. Derrière cet enjeu, se profile bien sûr celui, central, de la présence des ex-combattants dans la FSK. Sur ce sujet, on peut considérer que, quand bien même les militaires de la KFOR ne sont pas parvenus à remodeler

[790] Rapport du 2 septembre 2006 (S/2006/707). Cet engagement s'inscrit dans le cadre du programme de reconstruction faisant suite aux émeutes de mars 2004.

[791]« Comprehensive Proposal for the Kosovo Status Settlement » ou Plan Ahtisaari, dont le Rapport a été adressé le 26 mars 2007 par le Secrétaire général de l'Onu au Président du conseil de sécurité de l'Onu (S/2007/168). A ce sujet, voir Denisa Kostovicova, « Legitimacy and international Administration: the Ahtisaari Settlment…, *op. cit.*, p. 631 et suiv.

totalement l'organisation à leur guise, l'objectif de marginalisation des ex-combattants dans cette nouvelle force a été cette fois amplement atteint.

Section 3. La FSK : une armée sans ex-combattants ?

Lorsqu'il s'est agi de mettre en place la FSK, les investissements contradictoires et conflictuels ayant existé pour le CPK se sont de nouveau manifestés, à ceci près que, la perspective d'indépendance se concrétisant, l'appropriation de la FSK comme future armée devint un enjeu public, avec notamment l'entrée en scène du gouvernement et du Parlement du Kosovo ainsi que des partis politiques d'opposition et des associations de vétérans.

La configuration est donc renouvelée par rapport à l'immédiat après-guerre, puisqu'une partie des ex-leaders de l'ALK cooptés par les administrateurs internationaux exerce désormais le pouvoir –le PDK a remporté les élections législatives de 2007 et Hachim Thaçi est devenu Premier ministre-, et se trouve plus que jamais en position de jouer un rôle d'intermédiaire légitimant la politique internationale au Kosovo en contrepartie de l'indépendance de la province. Ce sont ces intermédiaires, situés dans une position d'extraversion à l'interface du national et de l'international, que les administrateurs internationaux s'efforcent d'utiliser comme levier de leur pratique de conditionnalité[792]. Reste que des partis et leaders d'opposition, qui se situent dans une arène de pouvoir plus étroitement nationale et prétendent tout autant que le PDK représenter la lutte armée et les combattants jouent également leur partition. Ainsi d'Agim Çeku et Ramush Haradinaj, appartenant tous deux à l'opposition incarnée par l'AAK, qui vont endosser un rôle de contre-pouvoir et s'efforcer d'inscrire à l'agenda la question du devenir des futurs ex-CPK, exerçant ainsi des pressions à la fois sur les administrateurs internationaux et sur les dirigeants politiques du Kosovo, de façon notamment à capitaliser dans les rangs des ex-combattants aux dépens du PDK[793]. Il faut aussi souligner le rôle d'organisations puissantes qui ont été créées après la guerre et jouent un rôle de gardiennes de la mémoire de la lutte armée, à savoir les « associations de vétérans »[794], dont les connexions avec la sphère de décision politique sont nombreuses et vont se

[792] Rappelons que c'est une « indépendance sous surveillance » qui a été actée. Voir Nadège Ragaru, « Kosovo. Indépendance sous dépendance », in *L'état de la mondialisation/alternatives internationales*, Vol. 7 Hors-série, Décembre 2009, p. 144 et suiv.

[793] Le CPK a longtemps été associé au PDK, le parti au pouvoir dans ces années charnières de la réforme (2007-2009). Le PDK soutenant cette réforme, il y avait un risque qu'il perde des soutiens parmi les membres du CPK.

[794] Ces associations sont au nombre de trois : l'association des vétérans, l'association des invalides de guerre, et l'association des familles de victimes.

reconfigurer à l'occasion de cette réforme. Ces jeux d'influence se sont produits aussi bien au cours de la phase de conception de la FSK (en amont du dépôt du plan Ahtisaari en mars 2007) que lors de sa mise en place effective (début 2009).

La configuration d'acteurs s'est donc trouvée complexifiée puisqu'aux conflits et coopérations situés à l'interface des relations internationaux/nationaux se sont ajoutés les conflits et coopérations entre acteurs locaux, les associations et l'opposition ayant pris prétexte du mécontentement des membres du CPK vis-à-vis de la réforme pour mettre en cause le gouvernement. Tout comme le CPK, la FSK relève d'arrangements instables variant au gré des investissements internationaux tout comme locaux.

§ 1. L'appropriation de la FSK en tant qu'élément de souveraineté

Dans le cadre du Plan Athisaari, proposé en 2007, qui établit l'architecture du jeune Etat indépendant du Kosovo, la mise en place d'une nouvelle force est énoncée dans les termes suivants : « Article 5. 1. *Il est créé une nouvelle Force de sécurité du Kosovo, professionnelle et multiethnique (...). Un organisme d'Etat, placé sous direction civile, exerce un contrôle civil sur la Force (...).* Article 5.2. *La Force de sécurité du Kosovo est dotée d'armes légères et ne possède pas d'armes lourdes, tels que chars, artillerie lourde ou capacité aérienne offensive. Elle se compose de 2500 hommes d'active et 800 réservistes au maximum*[795]. Article 5. 4. *(...), la Force de sécurité du Kosovo sera essentiellement chargée de la réaction aux crises, de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des engins explosifs et de la protection civile. En outre, elle sera conçue et formée de façon à remplir d'autres fonctions de sécurité qui ne relèvent pas de la police ou d'autres forces de maintien de l'ordre. (...)* »

Dans l'article suivant, il est brièvement fait mention du sort réservé au CPK : « Article 6. 1. *Le corps de protection du Kosovo, ayant atteint ses objectifs, et notamment facilité le redressement du Kosovo après le conflit, est dissout*. »

Conformément aux préconisations du Plan Athisaari, un Ministère des forces de sécurité sera mis en place dès après la déclaration d'indépendance de février 2008, de même, au sein du Parlement, qu'une commission parlementaire des forces de sécurité, le tout dans l'objectif d'assurer un contrôle civil de la nouvelle institution. Les institutions élues vont ainsi être partie prenantes du processus de création de la FSK et de dissolution du CPK. Leur

[795] Lettre datée du 26 mars 2007, adressée au Président du conseil de sécurité par le Secrétaire général, Additif, Proposition globale de Règlement portant statut du Kosovo, 26 mars 2007, S/2007/168/add.1, Annexe VIII : Secteur de la sécurité, p. 50.

intervention était supposée faciliter le processus en lui conférant une légitimité faisant défaut aux administrateurs internationaux auprès des principaux intéressés, légitimation qui devait être favorisée par le fait que les institutions du Kosovo étaient désormais animées par de nombreux ex-combattants ayant épousé une carrière politique[796].

Reste que deux enjeux sensibles –et questions irrésolues- transparaissaient à travers ces préconisations : la question de la nature de la nouvelle force et celle de l'éventuelle continuité entre le CPK et la FSK. En se glissant dans les ambiguïtés du plan Athisaari, les députés vont s'efforcer de faire tendre cette nouvelle force vers un instrument de souveraineté. Ces inflexions apparentes ne font d'ailleurs jamais que s'inscrire dans la continuité de pressions qui s'étaient exercées en amont de la publication du plan Athisaari afin que la nouvelle force ne soit pas trop réduite.

A/ Une force légère ?

La période de conception de la FSK ne peut être précisément cernée. Elle est en effet antérieure à la phase de consultations officielles engagée par Ahtisaari lui-même dès qu'il a été saisi de sa mission en 2007. Dans les rangs de la KFOR, de fait, la perspective de refonte du CPK constituait depuis longtemps un véritable serpent de mer puisque chaque année depuis le début des années 2000, un document interne esquissait des projections en ce sens[797]. Le scénario sur lequel les administrateurs internationaux ont travaillé s'inscrivait dans une perspective de refonte profonde de l'institution mais le projet a substantiellement évolué au gré des pressions des récipiendaires. Les premières projections internationales concernant une nouvelle force s'accordaient sur une baisse substantielle du nombre de ses membres et sur la nécessité subséquente de démobiliser une grande partie du personnel du CPK : dans le rapport publié par ICG en 2006, c'est l'hypothèse d'une démobilisation de 1500 à 2400 membres actifs qui est citée[798], soit au moins la moitié des membres du CPK s'agissant de la fourchette basse et 80% pour la fourchette haute ! Parmi les pays membres de l'Otan, en effet, un consensus s'était dessiné sur le format idéal de la nouvelle force, qui se devait d'être légère, avec un nombre de membres situé entre 700 et 1500[799].

[796] Ainsi, pour ne donner que cet exemple, le président de l'Assemblée du Kosovo qui votera la loi de dissolution du CPK n'est-il autre que Jakup Krasniqi, ex-porte-parole de l'ALK en 1999.
[797] Entretien avec un conseiller politique de la KFOR, de 2002 à 2005, Pristina, 7 juillet 2010.
[798] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 29.
[799] ICG, *Ibid*.

Pourtant, on l'a vu, dans le plan Ahtisaari, le nombre de membres de la KSF fut en définitive fixé à 2500 actifs et 800 réservistes, chiffres finalement assez proches de ceux concernant le CPK, tout juste inférieurs de 500 s'agissant des actifs[800] et de 1200 pour les réservistes ! Cette préconisation, qui suppose une incidence quasi nulle sur le corps des actifs, est le reflet d'une crainte de provoquer une réaction excessivement violente auprès des membres du CPK[801]. La réserve, plus touchée par la fonte des effectifs, est la moins difficile à « démobiliser » puisqu'elle n'est déjà plus en service ! Sans doute cette recommandation d'Ahtisaari doit-elle être reliée au fait que son plan a largement emprunté à un projet émanant du bureau du *KPC coordinator*, lequel avait en charge le suivi de cette force pour le compte de la Minuk, dont l'équipe était constituée pour une part d'anciens membres du CPK sensibles aux attentes de leurs ex-collègues. Or, celui-ci préconisait une force de 3500 membres[802] ! En tenant compte partiellement de ces préconisations, Athisaari devait considérer que son plan présentait quelques garanties d'acceptabilité. Aussi, le chiffre retenu par lui apparait bien comme le fruit d'un arbitrage entre des pressions contraires, celles émanant, plus ou moins directement, du KPC, et celles venant de l'Otan. Sans compter que la diplomatie serbe est intervenue à son tour, « *jouant de ses réseaux diplomatiques*[803] », pour s'opposer à un projet ouvrant trop ouvertement la voie de la souveraineté du Kosovo. La FSK apparait ainsi comme le fruit de compromis à multiples facettes : entre nations membres de l'Otan, on l'a vu, mais aussi entre acteurs locaux d'une part et internationaux de l'autre, les premiers souhaitant une force nombreuse, les autres préconisant une force légère, ou encore entre acteurs locaux, certains poussant à la surenchère tandis que d'autres étaient plus enclins à accepter les propositions internationales.

Au-delà de la question des effectifs, c'est aussi celle de la vocation de la FSK qui sera au cœur des préoccupations/appropriations des acteurs locaux.

B/ La FSK, une armée enfin ?

[800] Et encore ce chiffre de 3000 actifs est-il largement théorique puisqu'il renvoie à la capacité maximale du CPK, y compris un quota de 10% réservé aux minorités. Dans les faits, cette capacité maximale ne fut jamais atteinte, et le nombre réel d'actifs se situait plutôt aux alentours de 2800, notamment du fait de la difficulté à recruter des minorités.

[801] Parmi les mots d'ordre des partis d'opposition figure notamment un accroissement de la taille de la FSK. A ce sujet, voir Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit,* p. 13.

[802] Entretien avec un membre de l'Office of CPK Coordinator, ex-CPK (de 1999 à 2002), Pristina, 6 juillet 2010.

[803] Selon l'analyse d'un bon observateur de la politique internationale au Kosovo, en poste en tant que conseiller politique de la KFOR de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Entretien du 3 octobre 2012, Paris.

Dans la mesure où la FSK était une institution reconnue de « sécurité » et que le projet ancien des Kosovars de se doter d'une armée était plus que jamais d'actualité, la question de l'éventuelle mutation de la FSK en armée se posait au moins officieusement. Sur ce point, les propositions Athisaari étaient pour le moins ambiguës : d'une part, tout comme pour le CPK, la FSK se voyait reconnaître des missions de protection civile (Art. 5.4) mais par ailleurs, il était fait mention « d'autres fonctions de sécurité », sans plus de précision, si ce n'est qu'elles étaient différentes de celles de police ou de maintien de l'ordre ; associée au fait que la FSK devait être légèrement armée, cette indication pouvait légitimement donner à croire que la FSK pourrait devenir une force de défense. De plus, l'autorité de tutelle de la FSK n'était autre que l'Otan « *qui en supervise la mise en place et les opérations*[804] », si bien qu'elle était chapeautée par le ComKFOR (commmandant de la KFOR), c'est-à-dire le chef de la présence militaire internationale, à la différence du CPK qui relevait de l'autorité du SRSG, tous éléments qui contribuent à en brouiller la dimension civile et à l'ancrer plutôt du côté militaire.

Dans les discours officiels, toutefois, tout était fait pour accréditer le concept d'une force de sécurité civile : ainsi, dans le cadre de l'entretien qu'il nous a accordé, un haut gradé de la KFOR en charge de la mise en place de la FSK s'efforçait-il de dénier que cette organisation s'oriente vers une constitution armée quand bien même elle devait pouvoir porter des armes, en justifiant cet armement en référence aux événements survenus en Louisiane en 2005 à la suite de l'ouragan Katrina, où les forces de secours avaient eu affaire à des pillards parfois armés nécessitant des moyens pour se défendre[805] ! Du côté des acteurs kosovars, on butait sur le même discours convenu. En témoigne cette anecdote : lorsque je rencontrais le Ministre des forces de sécurité pour un entretien, à la faveur d'un lapsus, j'évoquais son Ministère en tant que de défense ; il devait alors me corriger pour rappeler l'intitulé exact de son Ministère, mais ce avec un sourire suggérant bien la duplicité de son discours[806].

Et en définitive, l'influence de l'Alliance Atlantique en tant que modèle ne fait aucun doute, aussi bien du côté des membres du CPK[807], pour qui ce rapprochement avec l'Otan a rendu acceptable la dissolution de leur organisation, que des militaires internationaux, parmi lesquels les principaux maîtres d'œuvre de la mise en place de la FSK, dont l'un d'eux me

[804] Rapport du 17 mars 2009 (S/2009/149).
[805] 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.
[806] Entretien avec Fehmi Mujota, Ministre des forces de sécurité, Pristina, 30 juin 2009.
[807] Dès 2005, déjà, l'ex-commandant du CPK publiait un document programme pour le CPK, au titre explicite : « Our way to Nato ».

déclarait : « *On va tenter de les former sur les standards de l'OTAN*[808]. » Dans le cadre des échanges avec des administrateurs internationaux, à la faveur de l'établissement d'une relation de confiance, certains interlocuteurs finissaient par reconnaître la vocation de la FSK à devenir une armée et l'acceptation de cet état de fait par les administrateurs internationaux, ainsi qu'en témoigne cette confidence de notre haut gradé de la KFOR selon laquelle le gouvernement du Kosovo était surtout préoccupé par l'enjeu de fournir des armes à la FSK, et ce avec le consentement tacite des militaires qui en avaient la tutelle.

Il semble bien, en définitive, que l'enjeu du devenir de la nouvelle force se pose dans des termes très proches de ceux de l'immédiat après-guerre, lorsque l'ALK a accepté sa démilitarisation et sa transformation en CPK contre la « promesse » de pouvoir devenir à terme une armée ; à nouveau, cette perspective d'évolution se situe bien au cœur des marchandages et compromis entre administrateurs internationaux et acteurs kosovars mais elle ne peut toujours pas être officiellement concédée, en raison des oppositions pérennes de certains Etats à la souveraineté du Kosovo. Avec la FSK, les Kosovars ne se voient toujours pas reconnaître le droit à une armée mais l'objectif n'a jamais semblé autant à portée de main : ainsi, il était prévu que soit réalisé un bilan d'étape en 2013, ce qui, dans le contexte nouveau d'indépendance, laissait sérieusement entrevoir la possibilité d'une transformation en armée[809].

Deuxième enjeu décisif : la question de l'*éventuelle continuité* entre le CPK et la FSK. Aucun lien n'était explicitement établi dans le Plan Athisaari qui évoque dans des articles séparés d'une part la création de la FSK (article 5) et d'autre part la dissolution du CPK (article 6). C'est d'ailleurs cette interprétation qui prévalut auprès des militaires de l'Otan, en charge de la mise en place de la FSK, ainsi que l'explique Ade Clelow, qui a pu observer de près cette question, pour avoir passé six mois fin 2008-début 2009 en poste auprès du COMKFOR (Commander of Kosovo Force) : « *A relationship between the KPC and the KSF did not exist for policy maker in Nato. In fact, the word transformation was banned by Nato and KFOR in an attempt to create the impression of a new force unconnected to the KPC. This policy was*

[808] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.

[809] Appelée de leurs vœux par les différents interlocuteurs rencontrés, notamment Rame Buja, ancien membre de l'Etat-major de l'ALK devenu vice-président et député du PDK, membre de la commission des forces de sécurité, entretien du 26 juin 2009, AN, Pristina. Lorsque nous nous sommes rendue au Kosovo en juin 2013 avec le projet d'assister à la mue de la FSK, nous n'avons pu que constater le prolongement des faux semblants autour de cette force, puisque le gouvernement pourtant devenu indépendant avait renoncé à proclamer officiellement la naissance de l'armée du Kosovo. Il s'agit là sans doute d'une concession faite aux alliés du Kosovo, considérant que cette mutation était encore prématurée.

pursued to emphasize that, having completed its mission, the KPC was to be deactivated and a new multi-ethnic Security Force was to be created[810]." De fait, pour bien marquer la différence entre les deux forces, les militaires de l'Otan missionnés dans le cadre du MCAD (Military Civilian Advisory Division), une unité chargée de piloter la réforme, avaient conçu une procédure de « dé-activation » du CPK prévoyant la fin des activités de cette dernière un jour donné à minuit et la « naissance » officielle de la FSK une minute plus tard (00h01 à J+1). Cette procédure avait notamment pour mérite, dans l'esprit des administrateurs internationaux, de mieux marquer la rupture entre les deux organisations, à la différence d'une autre formule un temps envisagée, qui aurait consisté à réduire la taille du CPK parallèlement à une montée en puissance de la FSK[811].

Reste que cette interprétation entrait en confrontation directe avec la conception autochtone de la FSK, que ce soit de la part des leaders politiques ou des membres du CPK, dont l'appropriation de la nouvelle organisation interférera sur sa mise en place. Pour eux, en effet, cette réforme était envisagée comme une nouvelle *transformation*, à l'instar de celle de 1999 ayant conduit à la mutation de l'ALK en CPK[812]. Dès le vote de la Loi sur la dissolution du CPK (loi N° 03/L-083[813]), le 13 juin 2008, par le Parlement d'un Kosovo nouvellement indépendant, ce lien de continuité entre les deux organisations sera posé. Constatant que le CPK avait rempli ses objectifs, notamment la reconstruction post-conflit, la Loi prévoyait certes que l'organisation soit dissoute aux termes d'une période de transition d'un an (Article 1, alinéa 1). Mais après avoir rappelé le mandat du CPK, en tant qu'organisation civile de secours, l'article 4, alinéa 2, précise que la responsabilité de ces missions doit être « *transférée* » à la nouvelle force qui sera mise en place pendant cette période de transition : « *in order to ensure the provision of such services without disruption, responsability for them shall be transferred to KSF in accordance with the schedule of dissolution (of KPC)* ». Cette notion de glissement des missions de l'une vers l'autre contribue à l'établissement d'un lien qui n'était ni voulu ni prévu par les administrateurs internationaux.

A la suite d'Athissari, les députés du Kosovo s'étaient ainsi montrés soucieux de ne pas contrarier les principaux intéressés par la réforme, à savoir les membres du CPK, qui avaient

---

[810] Ade Clelow, *Kosovo's Security Transition. A Critical Study into the Establishment of the Kosovo Security Force*, Norvegian Institute of International Affairs, NUPI report, Security in Practice, 13-2010, p. 5-6.

[811] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps. A critical Study of its De-activation as a Transition*, Norvegian Institute of International Affairs, NUPI report, Security in Practice, 4-2010, p. 5 et suiv.

[812] De fait, dans la terminologie de nos interlocuteurs kosovars, en prise avec cette réforme, c'est bien le terme de *transformation* qui est omniprésent.

[813] http://www.gazetazyrtare.com.

manifesté de vives inquiétudes quant à leur devenir dans le cadre de la réforme. Afin de favoriser son acceptation, de nouvelles adaptations ont été réalisées par la suite en ce qui concerne l'accompagnement matériel et symbolique de la réforme.

§ 2. L'acceptabilité controversée de la réforme

La perspective de dissolution du CPK a engendré un très fort mécontentement parmi ses membres, témoignant –de nouveau !- du risque de déstabilisation recelé par ce projet. Le désarroi des membres du CPK se manifesta dès après l'adoption de la loi sur la dissolution de leur organisation au milieu de l'année 2008 et fut visible tout au long de la mise en place de la FSK au cours de la deuxième moitié de cette année-là[814]. Le contexte de réforme provoqua de telles tensions que l'organisation en fut profondément déstabilisée à compter de septembre 2008, selon Clelow : « *The KPC was in danger of imploding. The Command team had lost its focus and the result had led to its administration, its chain of command, its ability to influence the media and its morale, in sharp decline. The reality for some in the KPC was a daily routine which involved turning up at work (although this was not always necessary) and sitting around drinking coffee until it was time to go home. The unifying purpose of providing a civil emergency role had clearly been replaced by a fear for the future by the grass roots membership. This manifested itself through a growing dissent and unwillingness to follow orders*[815]." Les processus de domestication et d'institutionnalisation à l'œuvre depuis le milieu des années 2000 étaient donc clairement contrariés par la perspective de la réforme ! Le désinvestissement prit ensuite la forme d'un mouvement de grève, largement couvert et appuyé par la presse, faisant craindre une mutinerie de certains membres du CPK[816]. Le processus de transformation du CPK étant accepté et accompagné depuis le sommet du CPK, le mouvement de contestation provint largement de la « base », ce qui suscita des spéculations sur son instrumentalisation par des mouvements politiques d'opposition[817]. La capacité de nuisance des contestataires conduisit le ministre des forces de sécurité à les recevoir puis le Premier Ministre mit en place un groupe technique chargé d'étudier certaines de leurs

[814] D'autant que celle-ci fut parfois erratique et dans l'ensemble fort peu transparente, ainsi que l'évoque Ade Clelow avec insistance dans ses deux rapports. Ces errements tiennent sans doute aux pressions exercées à son propos.
[815] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit*, p. 14.
[816] Ainsi le Major Suma, commandant dans le sud du Kosovo, appela-t-il « ses hommes » à ne pas candidater auprès de la SFK, selon Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit*, p. 26.
[817] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit*, p. 27.

revendications, ce qui conduisit les grévistes à mettre fin à leur mouvement[818]. La raison principale de cette résistance réside bien sûr dans l'incertitude, pour les membres du CPK, quant à la question de savoir s'ils seraient recrutés dans la KSF. Dans le cas contraire, ils craignaient de perdre toute source de revenus, et ce dans un Kosovo où le niveau de chômage demeurait particulièrement élevé à environ 35%[819]. Les enjeux de la sélection n'étaient toutefois pas seulement matériels mais aussi symboliques, en raison de l'investissement affectif de l'organisation par ses membres qui y trouvaient une source de fierté et de gratification, la présence dans l'organisation leur permettant de se vivre comme des héros et de percevoir leur trajectoire comme une épopée.

Le mécontentement doit par ailleurs être relié au fait que la procédure de dissolution du CPK n'avait pas été clairement articulée avec d'autres dispositifs de prise en charge des futurs ex-membres du CPK qui ne pourraient intégrer la KSF, ce qui a contribué à accréditer, auprès des membres du CPK, la perception d'une alternative simple allant du tout au rien. C'était le signe de la priorité donnée, par les administrateurs internationaux, à la dissolution du CPK aux dépens de la constitution de la FSK. Mais cela témoignait aussi des malentendus persistants entre membres du CPK et administrateurs internationaux et de l'incompréhension de ces derniers quant aux appropriations autochtones de cette organisation. Les administrateurs internationaux n'avaient ainsi pas jugé bon de mettre en place des mesures visant à assurer une certaine acceptabilité de la réforme, en particulier pour ceux qui ne seraient pas recrutés dans la KSF. Ce n'est que tardivement que deux filets de sécurité furent adoptés, au vu des réactions provoquées par la réforme : des pensions pour les ex-CPK les plus âgés et un programme de retour à la vie civile pour ceux encore en âge de travailler. Si la première mesure fit l'objet de demandes pressantes de la part des membres du CPK, la deuxième ne reçut pas immédiatement le même soutien, pour des raisons que nous verrons plus loin.

Venant après la dissolution du CPK, le dispositif de pensions témoignait de la nationalisation de la procédure et donc de son acceptation par des dirigeants politiques en contrepartie de l'indépendance du Kosovo. Mais un problème surgit du fait de son adoption tardive par rapport au vote de la loi sur la dissolution : tandis que cette dernière avait été adoptée en juin 2008, la procédure législative concernant les pensions s'étendit jusqu'au 10 octobre 2008, soient 4 mois d'incertitude quant à l'étendue de ce programme (qui peut prétendre à une

[818] *Ibid*, p. 28.

[819] https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/kosovo. Selon tradings Economics, le taux s'élevait à 43,6% en 2009 http://fr.tradingeconomics.com/kosovo/unemployment-rate.

pension ?) et à son contenu (quel montant ?) ce qui, pour beaucoup de membres du CPK, recelait des enjeux économiques et sociaux décisifs. En définitive, cette loi posa que seuls les membres actifs du CPK, à la date de sa dissolution, et qui n'ont pas été retenus pour intégrer la KSF, en poste depuis au moins cinq ans et âgés de 50 ans au moins pouvaient bénéficier d'une pension, d'un montant équivalant à 70% du salaire obtenu dans les rangs du CPK au cours des trois dernières années[820]. Par ailleurs, et toujours dans la perspective d'amortir la « sortie » du CPK, il fut décidé de rémunérer les ex-CPK jusqu'en juin 2009, soient 5 mois après que l'organisation aura cessé toute activité, ce qui laissait le temps d'engager la transition, soit en faisant valoir ses droits à la retraite soit en s'orientant vers un programme de *resettlement*. A tout le moins, cela évitait de faire apparaître la date de dé-activation comme un couperet brutal. Il s'agissait bien ainsi d'acheter la paix sociale.

Reste qu'il fallait aussi rendre crédible l'option *resettlement* qui devait s'offrir à tous les membres du CPK non éligibles à la retraite et qui n'auraient pas été sélectionnés dans la KSF. Or, sur ce sujet, il existait une expérience récente qui ne plaidait pas pour ce dispositif, à savoir le programme RASKPC (Reintegration Assistance for Separated KPC members) entrepris fin 2007 par IOM et qui concernait 80 membres du CPK volontaires. Ce programme était assez unanimement jugé par les récipiendaires comme insatisfaisant, à tel point que beaucoup considéraient qu'il avait été « *harmful to those who had volunteered*[821] ». En conséquence de quoi, « *there remained a significant degree of reluctance to accept the resettlement message across some Protection Zones*[822] ». Cette configuration explique que le programme de *resettlement*, mis en place de 2009 à 2012 n'ait pas été confié cette fois à IOM mais au PNUD, qui a réussi à se positionner en mettant en avant un projet répondant sans doute mieux, aux yeux des administrateurs internationaux, aux enjeux d'*empowerment*, puisque reposant sur une association avec une organisation locale de « promotion de l'emploi », l'APPK (Agjensioni i Përkrahjes së Punësimit Kosovë/Employment Promotion Agency Kosovo) supposée mieux connaître le tissu économique local, et moins susceptible de faire l'objet d'une défiance de la part des récipiendaires[823]. Afin d'apparaître attractif, mais aussi sans doute de désamorcer le mécontentement probable des membres du CPK non sélectionnés dans la KSF, le PNUD mit en place une disposition généreuse, à savoir le versement pendant une année entière d'une somme équivalente au salaire moyen perçu par les

[820] Law No 03/L-100, "On the pensions for Kosovo Protection Corps members", Article 10. Exceptionnellement, une pension pouvait être accordée à partir de 45 ans. www.gazetazyrtare.com.
[821] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit,* p. 15.
[822] *Ibid,* p. 16.
[823] L'obtention du contrat par le PNUD est le signe que les acteurs des organisations internationales peuvent aussi se glisser dans les conflits internes d'une société d'intervention pour en tirer avantage.

membres du CPK pendant l'année précédant la dissolution de l'organisation[824]. Ce dispositif de *severance payment*, qui est généralement plébiscité par les récipiendaires, ne devait bien sûr être proposé qu'à ceux qui faisaient appel au PNUD et procédaient à leur enregistrement auprès de cette organisation et ce « *following an individual's demobilization*[825] ». Dans le contexte de défiance à l'égard du processus de *resettlement*, cette mesure se voulait une forte incitation à la démobilisation pour les ex-CPK de même qu'elle devait contribuer, à son tour, à acheter la paix sociale !

Compte tenu de l'intensité des réticences de la part des membres du CPK vis-à-vis de la disparition de leur organisation, un projet d'accompagnement symbolique de la procédure de dé-activation fut également évoqué par le CPK Coordinator. Il s'agissait ce faisant de donner aux membres du CPK « *the opportunity to look back with some pride on its achievements throughout the previous nine years*[826]." L'idée d'une Parade à travers les rues de la capitale, Pristina, suivie d'une adresse du Premier Ministre, fut un temps caressée, promettant ainsi aux futurs ex-CPK l'expression d'une reconnaissance symbolique qu'ils appelaient de leurs vœux[827]. Ceci n'était pas sans rappeler la parade organisée lors de la démilitarisation de l'ALK en 1999. N'oublions pas que le Premier Ministre au moment de l'élaboration de ce plan n'est autre que H. Thaçi, ex-leader de l'ALK qui, à ce titre, avait adressé un discours de ce type aux ex-combattants lors de leur grande parade de 1999. De par son mimétisme avec le précédent rituel d'adieu aux armes, ce nouveau défilé aurait ainsi eu le « mérite » de témoigner du fait que le CPK n'était jamais confronté qu'à une nouvelle *transformation*, dans la droite ligne de celle engagée déjà en 1999, et que l'objectif initial du mouvement de lutte armée demeurait au cœur de cette ultime mutation. Sans doute la portée symbolique de la Parade est-elle apparue clairement aux opposants au principe de la transformation, toujours est-il que la cérémonie finalement retenue fut-elle nettement plus modeste et même « *low-key*[828] » selon Clelow, témoignant des réticences de nombre d'administrateurs internationaux à accorder au CPK la reconnaissance attendue ainsi que de leur perception de l'organisation, aux antipodes de celle des intéressés. En définitive, c'est une autre ressource symbolique mais

[824] Ce dispositif nous fut présenté comme « *le plus généreux au monde* » par un salarié du PNUD. Entretien du 25 juin 2009, Pristina.
[825] *KPC Resettlment Programme – Information Brief*, document interne au PNUD, p. 2.
[826] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit,* p. 16.
[827] Sur les enjeux de reconnaissance symbolique à destination des ex-combattants, voir notre article « La part du symbolique dans les sorties de conflits armés », in I. Sommier, X. Crettiez (Dir.), *Les dimensions émotionnelles du politique. Chemins de traverse avec Philippe Braud*, PUR, 2012, p. 163 et suiv.
[828] Ade Clelow, *The Kosovo Protection Corps, op. cit,* p. 16.

de moindre portée qui fut mobilisée, puisqu'il fut décidé de faire mention de la notion de « dignité » s'agissant de la procédure de dissolution du CPK : la loi votée en juin 2008 précise en effet dès son article 2 que son objectif est de « *régler la dissolution du CPK avec dignité* » ; de même, dans les documents internes du PNUD, le programme de resettlement est-il présenté comme une composante centrale de la procédure de « dissolution avec dignité », entériné jusque dans l'acronyme officiel DDK[829]. Les ex-membres du CPK se trouvaient ainsi payés de mots !

Mais si les dispositifs de *ressettlement* et de pensions ont permis d'amortir quelque peu le mécontentement provoqué par le projet de dissolution, ils ne l'ont pas rendu pour autant pleinement acceptable, si l'on en juge par les efforts déployés par les acteurs locaux pour tenter d'infléchir la réforme, notamment à l'occasion de sa mise en œuvre et s'agissant de sa composition de la nouvelle force.

§ 3. Jeux d'influence sur la constitution de la FSK.

Derrière les questions d'apparence étroitement institutionnelle, se profile un enjeu social ayant une portée politique : celui de la composition de la FSK, qui se rejoue dans les mêmes termes que pour la constitution du CPK en 1999. Les pressions des membres du CPK vont en effet porter également sur la question du recrutement du personnel dans la nouvelle force, conduisant à nouveau les administrateurs internationaux à reconsidérer pour partie leurs projets initiaux.

A/ Du nouveau vin dans une nouvelle bouteille ?

Même si aucun document officiel ne le laisse transparaître, un des objectifs majeurs de la dissolution du CPK et de la constitution concomitante de la FSK n'était autre que de dissiper une perception qui n'avait pas faibli depuis la constitution du CPK, à savoir celle d'une continuité avec l'ALK. Depuis l'excellent poste d'observation que constitue le programme de réintégration dans la vie civile des ex-CPK qui n'ont pas été versés dans la FSK, Pascale en

[829] "*A key component of this "Dissolution with Dignity" (DDK) process will be the establishment of a Resettlement Programme for KPC members*", UNDP Kosovo Project Document : KPC Resettlement Programme-Component A, document interne au PNUD, extrait du résumé cadre.

témoigne dans le cadre d'un entretien qu'elle nous a accordé, nous indiquant que la décision de créer la FSK était « *très politique* » en ce qu'il s'agissait d'augmenter le nombre de minorités à partir d'une « *rupture avec l'image de l'UÇK*[830] », cette dernière étant considérée comme un obstacle majeur au recrutement des minorités. La même analyse nous fut présentée par un autre bon observateur, situé cette fois du côté de la KFOR : selon lui, en effet, l'objectif fut de « *nettoyer les ex-combattants pour avoir une nouvelle génération*[831] », ce que l'un des principaux militaires maître d'oeuvre de la FSK reconnait à son tour dans les termes suivants :

« *Si on veut une force nouvelle, il faut du sang nouveau !*
Question : Pourquoi une force nouvelle ?
Réponse : Pour marquer la rupture avec l'UÇK. Le CPK a joué son rôle, à savoir essentiellement de capter les gens de l'UÇK[832]. »

Bref, l'enjeu central n'étant plus, comme en 1999, la démobilisation et la pacification mais celui de la constitution d'un Kosovo multiethnique, le temps de la marginalisation des ex-combattants était venu ! Et cette problématique semblait s'imposer à l'heure où les administrateurs internationaux envisageaient leur activité dans une perspective d'exit, ce qui les conduisait à tenter de légitimer leur bilan avec comme point cardinal la question de la multiethnicité au Kosovo qui avait été au cœur des critiques de l'action de la Minuk depuis son déploiement en 1999.

En 2007-2008, le CPK n'était plus, comme en 1999, un monolithe d'ex-combattants de l'ALK, mais l'influence de l'organisation de lutte armée restait perçue comme prépondérante[833]. Bien que le CPK ait été créé près de dix ans avant la réforme instituant la FSK, la présence du leadership ALK demeurait, notamment à travers l'encadrement de l'organisation resté quasi identique à celui des origines, en particulier en ce qui concerne les postes les plus élevés dans la hiérarchie (*senior officers*). La hiérarchie du CPK avait en effet su faire preuve d'une forte capacité de résistance à sa marginalisation, notamment lors de la mise en place du corps de réserve, puisqu'à cette occasion, les positions les plus élevées avaient été largement préservées (alors même que tout le monde s'accordait à reconnaitre que

[830] Entretien avec un salarié du PNUD, Pristina, 25 juin 2009.
[831] Entretien avec un ex-conseiller politique de la KFOR, en poste de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Paris, 3 octobre 2012.
[832] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.
[833] Il est très difficile d'estimer la part des ex-combattants dans le CPK, aucune statistique sérieuse n'existant sur ce sujet. Mais le chiffre de 70% nous a été fréquemment cité par des acteurs en prise avec le double processus de dissolution du CPK et de constitution de la FSK, chiffre qui accrédite l'idée d'une influence toujours essentielle de l'ex-ALK. Rien ne garantit ce chiffre pourtant, d'autres estimations ayant été proposées, mais il témoigne de la croyance dans la prépondérance de l'ex-ALK.

le nombre de hauts gradés du CPK était pléthorique, faisant du CPK une véritable armée mexicaine[834]!), tandis que l'effort de démobilisation avait principalement porté sur les positions les plus basses dans la hiérarchie : 60% des *sergents* et des *lower ranks* avaient été démobilisés, contre seulement 20% du corps des officiers[835]. Or l'on sait de quelles ressources d'influence l'ex-ALK disposait à travers cette structuration. Selon les militaires de la KFOR, les membres situés en haut de la hiérarchie du CPK, qui étaient aussi les plus anciens, témoignaient d'une mentalité communiste, se contentaient de ressasser depuis des années leurs plus hauts faits de guerre et se montraient rétifs à tout changement[836]. Plus généralement, ils leur apparaissaient comme faiblement "compétents" : « *a problem among high-ranking officers in the KPC is their limited knowledge of modern organizations ; more specifically modern management, and 21st century organizational requirements. The leadership overall lacks the required capacities to manage 3000 members with varying degrees of skills. (…)*[837]". Cette prédominance des ex-combattants dans le haut commandement a conduit les administrateurs internationaux à parier sur une autre strate du CPK. Si une partie des membres du CPK pouvait être intégrée dans la FSK, c'étaient ceux ayant des rôles de commandement inférieurs qui étaient par ailleurs les moins fortement socialisés à la guerre, ce qui était supposé les rendre plus disposés à intégrer une doctrine militaire et une pratique « modernes ». C'est en ce sens qu'il faut comprendre qu'aux yeux des militaires internationaux, "*most of the body's potential is in the middle ranks and lower*[838]". Dans leur réflexion sur la constitution de la FSK, l'on retrouve ainsi le discours fonctionnaliste sur le professionnalisme et la nécessaire managérialisation qui avait été développé à propos du CPK et qui, déjà, constituait un levier à l'éviction des ex-combattants. Mais cette fois, étant donné la capacité de refaçonnage donnée aux administrateurs internationaux avec la constitution d'une nouvelle force, le pouvoir « subversif » de ce discours est plus puissant encore et l'on peut voir là une illustration du fait que les instruments d'action publique « *ne sont pas des outils axiologiquement neutres (…) Ils sont au contraire porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social (…)* [839]».

---

[834] Selon Erik Petersen, *The KPC. In Search of a Future*, op. cit., "*the current KPC is at the top of the rank-structure, somewhat resembling an upside-down pyramid. There are too many high-ranking officers in relation to mid-level officers and junior members".* p. 10.
[835] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 15.
[836] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 15.
[837] Erik Petersen, *The KPC. In Search of a Future*, *op. cit*., p. 14.
[838] ICG, *An Army…*, *op. cit.*, p. 15.
[839] Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès (Dir), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de sciences po, 2004, p. 13.

Par ailleurs, tout comme à l'origine, il subsistait au sein du CPK une forte surreprésentation des ex-combattants issus du bastion historique de la lutte armée, la Drenica. Cette présence contribuait à l'alimentation du mythe de la réunification des territoires à peuplement albanais, mythe jamais totalement abandonné par ces combattants de la 1ère heure qui avaient prêté serment lorsqu'ils s'étaient engagés dans la lutte armée et qui, pour certains, avaient tenté de donner vie à cette perspective à travers une implication dans l'ANA (Armée Nationale Albanaise). Evincer ces ex-combattants là, à la faveur de la constitution d'une « nouvelle » force de plus en plus ouvertement envisagée comme une future armée, c'est aussi s'efforcer d'infléchir leur projet supra-national considéré comme un obstacle à l'indépendance du Kosovo, laquelle indépendance était acceptable seulement si elle n'engendrait pas de nouveaux bouleversements de frontières. Aussi la FSK devait-elle être le principal levier à l'entreprise de *nation-building*, envisagée dorénavant comme un facteur de stabilisation des Balkans sud, puisqu'elle devait conduire à la substitution d'un sentiment d'appartenance au Kosovo à celui de l'appartenance à la nation albanaise. Et de ce point de vue, les ex-combattants, en particulier ceux de la Drenica, apparaissaient comme une cause perdue, tout au contraire de ceux qui n'avaient pas connu la lutte armée : « *Les jeunes (sont) beaucoup plus sous contrôle. On les forme d'une certaine façon, on leur donne une dialectologie que les anciens n'ont jamais entendue : identité nationale. Il y a une difficulté à accepter le mot « kosovar ». On crée un sentiment national. On espère créer ce ferment de nationalité kosovar. On veut rendre les jeunes fiers de servir sous les drapeaux du Kosovo. On fait du nation building kosovar*[840]. » En somme, le nationalisme kosovar devait être un facteur de stabilisation de la région en ce qu'il contrait le nationalisme albanais[841].

La dissolution du CPK et la constitution d'une nouvelle force ont donc pu sembler offrir aux administrateurs internationaux une chance historique de marginaliser les ex-combattants de l'ALK. Au-delà de cet objectif de remodelage sociologique, le dispositif de mise à plat de l'ancienne force au profit d'une nouvelle a pu être investi par certaines nations hostiles à l'indépendance du Kosovo pour ne permettre qu'une souveraineté faible. Elles ont en effet tiré ressource du fait que deux budgets séparés avaient été mis en place, l'un concernant la dissolution du CPK, l'autre la constitution de la FSK : en apportant une contribution financière au premier volet seulement, certains pays ont vu là un moyen de limiter la portée de

[840] Entretien avec un ex-conseiller politique de la KFOR, en poste de septembre 2004 à janvier 2005, puis de janvier 2009 à janvier 2010. Paris, 3 octobre 2012.
[841] De même que l'indépendance du Kosovo est progressivement apparue comme un moyen de stabilisation de la région, ce qui a conduit à la proposition de son indépendance sous surveillance.

l'indépendance du Kosovo. Ainsi les subsides versés pour la constitution du budget *ad hoc* de l'Otan, appelé « fond de confiance », ont-ils été importants s'agissant du volet dissolution du CPK mais faibles s'agissant de la constitution de la KSF : « *(…) this New Task*[842] *(…) was never fully supported by all contributing nations on the ground in Kosovo. (…) (the) trust fund, established by Nato to support a comprehensive resettlement programme for KPC personnel was fully supported by the International Community. By contrast, the KSF struggled to gain international support and recognition (…); consequently, the Nato Trust Fund established for the KSF attracted little backing. Contributing countries seemed to be more willing to support the dissolution of a uniformed entity in the Balkans than to assist in the creation of a new security force*[843]." Ce qu'un militaire de la KFOR ayant été au coeur de la constitution de la KSF nous a confirmé dans les termes suivants : « *Les nations ont bien acheté le resettlement mais pas la montée en puissance de la KSF*[844] ». Au final, selon l'analyse d'un conseiller politique des militaires de la KFOR, le projet de KSF tel que proposé par Ahtisaari ne fut jamais, à nouveau, qu'un « *compromis entre les nations très favorables à l'armée et celles qui sont totalement contre* [845]», si bien que les partisans de l'indépendance n'ont pu défendre le projet de force armée qu'à la condition que les ex-combattants passant pour les moins recommandables en soient écartés. Mais ceci ne pouvait bien sûr pas être reconnu officiellement, afin que les nations alliées de la Serbie considèrent toujours le projet comme acceptable[846].

Si, sur la base d'une pareille ambiguïté, le projet de FSK inscrit dans le plan Ahtisaari a pu sembler acceptable, il n'en reste pas moins que le principe de la dissolution du CPK a constitué un facteur de réticence de la part des principaux intéressés, à savoir ses membres, qui ont été soutenus publiquement par tous les dépositaires auto-proclamés de la mémoire de la lutte armée, en particulier les associations de vétérans. De fait, l'action internationale a été interprétée pour l'essentiel à l'aune de l'enjeu de la marginalisation des ex-combattants, ce qui explique la forte résistance qu'elle a suscité.

B/ les limites du renouvellement à court terme du personnel

[842] *i.e*, la constitution de la FSK.
[843] Ade Clelow, *op. cit*. p. 8.
[844] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.
[845] Entretien avec un conseiller politique de la KFOR, en poste de 2002 à 2005, Pristina, 7 juillet 2010.
[846] La position officielle de la Serbie vis-à-vis de la mise en place de la FSK est clairement dénonciatrice, le ministre des affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremic, ayant stigmatisé cette force comme un « groupe paramilitaire illégal » dès l'annonce de sa constitution, cité par Ade Clelow, *Kosovo's Security Transition…Op. cit.*, p. 5.

Les administrateurs internationaux ne vont pas avoir les mains totalement libres pour mettre en place la KSF, loin s'en faut, et ils devront, tout comme en 1999, composer avec les pressions venant des acteurs kosovars, en particulier les membres du CPK. Or, la nouvelle configuration créée notamment par l'indépendance du Kosovo procurait des ressources nouvelles aux opposants à la réforme : en prenant appui sur les espaces de la représentation nationale, ils ont pu saisir le gouvernement, les parlementaires, et trouver des relais précieux auprès des associations de vétérans ou encore du mouvement de la société civile en pleine ascension Vetëvendosje[847].

Les conflits entre administrateurs internationaux et membres du CPK vont se concentrer sur la question de savoir dans quelle mesure les futurs ex-CPK ont vocation à intégrer la FSK et, si oui, dans quelles proportions ? Ultimement, cela posait bien sûr la question de la présence des ex-combattants de l'ALK dans la FSK. Cette question nous apparaît comme étant au cœur des enjeux pratiques de constitution de la FSK et comme au principe de nombreux arbitrages rendus par les administrateurs internationaux appartenant, pour l'essentiel, à la KFOR.

Or, la nouvelle force va s'avérer extrêmement attractive pour les futurs ex-CPK, tout comme le fut le CPK pour les ex-combattants de l'ALK, « *plus de 90 % des membres du Corps de protection du Kosovo (ayant) présenté leur candidature*[848] », et ceci a constitué un élément de pression sur les militaires de la KFOR. Or, on l'a vu, du côté des administrateurs internationaux, le rejet d'une continuité entre les deux forces était un principe ordinal et il en découlait logiquement un projet de renouveler si ce n'est totalement du moins en profondeur, le personnel. Pourtant, au vu des remous provoqués par les projets des administrateurs internationaux, il fut finalement acté que 50% des 2868 membres du CPK[849] seraient recrutés dans la FSK et ce dans la première vague de sélection mise en place par la KFOR prévue pour être rendue publique en janvier 2009, dès la genèse officielle de la FSK. Il s'agissait ainsi de mettre fin à toutes les incertitudes qui avaient engendré un vif mécontentement et des contestations multiformes. Les administrateurs internationaux en escomptaient un apaisement au sein du CPK. C'était le signe que la nouvelle force ne pouvait totalement faire abstraction

[847] Dans sa newletter N 131, en date du 26 janvier 2009, Vetëvendosje a soutenu clairement les revendications des membres du CPK, considérant que « *les soldats les plus professionnels et les plus patriotiques (avaient) été exclus de la* KSF », et dénonçant la faiblesse du gouvernement face à la « *communauté internationale qui ne veut pas que le Kosovo ait une armée* ».

[848] Rapport du 17 mars 2009 (S/2009/149). Selon une enquête, réalisée à la demande du Pnud, en charge de la réintégration des ex-combattants, 96% des ex-CPK non sélectionnés par le KFOR auraient souhaité intégrer la FSK. UNDP Kosovo, *2009 Annual Report*, p. 6.

[849] Entretien avec un salarié du PNUD, Pristina, 25 juin 2009.

de l'ancienne et que la marge d'action des administrateurs internationaux en matière de recrutement s'était trouvée limitée, ainsi que le reconnait un haut gradé de la KFOR chargé de la constitution de cette force : « *La KSF, officiellement, n'est pas la continuité du TMK. Il n'y a pas de lien d'héritage entre les deux mais on ne pouvait empêcher les anciens du TMK d'appliquer*[850]. *Bien évidemment, beaucoup ont postulé mais il y a eu une sélection*[851]. » Tout comme à propos de la constitution du CPK, les militaires de la KFOR s'appuient sur la ressource argumentative de la sélection opérée par leurs soins, destinée à éviter la perception de leur dépossession du processus, pourtant assez largement en cours. Une première sélection sera réalisée sur dossier, suivie de tests d'aptitude sur le plan sécurité et d'un ultime « filtre » reposant sur un entrainement. Toutefois, « *In fine, on aura sans doute 1400 anciens CPK dans la KSF, ce qui est beaucoup sur 1500*[852]! » De fait, quand bien même les administrateurs internationaux voulaient éviter toute continuité institutionnelle entre les deux organisations, et qu'ils ont pour ce faire mis en place une procédure de sélection ouverte à tous, y compris ceux qui ne venaient pas du CPK, la pression exercée par les ex-CPK qui ont candidaté en masse a produit un résultat inattendu, ou du moins sous-optimal, au regard des objectifs des militaires de la KFOR, à savoir la colonisation de la FSK par les ex-membres du CPK. En conséquence, la FSK s'inscrit pour une bonne part dans la continuité du CPK.

Les pressions exercées par les ex-CPK sur le recrutement du personnel de la FSK ne se sont pas limitées à l'enjeu de l'ampleur de leur intégration dans la FSK. Elles ont en effet également porté sur la question de savoir qui, parmi les ex-CPK, devait être recruté, puisque une fois connue la liste des sélectionnés par la KFOR, en janvier 2009, une mobilisation de « *quelques centaines de membres du CPK* [853]» a pris place le 23 janvier pour contester les choix des militaires internationaux et demander leur propre intégration dans la FSK, mobilisation dont les revendications ont été soutenues officiellement par les autorités nationales, en particulier le ministre des forces de sécurité qui, après avoir reçu une délégation, a « *assur(é) que les tests auxquels doivent se soumettre les candidats seraient revus* »[854]. De fait, à la suite d'une rencontre entre le Premier Ministre, le commandant de la

[850] Il s'agit là d'un anglicisme, dérivé de « application ».
[851] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.
[852] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina. Avec ce chiffre de 1500, il fait référence au niveau de recrutement atteint à la date de l'entretien, c'est-à-dire à la suite de la première vague de recrutement.
[853] Reuters, 23 janvier 2009.
[854] *Courrier Des Balkans*, Mise en ligne : samedi 24 janvier 2009.

KFOR et le commandant de la KSF, il fut annoncé que les membres du CPK non sélectionnés seraient tout de même invités à s'entraîner avec les nouvelles recrues [855]! Par la suite, il fut décidé que les candidatures de 323 membres du CPK non sélectionnés seraient à nouveau examinées dans le cadre d'une deuxième vague, ces personnes se voyant ainsi offrir une deuxième chance, pour peu que les sélectionnés de la première vague échouent à l'issue de la phase d'entraînement[856]. Le caractère ubuesque de la mesure en dit long sur l'ampleur des contestations de la procédure de sélection et la difficulté pour les administrateurs internationaux de mettre en place une réforme en échappant aux pressions des récipiendaires.

Cette reculade n'était pas la première. En amont déjà, au cours de la phase de sélection mais avant l'annonce des résultats en janvier 2009, la liste établie par la KFOR, sur une base se voulant purement objective et méritocratique[857], avait été revue afin de prendre en compte l'origine géographique et de permettre finalement une représentation plus équilibrée sur la base de la « zone de protection » à laquelle les candidats appartenaient auparavant : « *It was rightly noted that on occasions there was a lack of representation from one PZ (Protection Zone) or another, especially across certain specialisations. This led to selection boards making compromise and choosing personnel because of where they lived rather than based on their performance at the tests. On the face of it, this approach was completely at odds with the NATO standards philosophy; but getting an unbalanced organisation from the beginning could have led to bigger problems later*[858]." Derrière cet enjeu d'équilibre géographique se cache celui de la répartition des membres de la FSK en fonction de leur appartenance clanique, laquelle est en grande partie déterminée sur une base territoriale. C'est donc tout l'enjeu de la composition sociologique de la FSK qui affleure[859], alors que les militaires de la KFOR voulaient s'en tenir à des critères légitimants de mérite, enjeu derrière lequel se profile la question des allégeances, des leaderships et de la capacité de contrôle de l'organisation par certains clans mais aussi par les leaders ex-combattants.

Ainsi apparaissait-il que cette réforme, pensée par les militaires de la KFOR dans l'objectif de rendre la force du Kosovo compatible avec les armées de l'Otan, ne pouvait faire abstraction du champ des forces sociales dans lequel elle prenait place. Investie par les acteurs

---

[855] Ade Clelow, *Kosovo's Security Transition… Op. cit.*, p. 28.

[856] Entretien avec un salarié du PNUD, Pristina, 25 juin 2009. Les personnes sélectionnées en janvier 2009 n'étaient pas en effet définitivement recrutées, il leur fallait réussir un ultime test à la suite de l'entraînement proposé par la KFOR. Les 323 "repêchés" pouvaient espérer être recrutés en cas d'échec des sélectionnés de janvier à l'issue de l'entraînement.

[857] Selon Ade Clelow, "*The decision was taken to use a range of relatively uncontroversial criteria during testing", Kosovo's Security Transition… Op. cit.*, p. 15.

[858] *Ibid*, p. 17.

[859] Et l'on peut raisonnablement faire l'hypothèse que c'était notamment la Drenica qui était sous-représentée.

récipiendaires, cette réforme a fait l'objet de pressions, de marchandages et d'inflexions devant garantir son acceptabilité sociale et politique pour les acteurs kosovars. A nouveau, il semble bien que des dispositifs d'apparence technique ne puissent se développer sans intégrer des contraintes sociales et politiques.

Mais si, comme on vient de le voir, la marge d'action des militaires internationaux s'est avérée plus limitée qu'espéré initialement, ces derniers n'ont pas été complètement démunis pour influer sur la composition finale de la FSK.

C/ La portée à terme de la réforme

Tout comme les administrateurs internationaux avaient pu tirer argument du caractère civil du CPK à partir de 1999, les militaires de la KFOR ont pu utiliser comme levier le nouveau design proposé par Ahtisaari. Sous couvert d'une volonté de rationalisation de la nouvelle force, ils ont déployé une argumentation fonctionnaliste se référant aux armées de l'Otan, prises comme modèle, afin de restructurer la FSK, notamment *via* un réagencement substantiel de son organisation territoriale et hiérarchique : « *La FSK par rapport au KPC est conçue pour être pyramidale, ce qui n'est pas tout à fait le cas pour le KPC !* (…) *On a mis fin aux 6 régions*[860]*. La FSK est implantée sur six points contre une vingtaine avant*[861]. » Ce modèle de restructuration, référé aux armées de l'Otan, est bien sûr particulièrement habile puisque c'est un moyen de conditionnalité fort, les membres du CPK aspirant non seulement à devenir une armée mais qui plus est à intégrer l'Alliance Atlantique.

Mais derrière cette réorganisation, l'objectif était en réalité de « casser » l'héritage ALK, dont on sait l'importance dans la structuration du CPK, notamment en s'efforçant de restructurer le système hiérarchique et les loyautés afférentes ce qui, à terme, espérait-on, devait produire des effets sur l'« état d'esprit » du nouveau corps : « *Il y avait aussi une nécessité de redéfinir les grades. On a identifié les postes à l'intérieur offerts au KPC (et) il a fallu dégrader un certain nombre de gens (mais pas de plus de 2 crans)*[862]*.* » Toutefois, la latitude d'action des acteurs internationaux n'a pas été complète s'agissant de la réorganisation de la force. Dès lors qu'il avait été acté que d'anciens membres du CPK intégreraient la FSK, la restructuration ne pouvait se faire totalement souverainement, leur présence constituant un

[860] *i.e* les six zones héritées de l'implantation territoriale de l'ALK.

[861] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.

[862] Cette dégradation reste sans conséquence matérielle puisqu'une disposition interdisait de baisser les salaires des ex-CPK intégrés dans la FSK. Mais elle devait contribuer à briser les liens d'autorité reliant d'ex-commandants de l'ALK à leurs subordonnés.

facteur d'inertie, notamment lorsqu'il s'est agi de peser sur l'enjeu symbolique des positions dans la hiérarchie : « *Puisqu'il existait beaucoup d'officiers supérieurs dans le KPC, des gens sont restés parce qu'on ne pouvait pas les dégrader*[863]. » Sur ce plan, l'influence des militaires de la KFOR n'est donc parvenue à s'exercer que *sur les marges*.

Mais sous d'autres aspects, les acteurs militaires ont pu poursuivre leur objectif de « casser l'héritage » de la lutte armée avec un certain succès, sous couvert toujours de la nécessité de réformer la FSK par rapport au CPK. On soulignera tout d'abord que tout en cédant à la revendication des ex-CPK d'intégrer la FSK, les militaires de la KFOR sont tout de même parvenus à écarter près de 1500 d'entre eux, qui ont bénéficié du programme de réintégration du PNUD. Mais surtout, la procédure de sélection a pu mettre en place un curseur qui, s'il ne permettait pas d'écarter, loin s'en faut, les ex-CPK, a en fait contribué à l'éviction quasi-totale des ex-combattants : il s'agit du critère de l'âge. Au final, en effet, selon mon interlocuteur, l'immense majorité des recrues de la première vague de janvier 2009 (1100 sur les 1400 déjà sélectionnés à la date de l'entretien) avait moins de 25 ans, ou se situait dans la tranche 25-30 ans[864], si bien qu'ils appartenaient à une nouvelle génération, post-conflit, puisqu'ils étaient âgés au maximum de 20 ans à la fin de la guerre. La probabilité qu'ils aient participé au conflit armé était donc faible quoique non nulle[865]. La reculade des militaires de la KFOR, qui avaient fini par accepter le recrutement de 1400 ex-CPK début 2009, était donc loin de constituer un renoncement à leur ambition de « casser l'héritage ALK ». Et c'est bien ce pari-là qui explique la concession faite sur l'origine CPK, notre interlocuteur considérant en effet que de par leurs caractéristiques d'âge, les jeunes témoignent d'une distance vis-à-vis de l'épopée de la lutte armée, étant donné que la plupart « *n'ont pas combattu, ni connu la guerre et ont un niveau d'études plus élevé*[866]. »

Certes ces changements ne se sont pas réalisés sans remous, on l'a vu, mais on peut considérer que, dans l'ensemble, les militaires de la KFOR ont eu les coudées beaucoup plus franches que cela n'avait été le cas en 1999. Les pressions et marchandages en provenance

---

[863] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.

[864] Selon l'estimation « à la louche » du haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF. Entretien du 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.

[865] Dans le cadre de nos entretiens avec les ex-combattants, nous avons rencontré quelques rares personnes énonçant n'avoir que 17 ans lors de leur engagement dans la lutte armée, en 1998 ou 1999, mais certaines m'ont indiqué avoir menti sur leur âge afin d'être accepté par un commandant réticent à enrôler des jeunes hommes de moins de 18 ans.

[866] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina.

des leaders ex-combattants ont été nettement moins pesants, en raison bien sûr du fait que les administrateurs internationaux n'étaient pas cette fois confrontés à une situation particulièrement instable, mais aussi parce que parmi les acteurs locaux, ils disposaient de relais officiels légitimant leur politique. A une question posée à un haut gradé de la KFOR en charge de la constitution de la KSF, à propos du mécontentement exprimé par les ex-CPK s'agissant de la procédure de sélection, mon interlocuteur acquiesce, pour constater qu'au final « *ça s'est pas passé trop mal. Y'a eu une manifestation, puis deux autres, puis ça s'est calmé. Ici, tout est sous contrôle. Quand on dit de se calmer, cela se calme. (...) Quand Thaçi dit : « on se calme », les gens se calment*[867]. »

En définitive, le gouvernement du Kosovo devenu indépendant a joué un rôle d'auxiliaire indigène facilitant la mise en œuvre d'une réforme qui, en l'absence de son concours, n'aurait sans doute pas pu être entreprise. Il faut voir là l'effet de la conditionnalité posée par la « communauté internationale ».

Si l'on s'intéresse en effet à la composition finale de la FSK, l'on s'aperçoit que la deuxième vague de recrutement a pu s'opérer sans subir les mêmes pressions que début 2009 et sans être obligée à des révisions aussi sensibles par rapport aux projets initiaux. Ainsi, à la date du 6 juin 2013, sur 2283 membres actifs, la FSK comptait 1283 ex-membres du CPK, soit 56,20%[868], et aucun au sein de la réserve, ce qui signifie qu'aucun ex-membre du CPK n'a été retenu à l'occasion de la deuxième vague de recrutement. La part des anciens membres du CPK est certes importante -plus de la moitié, si bien que la FSK s'inscrit bien en définitive dans la continuité du CPK- mais la pression a été contenue. Mais surtout, il semble bien que les militaires de la KFOR soient parvenus à dissoudre le fait combattant si l'on en juge par l'âge moyen des membres de la FSK : celui-ci se situe en effet à 32 ans[869], soit un âge moyen de 17-18 ans au plus fort du conflit armé en 1998-1999, ce qui laisse supposer que la participation au conflit armé a été assez marginale, compte tenu du fait que dans l'ensemble, c'est seulement à partir de 18 ans que les jeunes hommes pouvaient combattre au sein de l'ALK.

Si les administrateurs internationaux sont parvenus à leurs fins à propos de la présence des ex-combattants au sein de la FSK, il n'en va pas de même s'agissant de la représentation des Serbes. On l'a dit, la réforme du CPK se justifiait surtout par la nécessité de constituer une force multiethnique, avec pour enjeu principal l'intégration de minorités serbes. Toutefois, le

[867] Entretien avec un haut responsable de la KFOR, en charge de la constitution de la KSF, 1er juillet 2009, HQ KFOR, Pristina. Pour mémoire, Thaçi, l'ex-leader de l'ALK, est alors Premier Ministre.
[868] Ces données nous ont été fournies par Michael Clements, en poste au HQ de la KFOR, le 6 juin 2013.
[869] Merci à Michael Clements pour ces précieuses informations.

dispositif a surtout profité aux autres minorités, puisque sur les 176 « minorités » qui ont été intégrées dans le corps d'active, soit 7,86% de l'ensemble, on compte d'abord des Turcs (2,37%), des Bosniaques (2,14%), des Ashkalis (1,3 %), des Egyptiens (0,89%) et les Serbes arrivent en cinquième position, avec 16 membres, représentant 0,71% de la force[870] !

En définitive, la FSK s'inscrit donc bien dans la continuité du CPK, lui-même continuation de l'ALK, en raison notamment des appropriations, pressions des récipiendaires sur les administrateurs internationaux en charge de sa constitution. Cette institution se situe au cœur d'un agenda de souveraineté et occupe une place centrale dans la dynamique étatique au Kosovo, ainsi qu'en témoignent les déclarations, en novembre 2014, d'Agim Çeku, en tant que Ministre des forces de sécurité, selon lesquelles la FSK se transformera en armée en 2019. Une FSK qui n'est ni tout à fait la même que l'ALK, ni tout à fait une autre…

Il est un autre aspect par lequel les administrateurs internationaux se sont efforcés de dissoudre le fait combattant, qui concerne la politique sociale relative aux vétérans et la construction d'un récit national de la lutte armée. Nous allons voir que des luttes mémorielles ont pris place, opposant administrateurs internationaux et associations de vétérans ou autres divers héritiers autoproclamés du mouvement armée, luttes qui constituent un autre aspect par lequel se configure le nouvel Etat du Kosovo.

[870] Le pourcentage de minorité est resté quasi inchangé depuis la création de la FSK, puisiqu'il se situait à 6,2% en 2009 et 8,2% en 2010, selon Katy A. Crossley-Frolick et Oya Dursun-Ozkanca in « Security Sector Reform and Transitional Justice in Kosovo: Comparing the Kosovo Security Force and Police Reform Processes », in *Journal of Intervention and Statebulding*, 6(2), june 2012, p. 133.

PARTIE III. Enjeu vétéran, construction d'un récit national et formation de l'Etat[871]

****

La question des politiques publiques à destination des vétérans est à peu près complètement absente des approches classiques sur le DDR qui s'intéressent en effet au court terme de la démobilisation et du désarmement et négligent le long terme de la « réintégration », dont une dimension essentielle réside pourtant dans les mesures symboliques et matérielles prises à destination des ex-combattants (politiques sociales, politiques de commémoration)[872]. Il n'est donc pas étonnant que les historiens soient presque les seuls à s'être montrés attentifs aux enjeux et effets multiples de l'adoption et de la mise en œuvre de ces politiques matérielles et symboliques.

Plusieurs d'entre eux ont expliqué que la mise en œuvre de politiques sociales à l'endroit des ex-combattants avait souvent été un élément constitutif de l'essor de l'Etat. Ainsi Theda Skocpol souligne-t-elle que la spécificité de la protection sociale aux Etats-Unis est à rechercher dans la mise en place d'un système généreux de pensions à destination des vétérans unionistes de la guerre civile et de leurs « dépendants », dès les années 1870[873]. Alec Campbell analyse quant à lui dans quelle mesure la formation de l'Etat US suite à la Première Guerre mondiale est redevable au système de bénéfices mis en place à destination des vétérans, à la suite de l'activité de promotion des intérêts de ces derniers par la Légion étrangère, et il souligne qu'en Europe au cours des XIXe et XXe siècle, l'attribution d'allocations sociales aux vétérans a été un élément moteur de la mise en place d'un Etat Providence[874]. Et l'adoption du GI Bill en 1944 en faveur des millions de vétérans américains de la seconde guerre mondiale constitue une autre étape clé de l'essor de l'Etat américain. Ces politiques ont souvent produit des effets d'intégration des vétérans lors de leur retour à la vie

[871] Ce chapitre a fait l'objet d'une lecture attentive de Cécile Jouhanneau avec qui j'ai eu le plaisir d'avoir de nombreux et très fructueux échanges.

[872] Voir en ce sens, la conclusion de Duclos (Ed), *War veterans in postwar situations*, Palgrave Mc Millan, 2012, p. 267 et suiv.

[873] Theda Skocpol, *Protecting Soldiers and Mothers. The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge, Mass. : Belknap Press of Harvard University Press, 1992.

[874] Alec Campbell « Where Do All the Soldiers Go ? Veterans and the Politics of Demobilization », in Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 111 et suiv.

civile. C'est l'argument fort de Suzan Mettler à propos toujours du GI Bill, qui selon elle a favorisé la participation politique des bénéficiaires[875].

Il apparait le plus souvent que ces politiques sont adoptées sous la pression des vétérans, notamment lorsqu'ils se sont organisées au sein d'associations. De fait, l'expérience de la guerre et du retour est souvent constitutive d'un rapport renouvelé des acteurs de la guerre vis-à-vis de la nation et de l'Etat. Des historiens comme Thomas Grillot[876] ou Christopher S. Parker[877] ont bien analysé l'émergence de nouvelles demandes de citoyenneté ou d'égalité politique qui ont été portées par des vétérans, témoignant d'une transformation de leur engagement dans la Cité. Les exigences de politiques publiques renvoient donc à des aspects indissociablement matériels et symboliques. Guillaume Piketty insiste ainsi sur la puissance de l'expression collective, après-guerre, d'une demande de célébration officielle des « sacrifices consentis », venant en particulier des associations de vétérans. S'appuyant notamment sur les travaux du psychiatre des armées, Claude Barrois, il considère que l'« économie morale de la reconnaissance », à savoir un ensemble de rituels destinés à donner aux vétérans le sentiment que la « *collectivité reconnaît sa dette et que les années de souffrance, inscrites dans leur chair et leur esprit, reçoivent un* sens[878] », participe du processus de sortie de conflit. S'agissant de la Première Guerre mondiale, Bruno Cabanes a lui aussi souligné l'importance des « *procédures de reconnaissance et de réparation en œuvre lors du retour des hommes*[879] » qui favorisent leur démobilisation et leur retour à la vie civile.

En ce qui concerne les contextes contemporains d'interventionnisme post-conflit, Fred Pompeo Cocozzelli note à l'inverse que les politiques sociales après-guerre, comprenant notamment l'allocation de pensions ou de bénéfices aux ex-combattants, constituent une composante largement négligée de l'ingénierie internationale, et ce alors qu'elles seraient, selon lui, « *aussi vitales pour une reconstruction réussie que les réformes politiques, économiques et judiciaires*[880] », en ce qu'elles « *posent les fondations normatives et*

---

[875] Suzanne Mettler, *Soldiers to citizens: the G.I. Bill and the making of the greatest generation*, New-York, Oxford, Oxford University Press, 2005.

[876] Thomas Grillot, *Après la Grande Guerre : comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes*, 1917-1947, Paris, Ed. EHESS, 2014, p. 16.

[877] Christopher S. Parker, *Fighting for democracy: Black veterans and the struggle against white supremacy in the postwar South*, Princeton N.J ; Oxford, Princeton University Press, 2009.

[878] Guillaume Piketty, « Economie morale de la reconnaissance. L'ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde Guerre mondiale », in Bruno Cabanes, Guillaume Piketty (Dir), « Sorties de guerre au XXe siècle », *Histoire@politique*, n°3, novembre-décembre 2007, p. 1.

[879] Bruno Cabanes, « La démobilisation des soldats français », in *Les cahiers de la paix*, n° 7, Presses de l'Université de Nancy, 2000, p. 55-65. Voir également, du même auteur, « Le retour du soldat au XXe siècle. Perspectives de recherche », *Revue historique des armées*, 245, 2006, p. 4-15.

[880] Fred Pompeo Cocozzelli, *War and Social Welfare. Reconstruction after Conflict*, Palgrave Mc Millan, 2010, p. 11.

économiques de la reconstruction post-conflit[881]», contribuant par là même à l'établissement d'une citoyenneté sociale.

Nous détachant d'une vision étroite de la réintégration, nous allons ici nous intéresser aux politiques sociales adoptées au Kosovo après-guerre à destination des ex-combattants, afin d'envisager les effets de leur élaboration et de leur mise en œuvre sur la formation de l'Etat et sur la construction d'un nouveau récit national. Nous nous intéresserons en particulier au statut reconnu aux ex-combattants dans ce récit national du fait de ces politiques, à la part symbolique qui leur est concédée dans la narration publique de l'histoire récente.

Le contexte post-conflit au Kosovo est particulier, en raison de la situation de protectorat qui a longtemps « interdit » aux Kosovars l'écriture de leur récit national public et les initiatives de politique sociale. Les premières initiatives de politique publique référées au conflit passé ont été le fait des administrateurs internationaux qui, sur la base des pouvoirs que leur conférait la résolution 1244, ont adopté en décembre 2000 un règlement destiné pour l'essentiel à dédommager les invalides de guerre et les familles de personnes décédées. Au fur et à mesure de la dévolution du pouvoir aux Kosovars, notamment après la mise en place des institutions provisoires en 2005[882], on va assister à l'adoption de nouvelles dispositions en faveur des ex-combattants et leur famille et à la construction d'un récit mémoriel autochtone concernant la lutte armée, en particulier en 2006 avec l'adoption d'une loi « *sur le statut et les droits des familles de martyrs, invalides, vétérans et membres de l'Armée de Libération du Kosovo et des familles de victimes civiles de la guerre* [883]». Cette loi va toutefois être bloquée par le chef de la Minuk, qui conservait alors un pouvoir de promulgation, si bien que le Parlement sera amené à légiférer de nouveau en 2011. Cette cascade législative ne peut être comprise bien sûr qu'en regard du processus de dévolution des pouvoirs aux Kosovars, qui a permis une « vernacularisation » de la politique et de la mise en récit de la mémoire de la lutte armée reposant sur un imaginaire foncièrement différent de celui des administrateurs internationaux.

Pour cerner ce processus dans toute sa complexité, il convient par ailleurs d'envisager le rôle exercé par l'Association des vétérans (OVL UÇK : Organizatës së Veteranëve të Luftës së

---

[881] *Ibid*, p. 13. Il poursuit « *On the normative level, social policy provides a tool for evaluating the character of a society in relation to justice as social inclusion. (…) Economically, social policy functions as a mechanism for human security, which in turn supports reengagement with the economic system*."

[882] Provisional Institutions of Self Government, basées sur le cadre constitutionnel établi par la Minuk le 15 mai 2001. http://www.assembly-kosova.org/common/docs/FrameworkPocket_ENG_Dec2002.pdf.

[883] Loi N° 02/L-2, 23 février 2006.

UÇK) dans l'adoption d'une législation sur le statut des vétérans et les « valeurs de la guerre ». Créée en 2000, l'association s'est rapidement imposée, dans les années d'après-guerre, comme un « *entrepreneur de mémoire* »[884], de par sa mise en avant d'un certain cadre d'interprétation[885] de la lutte armée et sa revendication d'une reconnaissance officielle des sacrifices consentis par les combattants et, indissociablement, d'une gratification matérielle des principaux acteurs de la lutte armée. L'association va ainsi participer à la mise en récit publique d'une norme mémorielle du conflit armé qui confère aux combattants de l'UÇK et à la lutte armée une place essentielle dans le récit national kosovar –à travers notamment l'adoption d'une législation y afférente- et ce surtout après que le Kosovo sera devenu indépendant et que le pays sera dirigé par l'ancien chef politique de l'UÇK, H. Thaçi : on va en effet assister à la mise en place d'une relation clientéliste entre des partis issus de la lutte armée, en particulier le PDK, et l'Association, participant de l'intérêt bien compris des deux composantes, puisqu'elle permettra d'un côté à l'Association de s'imposer comme « *gardien de la mémoire*[886] » de la lutte armée, ce qui lui confèrera une forte visibilité dans l'espace public kosovar et des ressources de pouvoir, et de l'autre au PDK d'apparaître comme le principal représentant politique prenant en charge les intérêts des combattants, s'assurant ainsi un soutien à la base des franges de la société qui en sont proches, particulièrement évident dans certaines régions du Kosovo devenus des bastions électoraux du PDK comme la Drenica[887].

Cette relation clientéliste influence en profondeur le processus de formation de l'Etat engagé depuis le milieu des années 2000 au Kosovo, et ce plus particulièrement depuis l'indépendance de 2008. L'activité bureaucratique s'organise de façon croissante autour de l'enjeu vétéran, cependant que le budget de l'Etat accorde aux « *catégories de la guerre* » une part de plus en plus importante. On assiste dans le même temps à une pénétration de l'Etat par les vétérans, présents aussi bien symboliquement dans l'identité nationale en construction

[884] Selon l'expression de Michael Pollak, in « Mémoire, oubli, silence », in *Une identité blessée*, Métailié, 1993, p. 30. La notion a été forgée par référence à celle d'« *entrepreneur de morale* », proposée par Becker, pour souligner le travail d'encadrement de la « mémoire commune » auquel procèdent certains acteurs ou organisations. Dans la littérature anglo-saxonne, la notion a été diffusée par Elizabeth Jelin, in *State Repression and the Struggle for Memories*, London, Social Science Research Council, 2003.

[885] Au sens de « *framing* », tel qu'envisagé dans la théorie des mouvements sociaux, à la suite d'un emprunt à Erving Goffman et à son analyse des cadres de l'expérience dans son ouvrage éponyme, paru en 1974, traduit aux Editions de Minuit en 1991.

[886] M. Pollack, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Métailié, 2000, p. 246.

[887] Au Zimbabwe, Norma Kriger a pbservé un phénomène semblable de double légitimation du parti au pouvoir et des vétérans. « Les vétérans et le parti au pouvoir, une coopération conflictuelle dans la longue durée », in *Politique africaine*, n° 81, mars 2001, p. 85.

qu'organiquement à travers leurs représentants engagés dans une relation néo-corporatiste, si bien que l'enjeu vétéran semble désormais en passe de coloniser le nouvel Etat.

Pour rendre compte de ces processus enchevêtrés, nous nous intéresserons dans un premier temps à l'entreprise d'occupation d'un espace public et d'influence de l'agenda parlementaire par l'association des vétérans qui a donné lieu à l'adoption en 2006 d'une loi relevant d'un imaginaire foncièrement différent de celui des administrateurs internationaux (Section 1). Mais avec l'arrivée au pouvoir du principal parti issu de la lutte armée, l'enjeu vétéran va commencer de « coloniser » l'Etat, du fait notamment de la mise en place d'une relation néo-corporatiste avec l'Association des ex-combattants, qui favorisera une nouvelle phase pour l'entreprise mémorielle et la politique de reconnaissance et de welfare à destination des ex-combattants (section 2). En définitive, cette alliance de fait entre le parti au pouvoir et l'Association participe de la construction et de la configuration de l'Etat(-nation ?) du Kosovo devenu indépendant en 2008 (Section 3).

Section 1. La construction d'un récit indigène de la lutte armée

L'immédiat après-guerre se caractérise par la situation d'administration du Kosovo par l'UNMIK et par la forte réticence des administrateurs internationaux à s'engager dans une politique de reconnaissance et de « dédommagement » à l'endroit des acteurs combattants[888]. C'est seulement 18 mois après l'adoption de la résolution 1244, soit en décembre 2000, que le Représentant Spécial du Secrétaire Général publiera un règlement prévoyant des « *bénéfices pour les invalides de guerre et pour les parents proches de ceux qui sont décédés dans le cadre du conflit armé au Kosovo* »[889]. Le texte, très court, composé de 8 article seulement, définit un certain nombre de mesures en faveur de personnes ayant subi de sérieux dommages au cours du conflit armé, à savoir d'une part les invalides de guerre, qu'ils soient civils ou combattants[890], et de l'autre les familles de ceux qui sont morts au cours du conflit, établissant

[888] Selon un acteur de premier plan présent au Kosovo dans l'immédiat après-guerre dans l'entourage de Kouchner, « *la Minuk a totalement éludé la question des vétérans. J'étais d'ailleurs présent à la première réunion lors de laquelle Thaçi a demandé à Kouchner d'avoir ce dossier à l'esprit et de créer un fond pour les vétérans et leurs familles. Mais la Minuk ne voulait surtout pas apparaître cautionner ce qui avait été l'UÇK.* » (BE, échanges par courriel, mars 2009)

[889] UNMIK/REG/2000/66, 21 décembre 2000.

[890] « *The terms "war invalids" and "those who died as a result of the armed conflict in Kosovo", as used in the present regulation, shall cover combatants, including members of the former KLA, and civilians*", Section 1, alinéa 2.

ainsi le canevas d'un « *régime social libéral*[891] ». Blessures ou décès ouvrent droit à des pensions pour les « invalides de guerre » et les « *parents proches de ceux qui sont décédés* » ainsi qu'à plusieurs catégories de bénéfices, tels que l'accès gratuit aux soins médicaux « *procurés dans les centres gouvernementaux de santé et de réhabilitation* » pour les « invalides de guerre » et les « parents proches de ceux qui sont décédés » et l'exemption de certaines taxes « pour les véhicules adaptés au handicap de l'invalide »[892]. Pour se voir reconnaître le droit à ces bénéfices, les requérants doivent solliciter le Département de la Santé et des affaires sociales relevant de la Joint Interim Administrative Structure (JIAS) mise en place par l'ONU (puis, à partir de 2005, c'est au Ministère du travail et des affaires sociales qu'ils s'adresseront). Sur cette base, 7.528 bénéficiaires[893] se verront verser une modeste pension mensuelle oscillant entre 70 et 150 Deutsch Marks[894]. De 2002 à 2006, dates de mise en œuvre de ce règlement, le budget annuel s'élevait à 5,333,262.75 € [895].

Bien que le règlement 66 adopté en 2000 par l'UNMIK réponde sur le principe à une demande centrale de l'association des vétérans de guerre, sans toutefois aller très loin dans l'allocation de bénéfices, cette dernière s'y est fermement opposée et l'a rejeté en bloc, considérant que le texte n'était en aucune façon sous-tendu par la préoccupation de prendre réellement en charge les besoins des ex-combattants et que « *le seul but de l'UNMIK était de montrer qu'ils faisaient quelque chose* [896]». De par son activité et son enracinement social, l'association va exercer une influence majeure sur le débat public relatif à la guerre des années 1990 et elle finira par trouver un relais efficace auprès de parlementaires, en particulier ceux qui avaient soutenu le mouvement de lutte armée dans les années 1990, quant ils n'y avaient pas participé. Le Parlement adoptera ainsi une loi, en 2006, qui se substituera au règlement de 2000 et reprendra une bonne partie des revendications de l'Association.

---

[891] Fred Pompeo Cocozzelli, *War and Social Welfare, op. cit,* p. 88 et suiv. Le schéma d'assistance sociale se caractérise par des critères stricts de qualification, le « means-testing » et des allocations modestes.
[892] UNMIK/REG/2000/66. Section 2, alinéa 1.
[893] Chiffres qui nous ont été communiqués par le secrétaire général du Ministère du travail et des affaires sociales, en mai 2013. Voir aussi Gësim Visoka, « International Governance and Local Resistance in Kosovo : the Thin Line between Ethical, Emancipatory and Exclusionary Politics », *Irish Studies in International Affairs*, Vol 22, 2011, p. 117.
[894] Montant fourni par Isabel Ströhle, « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship in Post-War Kosovo", in Srda Pavlovic, Marko Zivkovic (Ed), *Transcending Fratricide. Political Mythologies, Reconciliations, and the Uncertain Future in the Former Yugoslavia*, Nomos, Southeast European Integration Perspectives, 2013, p. 255.
[895] Chiffres qui nous ont été communiqués par le secrétaire général du Ministère du travail et des affaires sociales, en mai 2013.
[896] Entretien avec Muharrem Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 26 juin 2009.

§ 1. L'association d'ex-combattants, un entrepreneur de mémoire saturant l'espace public d'après-guerre.

En 1999, la co-optation des leaders pragmatiques de l'ALK s'est opérée, on l'a vu, sur la base d'une mise à l'écart de certaines revendications et de projets qui innervaient pourtant le mouvement de lutte armée, tels que la constitution d'une « grande Albanie ». Ce renoncement ne fut pas sans susciter de la déception dans les rangs de l'ALK[897] et c'est d'ailleurs dans l'objectif de maintenir sur l'agenda cette perspective d'une unification des territoires à peuplement albanais que s'est constituée l'association pour les vétérans de guerre de l'UÇK (OVL UÇK : Organizata e Veteranëve të Luftës së UÇK-së) le 23 septembre 2000 : « *La première raison pour laquelle l'association a été fondée, c'est de poursuivre en fait le but de créer des territoires… enfin un grand territoire albanais. Ce but n'a pas été réalisé (du fait de) la mise en place de la mission UNMIK. Et c'est une des raisons pour lesquelles l'association est là parce que, voilà, on n'était pas arrivés où on voulait*[898]. »

A ce jour, la nébuleuse associative est constituée de 3 organisations représentant différentes « catégories émergées de la guerre » : invalides de guerre (Shoqata e Invalidëve të Luftës, SHIL), familles de victimes (Shoqata e Familjeve të Dëshmorëve, SHFD), vétérans de guerre, qui chapeaute et englobe en fait les autres « sous » catégories. Cette différenciation nous semble répondre surtout à des impératifs fonctionnels et de pouvoir, permettant notamment la désignation de représentants à la direction de chacune d'elles, ce qui favorise l'incarnation et la visibilité des différents enjeux mais aussi l'attribution de positions honorifiques plus nombreuses, fluidifiant sans doute les luttes de pouvoir (et d'ego !). Car pour le reste, beaucoup d'éléments militent en faveur d'une relative homogénéité des associations : leur siège se trouve dans les mêmes locaux au centre de Pristina, 2 rue de l'UÇK (!), les trois associations disposent d'un unique site internet où se trouvent notamment les communiqués de presse, déclarations publiques, événements auxquels ont participé les associations, et les statuts. De plus, les trois associations se sont regroupées sous une présidence unique. A aucun moment, nous n'avons noté de voix discordante de l'une ou l'autre association et c'est pourquoi nous évoquerons désormais la nébuleuse associative au singulier, sous le signe OVL

[897] Déception qui fut le moteur de la création souterraine de l'Armée de Libération Nationale évoquée *supra* à propos du CPK.
[898] Entretien avec Muharrem Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 5 juin 2013.

UÇK[899]. Depuis 2009, l'association est présidée par Muharrem Xhemajli et revendique 25000 membres[900], lesquels se voient proposer un coût d'entrée très bas, puisque les ex-combattants les plus démunis économiquement ne règlent qu'un euro de cotisation[901]. Ceci témoigne de la volonté des dirigeants de rassembler tous les vétérans et de construire une représentation unitaire de ce groupe social, ainsi constitué comme un « *groupe social distinct* »[902]. L'OVL UÇK a été officiellement reconnue, lors de sa création, par l'administration internationale, auprès de laquelle elle s'est fait enregistrer sous le statut associatif, puis par le Ministère du travail et des affaires sociales qui, depuis un accord signé en 2009, lui verse une subvention[903]. Les statuts prévoient une incompatibilité entre l'appartenance à un parti et l'appartenance à l'association des vétérans, cette dernière étant explicitement conçue comme un groupe d'intérêts, en tant qu'organisation ayant pour objectif d'influencer les pouvoirs publics[904]. De fait, l'activité de l'OVL UÇK témoigne notamment de son intention de peser sur la législation s'agissant de la condition des ex-combattants et de leurs familles : la principale cause portée par l'Association fut celle du statut des vétérans de l'UÇK et des bénéfices qui leur sont alloués, l'association proclamant vouloir « *améliorer les conditions matérielles, sanitaires, sociales, économique des vétérans et de leurs familles*[905] ». De façon indissociable, cet objectif d'amélioration de la condition matérielle des ex-combattants est couplé avec celui de la défense des « *valeurs de la guerre* », ainsi qu'en témoigne l'article 5 de ses statuts : *« Les objectifs de l'OVL UÇK sont les suivants :*

- *la reconnaissance et la promotion du statut de combattants de l'UÇK, martyrs, leurs familles et la protection de leur dignité et de leur intégrité;*
- *la préservation de l'honneur, du caractère et des idéaux de la guerre de libération de l'UÇK;*
- *l'aide aux combattants de l'UÇK et à leurs familles dans la réalisation de leurs droits et préservation, la protection et la promotion des valeurs sacrées de la guerre de libération.»*[906]

---

[899] Isabel Ströhle souligne également le peu de différences existant entre les trois branches de l'OVL UÇK et la volonté de construire un mouvement unitaire des ex-combattants in « The Politics of Reintegration and War Commemoration. The Case of the Kosovo Liberation Army", *Südosteuropa*, 58(2010), p. 506 et suiv. Pour une illustration des différenciations s'opérant généralement, notamment entre les niveaux nationaux et locaux, voir Cécile Jouhanneau à propos des associations de détenus de camps, « Would be the guardians of memory », in Georges Mink, Laure Neumayer (dir.), *History, Memory and Politics in Central, East and Southeast Europe*. Londres, Palgrave/Macmillan, 2013, p. 23-38.

[900] Soit exactement le même chiffre que celui annoncé par IOM lors de la démobilisation en 1999…

[901] Selon le responsable de l'Association des Vétérans, Secteur de Prishtina. Entretien du 31 mars 2009.

[902] Sur ce point, voir Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration… », *op. cit*, p. 506 et suiv. Il est en fait très rare que les associations de vétérans parviennent à encadrer un grand nombre d'ex-combattants, selon Jessica Schafer, *Soldiers at Peace. Veterans and Society After the Civil War in Mozambique*, Palgrave MacMillan, 2007, p. 139.

[903] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration...", *op. cit.*, p. 506.

[904] Entretien avec Muharrem Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 26 juin 2009.

[905] Entretien avec Xhavit Jashari et Fadil Shurdhaj, respectivement présidents de l'association des familles de martyr et de l'association des invalides. Pristina, 30 juin 2009.

[906] Selon les statuts de l'association adoptés en 2009. www.veterani.net/dokumente/statuti.pdf

De la sorte, enjeux symboliques et matériels apparaissent étroitement liés. L'association s'est de fait imposée en tant qu'entrepreneur de mémoire revendiquant le monopole de l'interprétation des événements passés au cours des années de guerre.
Même si la politique d'aide aux vétérans revendiquée par l'OVL relève également d'une tentative d'imposition d'une certaine lecture du conflit armé, nous les distinguerons analytiquement pour les commodités de la présentation.

A/ L'activité de pression pour l'adoption d'une loi sur les « valeurs de la guerre »

La revendication d'une loi sur le statut des ex-combattants et les « valeurs de la guerre » a constitué, dès sa création, le principal cheval de bataille de l'Association. Avec le règlement 66 adopté dans les premières années de protectorat, l'administration de l'UNMIK est loin d'avoir donné satisfaction à l'OVL UÇK et ses dispositions ont même été considérées comme une offense. C'est seulement avec la mise en place d'un Parlement du Kosovo que les dirigeants associatifs ont pu trouver des interlocuteurs plus attentifs. A l'évidence, ces transformations du cadre politique ont été déterminantes sur le répertoire d'action de l'Association qui, après avoir organisé des mobilisations bruyantes et être apparu comme un facteur majeur de déstabilisation de l'UNMIK, s'est par la suite plutôt efforcée de susciter, par l'échange et le dialogue avec les principaux représentants des institutions du Kosovo, un alignement des points de vue des parlementaires sur leur cadre d'interprétation de la guerre et sur la nécessité d'une reconnaissance officielle de leur engagement passé. Ce phénomène est bien connu dans la sociologie des mouvements sociaux, qui a largement souligné l'incidence des structures d'opportunités politiques sur les stratégies d'action collective.
Pour rendre compte du répertoire d'action de cette première phase (2000-2004), nous butons toutefois sur un obstacle lié aux sources, à savoir l'absence d'archives de l'Association sur cette période. C'est seulement en effet à partir de 2005 que les archives de l'OVL UÇK sont accessibles sur son site internet. Il est de notoriété publique que ses protestations antérieures ont contribué à sa perception comme un des principaux éléments de déstabilisation de l'administration internationale et il n'est sans doute pas anodin que les archives en ligne de l'association débutent en 2005 seulement, période de respectabilisation à partir de laquelle l'OVL UÇK entend être envisagée comme un interlocuteur crédible du pouvoir. Pour la période antérieure à 2005, afin de documenter le rôle contestataire joué par l'association, nous nous appuierons sur des sources différentes, en particulier les rapports rédigés par plusieurs organisations (UN, ICG, HRW) à propos des émeutes de 2004 où le rôle des ex-combattants

et de leurs organisations a été fortement souligné[907]. Compte tenu du caractère de révélation que ces évènements ont revêtu en ce qui concerne les rapports « locaux »/ « internationaux », l'action de l'OVL UÇK à cette occasion nous semble être un bon indicateur de son positionnement plus général au cours de cette période 2000-2004. Ainsi, il apparait que les manifestations organisées par l'OVL UÇK le 16 mars dans tout le Kosovo, pour protester contre des arrestations d'ex-combattants accusés de crimes de guerre, soit le jour précédant les émeutes des 17 et 18 mars, si elles ne sont pas directement liées aux mobilisations des jours suivants, ont toutefois « *aidé à jeter les fondations des actions des jours suivants* [908]». L'organisation HRW, bien connue pour ses rapports circonstanciés, souligne en particulier le ton véhément et menaçant des leaders associatifs qui ont incité les manifestants présents à s'insurger contre l'administration internationale, dénoncée comme « *néo-colonialiste* » par le Président d'alors de l'OVL UÇK, Faton Klinaku, tandis que le Président de l'Association des vétérans de Pec/Peja en venait presque à appeler à une nouvelle guerre : « *Kosovo has been occupied (by UNMIK) as it used to be once (by Serbia) and there is a fear that it is moving to a new war* [909]». Ces manifestations qui, à travers tout le Kosovo, auraient mobilisé près de 18000 manifestants, témoignant de la solide structuration des associations de vétérans, semblent bien résumées par le titre en une du quotidien *Epoka e Re* : « *UNMIK beware, KLA will burn you down* [910]». Si bien que, selon HRW, les associations se trouvaient « *en position unique pour diriger et capitaliser les violences qui ont suivi*[911]». En ce qui concerne les deux jours d'émeutes, les 17 et 18 mars 2004, l'OVL UÇK ne saurait être considérée comme l'organisateur en chef des violences, lesquelles semblent avoir été à la fois « *spontanées et*

[907] Il est bien sûr peu satisfaisant de prendre appui sur deux séries de sources différentes pour documenter deux périodes marquées par une relative rupture dans le répertoire d'action. Il va sans dire que ce qui sera documenté comme violence de la part d'une organisation extérieure (comme HRW ou les NU) sera présenté sous un autre jour par les acteurs associatifs, moins enclins à dénoncer leur propre registre d'actions et évidemment mieux disposés à légitimer ces dernières. Il nous semble toutefois que l'absence d'archives de l'OVL UÇK recèle du sens et qu'elle n'est pas fortuite : nous l'interprétons en effet comme le signe de l'entreprise de notabilisation de l'OVL UÇK, engagée au milieu des années 2000, dès lors que, suite aux émeutes de 2004, le processus de dévolution du pouvoir aux institutions autochtones fut accéléré. A partir de cette période, les conditions structurelles d'action de l'OVL UÇK ont profondément évolué, puisque son interlocuteur n'était plus tant l'UNMIK, que l'Association considérait comme une nouvelle puissance occupante, que le gouvernement et le Parlement du Kosovo, vis-à-vis desquels l'Association entendait jouer un rôle de groupe de pression.

[908] « While the pro-KLA protests of march 16 did not directly lead to the march 17-18 violence, they did help lay the foundation for the protests that followed the next day, after the sensational reports of the drowning of the three Albanian children reached the public-reports which appeared in the same issues of the newspapers that reported on the pro-KLA protests", HRW, *The failure to protect*, 25 juillet 2004, p.14.

[909] *Ibid.*

[910] Cité par HRW, *Ibid.*

[911] *« The war associations were uniquely positioned to direct and capitalize on the violence that followed", Ibid.*

organisées[912]», mais elle apparait y avoir joué un rôle important, aux côtés d'autres organisations comme l'ANA, les partis politiques extrémistes, les « services secrets » : « *Organisations such as the three « associations emerged from war » that featured strongly in war grievance demonstrations and by issuing declarations and ultimatums on 19 march appeared retrospectively to claim ownership of the riots did not uniformly incite and direct events*[913]. » ICG souligne ensuite que l'Association a parfois pris une part active dans les violences, mais qu'en certaines occasions, elle a empêché les manifestants de mettre en œuvre un véritable progrom[914]. Il n'en reste pas moins que, dans l'ensemble, l'Association n'a pas condamné les violences de ces deux journées[915] et que, tout au contraire, elle a tenté de capitaliser sur ces événements, en menaçant par la suite d'organiser à nouveau des manifestations contre l'UNMIK[916], dans un contexte où d'autres organisations s'efforçaient au contraire de temporiser.

On ne retrouve plus pareil recours à la violence de la part de l'Association des vétérans dans les années qui ont suivi, et il faut sans doute y voir l'effet du tournant opéré par la « communauté internationale » qui, à la suite de ces émeutes, a accéléré son processus de retrait du Kosovo. Dans son entreprise de lobbying sur le Parlement kosovar et les autorités gouvernementales, l'Association a ensuite recouru à un répertoire d'action assez classique, conciliant déclarations publiques, rencontres officielles avec des représentants gouvernementaux et échange avec des dirigeants de partis politiques dans le but de construire une convergence de vue. Entre 2005 et 2010, des rencontres officielles se sont tenues au plus haut niveau, avec les Premier Ministre successifs[917], le Ministre du travail et des affaires sociales[918] et même avec le Président de la République, Fatmir Sejdiu, en mai 2009, rencontres au sommet qui témoignent du crédit accordé à l'Association, sans doute en regard d'éléments d'appréciation de son poids et de sa représentativité, attestés par sa capacité de mobilisation (rencontres qui d'ailleurs lui confèrent en retour de la crédibilité, contribuant à son entreprise de respectabilisation). A chaque fois, la délégation reçue rappelait la revendication centrale de l'Association concernant la politique publique appelée de ses vœux

[912] HRW, *The failure to protect*, 25 juillet 2004, p.20 et suiv., ICG, "Collapse in Kosovo", *ICG Europe Report*, N° 155, 22 april 2004, p. 15 et suiv.
[913] ICG, *Ibid*.
[914] *Ibid.*
[915] A la différence des principales autorités du pays (Président, Premier Ministre, Parlement notamment), même si ces condamnations sont parfois arrivées tardivement et semblent avoir été largement la conséquence des pressions venant de la « communauté internationale ». Voir HRW, *The failure…, op. cit,* p. 38 et suiv.
[916] Rapport du Secrétaire Général de l'ONU, 30 avril 2004, p. 11.
[917] Kosumi en février 2006, Çeku en mars et en avril 2006, Thaçi, en avril 2009 et en août 2010. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html
[918] En septembre et octobre 2005. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html

tout en signifiant sa vigilance vis-à-vis des débats en cours. Dans le cadre de cette entreprise d'influence, l'Association s'est efforcée de s'assurer du soutien de certains partis représentés au Parlement, tels que l'AAK, le PDK, ou encore Ora, un tout jeune parti réformiste,[919] et ce notamment à l'automne 2005, c'est-à-dire dans la période précédant les débats parlementaires qui donneront lieu à l'adoption de la loi début 2006. C'est principalement avec les partis issus de la lutte armée (PDK, AAK) que l'Association a tenté de s'assurer d'un soutien, la LDK étant singulièrement absente de ces entrevues, alors même qu'elle constitue le principal parti au Parlement[920], parce que considérée comme plutôt réfractaire à ses revendications, du fait de l'influence historique d'Ibrahim Rugova sur ce parti. L'Association a en effet mené une lutte ouverte contre celui qui fut Président du Kosovo jusqu'à sa mort en 2006 et contre sa stratégie pacifique, et la LDK de ce fait n'apparaissait pas véritablement comme un parti susceptible de soutenir pleinement les revendications des vétérans.

L'association a également eu recours à des moyens de pression externes, via la presse et des déclarations publiques, en particulier à l'occasion des discours tenus lors des très nombreuses commémorations organisées par elle, et ce afin d'atteindre des publics élargis. Dans une interview accordée au journal "Express", Faton Klinaku, secrétaire de l'UÇK, a ainsi déclaré que « *la situation économique des catégories de la guerre est désespérée.* (...) *Leur situation économique est tellement désespérée que (...) pour des raisons économiques, des vétérans se suicident. Jusqu'ici, il y a des dizaines de cas", (...) les «appels et nos demandes ont été continuels et publics afin que le Parlement du Kosovo élabore une loi pour la reconnaissance du statut des anciens combattants, des invalides, des martyrs et de leurs familles, ce qui rendra possible la réalisation des droits de ces catégories, mais malheureusement une telle loi n'a pas encore été adoptée. Outre cette question, nous sommes très déçus par le gouvernement du Kosovo parce qu'il ne représente pas et ne protège pas les intérêts du peuple*[921] *."* Se revendiquant la voix du peuple, l'association tente d'accréditer l'idée d'une coupure verticale entre les intérêts des dominants exerçant le pouvoir et tous les laissés pour compte, coupure d'autant plus problématique que les uns sont présentés comme s'étant sacrifiés pour la « libération du Kosovo » tandis que les autres en auraient profité,

[919] Des rencontres au plus haut niveau ont eu lieu avec des représentants de premier plan de ces partis, en septembre 2005 et juin 2009 avec l'AAK, en septembre 2005 avec ORA, en septembre 2005 et octobre 2005 avec le PDK. Les dirigeants d'un parti non représenté au parlement, à savoir le LKCK, ont également été rencontrés, en mai 2005. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html

[920] A l'issue des élections législatives de 2004, la LDK a obtenu 47 sièges, le PDK 30, l'AAK 9 et ORA 7. Le gouvernement s'est constitué sur une alliance « contre-nature » entre la LDK et l'AAK. L'enjeu pour l'OVL UÇK est donc d'obtenir le soutien de l'opposition, incarnée surtout par le PDK.

[921] 18 octobre 2005. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html

alors que tous partageaient à l'origine la même cause nationaliste. L'appui sur l'opinion publique constitue assurément une arme décisive dans un Kosovo où le « *récit national (est) en cours d'homogénéisation*[922]» ; un récit national construit autour de la fierté procurée par la résistance armée et qui « *résonne auprès de groupes très différents parce qu'il fait appel à une représentation partagée d'une nation oppressée cherchant sa délivrance politique et psychologique*[923]. » Dès lors, le risque politique est grand pour quiconque s'oppose aux revendications de l'OVL UÇK et c'est d'ailleurs cet élément qui explique que la loi de 2006 ait été adoptée à une très large majorité : la loi a en effet été approuvée par 80 députés, seuls deux parlementaires ayant voté contre[924].

Lorsque le Parlement adoptera, en février 2006, la loi « *sur le statut et les droits des familles de martyrs, invalides, vétérans et membres de l'Armée de Libération du Kosovo et des familles de victimes civiles de la guerre* [925]», l'Association obtiendra largement gain de cause tant en ce qui concerne l'élargissement des bénéfices et des bénéficiaires de la loi, qu'en termes de reconnaissance de la contribution des ex-combattants à la « libération » du Kosovo (on y reviendra). Il reste que cette loi ne sera pas promulguée par le représentant de l'UNMIK, ce qui obligera l'association à se mobiliser en faveur d'un nouveau texte de loi, qui ne sera adopté qu'à la fin de l'année 2011. Mais ce vote interviendra cette fois dans un contexte politique renouvelé, à savoir l'indépendance acquise depuis 2008 et l'arrivée au pouvoir du principal parti issu de la lutte armée, le PDK, qui va associer l'OVL UÇK aux travaux préparatoires du nouveau projet de loi (voir *infra*). Aussi le répertoire d'action de cette dernière va-t-il profondément évoluer : les dirigeants de l'OVL UÇK vont préférer la consultation à l'organisation d'actions collectives, si bien qu'ils vont acquérir une nouvelle visibilité, principalement médiatique[926], qui contribuera à leur notabilisation.

---

[922] Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander : the construction of an Albanian master-narrative in post-war Kosovo", in *Nations and Nationalism*, 12(3), 2006, p. 513.

[923] *Ibid*, p. 514.

[924] Chiffres qui nous ont été fournis par le Secrétaire de l'Assemblée de la République du Kosovo, en juin 2013. Ce dernier n'a hélas pas été en mesure de nous communiquer la répartition partisane de ce vote, en l'absence de vote électronique à l'époque, si bien que pour obtenir ces données, il faudrait comptabiliser tous les votes un par un ! Les données permettent toutefois de prendre la mesure du caractère consensuel de la loi, puisque la presque totalité des députés présents ont voté en sa faveur (ce qui représente les deux tiers de l'ensemble des parlementaires).

[925] Loi N° 02/L-2, 23 février 2006.

[926] Lors de nos séjours de terrain en 2009 et 2010, nous avons pu constater cette médiatisation facteur de notoriété pour les dirigeants de l'OVL UÇK : les journaux télévisés relataient régulièrement leurs rencontres au sommet, contribuant par là même à l'achèvement de leur institutionnalisation engagée par les consultations ouvertes par le gouvernement. Cette notoriété procure à l'évidence un fort capital symbolique à des acteurs qui, vraisemblablement, se sont trouvés après-guerre en déficit de ressources par comparaison avec d'autres leaders de l'UÇK et n'ont pas, de ce fait, été cooptés par des administrateurs internationaux. Parmi ces ressources

Dans le temps même où l'Association revendique une loi sur le statut des vétérans, elle se fait le porte-drapeau d'un imaginaire de la guerre qui trouve une énonciation particulièrement achevée dans le cadre des activités commémoratives qu'elle a initiées ou accompagnées.

B/ La promotion d'une lecture épique de la guerre

L'association s'est montrée particulièrement active en matière de commémoration de la guerre, contribuant ainsi à inscrire sur tout le territoire son cadre mémoriel des événements passé, avec l'appui d'un grand nombre d'instances municipales, auprès desquelles elle trouve un relais à la fois institutionnel, puisqu'elle y a ouvert des bureaux, et politique, dès lors que certains de ses membres seront élus municipaux[927]. L'association a en effet participé à la « *territorialisation de la mémoire* », selon l'expression d'Anthony D. Smith, qui désigne ainsi le « *processus par lequel des emplacements particuliers évoquent des séries de mémoire*[928]», co-finançant avec les municipalités l'érection de mémoriaux de divers types : statues, stèles, cénotaphes, dont certains favorisent l'incarnation du(des) diparu(s) puisqu'une photographie s'y trouve apposée, en des lieux retenus à des titres divers, soit qu'il s'agisse de l'endroit où un combattant est tombé, soit qu'ils aient été des lieux clés de déroulement des combats armés, soit encore qu'ils permettent une visibilité particulière du mémorial (place publique où les passages sont particulièrement nombreux, entrée de village, lieux élevés, etc.). Aussi peut-on trouver un mémorial en tout lieu (sur le bord des routes, au milieu d'un champ, etc.) puisqu'il n'y a pas de principe de cantonnement en un nombre de sites limités et circonscrits (dans les centres urbains par exemple), les entrepreneurs de mémoire ayant privilégié la réalité de la guerre aux dépens du choix de lieux symboliques. Quiconque se déplace aujourd'hui au Kosovo ne cesse d'être interpellé par l'histoire combattante de ces dernières années puisque, ainsi dispersés sur tout le territoire, les mémoriaux rappellent incessamment les événements passés. Par-delà la présence de ces mémoriaux, les associations s'efforcent de maintenir actif leur cadre mémoriel de la guerre en organisant localement des événements

---

manquantes, la non maîtrise d'une langue étrangère, associée à une moindre occidentalisation, ce qui a entravé toute constitution de liens collusifs avec le personnel international.

[927] A la suite des élections municipales de 2007, l'association se félicitait du fait qu'un grand nombre de ses membres ait été élus maires et que désormais, un tiers des maires appartiennent à l'OVL UÇK, notamment s'agissant des communes de Mitrovica, Peja, Lypjan, Skenderaj. Archives OVL, 20 décembre 2007, http://veterani.net/index6.html

[928] Il poursuit « *cela résume une tendance à enraciner la mémoire des personnes et des événements dans des lieux particuliers, créant à travers cela un terrain d'attachements puissants et particuliers*. », in *Chosen Peoples*, New-York, Oxford University Press, 2003, p. 134. A notre sens, cette territorialisation de la mémoire est principalement le produit de l'activité des entrepreneurs de mémoire.

commémoratifs en très grand nombre, à l'occasion de certaines dates clés ayant un sens localement : début des combats en tel ou tel lieu ou jour de la « libération » du site, déroulement d'une bataille particulièrement intense ou marquant un tournant dans les combats, décès de certains combattants mis ainsi à l'honneur et consacrés en tant que « *martyr de la nation* ». Ces commémorations participent ainsi de l'établissement d'un calendrier spécifique à chaque municipalité qui a son propre « jour des martyrs », en fonction des événements locaux, tout en contribuant à la construction d'une épopée, de par le sens qui est alors donné aux événements dans les discours alors tenus, ainsi qu'en témoignent ces propos de Sherif Krasniqi, alors président de l'OVL : *« Cette guerre a rendu à notre peuple sa dignité bafouée pendant une longue période. Grâce à cette guerre et au sang de milliers de martyrs, les forces d'occupation serbes sont parties. Les garçons comme Abedin Rexha ont donné l'exemple de la façon de combattre et de mourir pour la patrie*[929]*. »* ; *« Aujourd'hui, lors de l'anniversaire qui marque la chute du martyr de la nation Remzi Ademaj - commandant Petrit, nous rappelons les efforts incommensurables dans les guerres pour la liberté, qui portent en soi, sans exception, ce qui est le plus sublime, le sang de ceux qui ont donné leur vie et la lumière à notre nation. Ces souvenirs nous remplissent de fierté. (...) Le Commandant Petrit et beaucoup de ses amis se sont engagés dans la lutte de libération des parties occupées de l'Albanie, lorsque la patrie le leur a demandé. Ils ont répondu à l'appel pour la liberté en devenant des soldats de la libération de la patrie*[930]*. »* Ainsi les associations ont-elles entrepris avec un réel succès, si l'on en juge par la prolifération des mémoriaux et l'intensité des commémorations, d'établir localement un récit de la guerre, et ce avec d'autant plus de facilité qu'aucune histoire officielle n'a pu être envisagée au plan national tant que le Kosovo était administré par les représentants de la communauté internationale.

En plus de ces commémorations à ancrage local, l'OVL UÇK a initié des rassemblements à vocation nationale témoignant de son ambition d'imposer sa propre lecture de l'histoire récente de la région. Il en va ainsi de la « *journée des vétérans* », commémorée le 30 décembre de chaque année, en référence aux combats menés par Adem Jashari contre les forces serbes le 30 décembre 1991, inaugurant, selon l'interprétation des membres de l'association[931], le mouvement de résistance armée contre « *l'occupant* ». A cette occasion, rituellement, les représentants de l'association se rendent sur la tombe du défunt pour lui rendre hommage ; autres dates clés, les 5, 6 et 7 mars, envisagés comme « *l'épopée de*

[929] Pristina, 8 octobre 2005. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html
[930] Prizren, 15 août, 2006. Archives OVL, http://veterani.net/index6.html
[931] On verra plus loin que cette interprétation fait l'objet de débats au Parlement.

l'UÇK », en commémoration de la « *chute du commandant légendaire Adem Jashari* » à la suite de l'encerclement de la maison du patriarche par les forces armées serbes en 1998, et de la résistance armée de toute sa famille, encerclement au cours duquel Adem Jashari lui-même sera tué ainsi que 56 membres de sa famille (incluant des enfants et des vieillards). On le voit, ces deux commémorations consacrent le même personnage, érigé en véritable mythe[932]. A ces occasions, l'association mobilise indissociablement deux emblèmes : une représentation d'Adem Jashari et le blason de l'UÇK avec, en toile de fond, le drapeau albanais (représentant un aigle noir à deux têtes sur un fond rouge). Commémorations nationales et locales convergent ainsi pour consacrer le même récit épique d'une « guerre glorieuse » de l'UÇK contre un « occupant serbe » qui a permis la « libération » du territoire grâce au « sacrifice des martyrs » et a inauguré une nouvelle ère pour la « nation albanaise ». L'Association promeut d'ailleurs une conception élargie de la nation puisque celle-ci ne saurait se limiter au Kosovo, ainsi qu'en témoigne tout un pan de son activité commémorative, qui déborde les frontières du Kosovo pour inclure l'ensemble des territoires à peuplement albanais, l'Albanie au premier chef. Ainsi l'Association organise-t-elle un rassemblement le 5 mai, envisagé comme « *journée des Martyrs albanais* », qui s'inscrit cette fois dans une démarche commémorative commune avec l'Albanie[933]. On le comprend, à travers ces actions de commémoration, s'exprime l'ambition d'imposer une certaine lecture de l'histoire, lecture épique qui fait des combattants les fondateurs de la nation, et ce notamment dans la perspective d'un agenda pan-albanais dont l'association ne fait pas mystère.

On aurait tort de considérer ces actions de commémoration comme une activité à part de l'association. Commémoration et revendication d'un statut des vétérans sont en effet indissociables et la capacité de l'Association à saturer l'espace public de cet enjeu mémoriel va contribuer à la promotion d'une loi conforme à ses revendications.

Derrière ces activités, c'est aussi une entreprise d'incarnation de ce cadre mémoriel et de représentation des ex-combattants qui est à l'oeuvre, représentation qui ne saurait souffrir la moindre contestation, ainsi qu'en témoigne la tentative de l'Association de s'arroger le monopole du récit officiel relatif aux combats et de réfuter toute autre forme de commémoration. C'est en ce sens qu'il faut interpréter la réaction vigoureuse de l'OVL UÇK

[932] La construction du mythe se manifeste également dans les locaux de l'OVL UÇK à Pristina où l'on découvre dès l'entrée des bureaux un buste sculpté de Jashari, avec en toile de fond le drapeau rouge avec en noir l'aigle à deux têtes, tandis que dans les bureaux eux-mêmes, se trouve une immense photo du « commandant légendaire », en treillis et fusil à la main.

[933] Archives OVL, (5 mai 2010), http://veterani.net/index6.html

à l'inauguration, par I. Rugova, alors Président de la République, d'une académie commémorative en hommage à une bataille décisive :

Étant donné que les batailles des combattants de l'UÇK, y compris celle de Koshares, sont le fait de l'UÇK (...) (et) compte tenu du fait que ces catégories sont organisées dans la vie institutionnelle, et sont représentées par leurs organisations, que ces organisations ont pour principe: que les dates historiques et les anniversaires qui marquent le sacrifice pour la liberté sont commémorés selon le principe du renforcement de l'unité nationale qui est l'idéal de tous les martyrs de la nation. (Nous considérons que cette commémoration) est une tentative de dénigrer les valeurs de guerre de l'UÇK et constitue un abus de la fonction de Président du Kosovo. Si l'on ajoute à cela le fait que cette Académie commémorative a eu lieu sans les insignes de l'UÇK, sans aucune photo du légendaire Adem Jashari mais en présence d'un symbole privé, dans ce cas, cela prend un caractère trop privé et partisan et a pour but l'appropriation du sacrifice de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté du peuple, pour les besoins des escrocs de l'après-guerre. Les valeurs de guerre de l'UÇK sont des valeurs nationales et personne ne pourra se les approprier. (...).[934]

Ainsi l'OVL UÇK agit-elle en gardien intransigeant de la mémoire, témoignant par là du fait, ainsi que le soulignait Pollak, que les entrepreneurs de mémoire « *sont convaincus d'avoir une mission sacrée à accomplir et s'inspirent d'une éthique intransigeante en établissant une équivalence entre la mémoire qu'ils défendent et la vérité*[935]. » Pareille « mission sacrée » ne saurait s'accommoder d'une interprétation concurrente (il ne peut y avoir deux vérités !) et l'entreprise mémorielle se confond en conséquence avec la prétention à monopoliser la représentation des ex-combattants, ouvrant la voie d'une tentative de délégitimation systématique de toute autre activité en matière de commémoration. Par-delà cet objectif, il s'agit aussi de construire un mythe de la lutte unifiée menée par l'UÇK et d'entraver toute commémoration du rôle des FARK (*Forcat e Armatosura të Republikës së Kosovës : Forces Armées de la République du Kosovo*) dans la lutte armée[936].

Il est d'autres occasions récurrentes, pour l'association, de s'ériger en gardien du temple : lors de la mise en cause par la justice du *warfare* de certains combattants, et ce afin de « protéger les valeurs de la guerre » qui lui semblent alors « bafouées ». A chaque fois qu'une action judiciaire fut engagée, l'association a émis de vigoureuses protestations et réclamé la libération immédiate des ex-combattants arrêtés, demandes accompagnées souvent de

[934] Pristina, 11 Avril 2006. http://veterani.net/index6.html

[935] Michael Pollak, in « Mémoire, oubli, silence », *op. cit*., p. 30.

[936] Ainsi que l'explique Isabel Ströhle in « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship…, *op. cit*, p. 260, des commémorations ont également été organisées par I. Rugova dans le cadre de ses fonctions présidentielles, et ce jusqu'à sa mort en 2006. Elles visaient notamment à célébrer l'action des combattants des FARK, unités constituées à la fin des années 1990 par B. Bukoshi, qui était le « Premier Ministre » de Rugova dans le cadre des institutions parallèles, unités combattantes qui ont été en conflit avec l'ALK.

manifestations. Il s'agissait non seulement de dénoncer ce qu'ils considéraient comme l'infamie provoquée par pareilles procédures judiciaires mais aussi les motifs de ces inculpations, jugés malhonnêtes, politisés et servant *in fine* les intérêts de la Serbie. Au cours des années, l'activité judiciaire du TPIY, de la Minuk ou encore d'Eulex a été systématiquement assimilée à "l'occupation serbe".

« *Nous, organisations de la guerre de l'UÇK, une fois de plus élevons la voix et manifestons notre profonde indignation, au sujet du jugement entièrement monté contre le général Selim Krasniqi, le colonel Bedri Zyberaj et Agron Krasniqi.*
Les jeux politiques de la MINUK, orchestrés depuis Belgrade, sont sans limites et avec des conséquences graves pour les héritiers de la guerre de libération et pour notre propre peuple et son avenir. Tout ce combat politique, mené contre les valeurs de notre peuple, a un seul but : le déni de valeurs, ces valeurs qui ont été atteintes à un prix très élevé, avec le sang de milliers de martyrs dans la guerre pour la liberté de notre peuple contre l'occupation serbo-slave.
Que soient jugés et condamnés au nom du peuple, ceux qui ont combattu pour la liberté, que soient jugés et condamnés sur la base de directives et de dossiers élaborés par l' occupant avec ses lois (...) signifie que la politique dicte les procès (...).
Nous, les organisations de la guerre de l'UÇK, demandons que tous les combattants de l'UÇK soient libérés de ces prisons au plus vite et que prenne fin une fois pour toutes cette guerre honteuse contre notre nation car la situation devient chaque jour plus insupportable et la responsabilité retombera sur ceux qui la créent. [937]»
"Le procès a prouvé que les accusations portées contre Haradinaj, Balaj et Brahimaj étaient totalement infondées et politiquement motivées. C'est pourquoi nous réitérons notre ferme opposition aux tendances à salir la guerre et à mettre l'UÇK sur un pied d'égalité avec des criminels serbes[938]*."*

Bien que contesté dans son entreprise de commémoration, l'OVL UÇK est parvenue à influencer de façon décisive le débat public d'après guerre sur le statut des vétérans, si bien que la législation qui sera adoptée en 2006 par un Parlement kosovar disposant de nouveaux pouvoirs apparait largement marquée du sceau de l'imaginaire propre aux associations de combattants.

§ 2. L'inscription sur l'agenda parlementaire de l'enjeu mémoriel : la loi de 2006 sur le statut et les droits des catégories émergées de la guerre

[937] Pristina, 11 Août 2006. http://veterani.net/index6.html
[938] Prishtina, 24 Janvier 2008. http://veterani.net/index6.html

Pour cerner la quintessence de l'imaginaire porté par l'OVL UÇK à propos de la guerre des années 1990, il faut revenir sur le règlement adopté par l'UNMIK en 2000 et identifier les points contestés par l'Association.

A/ Les fondements du rejet du règlement UNMIK de 2000

Les points contestés sont nombreux : la critique porte sur la définition des bénéficiaires, sur l'étendue des bénéfices, mais aussi, et peut-être surtout, sur la terminologie du texte et les symboles. Plutôt que de considérer cette loi comme une forme de reconnaissance de ce qu'ils estiment être une lutte héroïque, une épopée glorieuse, et du sacrifice qui fut le leur en s'impliquant dans les combats, les vétérans de l'OVL UÇK l'envisagent comme un déni de leurs « valeurs », laquelle notion figure en bonne place dans les statuts de l'association, ainsi que nous l'avons souligné *supra*. Plusieurs interlocuteurs m'ont évoqué leur engagement dans l'Association principalement comme une lutte pour la reconnaissance de certaines « valeurs de la guerre ». Ainsi un premier abcès de fixation de leur hostilité pour cette loi réside dans le fait que le texte de l'UNMIK emploie systématiquement la notion de « conflit armé » et jamais celui de « guerre », ce qui leur semble dénaturer leur engagement et, dès lors, contribue à leur dénier le statut d'anciens combattants, ce dont témoigne la disposition du règlement selon laquelle les bénéficiaires doivent faire valoir leurs droits auprès du Department of Health and Social Welfare (transformé en 2005 en Ministère du travail et des affaires sociales), à l'instar de tous les autres bénéficiaires d'aides sociales.
« *La loi n'inclut pas le mot guerre mais seulement conflit. Si ce n'est pas une guerre, il n'y a pas de vétérans de guerre, pas de victime de guerre. Pour nous, il y avait deux armées, une ligne de front, des gens en uniforme qui se battaient, qui faisaient la guerre. (...) la loi assimile l'invalide de guerre avec les autres invalides (invalides du travail, accidenté) puisque tous s'adressent au même Ministère (du travail et des affaires sociales)*[939]. » De la sorte, les combattants requérants seraient assimilés à des « *cas sociaux*[940] », ce qui est dégradant aux yeux des dirigeants associatifs. Ces dispositions sont interprétées, à juste titre, comme la conséquence de la résolution 1244 qui envisage le conflit armé au Kosovo comme un conflit interne à un Etat (la fédération de Yougoslavie) et non comme une guerre interétatique, d'où découle la nécessité pour les acteurs internationaux de ne pas aller à

[939] Entretien avec un membre de l'association des anciens combattants, mobilisés dans la zone de Llap, secteur Pristina, 31 mars 2009.
[940] Entretien avec Xhavit Jashari, Président de l'Association des familles de martyrs, et Fadil Shurdhaj, Président de l'Association des invalides de guerre, 30 juin 2009, Pristina.

l'encontre de la souveraineté serbe et de ne pas heurter leurs interlocuteurs serbes, ce que les vétérans ne sauraient accepter, eux qui considèrent s'être libérés de "*l'occupant serbe*".

Autre aspect jugé attentatoire à la dimension supposément héroïque de leur participation à la lutte armée, le fait qu'une disposition du règlement de l'UNMIK exclue les personnes incriminées par la justice de crime de guerre ou de crime contre l'humanité des bénéfices alloués par cette loi[941]. A l'évidence, remettre en question le *warfare* de certains combattants, s'en tenir à la dimension réaliste et brutale de la lutte armée, c'est attenter à leur vision de la guerre en tant qu'épopée, qui emprunte à une conception céleste et établit un récit épique quasi-surnaturel. La construction de ce mythe ne supporte pas le principe de rendre des comptes sur son action, inscrit au cœur de la justice. Tout se passe comme si l'association voulait sanctuariser la guerre pour l'établir en tant que mythe, « mythe de la guerre » dont Mosse a magistralement montré la portée déréalisante lorsqu'il explique que cette construction en fait « *un évènement doté d'un sens sacré*[942] », permettant de transcender « *l'horreur du conflit et simultanément de nourrir l'utopie nationaliste*[943] ».

En ce qui concerne la délimitation des bénéficiaires, l'association se porte à nouveau en faux contre la terminologie retenue par les acteurs internationaux de l'UNMIK, dont le règlement n'évoque pas même les combattants dans son intitulé : « *bénéfices pour les invalides de guerre et pour les parents proches de ceux qui sont décédés dans le cadre du conflit armé au Kosovo* ». Ceci témoignerait à nouveau d'une volonté d'oblitérer le fait de la guerre qui a eu lieu jusqu'en 1999 et de la part prise par les combattants. Le règlement témoigne en effet d'un souci de dédommager des bénéficiaires en tant que victimes, principalement les civils, s'inscrivant ainsi dans une vision simplement humanitaire des dégâts provoqués par le conflit armé. Selon l'association, il ne donne pas suffisamment de relief à la participation active des ex-combattants, considérée comme héroïque et comme source de fierté[944].

---

[941] UNMIK/REG/2000/66. Section 4, alinéa 5. "*No benefits under the present regulation shall be made available to any person in respect of the death or injury of an individual that occurred while that individual was carrying out acts determined by a competent judicial tribunal to constitute war crimes or crimes against humanity*".

[942] George L.Mosse, *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette, 1999, p.11.

[943] *Ibid*, p.123.

[944] C'est le sens fondamental du mythe élaboré autour de la personne d'Adem Jashari, présenté comme mort en combattant pour défendre la cause de l'indépendance nationale et non comme victime (death as fighters rather than victims), selon Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers, « Sacred Journey to a Nation : the Construction of a Shrine in Postwar Kosovo », *Journeys*, 7(1), June 2006, p. 45. A la différence des situations évoquées par Sandrine Lefranc et Lilian Mathieu dans *Mobilisations de victimes*, PUR, 2009, le « statut de victime (qui) ouvre à des rétributions de nature diverse –morales et symboliques mais aussi parfois matérielles » (p. 13) n'est aucunement recherché. Tout au contraire, c'est le statut de héros/martyr qui est supposé inaugurer cette reconnaissance.

L'association revendiquera une réécriture du texte dans un sens plus conforme à son cadre d'interprétation du conflit armé, réécriture qui participe notamment d'une mise à l'honneur des principaux bénéficiaires, les combattants, et du caractère glorieux de leur combat. Elle militera également en faveur d'une extension des bénéfices afin qu'ils prennent en compte de façon plus large les préjudices subis, de sorte que cette loi constitue pleinement une reconnaissance de la dette contractée par la nation envers les acteurs combattants envisagés comme des libérateurs…

B/ Une loi sous influence

La lecture du texte de loi adopté en février 2006 témoigne bien de l'influence de l'entrepreneur de mémoire qu'est l'OVL UÇK depuis la fin de la guerre. On le perçoit d'emblée, de par la terminologie de ce texte : loi « *sur le statut et les droits des familles de martyrs, invalides, vétérans et membres de l'Armée de Libération du Kosovo et des familles de victimes civiles de la guerre* », qui met en effet l'accent sur l'enjeu du statut mais qui par ailleurs, de par l'énumération des différents bénéficiaires, donne une visibilité majeure aux acteurs combattants, amplement glorifiés, notamment *via* le recours à la notion de martyrs, par comparaison avec l'intitulé du règlement 66 de l'UNMIK sur les *« bénéfices pour les invalides de guerre et pour les parents proches de ceux qui sont décédés dans le cadre du conflit armé au Kosovo* ». Désormais, des droits sont reconnus à ces derniers : cette loi peut-être interprétée comme l'expression de la nation reconnaissante s'agissant de la dette contractée envers ceux qui sont envisagés comme s'étant sacrifiés pour une cause nationale supérieure, contribuant ce faisant à faire exister la nation.

La terminologie de cette loi participe également de la consécration des combattants. Les qualificatifs employés dans cette loi contribuent en effet à leur héroïsation, en ce qu'ils sont évoqués en tant que participants à une « *guerre contre l'occupation* », ou une « *guerre de libération* », « *pour la liberté du Kosovo* », en somme la « *cause nationale* », ce qui fait des combattants des « *patriotes* » et, lorsqu'ils sont décédés, des « *martyrs* »[945] : « *Le martyr national est le membre de l'ALK qui est tombé au cours de la guerre contre l'occupation (…). Le martyr national est le patriote qui a agi pour la cause nationale (…) qui est tombé au cours de la guerre contre l'occupant durant toutes les périodes de la guerre pour la liberté.* »

La notion de martyr est d'une résonance particulièrement forte et participe à l'édification d'un mythe de la guerre, de par sa portée déréalisante : on ne meurt pas toujours pour des hauts

[945] Article 2, loi N° 02/L-2.

faits de guerre, parfois sans même combattre et dans des conditions les plus triviales qui soient (balles perdues, mines, maladresses, etc.) mais la notion de martyr subsume tous ces contextes pour associer émotionnellement la mort à une cause nationale supérieure, participant de la construction d'un récit national, avec ses actes fondateurs, ses dates clés, ses héros. Il y a donc une nette rupture avec la logique de dédommagement humanitaire qui était au cœur du règlement de 2000, qui contribuait par ailleurs à une dépolitisation des bénéficiaires, les « victimes » ; désormais, les participants se voient consacrer dans leur intentionnalité politique, le projet nationaliste. Qui plus est, et ce assez logiquement dans le prolongement de ce qui vient d'être souligné, cette loi accorde une immunité aux ex-combattants[946], rejoignant là une des préoccupations majeures de l'OVL UÇK de ne pas voir remis en question le *warfare* de l'UÇK et contribuant par là même à le sanctuariser.

La terminologie de la loi participe également de la consécration d'une unique organisation ayant contribué à la lutte armée, l'ALK, ce qui est moins habituel dans ce type de législation. De la sorte, la loi condamne à l'oubli l'autre organisation pour partie concurrente ayant participé à la lutte armée, les FARK, fidèles d'Ibrahim Rugova, mais qui avaient été finalement amenées à se dissoudre dans l'ALK, ce qui parachève ainsi symboliquement la victoire de l'ALK sur sa concurrente, en ne retenant pour l'histoire que le rôle de cette dernière[947]. L'ALK se trouve également au cœur d'une disposition essentielle, prévoyant une opération de certification du statut d'ancien combattant, à travers le point 5 de l'article 2 de la loi qui stipule que « *un vétéran et membre de l'ALK est le citoyen du Kosovo (...) qui a été enregistré comme soldat par le commandement (de l'ALK)* (…) » Ce point confère aux ex-commandants de l'ALK un rôle essentiel leur permettant de verrouiller la distribution des bénéfices prévus par cette loi. Au-delà de l'enjeu symbolique, il y a également un enjeu de pouvoir à travers cette possibilité offerte d'entretenir des liens de clientèle avec les soldats du rang, ce qui ne peut que contribuer à consolider les réseaux de l'ALK dans l'après-guerre.

Avec cette loi, on assiste par ailleurs à un élargissement extrêmement important des bénéficiaires puisque c'est le simple fait d'avoir participé au conflit armé qui est au principe de l'ouverture de droits et non plus seulement le statut de blessé ou de parent de décédé comme en 2000. Sont visés par la loi les catégories suivantes : famille de martyr national,

---

[946] Article 10, alinéa 3 : « *En raison de leur contribution et de leur sacrifice au cours de la guerre de l'UÇK contre les forces d'occupation, les vétérans de l'UÇK bénéficient d'une immunité conformément aux lois de notre pays et aux conventions internationales* »

[947] A ce sujet, voir Isabel Ströhle, « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship in Post-War Kosovo", in Srda Pavlovic, Marko Zivkovic (Ed), *Transcending Fratricide. Political Mythologies, Reconciliations, and the Uncertain Future in the Former Yugoslavia*, Nomos, Southeast European Integration Perspectives, 2013, p. 260 et suiv.

invalide de l'ALK, invalide civil, vétéran et membre de l'ALK, victime civile de guerre, otage de guerre (civil ou militaire), soldat disparu, civil disparu[948], et leurs familles. Cet élargissement vise à l'évidence à s'écarter de la conception victimaire qui était au cœur de la loi de 2000 pour témoigner explicitement de la fierté de la nation envers ceux qui ont mis leur vie en péril pour la « cause nationale ». Dès lors, c'est une véritable reconnaissance de la dette de la nation vis-à-vis des « libérateurs » qui est au cœur des bénéfices envisagés par cette loi, laquelle accorde des exemptions de taxes multiples, comme si de par leur engagement dans la lutte armée les vétérans avaient déjà payé leur écot et suffisamment contribué à l'édification de l'Etat. Ainsi, dans son article 5, après avoir confirmé la gratuité des soins médicaux déjà prévue par la loi de 2000, la loi prévoit dans certains cas, une réduction sur les taxes et droits de douane (bénéfice n° 9), des tarifs réduits d'électricité (bénéfice n° 10), des exemptions de taxe sur l'immobilier (bénéfice n° 11), des exemptions de dépenses d'enterrement, de transport, d'honneurs militaires (bénéfice n° 15). L'article 6 prévoit en sus, pour les familles de martyrs, des exemptions de frais de justice, d'administration, et d'inscription à l'Université, des fournitures scolaires gratuites, le logement gratuit des étudiants, une préférence à l'embauche et à l'inscription dans les établissements scolaires.

Au-delà de ces avantages sociaux, ce sont aussi des pensions que la loi accorde à plusieurs « catégories émergées de la guerre », en particulier les « familles de martyrs » et les familles de civils victimes du conflit[949], les invalides de guerre et les invalides civils (ayant été blessés pendant la guerre). La loi de 2006 prévoit des augmentations substantielles de ces pensions, ainsi que le tableau et le diagramme suivants le montrent :

Pensions [950]	**2000**	**2006**	**Différence**
Familles de martyrs	70-150 DM (soit environ 35-75 €)	234-351 €	+ 568% / + 368%
Familles de victimes civiles	70-150 DM (soit environ 35-75 €)	130 €	+ 271 % / + 73%
Invalides de guerre	100 DM (40-69%) (soit environ 50 €)	54,6/182 €	+ 9,2% / + 264 %
Invalides civils	150 DM (au-delà de 70%) (soit environ 75 €)	91/117 €	+ 21,3% / + 56 %

[948] A noter, l'apparition de la catégorie du « disparu », civil ou militaire, ou de l'« otage de guerre », dont on peut supposer qu'elle trouve son origine dans la mobilisation d'associations les représentant.

[949] Sur la base, qui plus est, d'une conception élargie de la famille, puisque ce ne sont plus seulement les conjoint-e-s ou enfants qui peuvent percevoir une pension, mais aussi les parents et beaux-parents.

[950] D'après les chiffres citées par Isabel Ströhle, « Veterans' Politics and Policies towards the Veterans of the Kosovo Liberation Army", in *Comparativ. Zeitschrift für Globalgeschischte und vergleichende Gesellschaftsforschung*, 20 (2010) Heft 5, p. 99.

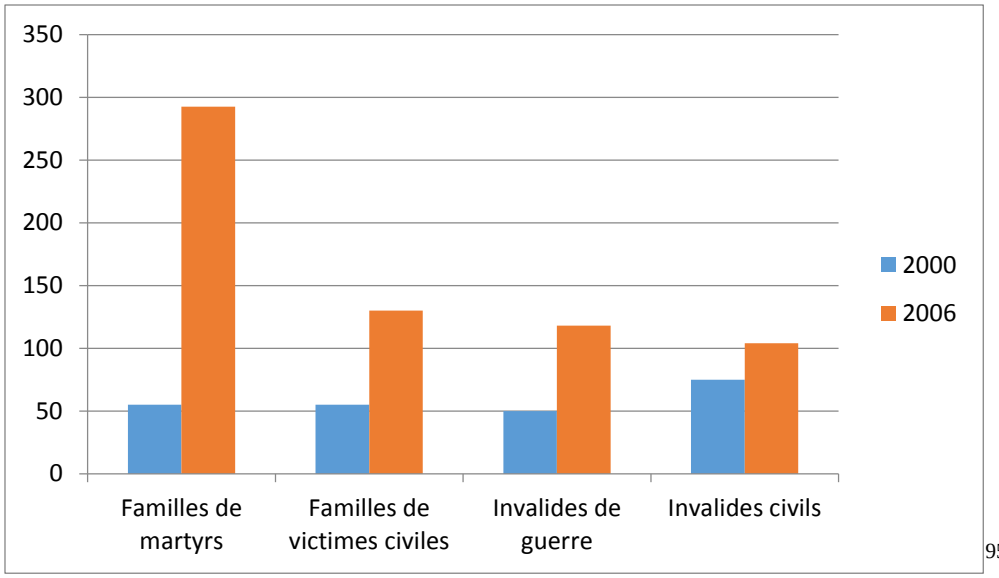

[951]

Ces augmentations bénéficient surtout aux familles de martyrs, dont la pension la plus basse est multipliée par plus de 6. Alors que presque toutes les pensions étaient équivalentes en 2000, désormais celles des familles de martyrs se sont nettement détachées des autres, d'une façon significative de la place du martyr dans l'imaginaire de la guerre. Alors que les sommes versées à compter de 2000 étaient extrêmement modiques, de l'ordre de la charité, celles que vont toucher les familles de martyrs après le vote de la loi de 2006 atteindront désormais le niveau de certains salaires[952], inaugurant une politique sociale relativement généreuse qui rompt avec le régime social libéral inauguré par l'UNMIK dont les pensions ne pouvaient en aucune façon compenser économiquement le dommage subi (qu'il s'agisse du décès d'un proche dont la famille perd la contribution économique ou d'une invalidité qui, souvent, réduit les opportunités d'emploi). A la faveur de ce changement législatif, ce sont désormais 13232 personnes qui sont allocataires, contre 7528 auparavant[953]. En bénéficiant en particulier à une catégorie, les familles de martyrs, cette revalorisation se détourne du principe d'une allocation à peu près équivalente pour toutes les catégories qui avait prévalu avec le règlement de 2000.

Enfin, il convient de noter que cette loi s'inscrit dans une perspective mémorielle en ce qu'elle participe d'une relecture de l'histoire, observable à travers le bornage de la période couverte

[951] Pour la réalisation de ce diagramme, nous ne disposons malheureusement pas des pensions moyennes versées sur la base du règlement UNMIK de 2000 et de la loi de 2006. Aussi, lorsque les pensions sont situées dans une fourchette, avons-nous utilisé une somme moyenne à l'intérieur de cette fourchette.
[952] C'est d'ailleurs le repère qui est mobilisé par les dirigeants d'associations de vétérans. Entretien avec Xhavit Jashari, Président de l'Association des familles de martyrs, et Fadil Shurdhaj, Président de l'Association des invalides de guerre, 30 juin 2009, Pristina.
[953] Chiffres qui nous ont été communiqués par le Ministère du travail et des affaires sociales.

par elle. Etrangement, cette loi retient deux périodes historiques pour envisager les faits y ressortissant. Une première période, la plus courte, désigne la guerre ayant eu lieu entre le 27/02/1998 et le 20/06/1999 et concerne les civils qui peuvent faire valoir une invalidité de guerre survenue sur ce laps de temps. Une deuxième période, sensiblement plus longue, puisqu'elle court du 30/12/91 au 19/09/1999, concerne cette fois les martyrs et les vétérans, qui peuvent justifier de ce statut sur ces huit années. On voit là à nouveau une illustration de la volonté de mettre à l'honneur les acteurs armés en leur reconnaissant un statut à part : ainsi se seraient-ils trouvés en danger sur une période bien plus longue et leur mérite en est grandi. Mais au-delà, il s'agit d'écrire une histoire du conflit armé qui reconsidère les événements tels qu'envisagés généralement par les représentants internationaux présents au Kosovo -la loi de 2000 ne retenait en effet que la période de 1998-1999 pour établir le champ couvert par elle, se conformant à une lecture classique d'une guerre qui éclate suite à une période de résistance non violente entre 1989 et 1998. En faisant ainsi remonter à 1991 la période officielle au cours de laquelle on pouvait mourir comme « martyr », la loi inscrit la lutte armée dans une nouvelle profondeur historique et réduit singulièrement la place et la part prise par la résistance non violente dans l'histoire du Kosovo. Par là même, la loi consacre indirectement un combattant comme principal héros et martyr de la lutte armée, à savoir Adem Jashari, puisque cette date du 31 décembre 1991 renvoie à certains de ses faits de guerre : « *C'était la première résistance de Adem Jashari, du commandant de l'UÇK. On a résisté pour la première fois à cette date. Il était encerclé à Prekaz* » nous expliquait un député à l'origine de cette loi qui, par cette formulation (*On* a résisté*)*, témoigne de son entière identification à cette cause[954]. Il y a sans doute lieu de voir là également un coup de force symbolique, à mettre principalement au crédit de l'association des vétérans, puisque la « résistance » du patriarche se trouve totalement associée à celle de l'UÇK, alors que d'autres lectures/interprétations de son action sont concevables, notamment celle d'une résistance isolée et peu organisée conciliable avec le mouvement dirigé par Rugova : « *L'UÇK a su récupérer l'image de Jashari. Jashari représentait une résistance traditionnelle, il était indépendant. Il était traditionnellement derrière Rugova*[955] », ou encore celle d'un soutien de Jashari à Rugova, dont le patriarche aurait été le garde du corps[956]. Et l'UÇK se trouve à nouveau consacrée par la date retenue comme fin du conflit puisque les législateurs ont repoussé la date du 20 juin

[954] Entretien avec Emrush Xhemajli, 26 juin 2009. Prekaz n'est autre que le lieu où vivait Jashari. Emrush Xhemajli était alors député LPK, le parti clandestin fondateur de la lutte armée, actif surtout depuis la Suisse, où Emrush Xhemajli a passé de longues années.

[955] Entretien du 27 mars 2009 avec un gendarme français en charge de la criminalité, en poste au Kosovo de 2004 à 2010.

[956] Voir Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander…", *op. cit*, p. 526.

1999 figurant dans le règlement 66, jour de la signature de l'*undertaking* entre l'UÇK et la KFOR, pour lui préférer la date du 19 septembre 1999, c'est-à-dire le jour de la grande parade organisée par l'UÇK marquant son renoncement officiel à la lutte armée.

C/ Les obstacles à la mise en oeuvre de cette loi

L'adoption de cette loi ne devait toutefois pas suffire à clore ce débat, qui allait être relancé après la formulation de réserves par le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Søren Jessen Peterson, le 2 mai 2006, à l'occasion de la promulgation de la loi[957]. Ces réserves portaient principalement sur une dimension symbolique : la terminologie du texte de loi. En particulier, le représentant de l'UNMIK réfutait l'emploi de la notion de « guerre » pour lui préférer le terme de « conflit armé », ce qui renvoie toujours à l'enjeu des relations entre la Serbie et le Kosovo et, *in fine*, au statut international du Kosovo. D'autre part, et on en vient là à la deuxième formulation critique de Soren Jessen-Peterson, le terme de « martyr » était préconisé, en remplacement de la notion de « héro »[958], laquelle suppose une action « *for some greater good of all humanity* [959]», ce qui, selon les administrateurs de l'UNMIK, n'était pas le cas de l'UÇK. Le martyr apparait donc comme une notion plus classique servant à qualifier la mort aux combats, très largement usitée[960], tandis que celle de héro est perçue comme contribuant plus nettement à la glorification des combattants, ce qui a sans doute été anticipé comme un facteur de discorde supplémentaire avec la Serbie.

---

[957] Le règlement N° 2006/29 en date du 2 mai 2006 n'est pas disponible sur la page dédiée de l'UNIMIK. http://www.unmikonline.org/regulations/unmikgazette/02english/E2006regs/E2006regs.htm). La note contenant les préconisations du chef de l'UNMIK nous a été remise en mains propres, le 5 juin 2013. « *Regulation N°. 2006/29 on the promulgation of the law on the status and the rights of the families of martyrs, invalids, veterans and members of the KLA and of the families of civilian victims of the armed conflict in Kosovo adopted by the Assembly of Kosovo*".

[958] « *Taking into account a communication from the President of the Assembly of Kosovo, dated 7 march 2006, concerning the Law on the Status and the Rights of the Families of* ***Heroes****, Invalids, Veterans and Members of KLA and of the Families of Civilian Victims of War adopted by the Assembly on 23 February 2006 (...) Hereby promulgates (...) the Law with a revised title as the Law on the Status and the Rights of the Families of* ***Martyrs****, Invalids, Veterans and Members of the KLA and of the Families of Civilian Victims of the Armed Conflict in Kosovo (...)"* (souligné par nous).

[959] Précision qui nous a été apportée par Ernst U. Tschoepke, Directeur du bureau des affaires légales de l'UNMIK, présent sans discontinuer au Kosovo depuis 2001. Echange par courriel, 29 août 2013.

[960] Sur la figure du martyr dans la construction de l'historiographie nationale en Turquie, voir Sümbül Kaya, in Nathalie Duclos (Dir.), *L'adieu aux armes ? Parcours d'anciens combattants*, Karthala, 2010, pp. 83 et suiv. En Bosnie, la figure du martyr fait l'objet d'une instrumentalisation après-guerre par le SDA, parti nationaliste, instrumentalisation indissociable d'une conception religieuse de l'au-delà, ainsi que l'explique Xavier Bougarel in « « Death and the Nationalist. Martyrdom, War Memory and Veteran Identity among Bosnian Muslims », in Xavier Bougarel, Elissa Helms, Ger Duijzings (Ed), *The New Bosnian Mosaïc. Identities, Memories and Moral Claims in a Post-War Society*, Aldershot, 2008, p. 167 et suiv.

Cette promulgation a suscité des réactions véhémentes de parlementaires très connus, tels qu'Emrush Xhemajli, un activiste de la première heure de la lutte armée, qui a exprimé son « *indignation quant à la nature des changements introduits* », ou Ramë Buja, ancien négociateur des accords de Rambouillet aux côtés de Thaçi, qui s'est ému du fait que la loi donnait à croire qu'il n'y avait eu « *ni guerre ni héro* » au Kosovo[961]. En effet, compte tenu de la véhémence des réactions à cette promulgation, les administrateurs internationaux de l'ONU ont préféré éviter les tensions avec les Kosovars ainsi que l'explique un fonctionnaire international en poste à cette date : « *we didn't promulgate* [962]», inaugurant ainsi un répertoire d'action administratif inédit : l'application sans promulgation[963] ! Compte tenu du fait que ce texte devait être mis en œuvre à compter du 1er janvier 2007, soit à une période où le Kosovo était nettement engagé sur la voie de l'indépendance, et dès lors que le gouvernement respecterait certaines contraintes budgétaires énoncées dans la loi[964], le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU a finalement laissé la possibilité aux autorités du Kosovo de mettre en œuvre la loi quand bien même elle n'avait pas été promulguée [965]! Ceci a ouvert la voie d'une application partielle de la loi, bénéficiant en particulier aux invalides et familles de martyrs qui, à compter de 2007, se sont vus verser une pension[966]. Si le texte de loi définitif a bien substitué la notion de martyr à celle de héro, sans doute parce qu'il pouvait s'inscrire

[961] Report 3/2006 "On the Monitoring of the Assembly of Kosovo", OSCE in Kosovo, 8 avril-11 mai 2006.

[962] Entretien avec Ernst U. Tschoepke, Directeur du bureau des affaires légales de l'UNMIK, UNMIK, 5 juin 2013. Ce qui explique le fait que ce règlement ne soit pas accessible sur le site de l'UNMIK quand bien même son intitulé y figure !

[963] La plus grande confusion règne autour de cette intervention du SRSG et de ses effets. Alors que tous les textes promulgués par l'UNMIK sont téléchargeables sur le site de l'institution, celui-ci figure bien parmi les textes promulgués en 2006 mais n'est pas accessible. De là découle une interprétation commune présente aussi bien auprès d'auteurs que d'acteurs, selon laquelle la loi n'aurait jamais été appliquée. Toutefois, il existe bien une instruction administrative d'application de la loi (N° 09/2006) et le Ministère du travail et des affaires sociales nous a communiqué le nombre de 13232 bénéficiaires depuis l'application de la loi, inaugurée selon ses dires le 1er janvier 2007, sensiblement supérieur à celui découlant de l'application de la loi de 2000 (7528). L'explication que nous a livrée le fonctionnaire de l'UNMIK nous parait donc crédible, quoi que ubuesque. Cet épisode témoigne nous semble-t-il du caractère extrêmement sensible de l'enjeu vétéran qui passe, aux yeux des administrateurs internationaux, pour potentiellement explosif, au point d'accepter une situation de défi pour l'autorité onusienne.

[964] « *The Law shall enter into force on 1 january 2007, subject to the authoritative confirmation of the availability of financial resources for the implementation of the Law in the Kosovo Consolidated Budget within the regular budgetary process in conformity with the Law on Public Financial Management and Accountability promulgated by UNMIK Regulation N°. 2003/17 of 12 may 2003* ». Ce réalisme budgétaire est en définitive le seul aspect perçu comme non négociable par le représentant de l'UNMIK, qui a fini par considérer les enjeux symboliques comme pouvant être « abandonnés » aux Kosovars. Entretien avec Ernst U. Tschoepke, Directeur du bureau des affaires légales de l'UNMIK, UNMIK, 5 juin 2013.

[965] Entretien avec Ernst U. Tschoepke, Directeur du bureau des affaires légales de l'UNMIK, UNMIK, 5 juin 2013.

[966] Isabel Ströhle, « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship", *op. cit.*, p. 257 et suiv.

dans un imaginaire faisant sens au Kosovo[967], il n'a pas biffé la terminologie relative à la guerre (guerre de libération, guerre contre l'occupant, etc.).

La réaction de l'OVL UÇK aux réserves de Søren Jessen Peterson est ambiguë. Dans un premier temps en effet, le Président Sherif Krasniqi devait déclarer que la loi n'était « *pas parfaite* » mais que l'Association poursuivrait son action de sorte que les « *trois catégories émergées de la guerre (obtiennent) des droits adaptés à leurs besoins*[968] » ; puis, quatre jours plus tard, un communiqué sensiblement plus vindicatif allait être publié, précisant que l'Association était « *fortement opposée aux changements intervenus dans la loi* » et que son Président ne saurait accepter d'autre loi que celle votée par le Parlement, refusant tout « *compromis*[969] ». A la suite de quoi l'Association a conduit des consultations dans plusieurs municipalités, courant juin[970]. Quelques jours plus tard, à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration de l'OVL UÇK, Krasniqi remettait sa démission et un nouveau Président devait être élu, en la personne de Faïk Fazliu, qui était auparavant Président de l'association des invalides de guerre. Officiellement, cette démission s'expliquerait par l'entrée en politique de Krasniqi, incompatible statutairement avec l'adhésion à l'Association[971]. Au vu de la chronologie des événements, il nous semble plutôt que la première réaction de Krasniqi a été jugée trop conciliante et que son leadership a été remis en question par la suite (ce qui explique la différence de tonalité entre les deux communiqués des 2 et 6 mai 2006), le contraignant à la démission. Dès lors, le nouveau Président aura été missionné pour mener une opposition sans faille au règlement de l'UNMIK et exiger le vote d'une nouvelle loi. L'annonce de son élection est d'ailleurs assortie de la précision suivante, concernant la ligne intransigeante de l'Association vis-à-vis du règlement de l'UNMIK : « *Le conseil a décidé à*

---

[967] La loi rectificative à celle de 2006, qui sera adoptée en 2011, retiendra d'ailleurs cette notion de martyrs. L'acception de cette notion est tout à fait propre au Kosovo et doit être différenciée de l'acception islamique, ainsi que l'expliquent Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander… », *op. cit.*, p. 518. Le « dëshmorët e kombit » est un martyr de la nation, celui qui est mort pour la cause nationale, tandis que le « shahid » est un martyr islamique du jihad. Dans l'acception albanaise, poursuivent-elles, « *ils sont martyrs au sens originel de « témoin de la cause », comme dans les théologies chrétienne et islamique : bien que l'existence nationale leur soit déniée, ils témoignent avec leur martyr que la nation existe* ». Il n'est pas exclu que le terme de « heroes » figurant dans le projet de loi adressé en anglais à l'UNMIK relève en réalité d'une erreur de traduction, ainsi qu'Arber Shtembari en fait l'hypothèse dans son travail de thèse en cours portant sur « Le statut et les représentations de la victime dans les sociétés contemporaines post conflictuelles: le cas du Kosovo », Université de Limoges. Plaide en faveur de cette hypothèse le fait que fin 2005, lors de la constitution du Ministère du travail et des affaires sociales, le Département dédié à ces enjeux ait été nommé Département pour les familles de martyrs, les familles de victimes civiles et les invalides. Il s'appelle désormais Département des familles de martyrs et des invalides de guerre.

[968] Archives OVL, http://veterani.net/index6.html, 2 mai 2006.

[969] Archives OVL, http://veterani.net/index6.html, 6 mai 2006.

[970] Archives OVL, http://veterani.net/index6.html, 15 juin 2006.

[971] Entretien avec E. Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 5 juin 2013.

l'unanimité de ne pas se réconcilier avec les modifications qui ont été apportées par l'UNMIK à la loi (...) [972]»

Cette situation de duplicité d'une loi non promulguée mais tout de même appliquée n'apparaissant pas totalement satisfaisante, le leader du PDK, H. Thaçi, alors dans l'opposition, allait mettre en avant une proposition d'adoption d'un nouveau texte de loi, perspective dans laquelle le gouvernement dont il prit la tête en 2008 s'engagea rapidement. Le contexte d'indépendance du Kosovo, ouvert le 17 février 2008, allait ainsi permettre d'établir une relation néo-corporatiste entre le pouvoir et l'Association des vétérans et d'engager une nouvelle politique publique à destination des ex-combattants et de leurs familles, politique consistant indissociablement en une reconnaissance symbolique et un soutien matériel.

Section 2. La cooptation de la question vétérane par le pouvoir PDK

Avec l'indépendance, les partis politiques du Kosovo vont désormais être en mesure de tisser plus puissamment des relations de clientèle et de tenter de consolider ainsi les bases sociologiques de leur pouvoir. Le phénomène néo-corporatiste, qui a été observé dans de nombreux pays occidentaux au cours des Trente glorieuses[973] et qui se caractérise par la mise en place d'une relation institutionnalisée entre le pouvoir et certaines organisations de la société civile, va ainsi prendre place avec l'OVL UÇK, à l'heure où c'est le PDK, parti issu de la lutte armée, qui exerce le pouvoir. Lorsque ce parti remportera les élections législatives de 2008, les revendications de l'Association vont être pleinement inscrites sur l'agenda gouvernemental à tel point que les politiques publiques symbolique et matérielle adoptées par la suite épuiseront presque totalement l'arsenal revendicatif de l'OVL UÇK. Cette dynamique d'alliance entre le principal parti issu de la lutte armée et l'Association des vétérans participe de la consolidation politique du PDK, en ce qu'elle lui permet de s'imposer dans le cadre d'une lutte interpartisane relative à la prise en charge de la mémoire du conflit au Kosovo et des enjeux sociaux relatifs aux vétérans (notamment contre l'autre parti issu de la lutte armée, l'AAK, mais aussi contre le parti héraut de la résistance non violente, la LDK). L'écriture de

[972] Pristina, 17 juin 2006, Archives OVL, http://veterani.net/index6.html
[973] Philippe C. Schmitter and Gerhard Lehmbruch (Ed), *Trends toward corporatist intermediation*, London, Beverly Hills, Sage Publications, 1979.

ce récit national public relève en effet d'un imaginaire qui établit une continuité entre la lutte armée des années 1990 et l'histoire séculaire de la résistance albanaise à « *l'occupation* » (ottomane puis slave), construction indissociable de la mythification de certains héros et de la localisation de la résistance dans une région du Kosovo, la Drenica, qui se trouve être un bastion électoral du PDK depuis le début des années 2000[974]. Ce faisant, un autre récit national mettant l'accent sur la résistance pacifique des Kosovars à partir de 1989 se trouve oblitéré.

Il reste que bien que le Kosovo soit devenu indépendant, le gouvernement n'est pas totalement libre dans la définition de ses politiques publiques car il agit sous l'étroit contrôle du FMI, si bien qu'il a été limité dans ses possibilités d'établissement de liens de clientèle avec les vétérans, *via* la distribution de la manne publique. On s'attachera donc ici à rendre compte à la fois des modalités de construction d'un lien de clientèle entre le PDK et l'OVL UÇK, entendu classiquement comme « *un rapport de dépendance personnelle non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveur entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales* »[975] et des limites de cette alliance.

§ 1. La mise en place d'une dynamique néo-corporatiste

A/ L'inscription organique de l'enjeu vétéran au cœur du pouvoir d'Etat

Le gouvernement dirigé par Thaçi va mener une habile politique de co-optation des leaders de l'OVL UÇK dans le but de les circonvenir, via notamment la création, en septembre 2008, d'un nouvel organe, *i.e* un bureau des *vétérans* au sein du cabinet du Premier Ministre. La décision est d'une portée symbolique particulièrement forte. Par ce rattachement auprès du cabinet du chef de gouvernement, lequel est doté des pouvoirs les plus importants dans les nouvelles institutions indépendantes du Kosovo, elle inscrit l'enjeu vétéran au cœur du pouvoir exécutif, consacrant par là-même les ex-combattants comme une question majeure de l'après-guerre, et ce aux dépens d'autres groupes ou catégories ayant émergé après-guerre,

[974] Et ce alors qu'à l'occasion des premières élections organisées au Kosovo après-guerre, le PDK est nettement distancé par la LDK. A ce sujet, Kolë Gjeloshaj et Jean-Michel de Waele, « Les premières élections libres du Kosovo », in *Confluences Méditerranée*, n° 38, été 2001, p. 43 et suiv.

[975] Jean-François Médard, « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique », *Revue Française de science politique*, 26(1), 1976, p. 103.

notamment les civils[976]. Qui plus est, ce bureau sera dirigé par celui devenu Président de l'Association des vétérans deux ans plus tôt, bien connu pour son positionnement radical, Faïk Fazliu. En plus d'être promu Directeur du bureau, Faïk Fazliu se verra confier les fonctions de conseiller du Premier Ministre sur ces questions. En intégrant ce *spoiler* au cœur du pouvoir, le gouvernement d'Hashim Thaçi escompte vraisemblablement une modération de l'ex-Président qui, par l'exercice de ses fonctions, devra tenir compte de paramètres économiques et financiers limitant les marges d'action du pouvoir gouvernemental. De même la portée symbolique de cette nomination, à savoir l'intronisation d'un leader de groupe d'intérêt particulièrement contestataire, en signifiant l'importance et l'attention nouvelles accordées par le pouvoir aux doléances des ex-combattants, devait-elle contribuer à limiter l'activité protestataire de l'OVL UÇK, tandis que les relations privilégiées du Directeur du bureau avec l'Association qu'il a présidée allaient permettre d'amortir la charge donnée par cette dernière.

La structure de ce bureau est très légère, puisqu'à part un Directeur, le bureau ne comprend qu'un assistant administratif[977]. Il est vrai que ce bureau ne constitue pas une structure bureaucratique en charge de la gestion des vétérans puisque les pensions (aux invalides et aux familles de martyr) sont toujours versés *via* le Ministère du travail et des affaires sociales. Ce qui souligne bien la portée symbolique de la création de ce bureau. L'objectif du bureau, aux dires de son Directeur, est « *que les institutions gouvernementales soient à la disposition des vétérans de la guerre* [978]». Il s'agit donc bien, selon les termes du principal intéressé, d'intégrer l'enjeu vétéran au cœur du pouvoir gouvernemental. On le saisit pleinement en examinant l'action de cet organe.

La fonction majeure du Directeur du bureau aura été, en effet, de fluidifier les relations entre le pouvoir et les acteurs concernés par l'action de cet organe, en se faisant l'intermédiaire entre le Parlement, les ministères concernés et l'Association des vétérans dans la perspective de l'adoption d'une loi « rectificative » à la loi de 2006. Objectif particulièrement sensible depuis la contestation de cette loi par l'UNMIK. C'est donc principalement un rôle de facilitateur des relations entre les différentes institutions que joue Fazliu.

Par ailleurs, le Directeur considère que la principale tâche du bureau réside dans la « *coordination de l'aide financière aux ex-vétérans*[979] » : cet objectif entre en contradiction avec le principe de l'allocation des pensions par le Ministère du travail et des affaires sociales

[976] Il faut noter toutefois qu'un autre bureau a été créé auprès du Cabinet du PM, le bureau des personnes disparues (pendant la guerre), qui concerne aussi bien les civils que les combattants. Entretien avec le Directeur du bureau des disparus, 6 juin 2013.
[977] http://www.komveterani.net/?page=2,3 (consulté en avril 2013)
[978] Entretien avec Faïk Fazliu, Pristina, 7 juillet 2010.
[979] Entretien avec Faïk Fazliu, Pristina, 7 juillet 2010.

et souligne bien en réalité la fonction d'apaisement des associations de vétérans que remplit cet organe. Le bureau s'est en effet employé à mettre en place des dispositifs permettant une amélioration de la situation des invalides et familles de « martyrs » qui donnent tout leur sens à la déclaration précédente du Directeur et témoignent de la logique clientéliste à l'œuvre avec l'OVL UÇK. Trois initiatives ont marqué l'action du bureau. Tout d'abord, le projet de construction de 65 maisons, afin de loger des ex-combattants ou leurs familles, sur la base d'un budget de un million d'euros[980], ce qui constitue une somme assez considérable si l'on sait que le budget total de l'aide sociale en 2010 était d'environ 12 millions ; ensuite, la promotion à l'emploi d'invalides de guerre en situation de très grande invalidité (le plus souvent, des invalides ayant été amputés d'une jambe), à la suite d'un démarchage actif d'entreprises publiques : 16 contrats à durée indéterminée ont été créés à La Poste et aux télécommunications (PTK), avec lequel le bureau a signé un mémorandum[981], et 35 au service hydrologique, sur des emplois saisonniers ; enfin, l'organisation d'un séjour de 10 jours à la mer, à Durrës en Albanie, en août 2011, en faveur de 1250 personnes (800 invalides, 200 vétérans de guerre ayant des problèmes de santé et 250 parents de combattants décédés). Un budget de 250000 € a été dégagé à cette fin, et confié à l'Association des vétérans qui organisa le séjour, après avoir sélectionné les bénéficiaires[982]. On retrouve ici une expression de néo-corporatisme particulièrement poussé où un groupe d'intérêts se trouve en situation d'administrer un budget public et de mettre en œuvre une initiative de la puissance publique[983]. Assurément, cette délégation aux associations de vétérans d'une mission de service public se sera prêtée à l'alimentation de liens clientélistes entre les associations et les vétérans et leurs familles, de par ce rôle éminemment sensible qui a été concédé aux associations de décider qui serait bénéficiaire de ces initiatives : « *Nous avons donné… Enfin bien sûr nous avons considéré que ceux qui font partie de notre initiative et de notre organisation… les bénéfices ont été donnés à des gens qui représentent ces membres, enfin*

---

[980] Sous l'onglet « Photo gallery » du site de ce bureau, on trouve des photographies de 53 maisons de bénéficiaires contruites à partir de ce budget http://www.komveterani.net/?page=2,9 (consulté le 8 avril 2013)

[981] « *The PTK hires KLA disabled persons* » http://www.komveterani.net/?page=2,7,25, Site du Gvt du Kosovo (consulté le 8 avril 2013)

[982] Entretien avec Faïk Fazliu, Pristina, 7 juillet 2010.

[983] Comparable, sous certains aspects, à la part prise par les syndicats agricoles en France dans l'administration des enjeux agricoles, via par exemple les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural). L'intronisation des groupes d'intérêts agricoles dans les affaires publiques à la fin des années 1950 s'est réalisée dans un contexte de réforme profonde du secteur agricole susceptible d'engendrer des contestations violentes dans les campagnes et elle témoignait d'une ambition pacificatrice qui a été amplement soulignée. Voir notamment John T. S. Keeler, *The politics of neocorporatism in France : farmers, the state and agricultural policy-making in the fifth republic*, New-York, Oxford University Press, 1987, ainsi que Nathalie Duclos, *Les violences paysannes sous la Ve République*, Economica, 1998. Ce contexte peut être rapproché de la situation de troubles engendrée par les mobilisations d'associations de vétérans depuis le début des années 2000 au Kosovo.

ces gens-là »[984]. Il est notable que les associations se félicitent de ces programmes et se les approprient amplement[985], espérant profiter pleinement du surcroît de prestige attendu de ces actions.

On le voit, le Directeur fait montre d'un positionnement ambigu, en tant que *gate-keeper*, situé à la fois au-dedans et au dehors du pouvoir gouvernemental et de l'espace associatif, il se pose comme relais des revendications de l'Association tout autant que comme frein. De par sa façon d'envisager ses fonctions, le Directeur du bureau ne se démarque pas totalement de ses anciennes fonctions de Président d'Association et apparaît comme un fervent soutien de la cause vétérane. S'agissant des invalides, il devait me déclarer que « *le rôle du bureau est de travailler à une augmentation des pensions aux invalides* » et il se félicitait du fait qu'il y avait eu « *une augmentation de 100% des pensions aux invalides* »[986]. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'avant d'avoir été Président de l'OVL UÇK, Faïzliu avait justement présidé l'Association des invalides ! Ainsi, en tant que Directeur du bureau a-t-il obtenu plus de résultats qu'en tant qu'ancien Président de l'Association des invalides. De par ses liens étroits avec l'Association des vétérans et en tant qu'ancien Président de l'Association des invalides, il apparait jouer un rôle de « *lobbied lobbyiste* », pour reprendre une notion forgée à propos du rôle d'influence exercé par les membres du COREPER vis-à-vis des institutions européennes après avoir eux-mêmes fait l'objet des pressions de groupes d'intérêts nationaux[987], notion qui souligne la logique d'indifférenciation en cours entre le groupe d'intérêts et les pouvoirs publics.

Il apparait toutefois que, sous certains aspects, le Directeur du bureau dut tenir compte du paramètre budgétaire et réfréner certaines demandes de l'Association, à propos de la nouvelle loi qui sera votée en 2011 : « *Nous avons eu vraiment des difficultés à arriver à ce budget puisqu'au début, on avait prévu une somme plus importante. Mais en travaillant avec le Ministère de l'économie et des finances et avec d'autres organismes, nous nous sommes mis*

---

[984]Entretien avec Muharrem Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 5 juin 2013, Pristina. Il faudrait pouvoir réaliser une sociologie de cette relation clientéliste, en s'attachant à analyser quelle(s) clientèle(s) bénéficie(nt) des prodigalités de l'Association, quelles allégeances sont (re)construites et entretenues à cette occasion, quels territoires bénéficient particulièrement de cette manne, mais cet objectif dépasse largement nos modestes moyens.

[985]Archives OVL, 28 Avril 2010. http://veterani.net/index6.html

[986] Les pensions pour invalides de guerre sont passées de 120 à 239 euros à compter du 1er janvier 2010. « *The War Veterans Office: pensions for war veterans will increase*" http://www.komveterani.net/?page=2,7,26 (consulté le 15 avril 2013)

[987] Spence cité par Sonia Mazey et Richard Richardson, « Pluralisme ouvert ou restreint ? Les groupes d'intérêts de l'Union européenne », in Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright, (Dir), *L'action collective en Europe*, Presses de Science po, 2002.

d'accord pour enlever certains bénéficiaires[988]. » Une logique de « responsabilisation », entendue comme un processus par lequel certaines demandes sont réfrénées au profit de l'adoption de mesures « réalistes » en regard des possibilités budgétaires, opère donc de par cette intronisation dans le pouvoir exécutif, et ce d'autant qu'avec l'indépendance du Kosovo, le budget national n'est plus géré par les administrateurs internationaux mais par les Kosovars eux-mêmes.

En plus d'une politique de co-optation d'anciens leaders vétérans, le gouvernement dirigé par le PDK va mener dès 2008 une politique de consultation/intronisation des organisations d'ex-combattants en les associant pleinement aussi bien au processus d'élaboration de la nouvelle législation relative aux ex-combattants qu'à une partie de l'administration publique des vétérans. Ainsi peut-on dire qu'au-delà de l'inscription organique de la question des vétérans au coeur du pouvoir, les dirigeants de l'OVL UÇK ont été véritablement corporatisés par le pouvoir PDK.

B/ L'Association des vétérans corporatisée par le pouvoir PDK

Pour la révision de la loi de 2006, le gouvernement a ainsi impulsé une concertation dans le cadre d'un groupe de travail gouvernemental, mis en place en juin 2009, où ont siégé les trois représentants des Associations de vétérans, aux côtés de fonctionnaires des sept Ministères concernés par cet enjeu[989]. Le Président de l'Association devait se féliciter de cette décision et exprimer son « *optimisme que ce groupe de travail (…) présente (rapidement) à l'Assemblée un projet qui inclurait les exigences de l'OVL UÇK* [990]». Il pouvait en effet se réjouir que seule son organisation soit intégrée dans ce groupe de travail constitué pour le reste de fonctionnaires, alors que la présence d'autres groupes d'intérêts aurait pu être imaginée, s'agissant d'une loi qui concerne aussi les civils[991] ! C'est une place centrale qui est ainsi accordée à l'OVL UÇK dans la perspective de cette refonte législative. Les travaux de la

[988] Entretien avec Faïk Fazliu, Pristina, 7 juillet 2010.
[989] A noter également la présence de deux représentants du bureau des Vétérans, dont on a vu le rôle de go-between et la relative indifférenciation avec les associations de vétérans.
[990] Archives OVL, 26 juin 2009. http://veterani.net/index6.html
[991] On pense en particulier aux Associations qui prennent en charge la cause des civils, en particulier les disparus ou les femmes violées. Il faut toutefois souligner que de son côté, le Parlement a organisé des auditions publiques en vue de l'élaboration de cette loi, auditions auxquelles ont été conviés non seulement les représentants de vétérans mais aussi des dirigeants d'organisations de victimes civiles. Toutefois, ces dernières se sont montrées particulièrement discrètes et ce sont pour l'essentiel les revendications des vétérans qui ont été mises en avant à l'occasion de ces audiences. A ce sujet, voir le travail de thèse en cours d'Arber Shtembari sur « Le statut et les représentations de la victime… », *op. cit.*

commission se dérouleront sur un peu plus d'un an : en août 2010, un accord sera trouvé, ce dont devait se féliciter le Président de l'Association, qui espérait que le projet de loi serait adopté à l'automne de la même année, pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 2011[992]. Le nouveau projet de loi ne sera finalement adopté que le 8 décembre 2011... Si, sous certains aspects, cette loi s'est écartée du projet adopté par le groupe de travail, provoquant l'ire des dirigeants d'association, comme on le verra, une de ses dimensions importantes est toutefois de consolider le rôle de co-gestionnaire déjà reconnu aux associations de vétérans, les faisant devenir des acteurs essentiels de l'administration des vétérans. Un aspect essentiel de cette loi réside en effet dans la mise en place d'une procédure d'établissement d'une liste officielle de bénéficiaires ; jusqu'alors, les requérants avaient simplement été invités à se présenter au Ministère du travail et des affaires sociales qui statuait sur leurs droits à des allocations. Avec cette commission, il s'agit de solenniser la procédure et d'institutionnaliser le statut relatif à la guerre. Cette procédure opère une distinction parmi les bénéficiaires, selon qu'ils sont « militaires » ou « civils », lesquels se trouvent désormais réorientés, qui auprès des municipalités (les victimes civiles et les invalides civils, Article 15, alinéa 2), qui auprès de cette commission *ad hoc* (les ex-combattants et familles de « martyrs », Article 15, alinéa 1), tandis que par la vertu de la loi de 2006, tous faisaient reconnaître leur statut par le Ministère du travail et des affaires sociales. Avec la loi de 2011, la procédure pour les « catégories de la guerre » revêt ainsi une dimension de prestige plus forte, de par sa dimension nationale (tandis que les civils s'adressent plus simplement à leurs municipalités) et de par la constitution *ad hoc* d'une instance, signe de l'importance accordée à l'enjeu de l'objectivation et de la reconnaissance publique de ces catégories. La mise en place de cette commission constitue indéniablement un message à destination des ex-combattants, puisqu'elle donne satisfaction aux associations de vétérans sur un plan majeur, à savoir reconnaître aux ex-combattants et à leurs familles un statut à part dans le cadre de l'administration des catégories issues de la guerre. Or, cette commission non seulement ne statue que sur le cas de ceux qui ont participé aux combats armés mais, de plus, est rattachée à un nouveau Ministère des forces de sécurité créé depuis 2009, embryon d'un futur (?) Ministère de la défense. Aussi la symbolique militaire est-elle pleinement assurée par cette procédure, ce qui répond pleinement à l'« *identité militarisée*[993] » que les dirigeants des Associations perpétuent depuis la fin de la guerre.

[992] Archives OVL, 2 août 2010, http://veterani.net/index6.html
[993] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit.*, p. 511.

La composition de cette commission constitue une nouvelle illustration de la coalition néo-corporatiste en cours au Kosovo avec les Associations de vétérans, puisque la présence de ces dernières est largement assurée dans la commission. La loi de 2011 prévoit en effet qu'elle sera composée de représentants 1. du cabinet du PM, 2. du Ministère du travail et des affaires sociales, 3. du Ministère des forces de sécurité, 4. des anciens quartiers-généraux de l'UÇK, 5. des anciennes zones opérationnelles de l'UÇK, 6 ; de l'association des vétérans de l'UÇK, 7. de l'association des familles de martyrs de l'UÇK, 8. de l'association des invalides de l'UÇK, 9. de l'ancien CPK, 10. de l'ancien Ministre des forces de sécurité, 11. d'autres représentants décidés par le gouvernement[994]. Ce sont finalement 16 personnalités qui seront nommées, parmi lesquelles les présidents des trois associations d'ex-combattants et le Directeur du bureau des vétérans, dont on a vu qu'il s'agit d'un ancien leader d'Association de vétérans, tandis que les représentants *es qualité* de l'état-major de l'UÇK sont vraisemblablement membres de l'Association des vétérans ! La Présidence de la commission sera attribuée à Agim Çeku, ancien chef militaire de l'UÇK devenu Ministre des forces de sécurité en février 2011, après avoir dirigé le CPK dès sa création. L'identité militaire de la commission est ainsi pleinement achevée.

Ainsi constituée, cette commission révèle sa fonction d'activation et d'entretien d'allégeances politiques auprès des Associations de vétérans. S'agissant de la reconnaissance d'un statut, donc d'une démarche de nature administrative, il aurait pu être envisagé de mettre en place une simple structure composée de fonctionnaires au sein de l'administration d'un Ministère ; de même aurait-il pu être fait référence à la procédure de démobilisation engagée par IOM juste après-guerre, procédure au cours de laquelle les combattants démobilisés s'étaient vus attribuer des cartes d'anciens combattants, qui attestaient leurs états de service au sein de la lutte armée. Mais la commission *ad hoc* procède tout autrement, de par sa composition avec des figures de la lutte armée et de par sa procédure de « vérification » qui assure un véritable verrouillage de l'allocation des bénéfices par l'UÇK, puisque ce sont les ex-commandants de l'UÇK qui se voient confier la tâche de certifier la participation aux combats des personnes qui saisissent la commission[995]. La rumeur a d'ailleurs vite couru que les anciens membres des FARK ne seraient pas habilités par cette commission, à la suite d'une déclaration d'un de

[994] Article 15, alinéa 7.

[995] "Each municipality has war societies offices and each person who wants their status recognized, should go to these offices and the respective society", said Mr. Çeku and he added that, "after application, I will request the verification of this information from the respective commander in the chain of command, the unit commander and up to the Operational Zone Commander, or the KLA General Staff". Déclaration du Président de la commission le 2 novembre 2012, http://www.komveterani.net/?page=2,7,3 (consulté le 16 avril 2013)

ses membres, en la personne du Président des associations, M. Xhemajli[996], propos confirmés par F Fazliu[997] , le Directeur du bureau des vétérans, mais démentis par le président de la commission, Agim Çeku.

La démarche est politique à la fois parce qu'elle répond à une des revendications majeures de l'association mais aussi parce qu'elle participe de l'écriture d'un récit national posant l'UÇK au cœur de la fondation de l'Etat désormais indépendant. Cette cooptation de l'OVL UÇK a eu des effets modérateurs indéniables sur l'association des vétérans.

C/ Les effet émollients de cette institutionnalisation sur l'OVL UÇK

Les théories néo-corporatistes soulignent qu'un des effets majeurs de l'intronisation de dirigeants de groupes d'intérêts dans la sphère décisionnelle est de limiter la propension protestataire des organisations corporatisées. Parce qu'ils ont été associés au processus décisionnel, leurs dirigeants sont amenés à se faire le relais de la politique menée par le gouvernement plutôt que de la contester dans la rue. Partant, ils jouent un rôle essentiel de « *contrôle social (…) vis-à-vis de leurs membres*[998] », réfrénant les demandes les plus radicales émanant de ceux trouvant toujours matière à contestation, et ils deviennent ainsi les « *clients* » du pouvoir, selon l'expression de Keeler[999]. Claus Offe en a également souligné les effets modérateurs, à la fois en termes de revendication et de répertoire d'action, puisque, explique-t-il, l'organisation cliente doit « *se comporte(r) de manière responsable et prévoyante et (…) réfréne(r) les demandes non négociables et les tactiques non acceptables*[1000]. » Si l'on rapproche ces réflexions de la théorie d'Anthony Oberschall[1001], qui raisonne quant à lui essentiellement en termes d'action collective et s'efforce d'identifier les conditions favorisant la mobilisation, les groupes d'intérêts corporatisés se trouvent dans une situation d'intégration qui permet de faire l'économie d'une mobilisation, celle-ci n'étant le fait que d'organisations en situation de segmentation, c'est-à-dire sans relais vis-à-vis du pouvoir.

---

[996] http://balkans.courriers.info/article21924.html, « 70000 « vétérans » de l'UÇK dont beaucoup n'ont jamais combattu… », mis en ligne le 3 mars 2013.

[997] http://m.gazetaexpress.com/lajmi/104826, 27/02/2013 (consulté le 15 avril 2013)

[998] Léo Panitch, "The development of Corporatism in Liberal Democracies", in *Comparative Political Studies*, 10(1), April 1977, p. 67.

[999] John T. S. Keeler, *The politics of neocorporatism…, op. cit.*

[1000] Claus Offe, "The Attribution of Public Status to Interest Groups : Observations on the West German Case", in Suzan Berger, *Organizing Interests in Western Europe : Pluralism, Corporatism and the Transformation of Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 135.

[1001] Anthony Oberschall, *Social conflict and social movements*, Englewood Cliffs, N.J : Prentice Hall, 1973.

Ces analyses éclairent pleinement la situation des associations de vétérans au Kosovo après-guerre. Lorsqu'elles se créent en 2000, elles sont totalement extérieures au pouvoir. C'est alors l'UNMIK qui a en charge l'administration du Kosovo : l'administration internationale se montre peu accueillante vis-à-vis des revendications portées par l'OVL UÇK, les seules organisations un tant soit peu consultées voire associées aux décisions étant les principaux partis politiques (LDK, PDK, AAK). La victoire de la LDK aux premières élections législatives et la confirmation de son leader historique, I Rugova, comme Président contribuent à une lecture de l'histoire qui accorde assez peu de crédit aux interprétations épiques de la lutte armée portées par les associations de vétérans. Aussi ces dernières se trouvent-elles dans une situation de segmentation dont Oberschall a montré qu'elle ne laissait guère d'autre possibilité que d'organiser des mobilisations collectives pour s'inscrire dans le débat public. Cette situation caractérise bien la période du début des années 2000 au cours de laquelle les associations de vétérans sont apparues comme fauteurs de troubles.

Le progressif retrait des acteurs internationaux et la montée en puissance parallèle des institutions autochtones ont favorisé la mise en place d'un jeu d'alliance entre partis issus de la lutte armée, en particulier le PDK, et associations de vétérans. La quintessence de cette dynamique se réalisera à la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo, en février 2008, qui permettra de créer un bureau des vétérans auprès du Premier Ministre et, surtout, de remettre à plat la politique publique du Kosovo à destination des ex-combattants, en associant les dirigeants des associations, à la fois dans le cadre des travaux préparatoires de cette loi et lors de sa mise en œuvre (*via* la création d'une commission d'identification des bénéficiaires). Ceci s'accompagne par ailleurs de l'écriture d'un récit national historique conforme au cadre mémoriel des associations.

C'est dans ce contexte que les mobilisations protestataires de l'OVL UÇK se sont taries. De fait, après avoir représenté un pôle majeur de cristallisation d'un mécontentement, les associations d'ex-combattants sont désormais beaucoup en accord avec l'action du gouvernement qui a presque totalement évidé leur catalogue de revendications : loi sur les valeurs de la guerre, qui relaie leur conception épique, revalorisation des pensions, reconnaissance symbolique, journée de commémoration, mise en place d'un bureau des vétérans. Ce catalogue de revendications nous avait été présenté lors d'un entretien, courant 2009, par le Président de l'OVL UÇK[1002] et lors d'un second entretien en 2010, le Président de l'Association des Invalides devait cette fois nous témoigner de sa satisfaction vis-à-vis des

[1002] Entretien avec Emrush Xhemajli, 26 juin 2009, Prishtina.

actions engagées par le gouvernement d'alors, mentionnant notamment l'augmentation des pensions pour les invalides, la construction de maisons et le séjour à Durrës, se félicitant en particulier de la « *très bonne coopération avec le Ministère de la santé* (en ce qui concerne les soins médicaux apportés aux invalides de guerre) » et justifiant que les sommes versées aux invalides n'aient pas atteint le niveau espéré par les limites du possible : « *Nous ne sommes pas complètement satisfaits mais j'ai fait partie du groupe de travail, nous avons rencontré le Premier Ministre et nous avons vu qu'ils ont fait tout ce qui était possible. On sait très bien qu'ils sont surveillés par le FMI et par la Banque Mondiale*[1003]. »

Dès lors, le recours à la mobilisation est clairement repoussé au profit de la négociation avec les autorités publiques et de la participation aux organes de concertation mis en place. Ainsi, dès avril 2009 et ce alors qu'un grand nombre des revendications n'avait pas encore été relayées par le pouvoir, le Président de l'Association des vétérans se démarquait d'une grève de la faim organisée selon lui « *en dehors de l'Association* » par un groupe d'ex-combattants, lors d'un siège devant le bâtiment du gouvernement, considérant que « *ce n'est pas la peine de faire grève comme cela pour obtenir une réponse à nos demandes. Nous avons (certes) prévu dans nos statuts que les mécontentements soient exprimés avec des grèves et des manifestations mais on espère ne pas en avoir besoin. Nous espérons que d'ici octobre, les points demandés seront votés*[1004]. » Dans un communiqué, l'Association devait rappeler qu'elle « *avait demandé qu'il n'y ait pas de grèves et de manifestations, du moins tant que toutes les options juridiques n'avaient pas été essayées*[1005] » après avoir souligné que les négociations avec le gouvernement avaient notamment permis d'obtenir une augmentation de la pension pour les familles de martyrs et des avantages pour les enfants de martyrs[1006]. On le voit, l'association de ces leaders au processus décisionnel produit pleinement ses effets de modération, conduisant les cogestionnaires à privilégier les moyens légaux et à prendre en considération les limites du possible dans l'allocation de ressources de la part du gouvernement, ce qui revient à justifier l'action de ce dernier, intégrant ce faisant des schèmes de pensée similaires aux dirigeants politiques exerçant le pouvoir, alors qu'une situation d'extériorité aux décisions aurait conduit à une position plus critique.

En contrepartie de quoi, et l'exemple de la grève de la faim évoqué *supra* est là pour l'attester, l'Association des vétérans se trouve en butte depuis 2009 à des contestations internes, provenant d'adhérents « de base » qui considèrent leurs intérêts galvaudés ou leurs idéaux

[1003] Fadil Shurdhaj, Président de l'Association des Invalides, 7 juillet 2010, Prishtina.
[1004] Allusion, bien sûr, au projet de loi sur le statut des vétérans. Entretien avec Emrush Xhemajli, 26 juin 2009.
[1005] Archives OVL, 24 juillet 2009. http://veterani.net/index6.html
[1006] Archives OVL, 14 avril 2009. http://veterani.net/index6.html

trahis. Les rencontres régulières au sommet de l'Etat et la concertation avec le pouvoir ont contribué à alimenter auprès de certains vétérans une perception de proximité excessive, si ce n'est de collusion, entre les dirigeants de l'Association et les responsables politiques, et la perception s'est installée auprès de certains vétérans (sans doute les plus démunis économiquement[1007]) que les dirigeants des Associations ne défendaient plus véritablement leurs intérêts, ne les représentaient plus de façon satisfaisante : Isabel Ströhle note en ce sens, à la suite de séjours de terrain auprès d'ex-combattants « de base » réalisés entre septembre 2008 et avril 2010 qu'« *une critique sévère se développe contre les associations de la guerre, perçues comme une branche des partis politiques fondés par les leaders de l'Armée de Libération du Kosovo. (...) Cette critique met en cause la prétention des organisations de vétérans à représenter les vétérans*[1008]. » Si bien, poursuit l'auteure, que certains ex-combattants expliquent ne plus être membres de l'OVL UÇK. Ce cas de figure est bien connu par la théorie des groupes d'intérêts, qui souligne que l'engagement des dirigeants d'un groupe dans une relation néo-corporatiste, lorsqu'elle alimente la perception d'une collusion entre dirigeants associatifs et politiques, a souvent pour conséquence le développement d'une contestation interne au groupe d'intérêts ou l'éclosion de nouvelles organisations ou structures de mobilisation affirmant une plus grande radicalité. Ainsi, alors que la première contestation interne, qui s'était développée au printemps 2009, avait pris fin en juillet 2009, à la suite d'un accord entre les dirigeants de l'OVL UÇK et ceux de KMDL (« conseil pour la protection des droits des combattants de l'UÇK ») prévoyant la dissolution de ce conseil[1009], le vote de la loi sur le statut des vétérans fin 2011 a été à l'origine d'une nouvelle fronde. La modération des réactions de l'OVL UÇK à l'exclusion des ex-combattants des bénéfices conférés par la loi sur le statut de 2011 a suscité une nouvelle dissension dans les rangs de l'Association, si l'on en juge par la re-création du « conseil pour la protection des droits des combattants de l'UÇK » qui, à la suite du vote du Parlement, a occupé l'espace public par des manifestations dissidentes. Le Président de ce Conseil, Xhevdet Qeriqi, a dénoncé « *l'inaction* » des autorités du Kosovo, qui témoignerait selon lui de leur « *manque de préoccupation* » pour les vétérans, et ce alors que plusieurs d'entre eux ont été amenés à se suicider[1010].

[1007] Par ailleurs, une dimension politique se superpose à ce clivage, les vétérans contestataires étant proches de l'AAK, l'autre parti issu de la lutte armée alors dans l'opposition.

[1008] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit.*, p. 516. Ce constat, l'auteure l'a dressé avant l'adoption de la loi de 2011. On peut faire l'hypothèse qu'il est d'autant plus valable après que les protestations émises par l'OVL UÇK à l'annonce de la mise à l'écart des simples vétérans du bénéfice de la loi de 2011 ont été très faibles.

[1009] Archives OVL, 24 juillet 2009. http://veterani.net/index6.html

[1010] *Gazeta Zëri*, 29 avril 2013. L'article évoque notamment l'absence de prise en charge des PTSD dont souffriraient certains ex-combattants.

Ce Conseil, le Président de l'OVL UÇK devait nous déclarer qu'il le considérait comme peu représentatif, voire illégitime, du fait qu'il n'était pas reconnu officiellement par le gouvernement, à la différence de l'OVL OCK[1011]. Cette réponse nous semble particulièrement significative du processus d'institutionnalisation dans lequel l'OVL UÇK s'est engagée, processus qui surdétermine l'ensemble de ses positions et activités. Cette institutionnalisation, elle vaut s'agissant des relations de l'association avec l'Etat du Kosovo, ainsi que nous l'avons vu, et il n'est pas sans importance qu'à la clé de ce néo-corporatisme, se trouve un financement de l'Association qui lui garantit largement ses frais de fonctionnement voire des salaires pour les dirigeants: selon Isabel Ströhle, en effet, depuis un accord conclu en 2009 avec le Ministère du travail et des affaires sociales, chacune des trois composantes associatives perçoit une allocation mensuelle de 2500 € ce qui, compte tenu du niveau de vie au Kosovo, représente une somme considérable, dont on comprend aisément que les dirigeants associatifs ne sauraient se passer aisément[1012]. Il apparaît en définitive que les dirigeants de l'association perçoivent désormais leur rôle comme étant partie de l'Etat du Kosovo et il n'est pas anodin que dans le même temps où le gouvernement faisait adopter une loi sur les vétérans comportant une disposition problématique, sur la scène « internationale », il s'engageait dans un bras de fer avec la Serbie[1013], convergeant pleinement avec les conceptions de souveraineté développées par l'OVL UÇK. Sans doute cette concomitance a-t-elle favorisé des calculs politiques de la part des dirigeants associatifs consistant à mettre en balance la politique gouvernementale vis-à-vis des vétérans et celle réaffirmant la souveraineté du Kosovo, ce qui transparaît d'ailleurs à travers les communiqués de l'OVL UÇK de cette période, qui applaudissent des deux mains la décision du chef du gouvernement s'agissant des postes-frontières et protestent modérément contre la mise à l'écart du cas des vétérans dans le projet de loi sur le statut.

On remarquera, pour finir, que l'institutionnalisation passe aussi par une reconnaissance internationale de l'OVL UÇK par des fédérations européenne et mondiale d'ex-combattants à laquelle l'Association accorde une grande importance, si l'on en juge par la place qu'elle confère à cet aspect dans sa communication. Ainsi, l'OVL UÇK a travaillé son inscription auprès de la Confédération européenne des anciens combattants, qu'elle a intégrée le 26 avril

[1011] Entretien avec Emrush Xhemajli, 5 juin 2013.

[1012] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration...", *op. cit.*, p. 506, note 115.

[1013] Il s'agit de la tentative de prise de contrôle, par des unités spéciales de la police, de deux postes frontières dans le nord du Kosovo limitrophe de la Serbie qui, jusqu'alors, en raison de la situation prévalant dans un nord très majoritairement serbe, n'étaient pas contrôlées par les agents de l'Etat du Kosovo. L'objectif étant d'imposer un embargo sur les produits serbes, en rétorsion à l'embargo sur les produits kosovars, imposé par Belgrade depuis 2008.

2006, et auprès de la Fédération mondiale des anciens combattants, dont elle est devenue observateur, en décembre 2006, avant d'y être acceptée comme membre à part entière, en octobre 2009[1014]. Cette insertion dans les réseaux internationaux d'ex-combattants contribue à la respectabilisation de l'OVL UÇK, tout en la rendant en retour de plus en plus impérieuse, et c'est là sans doute un autre paramètre ayant conduit au nouveau « sens des responsabilités » dont témoigne l'OVL UÇK.

Pour finir, il faut souligner le paradoxe de la situation de collusion entre pouvoir gouvernemental et dirigeants de groupes d'intérêts qui réside dans le fait que c'est notamment lorsqu'un parti ou une coalition « ami-e » exerce le pouvoir que cette dynamique de « responsabilisation » prévaut : dans le cas d'espèce, le PDK. Contre toute attente, en effet, la 2e loi sur le statut et les droits des ex-combattants qui va être adoptée en 2011, ne va pas être fondamentalement plus généreuse que la précédente. En particulier, elle remet à plus tard la prise en charge des « simples » vétérans qui, sous certains aspects, apparaissent sacrifiés sur l'autel de la raison budgétaire. La loi consacre en revanche certaines catégories comme les invalides de guerre et les martyrs, qui sont en nombre beaucoup plus limité que les vétérans, en concentrant ses bénéfices à leur profit. La cogestion produit auprès de ses dirigeants un nouveau sens des responsabilités les amenant désormais à défendre des solutions de compromis qu'en d'autres circonstances ils n'auraient vraisemblablement pas acceptées.

§ 2. La loi de 2011 sur le statut : une politique sociale « responsable » pour un nouvel Etat sous contrôle du FMI ?

Alors que la loi « rectificative » à la loi de 2006 était annoncée et attendue comme devant répondre pleinement aux attentes des « catégories émergées de la guerre », suite au véto opposé par le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU, sa lecture laisse apparaître l'influence d'une toute autre logique. Si l'on compare la loi « *sur le statut et les droits des martyrs, invalides, vétérans, membres de l'UÇK, victimes civiles de guerre et leurs familles* » (loi N° 04/L-054) adoptée en décembre 2011 à celle qui avait été votée en 2006, on constate que cette dernière témoigne d'une moindre prodigalité, puisqu'elle établit un ordre de priorité dans la reconnaissance de droits, contribuant ainsi à un ciblage plus étroit des

[1014] Archives OVL, 26 avril 2006, 2-7 décembre 2006, et 23 octobre 2009. http://veterani.net/index6.html

bénéficiaires, et qu'elle soumet parfois à condition de ressources l'allocation de certains bénéfices.

A/ Une politique sociale plus ciblée

Cette logique restrictive apparait d'abord en ce qui concerne les bénéficiaires potentiels dont on sait que le nombre varie en fonction des définitions retenues et des périodes historiques couvertes par la loi. Contre toute attente, en effet, le bornage temporel retenu en 2011 est plus restrictif que celui de 2006. Dans la loi précédente, les députés avaient retenu deux séquences, l'une se référant aux civils, l'autre aux combattants, et il apparaissait que la période d'exposition aux risques afférents à la guerre était sensiblement plus longue pour ces derniers. La loi de 2011 ne reprend pas pleinement à son compte cette vision épique de la guerre fondée sur les supposés premiers faits de résistance armée du clan Jashari en 1991. Elle se rallie désormais à une conception plus consensuelle faisant débuter la lutte armée en 1997 (article 3, alinéa 1. 6), c'est-à-dire lors d'une déclaration publique de combattants armés, à l'occasion de l'enterrement d'un des leurs, où ils apparaissaient au grand jour pour la 1ère fois. Par rapport à la loi de 2006, ce sont désormais six années, entre 1991 et 1997, qui sont reconsidérées et au cours desquelles il n'est plus possible de se revendiquer comme famille de martyr, invalides ou combattants, ce qui certes ne recouvre pas un nombre important de bénéficiaires[1015] mais recèle une dimension symbolique forte. Il n'en reste pas moins, et il faut voir là une petite concession faite aux associations d'ex-combattants, que la période considérée comme guerre varie encore, selon qu'on se revendique comme bénéficiaire civil ou combattant, les civils étant concernés pour la période 1998-1999, soit une durée plus courte, mais la différence n'est plus aussi prononcée que dans le cadre de la loi de 2006. Deuxième bornage observable dans cette loi et qui entraine une limitation des possibilités d'être considéré comme requérant, celui relatif aux personnes disparues et aux blessés du fait d'engins explosifs répandus pendant la guerre. La loi de 2006 ne pose pas de limite temporelle pour les victimes civiles de la guerre qui auraient été blessées par des engins explosifs (article 2, alinéa 6) alors que celle de 2011 prévoit que seules les personnes blessées au cours des trois années qui ont suivi la fin de la guerre peuvent solliciter un bénéfice (article 3, alinéa 1. 10) ; de même, en 2006, était considérée comme personne disparue tout civil dont on n'avait pu établir le sort depuis la

[1015] Il n'est pas possible de savoir exactement combien de bénéficiaires sont concernés, les statistiques du Ministère du travail et des affaires sociales n'étant pas assez précises. Mais la chronologie générale du conflit au Kosovo est bien connue, et s'il est un fait indéniable, c'est sa dimension extrêmement meurtrière à partir de 1998 seulement.

guerre, et ce sans limite temporelle (article 2, alinéa 10), tandis que la loi de 2011 établit qu'un civil disparu ne saurait être considéré comme tel que durant la période courant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000 (article 3, alinéa 1. 14). A noter, enfin, une limitation de la définition des bénéficiaires, s'agissant cette fois de la catégorie portée aux nues par le législateur, le martyr. Désormais, n'est plus considéré comme tel le combattant qui « *décède des suites d'une maladie résultant de la guerre de libération du Kosovo* » et ce jusqu'à un an après le 19 septembre 1999, comme c'était le cas par la vertu de l'article 2, alinéa 1. 3. En 2011, le législateur renonce ainsi à une considération un peu douteuse quant au statut de « martyr », du fait du caractère extrêmement lâche de cette catégorie dont la causalité était quasiment impossible à établir et s'avérait inévitablement sujette à interprétation (faut-il considérer comme tel celui qui « meurt de désespoir » ou « suite aux traumatismes vécus pendant la guerre », ou encore celui qui se « suicide » des suites de la guerre, etc.).

La loi de 2011 revisite par ailleurs les *attributions de bénéfices sociaux* lesquels ne sont plus répartis aussi généreusement auprès de *toutes* les catégories émergées de la guerre et sont au contraire concentrés au profit de quelques bénéficiaires, notamment les catégories militaires (invalides de guerre et martyrs). Il y a là mise en œuvre d'un principe d'échelle de priorité en faveur de ceux qui sont considérés comme ayant apporté la plus grande contribution à la guerre et payé le plus lourd tribut. Cette revalorisation des invalides de guerre se manifeste à propos de la priorité à l'emploi, accordée à eux seuls désormais et plus seulement dans le secteur public puisque le secteur privé est également visé (article 6, alinéa 1.8), ou encore à propos des exemptions de taxe pour l'importation d'un véhicule spécial[1016] ou l'achat d'équipement orthopédique (article 6, alinéa 2). Par ailleurs, l'ensemble des autres bénéfices qui leur avaient été reconnus par la loi de 2006 sont confirmés par celle de 2011[1017].

La lecture comparée de ces deux textes de loi montre donc que les principes d'attribution de bénéfices sont nettement plus fondés juridiquement/rationnellement, comme c'est le cas par exemple s'agissant de l'exonération des taxes à l'importation de véhicules, qui ne vaut plus désormais que pour les invalides et s'agissant d'achat contraints par leur invalidité. On ne voyait pas bien, à l'inverse, ce qui pouvait justifier l'octroi de cette exonération pour les

[1016] Alors qu'en 2006, les familles de martyrs bénéficiaient également de ces exemptions (article 5, alinéa 9. 1) et que cette exemption concernait tous les types de véhicules.

[1017] Soins médicaux gratuits, tarifs réduits d'électricité, aide au logement, exemption de taxe immobilière, priorité à l'éducation, droits d'inscription à l'université. Toutefois, est désormais considéré comme invalide celui qui est reconnu comme handicapé à plus de 20% (article 3, alinéa 1.7), contre 10 % seulement dans la loi de 2006 (article 2, alinéa 3), ce qui limite bien sûr le nombre de bénéficiaires. Enfin, certains bénéfices comme les tarifs réduits d'électricité (article 6, alinéa 3) ou l'aide au logement (article 6, alinéa 6) ne sont plus accordés qu'à certaines conditions, à savoir le fait de rencontrer des « *difficultés économiques* », conditionnalité qui témoigne à l'évidence de l'intégration des contraintes budgétaires dans la rédaction de la loi.

familles de martyrs, comme c'était le cas en 2006, n'était la dimension émotionnelle associée à cette situation et la préoccupation, sur un plan symbolique, de témoigner de la dette de la nation. On peut formuler le même commentaire s'agissant de la construction des catégories de bénéficiaires qui, entre la loi de 2006 et celle de 2011, a évolué dans le sens d'une plus grande rigueur et d'une moindre empreinte des représentations épiques de la guerre, ainsi qu'en témoigne, pour ne prendre que cet exemple, la définition plus étroite de la notion de martyr.

Il n'est pas possible d'évaluer l'impact budgétaire de cette remise à plat des droits, pour ce qui concerne certains bénéfices tels que les exonérations de taxe, de droits d'entrée à l'université, les soins médicaux gratuits, les aides au logement, etc. Il est toutefois une dimension aisée à apprécier de la politique sociale à l'endroit des ex-combattants : il s'agit des pensions qui leur sont accordées car leur montant est clairement établi par la loi, en annexe de cette loi, mais aussi parce que leur versement fait l'objet d'une ligne budgétaire spécifique auprès du Ministère du travail et des affaires sociales. Le ciblage et la concentration des droits au profit de certains bénéficiaires transparaissent clairement de l'analyse comparée des montants des pensions versées avant et après l'application de la loi de 2011, ainsi que le tableau ci-dessous le montre :

Pensions[1018]	**Janvier 2010**	**Janvier 2011**	**différence**	**Janvier 2012**	**différence**
Familles de martyrs	241 €	241 €	=	365 €	+ 51,5 %
Familles de victimes civiles	136 €	136 €	=	136 €	=
Invalides de guerre	109 €	168 €	+ 55 %	240 €	+ 43%
Invalides civils	87 €	104 €	+ 19 %	102	=

Deux catégories apparaissent avoir été nettement favorisées par le changement de législation, à savoir les familles de martyrs et les invalides de guerre, celles justement qui sont représentées au sein de l'association. La pension moyenne des premiers a augmenté de plus de 50% à la faveur de l'application de la loi de 2011, tandis que celle des invalides de guerre a été substantiellement augmentée elle aussi à cette occasion (+ 43%) et ce après avoir déjà

[1018] Pour l'établissement de ce tableau, nous nous appuyons sur des données provenant du Ministère du travail et des affaires sociales, qui indiquent le montant moyen versé en janvier des années 2010, 2011, 2012, soit avant et après la mise en œuvre de la loi de décembre 2011.

connu une revalorisation notable l'année précédente[1019]. Les autres pensions, pour familles de victimes civiles et invalides civils, sont restées stables si bien qu'on assiste à un véritable décrochage des pensions des catégories militaires par rapport aux civils, ainsi que le schéma qui suit le montre bien :

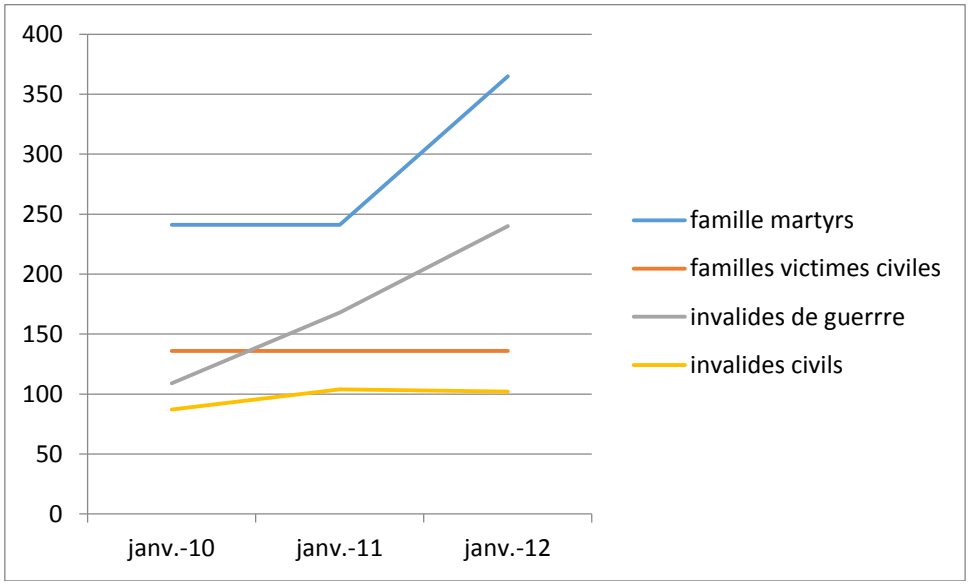

A cela s'ajoutent les « allocations complémentaires » versées aux familles de disparus (qu'ils aient été combattants ou civils), aux familles d'invalides après le décès de celui-ci, et aux invalides (combattants et civils dont le niveau d'invalidité est supérieur à 80%). Tout comme les pensions, ces indemnités sont nettement plus généreuses pour les deux catégories militaires que sont les martyrs et les invalides de guerre que s'agissant des civils, ainsi que le montrent les tableaux et diagrammes qui suivent.

Indemnités complémentaires [1020]	**Janvier 2010**	**Janvier 2012**
Familles d'invalide de guerre après son décès	80	209
Famille de combattant disparu	241	362
Familles d'invalide civil après son décès	81,5	79,5

[1019] Il s'agit là d'une première augmentation, actée avant même le vote de la loi de 2011, faisant suite à la désignation de F. Fazliu à la direction du Bureau des vétérans. On notera que si les pensions des invalides civils ont également augmenté, c'est dans une proportion bien moindre.

[1020] Données provenant du Ministère du travail et des affaires sociales, qui indiquent le montant moyen versé en janvier de chacune de ces années, soit avant et après la mise en œuvre de la loi de décembre 2011.

Famille de civil disparu	135	138
Invalides de guerre	64	180
Invalides civils	42	40

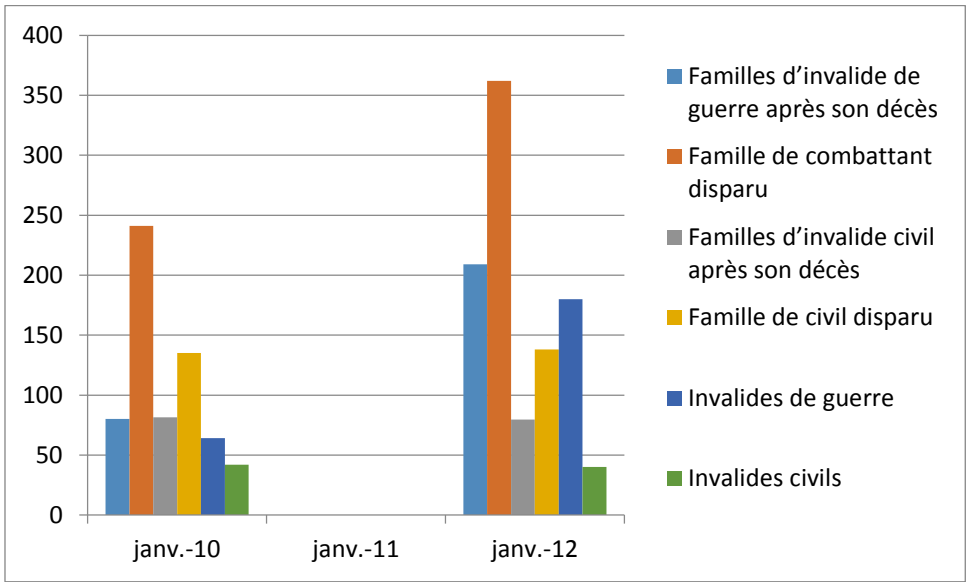

Tandis que les allocations pour familles d'invalide civil après son décès, pour familles de civil disparu et pour invalide civil handicapé à plus de 80% stagnent entre 2010 et 2012, celles pour familles de combattant disparu augmentent de 50%, celles pour familles de combattant invalide après son décès sont multipliées par 2, 6 et celles pour invalides de guerre handicapé à plus de 80% sont multipliées par près de 2,8.

Ce soutien financier très net du pouvoir gouvernemental aux deux catégories de martyrs et d'invalides de guerre n'a toutefois été possible qu'en raison du nombre relativement limité de bénéficiaires, par comparaison avec la catégorie des « simples » combattants, quant à elle pléthorique. Car les contraintes budgétaires ont pesé sur le législateur, limitant les possibilités de satisfaire toutes les catégories militaires.

B/ Une politique sous impératif budgétaire

La définition plus rigoureuse des bénéfices et des bénéficiaires à l'œuvre dans la loi, ainsi que la concentration des droits au profit de quelques catégories en nombre réduit de membres constitue à certains égards une surprise dans la mesure où cette deuxième loi est votée dans le cadre d'une législature où domine le PDK tandis que la loi de 2006 avait été adoptée par un Parlement majoritairement LDK *a priori* moins favorable aux représentants de la lutte armée,

mais allié il est vrai à l'AAK ! Compte tenu du fait que le gouvernement est désormais dirigé par l'ancien chef politique de l'UÇK et en regard du fait que cette loi avait constitué une promesse de campagne, l'on pouvait s'attendre à une loi particulièrement généreuse pour l'ensemble des catégories de la guerre qui constituent les troupes de l'OVL UÇK. Or, cette loi fait montre d'une moindre prodigalité que celle de 2006. Ceci est la conséquence d'une double évolution : l'intégration des associations de vétérans au processus décisionnel mais aussi l'indépendance du Kosovo, qui ont recelé une dynamique de prise en compte croissante des contraintes budgétaires et une conscience nouvelle de la nécessité de répondre des dépenses nationales devant les institutions financières internationales. Acteurs associatifs et parlementaires ont été contraints de raisonner principalement en fonction de ce qui apparaissait réaliste et moins susceptible de faire l'objet d'un différend avec le FMI.

De fait, dans le cours de l'élaboration de cette loi, le représentant du FMI présent à Pristina semble avoir eu un rôle non négligeable de mise en garde vis-à-vis d'un risque de dérapage budgétaire en cas d'adoption de certaines dispositions du texte qui avaient un temps reçu des soutiens parmi les parlementaires. Ainsi, dans un état intermédiaire de sa rédaction, le projet de loi prévoyait l'introduction d'une nouvelle catégorie, celle du *martyr national* (dëshmorë të kombit), en plus de celle du martyr de l'ALK, envisagé comme toute personne décédée du fait de ses actes de résistances à l'Etat yougoslave depuis… 1945[1021] ! Un autre projet d'élargissement de la catégorie de martyr avait également été porté par un militant historique de la lutte armée qui, depuis la Suisse où il était exilé, avait contribué à son organisation et à son financement : ce projet allait dans le sens d'une extension de la séquence historique couverte par la loi, considérant que les martyrs ne sont pas seulement ceux « *qui sont morts en combattant ici à Kosova à partir du 30 décembre 1991* » mais aussi ceux qui sont « *morts (dans le cadre) d'une confrontation militaire avec la police et les militaires serbes (depuis) 1964* »[1022]. Le député considère indispensable de remonter à 1964, date à laquelle 300 Albanais auraient été arrêtés, la plupart torturés, plusieurs étant morts sous la torture. Et d'égrener les moments les plus importants de ces combats oubliés par la loi : des attentats à l'étranger contre des militants historiques (notamment les frères Gervalla et Kadri Zeka), les morts lors des manifestations de 1981 revendiquant que le Kosovo devienne un Etat fédéré à l'instar des autres entités de la Fédération, puis de 1989-1990 à la suite de la suppression de

[1021] Isabel Ströhle, « Veterans' Politics and Policies towards the Veterans of the Kosovo Liberation Army", in *Comparativ. Zeitschrift für Globalgeschischte und vergleichende Gesellschaftsforschung*, 20 (2010) Heft 5, p. 102.

[1022] Emrush Xhemajli, ex-militant du LPK et député élu en 2004, initiateur d'une proposition d'amendement à la loi de 2006. Entretien du 26 juin 2009, Prishtina.

l'autonomie du Kosovo, toutes résistances qui, selon lui, doivent être reconsidérées comme des éléments essentiels d'un processus historique de libération : « *Ces gens méritent plus que les combattants de l'UÇK parce que c'est eux qui ont préparé la libération du Kosovo, (...) qui ont préparé la guerre psychiquement, logistiquement* (…) [1023]». Et le député de s'efforcer de constituer une documentation sur chacun de ces « martyrs » afin de faire reconnaître leur statut, et de s'impliquer dans la rédaction d'un amendement à la loi. Cet amendement, contenant en annexe la liste des 136 personnes qu'Emrush Xhexmajli tente de faire reconnaître comme « martyrs », fut soutenu par 67 députés lors de sa présentation en mai 2010 mais il fut repoussé. Assurément, cette perspective aurait contribué à ouvrir la boite de Pandore de l'histoire, processus qui aurait pu conduire le législateur à remonter l'histoire jusqu'à la fin du XIXe siècle, lors de l'avènement d'un mouvement national albanais avec la Ligue de Prizren, connue pour être la première expression nationaliste albanaise.

De même, les montants maximum des fourchettes de pensions envisagés courant 2010 étaient le plus souvent supérieurs à ceux finalement adoptés en 2011, ainsi que le montre le tableau suivant :

Catégories	**Pensions envisagées dans le projet de loi en août 2010[1024]**	**Pensions prévues par la loi votée en décembre 2011**
Familles de martyrs (de un à 4 martyrs)	286 - 719 €	358 - 534 €
Familles de victimes civiles	130 € (une victime) 156 € (deux victimes) 169 € (trois victimes) 182 € (quatre victimes) 195 € (cinq victimes)	135 €
Invalides de guerre	130 - 286 €	180 - 358 €

[1023] Entretien avec Emrush Xhemajli, 26 juin 2009, Prishtina.

[1024] Données fournies par Isabel Ströhle, « Veterans' Politics and Policies towards the Veterans of the Kosovo Liberation Army", in *Comparativ. Zeitschrift für Globalgeschischte und vergleichende Gesellschaftsforschung*, 20 (2010) Heft 5, p. 99.

Invalides civils	65 - 130 €	96 - 122 €

L'alerte fut donnée par le FMI à propos du nombre attendu de bénéficiaires potentiels des allocations sociales que laissait augurer le projet de loi en discussion. Le nombre d'allocataires connaissait déjà une augmentation depuis qu'existait un système de pensions, ce qui paraissait « contre-nature » au représentant du FMI, s'agissant d'un groupe social dont les contours auraient dûs être définitivement définis en 1999 : « *If I have to start with a simple thing about this issue (...). Let's put things the right way. There was that law, there were some beneficiaries, they get benefits (...) (but) when you go on looking to see the statistics, ten years after the war (...) they were closed to thirteen thousand people getting those benefits. But what is very interesting is that ten years after the war, that number is increasing ! So that is the issue ...* [1025]». Si bien que la perspective de remise à plat des bénéfices aux vétérans a pu sembler mettre en danger le fragile équilibre budgétaire du nouvel Etat : ainsi le représentant du FMI devait-il poser les limites suivantes au gouvernement du Kosovo : « *There is one thing that is important : your fiscal situation which is the most important to be taking care in Kosovo (...) has to be in good standing and in order to be in good standing, there are some basic rules that has to be followed. (...)Whenever you have a law, or an adjustment to a law or an amendment to a law, it is important to know what are the fiscal implications of the law, because when the law is approved, it is a commitment of the government, you have to avoid having issues of approving the law that no one knows what are the implications (...) I need to put some order on that thing : the idea is the number that existed in may 2011 would be the upper limit. Because you cannot... how you can increase this thing? So there is thirteen thousand and six hundred in eight categories, but war veterans are not included in these categories, it is just war related categories (...) thirteen thousand people at this moment, something like that, the idea was: the upper limit was supposed to be made in 2011. (...) no one knows how many war veterans exist (...) First let's make an assessment (...) But the war veterans can't have benefits yet because you don't know how many they are* (…)[1026]. » Ainsi donc, les préparatifs de refonte de la loi de 2006 ont fait l'objet de préventions de la part du représentant du FMI qui, depuis que le Kosovo a adhéré à cette organisation en mai 2009, est associé à toutes les réunions relatives aux budget du Kosovo, rassemblant le Ministre des

[1025] Entretien avec le représentant du FMI, Pristina, 6 juin 2013.
[1026] Entretien avec le représentant du FMI, Pristina, 6 juin 2013.

finances et le gouverneur de la banque centrale (FMI et banque centrale se trouvent d'ailleurs localisés dans les mêmes bâtiments !), considérant que le projet de loi conduirait le nouvel Etat à des dépenses trop coûteuses. Il faut voir là l'expression des nouvelles contraintes pesant sur l'action du gouvernement du Kosovo, contraintes qui ne sont plus tant liées à l'administration du Kosovo par les Nations-Unies qu'à la dépendance de ce pays vis-à-vis du FMI.

En définitive, le souci du sérieux budgétaire apparait avoir fortement conditionné le législateur, si l'on en juge par certaines précisions apportées dans le texte de loi ou certaines dispositions spéciales : ainsi en va-t-il de la mention faite à la nécessité d'une adéquation d'une disposition d'exemption du paiement de l'électricité « *avec le schéma d'aide sociale*[1027] » ; ou encore de la nécessité, réitérée pour chaque catégorie bénéficiaire de pensions, d'être budgétée ; c'est surtout le dernier article de la loi qui souligne quel épée de Damoclès pèse sur les bénéficiaires, en cas de difficultés budgétaires du Kosovo, puisqu'il précise : « *To the extent the Government deems it necessary to address circumstances creating an unforeseen fiscal strain on the public budget or to otherwise ensure the maintenance of public fiscal discipline, the Government shall have the authority to issue a decision reducing or eliminating any benefit provided for by this law, including benefits related to financial payments even if funds have been appropriated therefore under the then applicable Law on annual budget*[1028] ».

Mais pour l'essentiel, ces contraintes budgétaires ont produit des effets surtout sur la catégorie la plus importante numériquement, celle des « simples » vétérans, qui ont été « exclus » de la loi de 2011.

C/ L'exclusion des simples vétérans du régime de la loi

Il est une disposition particulièrement significative des contraintes budgétaires qui ont pesé sur le législateur : l'allocation des bénéfices aux « simples » vétérans est repoussée à plus tard, dans le cadre d'une loi complémentaire qui ne pourra être votée que lorsque le statut réel des récipiendaires aura été officiellement reconnu. Ainsi est suspendue à cette nouvelle loi, l'attribution des bénéfices qui leur avaient été accordés par la loi de 2006 : soins médicaux gratuits (article 6, alinéa 1.3), préférence à l'emploi (article 6, alinéa 1.8), exonération des

[1027] Article 8 relatif aux bénéfices en faveur des familles de martyrs et des combattants de l'UÇK disparus, alinéa 1. 7.
[1028] Article 25.

taxes immobilières (article 6, alinéa 4), *double attachment* pour le temps passé à faire la guerre (article 6, alinéa 5), priorité dans l'attribution de bourses et pour l'admission dans les institutions scolaires publiques (article 6, alinéa 7) [1029]. Car cette loi de 2011 met en place une procédure de vérification du statut du requérant, préalable à l'allocation des bénéfices. Son article 15 prévoit en effet l'instauration d'une Commission gouvernementale pour la reconnaissance et la vérification du statut de martyr national, invalide, vétéran, membre ou *internee* de l'UÇK, commission qui sera créée le 17 octobre 2012 (seulement[1030]) (regulation N° 23/2012[1031]). Son objectif sera de « *déterminer la liste de personnes définies par (la) loi (de 2011)*[1032] », c'est-à-dire des bénéficiaires de la loi.

L'enjeu est saillant surtout en ce qui concerne les « simples » vétérans car s'agissant des invalides ou des personnes décédées, il existe des éléments d'attestation de leur état, la plupart du temps difficilement réfutables, tels que certificats médical ou de décès. En revanche, le statut de combattant est beaucoup plus labile et la certification des états de service n'est pas inscrite dans des routines bureaucratiques, si bien qu'un nombre considérable de personnes s'en revendiquent au point que des chiffres farfelus aient fini par circuler dans la presse : le quotidien de référence, *Koha Ditore*, mentionnait ainsi dès 2009 que près de 32000 personnes étaient à l'époque « *enregistrées sur les listes des anciens combattants*[1033] » (soit un chiffre supérieur au seul chiffre « officiel » existant, à savoir celui établi par IOM en 1999, et dont on a vu que les tenants sécuritaires avaient poussé déjà à l'inflation !), ce qui « *contribue à vider les caisses de l'Etat* » souligne ensuite le journaliste.

Cette situation a constitué un obstacle pour les gouvernants et le législateur dans la perspective de remettre à plat les bénéfices en faveur des vétérans. Elle s'explique en bonne partie par les logiques sociales prévalant au guichet du Ministère du travail et des affaires sociales. Le taux de chômage étant resté extrêmement élevé depuis la fin de la guerre, beaucoup de Kosovars voient en effet dans l'Etat une source de revenus ou d'aides pour subvenir aux besoins du quotidien et ils s'orientent vers ses services à cette fin. S'agissant des demandes adressées par les ex-combattants au Département des familles de martyrs, des

---

[1029] Dans les faits, toutefois, en raison du caractère « semi-légal » de la loi de 2006, les ex-combattants ne pouvaient bénéficier de ces avantages que diversement, en fonction du niveau de soutien à la lutte armée prévalant dans les administrations concernées et du pouvoir réputationnel du requérant. Isabel Ströhle explique ainsi que « *les traitements médicaux gratuits n'ont été mis en place qu'en faveur de certaines personnalités 'usant de leur autorité' (...)* », in « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship", *op. cit.*, p. 259.

[1030] Ce délai de dix mois entre le vote de la loi et la constitution de la Commission témoigne à notre sens du caractère épineux de cette procédure. On y reviendra.

[1031] http://www.komveterani.net/?page=2,4 (consulté le 15 avril 2013)

[1032] Article 15, alinéa 9.

[1033] *Koha Ditore*, 22 mai 2009.

invalides de guerre et des victimes civiles (dépendant du Ministère du travail et des affaires sociales), nous formulons l'hypothèse[1034] que la situation d'interactions au guichet favorise une attribution extensive d'allocations, pour plusieurs raisons : l'empathie, tout d'abord, découlant de l'homogénéisation de la société suite à l'expérience partagée de la guerre, qui amène le fonctionnaire à se montrer plutôt bienveillant vis-à-vis du requérant ; la non sanction de l'absence des documents justificatifs requis (sont généralement demandés : des certificats d'appartenance à l'UÇK et/ou de blessures pendant la guerre, voire de disparition pendant cette période, des originaux du certificat de naissance et/ou de mariage et/ou de décès[1035], tous documents parfois difficiles à obtenir du fait de la destruction d'un certain nombre d'entre eux pendant la guerre et de la faible capacité administrative de l'Etat-major de l'UÇK). Associées à la culture orale prévalant au Kosovo, qui tend à conférer un crédit important aux allégations et réputations, ces difficultés contribuent selon toute vraisemblance à un processus d'accréditation très généreux des requérants (phénomène qui, indéniablement, constitue un obstacle à la mise en place d'un Etat légal-rationnel dont les actes administratifs reposent sur l'écrit, Etat moderne que le FMI appelle de ses vœux !). Notre hypothèse est largement accréditée par les travaux de Cocozzelli portant sur la mise en place de la politique sociale au Kosovo, qui montre bien que dans une municipalité comme Skenderaj, dans la Drenica, la vérification de l'éligibilité des requérants est très peu poussée, en raison notamment de l'hégémonie du PDK depuis la fin de la guerre et des pressions politiques en faveur de l'attribution d'allocations sociales aux populations ayant soutenu la lutte armée, si bien que les fonctionnaires locaux du Centre municipal de la politique sociale, craignant parfois d'être en butte à des violences physiques de la part des requérants, « *n'appliquent pas vraiment les critères de l'assistance sociale. Les bénéficiaires ne sont pas déterminés en fonction des critères du programme social mais plutôt à partir de considérations subjectives et politisées*[1036] ».

Ce sont notamment les réserves émises par le FMI qui expliquent la décision prise de mettre en place une commission de vérification du statut. Par ailleurs, le débat public avait commencé à prendre la mesure et à dénoncer le phénomène d'auto-proclamation de beaucoup de Kosovars comme anciens combattants, fanfaronnades qui finissaient, à terme, par discréditer le mouvement de lutte armée, ainsi qu'en témoigne le titre de l'article de *Koha*

[1034] Dans la suite des travaux de Vincent Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2003 (2e éd) et Alexis Spire. *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

[1035] Selon l'instruction administrative N° 09/2006 d'application des procédures pour le schéma des pensions et des bénéfices prévu par la loi sur le statut et les droits (…) de 2006.

[1036] Fred Pompeo Cocozzelli, *War and Social Welfare, op. cit,* p. 122.

Ditore déjà cité : « *Ces vétérans qui n'ont jamais combattu : les « anciens combattants » de l'UÇK se multiplient* ». Si bien que les Associations de vétérans elles-mêmes ont fini par considérer comme nécessaire de faire la part entre les « vrais combattants » et les « combattants autoproclamés ». D'ailleurs, le Président de l'OVL UÇK devait nous déclarer que l'idée de création d'une commission de vérification du statut venait des Associations de vétérans elles-mêmes[1037] !

Lorsque la loi sera discutée au Parlement courant 2011, remettant à plus tard l'allocation des bénéfices aux vétérans, l'OVL UÇK feindra de s'en offusquer et renouera avec l'inscription de son action sur la scène publique : publication de communiqués[1038] et d'une adresse aux parlementaires afin qu'ils adoptent certains amendements à la loi[1039]. A la suite du vote de la loi, l'OVL UÇK fit connaître son « *opposition à la loi sur les valeurs* », le 23 décembre 2011, et en appela à la mobilisation à l'occasion du « jour des vétérans », le 30 décembre[1040], menaçant d'organiser des manifestations jusqu'à l'adoption d'une loi défendant véritablement les catégories de la guerre. En dépit de leur dimension de contestation, ces réactions sont en réalité très modérées : la mobilisation du 30 décembre relève du rituel commémoratif de l'OVL UÇK depuis des années déjà, on l'a vu, et l'Association devait d'ailleurs se féliciter de son caractère « *sérieux, discipliné* [1041]», bien loin des appels à la révolte qui la caractérisaient quelques années auparavant. Signe de cette banalisation en tant que groupe d'intérêts[1042], l'Association inscrit pleinement sa démarche protestataires dans le cadre de la procédure législative, proposant aux députés des amendements tout rédigés ! Ainsi les dirigeants de l'OVL UÇK qui, en 2004, menaçaient de reprendre les armes contre l'UNMIK, se font-ils assistants législateurs en 2011 !

[1037] Entretien avec Emrush Xhemajli, 5 juin 2013.

[1038] « *La présidence de l'OVL UÇK est bouleversée par le contenu du projet de loi sur les valeurs de la guerre (…) Les droits des anciens combattants n'(y) sont pas abordés et remis à plus tard dans une loi distincte. Sont également exclus les martyrs de la nation tombés avant 1998 (…)* », Réaction du 22 juillet 2011, Archives OVL, http://veterani.net/index6.html.

[1039] Le texte de loi considèrera finalement que la période des combats armés s'étale de 1997 à 1999, à la différence du projet de loi, qui avait retenu la période 1998-1999 (voir communiqué *supra*), donnant ainsi partiellement satisfaction à l'OVL UÇK, qui avait instamment demandé aux parlementaires que le texte de loi reprenne les mêmes dates qu'en 2006, à savoir 31 décembre 1991-19 septembre 1999 (proposition d'amendements adressées par l'OVL UÇK le 27 juillet 2011), Archives OVL, http://veterani.net/index6.html.

[1040] Communiqué faisant suite à la réunion du conseil de l'Association, 23 décembre 2011. Le 30 décembre, l'Association devait se féliciter d'avoir conduit une « manifestation massive la plus importante à ce jour », rassemblant « plus de 15000 familles des martyrs ». Archives OVL, http://veterani.net/index6.html.

[1041] Archives OVL du 30 décembre 2011, http://veterani.net/index6.html.

[1042] Banalisation que l'OVL UÇK appelle de ses vœux, ainsi qu'en témoigne ses (nouveaux) statuts adoptés en 2009, qui énoncent que ses activités (demandes publiques officielles, pétitions, manifestations, lobbying) doivent se dérouler « *en conformité avec les pratiques démocratiques de l'action* ». Article 6 du statut, disponible sur le site de l'Association, www.veterani.net/dokumente/statuti.pdf

Sans doute le fait que la nouvelle loi prévoie une augmentation substantielle des pensions accordées aux deux catégories martyrs : les familles de soldats morts et les invalides de guerre, n'est-il pas étranger à la relative modération de la réaction de l'OVL UÇK qui, rappelons-le, est structuré principalement autour de ces deux catégories. L'action sociale de l'Etat apparait donc comme plus ciblée mais aussi plus généreuse envers les groupes considérés comme les plus éprouvés par le conflit armé. En dissociant ainsi les bénéfices accordés aux familles de martyrs et invalides de guerre d'un côté, de ceux reconnus aux simples vétérans, le pouvoir a agi contre la logique principielle de l'OVL UÇK, à savoir défendre un « monolithe militaire » porteur des « valeurs de la guerre », contraignant l'Association à « lâcher » la catégorie numériquement la plus importante pour garder la possibilité de légiférer au bénéfice des deux autres catégories qu'elle prétend représenter et qui ont payé le plus lourd tribut à la guerre. Ce retournement de l'OVL UÇK est largement dû à son intronisation au cœur du pouvoir d'Etat, dans un contexte nouveau d'indépendance qui l'a amenée à incarner un sens des responsabilités conduisant à filtrer les attentes et à construire la défense de la cause dans une forme acceptable par le pouvoir compte tenu de ce que sont les contraintes institutionnelles, politiques et budgétaires.

Le processus d'indépendance en 2008 est donc indissociable de la cooptation de l'enjeu vétéran par le pouvoir PDK, qui a favorisé la modération de l'OVL UÇK et la constitution d'une indéfectible alliance entre cette dernière et le principal parti issu de la lutte armée. Il reste à s'interroger sur les incidences de cette collusion sur la formation en cours de l'Etat au Kosovo.

Section 3. Prise en charge des vétérans et formation de l'Etat

On l'a déjà noté, les historiens se sont intéressés aux rapports entretenus par les vétérans après-guerre avec l'Etat, soulignant notamment que l'expérience de la guerre contribuait à rendre l'Etat en quelque sorte redevable vis-à-vis des combattants en raison du service rendu à la nation : « *Les participants à l'effort de guerre – y compris les personnels militaires- acquirent des droits sur l'Etat (...) qu'ils réactivèrent à la démobilisation*[1043] ». S'il en va ainsi, c'est notamment parce que le système des *condottieri* a laissé la place à la mobilisation

[1043] Charles Tilly, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, Paris, Trad. Aubier, 1992, p. 339.

des citoyens, la « nation en armes » : « *Le passage à la conscription de masse, aux réserves organisées et aux armées de professionnels bien rémunérés, toutes constituées essentiellement de citoyens de l'Etat lui-même, (...) entraîna à son tour les systèmes de pensions pour les vétérans, de contrôle législatif et de revendication de représentation politique pour les citoyens- anciens ou futurs soldats de la nation*[1044]. » Ainsi l'expérience de la guerre vécue par les citoyens pose-t-elle dans des termes renouvelés la question de leur rapport à l'Etat et à la nation ; elle se trouve au principe de la refondation du pacte social, incarnée notamment par les politiques publiques adoptées à l'endroit des vétérans. Un auteur comme Alec Campbell a bien repéré les enjeux relatifs à la reconstruction de l'ordre social après-guerre, et la nécessité d'une stabilisation dans un contexte de sortie de conflits souvent labile. Il explique en ce sens que les politiques publiques relatives aux vétérans avaient le plus souvent pour objectif de les pacifier[1045]. Ainsi les vétérans passaient-ils déjà, bien avant les « guerres nouvelles », pour des « classes dangereuses » !

Ces évolutions agissent en retour sur l'Etat lui-même. Dans son analyse de la formation de l'Etat en Europe, Charles Tilly a insisté sur le processus de bureaucratisation inhérent à la conduite de la guerre et à l'activité de réunion des moyens de la guerre, suivi d'une civilisation de l'Etat. Ce phénomène passe notamment par l'intégration des combattants dans l'Etat après-guerre. S'agissant des Etats-Unis, Alec Campbell a ainsi montré que de par ses revendications de certains bénéfices en lien avec sa contribution passée à la défense du territoire, la Légion américaine, une association d'ex-combattants extrêmement puissante rassemblant un quart des vétérans, a contribué au développement de l'Etat dans les années 1920-1930. Au-delà de l'influence éventuelle des vétérans de guerre sur la politique de welfare de leur Etat, leurs modalités variables de démobilisation et de réintégration sont à l'origine, explique-t-il, « *des variations dans la formation de l'Etat* » et cette influence est « *due en partie à la colonisation d'une partie de l'Etat par des vétérans organisés*[1046]». Ce processus participe donc de la formation de l'Etat (state-formation) au sens de Lonsdale.

S'agissant du Kosovo, on vient de souligner l'importance de l'intronisation des ex-combattants dans les sphères du pouvoir et leur influence sur la politique sociale du nouvel Etat indépendant. On verra que, de par la reconnaissance officielle de leur rôle dans la genèse de la nouvelle nation et les dispositifs bureaucratiques nécessaires à l'allocation des pensions

[1044] *Ibid*, p. 206.

[1045] Alec Campbell, « Where Do All the Soldiers Go ? Veterans and the Politics of Demobilization », in Diane E. Davis, Anthony W. Pereira (Ed), *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 96 et suiv.

[1046] Alec Campbell, « Where Do All the Soldiers Go ?", *op. cit.*, p. 114.

et bénéfices aux ex-combattants et leurs familles, cette politique publique est également un facteur essentiel de constitution d'un Etat qui, sous certains aspects, est l'héritier inattendu de l'ère socialiste. Par ailleurs, les valeurs héroïques associées à la lutte armée confèrent à la figure du combattant une place centrale dans l'imaginaire national, rendant problématique l'émergence d'autres catégories non militaires.

§ 1. Une politique symbolique et de welfare inscrivant la lutte armée au fondement de la nation

La législation de 2011 procure des avantages financiers non négligeables à certaines catégories circonscrites, tels que les martyrs et les invalides de guerre, témoignant bien sûr de la place accordée à l'enjeu vétéran par la puissance publique. Plus généralement, cette législation recèle une symbolique qui mérite qu'on s'y arrête : *via* le déploiement de symboles valorisants à destination des catégories militaires et la consécration d'un personnage mythique, posé comme héros de la guerre de libération, cette loi jette les bases d'une « économie morale de la reconnaissance », participant de la construction nationale en cours au Kosovo depuis l'indépendance.

A/ L'économie morale de la reconnaissance

Dans sa réflexion sur la création par Charles de Gaulle de l'ordre de la Libération aux lendemains de la Seconde guerre mondiale, Guillaume Piketty rappelait, s'appuyant sur les travaux du psychiatre des armées, Claude Barrois, que si les politiques publiques instaurant notamment des pensions ne sont pas sans importance, « *le plus souvent (...) les vétérans recherchent davantage une reconnaissance, estimant qu'un dédommagement matériel à la mesure de leur sacrifice est inconcevable.(...) Ces témoignages de reconnaissance (...) ne signifient absolument pas un sentiment de supériorité sociale, mais au contraire, la réassurance que le lien avec la nation et l'État est clairement affirmé*[1047]. » Cette reconnaissance, elle se décline dans des mots, des décorations, des défilés, des commémorations, etc. toutes politiques symboliques à l'occasion desquelles l'Etat s'efforce de donner du sens aux événements passés. S'agissant du Kosovo, on a déjà souligné l'importance de la terminologie mobilisée par les députés pour la rédaction de la loi de 2006.

[1047] Guillaume Piketty, « Economie morale de la reconnaissance… », *op. cit*, p. 1.

A tel point que le conflit avec le représentant de la Minuk s'est focalisé sur des enjeux symboliques de désignation des événements passés (guerre ou conflit armé ?) et de ses acteurs (héros ou martyrs ?). A la différence du règlement de 2000, dont les dispositions relevaient d'une simple routine bureaucratique de gestion de certaines catégories de personnes, que le texte se gardait bien de valoriser puisque tout au contraire il les envisageait comme des victimes, la loi de 2006 contribue à une mythification des acteurs combattants, en particulier ceux qui ont perdu la vie, envisagés comme sacrifiés sur l'autel de la nation en construction. Mais il ne saurait s'agir d'une logique sacrificielle subie ; tout au contraire, ce sacrifice est envisagé comme sublime, glorieux, parce que dédié volontairement à la constitution de la nation. La loi de 2011 s'inscrit dans la continuité de celle de 2006 : elle participe en effet de la même entreprise de glorification des héros, auxquels la nation reconnaissante s'efforce de témoigner de sa dette. Ainsi, dans l'exposé des motifs, le Premier Ministre adjoint, Hajredin Kuci, justifiait-il dans ces termes le projet de loi qui « *sublime les valeurs de la guerre et le sacrifice pour la liberté (et) légitime l'effort individuel et collectif que les engagés ont réalisé pour la République du Kosovo et pour la liberté et l'indépendance de notre pays*[1048]." Dans le texte de loi lui-même, les bénéfices accordés sont justifiés par le « *sublime sacrifice* » des bénéficiaires et leur « *contribution majeure à la guerre de libération* » (Article 6, alinéa 1).

L'entreprise de reconnaissance est identifiable également à travers les discours publics produits par les plus hauts représentants de l'Etat, à l'instar de celui d'Hashim Thaçi, Premier Ministre, lors du lancement de la campagne de vérification et d'assermentation du statut de vétérans par la commission *ad hoc* créée par la loi de 2011. Le 15 novembre 2012, l'ancien dirigeant de l'UÇK déclarait ainsi : « *Aujourd'hui est un jour particulier dans ma vie parce qu'en tant qu'un des co-fondateurs de l'Armée de Libération du Kosovo, je signe une demande de reconnaissance en tant que vétéran et aujourd'hui, je me sens extrêmement fier qu'à l'occasion du 100e anniversaire de l'indépendance de l'Albanie et du 5e anniversaire de l'indépendance du Kosovo, nous entamions un processus de prise en charge institutionnelle étatique des vétérans de la guerre, et qu'après avoir institutionnalisé la prise en charge des familles de martyrs et des invalides de guerre, maintenant c'est le tour de cette catégorie de gens qui se sont sacrifiés pour libérer leur pays, à savoir les vétérans. (...) L'Etat du Kosovo est reconnaissant envers tous les vétérans, familles de martyrs et invalides de guerre de*

[1048] Discours prononcé lors de la session parlementaire des 6-8 septembre 2010, cité par Isabel Ströhle, « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship", *op. cit.*, p. 251. sublimates the war values and the sacrifice for freedom (and) legitimates the individual and collective effort that the involved have given for the Republic of Kosovo, for freedom and independence of our country

l'UÇK[1049]. » De par son engagement personnel et inaugural dans une démarche proposée à chaque ex-combattant, le Premier Ministre gomme symboliquement la hiérarchie de fait qui existe désormais entre lui et les soldats du rang dans une logique de communion inscrivant les vétérans au cœur de l'Etat et indissociablement de la nation, eux qui par leur engagement auraient, selon ces propos, permis son existence souveraine. Et l'inscription de cette démarche dans le sillage du centenaire de la création de l'Albanie, considérée par de nombreux combattants comme un moment clé de leur propre histoire, en partie douloureux puisque le Kosovo n'a pas été inclus dans le découpage territorial réalisé par les grandes puissances et qu'il est alors resté sous souveraineté serbe, contribue à faire des combattants de l'UÇK des redresseurs de tort, des réparateurs vis-à-vis du sort alors réservé aux Albanais du Kosovo, vécu comme une injustice majeure.

Parmi les combattants, l'un d'eux se voit accorder une place à part, au panthéon des résistants, à savoir Adem Jashari, que l'article 15 alinéa 3 de la loi de 2011 consacre comme suit : « *Pour son sacrifice et son extraordinaire contribution dans la guerre de l'UÇK pour la liberté et la libération du pays, Adem Jashari doit être reconnu comme commandant légendaire de l'UÇK* ». Ainsi, la reconnaissance offerte par les parlementaires contribue à la construction d'une légende, d'un mythe, faisant dans le même temps de son combat une épopée. De ce point de vue, la loi de 2011 inscrit la reconnaissance de la puissance publique bien au-delà de la loi de 2006, qui n'avait pas explicitement accordé de statut à Adem Jashari. Désormais il bénéfice d'un statut officiel l'érigeant en mythe fondateur du nouvel Etat et de la nation. L'originalité de la démarche mérite d'être soulignée car il n'est pas habituel qu'une loi sanctifie ainsi un acteur et lui décerne un label de personnage hors norme. Dans le même temps, cette loi engage une politique de mémoire, directement associée à l'histoire combattante d'Adem Jashari, puisqu'elle consacre certains jours comme dates de commémoration : « *L'épopée de l'UÇK est commémorée les 5, 6 et 7 mars*[1050] », lesquels jours correspondent justement aux derniers faits de résistance de Jashari. Sur tous ces points, l'action publique donne pleinement satisfaction aux associations de vétérans puisqu'elle établit une lecture officielle de la guerre qui consacre ce « commandant héroïque», et ce conformément au cadre d'interprétation de son rôle développé par l'OVL UÇK.

Il n'est pas que la loi de 2011 pour contribuer à la construction d'un récit national inscrivant au cœur de son épopée le personnage d'Adem Jashari. Le site de Prekaz, village où était domicilié le patriarche, a ainsi fait l'objet, dès la fin de la guerre, d'une entreprise de

[1049] **http://www.komveterani.net/?page=2,7,1**
[1050] Article 15, alinéa 5.

muséification contribuant à sa « *sacralisation*[1051] » : à l'initiative de la municipalité de Skënderaj, dont dépend Prekaz, le site est en effet devenu un mémorial, soutenu dès 2000 par la Fondation pour la construction du complexe de commémoration « Adem Jashari-Prekaz »[1052]. Les maisons de la famille Jashari sont désormais un musée à ciel ouvert, où tout un chacun peut se rendre pour constater l'état de délabrement de leur domicile et prendre la mesure de l'intensité des combats qui s'y sont déroulés. Alors qu'au Kosovo aujourd'hui, les traces de la guerre ont été très largement effacées, les maisons détruites ayant été presque toutes reconstruites, le site de Prekaz a été conservé en l'état depuis 1998, c'est-à-dire dans un état d'immense délabrement qui nourrit l'impression que les combats armés viennent tout juste de prendre fin. Sur les murs, les impacts des balles et de l'artillerie lourde sont clairement repérables, laissant augurer de la violence des combats. Autour de la maison du patriarche, des échafaudages ont été installés afin que les « visiteurs » puissent prendre la mesure des dégâts à tous les étages[1053].

[1051] Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers, « Sacred Journey to a Nation…", *op. cit*, p. 29.
[1052] *Ibid*, p. 30. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif, dirigée par des ex-combattants locaux, le maire de Skënderaj, lui-même ancien combattant de premier plan, et des survivants de la famille Jashari.
[1053] Il s'agissait d'une grande maison sur plusieurs niveaux, de construction assez classique dans les régions rurales du Kosovo où plusieurs générations cohabitent.

En plus de ce musée, tout près de la maison des Jashari, se trouvent les sépultures de la famille, également consacrées comme lieu de mémoire en ce que, d'une part, les tombeaux présents sont exclusivement ceux de la famille Jashari, -il ne s'agit donc pas du cimetière communal, l'espace leur ayant été réservé- et du fait, d'autre part, que le site a été aménagé, à la fois comme lieu propice à la méditation, avec l'écoulement d'un ruisseau et l'aménagement d'espaces de déambulation, et comme lieu solennel, du fait de la présence, autour du cercueil d'Adem Jashari, de membres du Corps de Protection du Kosovo (puis de la Force de Sécurité du Kosovo) en faction.

Ainsi que le signale cette présence officielle, l'entreprise de muséification a été consacrée par l'Etat du Kosovo qui, en 2004, a adopté une loi accordant au mémorial de Prekaz un statut « *d'intérêt national* ». Il s'agissait ainsi de témoigner de la signification « *ontologique,*

anthropologique, historique et culturelle (du Mémorial) pour les citoyens du Kosovo[1054]. » Cette loi engage les institutions du Kosovo qui ont désormais des « *obligations* » (section 1 de la loi) envers le Mémorial ainsi mis sous leur « *protection* » (section 2).

Le cadre d'interprétation nationaliste défendu par les entrepreneurs de mémoire se trouve ainsi entériné, ainsi que l'expliquent Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers : « *These groups strive to make their concept of Albanian national identity morally unchallengeable, by symbolically encapsulating it in the very fabric of the monuments of Prekaz*[1055]. » Ainsi réalisent-ils un véritable « *coup de force symbolique* », au sens de Bourdieu, en parvenant à imposer dans les représentations du plus grand nombre le site de Prekaz comme berceau de la nation : « *At Prekaz, « symbolic authenticity » (Wang 1999) is constructed to root both the locals and the visitors in the metaphorical 'heartland', i. e the essence of what it means to be Albanian. (...) This community share claims and concerns such as national self-determination and territorial sovereignty. Imagined as a nationally extended family, for which the Jasharis provide the model, it is entitled to the land by patrilineal descent and is guided by traditional communitarian values, notions of peasant resistance and independence. These cultural tropes efficiently line up with the typical national myths of 'origins and piority', 'ethnic homogeneity and cultural purity', 'permanent national struggle' and 'indifference to religion' that have long informed national Albanian historiography. (...) the metaphorical territorialization project (...) triangulates local with national and transnational concerns (...)Adem Jashari, best known as the legendary commander, is situated in the roster of both national and local hero-fighters in the entire site's literature, including, most prominently, the Albanian medieval hero Gjergji Kastriot Skanderbeg*[1056]." On le voit, il ne s'agit pas tant de la nation kosovare que de la nation albanaise qui se trouve ainsi subsumée dans le Mémorial. En inscrivant la résistance armée d'Adem Jashari dans le sillage d'une figure héroïque historique majeure, aux yeux du plus grand nombre des Albanais (du Kosovo, mais aussi d'Albanie, de Macédoine, etc.), à savoir Skanderbeg, il s'agit en effet de donner de la consistance à une « communauté imaginée », au sens d'Anderson, qui déborde les frontières du Kosovo pour inclure tous les Albanais des territoires environnants. Toutefois, la loi de 2004 sur le Mémorial de Prekaz s'efforce de mettre à l'abri ce symbole national de toute entreprise politiquement constituée d'appropriation voire

[1054] Loi N° 2004/39 d'annonce du statut d'intérêt national du Mémorial « Adem Jashari » à Prekaz, en date du 8 septembre 2004, p. 1.

[1055] Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers, « Sacred Journey to a Nation…", *op. cit.*, p. 29.

[1056] *Ibid*, p. 37-38. Connu pour ses hauts faits d'armes ayant permis de résister à la prise de contrôle du territoire par les Ottomans, l'épopée de l'ex-janissaire est connue de tous les Kosovars, qui sont d'ailleurs nombreux à donner le prénom de ce guerrier à leurs fils.

d'instrumentalisation destinée bien sûr à capitaliser sur l'histoire du « commandant légendaire », en ce qu'elle interdit « *toute action d'un parti politique, meeting ou autre manifestation politique dans l'aire du mémorial* » (section 8)[1057]. Il n'est pas sans importance que cette loi ait été adoptée au cours d'une législature où dominait la LDK et alors même que le Président du Kosovo n'était autre qu'I. Rugova, le leader de la résistance non violente. Assurément, la loi vise à empêcher les partis issus de la lutte armée de capitaliser sur le récit épique de l'histoire de Jashari. Si l'on sait par ailleurs qu'à cette date le gouvernement était issu d'une coalition LDK- AAK, on saisit à quel point cette législation donnant un statut national au mémorial contribue à la construction de la nation, en ce qu'elle véhicule une représentation unifiée de « la » résistance à l'occupant ; donc une vision unitaire du mouvement de libération, qui ne saurait être le seul fait de l'organisation de lutte armée. Lorsque le gouvernement dirigé par H. Thaçi décernera en 2011 un statut au « commandant légendaire », il s'agira de pousser plus avant l'entreprise de territorialisation de l'essence nationale dans la Drenica.

En relayant cet imaginaire, le PDK au pouvoir, principal parti héritier de la lutte armée et dont certains cadres majeurs, parmi lesquels H. Thaçi, proviennent de cette région, tenta toutefois de se poser comme acteur pivot de la souveraineté nationale, entretenant par là même son lien privilégié avec la région de la Drenica, qui dès les premières élections après-guerre lui avait apporté massivement ses suffrages. Il en va de même de cette autre décision : l'attribution du nom d'Adem Jashari à l'aéroport de Pristina, décision prise le 5 novembre 2010 par le gouvernement dirigé par H. Thaçi, suivie d'une inauguration officielle valant « baptême », le 28 novembre de la même année, soit la date de l'indépendance de l'Albanie et… de la naissance d'Adem Jashari lui-même ! Assurément, ces faits contribuent à l'inscrire parmi les personnages historiques les plus emblématiques de la construction nationale. A nouveau, ces décisions convergent avec le cadre mémoriel proposé par les dirigeants de l'OVL UÇK, puisque l'association avait formulé pareille demande d'attribution du nom de leur héros à l'aéroport, la faisant appuyer par une pétition adressée au Parlement et au gouvernement dès 2006[1058]. On retrouve la même triangulation : PDK, OVL UÇK et Drenica, pivot de l'alliance

---

[1057] La section 1 avait d'emblée annoncé que l'intention du législateur était de « protéger » le Mémorial des « *influences politiques* ».

[1058] « *Compte tenu du fait que l'aéroport de Pristina est une société publique dont l'importance est nationale, et qu'il n'a pas de nom, nous estimons qu'il est approprié et qu'il est de l'intérêt national que cette société nationale porte le nom d'une figure emblématique du peuple albanais du Kosovo. Par conséquent, compte tenu du fait que la personnalité légendaire du commandant Adem Jashari est la figure emblématique du peuple albanais du Kosovo, nommer (ainsi) l'aéroport serait un honneur et une fierté pour son aéroport* ». Archives OVL, en date du 7 février 2006, http://veterani.net/index6.html

à l'œuvre depuis 2008, associant une force politique à un territoire, intermédiée par l'association des vétérans.

Ces déclarations, discours, politiques mémorielles de l'Etat participent pleinement d'une « économie morale de la reconnaissance » qui fait converger la représentation officielle de la guerre avec le cadre d'interprétation développé par les associations de vétérans. En tant qu'entreprise de sublimation de la lutte armée de l'UÇK et de ceux qui y ont pris part mais aussi affirmation d'une volonté de conforter un sentiment de fierté associé à l'identité militarisée des ex-combattants, ces discours font bien plus que les « payer de mots », en ce qu'ils permettent aux catégories militaires de figurer au sommet de la nouvelle hiérarchie symbolique nationale. Mais la contrepartie de cette reconnaissance officielle inscrivant les vétérans au fondement de la nation, c'est la moindre place concédée aux civils, quand bien même ils ont également payé un lourd tribut à la guerre.

B/ la moindre place des civils dans la symbolique nationale

Le récit national kosovar en cours de construction accorde une place essentielle à la lutte armée et aux acteurs combattants, qu'elle consacre comme fondateurs de la nation libre. Ce récit est diamétralement opposé au règlement UNMIK de 2000 qui s'inscrivait dans une démarche humanitaire de dédommagement des civils et des familles des morts, envisagés en tant que victimes. Loin d'être considérées comme telles, les catégories élevées au pinacle de la nouvelle législation apparaissent plutôt comme des héros, des résistants vaillants et glorieux et toute l'entreprise législative est sous-tendue par la préoccupation de leur rendre hommage. En contrepartie de quoi, les catégories civiles apparaissent sous un jour moins favorable à la faveur de cette lecture épique : si la nation veut bien leur accorder une aide matérielle, elle ne saurait leur concéder de reconnaissance symbolique.

En témoigne tout d'abord la structuration du texte de loi qui consacre prioritairement ses articles à la définition des droits des « *familles de martyrs et de soldats disparus* » (article 8), des « *invalides de l'UÇK* » (article 9), des « *familles des invalides de l'UÇK après le décès (de ce dernier)* » (article 11) et des « *vétérans de l'UÇK* » (Article 12), pour en venir seulement ensuite aux catégories civiles, reléguées aux derniers articles de la loi, à tel point qu'on en oublierait presque qu'elles sont également visées par la loi, *via* l'attribution de droits aux « *familles de civils victimes de la guerre* » (article 13), et aux « *civils invalides de guerre* » (article 14). Cet agencement contribue ainsi à une différenciation marquée des

« civils » et des « militaires » - alors qu'on aurait pu imaginer par exemple une toute autre catégorisation, avec les mêmes entrées « invalides », « familles de personnes décédées » ou « familles de disparus » qui regroupent les civils et les combattants - et à la relégation des civils comme catégorie additionnelle à laquelle on concède seulement de mauvaise grâce certains bénéfices.

Autre signe de cette tentation d'envisager les civils comme une catégorie de seconde zone, la délimitation temporelle au cours de laquelle les bénéficiaires potentiels peuvent être reconnus comme invalides, familles de disparus ou de victimes de la guerre, qui, on l'a vu, est plus courte que celle retenue pour les combattants. Par ailleurs, les dédommagements en faveur des civils qui, de par le règlement UNMIK de 2000, étaient identiques à ceux des combattants, sont depuis la loi de 2006 sensiblement moins élevés que ceux accordés aux combattants, ce qui, au-delà de l'aspect matériel, recèle bien sûr une dimension symbolique forte : cela signifie en effet une moindre dette de la nation vis-à-vis des catégories non militaires. Le tableau relatif aux pensions prévues par les législations successives de 2000, 2006 et 2011 le montre clairement :

Pensions [1059]	**2000**	**2006**	**2011**
Familles de martyrs	70-150 DM (environ 35-75 €)	234-351 €	358,5-534 €
Familles de victimes civiles	70-150 DM (environ 35-75 €)	130 €	135 €
Invalides de guerre	100 DM (40-69%) (environ 50 €)	54,6-182 €	180-358,5 €
Invalides civils	150 DM (au-delà de 70%) (environ 75 €)	91-117 €	96-122 €

On le voit, la pension accordée par la loi de 2011 aux familles de victimes civiles est de 135 euros, quel que soit le nombre de décédés, alors que la loi de 2000 prévoyait une pension progressive en fonction du nombre de proches décédés, tandis que celle attribuée aux familles

[1059] D'après les chiffres cités par Isabel Ströhle pour les années 2000 et 2006, « Veterans' Politics and Policies towards the Veterans of the Kosovo Liberation Army", in *Comparativ. Zeitschrift für Globalgeschischte und vergleichende Gesellschaftsforschung*, 20 (2010) Heft 5, p. 99, pour les années 2000 et 2006. Pour l'année 2011, nous nous sommes basée sur l'annexe de la loi N° 04/L-054, p. 1 et 2.

de martyrs, soit la même justification d'attribution d'un bénéfice, si ce n'est que l'un est civil et l'autre combattant, se situe au minimum à 358,5 euros et est échelonnée en fonction du nombre de morts combattants au sein d'une même famille, pouvant atteindre jusqu'à 534 euros, dans les cas où le nombre de « martyrs » est supérieur à quatre. Cette différence d'allocation se retrouve à l'identique en ce qui concerne les cas de « civils disparus » comparés aux « combattants de l'UÇK disparus » : une allocation unique de 135€ pour les uns contre une pension oscillant de 358,5 à 534 € pour les autres. De même, la pension accordée à un invalide civil est-elle plus basse et il faut attester un taux de handicap plus élevé : elle se situe en effet dans une fourchette de 96 à 122 euros, pour des taux de handicap d'un minimum de 40%, tandis que la pension pour un invalide de guerre oscille de 180 euros à 358,5 euros, dès 20% d'invalidité. Et pour les invalides à plus de 80%, les ex-combattants touchent un supplément de 180 € tandis que les civils ne se voient accorder que 40,10 €[1060]. Enfin, les pensions accordées aux familles après le décès d'un invalide de guerre vont de 144 euros à 286,8 euros, selon le degré de handicap, avec un taux de 20% minimum, tandis que celles des familles de civils invalides attribuées après le décès s'échelonnent de 77,8 euros à 98,6 euros, pour une invalidité minimum de 40%[1061]. Les pensions accordées aux civils sont donc systématiquement plus basses que celles accordées aux catégories militaires, dans un rapport oscillant de 1 à 2 jusqu'à 1 à 4.

En définitive, rien ne témoigne mieux de la place accordée à un groupe que le budget global que la nation lui consacre et de ce point de vue, la comparaison de la somme accordée aux catégories civiles par rapport aux catégories militaires, s'agissant de l'ensemble des allocations aux catégories émergées de la guerre, est éloquente.

Budget annuel[1062]	**2010**	**2012**
Catégories militaires	12039698 €	19259035 €
Catégories civiles	11469458 €	11351039 €

[1060] Annexe de la loi N° 04/L-054, p. 1 et 2.
[1061] *Ibidem.*
[1062] Cette somme inclut les pensions pour familles de martyrs et de victimes civiles, ainsi que les pensions pour disparus (civils comme combattants), les pensions pour invalides (civils ou militaires) ainsi que les allocations complémentaires pour invalides à plus de 80%, et enfin les pensions versées aux familles après le décès d'un invalide, soit au total dix catégories

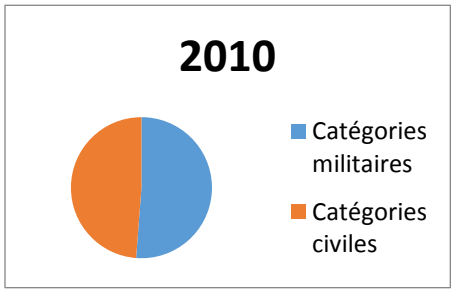

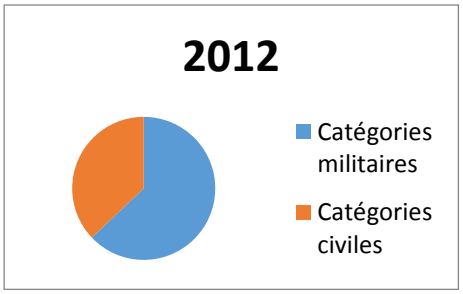

Au cours de l'année 2010, les civils sont bénéficiaires de près de la moitié du budget accordé aux catégories émergées de la guerre (49%), mais l'évolution budgétaire après la loi de 2011 montre bien la relégation en cours des catégories civiles par rapport aux catégories militaires qui ne se voient plus attribuer que 37% de ce budget. Et ces chiffres sont d'autant plus significatifs que le nombre de bénéficiaires concernés est souvent plus élevé parmi les civils que parmi les combattants. Ainsi, il y a environ 5000 familles qui touchent une pension en raison du décès d'un de leurs proches en tant que civil, contre « seulement » 2000 familles de martyrs. De même, on compte environ 300 familles de civils disparus, contre « seulement » une vingtaine de combattants de l'UÇK dans ce cas. Enfin, le nombre d'invalides est assez proche : environ 3000 parmi les combattants, contre 2000 chez les civils[1063]. Au total, cela représente environ 5000 bénéficiaires parmi les catégories militaires contre 7300 parmi les civils, soit, en 2012, une moyenne d'allocations de 320 € mensuels pour les premiers, contre seulement 129 € pour les seconds.

On soulignera également que la tentation d'écrire un récit national héroïque recèle une dimension de genre qu'il convient de pointer pour cerner le processus de construction nationale en cours au Kosovo : ce dernier se trouve en effet fortement intriqué avec le processus de « *(re)construction de l'identité masculine*[1064] » qui valorise une forme de masculinité dominante et relègue le féminin dans une position subalterne. La construction de figures héroïques dans le Kosovo post-conflit peut être envisagé comme un « *moyen à travers lequel la communauté a construit un sens de la virilité et de la masculinité. Quand il y a exaltation des guerriers virils, la narration marginalise les hommes moins masculins en tant*

[1063] La nuance « environ » apportée à chaque donnée s'explique par la relative volatilité des chiffres. Ainsi des familles de martyrs, au nombre de 2068 en janvier 2010, 2996 en juin 2010, et 2070 en décembre de la même année. Données provenant du Ministère du travail et des affaires sociales.

[1064] Jamie Munn "National myths and the creation of heroes", in Jane L. Parpart, Marysia Zalewski (Eds), *Rethinking the Man Question. Sex, gender and Violence in International Relations*, London, New-York, Zed Books, 2008, p. 144.

qu'outsiders, non Albanais, homosexuels et femmes[1065]. » On assiste, avec la valorisation des catégories militaires, au « *renforcement de la masculinité hégémonique à travers les représentations fictionnelles de la nation et de l'Etat émergent*[1066]. » Ainsi l'imaginaire de la guerre ne fait-il que conforter un ordre patriarchal n'accordant déjà préalablement qu'une place subalterne à la femme : le père de famille s'y voit en effet reconnaître un « *total pouvoir d'appropriation de sa famille*[1067] », à l'instar d'Adem Jashari qui a volontairement embarqué femmes et enfants de sa famille dans son baroud d'honneur contre les forces serbes à Prekaz. Le rôle des femmes dans la lutte armée est largement dénié dans le cadre des commémorations, en dépit de leur implication principalement en soutien aux forces armées, en tant que messagères, auxiliaires, cuisinières et infirmières[1068].

Particulièrement symptomatique de cette construction nationale : le statut des victimes de viols pendant la guerre. Aucune des trois législations adoptées entre 2000 à 2011 n'avait envisagé de les inclure parmi les bénéficiaires. Mais leur sort a été débattu par le Parlement en mars 2013 lorsque les députés de Vetëvendosje, un parti nouvellement entré en politique puisqu'il s'agissait auparavant d'un mouvement social[1069], ont proposé un amendement consistant à intégrer les victimes de viol parmi les bénéficiaires de la loi sur le statut des vétérans adoptée en 2011 et ce afin de leur accorder également une reconnaissance institutionnelle ainsi que des droits à « réparation »[1070]. En dépit du soutien accordé à cet amendement par le parti au pouvoir, l'amendement a fait l'objet d'une forte opposition de certains députés arguant du manque de fonds pour l'indemnisation de ces victimes et de l'absence de données sur le nombre de cas susceptibles de faire l'objet d'une allocation[1071]. Il fut toutefois adopté après avoir été repoussé lors d'un premier débat. Ce sont surtout des événements extérieurs à la scène parlementaire qui témoignent combien l'intégration de cette nouvelle catégorie dans une loi visant principalement à construire la légende de la résistance combattante pose problème pour les défenseurs de cette vision épique de l'histoire et leur semble attenter au récit national. Le 20 mars 2013, Nazlie Bala, une activiste du mouvement Vetëvendosje qui avait pris parti publiquement en faveur de cet amendement lors d'un débat

---

[1065] *Ibid*, p. 145.
[1066] *Ibid*, p. 150.
[1067] Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander…, *op. cit*, p. 522.
[1068] *Ibid*, p. 522.
[1069] Stephanie Schwandner-Sievers, "Democratisation through Defiance ? The Albanian Civil Organization 'Self-Determination' and International Supervision in Kosovo », in J. Ker-Lindsay, D. Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic (Eds), *For Better or Worse ? Civil society and transition in the Western Balkans*, London, Palgrave Mc Millan, 2013, p. 95 et suiv.
[1070] Loi amendant la loi N° 04/L-54
[1071] http://www.kosovapress.com/?cid=2,92,161783 (Kosovapress) 14 Mars 2013

télévisé diffusé deux jours plus tôt sur la chaîne RTK, a trouvé une lettre anonyme glissée sous la porte de son domicile, dans laquelle on pouvait lire : « *Ne protège pas la honte. Sinon, on te tuera* ». Une semaine plus tard, elle allait être agressée physiquement par deux personnes[1072], rendant ainsi parfaitement crédibles les menaces de mort.

L'enjeu de la reconnaissance des viols comme situation ouvrant droit à des bénéfices apparaît profondément antithétique à la conception héroïsante de la guerre, conception qui contribue, on l'a vu, à l'établissement d'une « *masculinité hégémonique* » : tandis que la participation aux combats est envisagée comme source de gloire, de fierté, le viol est source de honte pour la personne concernée et pour toute la famille, selon une conception traditionnaliste relayée par les opposants à cet amendement. Les menaces et violences des agresseurs de la militante de Vetëvendosje sont pleinement l'expression d'une difficulté à mettre à l'agenda un phénomène considéré comme « *expérience honteuse* », ressortissant uniquement de l'intime, du privé et qui donne généralement lieu à un « *silence consensuel*[1073]» de la part de la famille affectée et de la société dans son ensemble. La question s'est posé de savoir s'il fallait consacrer aux victimes de violences sexuelles une loi à part ou plutôt les envisager comme une catégorie supplémentaire de la loi sur le statut des vétérans et victimes civiles de la guerre et « *les représentantes des femmes violées ont trouvé que c'était quelque part une (…) marginalisation de créer une loi à part*[1074]. » Ce n'est donc pas un hasard si la revendication de la reconnaissance des actes de viol fut initiée par Vetëvendosje, un mouvement animé par un personnel associatif et politique jeune et occidentalisé, plus sensible aux questions de genre et plus proche des représentations occidentales de la guerre soucieuses des violations perpétrées dans ce cadre contre les droits de l'homme.

[1072] http://www.defendingwomen-defendingrights.org/kosovo_nazlie.php (consulté le 5 avril 2013) ; "Kosovo : Amnesty International condemns threats to woman human rights defender », Amnesty International public statement, ai index: EUR 70/005/2013, 22 March 2013.

[1073] Stephanie Schwandner-Sievers, « Invisible-Inaudible. Albanian Memories of Socialism after the War in Kosovo", in: Maria Todorova and Zsuzsa Gille (eds), *Post-Communist Nostalgia*. New York: Berghahn, 2010, p. 98.

[1074] Entretien avec Behxhet Shala, Président du Conseil de protection des droits de l'homme et des libertés, Pristina, 6 juin 2013. Sur la structuration des enjeux relatifs aux « crimes sexuels » en Bosnie et les différences d'approche des associations en ce qui concerne la législation la plus appropriée, voir Elissa Helms, « Justice et genre. Mobiliser les survivantes de guerre bosniaques », in Isabelle Delpla, Magali Bessone (dir.), *Peines de guerre. La justice pénale internationale et l'Ex-Yougoslavie*, Ehees, 2010, p.

§ 2. La bureaucratisation en cours

On sait qu'historiquement, le processus de genèse de l'Etat est passé par sa différenciation de la société civile, différenciation permise en particulier par sa bureaucratisation. Qui dit Etat dit bureaucratie nous expliquait Tilly. Au Kosovo, cette bureaucratisation a été favorisée notamment par la prise en charge sociale des vétérans, à la fois parce que cette démarche a supposé des dispositifs administratifs mais aussi parce que ce contexte de retour sur le passé a contribué à l'émergence de nouvelles revendications auxquelles l'Etat a répondu par une activité de classification et de catégorisation renforçant son emprise symbolique sur la société, au principe de l'ordre social. Cette emprise sur la société, condition de l'exercice du pouvoir d'Etat, s'exerce le plus souvent en l'absence de recours à la coercition, du fait que l'Etat a « *inculqu(é) des structures cognitives semblables à l'ensemble des agents soumis à sa juridiction. (…) En inculquant (…) des structures cognitives communes (…), en les produisant, en les reproduisant, en les faisant reconnaître profondément, en les faisant incorporer, l'Etat apporte une contribution essentielle à la reproduction de l'ordre symbolique qui contribue de manière déterminante à l'ordre social et à sa reproduction*[1075]. » L'activité de catégorisation contribue à l'établissement de ces « structures cognitives » destinées à devenir « communes ».

A/ Les dispositifs bureaucratiques d'administration des vétérans

Au-delà de la construction d'un récit national, la prise en charge des vétérans par les lois sur leur statut et leurs droits participe de la construction de l'Etat du Kosovo, à la fois parce que ces lois sont emblématiques de la mise en œuvre d'une politique de welfare à leur endroit mais aussi parce qu'elles présupposent la mise en place de nouvelles structures et la coordination de différents ministères, ce qui est constitutif du développement de la bureaucratie d'Etat. Cette politique de welfare constitue le deuxième volet de la prise en charge publique des ex-combattants, qui avait été inaugurée par la politique d'intégration de nombre d'entre eux au sein de l'Etat, *via* notamment la constitution du Corps de Protection du Kosovo.

[1075] Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France. 1989-1992*, Seuil, 2012, p. 265-266. Bourdieu pense bien sûr au rôle de l'école en tant que principal agent d'inculcation.

Ainsi, on l'a vu, parmi les différentes structures, on dénombrait dès 2008 le bureau des vétérans. Un « office pour les questions relatives aux catégories émergées de la guerre », situé également au sein du cabinet du Premier Ministre fut également créé par la loi de 2011 (article 17) avec notamment pour mission de coordonner les activités relatives à ces questions et d'établir un registre central de tous les bénéficiaires de la loi sur le statut. On ajoutera à cet inventaire la commission de vérification du statut, créée par l'article 15 alinéa 9 de la loi de 2011, avec 16 membres appointés pendant au moins 9 mois, c'est-à-dire pendant la durée prévue d'étude des demandes de statut, commission *ad hoc* à durée éphémère mais supposant également la mobilisation de certains services ministériels en soutien à son fonctionnement. Aucun ministère n'est spécifiquement dédié aux vétérans mais plusieurs sont fortement structurés par l'enjeu de leur administration : il en va ainsi, bien sûr, du Ministère du travail et des affaires sociales qui, rappelons-le, comprend un Département des familles de martyrs et des invalides de guerre qui prend en charge leurs pensions et bénéfices. De même peut-on considérer, compte tenu de ce qu'est la composition de la FSK, que le Ministère des Forces de Sécurité leur est presque entièrement consacré. Pour le reste, la mise en œuvre des lois sur le statut des vétérans a des implications auprès de plusieurs Ministères : au total, ce sont pas moins de six d'entre eux qui se trouvent impliqués dans l'allocation des bénéfices aux catégories émergées de la guerre : travail, santé, éducation, énergie, environnement, finance, ainsi que le souligne l'article 20 de la loi de 2011, chacun de ces Ministères devant mobiliser ses services de sorte que les requérants puissent bénéficier qui, des soins médicaux gratuits qui lui sont reconnus, qui de la priorité à l'éducation, qui de tarifs d'électricité réduits, etc., ce qui suppose d'établir des directives au sein des services, d'affecter du personnel à la vérification des documents demandés pour bénéficier d'un service, au versement des pensions, etc.

Toutes ces structures contribuent évidemment à la complexification des organigrammes ministériels mais, surtout, elles présupposent un investissement de la part de fonctionnaires dont l'existence est justifiée uniquement par la mise en oeuvre de cette politique publique. Il y a bien un phénomène de bureaucratisation, ainsi que Tilly l'avait analysé, mais qui ne se réalise pas tant par le processus de civilisation d'une bureaucratie déjà existante, créée par la guerre, puisque dans la configuration kosovare de mobilisation armée contre l'Etat, l'organisation de la lutte armée s'est réalisée en dehors de l'Etat ; ce processus de bureaucratisation s'opère cette fois principalement après-guerre, à la faveur des politiques publiques étatiques qui contribuent à façonner les contours du nouvel Etat.

Dans ses analyses de la création de l'Etat par la guerre, Tilly soulignait également que ce processus supposait par ailleurs l'allégeance de certaines catégories de populations à l'Etat (peuples périphériques, combattants), passant notamment par un phénomène essentiel de transformation des combattants en fonctionnaires, *i.e* d'absorption des vétérans par l'Etat. Au Kosovo, ce phénomène s'est bien sûr produit avec la création du CPK (devenu KSF) et le recrutement de policiers parmi l'UÇK, qui a contribué à ce que plusieurs milliers d'entre eux fassent allégeance aux nouvelles institutions et se mettent à leur service. Il s'est aussi réalisé *via* le processus d'adoption de la politique de welfare à destination des catégories militaires émergées de la guerre. La création d'un bureau des vétérans auprès du Premier Ministre en constitue une facette importante : la nomination à sa tête du Président de l'Association des vétérans, qui incarnait auparavant une ligne d'intransigeance, constitua la pièce maîtresse de la cooptation des combattants et a été facteur d'allégeance des ex-combattants à l'Etat. Il en va de même de la désignation de dirigeants clés des Associations de vétérans au sein de la Commission de vérification du statut des vétérans. Leur allégeance à l'Etat participe de sa consolidation tout en favorisant une mise sous contrôle des *spoilers* qui se trouvent ainsi doublement dépossédés de leur capacité de contestation, parce que certains des leurs se trouvent désormais à l'intérieur de l'Etat et parce que leurs ressources humaines sont moindres du fait de cette absorption de leurs leaders dans l'Etat. Par ailleurs, en sus de la mise en place de ces organes essentiels, l'élaboration de cette politique publique est passée par l'intronisation d'autres dirigeants de l'Association des vétérans, dans des positions moins visibles parce qu'ils ne relèvent pas d'un nouvel organe mais tout autant essentielles au processus de constitution étatique, à savoir en tant que conseillers de ministres : ainsi en va-t-il par exemple de la désignation, en mars 2006, d'Arif Muçolli, membre du CPK, en tant que conseiller du Premier ministre, Agim Çeku, ce dont l'Association s'était immédiatement félicitée puisqu'elle voyait dans cette nomination l'intention du Premier Ministre de « *faire avancer les valeurs de la guerre* [1076]».

Tout ceci a contribué à une indifférenciation croissante entre groupes d'intérêts et puissance publique, témoignant à quel point les vétérans ont pénétré le nouvel Etat.

Mais il est une autre facette par laquelle l'Etat se façonne à la faveur de la prise en charge des enjeux vétérans, qui réside dans le fait que l'activité bureaucratique est pour beaucoup une activité de catégorisation, au principe du pouvoir symbolique de l'Etat. Or, au cœur de

[1076] Archives OVL, en date du 18 mars 2006 (Prishtina). http://veterani.net/index6.html

l'élaboration de la politique de *welfare*, se trouve cette activité de catégorisation, qui a connu un processus de sophistication croissante.

B/ La construction sophistiquée des catégories issues du passé conflictuel

1. *Emergence de nouvelles catégories concurrentes ?*

L'activité de catégorisation fut d'abord le fait des associations émergées de la guerre qui, on l'a vu, se sont constituées autour de trois catégories : les martyrs, les invalides de guerre et les « simples » combattants. Le fait que ces catégories se retrouvent au cœur de la loi sur le statut des vétérans n'est pas un de leurs moindres succès. Ce faisant, le législateur a institutionnalisé ces groupes, ce qui les impose dans les représentations et participe de la construction de la réalité post-conflit au Kosovo. Dans le même temps, cette élaboration législative a donné lieu à la définition d'autres catégories, telles que les « disparus » et les « familles d'invalide décédé », et elle a contribué à l'institutionnalisation de la coupure entre catégories militaires et catégories civiles. Désormais, ce sont pas moins de dix catégories qui sont au principe d'une allocation spécifique : familles de martyrs, familles de civils victimes, invalides de guerre, invalides civils (blessé au cours de la guerre), familles d'invalides de guerre décédés, familles d'invalides civils décédés, familles de combattants de l'UÇK disparus, familles de civils disparus, invalides de guerre à plus de 80%, invalides civils à plus de 80% !

Mais ces débats au Parlement portant sur les catégories émergées de la guerre, qui répondaient en grande partie aux revendications avancées par les Associations de vétérans, ont engendré une dynamique de reconsidération du passé conflictuel du Kosovo, contribuant à l'émergence de nouvelles attentes et revendications de prise en charge publique par des catégories distinctes. Ainsi le cadre de la guerre a-t-il paru trop étroit aux yeux d'acteurs associatifs et de députés qui ont promu un cadre pour partie alternatif, celui de la résistance au « *régime totalitaire de l'ex-Yougoslavie* », revendiquant à leur tour compensation et réhabilitation. Il en va ainsi pour deux groupes clairement identifiés par le législateur : les anciens « prisonniers politiques » et les « vétérans de la résistance », mentionnés par la loi de 2006 sur le statut des vétérans mais renvoyant à une loi spéciale la charge de définir leur statut[1077]. Ce sera chose faite pour les premiers le 29 octobre 2010, date à laquelle fut adoptée la loi « *Sur les droits des anciens détenus et persécutés politiques* »[1078]. Ainsi que l'explique le principal initiateur

[1077] Chapitre VIII, article 18 de la loi N° 02/L-2 du 23 février 2006.
[1078] Loi N° 03/L-95.

de cette loi, Hydajet Hyseni, alors député PDK : « *Tous les modes de répression ne peuvent être inclus dans la même catégorie*[1079] ». Ces nouvelles catégories relèvent à la fois d'une autre profondeur historique, puisqu'elles renvoient à des événements antérieurs à la « guerre de libération » de la fin des années 1990, et d'une problématique qui n'est pas tant celle de la lutte armée que de l'opposition à un régime autoritaire. Dès lors que le législateur mettait en place une politique publique à destination des « catégories émergées de la guerre », il s'est agi d'obtenir une prise en compte de leur situation en tant que catégorie également « meurtrie » par la guerre ou la situation de répression antérieure.

Sous bien des aspects, celle loi apparait comme un calque de la loi sur les vétérans, de par son intitulé d'abord (« sur les droits de… »), mais aussi de par son contenu, puisqu'elle définit à la fois des droits à une pension (article 9) et à des bénéfices (article 12) en tous points comparables à ceux accordés par la loi sur le statut des vétérans : priorité à l'emploi, à l'éducation et au logement en résidence scolaire/universitaire des enfants, livres scolaires gratuits, exonérations de taxes, aide au transport, priorité à l'aide sociale, aide aux dépenses funéraires. De par cette loi, le législateur institutionnalise de nouvelles catégories renvoyant au passé conflictuel du Kosovo, trois au total : les « *anciens incriminés* » par une cour civile ou militaire de Yougoslavie pour des « actes idéologiques patriotiques » (article 3, alinéa 2), les « *anciens prisonniers politiques* » incarcérés plus de 72 heures pour des motifs politiques (article 3, alinéa 3), les « *anciens persécutés politiques* » à l'encontre desquels ont été prises des mesures telles que suspension ou renvoi de leur emploi, de leurs études, empêchement de se voir délivrer des licences, qui les ont affectés directement ou indirectement (article 3, alinéa 4). Mais ces catégories relèvent d'une nouvelle échelle historique puisque la période de « régime totalitaire yougoslave » est envisagée du 1er mars 1913 au 12 juin 1999 (article 4), soit comme point de départ la période des guerres balkaniques de 1912-1913 qui laisse le Kosovo sous souveraineté serbe (ce sera ensuite le Royaume des Serbes, Croates et Slovène à compter de 1918) et pour point de conclusion la date d'entrée de la KFOR au Kosovo. Ainsi donc les faits couverts relèvent-ils d'une période historique infiniment plus longue (près de 100 ans !) et ils chevauchent la période couverte par la loi sur le statut des vétérans.

Il ne saurait être question d'envisager cette dynamique en termes de « *concurrence des victimes* »[1080], tant elle ne nous semble pas réductible à une activité stratégique et manipulatrice qui aurait pour finalité d'obtenir un profit, en l'occurrence l'attribution de

[1079] Entretien avec Hydajet Hyseni, 6 juin 2013, Pristina.

[1080] L'expression est de Jean-Michel Chaumont. Voir son livre éponyme, sous-titré *Génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte, 1997.

bénéfices et/ou pensions, et ce d'autant que les intéressés ne se présentent pas en tant que victimes passives mais plutôt comme des groupes ayant activement résisté. Elle s'inscrit plutôt dans des « cadres sociaux de la mémoire », selon l'expression de Maurice Halbwachs, entendus comme les « *conditions communes, partagées de la production des souvenirs individuels*[1081]. » L'émergence des deux catégories de prisonniers politiques et de vétérans résistants a été provoquée par l'institution d'une mémoire historique qui n'est pas entrée en résonance avec leur histoire propre, personnelle, car « *l'institution d'une mémoire historique n'opère que si elle rencontre, au moins pour partie, une mémoire vive*[1082]. » Une figure majeure comme celle d'H. Hyseni, ancien prisonnier politique, élu député sans discontinuer depuis les premières élections législatives d'après-guerre, nous semble emblématique de cette perception différenciée de sa propre trajectoire.

Portrait de H. Hyseni

Né le 10 Mars 1954 dans le village Perlepnica, près de Gnjilane, il poursuivra des études de journalisme et de relations internationales ainsi que de langue et littérature française à l'Université de Prishtina. Journaliste à la *Renaissance quotidienne*, fortement engagé dans des activités clandestines dès 1978, il fut l'un des initiateurs du mouvement de contestation qui prit place en 81, date à laquelle il sera condamné à 15 ans de prison. Il sera libéré en 1991 et deviendra Vice-Président de la LDK en 1994. A compter de 1997, il dénonce la « passivité » de Rugova pour rallier le mouvement de lutte armée. Membre de la délégation kosovare participant aux négociations de Rambouillet, et ministre de la Justice d'abord, puis sous-ministre des Affaires Etrangères dans le gouvernement provisoire dirigé par H. Thaçi, il sera ensuite élu député PDK dès 2001. Membre de l'Association des écrivains du Kosovo, Président de l'Association des prisonniers politiques du Kosovo. Marié, père de 4 enfants.

On le voit, s'il a joué un rôle majeur dans la montée en puissance de la lutte armée au milieu des années 1990, son parcours a principalement été marqué par les années antérieures, celles de la clandestinité et de l'emprisonnement et de la coupure avec sa famille, intervenues dans ses années de « jeunesse », entre 22 et 37 ans. Désormais, c'est cette identité de prisonnier politique qui constitue à ses yeux un capital symbolique plutôt que sa contribution à la lutte armée[1083]. De fait, H. Hyseni n'a pas sollicité la commission de vérification du statut de

[1081] Sarah Gensburger, Marie-Claire Lavabre, « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position », in Bertrand Müller (Dir), *L'histoire entre mémoire et épistémologie*, Payot, Lausanne, 2005, p. 88.
[1082] *Ibid*, p. 91.
[1083] Isabel Ströhle a souligné combien l'expérience de l'emprisonnement constituait un capital symbolique se substituant souvent au capital culturel, notamment dans les stratégies de présentation de soi que constituent les CV, in « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 502. Il nous semble toutefois nécessaire de différencier

vétéran mais prétend plutôt à l'obtention d'une pension en tant qu'ancien prisonnier politique[1084].

Les lois sur le statut des vétérans ont donc eu comme effet indirect de pousser à une démultiplication de la production législative sur le passé conflictuel du Kosovo. Par ailleurs, compte tenu du fait qu'un nombre extrêmement élevé de personnes se revendiquaient vétérans, dans la perspective de bénéficier des avantages que leur reconnaissaient ces lois, il s'est avéré nécessaire de revenir sur la catégorie même de combattant, pour la disséquer en de multiples sous-catégories.

2. *Sophistication interne aux catégories militaires*

L'on a vu la difficulté pour le gouvernement de mettre en place des bénéfices en faveur des simples vétérans, en raison des contraintes budgétaires, difficultés qui l'ont conduit à différer la décision et à constituer une commission de vérification du statut des combattants. Prévue par la loi de décembre 2011, cette commission n'a été effectivement mise en place que le 17 octobre 2012, ce qui témoigne des tergiversations d'un gouvernement en proie à des attentes considérables qu'il est presque assuré de décevoir[1085].

De fait, la procédure de vérification du statut a suscité un afflux considérable de candidatures : la période de dépôt des dossiers a été ouverte le 15 novembre 2012 et devait être close le 28 février 2013, et dans les derniers jours, la presse se faisait l'écho d'un nombre de demandes particulièrement élevé, le journal *Gazeta* citant le chiffre de 70000[1086]. Ces données devaient être précisées par le Président de la Commission, Agim Çeku, selon qui 51835 personnes avaient déposé une demande de reconnaissance de leur statut de vétéran, auxquels s'ajoutaient 4489 dossiers de statut d'invalide de guerre et 2597 demandes de reconnaissance en tant que familles de martyrs[1087]. Depuis, alors que la procédure devait être

---

selon que l'intéressé met plutôt en avant son expérience de la guerre ou celle de prisonnier politique, les deux ne s'enchâssant pas nécessairement pour produire une identité unifiée.

[1084] Entretien avec Hydajet Hyseni, 6 juin 2013, Pristina.

[1085] Sauf à se mettre en porte à faux vis-à-vis du FMI, ce que les dirigeants politiques du Kosovo considèrent ne pouvoir faire. Un épisode de crise a déjà marqué les relations du Kosovo avec le FMI, en 2010 lorsque les salaires de fonctionnaires ont été sensiblement augmentés par H Thaçi, après sa confirmation au poste de PM. Les « relations de confiance » entre le Kosovo et le FMI ont alors été temporairement interrompues.

[1086] http://m.gazetaexpress.com/lajmi/104826, 27/02/2013 (consulté le 15 avril 2013)

[1087] « 70000 « vétérans » de l'UÇK dont beaucoup n'ont jamais combattu… », *Courrier des balkans*, mise en ligne le 3 mars 2013. http://balkans.courriers.info/article21924.html. On remarquera que cette procédure a suscité un appel d'air, puisque le nombre de demandes de reconnaissance comme invalides de guerre ou familles de martyrs est supérieur au nombre de bénéficiaires de pensions : 4489 demandes dans le premier cas, pour

close au terme de 9 mois d'examen des dossiers, une première annonce de nouveau délai a été faite en mai 2013, en raison du contexte électoral, puisque le travail de la commission a été repoussé à l'après municipales, qui devaient se dérouler en novembre 2013.

Face au très grand nombre de demandes et au risque inhérent à l'exercice de certification que les résultats ne soient suivis de troubles de la part des « combattants » dont la demande aura été déboutée, les membres de la commission se sont engagés dans une réflexion destinée à établir des sous-catégories à l'intérieur du groupe des combattants. Ainsi s'agit-il de distinguer ceux qui ont porté les armes de ceux qui ont participé d'une autre façon à la structure de l'UÇK (en tant que porte-parole, cuisinier, médecin, etc.) et de ceux qui ont apporté leur soutien, soit en finançant la lutte armée, ou en donnant des vêtements, de la nourriture, en laissant à disposition des maisons servant d'hébergement ou d'abri[1088]. Selon le Président de la commission, Agim Çeku, il conviendra de retenir les catégories suivantes : 1. Les vétérans combattants, ceux qui disposaient d'une arme, portaient l'uniforme et étaient intégrées dans des unités de l'UÇK ; 2. Les représentants politiques de l'UÇK ; 3. Ceux qui, *via* « La Patrie appelle », ont donné des fonds pour l'UÇK ; 4. Ceux qui ont apporté leur soutien à l'UÇK depuis une position civile. Une fois établis ces statuts, seule la première catégorie, que l'anglais permet de mieux distinguer que le français avec le syntagme : « fighters », pourra se voir reconnaître un droit à une pension[1089].

On le voit, la catégorie de « combattant » a connu une grande sophistication à la faveur de l'établissement de déclinaisons internes. En procédant à une distinction entre ceux qui soutiennent le mouvement de lutte armée et ceux qui prennent part aux combats armés, les membres de la commission se dissocient d'une conception du « combattant » héritée de la lutte des Partisans et de la 2e Guerre mondiale qui innervait pourtant le débat public depuis les années 2000 et se trouvait au principe de nombre de revendications, provenant en particulier des principaux intéressés. La problématique en cours sur le statut des vétérans, de même que les liens qui se sont construits entre le pouvoir d'Etat et les Associations d'ex-combattants, méritent ainsi d'être examinés sous l'angle de leur historicité tant ils semblent redevables à des expériences de conflits armés et de sorties de conflits antérieurs. Sous certains aspects, la gestion politique des enjeux vétérans apparait comme un héritage de l'ère communiste, héritage surprenant s'agissant d'un pouvoir ayant émergé sur la base d'une revendication

---

environ 3000 bénéficiaires de pensions en 2012 ; 2597 demandes dans le deuxième cas, contre environ 2000 bénéficiaires de pensions en 2012.

[1088] Entretien avec Muharrem Xhemajli, Président de l'OVL UÇK. Pristina, 5 juin 2013, Pristina. Muharrem Xhemajli est par ailleurs membre de la commission de vérification du statut.

[1089] Entretien avec Agim Çeku, 6 juin 2013, Pristina.

politique et sociologique de rupture avec le passé yougoslave. Ces facteurs donnent au système politique émergeant au Kosovo un caractère profondément hybride.

C/Les continuités paradoxales entre l'ère socialiste et le nouvel Etat du Kosovo

Dans leur ouvrage sur la Bosnie après-guerre, Xavier Bougarel, Elissa Helms et Ger Duijzings invitent à se détourner du prisme daytonien pour prendre en considération les « *continuités* » entre la RFSY et la Bosnie Herzégovine après 1995[1090]. S'agissant du Kosovo indépendant depuis 2008, tout ou presque semble pourtant plaider en faveur d'une rupture avec la période communiste. Tout d'abord l'histoire de la résistance albanaise à la Yougoslavie, avec notamment les mouvements de revendication d'une autonomie voire d'une indépendance du Kosovo, en particulier depuis 1981. Le mouvement armé peut être envisagé comme l'alternative la plus radicale de ce refus du toit yougoslave. Les nouvelles élites au pouvoir issues du mouvement de lutte armée témoignent d'un fort renouvellement sociologique par rapport aux élites des années 1990. En effet, la mobilisation armée, au milieu des années 1990, s'est réalisée, on l'a vu, contre la résistance pacifique menée par Ibrahim Rugova et son parti, la LDK, dont la plupart des membres étaient issus de la branche kosovare de la Ligue des communistes qui « *s'accommoda(it) de l'apartheid de la société parallèle*[1091] ». Ces élites ex-socialistes étaient par ailleurs majoritairement issues de milieux urbains plutôt bien éduqués, en particulier la capitale du Kosovo, Pristina[1092]. Tout à l'opposé, les dirigeants issus de la lutte armée, notamment ceux devenus cadres du PDK, sont originaires de régions rurales sous-développées, ce qui leur vaut, quand bien même ils ont suivi des études supérieures, y compris à l'étranger, l'expression d'une forme de mépris de la part des citadins, pour leur « *supposé manque de sophistication*[1093] ». Ils apparaissent comme des opposants de tous temps au régime yougoslave. La région de la Drenica est emblématique de cette logique, région dont est issu le « commandant légendaire » : « *Born and raised in the rural society of the Drenica region, Adem Jashari (…) is the perfect embodiment of the 'authentic Albanian patriot' in opposition to the 'putative Yugoslav corruption' of the urban population through the state's dispensation of political and financial benefits*[1094]." De fait, aux yeux de beaucoup de ruraux, la période communiste passe pour avoir profité au développement des villes, seules

[1090] Xavier Bougarel, Elissa Helms, Ger Duijzings (Ed), *The New Bosnian Mosaïc. Identities, Memories and Moral Claims in a Post-War Society*, Aldershot, 2008, p. 31 et suiv.
[1091] Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander…, *op. cit*, p. 523.
[1092] Howard Clark, *Civil Resistance in Kosovo*, London, Pluto Press, 2000, p. 95-122.
[1093] Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander…, *op. cit*, p. 522. Mépris parfois bien perçu par les intéressés, ainsi que certains de nos enquêtés en ont témoigné.
[1094] Anna Di Lellio et Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander… », *op. cit*., p. 518-519.

bénéficiaires des investissements de la fédération, tandis que les campagnes sont restées largement sous-développées ; de plus elles ont été touchées de façon disproportionnée par les destructions des maisons et des infrastructures pendant la guerre. Aussi l'accès au pouvoir de nouvelles élites de tous temps anti-communistes semble ne constituer qu'un juste retournement de situation à même de permettre une compensation réparatrice : « *La Drenica s'est battue, Djakova a profité, la Drenica s'est battue, Mitrovica a profité, désormais la Drenica s'est battue et va en profiter pour elle-même*[1095] ». Signe de cette inscription historique du côté des opposants au régime communiste, la présence d'un récit commun, auprès des ex-combattants de l'UÇK, dirigeants comme soldats du rang, concernant leurs expériences de stigmatisation et de marginalisation sous le système yougoslave qui constitue un élément d'homogénéisation d'un groupe par ailleurs travaillé par de nombreux clivages régionaux, politiques, idéologiques ou personnels[1096].

De même, on ne trouve dans le Kosovo des années 2000 aucun signe de « Tito nostalgie » ainsi qu'en témoigne par exemple le fait que la principale artère de Pristina, autrefois appelée Boulevard Tito, a été baptisée après-guerre « avenue Mère Téresa », du nom de cette religieuse d'origine albanaise ayant dédié sa vie aux pauvres de Calcutta[1097]. Plus généralement, il n'y a aucun « *signe visible ou audible de la mémoire du socialisme yougoslave*[1098] », la plupart des monuments de commémoration aux Partisans yougoslaves ayant été détruits.

Tous ces éléments de sociologie politique du nouveau pouvoir accréditent l'hypothèse d'une nouvelle ère politique faisant table rase du passé. Pourtant, la structuration des vétérans après-guerre, leurs revendications, leur conception de la place de ce groupe dans la société et de son rapport à l'Etat, de même que les politiques publiques adoptées à leur endroit sont profondément imprégnés par l'héritage historique de la lutte des Partisans pendant la 2e guerre mondiale. Il en va ainsi, tout d'abord, de l'aspiration des dirigeants de l'OVL UÇK à

[1095] Interview d'Isabel Ströhle, citée dans « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 499. Allusion au fait que les villes de Gjakova et Mitrovica ont été privilégiées après la Seconde guerre mondiale, ont fait l'objet d'investissements et connu une industrialisation, tandis que la région de la Drenica a été délaissée.

[1096] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 502.

[1097] Il est vrai que dans les années 1990, dans la période de serbisation, l'avenue avait été nommée « Vidovdan », du nom d'un saint de l'orthodoxie serbe, St Vitus, dont le jour de célébration dans le calendrier grégorien marque la bataille de Kosovo Polje de 1389, au cœur du mythe fondateur des nationalistes serbes du Kosovo, ainsi que l'explique Stephanie Schwandner-Sievers, « Invisible-Inaudible. Albanian Memories of Socialism after the War in Kosovo", in: Maria Todorova and Zsuzsa Gille (eds), *Post-Communist Nostalgia*. New York: Berghahn, 2010, pp. p. 96 et suiv. Aussi les décisions de renommer les rues sont-elles fortement sous-tendues par la volonté de rompre avec la période perçue comme une « occupation ». Par exemple, la rue de l'Armée du peuple yougoslave a désormais pour nom rue de l'UÇK !

[1098] *Ibid*, p. 96.

représenter la grande majorité des ex-combattants et à donner une image d'unité[1099], sur la base d'une conception élargie de ce que c'est qu'être combattant, à savoir faire partie de la nébuleuse qui soutient la lutte armée et pas seulement combattre par les armes : en ex-Yougoslavie socialiste, était considérée comme « population de la guerre » à la fois ceux qui ont effectivement combattu militairement mais aussi ceux qui ont activement soutenu la lutte armée par d'autres moyens que militaires[1100]. De même, les ambitions de l'OVL UÇK constituent-elles une quasi réplique des aspirations de l'association des ex-combattants de la 2e guerre mondiale, SUBNOR, à savoir (1) procurer des allocations sociales aux ex-Partisans et favoriser leur intégration dans la société, (2) cultiver la mémoire de la guerre de libération et renforcer la préparation de la population à prendre les armes pour la défense du pays, (3) assurer la représentation des vétérans de guerre[1101]. En termes de structuration de l'organisation, on retrouve aussi des similitudes profondes, puisque la tripartition des branches de l'Association : « familles de martyrs », « invalides de guerre » et « vétérans », était déjà présente dans la Yougoslavie socialiste et fut également au principe de la politique publique adoptée à l'endroit de ces trois catégories à la suite de la 2e guerre mondiale[1102]. C'est aussi la conception de la place des vétérans dans la société et des organisations les représentant qui apparait similaire : « *L'OVL UÇK revendique un rôle socio-politique central, suivant le précédent des Associations de combattants de la guerre de libération anti-fasciste, aussi bien en Yougoslavie socialiste qu'en Albanie socialiste*[1103]. » Dans ces deux pays, « *les Partisans jouissaient d'un statut privilégié et protégé institutionnellement. Les deux Etats ont puisé en permanence leur légitimité dans la lutte des Partisans communistes pendant la 2e guerre mondiale*[1104]. » En conséquence de quoi, l'OVL UÇK s'inscrit dans le prolongement du modèle historique de « *vénération* » des Partisans hérité de la période socialiste[1105], ce dont témoignent également les pratiques de commémoration concernant les événements militaires. Les « Académies commémoratives », telles que celles érigées par le nouveau pouvoir au

[1099] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 506.
[1100] Heike Karge, « Transnational Knowledge into Yugoslav Practices ? The Legacy of the Second World War on Social Welfare Policy in Socialist Yugoslavia", in Natali Stegmann, Katrin Boeckh (Ed), Veterans and War Victims in Eastern Europe during the 20th Century, *Comparativ* 20 (2010), n° 5, pp. 75-86, citée par Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 493.
[1101] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 507, citant les travaux d'Heike Karge.
[1102] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 481.
[1103] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 507.
[1104] *Ibid*, p. 490.
[1105] *Ibid*, p. 506.

Kosovo étaient également présentes dans la Yougoslavie socialiste, en tant que témoignage de la vénération du mouvement partisan[1106].

Les modalités de décision politique au sommet de l'Etat ne semblent pas plus épargnées par cet héritage puisqu'en ce qui concerne la législation sur les vétérans, on observe une pratique de « politique consensuelle », c'est-à-dire une pratique d'adoption des lois qui ne prenne pas seulement appui sur le parti ou la coalition majoritaire mais inclue les membres de l'opposition dans une large proportion, comparable à ce qui avait cours sous la Yougoslavie socialiste[1107]. De fait, le processus d'élaboration législative qui, on l'a vu, a inclus les représentants des ex-combattants, est également passé par des tractations et négociations avec l'ensemble des partis politiques, y compris la LDK, si bien que la loi en 2011 a été adoptée par autant de députés de ce parti que du PDK ! Ainsi la loi de 2011 a-t-elle été soutenue par 61 des 71 députés présents, parmi lesquels 22 PDK et 21 LDK[1108].

Ces héritages historiques apparaissent paradoxaux tant la mobilisation armée au Kosovo s'inscrit dans une dynamique de rupture avec l'histoire de la Yougoslavie. Faut-il invoquer un prisme culturel pour saisir cette paradoxale continuité ? Nous faisons plutôt l'hypothèse que l'héritage n'est pas tant celui de la Yougoslavie que de l'Albanie, qui, l'une comme l'autre, ont cultivé un rapport de vénération aux vétérans et que c'est notamment en raison des liens nombreux et intenses entre l'OVL UÇK et les ex-combattants d'Albanie[1109], liens réels tout autant qu'imaginés, au sens d'Anderson, que des similitudes dans la conception de leur rôle, de leurs revendications et de leur lien à la nation se sont développées. Assurément, les uns et

---

[1106] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 504, note 112.

[1107] Pour un constat similaire en ce qui concerne la Bosnie, voir Cécile Jouhanneau, *La résistance des témoins. Mémoires de guerre, nationalisme et vie quotidienne en Bosnie-Herzégovine (1992-2010)*, Thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Paris, 2013, p. 246 et suiv.

[1108] 3 députés PDK ont voté contre. Le projet a également rallié les suffrages de 7 députés AKR, le parti fondé par le milliardaire Pacolli, membre de la coalition, et de députés appartenant à des petits partis serbes ou bosniaques, également membres de la coalition, ainsi que de l'autre parti provenant de la lutte armé, l'AAK. Toutefois, cette pratique de « politique consensuelle » est aussi la conséquence des arrangements institutionnels mis en place par la mission des Nations-Unies. Ce que laisse apparaître le décompte *supra*, c'est aussi le fractionnement de la scène parlementaire au Kosovo, qui découle du scrutin proportionnel en vigueur. Ainsi, le parti arrivé en tête en 2010, le PDK, avec 32% des sièges, a-t-il obtenu 34 sièges sur les 120 que compte le Parlement (dont 20 pour les minorités), talonné de près par la LDK qui, avec 24,7%, détient 27 sièges. Cette situation contraint, pour l'adoption d'une loi, à des coalitions larges, souvent *ad hoc*, ce qui limite la capacité d'impulsion du gouvernement et la possibilité d'adopter des textes qui ne reçoivent pas un large consensus dans l'ensemble de la classe politique. Héritage historique et arrangements institutionnels onusiens convergent donc pour produire une tendance à la tractation et aux compromis. Ainsi le scrutin proportionnel produirait au Kosovo les mêmes effets que le système consociationnel de la Bosnie après Dayton analysé par Cécile Jouhanneau, à savoir l'encouragement à la « *survivance d'une pratique qui prévalait déjà dans la Yougoslavie socialiste* », *ibid*, p. 248.

[1109] Liens qui se manifestent notamment à l'occasion de commémorations communes, comme celles du 5 mai envisagée comme la journée des martyrs albanais. De même, la date du 28 novembre marquant l'anniversaire de la création de l'Albanie, dite « journée du drapeau », fait-elle l'objet de célébrations au Kosovo de la part de l'OVL UÇK et ce y compris après la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008.

les autres se perçoivent comme appartenant à la même « communauté imaginée » et ceci favorise une identification des membres de l'OVL UÇK aux ex-combattants d'Albanie. N'oublions pas, en effet, que les ex-combattants de l'OVL UÇK envisagent leur action comme la poursuite de la lutte contre l'« occupant », engagée depuis 1912 et la création d'un Etat d'Albanie qui n'incluait pas le Kosovo.

Il semble par ailleurs qu'on puisse invoquer une dynamique de circulation de savoir-faire bureaucratiques pour rendre compte des similitudes concernant la législation : l'existence de liens entre les représentants de l'OVL UÇK et des membres d'associations de vétérans en Croatie en aurait en effet favorisé le transfert[1110], ce pays ayant adopté une législation précédemment au Kosovo qui sert souvent de point de repère pour appréhender la loi sur le statut des combattants adoptée au Kosovo.

Peut-être faut-il aussi invoquer un autre héritage, s'agissant de l'imaginaire de la guerre mobilisé par l'OVL UÇK dans la construction du récit mémoriel, largement institutionnalisé par l'Etat du Kosovo à travers la loi sur le statut des combattants, à savoir la culture orale albanaise, en particulier les poèmes épiques à travers lesquels a circulé à partir des années 1950 le récit de la résistance des Albanais, à une époque où les écrits en albanais étaient interdits : la chronique de l'histoire des Albanais entre 1863 et 1913 a été réalisée via un chant folklorique épique contenant 15613 lignes de verset qui ont été récités de génération en génération au sein des maisons albanaises, en particulier dans l'*oda*, la pièce réservée aux sociabilités masculines[1111] et cette sociabilité constitue un pan essentiel de la socialisation des hommes albanais du Kosovo. On retrouve ces marqueurs à travers les notions « d'épopée de l'UÇK » ou encore de « commandant légendaire » promu par l'OVL UÇK et désormais inscrit dans le marbre du texte de loi.

Tous ces éléments, héritage historique, arrangements institutionnels onusiens, circulation de répertoire d'action bureaucratique, réseaux transnationaux d'ex-combattants, concourent à une production étatique hybride, dont témoigne pleinement la loi sur le statut des vétérans.

[1110] Isabel Ströhle, « The Politics of Reintegration…, *op. cit*, p. 508-509.
[1111] Anna Di Lellio, Stephanie Schwandner-Sievers, "The Legendary Commander…, *op. cit*, p. 519.

Conclusion

****

Notre réflexion est partie d'une insatisfaction à la lecture de nombre de travaux portant sur les missions de peacebuilding qui mettent en place des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants à la suite de conflits intraétatiques contemporains. Beaucoup d'entre eux, qui s'inscrivent dans une démarche *problem-solving* et évaluative, nous semblent souffrir d'un biais managérial. Le plus souvent, l'adoption de cette démarche s'explique par le fait que les recherches ont été financées par des organismes soucieux de développer leurs *lessons learnt*, ce qui conduit les auteurs à des questionnements pratiques plus que de recherche.

Ces travaux nous semblent buter sur les mêmes apories que les recherches menées un temps en politiques publiques qui constataient généralement l'échec ou le résultat sous-optimal de l'intervention publique de même que l'écart entre les projections des « décideurs » et les « résultats ». Tout comme les recherches en politique publique, ils reposent sur des prémices discutables, à savoir la rationalité des fins et des moyens engagés dans le cadre des missions de « paix libérale », de même que l'unicité de l'action de peacebuilding et le volontarisme d'une supposée « communauté internationale ». Par là-même, ils passent notamment à côté de l'hétérogénéité des acteurs individuels ou collectifs concevant et mettant en œuvre les politiques publiques internationales, ainsi que des logiques d'action présentes dans le cadre des missions de terrain, parfois éloignées de celles du « siège », omettant d'intégrer dans l'analyse les « agendas cachés[1112] » (Kriger) ou les « deals secrets[1113] » (Giustozzi). Les travaux les plus récents en politique publique ont préféré opérer un déplacement de perspective, ne plus s'interroger sur les « résultats » mais sur la « fabrique » de la politique, ouvrant la voie d'une sociologie politique de l'action publique qu'il nous semble nécessaire de mobiliser pour rendre compte de l'action multilatérale. Il faut en effet renoncer à toute perspective en termes de succès ou d'échec des missions, ces questionnements ne conduisant qu'à des apories.

[1112] Norma J. Kriger, *Guerilla Veterans in Post-War Zimbabwe: Symbolic and Violent Politics 1980-1987*, New-York, Cambridge University Press, 2003, p. 21.

[1113] Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament, Demobilization and Reintegration. Bringing State-building Back In*, Ashgate, 2012,

Nous proposons plutôt d'investiguer le chaînon manquant des analyses de type *problem-solving*, ce moment intermédiaire entre la « conception » et le « résultat », où s'opère la « fabrique » de la politique, notamment lors de la mise en œuvre sur le terrain. A ce stade, les dynamiques d'appropriation, de retraduction, de contournement ou de blocage de l'action internationale par les récipiendaires jouent un rôle essentiel. Il s'agit donc d'analyser les transactions sur le terrain entre acteurs internationaux et locaux, de s'essayer à une sociologie de la rencontre entre les différentes catégories d'acteurs et des effets de cette rencontre, en opérant un dépassement de la dichotomie « international » / « local ».

S'agissant de la mise en place de la politique de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants au Kosovo depuis 1999, nous avons tenté de rendre compte des transactions entre acteurs militaires de la KFOR, civils de la Minuk, et combattants de l'Armée de Libération du Kosovo, et du processus d'hybridation auquel a donné lieu la politique internationale. Le Corps de Protection du Kosovo, créé par le règlement 8 de septembre 1999 signé par Bernard Kouchner, en est le principal résultat, véritable « déviation créative », puisqu'il n'était aucunement mentionné dans la résolution 1244 – ni rien d'autre approchant- et ne se comprend qu'au regard de la résistance opposée par les combattants de l'Armée de Libération du Kosovo au démantèlement de leur mouvement dès le déploiement de la KFOR et de la Minuk ainsi que des tractations qui ont alors pris place avec certains représentants internationaux. Il constitue une création hybride, en ce qu'il se situe à un point d'équilibre entre l'impossibilité, pour des acteurs internationaux contraints par la résolution 1244 votée par le Conseil de Sécurité de l'ONU qui réaffirmait la souveraineté yougoslave sur la province du Kosovo, de mettre en place une force régalienne, et le refus des leaders combattants de renoncer totalement à leur projet d'indépendance.

Plutôt que de relever d'une logique *top down* unilatérale, la politique internationale de DDR fut de la sorte co-produite. On saisit, dans ces conditions, à quel point les approches évaluatives présentent bien peu d'intérêt, elles qui se posent la question de la réalisation du projet international en regard des objectifs qui, s'agissant du Kosovo, sont rapportés à la résolution 1244 (approche par le mandat). A supposer que les objectifs énoncés dans une résolution puissent être cernés aisément, alors même que ces textes comportent une ambiguïté inhérente à l'exercice de conciliation/neutralisation d'intérêts contradictoires, ceux du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et en particulier des membres dotés du droit de véto, cette approche ne peut conduire qu'à un constat d'échec de la politique internationale. En effet, l'article 9 alinéa b de la résolution 1244 en appelant à « *démilitariser l'Armée de Libération du Kosovo (ALK) et les autres groupes armés d'Albanais du Kosovo* » ne s'est pas traduit par

une dissolution du mouvement armé si l'on en juge par l'existence du Corps de Protection du Kosovo et par la présence massive d'ex-combattants en son sein, témoignant, on l'a vu, d'une démilitarisation en trompe l'œil. Mais déduire de ce constat une conclusion sur son échec nous semble pour le moins réducteur et, pire encore, constituer une source d'aveuglement préjudiciable à l'ambition de tirer quelque enseignement de la mission au Kosovo et des modalités par lesquelles l'action internationale s'opère et produit ou non des effets de pacification. Le *deal* de la démilitarisation de l'ALK a reposé sur un « bien entendu opératoire », où les instrumentalisations réciproques du CPK ont permis aux différents acteurs de poursuivre leur propre agenda, mais un agenda amendé au regard de la situation sur le terrain, la sécurisation/stabilisation de la province pour les administrateurs internationaux-et non plus la « paix libérale »-, le projet à moyen-long terme de souveraineté du Kosovo pour les acteurs combattants –et non plus l'indépendance immédiate et la « grande Albanie »-, deux agendas a priori incompatibles qui se sont toutefois conciliés. De la sorte se nouait une alliance assurant tendanciellement le respect et la garantie par chaque « partie » de l'agenda de l'autre partie.

Alors que, dans la littérature évaluative, le constat d'un « détournement » des « ambitions » internationales en matière de DDR conduit généralement à la désignation de fautifs : les combattants, *spoilers*, saboteurs du processus de paix, acteurs mus par l'avidité et non susceptibles de compromis, qu'il convient de neutraliser et de mettre à l'écart, nous considérons, à partir du cas du Kosovo, que les combattants peuvent être plutôt envisagés comme des courtiers (*brokers*), des intermédiaires de la paix contribuant au façonnage du processus de pacification[1114]. Dès lors que le Corps de Protection du Kosovo a été créé, que les leaders de l'ALK y ont trouvé une voie d'accomplissement à terme de leur projet de souveraineté, des contreparties en ont découlé : les administrateurs internationaux se sont déchargés sur les leaders de l'ALK de leur entreprise de régulation et ont pris appui sur eux pour mener à bien le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Ces derniers ont été les relais obligés et consentants du programme de DDR. L'intercession des commandants de l'ALK a en effet constitué un facteur essentiel de la démobilisation des combattants qui se sont présentés massivement auprès de l'Office des Migrations Internationales afin de procéder à leur enregistrement, entrant ainsi dans la procédure de réintégration mise en place par cette organisation. Et elle fut également essentielle pour la remise des armes, procédure à chaque

[1114] Il s'agit ainsi de rendre compte de leur « contribution » à la dynamique de pacification, pour aller dans le sens de Jaremay Mc Mullin, in *Ex-combatants and the post-conflict state : challenges of reintegration*, Basingstoke, Palgrave Mc millan, 2013, p. 6.

fois éminemment périlleuse en contexte de sortie de conflit armé ; et qu'importe que les armes collectées aient été finalement assez peu nombreuses et vétustes, l'essentiel était que, dans la forme, le processus de DDR ait été engagé et que chaque partie puisse alors « sauver la face », au sens de Goffman. Par ailleurs, lorsque certains ex-combattants, notamment des membres du CPK, se sont engagées dans des activités déstabilisatrices au début des années 2000, avec notamment les guérillas en Macédoine et au sud de la Serbie et l'Armée Nationale Albanaise, les administrateurs internationaux se sont de nouveau appuyés sur les commandants du CPK, notamment le premier d'entre eux, Agim Çeku, pour qu'ils se fassent leurs relais disciplinaires. Les commandants de l'ALK ont ainsi conduit une entreprise au long cours de domestication du CPK qui a fait de cette organisation un élément majeur de pacification et de stabilisation du Kosovo. S'appuyant sur les rôles d'autorité et de leadership construits pendant le conflit armé, souvent d'ailleurs dans le prolongement de rôles sociaux existant avant la mobilisation guerrière, rôles généralement objectivés par des positions de commandement au sein de l'ALK et prolongés dans le CPK, les commandants du CPK se sont largement employés à contrôler les combattants du rang intégrés dans le CPK, et sans doute aussi ceux restés en dehors de cette institution. On l'on voit l'inanité de l'objectif généralement assigné aux programmes de DDR de briser les chaînes de commandement et de contrôle établies au sein des organisations armées ! Car ce sont justement ces logiques d'allégeance qui ont été à la base du consentement de la majeure partie des combattants au *deal* de la démilitarisation et de l'obéissance aux consignes afférentes à ce deal, alors même qu'il supposait beaucoup de renoncements.

Les combattants de l'ALK ont occupé une position de courtiers, mais l'entrée dans ce rôle ne s'est réalisée que pour autant que les acteurs internationaux ont consenti à les coopter. La position de *broker* n'est en effet pas donnée, elle ne procède pas d'une position instituée mais se construit plutôt au gré des interactions avec les acteurs internationaux. Devenir courtier présuppose un certain nombre de propriétés sociales –favorisant la rencontre avec les acteurs extérieurs aux sociétés récipiendaire- et situationnelles –favorisant le rapport de force- et les acteurs combattants peuvent de ce fait disposer de chances sérieuses d'être cooptés. Du fait du contrôle territorial que l'ALK exerçait lors du déploiement de la KFOR et de l'impossibilité pour cette dernière d'entrer en confrontation avec elle, les leaders combattants, qui ont su par ailleurs parler le langage de la paix attendu par leurs interlocuteurs étrangers et susciter ainsi de la confiance, se sont immiscés sur l'agenda des administrateurs internationaux. Mais cette rencontre ne s'est produite sous cette forme que parce que du côté des administrateurs internationaux le cadrage univoque des combattants en tant que menace à la paix ne saturait

pas leur appréhension de ces interlocuteurs locaux - représentations qui conduisent le plus souvent à les exclure de tout marchandage- ! Lorsque la cooptation s'opère et dès lors que la présence internationale n'est pas envisagée de façon dominante par les récipiendaires comme une occupation –mais l'on peut faire l'hypothèse que c'est justement une cooptation « bien-fondée » qui évite que se construise une perception des acteurs internationaux en tant qu'occupants-, les acteurs intronisés dans le processus de fabrique de la paix peuvent en tirer un surcroît de légitimité, voire de prestige, qui leur confère une autorité supplémentaire dans le processus de contrôle et de régulation de leur « base ». Mais il est vrai également, et ceci n'est pas un moindre aspect de la cooptation et du courtage, que les acteurs intronisés se trouvent en position d'affecter la manne que représentent les programmes internationaux, ce qui les érige ou consolide en patrons vis-à-vis des combattants du rang et sans doute au-delà si l'on convient que les « combattants » reconnus comme tels par IOM couvrent une partie de la société qui va bien au-delà de ceux qui ont pris les armes. Les leaders de l'ALK ont ainsi distribué des positions dans les nouvelles institutions créées par la Minuk et l'OSCE, le CPK au premier chef mais aussi, nous l'avons vu, la police locale. Ils ont par ailleurs permis à des combattants du rang de bénéficier des programmes financés par IOM. Dans une économie post-conflit sinistrée, ces emplois publics, financements et nouvelles opportunités de formation ou de suivi d'études constituaient une ressource particulièrement rare et disposer du pouvoir de les attribuer a permis de construire et de pérenniser des allégeances et d'affermir des relations de clientèle, tous éléments contribuant à la consolidation des positions d'autorité des leaders combattants de l'ALK.

On le voit, ces dynamiques constitutives d'une nouvelle circulation des biens matériels et symboliques ainsi que de la (re)construction des catégories sociales participent du (re)façonnage des sociétés post-conflit[1115]. Il apparait bien que, au-delà de leurs activités de maintien de la paix, les acteurs internationaux sont partie-prenantes de ces recompositions sociologiques d'après-guerre, favorisant notamment la promotion de certains et le déclin ou le maintien d'autres acteurs, organisations ou groupes, contribuant aussi aux chances de succès ou d'échec des entreprises politiques locales. Car ultimement, ces consécrations d'acteurs se répercutent sur le champ politique, dès lors que la mobilisation armée s'est traduite par une organisation politique, les relations de clientèle construites dans le cadre du processus de DDR pouvant se prolonger sur le plan électoral. Et au regard de ces enjeux-là, on perçoit bien

[1115] Ainsi que cela a pu être montré finement à propos de la Bosnie par X. Bougarel, E. Helms et G. Duijzings, *The New Bosnian Mosaïc. Identities, Memories and Moral Claims in a Post War Society*, Ashgate, 2007.

l'inanité et le caractère excessivement réducteur des questionnements en termes de succès ou d'échec d'une mission de peacebuilding.

Est-ce à dire pour autant qu'on a assisté à une collusion entre certains acteurs locaux et internationaux et que leurs relations ont relevé uniquement de la coopération et de l'intérêt bien compris ? Pas exactement. Les processus de co-production consécutifs à la cooptation ont certes produit des arrangements, donc une forme de coopération et de collusion, mais des arrangements instables qui ont incessamment fait l'objet de remises en question, confirmations, ajustements, adaptations, en raison notamment de la forte hétérogénéité du personnel international et de sa rotation, ainsi que des fluctuations de pouvoir sur la scène internationale, qui conduisaient parfois à la remise en cause des alliances conclues auparavant. De par son caractère informel, la cooptation n'est jamais acquise, elle nécessite des confirmations lors des interactions au long cours (consultation, association à une décision, invitation à une réunion, diffusion d'informations, contacts informels, etc.). Au Kosovo, elle a fait incessamment l'objet de négociations, renégociations, confirmations ou arrêts. Dans les espaces et les moments d'incertitudes, engendrés notamment par la mobilité du personnel international, s'est ainsi pérennisée une dynamique de domination et de contrôle social sur les acteurs co-optés. Dans les moments de remises en cause, en particulier lorsque la question de la dissolution du CPK fut au cœur de l'agenda onusien, les administrateurs internationaux ont en effet été en position d'exiger des gages de loyauté de la part de leurs « partenaires » locaux, lesquels ont dû travailler à la consolidation d'alliances qui leur étaient indispensables sur la scène internationale et dans l'arène locale des conflits de pouvoir[1116]. Ainsi peut-on évoquer l'idée d'*arrangements instables* pour caractériser ces relations, ce qui souligne à la fois la dimension de coopération/collusion mais aussi sa labilité.

Nos analyses ont ainsi montré l'intérêt d'une mise en perspective de l'intervention internationale avec l'historicité des récipiendaires. Ainsi des dynamiques socio-politiques plongeant leurs racines dans l'histoire longue de l'irrédentisme albanais ont été, non sans paradoxe, au principe du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des combattants de l'ALK. Le projet de souveraineté, étroitement associé à celui de « libération de la tutelle serbe », a en effet guidé les leaders de l'ALK dans leur obstruction de la

[1116] Nous ne saurions généraliser notre propos à tous les cas de figure : en effet, certaines alliances sont dénoncées à terme. Mais dans la configuration du Kosovo, on a assisté à une confirmation des alliances de la part des acteurs combattants et des organisations politiques qui en sont issues, en particulier le PDK, au point d'accepter par exemple que l'échéance de mutation de la FSK en armée soit régulièrement repoussée, et ceci plus de quinze ans après le déploiement international ! Ceci s'explique pour une large part par la nécessité, pour les Kosovars, de disposer d'alliés occidentaux contrebalançant le soutien russe à la Serbie. Mais dans d'autres configurations internationales, la cooptation aurait sans doute fait plus volontiers l'objet de remises en cause par les cooptés eux-mêmes

procédure de démilitarisation telle que projetée par les administrateurs internationaux, tandis que l'horizon de souveraineté permis par le CPK fut au principe de l'acceptation du désarmement, de la démobilisation et de l'habillage juridique de la démilitarisation et transformation en force de sécurité civile. Les incitations matérielles, sur lesquelles insistent les travaux découlant de l'approche économique de la guerre, ont été quasi-inexistantes dans le cadre du DDR au Kosovo : pas de cash pour les ex-combattants, pas d'attribution de logements quand bien même beaucoup de combattants n'avaient plus de toit au sortir de la guerre, peu d'emplois pérennes dans la vie civile, peu de projets économiques financés par une organisation des migrations internationales débordée par une « génération spontanée » de combattants qu'elle n'avait pas prévu accueillir dans ses dispositifs, si bien que l'essentiel de son offre a reposé sur des formations professionnelles débouchant généralement sur du non emploi. Et pourtant, le programme de DDR n'a pas fait l'objet de mobilisations protestataires de la part des combattants, y compris ceux qui n'ont bénéficié ni d'une intégration dans les rangs du CPK ou au sein de la police, ni d'une quelconque assistance d'IOM et qui ont dû parvenir par leurs propres moyens à trouver des ressources économiques pour la vie quotidienne. Au final, c'est bien la perspective d'indépendance et la perception d'une « libération de la tutelle serbe » qui expliquent cette acceptation du compromis de la démilitarisation.

Nos analyses prennent ainsi complètement le contrepied des approches économiques de la guerre et de l'après-guerre, on l'a dit, mais aussi, dans le même temps, des théories très en vogue depuis quelques années sur la faillite des Etats. Non seulement les combattants ne sont pas motivés exclusivement ni principalement par l'avidité et les ressorts du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ne nous paraissent pas réductibles à la balance opérée par eux entre l'intérêt matériel à poursuivre les combats et celui trouvé à y mettre fin, ainsi que nous venons de le rappeler, mais de plus le phénomène de dissémination de la violence inhérent à l'avènement de groupes armés sub-nationaux ne nous semble pas synonyme d'effondrement étatique. Nous proposons de considérer les mobilisations armées comme de possibles alternatives à la domination politique du moment et les groupes combattants comme des (re)constructeurs d'Etat[1117] : la mobilisation armée constitue en effet une contestation des élites étatiques et du compromis sur lequel repose l'Etat, qui contribue ainsi à la circulation des élites étatiques.

[1117] Nous souscrivons ici à l'hypothèse de Klaus Schlichte lorsqu'il énonce que "Violent politics shape the form and the viability of state rule, but they do not mean the end of state-centered politics altogether as the thesis concerning 'failed states' purports", *In the Shadow of Violence. The Politics of Armed Groups*, Frankfurt, New-York, 2009, p. 187.

L'avènement de l'ALK a ainsi constitué une double mise en cause du pouvoir « central » et de son organisation jusqu'aux années 1990. L'une de ces contestations est bien connue : il s'agit de la domination de la Serbie et de la « colonisation » des institutions du Kosovo par des Serbes après la révocation de l'autonomie du Kosovo en 1989. L'autre contestation est moins souvent évoquée ou elle l'est sur un plan politique qui ne laisse entre-apercevoir que la face émergée de l'iceberg : il s'agit du conflit interne aux Albanais opposant l'ALK (puis le PDK) à la LDK, qui recouvre de façon plus fondamentale une compétition entre deux catégories d'élites. D'un côté, les élites de la société rurale restées à l'écart de la modernisation et du développement économique ainsi que du communisme sous l'ère yougoslave ; de l'autre les élites urbaines, mieux éduquées et positionnées dans la société, qui ont bénéficié des financements fédéraux et ont été socialisées au communisme *via* la Ligue des Communistes de Yougoslavie[1118]. Le succès de l'ALK et l'arrivée au pouvoir de dirigeants du PDK doit donc être interprétée sociologiquement comme l'avènement de nouvelles catégories d'élites historiquement reléguées socialement et politiquement. Il s'agit donc d'un processus d'accaparement du pouvoir d'Etat et non d'effondrement de la régulation du centre. Et la résistance opposée par les leaders de l'ALK aux administrateurs internationaux désireux de démanteler le mouvement de lutte armée doit également être interprétée en regard de leur entreprise de pénétration du pouvoir d'Etat aux fins de consolider leurs positions et leur pouvoir. De la sorte, on peut considérer que les leaders de l'ALK ont agi en reconstructeurs d'Etat.

Le Corps de Protection du Kosovo occupe ainsi une place centrale dans la dynamique étatique au Kosovo et, pour saisir ce qui s'est joué dans la province sous le mandat de l'ONU, il vaut mieux l'envisager sur la base des investissements/appropriations dont il a fait l'objet que sur celle de ce que les administrateurs internationaux s'efforçaient d'en faire (une force civile et multiethnique[1119]). L'institution est essentielle en tant que pilier de l'entreprise de (re)construction de l'Etat, sous un double aspect : en ce que, de par sa composition quasi exclusive d'ex-combattants, elle est la base du pouvoir des élites issues du monde rural et ayant structuré le PDK après-guerre, mais aussi, plus généralement, en tant que colonne vertébrale d'un Etat en devenir puisqu'elle est appelée à se transformer en armée. L'investissement du CPK puis de la FSK en tant que future armée du Kosovo, par ceux qui en sont partie prenante bien sûr mais aussi, plus largement, par les différentes forces politiques et

[1118] Sur la structuration sociologique du Kosovo et la compétition entre élites, avant et après-guerre, les travaux de Stephanie Schwander–Sievers et d'Isabel Ströhle sont les plus éclairants.
[1119] Rares sont les travaux sur le CPK puis la FSK qui ne sont pas sous-tendus par ces questions.

composantes de la société, a constitué un facteur majeur de l'élaboration d'un nouvel Etat au Kosovo. C'est bien parce que le CPK était envisagé comme future armée que ses membres ont accompli son institutionnalisation, via l'adoption de règles impersonnelles de fonctionnement, de mesures disciplinaires, le faisant passer d'un agrégat d'individus à un collectif relativement unifié où chaque membre tend à endosser un rôle en tant qu'agent d'un ensemble qui le dépasse et le contraint. Cette dynamique est bien constitutive de la construction de l'Etat étant donné, comme le rappelait Klaus Schlichte, que ce processus a reposé non seulement sur la centralisation et la monopolisation de la coercition et de la taxation mais aussi sur la disciplinarisation des individus[1120].

Mais la dynamique de construction et de formation étatique au Kosovo est à l'œuvre sous un autre aspect, en lien avec les exigences de politique publique à destination des ex-combattants exprimées par les associations de vétérans, notamment dans le cadre de manifestations, et du fait des transactions qui ont pris place entre acteurs étatiques et combattants à cette occasion. L'enjeu d'une politique sociale en faveur des vétérans a contribué à la construction étatique sous plusieurs aspects. La mise en place de nouveaux droits sociaux assez généreux – pensions, aides sociales, indemnités pour invalidité, etc.- au milieu des années 2000 et l'augmentation des allocations en 2010 ont en effet contribué à l'accroissement du rôle de l'Etat qui consacre à cette politique un budget multiplié par deux. Elle a par ailleurs supposé de nouvelles structures au sein du Ministère dédié à l'allocation de ces subsides publics (notamment le département des familles de martyrs et des invalides de guerre au sein du Ministère du travail) participant du développement bureaucratique de l'Etat, d'autant que l'élaboration de cette politique publique s'est accompagnée de pratiques de cooptation de responsables associatifs par les autorités étatiques qui ont à leur tour conduit à la mise en place de nouvelles structures de co-gestion de l'enjeu vétéran (parmi lesquelles, pour ne citer qu'eux, le bureau des vétérans ou encore le comité chargé d'établir la liste des combattants de l'ALK). Mais les marchandages autour de cette politique sociale ont par ailleurs contribué à la formation de l'Etat, de par la pénétration de l'Etat par les représentants des vétérans associés à l'élaboration de la politique publique et le façonnage des allégeances à l'Etat qui s'en est ensuivi : dans le cadre des mobilisations collectives, tout autant qu'à l'occasion des rencontres et négociations entre dirigeants politiques et représentants vétérans, les autorités étatiques ont

[1120] Prenant appui sur Elias et Weber, il souligne que les individus ont été transformés en sujets obéissants du fait du travail de disciplinarisation conduit par des institutions d'Etat telles que l'armée, l'école et l'université : « *Three dynamics, the emergence of the monopoly of the use of force, the simultaneous construction of the monopoly of taxation, and the long and meticulous work of disciplinization throught state institutions were all part of the construction of absolutist states in early modern Europe* », *In the Shadow of Violence…, op. cit,* p. 193.

été consacrées comme espace légitime de régulation des enjeux vétérans[1121] et lieu de production de l'assistance sociale aux ex-combattants[1122]. Etant donné que le pouvoir d'Etat était détenu par le PDK dans ces moments clés d'élaboration de la loi sur les valeurs de la guerre, les transactions entre acteurs étatiques et vétérans ont été par ailleurs des facteurs de consolidation de l'alliance entre les associations de vétérans et le principal parti issu de la lutte, alliance qui les renforce et les légitime réciproquement.

Les travaux *mainstream* sur le DDR ne s'intéressent guère aux mobilisations collectives de vétérans et, lorsqu'ils les considèrent, c'est pour les envisager comme le signe de l'échec des programmes internationaux qui ne sont parvenus ni à dissoudre l'identité combattante ni à briser les réseaux d'ex-combattants et les chaines de commandement et de contrôle entre leaders combattants et soldats du rang. L'entreprise de construction étatique doit, selon cette approche, être dissociée des programmes de DDR, la réforme du secteur de sécurité (Security Sector Reform), qui consiste généralement en une simple réforme technique de la police et de l'armée, principalement en termes d'architecture et de formation (reformatage et professionnalisation), est considérée comme à part des politiques à destination des combattants[1123]. Envisager les choses ainsi, c'est passer à côté de la dynamique socio-politique que nous avons mise en lumière à propos du Kosovo, celle par laquelle les mobilisations armées relèvent d'un processus politique de contestation du pouvoir d'Etat et des élites étatiques, qui a toutes les virtualités pour se prolonger après-guerre par une entreprise de state-building. Ainsi apparaît bien le problème posé par une approche internationale de la gouvernance qui, en envisageant les institutions politiques sous un aspect étroitement technique, entrave la mise en place de toute responsabilité politique[1124], alors même qu'elle est au cœur de tout processus de formation de l'Etat.

Il est une ultime dynamique que nous avons mise à jour à propos de l'enjeu vétéran après-guerre et qui s'est cristallisée autour de la loi sur les « valeurs de la guerre » dans ses dimensions non plus matérielles mais symboliques. Les mobilisations d'ex-combattants qui

---

[1121] D'autres instances de régulation cohabitent avec l'Etat du Kosovo, par exemple la Minuk, et l'on peut imaginer qu'elles auraient pu tout aussi bien être sollicitées mais ce ne fut évidemment pas le cas.

[1122] Après tout, il aurait pu se trouver de riches donateurs qui financent des aides aux vétérans et tentent de se construire ainsi une clientèle électorale dans une logique d'entreprenariat politique, ou même des organisations religieuses, confréries musulmanes, voire des réseaux internationaux mais les mobilisations des associations de vétérans ne se sont orientées que vers les nouvelles autorités étatiques.

[1123] Giustozzi est l'un des rares auteurs à regretter que « *le processus de DDR (soit) presque toujours envisagé de façon isolée de la construction de l'Etat* », et il préconise à l'inverse que, dans le cadre des conflits contemporains, DDR et *statebuilding* fusionnent, Antonio Giustozzi (Ed), *Post-conflict Disarmament…, op. cit,* pp. 19-20 et p. 136.

[1124] Chandler l'avait souligné à propos de la Bosnie, « Peace without politics ?: ten years of international State-building in Bosnia », *International Peacekeeping*, 12(3), 2005.

ont porté cette revendication d'une loi sur les valeurs de la guerre, les tractations qui ont eu cours notamment entre associations de vétérans et dirigeants étatiques ainsi qu'avec les partis politiques, les débats ayant pris place au Parlement et dans les médias ont participé à l'élaboration d'un nouveau récit national qui a posé les linéaments d'une mémoire officielle de la « résistance » des années 1990, d'autant que la loi sur les valeurs de la guerre contient des dispositions de commémoration sanctifiant des moments et des acteurs de la guerre. Cette réécriture, qui consacre la guerre comme acte fondateur de la souveraineté du Kosovo, confère donc aux combattants une place centrale dans cette dynamique nationale, contribuant par là-même à la définition de leur statut dans la nation, un statut particulièrement valorisé qui accorde une place nouvelle à la société rurale qui a fourni les principaux contingents de combattants. Ce nouveau récit national est donc indissociable de la formation d'un « nouvel » Etat indépendant, qui entérine une nouvelle stratification sociale. Toutefois, comme on l'a vu, cette construction stato-nationale ne saurait faire table rase du passé puisqu'elle emprunte à des catégories et aux rapports Etat-société élaborés dans l'ex-Yougoslavie. Le « nouvel » Etat du Kosovo en est donc pour partie héritier tout en renouvelant ces rapports.

On perçoit bien ici à quel point le projet de *nation-building* de l'administration internationale, qui passe par la multiethnicité et présuppose l'évacuation de la mémoire de la guerre, repose fondamentalement sur un malentendu avec les ex-combattants et toute une strate de la société qui avait toutes les virtualités pour se transformer en conflit violent si l'indépendance n'avait pas été concédée. Venus pour faire la paix, les administrateurs internationaux auraient pu être la source de nouvelles violences.

Si ce malentendu entre administrateurs internationaux et combattants de l'ALK s'explique pour une large part par la prédominance du référentiel « guerres nouvelles », il reste à creuser les raisons pour lesquelles ce cadrage s'est imposé. Sans doute faut-il y voir un effet de la « civilisation de l'Occident » et de l'état de paix dans lequel vivent depuis de longues décennies de nombreux intervenants sur les missions onusiennes, qui produisent une perception dépréciée de la violence et, par ricochet, des acteurs qui en ont fait usage. Dans le cas du Kosovo, ces représentations négatives envers les combattants sont consolidées par les interactions différentielles qui se nouent entre administrateurs internationaux et acteurs locaux, selon qu'il s'agit de partisans de la lutte armée situés dans la nébuleuse des partis qui en sont issus, notamment le PDK, ou de défenseurs de la « résistance civile » soutenant la LDK : en tant qu'élites urbaines plus occidentalisées, ces derniers témoignent dans les interactions d'un habitus plus proche de celui des administrateurs internationaux occidentaux qui favorise les échanges et, par là même, leur permet d'influencer le cadrage posé sur les

ruraux combattants et ce avec d'autant plus de « facilité » que les administrateurs internationaux étaient porteurs de « dispositions pacifiées » qui les prédisposaient à intérioriser ces représentations. En conséquence de quoi, la conception des combattants de l'ALK appropriée par beaucoup d'administrateurs internationaux apparait être le reflet des luttes de pouvoir interne aux Kosovars !

Pour appréhender les combattants dans les conflits contemporains et dans les situations post-conflit, il est donc nécessaire de déconstruire ces cadrages ; il devient alors possible d'apprécier leur rôle d'une façon plus distanciée et moins biaisée et de les envisager comme intermédiaires de la paix et (re)constructeurs d'Etat.

BIBLIOGRAPHIE

Références générales

Aymes, Marc, Benjamin Gourisse, et Elise Massicard. 2014. *(Dir) L'art de l'État en Turquie : arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*. Meydan. Paris: Karthala.

Badie, Bertrand, et Pierre Birnbaum. 1991. *Sociologie de l'État*. Grasset.

Balme, Richard, Didier Chabanet, et Vincent Wright. 2002. *(Dir), L'action collective en Europe = Collective action in Europe*. Paris: Presses de Sciences po.

Bayart, Jean-François. 1996. « L'historicité de l'Etat importé. » *Cahiers du CERI*, n° 15.

———. 1999. « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion. » *Critique internationale*, n° 5.

———. 2006. *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*. L'espace du politique. Fayard.

Becker, Howard Saul. 1966. *Outsiders. Studies in the sociology of deviance*. London: Free Press.

Bennani-Chraïbi, et Olivier Fillieule. 2003. *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*. Paris: Presses de Sciences po.

Bergamaschi, Isaline. 2011. « Le consensus post-Washington au Mali : genèse, trajectoires et processus d'appropriation. » Paris: Sciences po Paris.

Berger, Peter Ludwig, et Thomas Luckmann. 1996. *La construction sociale de la réalité / traduit de l'américain par Pierre Taminiaux*. Références Sociologie. Paris: (Trad) A. Colin.

Berger, Suzanne D. 1981. *Organizing interests in Western Europe : pluralism, corporatism, and the transformation of politics*. Cambridge studies in modern political economies. Cambridge: Cambridge University Press.

Berman, Bruce J., et John Lonsdale. 1992. *Unhappy valley : conflict in Kenya and Africa. 1, State and class*. Eastern African studies. Ohio University Press.

Bertrand, Romain. 2008. « Politiques du moment colonial. Historicités indigènes et rapports vernaculaires au politique en "situations coloniales". » *Questions de recherches*, n° 26.

Bierschenk, Thomas, Jean-Pierre Chauveau, et Pierre Olivier de Sardan. 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris: Karthala.

———. 2002. « Local Development Brokers in Africa : The rise of a new social category. » Working paper 13. Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Johannes Gutenberg-Universität.

Boissevain, Jeremy. 1974. *Friends of Friends. Networks, manipulators and coalition*. Oxford.

Bourdieu, Pierre. 2012. *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992 / édition établie par Patrick Champagne, Remi Lenoir, Franck Poupeau et Marie-Christine Rivière*. Cours et travaux. Paris: Seuil.

Braud, Philippe. 1991. *Le jardin des délices démocratiques*. Paris: Presses de Sciences po.

Chaumont, Jean-Michel. 1997. *La concurrence des victimes : génocide, identité, reconnaissance*. Textes à l'appui. Série Sociologie. Paris: La Découverte.

Chevallier, Jacques. 1981. « L'analyse institutionnelle. » In *CURAPP, L'institution*, 3‑61.

———. 1996. *Institutions politiques*. LGDJ.

Collovald, Annie, et Brigitte Gaiti. 2006. *La démocratie aux extrêmes : sur la radicalisation politique*. Pratiques politiques. Paris: La Dispute.

Contamin, Jean-Gabriel. 2001. « Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : l'exemple de la pétition en France. » Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 1.

Coser, Lewis A. 1982. *Les fonctions du conflit social*. Sociologies. Paris: (Trad) PUF.
Dauvin, Pascal, et Johanna Siméant. 2002. *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Paris: Presses de Sciences po.
Davis, Diane E., et Anthony W. Pereira. 2003. *(Eds), Irregular armed forces and their role in politics and state formation*. Cambridge: Cambridge Univ Press.
Devin, Guillaume. 1995. « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales. » *Revue française de science politique* 45 (2): 305‑27.
———. 2002. *Sociologie des relations internationales*. Paris: La Découverte.
———. 2015. *(Dir), 10 concepts sociologiques en relations internationales*. Paris: CNRS Editions.
Dobry, Michel. 1986. *Sociologie des crises politiques*. Paris: Presses de Sciences po.
Dubar, Claude. 1995. *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. 2e éd. rev. Paris: A. Colin.
Dubois, Vincent. 2010. *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*. Etudes politiques. Paris: Economica.
Duclos, Nathalie. 1998. *Les violences paysannes sous la Ve République*. Collection politique comparée. Paris: Economica.
Eisinger, P. K. 1973. « The Conditions of Protest Behavior in American Cities. » *American Political Science Review*, n° 67: 11‑28.
Elias, Norbert. 1974. *La société de cour*. Flammarion. Archives des sciences sociales. (Trad) Paris.
———. 1991. *La dynamique de l'Occident*. Paris: Calmann-Lévy.
———. 2003. *La civilisation des moeurs / trad. de l'allemand Pierre Kamnitzer*. Agora ; 49. (Trad) Paris.
Fillieule, Olivier. 1993. *(Dir.), Sociologie de la protestation : les formes de l'action collective dans la France contemporaine*. Dossiers sciences humaines et sociales. Paris: L'harmattan.
Fillieule, Olivier, Lilian Mathieu, et Cécile Péchu. 2009. *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de Sciences po.
Foucault, Michel. 1985. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
Fusulier, Bernard, et Nicolas Marquis. 2008. « La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps. » *« la notion de transaction sociale à l'épreuve du temps* 39 (2).
Gensburger, Sarah, et Marie-Claire Lavabre. 2005. « Entre « devoir de mémoire » et « abus de mémoire » : la sociologie de la mémoire comme tierce position. » In *Bertrand Müller (Dir), L'histoire entre mémoire et épistémologie*. Lausanne: Payot.
Goffman, Erving. 1991. *Les cadres de l'expérience*. Le sens commun. (Trad.) Paris: Editions de Minuit.
Goodwin, Jeff, James M. Jasper, et Francesca Polletta. 2001. *Passionate politics : emotions and social movements*. Chicago ; London: University of Chicago Press.
Guillemin, Alain. 1992. *Le vote et la vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*. Paris: Presses de Sciences po.
Gupta, Akhil. 1995. « Blurred Boundaries : the Discourse of Corruption, the Culture of Politics and the Imagined State. » *American Ethnologist* 22 (2).
Gurr, Ted Robert. 1970. *Why men rebel*. Princeton NJ: Princeton University Press.
Hayes, Graeme, et Sylvie Ollitrault. 2013. *La désobéissance civile*. Contester ; 10. Paris: Presses de Sciences po.
Hirschman, Albert O. 1970. *Exit, voice, and loyalty : responses to decline in firms, organizations, and states*. Cambridge: Harvard University Press.
Hobsbawm, Eric John. 1992. *Nations and nationalism since 1780 : programme, myth, reality*. The Wiles lectures given at the Queen's University Belfast. Paris: (Trad) Gallimard.

Kant, Immanuel. 2006. *Vers la paix perpétuelle*. GF ; 1303. Paris: Flammarion.
Keeler, John T. S. 1987. *The politics of neocorporatism in France : farmers, the state and agricultural policy-making in the fifth Republic*. New York: Oxford University Press.
Kitschelt, Herbert. 1986. « Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democraties. » *British Journal of Political Science*, n° 16.
Klandermans, Bert. « Mobilization and Participation : Social Psychological Expansions of Resource Mobilization Theory. » *American Sociological Review*, n° 49: 1984.
Lascoumes, Pierre, et Patrick Le Galès. 2012. *Sociologie de l'action publique*. Paris: Armand Colin.
———. (Dir), *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences po.
Lefranc, Sandrine, et Lilian Mathieu. 2009. *(Dir), Mobilisations de victimes*. Rennes: PUR.
Le Roy, Etienne. 1997. « Formation de l'Etat en Afrique, entre indigénisation et inculturation. » In *Les avatars de l'Etat en Afrique*. Hommes et sociétés. Karthala.
Long, Norman. 2001. *Development Sociology : Actor Perspectives*. London: Routledge.
Mannheim, Karl. 2005. *Le problème des générations / traduction de l'allemand par Gérard Mauger et Nia Perivolaropoulou ; introduction et postface de Gérard Mauger*. Essais et recherches. Paris: A. Colin.
Massardier, Gilles. 2003. *Politiques et actions publiques*. Paris: A. Colin.
McAdam, Doug. 1982. *Political process and the development of black insurgency 1930-1970*. Chicago: University of Chicago Press.
Médard, Jean-François. 1976. « Le rapport de clientèle : du phénomène social à l'analyse politique. » *Revue française de science politique.* 26 (1).
Mellon, Christian, et Jacques Sémelin. 1994. *La non-violence*. Que sais-je ? Paris: PUF.
Merle, Isabelle. 2000. *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*. Paris: Belin.
Monjardet, Dominique. 1996. *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris: La Découverte.
Mosse, George Lachmann. 1999. *De la Grande Guerre au totalitarisme: la brutalisation des sociétés européennes*. Traduit par Édith Magyar. Histoires (Paris. 1999). Paris, France: Hachette-Littératures.
Müller, Bertrand. 2004. *L'histoire entre mémoire et épistémologie : autour de Paul Ricoeur*. Sciences humaines. Lausanne: Payot.
Nay, Olivier, et Andy Smith. 2002. *(Dir), Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*. Paris: Economica.
Oberschall, Anthony. 1973. *Social conflict and social movements*. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
———. 1997. *Social movements : ideologies, interests, and identities.* 2. paperback printing. New Brunswick: Transaction Publishers.
Panitch, Léo. 1977. « The development of Corporatism in Liberal Democracies. » *Comparative Political Studies* 10 (1).
Parpart, Jane L., et Marysia Zalewski. 2008. *(Eds), Rethinking the Man Question. Sex, gender and Violence in International Relations*. London ; New York: Zed Books.
Petiteville, Franck, et Andy Smith. 2006. « Analyser les politiques publiques internationales. » *Revue française de science politique* 56 (3): 357‑66.
Pollak, Michael. 1990. *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*. Leçons de choses. Paris: Métailié.
———. 1993. *Une identité blessée : études de sociologie et d'histoire*. Leçons de choses. Paris: Métailié.
Poutignat, Philippe. 1995. *Théories de l'ethnicité / Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart. suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières / Frédérik Barth ; trad. par*

Jacqueline Bardolph, Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart. Le sociologue. Paris: PUF.
« Regards croisés autour de la transaction sociale. » 2009. *Recherches sociologiques et anthropologiques* 40 (2): 121‑50.
Salla, Michaël. 1993. « The Efficacy of Nonviolence in International Relations : A Critique. » *Australian Journal of Political Science,* 28 (3).
Schmitter, Philippe C, et Gerhard Lehmbruch. 1979. *Trends toward corporatist intermediation*. Contemporary political sociology ; v. 1. London: Sage Publications.
Sémelin, Jacques. 1995. *Quand les dictatures se fissurent : résistances civiles à l'Est et au Sud*. Culture de paix. Paris: Desclée de Brouwer.
———. 1998. « De la force des faibles. » *Revue française de science politique.* 48 (6).
Smith, Anthony D. 2003. *Chosen peoples*. Oxford, Royaume-Uni, Etats-Unis: Oxford University Press.
Snow, David A. 1986. « Frame alignment processes, Micromobilization and Movement Participation. » *American Sociological Review*, n° 51.
Sommier, Isabelle, et Xavier Crettiez. 2012. *(Dir), Les dimensions émotionnelles du politique : chemins de traverse avec Philippe Braud*. Res publica. PUR.
Spire, Alexis. 2005. *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris: Grasset.
Tarrow, Sidney. 1988. « National Politics and Collective Action : Recent Theory and Research in Western Europe and the United States. » *Annual Review of Sociology*, n° 14.
Tarrow, Sidney G. 1989. *Democracy and disorder : protest and politics in Italy, 1965-1975*. Oxford: Clarendon Press.
Thiesse, Anne-Marie. 2001. *La création des identités nationales : Europe, XVIIIe-XXe siècle*. Points. Histoire ; 296. Paris: Seuil.
Tilly, Charles. 1978. *From mobilization to revolution*. New York: McGraw-Hill.
———. 1986. *La France conteste : de 1600 à nos jours*. Paris: A. Fayard.
———. 1992. *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe : 990-1990*. Librairie européenne des idées. (Trad.) Paris: Aubier.
———. 2000. « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé. » *Politix* 13 (49).
Tilly, Charles, et Sidney Tarrow. 2008. *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*. Paris: Presses de Sciences po.

Guerre, post-conflit

Albaret, Mélanie. 2012. *(Dir), Les grandes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies*. Dalloz.
Ambrosetti, David. 2009. *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU. Le Conseil de sécurité en audience*. Bruxelles: Peter Lang.
Audoin-Rouzeau, Stéphane, et Annette Becker. 2000. *14-18, retrouver la guerre*. Bibliothèque des histoires. Paris: Gallimard.
Audoin-Rouzeau, Stéphane, et Christophe Prochasson. 2008. *Sortir de la Grande Guerre : le monde et l'après-1918*. Paris: Tallandier.
Autesserre, Séverine. 2014. *Peaceland. Conflict Resolution and the Everyday Politics of international Intervention*. New-York: Cambridge University Press.
Barakat, Sultan. 2005. *(Dir), After the conflict : reconstruction and development in the aftermath of war*. London ; New York: I.B. Tauris ;Distributed in the United States by

Palgrave Macmillan.
Bartov, Omer, Edouard Husson, et Bruno Cabanes. 2003. *(Dir), Les sociétes en guerre, 1911-1946*. Paris: A. Colin.
Bayart, Jean-François. 1998. « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'Etat ? » *Esprit*, n° 247.
Bayley, David H. 2001. *Democratizing the Police Abroad : What to Do and How to Do It*. Washington: National Institute of Justice.
Berdal, Mats R, et David M Malone. 2000. *(Eds), Greed & grievance : economic agendas in civil wars*. Boulder, Colo.: Lynne Rienner Publishers.
Berdal, Mats R, et Achim Wennmann. 2010. *(Eds), Ending wars, consolidating peace : economic perspectives*. Adelphi [series], 412-413. Abingdon, Oxon: Routledge for the International Institute for Strategic Studies.
Bliesemann de Guevara, Berit. 2012. *(Ed) Statebuilding and state-formation : the political sociology of intervention*. Routledge studies in intervention and statebuilding. London ;New York: Routledge.
Blom, Amélie. 2006. « 'la guerre fait l'Etat' : trajectoires extra-occidentales et privatisation de la violence. » Les thématiques du C2SD. Thématique n°2. Paris: C2SD.
Boos, Morten, et Kathleen M. Jennings. 2005. « Insecurity and Development : The Rhetoric of the 'Failed State'. » *The European Journal of Development Research* 17 (3): 385‑95.
Bougarel, Xavier. 1996. *Bosnie, anatomie d'un conflit*. Les dossiers de l'état du monde. Paris: La Découverte.
———. 2005. « Dayton dix ans après : le leurre des bilans ? » *Critique internationale*, n° 29 (décembre).
Bougarel, Xavier, Elissa Helms, et Ger Duijzings. 2007. *(Eds), The new Bosnian mosaic : identities, memories and moral claims in a post-war society*. 1 vol. Aldershot: Ashgate.
Boutros-Ghali, Boutros. 1992. *Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix*. Secrétariat Nations Unies.
Brast, Benjamin. 2013. « A Sociological Turn in Statebuilding Research ? » *Journal of Intervention and Statebuilding* 7 (4).
Cabanes, Bruno, et Guillaume Piketty. 2007. « Sorties de guerre au XXe siècle [Ressource électronique] », n° 3.
Campbell, Susanna, David Chandler, et Meera Sabaratnam. 2011. *(Ed) A liberal peace? : the problems and practices of peacebuilding*. Zed Books. London ;New York.
Caplan, Richard. 2005. *International Governance of War-Torn Territories*. Oxford: Oxford University Press.
Chandler, David. 2005. « Peace without politics ? : ten years of international State-building in Bosnia. » *International Peacekeeping* 12 (3).
———. 2006. *Empire in Denial : The Politics of State-Building*. London: Pluto Press.
———. 2010. *(Ed) International statebuilding : the rise of post-liberal governance*. Critical issues in global politics. London ;New York: Routledge.
———. 2013. « Peacebuilding and the Politics of Non-Linearity: Rethinking "Hidden" Agency and "Resistance ». *Peacebuilding* 1 (1).
Chesterman, Simon, Michael Ignatieff, et Ramesh Thakur. 2005. *Making states work : state failure and the crisis of governance*. Tokyo: United Nations University Press.
Cocozzelli, Fred Pompeo. 2012. *War and Social Welfare. Reconstruction after Conflict*. New York: Palgrave Mc Millan.
Cohen, Samy. 1998. *Mitterrand et la sortie de la guerre froide*. Politique d'aujourd'hui. Paris: PUF.

Collantes Celador, Gemma. 2005. « Police reform: Peacebuilding through 'Democratic Policing' ? » *International Peacekeeping* 12 (3).
Collier, Paul, V. L Elliott, et Havard Hegre. 2003. *Breaking the conflict trap : civil war and development policy*. A World Bank policy research report. Washington(DC): World Bank.
Collier, Paul, Anke Hoeffler, et Mans Söderbom. 2004. « On the Duration of Civil War. » *Journal of Peace Research* 41 (3): 253‑ 73.
Collier, Paul, et World Bank. 2000. *Economic causes of civil conflict and their implications for policy*. Washington D.C.: World Bank].
Collovald, Annie, et Sandrine Lefranc. 2007. *La pacification des violences*. Politix. 1 vol. 20(80). Paris: A. Colin.
Darby, John. 2006. *(Ed) Violence and reconstruction*. University of Notre Dame Press. Notre Damen, Ind.
Darby, John, et Roger Mac Ginty. 2008. *Contemporary peacemaking : conflict, peace processes and post-war reconstruction*. Basingstoke : New-York: Palgrave MacMillan.
David, Charles-Philippe. 1998. « Les limites du concept de consolidation de la paix. » *Revue internationale et stratégique*, n° 31 (Automne): 57‑ 75.
———. 2001. « Alice in Wonderland meets Frankenstein : constructivism, realism and peacebuilding in Bosnia. » *Contemporary Security Policy* 22 (1): 1‑ 30.
———. 2012. *La guerre et la paix : approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie*. Les Manuels de Sciences Po. Presses de Sciences po.
Delcourt, Barbara, et Eric Remacle. 1998. « La PESC à l'épreuve du conflit yougoslave. » In *La PESC. Ouvrir l'Europe au monde*. Paris: Presses de Sciences po.
Delpla, Isabelle. 2014. *La justice des gens : enquêtes dans la Bosnie des nouvelles après-guerres*. Res publica,. Rennes: PUR.
Delpla, Isabelle, et Magali Bessone. 2010. *Peines de guerre : la justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*. En temps et lieux ; 14. Paris: EHESS.
Devin, Guillaume. 2012. *(Dir.) Faire la paix. La part des institutions internationales*. Paris: Chaos international.
Ghebali, Victor-Yves, et Daniel Warner. 2001. *The Operational Role of the OSCE in South-Eastern Europe. Contributing to Regional Stability in the Balkans*. Ashgate.
Goede, Meike J. de. 2010. « Post-colonial Critique and the Production of Local Modernity : Bringing in Agency and Subjectivity in the Study of Post-war State-Building. » *Spirit Working Paper*.
Guichaoua, Yvan. 2012. *(Ed) Understanding collective political violence*. Conflict, inequality and ethnicity. Basingstoke : New-York: Palgrave Macmillan.
Hansen, Annika S. 2002. *From Congo to Kosovo : Civilian Police in Peace Operations*. Oxford University Press.
Hawk, Kathleen Hill. 2002. *Constructing the stable state : goals for intervention and peacebuilding*. Westport, Conn: Praeger.
Hazan, Pierre. 2010. *La paix contre la justice ? : comment reconstruire un État avec des criminels de guerre*. L'international en jeu ; 1. Bruxelles: A. Versaille.
Helman, Gerald B, et Steven R. Ratner. 1992. « Saving Failed States. » *Foreign Policy*, n° 89 (1993): 3‑ 20.
Holsti, Kalevi Jaakko. 1996. *The State, War and the State of War*. Cambridge: Cambridge university press.
Ignatieff, Michael. 2003. *Empire Lite: Nation-Building in Bosnia, Kosovo and Afghanistan*. London: Vintage.
Jelin, Elizabeth. 2003. *State Repression and the Struggle for Memories*. London: Social

Science Research Council.
Jouhanneau, Cécile. 2013. « La résistance des témoins : mémoires de guerre, nationalisme et vie quotidienne en Bosnie-Herzégovine (1992-2010) / sous la direction de Jacques Rupnik et de Marie-Claire Lavabre. » IEP Paris.
Jung, Dietrich. 2003. *(Ed), Shadow Globalization, Ethnic Conflicts and New Wars. A Political Economy of intrastate War*. Routledge.
Kaldor, Mary. 2012. *New and old wars*. Cambridge: Polity.
Kalyvas, Stathis. 2001. « "New" and "old" civil wars : a valid distinction ? » *World Politics* 54 (1).
———. 2006. *The logic of violence in civil war*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.
Keegan, John. 1993. *A history of warfare*. New York: Alfred A. Knopf ;Distributed by Random House Inc.
Lefranc, Sandrine. 2006. *(Dir) Après le conflit, la réconciliation ?* Paris: M. Houdiard.
Lindemann, Thomas. 2010. *Causes of war. The struggle for recognition*. London: ECPR Press.
———. 2010b. *La guerre*. Paris: Armand Colin.
Luttwak, Edward N. 1999. « Give war a chance. » *Foreign Affairs* 78 (4).
Mac Ginty, Roger. 2011. *International peacebuilding and local resistance : hybrid forms of peace*. Rethinking peace and conflict studies. New York ; Basingstoke: Palgrave MacMillan.
———. 2012. « Between Resistance and Compliance: Non-Participation and the Liberal Peace. » *Journal of Intervention and Statebuilding* 6 (2): 167‑87.
Malone, David M. (Ed), *The UN Security Council : from the Cold War to the 21st Century*. Boulder Co : London: Lynne Rienner Publishers.
Marchal, Roland, et Messiant Gerber. 2003. « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation : Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes. » *Critique internationale*, n° 18: 91‑112.
Marchal, Roland, et Christine Messiant Gerber. 2002. « De l'avidité des rebelles : l'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier. » *Critique internationale*, n° 16 (juillet): p. 58‑69.
Marchal, Roland, et Christineine Messiant Gerber. 1997. *Les chemins de la guerre et de la paix : fins de conflit en Afrique orientale et australe*. Paris: Karthala.
Mink, Georges, et Pascal Bonnard. 2010. *Le passé au présent. Gisements mémoriels et actions historicisantes en Europe central et orientale*. Paris: Michel Houdiard.
Mink, Georges, et Laure Neumayer. 2013. (Dir) *History, Memory and Politics in Central, East and Southeast Europe*. London: Palgrave MacMillan.
Münkler, Herfried. 2003. *Les guerres nouvelles*. (Trad) Paris: Alvik Editions.
Nay, Olivier. 2013. « Fragile and failed states : Critical perspectives on conceptual hybrids. » *International Political Science Review* 34 (3): 326‑41.
Newman, Edward, et Oliver Richmond. 2006. *(Eds) Challenges to peacebuilding. Managing spoilers during conflict resolution*. Tokyo ; New-York ; Paris: United Nations University Press.
Paris, Roland. 2004. *At war's end : building peace after civil conflict*. Cambridge: Cambridge University Press.
Paris, Roland, et Thimothy D. Sisk. 2009. (Eds) *The dilemmas of Statebuilding : confronting the contradictions of postwar peace operations*. Security and governance series. London: Routledge.
Peake, Gordon. 2004. *Policing the Peace. Police Reform Experiences in Kosovo, South Serbia and Macedonia*. London: Safer World.
Petiteville, Franck. 2013. « L'analyse et la résolution des conflits. » In Thierry Balzacq,

Frédéric Ramel (Dir), *Traité de relations internationales*. Paris: Presses de Sciences po.
Pouligny, Béatrice. 2004. *Ils nous avaient promis la paix : opérations de l'ONU et populations locales*. Académique. Paris: Presses de Sciences po.
Pouligny, Béatrice, et Richard caplan. 2005. « Histoire et contradiction du state building. » *Critique internationale*, n° 28 (09).
Pouligny, Béatrice, Simon Chesterman, et Albrecht Schnabel. 2007. *(Ed) After mass crime : rebuilding states and communities*. Tokyo ; New-York ; Paris: United Nations University Press.
Richards, David. 2011. *Victory among people : lessons from countering insurgency and stabilising fragile states*. London: Royal United Services Institute for Defence and Security Studies.
Richards, Paul. 2005. *No peace, no war : an anthropology of contemporary armed conflicts : in memoriam Bernhard Helander*. Athens, Ohio: Ohio University Press.
———. s. d. *No Peace, No War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*. J. Currey. Athens, Ohio, Oxford: 2005.
Richmond Oliver, et Audra Mitchell. 2012. (Eds) *Hybrid forms of peace : from everyday agency to post-liberalism*. Rethinking peace and conflict studies. New York ; Basingstoke: Palgrave MacMillan.
Richmond, Oliver P. 2011. *A post-liberal peace*. Routledge studies in peace and conflict resolution. London ;New York: Routledge.
Rittberger, Volker, et Martina Fischer. 2008. *(Eds) Strategies for Peace. Contribution of international Organisations, States and Non States Actors*. Barbara Budrich: Opladen.
Schricke, Christian. 1992. « L'agenda pour la paix de Boutros Boutros-Ghali : analyse et premières réactions. » *Annuaire français de droit international*, n° 38.
Sémelin, Jacques. 2005. *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*. Paris: Seuil.
Stedman, Stephen John. 1997. « Spoiler problems in peace processes. » *International Security* 22 (2): 5‑53.
Stedman, Stephen John, Donald S Rothchild, et Elizabeth M Cousens. 2002. (Eds), *Ending civil wars : the implementation of peace agreements*. Boulder (Colo.): Lynne Rienner publ.
Stodiek, Thorsten. 2006. *The OSCE and the Creation of Multi-Ethnic Police Forces in the Balkans*. Hambourg: Institute for Peace Research and Security Policy.
Tanner, Samuel, et Benoit Dupont. 2012. *(Dir) Maintenir la paix en zones postconflit : les nouveaux visages de la police*. Régulation sociale. Montréal: Presses de l'université de Montréal.
Todorova, Maria, et Zsuzsa Gille. 2010. *Post-communist nostalgia*. New York: Berghahn Books.
Vasconcelos, Alvaro de, et Marie-Françoise Durand. 1998. *(Dir) La PESC : ouvrir l'Europe au monde*. Paris: Presses de Sciences po.
« War and peace in the 21st century. » 2005. Oxford University Press, Human security report.
Woodward, Susan L. 2005. « Construire l'Etat : légitimité internationale contre légitimité nationale ? » *Critique internationale*, n° 28 (09).
Zahar, Marie-Joëlle. 2010. « SRSG Mediation: Revisiting the Spoiler Debate. » *Global Governance* 16 (2): 265‑80.
Zartman, Ira William. 1995. *Collapsed states : disintegration and restoration of legitimate authority*. SAIS African studies library. Boulder (Colo.): L. Rienner.

Combattants, ex-combattants

« A framework for lasting DDR of Former Combatants in Crisis Situation. » 2002. International Peace Academy.

Alden, Chris. 2004. « Making old soldiers fade away: lessons from the reintegration of demobilized soldiers in Mozambique. » *Peace Research Abstracts* 41 (1).

Allport, Alan. 2009. *Demobbed : coming home after the Second World War*. New Haven; London: Yale University Press.

Andrew, Nancy. 2006. « Zimbabwe : la “soif de terres” aux origines du mouvement des anciens combattants ». *Critique internationale*, n° 31: 125‑44.

Arnold, Matthew. 2007. « “This gun is our food”: Disarming the White Army militias of South Sudan ». *Conflict, Security and Development* 7 (3): 361‑85.

Bennett, Michael J. 2000. *When dreams came true : the GI bill and the making of modern America*. Washington, D. C : Brassey’s.

Berdal, Mats R. 1996. *Disarmament and demobilisation after civil wars*. Adelphi papers. Oxford: Oxford university press.

Berdal, Mats R, et David H Ucko. 2009. *Reintegrating armed groups after conflict : politics, violence and transition*. Routledge studies in intervention and statebuilding. London: Routledge.

Bonior, David E., Steven M Champlin, et Timothy S. Kolly. 1984. *The Vietnam veteran : a history of neglect*. New York: Praeger.

Boulanger, Ghislaine. 1986. *The Vietnam veteran redefined : fact and fiction*. Hillsdale N.J.: L. Erlbaum.

Bucaille, Lætitia. 2006. « Reshaping identities in post-conflict societies :ex-combatants, heroes ans exiles. » *International Social Science Journal* 58 (189).

———. 2009. « Introduction. » *Revue internationale des sciences sociales : RISS.* 189 (3): 459.

Bucaille, Laetitia. 2010. *Le pardon et la rancœur : Algérie-France, Afrique du Sud : peut-on enterrer la guerre ?* Paris: Payot.

Buton, François, et Laurent Gayer. 2012. « Sociologie des combattants. » *Pôle Sud* 1 (36): 7‑85.

Cabanes, Bruno. 2004. *La victoire endeuillée : la sortie de guerre des soldats français : 1918-1920*. L’Univers historique. Paris: Éd. du Seuil.

Cabanes, Bruno, et Guillaume Piketty. 2009. *(Dir), Retour à l’intime : au sortir de la guerre*. Paris: Tallandier.

Chelpi-Den Hamer, Magali. 2009. « Le mythe du jeune désoeuvré : analyse des interventions DDR en Côte d’Ivoire. » *Afrique contemporaine* 4 (232): 39‑55.

———. 2010. *What the fighters say: study of ex-combatants in Sierra Leone*. Amsterdam: Amsterdam University Press.

Colletta, Nat J. 1996. *Case studies in war-to-peace transition : the demobilization and reintegration of ex-combatants in Ethiopia, Namibia, and Uganda*. Africa Technical Department series. Washington D.C.: World Bank.

Collier, Paul. 1994. « Demobilization and Insecurity : A Study of the Economics of the Transition from War to Peace. » *Journal of International Development* 6 (3): 343‑51.

De Zeeuw, Jeroen. 2008. *From soldiers to politicians : transforming rebel movements after civil war*. Boulder, Colo.: Lynne Rienner Publishers.

Diehl, James M. 1993. *The thanks of the fatherland : German veterans after the Second World War*. Chapel Hill, N C: University of North Carolina Press.

Duclos, Nathalie. 2010. *(Dir), L’adieu aux armes ? parcours d’anciens combattants*. Recherches internationales (Paris). Paris, France: Karthala.

———. 2012. *War veterans in postwar situations : Chechnya, Serbia, Turkey, Peru, and Cote D'Ivoire*. The Sciences Po series in international relations and political economy. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
Dudouet, Véronique. 2014. (Ed), *Civil resistance and conflict transformation: transitions from armed to nonn violent struggle*. Routledge.
Edele, Mark. 2008. *Soviet veterans of the Second World War : a popular movement in an authoritarian society 1941-1991*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
Ehrenhaus, Peter. 1993. « Cultural narratives and the therapeutic motif : the political containment of Vietnam veterans. » *Sage Annual Reviews of Communicatin Research*, 77‑96.
Eichenberg, Julia, et John Paul Newman. 2013. *(Eds) The Great War and veterans' internationalism*. Basingstoke : New-York: Palgrave Macmillan.
Gaub, Florence. 2011. *Military integration after civil wars. Multiethnic armies, identity and post-conflit recontruction*. London ; New York: Routledge.
Giustozzi, Antonio. 2008. « Bureaucratic façade and political realities of disarmament and demobilisation in Afghanistan. » *Conflict, Security and Development* 8 (2): 169‑92.
———. 2012. *(Ed) Post-conflict disarmament, demobilization and reintegration : bringing state-building back in*. Global security in a changing world. Farnham ; Burlington, VT: Ashgate.
Glantz, Aaron. 2009. *The war comes home : Washington's battle against America's veterans*. Berkeley ; Los Angeles ; London: University of California Press.
Gleichmann, Colin, Michael Odenwald, Kees Steenken, et Adrian Wilkinson. 2004. « Disarmament, Demobilisation and Reintegration. A Practical Field and Classroom Guide. » Frankfurt: Druckerei Hassmüller Graphische Betriebe GmbH & Co. KG.
Goldman, Peter Louis, et Tony Fuller. 1983. *Charlie Company : what Vietnam did to us*. New York: Morrow.
Granjo, Paulo. 2007. « The homecomer: Postwar cleansing rituals in Mozambique. » *Peace Research Abstracts Journal* 44 (3).
Grillot, Thomas. 2014. *Après la Grande Guerre : comment les Amérindiens des États-Unis sont devenus patriotes, 1917-1947*. EHESS. En temps et lieux, 52. Paris.
Hagopian, Patrick. 2009. *The Vietnam War in American memory : veterans, memorials, and the politics of healing*. Culture, politics, and the Cold War. Amherst: University of Massachusetts Press.
Helmer, John. 1974. *Bringing the war home : the American soldier in Vietnam and after*. New York: Free Press.
Horne, John. 2002. *Démobilisations culturelles après la Grande Guerre*. 5. Noésis.
Humphreys, Macartan, et Weinstein. 2007. « Demobilization and Reintegration. » *Journal of Conflict Resolution* 51 (4): 531‑67.
Humphreys, Macartan, et Jeremy Weinstein. 2004. « What the Fighters Say: A Survey of Ex-Combatants in Sierra Leone. » CGSD Working paper 20.
Jennings, Kathleen M. 2007. « The struggle to satisfy : DDR through the eyes of ex-combatants in Liberia. » *International Peacekeeping* 14 (2): 204‑18.
———. 2008. *Seeing DDR from below. Challenges and Dilemmas raised by the experiences of ex-combatants in Liberia*. Fafo-Report 03.
Kieran, David. s. d. *Forever Vietnam how a divisive war changed American public memory*. Amherst, Mass: University of Massachusetts Press.
Kingma, Kees. 1998. « Demobilization of combatants after civil wars in Africa and their reintegration into civilian life. » *Sage Public Administration Abstracts* 25 (1).
———. 2000. *Demobilization in Sub-Saharan Africa : the development and security impacts*. International political economy series. Basingstoke: Macmillan in association with

Bonn International Center for Conversion.
Kingma, Kees, et Kiflemariam Gebrewold. 1998. *Demilitarisation, reintegration and conflict prevention in the Horn of Africa*. London: Saferworld.
Knight, M, et Alpaslan Ozerdem. 2004. « Guns, camps and cash: Disarmament, demobilization and reinsertion of former combatants in transitions from war to peace. » *Peace Research Abstracts* 41 (6).
Kriger, Norma J. 2001. « Les vétérans et le parti au pouvoir : une coopération conflictuelle dans la longue durée. » *Politique africaine*, n° 81: 80‑ 100.
Kriger, Norma J. 2003a. *Guerrilla veterans in post-war Zimbabwe : symbolic and violent politics, 1980-1987*. African studies series, ISSN 0065-406X ; 103. Cambridge: Cambridge University Press.
———. 2003b. « War veterans: Continuity between the Past and the Present. » *African Studies Qaurterly* 7 (2-3): 139‑ 52.
Lembcke, Jerry. 1998. *The spitting image : myth, memory, and the legacy of Vietnam*. New York: New-York University Press.
Marchal, Roland, et Christine Messiant Gerber. 2002. « De l'avidité des rebelles : l'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier. » *Critique internationale*, n° 16 (juillet): p. 58‑ 69.
Mc Mullin, Jaremey. 2004. « Reintegration of combatants : were the right lessons learned in Mozambique ? » *International Peacekeeping* 11 (4): 625‑ 43.
McMullin, Jaremey. 2013. *Ex-combatants and the post-conflict state : challenges of reintegration*. Rethinking political violence. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
Mettler, Suzanne. 2005. *Soldiers to citizens : the G.I. Bill and the making of the greatest generation*. New York ; Oxford: Oxford University Press.
Muggah, Robert. 2009. *Security and post-conflict reconstruction : dealing with fighters in the aftermath of war*. Routledge global security studies. London: Routledge.
Nilsson, Desirée, et Mimmi Söderberg Kovacs. 2011. « Revisiting an Elusive Concept: A Review of the Debate on Spoilers in Peace Processes. » *International Studies Review*, n° 13: 606‑ 26.
Ortiz, Stephen R. 2010. *Beyond the Bonus March and GI Bill : how veteran politics shaped the New Deal era*. New York : London: New-York University Press.
———. 2012. *(Ed) Veterans' policies, veterans' politics : new perspectives on veterans in the modern United States / foreword by Suzanne Mettler*. Gainesville. Fla: University Press of Florida.
Ozerdem, Alpaslan. 2009. *Post-war recovery : disarmament, demobilization and reintegration*. International library of postwar reconstruction and development ; 3. London: I.B. Tauris.
———. 2012. « A re-conceptualisation of ex-combatant reintegration: 'social reintegration' approach. » *Conflict, Security and Development* 12 (1): 51‑ 73.
Parker, Christopher S. 2009. *Fighting for democracy : Black veterans and the struggle against white supremacy in the postwar South*. Princeton studies in American politics. Princeton N.J ; Oxford: Princeton University Press.
Porto, João Gomes, Chris Alden, et Imogen Parsons. 2007. *From soldiers to citizens : demilitarization of conflict and society*. Aldershot: Ashgate.
Pouligny, Béatrice, et Programme for strategic and international security studies. 2004. *Les anciens combattants d'aujourd'hui : désarmement, démobilisation et réinsertion = The politics and anti-politics of contemporary « disarmament, demobilization & reintegration » programs*. [Geneva]: [Graduate Institute of International Studies].
Preston, Rosemary. 1997. « Integrating fighters after war : reflections on the Namibian experience, 1989-1993. » *Journal of Southern African Studies* 23 (3): 453‑ 72.

Prost, Antoine. 1977a. *Les Anciens combattants*. Paris: Gallimard.
———. 1977b. *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*. 3 vol. Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
Schafer, Jessica. 2001. « Guerrillas and Violence in the War in Mozambique: De-Socialization or Re-Socialization? » *African Affairs* 100 (399): 215.
———. 2007. *Soldiers at peace : veterans and society after the civil war in Mozambique*. 1 vol. New York: Palgrave Macmillan.
Schlichte, Klaus. 2009. *In the Shadow of Violence. The Politics of Armed Groups*. Frankfurt, New York: Campus Verlag.
Shay, Jonathan. 1994. *Achilles in Vietnam : combat trauma and the undoing of character*. New York: Atheneum.
Sigg, Bernard W. 1989. *Le silence et la honte : névroses de la guerre d'Algérie*. Psychanalyse. Paris: Messidor.
Skocpol, Theda. 1992. *Protecting soldiers and mothers : the political origins of social policy in the United States*. Cambridge Mass.: Belknap Press of Harvard University Press.
Spear, Joanna. 2002. « Disarmament and Demobilization. » In *Stedman S. J., Rothchild D., Cousens E. M., (Eds),Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*. UAS;GB: Lynne Rienner Publishers.
Stedman, Stephen John. 1997. « Spoilers problems in Peace Processes. » *International Security* 22 (2): 5‑ 53.
Stouffer, Samuel. 1949. *The American soldier*. Princeton: Princeton University Press.
Stovel, Laura. 2008. « "There's no bad bush to throw away a bad child" : "tradition"-inspired reintegration in post-war Sierra Leone ». *Journal of Modern African Studies* 46 (2): 305‑ 24.
Theidon, Kimberly. 2007. « Transitional subjects : the disarmament, demobilization and reintegration of former combattants in Colombia. » *International Journal of Transitional Justice* 1 (1).
———. 2009. « Reconstructing Masculinities: the Disarmament, Demobilization, Reintegration of Former Combatants in Colombia. » *Human Rights Quarterly* 31 (1): 1‑ 34.
Themnér, Anders. 2011. *Violence in post-conflict societies : remarginalisation, remobilisers, and relationships*. Routledge studies in intervention and statebuilding. London ;New York: Routledge.
Thomas, Grégory. 2009. *Treating the trauma of the Great War : soldiers, civilians, and psychiatry in France, 1914-1940*. Baton Rouge La: Louisiana State university Press.
« Veterans and veterans' issues. » 2007. *Armed Forces and Society* 33 (3): 313‑ 444.
Woloch, Isser. 1979. *The French veteran : from the Revolution to the Restoration*. Chapel Hill, N C: University of North Carolina Press.

Kosovo

Aben, Jacques. 2003. « Une géographie politique de Mitrovitsa. » *Défense nationale* 59 (2): 99‑ 109.
Allain, Marie-Françoise. 1993. « Guerre ou terreur au Kosovo ? : Deux façons de mourir... » *Esprit*, n° 3-4 (avril).
———. 1998. « Visages multiples de l'armée de l'ombre. » *Le Monde diplomatique*, avril.
Allain, Marie-Françoise, et Xavier Galmiche. 1992. « Guerre sans armes au Kosovo. » *Le Monde diplomatique*, mai.
Allain, Marie-Françoise, et Pierre Hassner. 1998. « Changement de logique au Kosovo. »

Esprit, n° 244 (juillet).
Ante, Arta. 2010. « State Building and Development : Two Sides of the Same Coin? Exploring the Case of Kosovo. »
Barakat, Sultan, et Alpaslan Özerdem. 2005a. « Impact of the reintegration of former KLA combatants on the post-war recovey of Kosovo. » *International Journal of Peace Studies* 10 (1): 27‑45.
———. 2005b. « Reintegration of former combatants : with specific reference to Kosovo. » In *Sultan Barakat (Ed), After the Conflict*, 229‑48. New York: Palgrave MacMillan.
Bardos, Gordon N. 2008. « The regional and international implications of Kosovo independence. » *Mediterranean Quarterly* 19 (4): 54‑67.
Bekaj, Armend. 2010. « The KLA and the Kosovo War : from Intra-state Conflict to Independent Country. » Berghof Transition Series, Berghof Conflict Research 8. Berghof.
Berg, Peter Hauge. 2000. « Kosovo : Perspective for the future. » *Südosteuropa* 40 (4): 313‑21.
Bougarel, Xavier. 1998. « Kosovo : une crise peut en cacher une autre. » *Politique étrangère*, n° 3 (Automne).
Bougarel, Xavier, et Nathalie Clayer. 2001. *Le nouvel islam balkanique : les musulmans, acteurs du post-communisme, 1990-2000*. Paris: Maisonneuve & Larose.
Cabanes, Pierre, et Bruno Cabanes. 1999. *Passions albanaises*. Paris: Odile Jacob.
Canivez, Patrice. 1998. « François Mitterrand et la guerre en ex-Yougoslavie. » In *Mitterrand et la sortie de la guerre froide Samy Cohen (Dir)*. Paris: PUF.
Carlen, Jean Yves, Joël Ehrhart, et Stève Duchêne. 1999. *Ibrahim Rugova : le frêle colosse du Kosovo*. Témoins d'humanité. Paris: Desclée de Brouwer.
Castellan, Georges. 1999. *Histoire des Balkans : XIVe-XXe siècle*. Paris: Fayard.
Chenu, Georges-Marie. 1999. « Kosovo : ambiguïtés et perspectives du plan de paix. » *Esprit*, n° 10.
———. 2008. « Le Kosovo, un Etat encore incertain. » *Esprit*, n° 347: 151‑60.
Chesnelong, Bénédicte. 1998. « Le Kosovo sous la terreur de Milosevic. » *La lettre hebdomadaire de la FIDH, Hors-série 257*, mars.
Chesterman, Simon. 2001. *Kosovo in Limbo : State-Building and « Substantial Autonomy »*. New-York: International Peace Academy.
———. 2004. *You, the people : the United Nations, transitional administration, and state-building / a project of the International Peace Academy*. Oxford ; New York: Oxford University Press.
Chevallier, Eric. 2001. « Construire la paix : retour sur le Kosovo : entretien avec Eric Chevallier. » *Esprit*, n° 275: 6‑22.
———. 2002. « L'ONU au Kosovo, leçons de la première MINUK / Institute for Security Studies, European Union. » 35. Paris : Institut d'études de sécurité de l'Union européenne.
Chiclet, Christophe. 1999a. « UÇK : les vrais maîtres du Kosovo. » *Politique internationale*, n° 85.
———. 1999b. « UCK, l'étrange armée des ombres. » *Confluences en Méditerranée*, n° 28.
Chiclet, Christophe, et Bernard Ravenel. 2000. *(Dir) Kosovo : le piège*. Cahiers de confluences. Paris: L'Harmattan.
Clark, Howard. 2000. *Civil resistance in Kosovo*. London: Pluto Press.
Clayer, Nathalie. 2007. *Aux origines du nationalisme albanais : la naissance d'une nation majoritairement musulmane en Europe*. Recherches internationales. Paris: Karthala.
———. 2013a. « Kosova : The Building Process of a Territory from the Nineteenth to the Twenty-First Century. » In *Ottoman Legacies in the Contemporary Mediterranean.*

The Balkans and the Middle East Compared. Ginio Eyal, Kaser Karl (Dir). Jerusalem: European Forum at the Hebrew University.
———. 2013b. « Kosova : The Building Process of a Territory from the Nineteenth to the Twenty-First Century. » In *Eyal Ginio and Karl Kaser (eds.), Ottoman Legacies in the Contemporary Mediterranean. The Balkans and the Middle East Compared*, 79‑92. Jerusalem: European Forum at the Hebrew University.
Clayer, Nathalie, et Xavier Bougarel. 2013. *Les musulmans de l'Europe du Sud-Est : des empires aux États balkaniques*. Terres et gens d'islam. Paris: Karthala.
Cleland Welch, Anthony. 2006. « Achieving human security after intra-State conflict : the lessons of Kosovo. » *Journal of Contemporay European Studies* 14 (2).
Cockell, John G. 2002. « Civil-military responses to security challenges in peace operations : ten lessons from Kosovo. » *Global Governance* 8 (4).
Covey, Jock, Michael J Dziedzic, et Leonard R. Hawley. 2005. *(Eds), The quest for viable peace : international intervention and strategies for conflict transformation*. Washington D.C.: United States Institute of Peace Press.
Crossley-Frolick, Katy A., et Oya Dursun-Ozkanca. 2012. « Security Sector Reform and Transitional Justice in Kosovo: Comparing the Kosovo Security Force and Police Reform Processes. » *Journal of Intervention and Statebuilding* 6 (2): 121‑43.
Dempsey, Gary T. 1998. « Kosovo crossfire. » *Mediterranean Quarterly* 9 (3).
Denaud, Patrick, et Valérie Pras. 1999. *Kosovo, naissance d'une lutte armée : UCK : entretiens avec Bardhyl Mahmuti, représentant politique de l'Armée de libération du Kosovo*. Des hommes et des conflits. Paris: L'Harmattan.
Dérens, Jean-Arnault. 2008. *Le piège du Kosovo : Kosovo, année zéro / préface de Marek Antoni Nowicki*. Paris: Non-lieu.
Derens, Jean-Arnault, et Sébastien Nouvel. 1998. « Le Kosovo entre massacres et marchandages. » *Le Monde diplomatique*, avril.
Deslondes, Olivier, Michel Roux, et Gilles de Rapper. 1998. « Les Albanais hors d'Albanie : émigrés et minorités en Grèce, en Macédoine et en Yougoslavie. » *Hérodote*, n° 90.
De Waele, Jean-Michel. 1997. « La question albanaise : un dangereux oubli. » *Cahiers marxistes* 10/11 (207).
Di Lellio, Anna, et Stephanie Schwandner-Sievers. 2006a. « Sacred Journey to a Nation : the Construction of a Shrine in Postwar Kosovo. » *Journeys* 7 (1).
———. 2006b. « The Legendary Commander : the construction of an Albanian master-narrative in post-war Kosovo. » *Nations and Nationalism* 12 (3).
Draper, Stark. 1997. « The conceptualization of an Albanian nation. » *Ethnic and Racial Studies* 20 (1): 123‑44.
Eide, Espen Barth, et Tor Tanke Holm. 1999. « Toward Executive Authority Policing ? The Lessons of Kosovo. » *International Peacekeeping* 6 (4): 201‑19.
Elsie, Robert. 1997. *Kosovo in the Heart of the Powder Keg*. N-Y Boulder: Columbia University Press.
« Entretien avec Bardhyl Mahmuti. » 1999. *Confluences*, n° 30 (Et).
Garapon, Antoine. 1989. « Différenciés, les Albanais du Kosovo. » *Le Monde diplomatique*, novembre.
Garapon, Antoine, et Olivier Mongin. 1999. *Kosovo : un drame annoncé*. Paris: Michalon.
Garcia, Thierry. 2000. « La mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). » *Revue générale de droit international public* 104 (1).
Garde, Paul. 1999. « Kosovo : missile intelligent. » *Politique internationale*, n° 84.
———. 2008. « Kosovo : une étape irrévisible. » *Politique internationale*, n° 120.
Gervereau, Laurent, et Yves Tomic. 1998. *De l'unification à l'éclatement : l'espace yougoslave, un siècle d'histoire*. Collection des publications de la BDIC. Nanterre:

BDIC.
Ghebali, Victor-Yves. 1999. « Le Kosovo entre la guerre et la paix. » *Défense nationale*, n° 8-9 (septembre).
Gjeloshaj, Kolë, et Jean-Michel De Waele. 2001. « Les premières élections libres du Kosovo. » *Confluences en Méditerranée*, n° 38 (Et).
Gricourt, Sébastien, et Gilles Pernet. 2014. *(Dir) Kosovo : récits sur la construction d'un état /introduction de Jacques Rupnik*. Non-lieu. Paris.
Grmek, Mirko, Marc Gjidara, et Neven Simac. 1993. *Le nettoyage ethnique : documents historiques sur une idéologie serbe*. Paris: Fayard.
Guillaume, Marc, Gilles Marhic, et Guillaume Etienne. 1999. « Le cadre juridique de l'action de la KFOR au Kosovo. » *Annuaire français de droit international* 45: 308‑34.
Hansen, Annika S. 2002. *From Congo to Kosovo : civilian police in peace operations*. Adelphi papers ; 343. Oxford: Oxford University Press.
Hehir, Aidan. 2006. « Autonomous province building : identification theory and the failure of UNMIK. » *International Peacekeeping* 13 (2).
———. 2010. *Kosovo, intervention and statebuilding : the international community and the transition to independence*. Routledge studies in intervention and statebuilding. London : New york: Routledge.
Heinemann-Grüder, Andreas, et Igor Grebenschikov. 2006. « Security Governance by Internationals: the Case of Kosovo. » *International Peacekeeping* 13 (1): 43‑59.
Hofnung, Thomas. 1998. « Kosovo : avis de tempête sur les Balkans. » *Politique internationale*, n° 79.
———. 2001. *Désespoirs de paix : l'ex-Yougoslavie de Dayton à la chute de Milosevic*. Biarritz: Atlantica.
Ignatieff, Michael. 2001. *Virtual war : Kosovo and beyond*. New York: Picador.
Irmscher, Tobias H. 2001. « The legal framework for the activities of the United Nations Interim Administration Mission in Kosovo : the Charter, human rights, and the law of occupation. » *German Yearbook of International Law* 44.
Iseni, Bashkim. 2008. *La question nationale en Europe du Sud-Est : genèse, émergence et développement de l'identité nationale albanaise au Kosovo et en Macédoine*. Berne: Peter Lang.
Judah, Tim. 2000a. « History of KLA. » In *Buckley William-Joseph (Ed), Contending Voices on Balkan Interventions*, William B Eerdmans Pub. Grand Rapids, MI.
———. 2000b. *Kosovo : war and revenge*. New Haven: Yale University Press.
Ker-Lindsay, James. 2009. *Kosovo : the path to contested statehood in the Balkans*. London : New york: I. B. Tauris.
King, Iain. 2006. *Peace at any price : how the world failed Kosovo / Iain King, Whit Mason*. Hurst. London.
Knudsen, Tonny Brems, et Carsten Bagge Laustsen. 2006. *(Ed) Kosovo between war and peace : nationalism, peacebuilding and international trusteeship*. The Cass series on peacekeeping, 23. London ; New York: Routledge.
Kostovicova, Denisa. 2008. « Legitimacy and international Administration: the Ahtisaari Settlment for kosovo from a Human Perspective. » *International Peacekeeping* 15 (5): 631‑47.
Kouchner, Bernard. 2004. *Les guerriers de la paix*. Paris: Grasset.
Kubli, Olivier Ladislav. 1998. *Du nationalisme yougoslave aux nationalismes post-yougoslaves*. Pays de l'Est. Paris: L'Harmattan.
Kullashi, Muhamedin. 1993. « Le Kosovo et la Yougoslavie. » *Cahier d'histoire immédiate*, n° 4 (Automne).
———. 1995. « Une politique de la haine au Kosovo. » *Esprit*, n° 215 (octobre).

« La culture des armes au Kosovo : questions sur l'origine d'un conflit. » 2005. Small Arms Survey.
Lagrange, Evelyne. 1999. « La mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo, nouvel essai d'administration directe d'un territoire. » *Annuaire français de droit international*, n° 45.
Lani, Remzi. 1999. « Rugova and the UCK : chronicle of a shifting balance. » *International Spectator* 34 (4).
Lemay-Hébert, Nicolas. 2009. « State-building from the outside-in : international administrations and the perils of direct governance Les administrations internationales sous l'égide de l'ONU : entre contestation et résistance. » Paris: IEP.
Lombardi, Ben. 1996. « Kosovo : Introduction to Yet Another Balkan Problem. » *Europeen Security* 5 (2).
MacShane, Denis. 2011. *Why Kosovo still matters*. London: Haus Publishing.
Magalachvili, Denis. 2005. « Kosovo : a critique of a failed mission. » *Mediterranean Quarterly* 16 (3).
« Main focus Kosovo. » 2005. *Südosteuropa* 45 (3): 23‑92.
Malcolm, Noël. 1998. *Kosovo: A Short History*. London: Papermac.
Maliqi, Shkëlzen. 1998. *Kosova : Separate Worlds*. Pristina: Dukagjini PH.
Mantran, Robert. 1989. *Histoire de l'Empire ottoman*. Paris: Fayard.
Masson, Diane. 1998. *Le mémorandum de l'Académie serbe des sciences et des arts de 1986 : tentative de reconstitution d'un prodrome au conflit dans l'ex-Yougoslavie*. Discussion paper series. Budapest: Collegium Budapest, Institute for Advanced Study.
Mathien, Michel. 2001. *(Dir.) L'information dans les conflits armés : du Golfe au Kosovo*. Communication et civilisation. Paris: L'Harmattan.
Mertus, Julie. 1999. *Kosovo : how myths and truths started a war / Julie A. Mertus*. Berkeley: University of California Press.
Messas, Kostas G., et Constantine Panos Danopoulos. 1997. *Crisis in the Balkans : views from the participants*. Boulder, Colo.: Westview.
Moreau Defarges, Philippe. 1999. « Le Kosovo ne sera pas indépendant. » *Défense nationale*, n° 5.
Mouvement pour une Alternative Non violente. 1994. « La résistance civile au Kosovo. »
———. 1996. « Serbie, Kosovo. Forces démocratiques et résistances civiles. » Paris.
Narten, Jens. 2008. « Post-Conflict Peacebuilding and Local Ownership : Dynamics of External-Local Interactions in Kosovo une United-Nations Administration". » *Journal of Intervention and Statebuilding* 2 (3): 369‑90.
———. « The paradox of demobilising a civil protection actor : build-up and standdown of the KPC in Kosovo. » In *J. Ker-Lindsay, D. Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic (Eds), For Better or Worse ? Civil society and transition in the Western Balkans*. London: Palgrave Macmillan.
O'Neill, William G. 2002. *Kosovo : an unfinished peace*. International Peace Academy occasional paper series. Boulder, Colo.: L. Rienner.
Özerdem, Alpaslan. 2003. « From a "terrorist" group to a "civil defence" corps : the "transformation" of the Kosovo Liberation Army ». *International Peacekeeping* 10 (3).
Ozerdem, Alpaslan. 2010. « The Vocational training of ex-KLA. » *Conflict, Security and Development* 3 (3): 383‑405.
Patterson, William R. 2002. « To protect and serve : civilian policing and the United Nations mission in Kosovo. » *Low Intensity Conflict & Law Enforcement* 11 (1).
Perritt, Henry H. 2008. *Kosovo Liberation Army : the inside story of an insurgency*. Urbana III : Chicago III: University of Illinois Press.

———. 2010. *The road to independence for Kosovo : a chronicle of the Ahtisaari plan*. New York: Cambridge university press.
Pettifer, James. 2012. *The Kosova Liberation Army : underground war to Balkan insurgency, 1948-2001*. London: Hurst.
Pettifer, James, et Miranda Vickers. 2007. *The Albanian question : reshaping the Balkans*. London ;New York: I B Tauris.
Popov, Nebojša. 2000. *(Ed), The road to war in Serbia : trauma and catharsis*. Budapest: Central European University Press.
Potel, Jean-Yves. 2000. « La guerre au Kosovo coûts économiques et humains, 1998-2000. » *Courrier des pays de l'Est*, n° 1004 (avril): 84‑ 95.
Pouyé, Raphaël. 2005. « "Shadow States" : State building and national invention under external constraint in Kosovo and East Timor (1974-2002) ». *Questions de recherches*, n° 13.
Pula, Besnik. « The United Nations in Kosova : Administering Democratization ? » In Florian Bieber, Zidas Daskalovski (Eds), *Understanding the war in Kosovo*. London England ;Portland OR.: Frank Cass.
Qosja, Rexhep. s. d. *La question albanaise*. (Trad) Paris: Fayard.
Quesney, Chantale. 2001. *Kosovo : les mémoires qui tuent : la guerre vue sur Internet / Chantale Quesney ; préf. de Louise Arbour*. Mercure du Nord. Sainte-Foy (Québec Canada); Paris: Presses de l'Université Laval; L'Harmattan.
Ragaru, Nadège. 2009. « Kosovo. Indépendance sous dépendance. » *L'état de la mondialisation/alternatives internationales* 7.
Ronen, Dov. 1997. *The challenge of ethnic conflict, democracy and self-determination in Central Europe*. London: Cass.
Roux, Michel. 1980. « Eléments de réflexion sur l'identité nationale ou ethnique chez les populations minoritaires en Yougoslavie. » In *Pierre Tap (Dir), Identités collectives et changements sociaux*. Toulouse: Privat.
———. 1990. « La question nationale en Yougoslavie : bref essai de géopolitique interne. » *Hérodote*, n° 58-59.
———. 1992a. « La décomposition de la Yougoslavie : la Serbie et le "front Sud". » *Politique étrangère*, n° 2.
———. 1992b. *Les Albanais en Yougoslavie. Minorité nationale, territoire et développement*. Paris: EHESS.
———. 1992c. *Nations, Etat et territoire en Europe de l'Est et en URSS*. Pays de l'Est. Paris: L'Harmattan.
———. 1999. *Le Kosovo. Dix clés pour comprendre*. Paris: La Découverte.
———. « Le calme trompeur du Kosovo. » In Jacques Rupnik (Dir.), *Les Balkans : paysage après la bataille*. Bruxelles: Complexe.
Rugova, Ibrahim. 1994. *La question du Kosovo. Entretiens réalisés par Marie-Françoise Allain, Xavier Galmiche*. Paris: Fayard.
———. 1998. « Kosovo : l'énergie du désespoir. » *Politique internationale*, n° 81.
Rugova, Ibrahim, et Chris Kutschera. 1994. « Kosovo : la république fantôme. » *Politique internationale*, n° 62.
Rupnik, Jacques. 1996. *Les Balkans : paysage après la bataille*. Espace international. Bruxelles: Complexe.
———. 2002. « L'avenir des protectorats internationaux sur les Balkans. » *Critique internationale*, n° 16.
Salla, Michaël. 1995. « Kosovo Non Violence and the Break-up of Yugoslavia. » *Security Dialogue* 26 (4).
Schleicher, Elisabeth. 2012. *Positive peace in Kosovo : a dream unfulfilled*. Frankfurt am

Main; New York: Peter Lang.
Schmidt, Fabian. 1993a. « Kosovo : the time bomb that has not gone off. » *RFE/RL Research Report* 2 (39).
———. 1993b. « Has the Kosovo Crisis Been Internationalized ? » RFE/RL Research Report 2(44).
———. 1996. « Teaching the Wrong Lesson in Kosovo. » *Transition* 2 (14).
Schwandner-Sievers, Stephanie. 2010a. « Bridging gaps between local and foreign concerns ? Communication across symbolic divides in the transformation of the security forces in Kosovo. » In *Laura Montanari, R. Toniatti and J. Woelk (eds), Il Pluralismo nella Transizione Costituzionale dei Balcani: Diritti e Garanzie*, 145‑ 69. Trento: Università degli Studie di Trento.
———. 2010b. « Invisible-Inaudible. Albanian Memories of Socialism after the War in Kosovo. » In *Maria Todorova and Zsuzsa Gille (eds), Post-Communist Nostalgia.* New York: Berghahn.
———. 2013. « Democratisation through Defiance ? The Albanian Civil Organization 'Self-Determination' and International Supervision in Kosovo. » In *J. Ker-Lindsay, D. Kostovicova, Vesna Bojicic-Dzelilovic (Eds), For Better or Worse ? Civil society and transition in the Western Balkans*. London: Palgrave Macmillan.
Schwandner-Sievers, Stephanie, et Bernd J. Fischer. 2002. *(Ed) Albanian identities : myth, narratives and politics*. London: Hurst.
Simonsen, Sven Gunnar. 2004. « Nationbuilding as peacebuilding : racing to define the Kosovar. » *International Peacekeeping* 11 (2).
Skendi, Stavro. 1967. *The Albanian national awakening, 1878-1912*. Princeton: Princeton University Press.
Sopjani, Enver. 2011. *Military policies and policing in Kosova since 1999 : the role of the international community*. Berlin: LIT.
Sörensen, Jens Stilhoff. 2006. « The shadow economy, war and State building: : social transformation and re-stratification in an Illiberal economy (Serbia and Kosovo). » *Journal of Contemporay European Studies* 14 (3).
———. 2013. « Reconstituting Crisis: Revisiting the Dayton and Rambouillet Agreements and their Impast in Kosovo. » In *Mediation and Liberal Peacebuilding. Peace from the Ashes of War ? Mikael Eriksson, Roland Kostic (Eds)*, 40‑ 57. London ; New York: Routledge.
Stark, Hans. 1994. « La question albanaise. » *Politique étrangère*, n° 1.
Ströhle, Isabel. 2006. « Pristina's "martyrs' cemetery" : conflicting commemorations ». *Südosteuropa* 54 (3).
———. 2010a. « The Politics of Reintegration and War Commemoration. The Case of the Kosovo Liberation Army. » *Südosteuropa*, n° 58: 479‑ 519.
———. 2010b. « Veterans' Politics and Policies towards the Veterans of the Kosovo Liberation Army. » *Comparativ. Zeitschrift für Globalgeschischte und vergleichende Gesellschaftsforschung* 20.
———. 2013. « Kosovo Liberation Army Veterans' Politics and Contentious Citizenship in Post-War Kosovo. » In *Srda Pavlovic, Marko Zivkovic (Ed), Transcending Fratricide. Political Mythologies, Reconciliations, and the Uncertain Future in the Former Yugoslavia*. Nomos, Southeast European Integration Perspectives,.
« The Kosovo precedent. » 2008. *International Affairs (Moscou)* 54 (4): 124‑ 58.
Thomann, Jean-Claude. 2000. « Le Kosovo. » *Défense nationale* 56 (10): 21‑ 47.
Triantafyllou, Dimitris N. 2001. « (Dir) Quel statut pour le Kosovo ? » *Cahiers de Chaillot*, n° 50.
Uberti, Luca J., Nicolas Lemay-Hébert, et Venera Demukaj. 2014. « The political economy of

regulation in post-war Kosovo :intended and unintended consequences of external actors' involvment. » *East European Politics* 30 (4).
Vickers, Miranda. 1994. *The status of Kosovo in socialist Yugoslavia*. Bradford studies on South Eastern Europe ; 1. Bradford: University of Bradford, Research Unit in South European Studies.
———. 1998. *Between Serb and Albanian : a history of Kosovo*. London: Hurst.
Visoka, Gësim. 2011. « International Governance and Local Resistance in Kosovo : the Thin Line between Ethical, Emancipatory and Exclusionary Politics. » *Irish Studies in International Affairs* 22.
Yannis, Alexandros. 2001. *Kosovo under international administration : an unfinished conflict.* Athens: ELIAMEP : PSIS.

SOURCES

IOM

"Socio-economic and demographic profiles of former KLA combatants registered by IOM", 21 janvier 2000, IOM, Unpublished document, 32 p.

Programme ICRS (Information Counselling and Referral Service)
ICRS. 2000. ICRS First Quarter Report for July-October 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration.
ICRS. 2000. ICRS Second Quarter Report for November 1999- January 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration.
ICRS. 2000. ICRS Third Quarter Report for February-April 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration.
ICRS. 2000. ICRS Fourth to six Quarter Report for May-December 2000. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration.
ICRS. 2001. ICRS 7th Quarter Report for January-March 2001. Unpublished Report, Kosovo : International Organisation for Migration.

Université de Columbia, *From warring to working. Reintegrating former combatants in Kosovo*, Décembre 2000, Unpublished Report for IOM.

Programme KPCT (Kosovo Protection Corps Training)

IOM, *Thirty months in Kosovo*, "Reintegration of former combatants", pp. 70-114.
Anna Di Lellio, *Kosovo Protection Corps Training Program. A Multi-ethnic Emergency Service Organization*, Prishtina, IOM, 2004, 41 p.
Final Report to the government of the Netherlands and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Trust Fund Programme, 2006, 11 p.

Programme RASKPC
Final Report to the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Reintegration Assistance for Separated Kosovo Protection Corps Members, Février 2008, 21 p.
Report Evaluation of Reintegration Assistance for Separated Kosovo Protection Corps Members Project, MDA (Management and Development Associates), 21 janvier 2008, 14 p.

UNDP

KPC RP – Short Guide to Reintegration and the Resettlement Programme, 6 p. Document de travail interne.

UNDP Kosovo & APPK Project document : KPC Resettlement Programme – Component A, 36 p. Document de travail interne.

UNDP Kosovo & APPK Project document : KPC Resettlement Programme – Component B, 37 p. Document de travail interne.

Kosovo Protection Corps Resettlement Programme (KPC RP), Quarterly Progress Report / 30.04.2009

Kosovo Protection Corps Resettlement Programme (KPC RP), 2009 Second Quarterly Progress Report / 31.07.2009

Kosovo Protection Corps Resettlement Programme (KPC RP), UNDP KOSOVO – 2009 ANNUAL REPORT**,** 15 March, 2010, 26 p.

Kosovo Protection Corps Resettlement Programme (KPC RP), 2010 First Quarter Progress Report / 31.03.10, 14 p.

ICG

ICG, *The policing gap. Law and order in the new Kosovo*, ICG Balkans Report n° 74, 6 août 1999.
ICG, *What happened to the KLA ?*, ICG Balkans Report N° 88, 3 mars 2000.
ICG, *UNMIK's Kosovo Albatross : Tackling Division in Mitrovica*, n° 131, 3 juin 2002.
ICG, *Collapse in Kosovo*, ICG Europe Report n°155, 22 April 2004.
ICG, *Kosovo after Haradinaj*, ICG Europe Report N°163, 26 May 2005.
ICG, *An Army for Kosovo ?*, Crisis Group Europe Report n° 174, 28 juillet 2006.
ICG, *Kosovo fragile transition*, ICG Europe Report N°196, 25 Septembre 2008.

Ade Clewlow, *The Kosovo Protection Corps. A critical study of its de-activation as a transition*, Norvegian Institute of International Affairs, NUPI report, Security in practice, 4-2010.
Ade Clelow, *Kosovo's Security Transition. A Critical Study into the Establishment of the Kosovo Security Force*, Norvegian Institute of International Affairs, NUPI report, Security in Practice, 13-2010.
Andreas Heinemann-Grüder, Wolf-Christian Paes, *Wag the Dog. The Mobilization and Demobilization of the Kosovo Liberation Army*, BICC, Bonn, 2001.
Erik Peterson, *The KPC. In Search for a Future*, Field notes, Center for European Security Studies, 2005. www.cess.org
James Pettifer, *The Kosovo Protection Corps In Transition*, G122, Conflict Studies Research Center, juillet 2003.
HRW, *The failure to protect*, 25 juillet 2004.
Frank Harris, *The Role of Capacity-building in Police Reform*, OSCE Mission in Kosovo, Department of Police Education and Development, 2005.